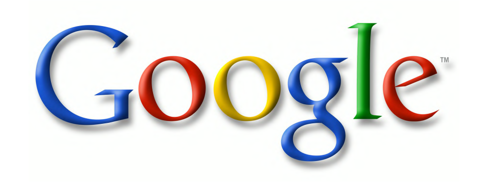
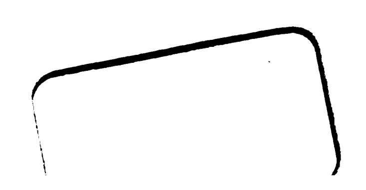






ŒUVRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

LÉONARD BAULACRE

Ancien Bibliothécaire de la République de Genève

(1728 à 1756)

RECUEILLIES ET MISES EN ORDRE

PAR

EDOUARD MALLET

Publication de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

TOME PREMIER

GENÈVE

CHEZ JULLIEN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS

CHEZ A. ALLOUARD, LIBRAIRE

Place St-André-des-Arts, 2

—

1857

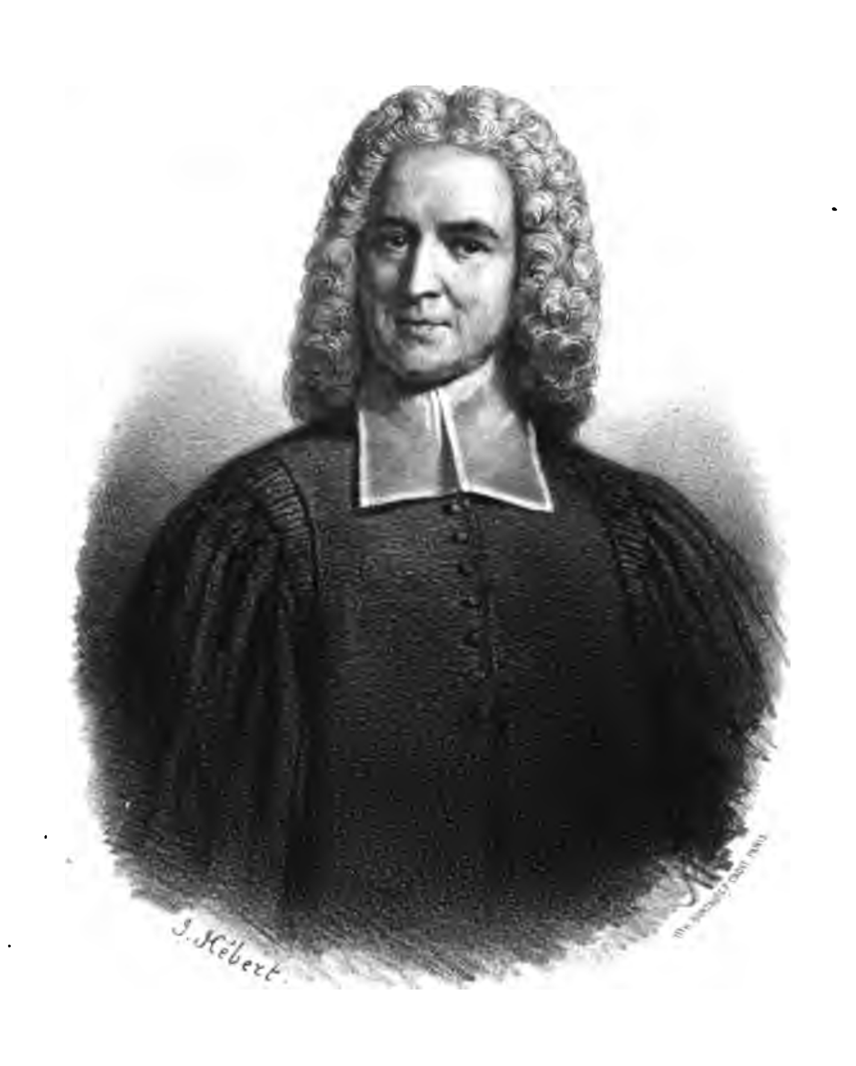
ŒUVRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

LÉONARD BAULACRE

GENEVE. — IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT



Baulaire Bibliothre

ŒUVRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

LÉONARD BAULACRE

Ancien Bibliothécaire de la République de Genève

(1728 à 1756)

RECUEILLIES ET MISES EN ORDRE

PAR

EDOUARD MALLET

Publication de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

TOME PREMIER

GENÈVE
CHEZ JULLIEN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
PARIS
CHEZ A. ALLOUARD, LIBRAIRE
Pavée St-André-des-Arts, 3

1857



TABLE DES MATIÈRES

Tome Premier.

Tome Second.

PREFACE

« Il existait à Genève, il y a un siècle, un homme de lettres qui, « à lui seul, représentait assez bien l'état de l'érudition, de la théo- « logie, des sciences historiques, et surtout de la critique litté- « raire, du mouvement intellectuel de notre pays à la fin du dix- « septième siècle et dans la première moitié du dix-huitième.

« Cet homme, c'était Léonard Baulacre.

« Écrivain fécond et varié, hautement apprécié par ses con- « temporains, il est cependant peu connu de nos jours. C'est qu'il « n'a pas composé d'œuvres de longue haleine ; c'est que ses dis- « sertations, nombreuses mais courtes, sont toutes exclusivement « restées à l'état de simples articles insérés dans les recueils pé- « riodiques du temps, et que rien ne se conserve et ne se consulte « moins que de vieux journaux.

« Et cependant, c'est à lui qu'il faut remonter quand on veut « retrouver la source d'une foule de notions exactes et précieuses « sur notre littérature, notre histoire, nos antiquités, et cepen- « dant bien des renseignements utiles demeurent cachés dans ces « pages aujourd'hui presque oubliées.

« Mettre à la portée de la génération contemporaine ces travaux « intéressants, ensevelis jusqu'à ce jour dans les catacombes du « *Journal helvétique*, des *Bibliothèques Germanique* (ancienne et « nouvelle), *Française*, *Britannique*, *raisonnée*, *impartiale*, des *Mé- « moires de Trévoux*, du *Nouveau journal littéraire ;* donner une nou- « velle vie à des dissertations qui peuvent se reproduire sans désa-

« vantage à la lumière de la science moderne, plus de cent ans « après leur première apparition, rendre hommage et justice à un « savant modeste et aimable, telle a été la première pensée de la « publication que nous avons entreprise.

« En avançant dans ce travail, on a cru s'apercevoir en outre que « la réunion méthodique de ces articles laissait reconnaître une « remarquable unité de pensée. Au milieu de dissertations écrites « sur des sujets très-différents, sans autre but que de traiter un « point intéressant ou d'éclaircir une question difficile, à travers « un intervalle de plus de vingt-cinq ans écoulés entre la première « et la dernière, on retrouve le même homme, les mêmes princi- « pes : le rapprochement, la juxtaposition de ces œuvres diverses « suffit à reproduire

Disjecti membra poetæ.

« Enfin on a pensé encore que le faisceau de ces opuscules « réunis pouvait déjà, à lui seul, rendre un certain témoignage « de l'état où les lettres étaient alors parvenues dans notre patrie. « On y verra, pensons-nous, Genève renfermant dans son sein un « nombre proportionnellement considérable d'hommes éclairés, « d'esprits ouverts et cultivés, tenus au courant du mouve- « ment intellectuel européen, sympathisant d'une manière spé- « ciale avec les pays et les hommes qui partageaient ses croyan- « ces religieuses, mais n'en accueillant pas moins tout ce qui, de « quelque côté que ce fût, étendait le champ des connaissances « humaines ; on y verra la tolérance devenue un principe haute- « ment proclamé, bien avant que, sur le continent, elle passât dans « l'ordre des faits pratiques ; on y devinera enfin le développement « social et le bonheur tranquille auquel Genève était arrivée à « l'époque qui précéda immédiatement les troubles politiques qui « agitèrent presque toute la seconde moitié du dix-huitième siècle.

. . . .

« Nous n'avons reproduit que les dissertations historiques et « littéraires de notre auteur, et non ses dissertations théologiques, « c'est-à-dire que nous avons éliminé dès l'abord presque la moitié « de ses œuvres.

« Cette marche était indiquée par les idées actuelles et par les « exigences du public lettré. Nous avons vu très-souvent recher- « cher les travaux historiques de Baulacre, précieux, nécessaires « même à consulter pour ceux qui veulent bien étudier notre his- « toire locale et ses antiquités ; nous avons entendu regretter la

« difficulté qu'on avait à les rencontrer, à savoir ce qui y est con-
« tenu, et émettre le vœu de les voir réunis. Quant aux œuvres
« théologiques, on ne les demandait point, non par suite d'aucun
« motif personnel, non qu'elles soient dépourvues de mérite, de
« vues ingénieuses, de solide érudition ; mais le réveil religieux
« si prononcé de notre époque s'appuie sur les textes sacrés ou
« sur des auteurs anciens, il ne va pas emprunter ses autorités au
« dix-huitième siècle. »

Les lignes qui précèdent sont l'œuvre de M. Edouard Mallet : c'est ainsi qu'il se proposait d'indiquer le but de la présente publication.

Le désir de voir mettre au jour un recueil des principales dissertations de Léonard Baulacre, avait déjà été manifesté à plusieurs reprises, lorsque deux de nos compatriotes se réunirent, il y a environ deux ans, pour le réaliser. M. Odier-Baulacre, tenant à honneur d'agir en cette circonstance au nom de la famille du bibliothécaire genevois dont il est, par son mariage, l'un des derniers représentants, offrit de prendre à sa charge tous les frais de la publication projetée, à condition que M. Edouard Mallet voulût bien lui prêter le concours de son zèle et de ses connaissances historiques.

Cette tâche, que notre ancien Président s'empressa d'accepter, l'astreignait à des soins multipliés et laborieux. Il avait à fouiller dans maintes collections littéraires du siècle dernier, pour y chercher les articles qu'il s'agissait de faire reparaître, articles très-rarement signés, même d'une initiale ; puis, comme l'auteur fournissait souvent à différents recueils des morceaux analogues, il fallait les accorder, les lier, de manière à ce qu'il n'y eût pas trop de répétitions et cependant à ne rien omettre d'essentiel ; il fallait en outre classer dans un ordre logique toutes ces compositions isolées.

Plus M. Mallet avançait dans son travail, plus il y consacrait d'un temps qu'il dérobait à des œuvres originales, plus aussi il y mettait d'intérêt : il en entretenait souvent ses amis et toutes les personnes qu'une communauté de goûts et d'études rapprochait de lui. Il avait fait copier un portrait de Baulacre conservé à la

Bibliothèque publique; il s'était assuré le précieux concours de notre collègue M. l'architecte Blavignac, pour des dessins destinés à accompagner quelques dissertations; enfin, grâce à cette ardeur qu'il apportait à tout ce qu'il faisait et qui nous semblait inépuisable, il était arrivé presque au terme de son entreprise, il avait même en partie corrigé la dernière feuille, lorsqu'il fut atteint par la cruelle maladie à laquelle il a succombé le 20 mai 1856.

Nous n'avons pas à rappeler ici sa vie si bien remplie [1]. Disons seulement qu'en le sachant à peine âgé de 50 ans, et avec la forte constitution dont il jouissait, ses amis pouvaient espérer qu'il avait encore devant lui assez de temps, sinon pour mettre à profit lui-même les nombreux matériaux, fruits de ses recherches dans plusieurs dépôts publics, du moins pour étendre et consolider sa réputation, pour continuer l'heureuse impulsion qu'il avait donnée à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, dont il était l'un des fondateurs et dont il fut toujours le membre le plus actif.

La Providence, en l'arrachant à ses études, en l'enlevant à sa famille, a détruit bien des espérances, arrêté bien des projets.

On comprend en particulier qu'une perte aussi douloureuse a dû faire négliger momentanément l'édition des œuvres de Baulacre. Cependant M. Odier, ne voulant pas l'abandonner, s'est adressé à quelques-uns des membres de la Société d'histoire et d'archéologie, dans l'assurance que, par affection pour M. Mallet, ils se chargeraient d'achever le peu qui restait encore à faire.

La Société elle-même, en acceptant les offres bienveillantes de M. Odier, est heureuse de pouvoir comprendre au nombre de ses publications un recueil qui est consacré en majeure partie à l'étude de l'histoire et des antiquités nationales. Elle éprouve en outre une véritable satisfaction à accomplir ainsi le vœu d'un collègue dont elle conservera un long souvenir, et qui consacra à ce travail les derniers mois de sa trop courte existence.

26 février 1857.

[1] Voir la notice de M. Ch. Le Fort, insérée dans le *Journal de Genève* du 26 juin 1856, et l'*Allocution* de M. le Dr Chaponnière dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, tome XI, p. 101.

LÉONARD BAULACRE

Le lecteur qui, dans une biographie, cherche avant tout la peinture de passions fortes, des aventures variées, des récits émouvants, ne trouvera pas ici de quoi se satisfaire. La vie que j'ai à raconter n'est pas celle d'un homme de génie : c'est celle d'un homme de lettres modeste et laborieux ; elle ne présente rien d'extraordinaire, sinon qu'on pourrait la résumer en disant qu'elle fut longue, toujours calme, paisible, dirigée par la véritable sagesse et aussi heureuse qu'une vie humaine peut l'être.

I

Léonard Baulacre naquit à Genève le 18 octobre 1670 (vieux style), de Nicolas Baulacre et de Renée Burlamaqui. Son aïeul, l'un des nombreux réfugiés protestants que la France nous envoya à diverses époques, était sorti de Tours pour s'établir dans notre pays, au commencement du dix-septième siècle. Son père, négociant honorable, avait acheté la bourgeoisie en 1654 et entra dans le Grand Conseil dès 1658; il se maria deux fois et laissa, lorsqu'il mourut en 1688, deux filles de son premier mariage et trois fils du second. L'aîné, officier en France, fut tué bien jeune à la bataille de Fleurus en 1690; le cadet, qui remplit quelques petits emplois dans la République, vécut jusque dans un âge avancé avec celui de ses frères qui doit nous occuper.

Baulacre fit ses études dans le collége, et ensuite dans l'académie de sa ville natale; il eut, entre autres, pour condisciple et pour ami, Jean-Alphonse Turrettini qui devait, comme son père, le célèbre François Turrettini, et à un point de vue différent, s'illustrer dans les sciences théologiques.

Rien n'annonce que Baulacre se soit fait remarquer dans sa jeunesse. Il se décida pour la carrière ecclésiastique; mais, arrivé près du terme des longs travaux qu'elle nécessite, il hésita longtemps, arrêté par une grande défiance de lui-même, et par un défaut de mémoire qui lui rendait extrêmement difficile d'apprendre des sermons par cœur : il ne fut consacré au saint ministère qu'en 1699.

L'année suivante, quelques personnes qui savaient l'apprécier le proposèrent pour précepteur du prince Friso

de Nassau, stathouder de Frise; mais avant qu'aucune décision formelle ne fût prise à son égard, il pria ceux qui avaient bien voulu penser à lui dans cette circonstance de cesser leurs démarches, préférant sa liberté au milieu des siens à la chance d'une position brillante dans les pays étrangers.

Exempt d'ambition, simple dans ses goûts, Baulacre se contentait de la très-modeste aisance qu'il devait à ses parents, heureux de vivre dans une patrie qu'il aimait et où il se trouvait d'ailleurs fort bien placé. En effet, il était neveu de Mme Andrion-Baulacre que ses talents, ses richesses et sa charité rendirent célèbre à Genève, dans le dix-septième siècle; par sa mère, qui avait aussi des fils d'un premier mari, et par ses sœurs, il était allié aux premières familles du pays : tous les avantages d'une position agréable dans la société lui étaient assurés et il en jouissait avec bonheur.

On nous le représente comme ayant reçu de la nature un corps bien fait, une taille élevée, une constitution plutôt saine que robuste, un air vif et pourtant calme. « Il n'était pas moins bien partagé du côté de l'esprit, » ajoute un de ses biographes, le pasteur et professeur Jacob Vernet, « sans s'élever aux talents sublimes qui font les génies supérieurs, il possédait ceux qui font l'homme judicieux, l'homme ingénieux, l'homme aimable: une conception nette et prompte; plus de capacité intellectuelle que de force imaginative; plus de mémoire pour les choses que pour les mots. Sans aimer les affaires, il était capable d'en bien juger. Son goût était porté vers les sciences pour en prendre l'agréable, autant que l'utile [1]. »

[1] On a trois éloges historiques de Léonard Baulacre faits peu de temps après sa mort. Le premier accompagné de vers, se voit dans le numéro

Peu susceptible, par tempérament, de fortes émotions, aimant la vie tranquille, il ne restait jamais désœuvré et ne reculait nullement devant un devoir à remplir. Sobre sans austérité, doux et pur dans ses mœurs, humble et d'une probité délicate, on le trouvait prêt à obliger; ayant pour lui-même peu de besoins et des désirs faciles à satisfaire, il savait, malgré la modicité de sa fortune, exercer une bienfaisance sans apparat, et d'autant plus louable qu'elle était prudente et éclairée.

Jamais il ne se présenta pour remplir une place de pasteur. Parfois cependant il prêchait pour soulager un ami malade, pour combler un vide. Lorsqu'il devait monter dans les chaires de la ville, il s'appliquait à composer et à apprendre des sermons qu'il récitait sans aucune déclamation et en cherchant à mettre dans son débit le ton simple de la conversation. Ses discours étaient fort goûtés, et comme il ne parvenait qu'avec beaucoup de peine à les savoir, il introduisit l'usage encore suivi de nos jours de répéter le même sermon dans les divers temples de la ville. Dans les églises de la campagne, il se contentait de faire des paraphrases sur des textes des saintes Écritures, sorte de composition qui convenait tout à fait à son genre d'esprit et qu'une connaissance approfondie des livres sacrés lui rendait facile.

La Compagnie des pasteurs ayant égard à son mérite et aux services gratuits qu'il rendait à l'Église, l'admit, en 1704, au nombre de ses membres, et le Petit Conseil, dont il fallait avoir l'autorisation, confirma exceptionnellement

de mai 1761 du *Journal Helvétique*, page 92. Le deuxième dans le numéro de septembre page 507, même recueil et même année. Le troisième dans la *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts* de la Haye, tome XIX, page 1; il est comme les autres, sans nom d'auteur, mais beaucoup plus soigné, et Senebier (*Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 28) l'attribue à Jacob Vernet.

cette faveur, que l'on aurait voulu étendre à d'autres personnes[1]. Il appartenait déjà à une commission, en grande partie composée de laïques, qui travailla à la version française du Nouveau Testament publiée en 1726.

Baulacre ne borna point ses études à la profession qu'il avait embrassée. Il connaissait, il est vrai, tout ce qui s'était écrit sur la théologie, sur la morale, sur la critique sacrée et sur l'art de prêcher; mais la littérature en général lui était familière; possédant bien sa langue, bon grammairien, il écrivait et parlait correctement sans aucune affectation, et s'exerçait même à faire des vers badins. Quelque peu géomètre et mécanicien, il savait au moins l'histoire de toutes les sciences.

Il lisait considérablement, et, pour aider sa mémoire, il faisait, de ses lectures, des extraits qu'il savait classer avec beaucoup d'ordre et employer avec avantage, même dans la conversation, où il excellait. Au fait de tout ce qui concernait la république des lettres, les nouvelles politiques avaient pour lui moins d'attraits; il se contentait en ce genre de ce qu'il est essentiel de ne pas ignorer.

Il vivait une grande partie de l'année à Landecy, village situé à une lieue au sud de Genève, dans une campagne qu'il possédait en commun avec son frère. C'était là le plus clair de la fortune paternelle. Il y avait contracté dès son enfance des goûts champêtres qui l'accompagnèrent jusqu'à la fin de ses jours. Admirateur des beautés de la nature, agriculteur instruit, cultivant avec amour ses fleurs et ses arbres fruitiers, mettant lui-même la main à l'œuvre pour tailler, planter, arroser, il partageait sa journée entre son cabinet et son jardin; les oignons de tulipes, en particulier,

[1] *Registres du Conseil de la république de Genève*, année 1704, pages 262, 419 et 422.

furent pour lui l'objet d'observations ingénieuses. Nul ne savait mieux mettre le temps à profit, et varier ses occupations pour se tenir sans fatigue dans une activité continuelle. Les jours de pluie, au lieu de prómenade ou de travail au jardin, il s'amusait à tourner ou à quelque autre ouvrage; sa maison était garnie de cadrans de toute espèce et de sa façon.

Avec de tels goûts, de telles habitudes, on ne saurait guère éprouver de vide. Mais Baulacre, bien que sensible surtout aux plaisirs de l'esprit, était aussi éminemment sociable. Membre des diverses sociétés savantes ou littéraires que Genève possédait alors, il y était assidu, il s'y plaisait et y était bien venu, y portant toujours un concours actif et gracieux. Dans les réunions familières de tout ordre, de tout âge, dans le cercle de ses relations ordinaires, il se pliait aux exigences de chacun. Toujours poli, toujours bienveillant, il savait causer, il savait écouter; tantôt instructif, tantôt amusant, conteur agréable, aimant les plaisanteries innocentes et même les bons mots, il faisait le charme de sa société habituelle.

Il manquait à Baulacre de joindre aux connaissances qu'il avait acquises dans les livres celles que donnent les voyages: la médiocrité de sa fortune ne le lui avait pas permis. Une occasion se présenta en 1712 de combler cette lacune, lorsqu'il fut invité à accompagner un jeune homme riche et bien doué qui devait aller à Leyde achever ses études de droit, et visiter ensuite d'autres pays: c'était le frère aîné du généreux Ami Lullin qui enrichit plus tard notre Bibliothèque publique.

On comprend de reste qu'un voyage de ce genre n'était point une chose aussi facile qu'elle l'est maintenant. Mais

pour un citoyen de Genève, il y avait en outre des formalités à remplir, et voici, comme peinture des mœurs du temps, ce qu'on lit dans le registre du Petit Conseil, en date du 16 septembre. « M. le premier syndic a rapporté que spectable Léonard Baulacre étant sur le point de faire un voyage en Hollande et Angleterre, conjointement avec noble Jean fils de feu Jean-Antoine Lullin le jeune, lui avait rendu visite dans laquelle il lui avait dit qu'il n'avait pas voulu partir sans avoir obtenu congé du Conseil; que s'il était nécessaire qu'il se présentât, il le ferait au jour qu'il lui voudrait prescrire. Sur ce opiné, a été dit qu'il n'est pas nécessaire que le dit spectable Baulacre se présente céans, qu'on lui octroie le congé par lui requis[1]. »

Nos deux Genevois séjournèrent plus d'un an à Leyde. Là, Baulacre voyait habituellement S'Gravesande et les membres les plus distingués de la colonie française, particulièrement le pasteur et professeur Bernard. Des courses dans les autres villes de Hollande lui permirent de faire ou de renouveler connaissance avec Basnage, avec le prédicateur Jacques Saurin, avec Jean Le Clerc, avec La Placette, surnommé le Nicole protestant, etc.

Au mois de juillet 1714 ils passèrent en Angleterre, précisément à temps pour voir le couronnement du roi George Ir; ils furent même en correspondance avec quelques-uns de nos magistrats qui utilisèrent leur présence à Londres pour les charger, conjointement avec notre compatriote Frédéric Bonet, résident du roi de Prusse, de quelques commissions: il s'agissait d'un échange de lettres entre le gouvernement anglais et celui de Genève à l'occasion de la mort de la reine Anne et de l'avénement de son successeur. Baulacre

[1] *Regist. du Conseil*, année 1712, page 398.

eut aussi à transmettre des lettres de la Compagnie des pasteurs, et il remarqua à ce propos que notre clergé était le seul qui fût en possession d'écrire au roi.

J'aimerais à suivre Baulacre dans ces contrées, mais il me faudrait plus que le faible écho des récits qu'il faisait à son retour ; il faudrait posséder ses lettres ou un journal régulier. On n'a conservé dans sa famille qu'un livre où il inscrivait à la hâte quelques notes, et encore ne commencent-elles qu'après son arrivée à Londres.

Notre philosophe se montre un peu en négligé dans ce petit volume. Ce sont les remarques d'un étranger transporté en dehors de ses habitudes de simplicité et d'économie; c'est le récit d'un dîner chez l'envoyé de France, d'Iberville, qui avait été résident à Genève, pour Louis XIV, de 1668 à 1698, ou chez lord Scarboroug, dont le fils avait connu la famille Lullin. A cette occasion il nous raconte son embarras parce qu'il a baisé sur les deux joues la dame de la maison au lieu d'avoir, selon l'usage, accompli la cérémonie sur les lèvres, et il nous décrit le menu du repas ; mais surtout à chacun de ceux où il assiste il nous rapporte les bons mots, les propos de table. Tout cela est accompagné de l'indication des sujets plus graves traités à la conférence qui se tenait chaque semaine chez M. Bonet, ou entremêlé du récit d'expériences de physique, d'observations sur des fleurs et des fruits, de détails sur l'emploi d'un microscope dont il vient de faire l'acquisition[1].

[1] Je hasarde de citer ici quelques-unes des anecdotes, quelques-uns des propos que contiennent les notes de Baulacre, au risque de rapporter des mots déjà connus ou qui n'intéresseront que médiocrement.

« M. Des Maiseaux me dit que Bayle étant consulté sur ce qu'il pensait de la religion chrétienne, il répondit: elle est probablement probable. »

« M. Locke, sur la fin de ses jours, disait que le désir de l'immortalité était la meilleure preuve de l'immortalité de l'âme. »

Il y parle de plusieurs de ses compatriotes qu'il trouve établis à Londres, et particulièrement du peintre Benoît Arlaud, frère du célèbre Jean-Antoine Arlaud; il fête l'*escalade* chez Du Commun, qui avait été maître d'hôtel à la cour, et il nous apprend qu'on la célébrait par un service religieux dans les églises françaises de Londres, peu d'années avant qu'il y arrivât. Il rencontre dans cette ville un grand nombre de réfugiés français, comme Des Maiseaux, La Croze, Coste, Abbadie[1], l'auteur du *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, de l'*Art de se connaître*, etc.; il mentionne fréquemment le docteur Sylvestre, habile médecin. Enfin il note avec soin l'excellent accueil qu'il reçoit de quelques Anglais, surtout de deux ecclésiastiques, les docteurs Wickart, doyen de Winchester, et Gilbert Burnet, évêque de Salisbury.

Baulacre conçut pour ce prélat anglican des sentiments d'une respectueuse affection qu'il conserva toujours, et il se plaisait à parler de l'aimable hospitalité avec laquelle il avait été reçu chez lui. Dans une dissertation sur la nourriture des premiers hommes, où il était conduit à s'oc-

« Saint-Evremond n'a jamais lu tout entier aucun de ces auteurs latins dont il parle tant.—Il disait un jour: La perfection est une pensée gênante. »

« M. Burnet désirait l'évêché de Winchester, dont M. Wickart était doyen, et le roi Guillaume le lui avait même fait espérer. Comme il dînait un jour chez ce doyen, fort curieux de fruits, il se récria sur la bonté de ceux qu'on servit au dessert. Mme Wickart lui répondit: Aussi sont-ils de la *terre promise*. »

« Nos ministres réfugiés n'ont pas pu parvenir à l'épiscopat. Il y en a qui sont chanoines, ou qui sont doyens. L'un d'eux disait à un ami: Je n'ai plus qu'un pas pour être évêque. On lui répondit: Oui, mais le pas est long et vous avez la jambe courte. »

[1] Il représente ce célèbre théologien comme fort distrait et vivant d'une manière assez extraordinaire, méditant toute la nuit, mangeant sur les trois ou quatre heures quelque bagatelle, ne se nourrissant presque que de café et de thé, d'ailleurs enjoué, s'exprimant très-bien et ayant un grand fond de douceur et d'honnêteté pour tout le monde.

ruper de l'ordre des chartreux, de l'abstinence de la viande et du silence, il s'exprime ainsi :

« Ces deux observances de la règle des chartreux me rappellent une vive repartie du célèbre Burnet, évêque de Salisbury. J'avais l'honneur de dîner chez lui en fort bonne compagnie. Il s'y trouva aussi un Français, homme d'esprit et savant, mais qui avait le défaut de s'emparer un peu trop de la conversation. Quelqu'un rapporta que l'on venait de nommer un gouverneur de la chartreuse de Londres. C'est un emploi d'un assez bon revenu. — Je comprends par ce nom de chartreuse, dit là-dessus notre Français, que vous avez eu autrefois des chartreux dans cette capitale. Il faut convenir, Messieurs, que c'était quelque chose de bien méritoire à eux d'être entrés dans cet ordre, puisque tout le monde sait qu'un Anglais a bien de la peine à se passer à dîner de son aloyau de bœuf. — Il n'y a pas moins de mérite à vos Français qui se font chartreux, répliqua promptement l'évêque, à cause de la loi sévère du silence. »

Baulacre ne se borna pas à citer les bons mots de Burnet. Lorsqu'il le vit, bien des années après sa mort, attaqué avec violence dans le *Journal de Trévoux*, il consacra un long article à le défendre chaudement. Entre autres accusations, les jésuites l'avaient traité de pédant. Son défenseur recherche d'abord les différents sens que l'on attribue à ce mot : il reconnaît que l'évêque fut quelque temps professeur de théologie, mais qu'il déploya dans ces fonctions un véritable talent; que, de plus, il enseigna le latin à l'héritier de la couronne d'Angleterre, puis il ajoute :

« Croyez-vous que ceux qui régentent dans le collége de la rue St-Jacques à Paris eussent bonne grâce d'appeler pédant, un Huet, un Bossuet, un Fénelon, parce que ces

prélats ont enseigné le latin à de jeunes princes.... On fait encore entrer dans l'idée de pédant, des manières gênées, un air embarrassé, triste et chagrin, une mine rébarbative. Notre évêque n'avait rien moins que l'air et les manières pédantesques... Ses manières étaient également polies et aisées. Il se distinguait surtout par son affabilité. Il n'avait pas de plus grand plaisir que de donner des marques de bonté aux étrangers. Il disait souvent qu'on lui avait fait tant d'accueil dans ses voyages, qu'il se croyait particulièrement engagé à bien recevoir les voyageurs. Pour peu qu'ils fussent recommandables, ils retournaient chez eux pénétrés de reconnaissance de ses honnêtetés. Je me suis trouvé dans ce cas · je veux dire que j'ai été de ceux qui, lui étant recommandés, ont éprouvé la plus obligeante réception. Je ne dois pas oublier qu'à sa table, où je me suis trouvé fort souvent, rien n'était plus vif et plus enjoué que sa conversation. A tous ces traits vous voyez que l'évêque de Salisbury était précisément l'antipode de la pédanterie. »

Malheureusement la santé du jeune Lullin ne permit pas à nos deux voyageurs de demeurer en Angleterre aussi longtemps qu'ils se l'étaient proposé: des symptômes d'une consomption trop évidente engagèrent les médecins à le faire partir promptement. Ils se dirigèrent vers la France et arrivèrent à Paris en février 1715.

Baulacre fut bientôt introduit auprès des notabilités scientifiques et littéraires de l'époque, notamment chez Fontenelle, chez les P. P. Mallebranche et Le Brun, de l'Oratoire, etc.; et il ne manqua pas d'aller entendre les plus célèbres prédicateurs. Mais à peine commençait-il à jouir de tous les avantages d'un pareil séjour, qu'il eut le chagrin de voir son élève devenir de plus en plus malade et mourir.

Il revint donc seul à Genève au mois de mai 1715 après une absence de près de trois ans.

Il reprit sans effort son premier genre de vie, et rejoignit de nouveau son frère qui s'était marié dès 1711. Célibataire lui-même, il était heureux de rencontrer dans sa famille les sentiments, les égards qui suffisaient à son cœur. Ses amis le retrouvèrent le même homme instruit et agréable, mais enrichi de plus de connaissances, fourni de plus d'anecdotes. Ses sermons parurent plus nourris. Les personnes et les choses qu'il avait vues lui restèrent dans le souvenir jusqu'à la fin de ses jours.

En 1720, il s'établit complétement dans sa campagne qui, enclavée dans les terres de Savoie, fut pendant près de deux ans sans communication avec Genève, à cause des barrières mises par les autorités sardes pendant la peste de Marseille. Il voulait ainsi, tout en surveillant ses intérêts, se mettre à même d'aider les pasteurs du voisinage qui étaient aussi séquestrés. Le Conseil, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui donna dans la Compagnie le rang de pasteur de la ville[1]. Il se concilia dans ce corps l'estime et l'affection de ses collègues, soit par ses avis judicieux, soit par le bon exemple d'un esprit de douceur et de modération joint à toute la fermeté désirable.

Souvent il fut prié de donner des leçons de religion ou de morale à de jeunes seigneurs étrangers et à des princes qui venaient à Genève pour leur éducation; il n'y consentit que rarement.

Mais ce qu'il ne refusait jamais, c'était de bons avis, de sages directions, soit aux jeunes ministres, soit aux étudiants qui le consultaient. L'un de ceux qui en profitèrent

[1] *Regist. du Conseil*, 20 août 1721.

le plus, Jacob Vernet déjà cité, en parle d'une manière intéressante : « Rien de plus complaisant, dit-il, ni de plus communicatif que lui, pour diriger doucement ceux en qui il voyait de bonnes intentions, pour répondre à leurs questions avec une aimable franchise, pour les reprendre sans les rebuter, et pour les aider à faire mieux en ouvrant pour eux ses portefeuilles, et en leur faisant des remarques qui plaisaient d'abord, ne fût-ce que par la façon de les donner, mais qui plaisaient encore plus quand la réflexion en faisait sentir toute la justesse. »

Si Baulacre avait toujours mené la même vie, nous n'aurions pas à nous en occuper un siècle après sa mort. Les services qu'il rendait à ses confrères ou au troupeau, les conseils adressés par lui aux jeunes gens studieux qui allaient réclamer les leçons de son expérience, tout précieux qu'ils étaient à ceux qui en purent jouir, seraient maintenant ignorés; la bonne réputation qu'il s'était acquise par la pureté de ses mœurs et par toutes sortes d'excellentes qualités serait oubliée dès longtemps; la douceur de son caractère, les grâces de sa conversation, tout ce qui charmait ses amis et la famille qui l'entourait, serait ignoré de nous. Car, lorsqu'un homme disparaît le dernier de ceux avec qui il a commencé de vivre, lorsqu'il ne laisse après lui, ni enfants, ni petits-enfants pour le regretter, les générations qui le suivent n'en sauraient avoir connaissance, à moins qu'un monument ne reste pour témoigner de son passage ici-bas.

Une heureuse circonstance vint imprimer une direction précise aux talents de Baulacre, en lui fournissant les moyens de rendre des services durables à son pays et aussi, pensons-nous, d'inscrire honorablement son nom dans notre histoire littéraire.

La Bibliothèque publique de Genève, dont la fondation remonte à une époque ancienne, avait été longtemps fort négligée ; mais depuis quelques années les magistrats aussi bien que les simples citoyens aspiraient à en faire un établissement digne de la réputation scientifique de notre patrie : en particulier deux bibliothécaires y furent attachés. L'élection de ces fonctionnaires était réservée à la Compagnie des pasteurs et professeurs qui les prenait dans son sein. En 1728 une de ces places étant devenue vacante par la mort du pasteur Butini, les amis de Baulacre pensèrent à le présenter. Il accepta cette fois d'entrer en lice et fut élu le 3 décembre ; il avait eu pour concurrent Jn.-Ls. Calandrini, beaucoup plus jeune que lui, professeur fort distingué et plus tard syndic. Le choix de la Compagnie fut agréé par le Petit Conseil le 8 décembre [1], et Baulacre s'établit avec son frère et sa belle-sœur dans le logement qui formait tout son traitement.

Le nouveau titulaire avait alors cinquante-huit ans : c'est l'âge où l'on cherche volontiers le repos. Pour un homme qui jusque-là avait toujours reculé devant une occupation forcée, il semble que c'était entrer un peu tard dans la vie active. Mais Baulacre était trop consciencieux pour faire de sa charge une sinécure et pour ne pas rendre fructueux son séjour au milieu de ressources enviées de tout homme de lettres. Aussi quand on le vit à l'œuvre, chacun se demanda si la place avait été faite pour lui ou s'il avait été créé pour elle, tant ils convenaient l'un à l'autre. La Bibliothèque n'était pas fort considérable, puisqu'un rapport présenté au Petit Conseil, au commencement de la même année 1728, n'accuse que 9080 volumes, mais elle possédait quelques

[1] *Regist. de la Compagnie des pasteurs*, 1728, 24 septembre, 29 novembre, 3 et 10 décembre; *Regist. du Conseil*, 1 et 8 décembre.

manuscrits précieux, des livres rares et un assez grand nombre de *curiosités* maintenant réunies dans le musée académique et que l'on montrait aux étrangers. Un bon bibliothécaire devait s'attacher à comprendre, apprécier, expliquer tout ce qu'il avait sous sa garde ; il devait vaquer à la circulation des livres, incomparablement moins étendue, il est vrai, qu'elle ne l'est aujourd'hui; il avait à conseiller les achats avec prudence et intelligence. Baulacre apporta dans toutes ces fonctions, outre le précieux concours de ses talents et de ses relations à l'étranger, tout son zèle et toute son aménité. Il enrichit lui-même de livres rares[1] cet établissement auquel, surtout, il donna tellement son cœur, que ses amis disaient parfois pour plaisanter qu'ils lui avaient enfin découvert une passion.

Baulacre avait pour collègues le pasteur Jb. Bordier et, comme bibliothécaire honoraire, le célèbre Firmin Abauzit qui, soit modestie soit pour cause de santé, avait refusé en 1727 une place de bibliothécaire ordinaire[2]. Dans la suite Bordier étant devenu malade, et son successeur le professeur Jalabert ayant été dans le même cas, Baulacre eut pendant bien des mois un surcroît d'occupation dont il se chargea volontiers.

[1] Le *Livre de Sapience* et le *Livre des Saints Anges* furent donnés par Baulacre à la Bibliothèque. Voir Notice sur les livres imprimés à Genève dans le XV[e] siècle, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome I, ou *Mélanges d'histoire littéraire*, par G. Favre, tome II.

[2] *Regist. du Conseil*, 6 août.

II

Baulacre ne se contenta pas d'accomplir avec zèle et dévouement le travail qui lui incombait comme bibliothécaire. Ayant à sa disposition des manuscrits, des livres, des collections qu'un homme de lettres peu riche ne pouvait guère avoir dans son propre cabinet, possédant déjà une grande quantité de matériaux qu'il devait à ses lectures et à ses méditations, il mit à profit toutes ces ressources pour composer, dans ses studieux loisirs, sur un grand nombre de sujets, une foule d'articles qui furent insérés dans les journaux littéraires de l'époque, principalement dans ceux qui étaient publiés en Suisse et en Hollande. C'était tantôt la critique d'un ouvrage récent, tantôt la description d'un manuscrit, l'extrait d'un livre rare, tantôt enfin une dissertation en règle sur un point qui l'intéressait. On ne pourra certes pas lui reprocher de s'être mis trop tôt à écrire, puisqu'il était dans sa soixantième année lorsqu'il composa ou du moins lorsque parut son premier article. Mais une fois lancé dans la carrière d'écrivain, il ne s'arrêta pas si vite, et pendant vingt-sept ans on put reconnaître la fertilité de son esprit et la facilité de sa plume pour se plier aux différents genres qu'il abordait : religion, morale, critique, histoire, voyages, tout lui est propre, tout est pour lui matière à discussion et surtout à causerie.

On ne saurait manquer de reconnaître dans ces articles une complète bonne foi. Baulacre peut se tromper, sans

doute, il en convient le premier, mais du moins semble-t-il prendre toutes les précautions pour qu'il n'en soit pas ainsi. Non-seulement, en effet, il a soin de consulter tous les livres qu'il a en mains et qu'il peut imaginer lui apporter des lumières, et de joindre aux renseignements qu'il y a puisés le résultat de ses propres observations, de ce qu'il a acquis dans ses études, dans ses voyages; il s'adresse encore autour de lui, d'abord et principalement à son collègue et excellent ami Abauzit, véritable encyclopédie vivante, puis aux professeurs genevois; enfin il a recours à des savants étrangers.

S'il trouve une erreur, il la relève franchement, quand même elle aurait été avancée par un ami ou par l'écrivain avec qui il sympathise le plus; et comme pour éclaircir un point, pour déterminer une date, il ne recule pas devant la lecture complète de longs et ennuyeux ouvrages, il n'aime pas qu'on reproche des omissions à un auteur sans le lire tout entier.

Ses dissertations sont généralement courtes, et il ne se gêne pas d'y introduire des digressions, qui peuvent quelquefois faire perdre de vue le point principal, mais qui ont l'avantage de reposer l'esprit : il nous demande la permission de «battre la campagne,» et il nous raconte des anecdotes qu'il tire de ses lectures ou de ses souvenirs de voyages. Souvent on le verra traiter un sujet à fond, ne l'abandonner qu'après l'avoir envisagé sous toutes ses faces : étymologie, traditions, légendes, il examine tout. Mais sa critique, loin d'être lourde et languissante, est vive et pleine de trait; on y rencontre des rapprochements inattendus, des réminiscences classiques bien placées; et comme son style est coulant, sa phrase toujours claire, que de plus il ne craint point la plaisanterie et ne fuit pas un bon mot lorsqu'il se

présente naturellement, on le suit sans fatigue et il est rare que, même dans les sujets les plus arides, on ne sente en le lisant le sourire venir sur les lèvres.

Esprit éminemment positif, il ne croit guère au merveilleux et poursuit à outrance l'exagération. S'il recueille les préjugés fondés sur l'ancienne ignorance, c'est pour les combattre victorieusement, soit au moyen des lumières de la science, soit par celles de la raison.

A ces remarques générales, j'en ajouterai quelques-unes empruntées aux fragments laissés par M. Mallet.

« Le caractère dominant de Baulacre et de ses écrits, « c'est la modération au service d'un esprit juste et d'un « constant amour de la vérité... Avec quelle répugnance « instinctive ne se défend-il pas des avis extrêmes, qui ris- « quent de dépasser le but et de nous rendre injustes en- « vers les autres! Quand il rencontre une assertion tran- « chante, il cherche toujours à faire la part de l'exagération; « *il ne faut prendre cela qu'au rabais*, dit-il souvent. D'ail- « leurs, disposé à croire qu'une opinion sérieusement énon- « cée et soutenue n'est jamais sans avoir en soi quelque « chose de fondé ou de plausible, il l'explique tout en la « combattant, et se montre enclin à lui faire des conces- « sions. De cette disposition conciliante, quelquefois portée « à l'extrême, il résulte que chez cet auteur les discussions « sont toujours convenables et dignes. Il ne combat ses ad- « versaires qu'avec des armes parfaitement courtoises; et « s'il lui arrive d'être un peu vert pour ceux qu'il réfute, « c'est lorsqu'ils ont pris l'initiative d'un ton irritant et dé- « daigneux. »

Une analyse détaillée des *OEuvres* aujourd'hui réimprimées nous mènerait trop loin et serait d'ailleurs ici déplacée. Je me contenterai de les indiquer brièvement.

Le savant éditeur les a classées sous sept chefs principaux formant un pareil nombre de parties.

La première partie, intitulée *histoire physique*, contient des détails curieux sur le Rhône, sur le lac Léman et sur la vallée de Chamounix.

On voit dans ces articles que Baulacre aime son pays et se plaît à le faire valoir; cette même disposition se retrouvera lorsqu'il parlera de ses compatriotes. Il sent les beautés de la nature et sait les exprimer, ce qui n'était pas alors très-fréquent : Jean-Jacques Rousseau n'avait pas encore mis ce genre à la mode par ses magiques tableaux. Au reste, il n'y a guère de comparaison à établir entre l'auteur passionné de la *Nouvelle Héloïse* et le calme Baulacre. Si ce dernier décrit avec enjouement les plaisirs simples d'une partie de campagne, la contemplation de la nature l'amène facilement à admirer la sagesse du Créateur; mais son admiration est réfléchie et d'autant plus grande qu'il comprend mieux. — Le récit des premières excursions à Chamounix sera lu avec intérêt par ceux qui ne le connaissent pas encore, et les touristes nombreux qui parcourent avec tant d'aisance ces lieux maintenant si fréquentés et toujours admirés, avoueront qu'on peut sans être bien téméraire se dispenser d'imiter leurs prédécesseurs qui, il y a un siècle, jugeaient convenable de « s'armer jusqu'aux dents. »

La deuxième partie est relative à la *Bibliothèque de Genève*. Ici notre auteur est dans son élément; il fait les honneurs de chez lui, et cela avec grâce, avec entrain.

Ses quatre lettres adressées au savant Bourguet, qui avait fondé le *Journal helvétique*, et y avait inséré peu d'années auparavant une instruction sur les devoirs des bibliothécaires, présentent des pages charmantes. Qu'il signale avec une vive gratitude les riches dons faits par Ami Lullin, qu'il nous

parle d'un manuscrit, d'une édition rare, de quelque objet curieux, il sait intéresser. « On accuse, » nous dit-il, « les bibliothécaires de donner un peu dans la charlatanerie et l'on prétend que le métier porte cela; ils doivent donc s'observer et être en garde contre l'hyperbole. » On ne le prendra pas assurément pour un charlatan, mais en le lisant on se fera une idée de sa *passion*, et l'on comprendra le plaisir que l'on éprouvait à l'avoir pour cicérone.

Dans la description de divers livres, dans celle d'une statue antique, d'un bouclier votif, d'un tableau de Rubens, dans l'analyse du *Miroir du Monde*, dans le piquant récit des tentatives pour découvrir l'origine de cet ancien missel dont M. Edouard Mallet a su tirer d'utiles renseignements[1]; il s'accorde, suivant son usage, le plaisir des digressions et nous conte maintes anecdotes. Quelquefois ces digressions nous éloignent passablement. « N'admirez-vous pas, s'écrie-t-il, le chemin que j'ai fait, et combien je me suis écarté de ce que je m'étais proposé de dire? Il s'agissait de notre Bibliothèque et des dons qu'on lui a faits depuis quelque temps, et nous voici en Amérique. »

Au reste, s'il est porté à présenter le côté plaisant des choses, il accueille aussi des pensées fort sérieuses. Par exemple, on lit vers la fin d'un article relatif à un bouclier de Scipion: « Les vertus des païens n'avaient pas de légitime objet, ni de véritable motif. A cet égard elles étaient fausses, on en convient. C'étaient la prudence, l'orgueil, l'intérêt qui les faisaient agir; cela peut être vrai. Mais avec de si faibles et si faux motifs, ils

[1] Documents genevois inédits pour la généalogie historique de la Maison souveraine de Savoie. (*Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, série 2, tome XVI, 1856.)

étaient justes, sobres, tempérants, ils résistaient aux tentations : et nous, qui avons la connaissance de Dieu et l'espérance de l'immortalité, nous sommes colères, vindicatifs, médisants, sensuels, etc., nous vivons en païens. »

La troisième partie, qui traite *des antiquités et monuments*, renferme bien des morceaux que l'on pourrait noter ; dans la crainte de trop allonger je n'en mentionnerai qu'un petit nombre.

Un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans un mémoire où il voulait prouver que le camp de Péquigny, en Picardie, remonte au temps des Romains, avait avancé que l'on voyait encore dans le Valais les anciennes fortifications du camp de Galba, et, entre le lac de Genève et le mont Jura, une partie des retranchements que César y fit élever pour fermer aux Suisses le passage dans les Gaules. Baulacre de son côté prouve qu'il n'y a plus de trace de tout cela, et que l'auteur s'est appuyé sur de mauvaises autorités. « Il est fort à craindre, ajoute-t-il, que son camp de Picardie manquant de ces deux appuis ne soit enlevé aux Romains et que quelque autre peuple ne s'en empare. »

Il s'occupe ensuite d'inscriptions romaines trouvées en Savoie et à Genève, et décrit un sceau remarquable sur lequel des savants français s'étaient trompés ; mais les personnes qui voudront quelque chose de plus complet sur ce sujet devront consulter un travail spécial de M. le docteur Chaponnière, inséré dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. II, p. 29).

Puis après avoir traité de l'origine de l'aigle double de l'empire et des armoiries de Genève, il fait l'histoire de notre cathédrale, dont il cherche à déterminer l'âge en s'aidant des lumières d'un antiquaire distingué, l'abbé Le

Bœuf, consulté à cet égard, et il décrit enfin les grandes réparations faites au même édifice dans le siècle dernier.

La quatrième partie comprend quatorze articles sur l'*histoire de Genève*.

Baulacre relève les méprises des historiens qui ont confondu notre ville tantôt avec Orléans, *Genabum*, tantôt avec Gênes, *Genova*; c'est avec de pareilles confusions qu'on a prétendu, par exemple, que 15,000 Genevois furent tués à la bataille de Crécy et qu'on nous a donné Christophe Colomb pour compatriote. Il réfute vivement les fables de Gregorio Léti. Il rend compte des recherches entreprises à la demande des bénédictins, auteurs de la *Gallia Christiana*, pour former la liste de nos évêques[1] et s'amuse en passant de l'erreur d'un curé qui, en faisant deux évêques différents de Jean *de la Rochetaillée* et de Jean de *Pierrecise*, « a ainsi coupé un évêque en deux. » Il disculpe les religieuses de Sainte-Claire d'une accusation répandue contre elles. A l'occasion de la publication des *lettres de Calvin à Jacques de Bourgogne*, il repousse des calomnies dirigées contre le réformateur.

Il rapporte quelques particularités sur la famille Bonivard en se défendant d'entreprendre, comme on le lui avait demandé, de composer une histoire littéraire de Genève, alléguant qu'il faudrait pour cela réunir des matériaux pendant quinze ou vingt ans et qu'il est octogénaire[2]. Il fait l'histoire des traductions des Psaumes dues à Marot et à de Bèze; il fournit quelques notes sur l'origine

[1] M. Blavignac a donné une table chronologique des évêques de Genève dans son *Armorial genevois* (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, tome VII, page 20).

[2] On doit aussi, pour ce qui concerne le prieur de St-Victor, avoir recours à la notice publiée par M. le docteur Chaponnière dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, tome IV, p. 137.

de l'imprimerie à Genève, sujet qui a été beaucoup plus développé par M. Favre-Bertrand et récemment par M. Gaullieur[1], et il analyse le *Livre de Sapience*.

Enfin, par trois éloges historiques, il nous montre qu'il sait apprécier dans Jn.-Ant. Arlaud, dans J.-J. Burlamaqui et dans Gabriel Cramer, un peintre, un jurisconsulte et un mathématicien.

La cinquième partie concerne l'*histoire des contrées voisines de Genève*.

Dans des recherches sur l'Abbaye de Bonmont, adressées au professeur Ruchat de Lausanne, Baulacre reconnaît les services rendus par les couvents et fait l'éloge des travaux des bénédictins de St-Maur. Il raconte ensuite diverses particularités de la vie du voyageur Tavernier.

Il examine en détail un singulier ouvrage dû à un chanoine valaisan et en fait ressortir diverses absurdités ; et à propos de prétendus sorciers brûlés en Valais: « Je voudrais, dit-il, connaître quelque saint qui pût guérir des opinions superstitieuses, surtout quand elles sont aussi funestes que celles-là. Je conseillerais aux Valaisans de s'y adresser. Le meilleur expédient c'est de recommander à leurs gens de lettres une bonne philosophie, qui, après les avoir éclairés, les mette en état d'éclairer aussi les autres; c'est là le remède spécifique contre les erreurs populaires. » Il combat aussi longuement la tradition relative au massacre de la légion thébéenne, qu'il croit empruntée à l'Orient.

Dans les articles qui traitent de la Savoie, on remarquera ceux qui sont consacrés au duc Amédée VIII et à François de Sales.

Quant au premier, Baulacre établit que sa vie volup-

[1] Études sur la typographie genevoise, *Bulletin de l'Institut genevois*, t. II.

tueuse à Ripaille n'est nullement prouvée; or, lui-même le fait observer, « un Genevois, travaillant à faire l'apologie d'un duc de Savoie, ne doit point être suspect de partialité.»

A l'occasion de la vie de François de Sales, Baulacre réfute des calomnies répandues contre Th. de Bèze et s'amuse quelque peu de ce que l'historien raconte sur son héros. Il montre ensuite combien on a exagéré le chiffre des conversions opérées par cet évêque. « Rendons justice au mérite de François de Sales, » nous dit-il. « Il avait assurément de très-belles qualités ; mais elles ne doivent pas nous empêcher d'apercevoir aussi ses défauts. Nous devons supposer que le saint-père n'a pas eu l'intention de les canoniser en canonisant sa personne. »

La sixième partie, consacrée à l'*histoire ecclésiastique*, contient naturellement des morceaux de controverse. L'auteur s'occupe de l'honoraire des messes, de la prétendue antiquité de l'ordre des carmes, de la question si l'on doit garder la foi aux hérétiques et d'une bulle de Clément VI, qu'il qualifie d'odieuse, mais sur laquelle il se radoucit plus tard, n'étant pas certain de l'avoir bien comprise. En parlant des réponses suscitées par un ouvrage de J.-Alph. Turrettini, il contredit les récits de prétendus miracles opérés en Savoie; c'est le plus ancien article des *OEuvres*[1]. Il nous entretient de cloches, d'horloges et de vitraux d'églises, de la sépulture et des cimetières; il fait sentir les dangers d'enterrer dans les églises et dans leurs environs, et à propos de verre et de miroir, il critique une interprétation d'un passage de saint Paul (1 Cor. XIII, 12) et justifie celle de la version genevoise.

La septième partie se compose de treize articles ou dissertations sur l'*histoire littéraire*.

[1] Ce morceau, compris dans la *Bibliothèque germanique*, tome XXVIII, année 1729, est daté du 15 octobre 1728.

On y trouvera d'abord bien des détails relatifs à l'origine et aux progrès de l'imprimerie. On verra encore notre auteur s'attaquer aux mensonges de Léti et mettre en évidence les ridicules inventions de certains écrivains.

Passant à des sujets tout différents, il explique, probablement d'après Abauzit, deux vers de la quatrième églogue de Virgile, auxquels on a voulu attribuer un sens prophétique ; il s'occupe d'une accusation de plagiat lancée à tort par Fréron contre Mme Deshoulières ; il fait connaître, à l'aide des renseignements qu'il avait recueillis en Hollande et en Angleterre, le nom de la Marquise des *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle ; il défend Bayle contre les attaques du jésuite Merlin, et rend compte d'une longue discusion qui avait eu lieu dans une société littéraire de Genève sur l'origine des sacrifices ; il s'occupe ensuite des noms de famille.

Le dernier morceau est consacré à l'*Eloge* du géomètre Jh. Saurin, écrit par Fontenelle. « Malgré son grand âge, on le trouve toujours le même. Tours vifs, expressions propres et énergiques, manière de narrer pleine de feu, et qui lui est tout à fait particulière. » Après ces compliments, Baulacre montre que le secrétaire de l'Académie avait raconté la vie de son confrère d'après un factum « espèce de roman dévot. » Le panégyriste avait dit que *le zèle de la religion est fort capable de faire tout ce qu'il y a de plus contraire à la religion*, et avait attribué *les bruits qui attaquaient l'honneur* de Saurin à son entrée dans l'église catholique ; de là la nécessité de justifier, par des preuves à l'appui, les protestants en général et ceux de la Suisse en particulier.

Si la pâle analyse qui précède suffit à la rigueur pour donner une idée de ce que peuvent offrir les *Œuvres his-*

toriques et littéraires de Baulacre, le dernier article dont il vient d'être question m'amène à l'un des caractères qu'on remarquera dans plusieurs de ses écrits et qui sera pris en bonne ou en mauvaise part selon le point de vue où l'on se placera : je veux parler de son talent, peut-être même de son goût pour la controverse. Qu'on examine seulement s'il n'est pas de toute justice, lorsqu'on veut juger un écrivain, de se reporter au siècle où il vivait et s'il n'y aurait pas de l'étroitesse à le condamner absolument d'après les principes et les usages du temps présent.

Baulacre, nous le savons, était un ecclésiastique protestant, et il n'écrivait guère que dans les journaux fondés par les hommes de lettres du refuge : on ne saurait donc être étonné de rencontrer sous sa plume des attaques contre les dogmes et les pratiques de la communion romaine, et sa facilité à manier la plaisanterie lui fournissait des armes qu'il employait souvent pour défendre ses coreligionnaires.

Mais si l'on compare ses articles avec ceux que contenaient les mêmes journaux et avec ceux de ses antagonistes, on reconnaîtra qu'il l'emporte presque toujours par la modération, par le ton et par le respect des convenances.

D'ailleurs, s'il poursuit tout ce qu'il regarde comme superstitieux, il rend justice à la science et au mérite partout où il les rencontre. Aussi, lié par ses études avec plusieurs savants religieux, il les apprécie et cherche à les obliger. Mais pour les couvents de religieux oisifs ou ignorants, alors il ne se gêne guère ; c'est ainsi qu'à propos de la *fleur de la passion* il nous dit un peu crûment : « Un spectateur de sang-froid n'aperçoit rien dans cette fleur de ce qu'un cerveau échauffé dans un cloître y voit de si merveilleux. »

Et puisqu'il s'agit de couvents, qu'on me permette ici une anecdote

Baulacre avait, dans le voisinage de sa campagne de Landecy, des chartreux à Pommier et des capucins à St-Julien, avec qui il vivait en fort bonne intelligence; il leur rendait souvent visite, se plaisant à admirer leurs fleurs et à parler des siennes. La conversation, on le pense bien, s'étendait quelquefois en dehors des sujets d'horticulture. Un jour donc une discussion s'établit à St-Julien touchant les droits prétendus du duc de Savoie sur Genève, et l'on en peut lire le charmant récit dans la quatrième partie[1]. Un autre jour, chez les mêmes capucins, l'un d'eux parla de certains insectes qui ravageaient leurs fleurs, et s'étendit sur quelques singularités de ces petits animaux contre lesquels il était fort irrité. C'était le temps où Abraham Trembley venait de faire ses belles découvertes sur le polype d'eau douce qui revient de bouture, et Baulacre les leur expliqua.

« Le gardien parut fort surpris qu'il y eût un pareil animal dans la nature. Il ne manque pas d'esprit; il me fit plusieurs questions pour s'assurer bien du fait. Je lui donnai tous les éclaircissements qu'il pouvait souhaiter. De sorte, me dit-il, que vous êtes persuadé que cet insecte a toutes les propriétés que vous venez de me dire. Je lui répondis qu'il ne me restait pas le moindre doute là-dessus. C'est une chose bien étrange, répliqua-t-il, que quand nous vous disons que le corps de notre Seigneur est reproduit et multiplié tous les jours sur nos autels, vous n'en veuillez rien croire et que vous accordiez cette prérogative à un misérable insecte comme celui que vous venez de me décrire.

« Je fus véritablement surpris de l'argument. Je dis au bon père qu'il en aurait les gants, et que j'étais sûr qu'au-

[1] T. I, p. 297.

cun de leurs théologiens ne s'était encore avisé d'employer cette preuve. Il fallut pourtant après cela me mettre en devoir de lui répondre. Pour cela je lui dis que, quoique je trouvasse sa pensée ingénieuse, il y a une différence essentielle entre les objets qu'il juge à propos de comparer : c'est que l'observateur genevois nous fait voir à l'œil toutes les merveilles qu'il nous annonce, nous les suivons des yeux, et quand nous n'avons pas la vue assez fine et que les objets sont trop petits, il y remédie par le microscope ; mais chez vous, nous ne voyons que du pain, et nous aurions beau regarder avec les plus excellents microscopes du monde, nous n'apercevons rien qui approche d'un corps humain.

« Vous ne croyez donc que ce que vous voyez, me répondit le père vicaire. Pardonnez-moi, lui dis-je, nous croyons une infinité de choses que nous n'avons pas vues. Mais voici en quoi consiste proprement notre incrédulité, c'est que nous ne pouvons pas croire le contraire de ce que nous voyons.

« Après leur avoir fait sentir que la transsubstantiation ne gagnerait rien à la découverte du polype, je fis le généreux et leur dis que je voulais bien leur fournir moi-même une autre comparaison, qui leur était beaucoup plus favorable. Le mystère le plus difficile à comprendre, c'est que le corps du Seigneur soit, non-seulement tout entier dans l'hostie, mais qu'il soit tout entier dans la plus petite particule. Cependant on trouve une image de cette merveille dans la nature. Qu'un homme se présente devant un grand miroir, il s'y verra tout entier ; s'il s'avise de casser le miroir en 30, 40, 50 morceaux, il se trouvera toujours dans chacune de ces pièces.

« Les bons pères ayant oublié *Timeo Danaos et dona ferentes*, saisirent avec empressement cette comparaison et la

trouvèrent décisive pour nous fermer la bouche. Quand ils eurent bien mordu à l'hameçon, je leur fis la malice de leur dire qu'il y avait seulement un petit inconvénient, c'est que, lorsque celui qui s'y regarde, soit dans le miroir entier, soit dans quelqu'un de ses nombreux morceaux, ce n'est que son image, et c'est là précisement le sentiment des réformés, qui disent que l'eucharistie est une image de la mort du Sauveur.

« Je vous avoue que je me divertis beaucoup à cette petite conversation. Mais il me manquait un second pour rire avec moi, car on ne peut pas bien rire tout seul[1]. »

En même temps que notre bibliothécaire fournissait à divers recueils périodiques les articles que nous avons pas-

[1] *Nouvelle Bibliothèque germanique*, tome I (1746), page 227. — On trouve des renseignements sur les divers écrits de Baulacre dans la notice de Jacob Vernet, dans Senebier (*Histoire littéraire*, tome III, page 38) et dans le dictionnaire de Leu (*Allgemeines helvetisches Lexicon*, 1er volume 1747 et Supplément 1786). — Tous les opuscules historiques et littéraires de Baulacre n'ont pas été reproduits dans les deux volumes de ses Œuvres; quelques-uns ont été jugés trop courts et de peu de valeur, ou n'ayant plus aucun intérêt d'actualité. Il faut cependant signaler les morceaux suivants dont les deux premiers ont été déjà mentionnés:

1° Lettre sur le genre de nourriture des premiers hommes (*Bibliothèque raisonnée*, tome 37 (1746), p. 33-54).

2° Lettre sur un article des *Mémoires de Trévoux* contre feu M. Burnet, évêque de Salisbury (*Bibliothèque britannique*, tome 23 (1744), p. 416-438).

3° Lettre touchant un livre intitulé l'*Octave de St-Joseph*, par l'abbé de Vertamont (*Bibliothèque germanique*, tome 18 (1729), page 75-89).

4° Lettre sur la *Vie de Marguerite Alacoque*, par Monseigneur Jean-Joseph Languet, évêque de Soissons (*Ibid.* tome 23 (1732), p. 75-104).

5° Dissertation sur l'origine des fruits de la vigne (*Ibid.* tome 48 (1740), page 125-147).

6° Remarques sur un livre de controverse imprimé à Avignon. (*Nouvelle Bibliothèque Germanique*, tome 4 (1748), page 281-312). Le même article ou à peu près était déjà dans le *Journal Helvétique*, juillet 1747. — C'est une réponse à des attaques renouvelées contre Calvin et Théodore de Bèze, et aussi un exposé des travaux des missionnaires protestants.

sés rapidement en revue, il enrichissait aussi soit les mêmes journaux, soit d'autres, d'un grand nombre de petites compositions sur des sujets purement religieux.

L'éditeur a eu d'excellents motifs pour s'en tenir à la partie historique et littéraire. Le reste, suivant toute probabilité, serait en général peu utile aujourd'hui; car depuis un siècle la critique sacrée, comme les autres sciences, a dû faire des progrès, et plusieurs des principes que Baulacre mettait en avant et qui pouvaient être nouveaux de son temps, ont sans doute fait leur chemin. Toutefois, s'il convient à bien des égards de laisser ces compositions dans les recueils qui les contiennent et auxquels les curieux pourront avoir recours[1], il me semble que, pour obtenir une connaissance un peu complète de notre auteur, on ne doit pas les passer tout à fait sous silence.

Les articles actuellement recueillis annoncent chez Baulacre une lecture étendue et variée. Les autres nous le représentent comme un homme faisant des Livres saints une étude constante et journalière, comme très-versé dans les langues sacrées et connaissant tout ce qui a été dit sur le point qu'il traite. On peut présumer qu'il ne partageait pas toutes les opinions calvinistes, mais assurément il admettait et soutenait les grands principes de la foi.

Dans ces compositions, qui ne sont point des sermons, tantôt il choisit un texte offrant un sens difficile à comprendre, et il s'efforce de l'expliquer; tantôt c'est une parole singulière qu'il envisage sous toutes ses faces; ou bien c'est un beau passage, dont il fait valoir le mérite et l'utilité pratique, en donnant aux prédicateurs des conseils sur la

[1] On trouvera, à la fin de cette notice, une liste aussi complète que j'ai pu la faire des dissertations de Baulacre sur des sujets religieux.

manière de s'adresser au troupeau du haut de la chaire. En général, il demande qu'on cherche d'abord dans un texte le sens littéral, et qu'on ait égard au contexte : c'est ainsi que l'on entre dans les vues précises de l'écrivain sacré et que l'on sent la justesse du raisonnement qu'il emploie. Cette méthode, à ce qu'il prétend, n'agrée point aux prédicateurs.

Il serait facile de justifier ces courtes réflexions par quelques citations [1], n'était l'inconvénient de trop prolonger cette notice. Mais si l'on se rappelle que l'auteur commença fort tardivement à livrer ses travaux à la publicité, et si l'on jette un coup d'œil sur la liste de ses écrits nombreux et variés, on ne pourra lui refuser au moins le mérite d'une grande activité [2].

Cependant Baulacre, déjà parvenu à un âge avancé, sentait que les forces devaient bientôt lui faire défaut ; en conséquence, s'adressant à la Compagnie des pasteurs, dans la

[1] J'indiquerai seulement le n° 1 de la liste comme un curieux exemple des raisonnements de Baulacre pour limiter le sens des passages des Écritures ; le n° 3, comme interprétation ingénieuse ; le n° 7, pour ses remarques historiques ; le n° 19, pour ses judicieuses observations relatives aux prédicateurs ; les n°s 21 et 22 pour ses intéressants modèles d'applications ; les n°s 20, 23 et 54, qui roulent sur le même sujet et contiennent une critique hardie mais heureuse, et présentée avec beaucoup de modestie.

[2] Les dissertations réimprimées dans les *Œuvres historiques et littéraires* sont au nombre de 73 ; elles furent publiées de 1729 à 1754, savoir :

De 1729	à 1740,	9	dissertations.
1741	1745,	23	»
1746	1750,	26	»
1751	1754,	15	»

Les dissertations sur des sujets religieux, au nombre de 56, furent publiées de 1732 à 1756, savoir :

En 1732,		1	dissertation.
De 1741	à 1745,	17	»
1746	1750,	17	»
1751	1756,	21	»

séance du 20 février 1756, « il représente qu'il y a plus de 27 ans que la Compagnie lui a confié la charge de bibliothécaire, qu'il a toujours fait tout ce qui a dépendu de lui pour s'en acquitter le mieux qu'il lui a été possible, et que la Vénérable Compagnie a bien voulu lui témoigner quelquefois qu'elle n'était pas mécontente de ses soins; que, plein de reconnaissance pour ses bontés, il souhaiterait fort de pouvoir y répondre, mais que son grand âge et surtout la faiblesse de sa vue et de son ouïe ne lui permettant plus d'en faire les fonctions d'une manière utile à la Bibliothèque, il priait très-humblement la Compagnie de lui en accorder la décharge[1]. » Ces infirmités n'étaient pas fort apparentes, puisque la Compagnie, « ne pouvant se résoudre qu'avec regret à le perdre, » le pria de voir s'il ne pourrait pas différer encore quelque temps sa demande. Mais il persista, et dans la séance suivante, après de nouvelles et inutiles instances, on lui accorda sa décharge « avec beaucoup d'honneur et de remerciements, » en le priant de continuer à être directeur de la Bibliothèque; en même temps on décida qu'il serait recommandé à la bienveillance du Petit Conseil. Ce corps[2], en effet, dans sa séance du 28 février approuva les résolutions précédentes et alloua au digne vieillard une pension viagère de 500 florins (231 francs environ) comme représentant à peu près la valeur du logement qu'il allait abandonner. Les registres de la Direction de la Bibliothèque témoignent aussi des regrets qu'éprouvèrent ses collègues à la retraite d'un homme qui avait servi cet établissement avec tant de zèle et de lumières.

Il retourna dans sa campagne de Landecy et passa dans

[1] *Registres de la Compagnie des pasteurs.*
[2] *Registres du Conseil*, vol. de 1756, page 111.

cette retraite encore cinq années sans souffrance, sans ennui, mais non pourtant sans affliction. Il fut très-sensible à la mort d'un de ses neveux, officier au service de France qui fut tué en Allemagne. Il avait déjà perdu une nièce quelques années auparavant. Le décès de son frère, depuis longtemps tombé dans une triste caducité, le toucha moins.

Jusqu'à sa dernière année il put encore s'occuper avec ses livres, et donner des soins à ses fleurs et aux arbres qu'il avait plantés. Il continuait à élever son âme par la contemplation de la nature, et tout en se détachant des choses de ce monde, il jouissait avec bonheur de ce qui lui avait été donné.

Toujours plus sensible à l'amitié, toujours plus affectueux, il savait gré des moindres attentions qu'on avait pour lui, aussi était-il soigné par ceux qui l'entouraient avec une tendresse vraiment filiale.

Quand ses jambes et ses yeux commencèrent à s'affaiblir, les soins empressés de ses proches et de ses voisins lui firent encore couler le temps avec douceur. On lui lisait, on lui tenait compagnie, et lorsque ses amis allaient le voir ils étaient surpris de le trouver au fait de tout, et de ce qu'il montrait autant de mémoire, de présence d'esprit et de gaieté.

Peu de semaines avant sa fin, il composa de petits vers pour la fête d'une parente qui lui faisait souvent de bonnes et agréables visites. De jour en jour on le voyait tenir moins à ses propres volontés, plus attaché à sa famille, à ses amis; parlant peu de lui-même, ses réflexions assorties à son âge n'étaient ni tristes ni plaintives; il bénissait Dieu de ce qu'il était exempt de douleurs et souhaitait le même bonheur aux autres. Chaque jour il se retirait une demi-heure dans son cabinet pour prier et pour chanter ou réciter un

psaume. D'ailleurs il témoignait sur sa fin prochaine plus de désir que d'appréhension, il en parlait comme d'un voyage à faire, et lorsque dans le cours de son dernier hiver on lui apprit le décès de trois magistrats de son âge, il s'écria: « Quand est-ce que mon tour viendra? » Il ne tarda pas à arriver. Une diarrhée de quelques jours le lui annonça et il y pensa sans émotion. La veille de sa mort, quelqu'un lui ayant dit: « Vous avez besoin de votre philosophie, » « ajoutez chrétienne, dit-il, je n'en connais pas d'autre qui soit salutaire.»

Le 20 avril 1761, sans souffrance, sans même être retenu au lit et seulement après une heure d'agitation, il cessa de vivre. Il était âgé de 90 ans et 8 mois.

La Compagnie des pasteurs rendit un juste hommage aux vertus et aux belles qualités du vénérable membre qu'elle perdait, et s'associa aux regrets de sa famille et de ses amis[1].

On l'enterra dans le cimetière de Bossey, à la place que lui-même avait marquée lorsqu'en 1757 il avait accompagné les restes mortels de son frère. Il laissa pour héritiers une nièce aimable et dévouée qui, ne s'étant pas mariée, ne le quitta jamais, et un digne neveu qui était capitaine au service de la République, et dont les trois petites-filles ont conservé le nom de Baulacre jusqu'à nos jours.

Lorsqu'on aime à secouer les préoccupations du présent pour vivre un peu dans le passé; lorsque l'on fait comme une revue du grand nombre d'hommes qui, dans la magistrature, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts,

[1] « Son commerce était gai, doux, agréable et instructif, et sa piété lui a fait supporter avec résignation les infirmités attachées à une longue vie. » (*Registres de la Compagnie*, 21 avril 1761).

ont bien mérité de notre patrie, on ne saurait sans quelque mélancolie penser à des noms qui, n'étant plus représentés dans la famille genevoise, risquent de lui être bientôt complétement inconnus.

Sans remonter au delà d'un siècle, où trouver chez nous des Abauzit, des Burlamaqui, des Calandrini, des De Tournes, des Jalabert, des Rousseau, des Sismondi, et tant d'autres?

Sans doute la gloire peut s'attacher à quelques noms et les faire surnager: c'est le petit nombre, et pour ces *rari nantes*, combien n'en reste-il pas plongés dans le vaste gouffre de l'oubli?

Mais qu'importe au fond, si les peuples ont la mémoire courte! L'homme vraiment sage, sans trop de souci d'une gloire à laquelle si peu atteignent, s'attache à faire le bien et à employer d'une manière utile les facultés qu'il a reçues en partage: l'approbation de sa conscience et le développement de son intelligence, sont à ses yeux de suffisantes récompenses; et si, pour le soutenir, il était besoin de lui offrir un exemple, on pourrait hardiment lui présenter la vie active et douce de Léonard Baulacre, mais surtout sa mort, où nous voyons le calme du philosophe et la sérénité du chrétien.

Th. H.

DISSERTATIONS DE BAULACRE

SUR

L'ÉCRITURE SAINTE ET SUR DES SUJETS RELIGIEUX

Dans la **Bibliothèque Germanique,** d'Amsterdam.

Nº 1. T. 26 (1732), p. 156. Lettre sur les raisons qu'emploie Jésus-Christ contre les soucis.

Dans le **Journal littéraire d'Allemagne, de Suisse et du Nord,** de la Haye.

2. T. 1 (1741 et 1742), p. 105. Explication de quelques passages sur la grâce.
3. Id. p. 277. Lettre sur la plainte de Jésus-Christ sur la croix. *Math. XXVII, 46.*
4. T. 2 (1743), p. 247. Éclaircissement sur le même sujet.

N.B. Cette explication se trouve également dans le tome 30 de la *Bibliothèque raisonnée*, p. 197.

Dans la **Bibliothèque raisonnée,** d'Amsterdam.

5. T. 27 (1741), p. 284. Explication de ce qui est dit d'Énoc, *Héb. XI, 5 et 6.*
6. T. 29 (1742), p. 243. Éclaircissement sur l'imitation de Jésus-Christ et sur celle de Dieu. Suite tome 30, p. 3.
7. T. 31 (1743), p. 243. Sur la sépulture de Moïse.
8. T. 33 (1744), p. 89. Explication de *1 Cor. I, 22, 23.*
9. T. 34 (1745), p. 159 et 292. Remarques sur la prière.
10. T. 35 (1745), p. 316. Sur les imprécations de quelques psaumes.
11. T. 36 (1746), p. 79. Sur la mort d'Hérode. *Actes XII, 20-23.*
12. Id. p. 193. Des dispositions pour demander à Dieu la sagesse, *Jacques I, 5-8.*

13. T. 37 (1746), p. 118. Sur l'entretien de Jésus-Christ et de Marthe. *Luc X, 38-42*.
14. Id. p. 366. Explication de *Héb. XII, 2, et XI, dernier verset*.
15. T. 38 (1747), 2me partie, p. 24. Explication de ce que dit St Paul contre les ordonnances humaines, *Col. II, 20-23*.
16. T. 41 (1748), p. 201. Sur la promesse du centuple. *Math. XIX, 29*.
17. Id. p. 323. Explication du titre d'*étrangers et voyageurs*, 1 Pierre II, 11.
18. T. 43 (1749), p. 46. Sur les Pharisiens qui vinrent au baptême de Jean, *Math III, 7-12*, et t. suivant p. 364.
19. T. 44 (1750), p. 104. Explication de *Jacques II, 10*.
20. T. 45 (1750), p. 50. Sur *Phil. I, 21, Christ est ma vie*. Suite T. 47, page 228.
21. Id. p. 379. Éloge de la morale chétienne, *Phil. IV, 8*.
22. T. 47 (1751), p. 97. Remarques critiques et morales sur la parabole du semeur.
23. Id. p. 228. Éclaircissements sur *Phil. I, 21*.
24. T. 48 (1752), p. 50. Sur la promesse du 5me commandement du Décalogue.
25. Id. p. 422. Explication d'*Eph. VI, 1*.
26. T. 49 (1752), p. 67. Explication d'*Actes II, 39*.
27. Id. p. 344. Explication nouvelle d'*Eph. VI, 1*.
28. T. 50 (1753), p. 402. Sur les exagérations des prédicateurs.
29. Id. p. 416. Pourquoi le peuple aime la morale sévère.

Dans la **Nouvelle Bibliothèque** ou **Histoire Littéraire**, de la Haye.

30. T. 23 (1742), p. 52. Explication d'un passage de saint Paul sur l'humilité, *Phil. II, 3*.
31. T. 24 (1743), p. 165. Lettre sur *Marc X, 21*.

Dans la **Bibliothèque Britannique**, de la Haye.

32. T. 21 (1743), p. 105. Remarques sur la résurrection de Lazare, *Jean XI*.
33. T. 22 (1743), p. 123. Lettre sur la conduite de Pilate à l'égard de Jésus-Christ.
34. T. 23 (1744), p. 125. Explication de *Deutér. XXIX, 29*.
35. Id. p. 305. Réflexions sur la trahison de Judas.
36. T. 24 (1744), p. 98. Dissertation sur le genre de mort de Judas.
37. Id. p. 163. Explication de ces paroles: *Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes*, etc. *Math. V, 20*.

Dans la **Nouvelle Bibliothèque Germanique**, d'Amsterdam.

38. T. 1 (1746), p. 53. Prière de Jésus-Christ pour ses ennemis, *Luc XXIII, 34.*
39. T. 3 (1747), p. 422. Explication de *Math. V, 3, heureux les pauvres en esprit.*
40. T. 4 (1748), p. 111. Explication du *juge inique, Luc XVIII, 1.*
41. T. 5 (1748). p. 101. Sur le massacre des Innocents, *Math. II.*
42. Id. p. 297. Sur les tombeaux des prophètes, *Luc XI, 47.*
43. T. 7 (1750), p. 109. Sur la tentation de Jésus-Christ, *Math. IV.*
44. T. 8 (1751), p. 173. Explication du deuxième commandement.
45. T. 9 (1751), p. 365. Sur la présence de Dieu.
46. T. 11 (1752), p. 217. Lettre sur la sévérité d'Élisée.
47. Id. p. 322. Sur *Math. V, 16.*
48. T. 13 (1753), p. 173. Sur l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, *Math. XXI, 1-10.*
49. T. 14 (1754), p. 116. Sur l'agonie de Jésus-Christ, *Math. XXVI, 36-42.*
50. T. 15 (1754), p. 91. Lettre sur le figuier maudit, *Math. XXI, 19.*
51. Id. p. 321. Explication de *Math. XII, 20.*
52. T. 17 (1755), p. 169. Sur *Jean XIX, 30, tout est accompli.*
53. Id. p. 188. Sur le Samaritain charitable, *Luc X, 25.*
54. Id. p. 201. Lettre sur *Phil. I, 21, Christ est ma vie.*
55. T. 18 (1756), p. 206. Sur le mauvais riche, *Luc XVI, 19.*

Dans la **Bibliothèque Impartiale**, de Leyde.

56. T. 5 (1752), p. 253. Sur les travaux des Israélites en Égypte.

PREMIÈRE PARTIE

DISSERTATIONS

SUR

L'HISTOIRE PHYSIQUE

I

LETTRE SUR UNE PRÉTENDUE SINGULARITÉ DU RHONE

(*Journal Helvétique*, Avril 1741.)

MONSIEUR,

Vous avez lu, dites-vous, dans divers auteurs, que le Rhône traverse le lac Léman dans toute son étendue, sans y mêler ses eaux. On prétend qu'il en sort avec sa couleur primitive, et sans avoir rien perdu de sa rapidité. La chose vous paraît impossible, ajoutez-vous; cependant, vous avez lu cette merveille dans plusieurs auteurs respectables. Les anciens ne vous embarrasseraient pas beaucoup; mais plusieurs modernes ont débité cette singularité. Des académiciens de Paris appuient la tradition, et l'abbé Pluche lui-même, dans le *Spectacle de la*

Nature, se trouve encore garant de ce bruit populaire. Vous voulez que je vous dise ce qui en est; que si c'est là un faux bruit, je vous en marque l'origine et ce qui peut y avoir donné lieu. Voilà la tâche que vous me donnez : je vais essayer de vous satisfaire.

Vous avez raison de dire que plusieurs auteurs anciens ont débité cette singularité du Rhône. C'est un bruit populaire qui a été répété par bien des écrivains, et il serait difficile de remonter à la source. Piganiol de la Force, dans sa *Description de la France*, ouvrage qui est, d'ailleurs, assez estimé, voudrait en charger Polybe. Voici ce qu'il dit là-dessus : « Polybe et plusieurs autres auteurs qui l'ont copié, disent que cette traversée du Rhône se fait avec tant de rapidité, que les eaux de ce fleuve ne se mêlent pas avec celles du lac. » Misson, dans son *Voyage d'Italie*, fait aussi Polybe le premier auteur de cette tradition.

J'ai d'abord été surpris qu'une histoire dont on fait autant de cas que celle de Polybe, se trouve chargée d'un fait aussi hasardé, et qu'un auteur si judicieux en ait jeté tant d'autres dans l'erreur. J'ai voulu voir le passage de mes propres yeux. Mais, le croiriez-vous, Monsieur, je n'y ai rien trouvé de semblable. Bien plus, je ne crois pas que Polybe ait fait aucune mention du lac Léman. Je n'ai trouvé aucun auteur, avant Pomponius Méla, qui ait dit bien positivement que le Rhône traverse le lac Léman sans rien perdre de sa rapidité, et qu'il en sort tel qu'il y est entré. Voici ses termes : *Rhodanus non longè ab Istri Rhenique fontibus surgit. Deindè Lemanno lacu acceptas tenet impetum, seque per medium integer agens, quantus venit egreditur.* (De situ orbis, lib. II, cap. 5.) Vous savez que Méla vivait sous Tibère. Je n'ai pas pu remonter plus haut, et il me semble que c'est donner une date assez ancienne à ce bruit populaire.

Après avoir disculpé Polybe, je crois encore devoir vous marquer ce qui a pu donner lieu à le charger de cette prétendue merveille. Vous avez ouï parler d'un savant du quinzième siècle,

nommé Nicolas Perrot, qui fut évêque de Siponte en Italie. Il donna une version latine de Polybe qui est estimée, mais où il prit beaucoup de liberté. Dans un endroit où l'historien grec parle du Rhône, le traducteur trouva à propos d'y glisser la phrase de Méla où il est dit que ce fleuve traverse le lac Léman sans y mêler ses eaux. M. Piganiol de la Force n'ayant consulté que la traduction latine, a pris Méla pour Polybe. Bonne leçon pour consulter autant qu'on peut les originaux!

Outre Méla, je pourrais citer un autre géographe un peu plus ancien qui semble avoir aussi débité cette tradition. C'est Strabon, qui doit avoir écrit sous Auguste. On peut voir ce qu'il dit du Rhône dans le livre IV. Mais j'avoue que je ne trouve point qu'il ait dit la même chose que Méla. Il est vrai que l'on attribuait déjà de son temps cette singularité au Rhône; mais, comme il était philosophe autant que géographe, il dit nettement dans le livre V qu'il regarde ce bruit comme fort douteux. Parlant du fleuve Alphée, que l'on faisait venir du Péloponèse jusqu'à la fontaine Aréthuse, dans la Sicile, sans mêler ses eaux avec celles de la mer, il traite cela de fable, et il ajoute : « Nous avons déjà assez de peine à croire ce que l'on nous dit de semblable du Rhône, quoique le trajet qu'il ait à faire soit beaucoup plus petit. » Cependant, ce qu'en dit Strabon prouve que l'on débitait déjà de son temps cette particularité du Rhône, et qu'elle trouvait créance. Voilà donc un bruit d'une grande antiquité, et dont il n'est pas possible d'indiquer le premier auteur. On n'en saurait marquer la source. Il s'est transmis jusqu'à nous par une suite d'auteurs, dont les premiers se dérobent à notre connaissance. C'est une chaîne dont nous tenons un bout, mais l'autre se perd dans le passé. Nous ne savons plus aujourd'hui qui charger de cette fable.

Ne pouvant pas remonter plus haut, je vais prendre le parti de redescendre. Vous verrez comment cette erreur a pris chemin et est parvenue jusqu'à nous. Pline ne pouvait pas manquer de faire mention de cet admirable trajet du Rhône au travers du lac

Léman, dans un chapitre de son Histoire naturelle qui a pour titre : *Les Merveilles des eaux*. (Lib. II, cap. 103.)

« Il y a des eaux douces (dit-il) qui en traversent d'autres sans se confondre avec elles. C'est ce que l'on peut remarquer dans le Rhône après qu'il s'est jeté dans le lac Léman..... Ce lac (ajoute-t-il) décharge cette eau étrangère précisement dans la même quantité qu'il l'a reçue. » Je vous invite, Monsieur, à lire la note du père Hardouin là-dessus, où il turlupine fort joliment son auteur.

Les auteurs que j'ai cités jusqu'à présent n'ont dit qu'un mot de cette merveille ; mais en voici un qui l'a beaucoup plus détaillée, c'est Ammien Marcellin. Il est presque le seul dont on allègue ordinairement le témoignage, parce que les autres sont fort succincts là-dessus. « Puisque nous voici dans ces quartiers (dit-il), il ne conviendrait pas de ne rien dire du Rhône, qui est un fleuve très-renommé. Il vient des Alpes pennines où sa source est formée d'un grand nombre de fontaines. De là, descendant avec rapidité dans des lieux où la pente est plus douce, il se jette dans le marais ou lac Léman, et, le traversant, ne mêle point ses eaux avec lui, mais, passant par-dessus les eaux calmes de ce lac, il se fait un chemin par sa rapidité : ainsi, sans rien perdre de son propre fond, il pénètre le plus épais de ces marais. » (Lib. XV.)

Ce qu'il dit du Rhône, n'est presque qu'une copie ou un abrégé de ce qu'il avait déjà dit du Rhin traversant le lac de Constance. Ces deux passages sont dans le même livre, l'un au commencement et l'autre à la fin. « Le Rhin (dit-il) se jette dans ce marais, dont le dessus est écumeux, et il traverse ses ondes tranquilles. Il y est comme un élément en perpétuelle discorde avec un autre élément, comme l'huile et l'eau, par exemple. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que ce marais n'est point mis en mouvement par la rapidité du Rhin qui le traverse, et ce fleuve, traversant cet amas d'eaux limoneuses, n'en est point retardé dans sa course, et ne se mêle point avec elles.

C'est ce que l'on ne pourrait pas croire, si l'on ne le voyait. On ne comprend pas quelle force, quelle puissance tient ainsi séparées des eaux qui naturellement devraient se confondre. »

Au travers d'un latin fort obscur, on comprend que c'est ce qu'il a voulu dire. On doit lui passer la rudesse de son style, puisqu'il était Grec de nation, et qu'il fit toujours profession des armes; mais on a bien de la peine à lui pardonner de semblables descriptions. Il est regardé comme un historien fidèle. Il se piquait d'avoir fait des recherches exactes pour ne rien dire dont il ne fût sûr. Il semble même se donner pour témoin oculaire des merveilles qu'il vient de décrire. Cependant, si on l'examine bien, on trouvera qu'il n'a jamais vu ni le lac de Constance, ni celui de Genève. Nous savons qu'il suivit dans plusieurs expéditions Ursicin, général de la cavalerie. Il fit la guerre sous lui, en Orient, d'où ils revinrent à Milan l'an 354. L'année suivante, ils passèrent l'un et l'autre dans les Gaules. S'ils avaient traversé les Alpes pennines, Marcellin aurait été à portée de voir le Rhône se jeter dans le lac Léman, et le suivre dans sa marche; mais on sait qu'ils passèrent les Alpes cottiennes, et par conséquent notre historien ne vit le Rhône que beaucoup plus bas, à peu près à la hauteur de Lyon. Quand il débute donc de cette manière : *Puisque nous voici dans ces quartiers*, il ne veut pas dire qu'il eût passé actuellement auprès du lac de Genève : cela doit s'entendre avec quelque latitude. Un voyageur qui se trouve à vingt ou trente lieues du lac Léman, peut fort bien s'exprimer de cette manière. Marcellin n'a donc rapporté ce fait que sur un simple ouï-dire, ce qui affaiblit beaucoup son témoignage.

Peut-être aussi s'est-il trop fié aux auteurs qui l'avaient dit avant lui, Méla et Pline. Mais, dans ce cas-là, il devait se contenter de rapporter ce qu'ils avaient dit, et les prendre pour garants; au lieu de cela, il les amplifie, et nous donne une description des plus ampoulées, où le merveilleux domine partout.

Je crois, Monsieur, que c'est dans ce faux goût pour le mer-

veilleux, qu'il faut chercher la source de cette tradition ancienne, qui fait traverser au Rhône le lac Léman sans y mêler ses eaux. Je ne trouve aucun autre fondement à ce bruit populaire. L'amour que l'on a pour ce qui est extraordinaire a enfanté mille fables. Les événements communs ne nous frappent pas assez : nous voulons du surprenant. Voilà pourquoi on nous repaît si souvent de fictions : c'est là nous servir à notre guise. L'amour du merveilleux a été pendant longtemps le goût dominant, et nous n'en sommes pas encore bien guéris. Il a gâté les anciens historiens, et l'histoire naturelle s'est aussi ressentie de ce faux goût. Marcellin, si judicieux d'ailleurs, n'a pu se garantir de cette contagion. Il n'est pas le premier qui ait débité sur le cours du Rhône ce faux merveilleux, mais il a fort renchéri sur ce que l'on en avait dit avant lui. Ce fait avait été énoncé tout simplement par d'autres : pour lui, il a voulu le faire valoir par son style enflé et chargé des ornements de la rhétorique. On pourrait lui appliquer ce que l'on a dit d'un homme qui avait beaucoup de penchant à broder tout ce qu'il racontait : « Donnez-lui une toile unie, il vous la rendra bientôt toile ouvrée, toile à ramage des Indes, de Perse, toile du pays des fées. »

Marcellin, dans sa description poétique du Rhône, semble croire que la rapidité extraordinaire de ce fleuve ôte à ses eaux toute leur pesanteur, et que c'est ce qui la fait glisser si légèrement sur la surface du lac. Ne vous rappelez-vous point, Monsieur, ce que dit Virgile (Énéide, liv. VII), de la guerrière Camille, qui était si légère à la course, qu'elle marchait sur la pointe des épis de blé pendant la moisson, et sur les eaux de la mer, sans enfoncer?

Illa vel intacta segetis per summa volaret
Gramina, nec teneras cursu læsisset aristas :
Vel mare per medium, fluctu suspensa tumenti,
Ferret iter, celeres nec tingeret æquore plantas.

On passe tout au plus à un poëte ces sortes d'exagérations :

encore a-t-on eu bien de la peine à pardonner celle-ci à Virgile. Malheureusement c'est un historien, et un historien qui passe pour sage, qui nous débite ici sur le Rhône une fiction qui va presque de pair avec la course de Camille.

Il faut convenir que les auteurs anciens ont hasardé bien des choses sur l'histoire naturelle, qui se sont trouvées démenties par l'expérience, et qui n'ont pas pu soutenir un examen tel qu'on le demande aujourd'hui. Mais, sur le fait en question, vous me citez aussi des auteurs modernes. Des académiciens, dites-vous, l'ont appuyé de leur suffrage. J'aurais souhaité, Monsieur, que vous me les eussiez indiqués un peu plus précisément. J'ai lu leurs ouvrages, et je ne me rappelle pas d'y avoir vu ce paradoxe. Le seul M. Parent en a dit un mot, qu'il n'a fait que glisser, et qui n'est qu'une parenthèse. C'est dans un petit écrit qui a pour titre : *Réflexions sur quelques particularités du Bugey*, etc. Il veut décrire comment le Rhône se perd dans la terre, sur la route de Genève à Lyon, et voici comment il débute : « A quatre lieues au-dessous du lac de Genève, après que le Rhône l'a traversé par l'espace d'environ vingt lieues sans se mêler avec ses eaux, ce fleuve s'abîme dans la fente d'une roche. » C'est là, je l'avoue, adopter la vieille erreur; mais, on voit assez qu'il avance ce fait sur la foi des anciens, et sans l'avoir examiné. Il y a beaucoup d'apparence qu'il n'avait point été sur les lieux. On voit qu'il ne se rend proprement garant que des autres particularités qu'il décrit en détail, et dont il avait été témoin oculaire. Cependant il aurait mieux fait de ne pas croire si légèrement une tradition populaire aussi discordante avec la véritable physique. Après tout, MM. les académiciens ne sont pas infaillibles.

Si l'autorité de M. Parent ou de quelque autre académicien vous rend cette tradition assez probable, permettez-moi, Monsieur, de leur opposer le suffrage d'un mathématicien de notre ville qui a examiné mûrement la chose : c'est M. J.-C. Fatio de Duillier, qui a donné des *Remarques sur l'histoire naturelle des*

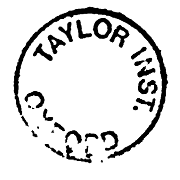
environs du lac de Genève (à la suite de l'Histoire de Genève de Spon, édition de 1730.)

« Divers auteurs anciens et modernes (dit-il) ont écrit suivant le sentiment d'Ammien Marcellin, que les eaux du Rhône traversent celles du lac sans se mêler : ce qui est tellement opposé aux règles de la pesanteur et de l'équilibre, que la chose est absolument impossible ; car il faudrait pour cela que les eaux du lac fussent de niveau, et que les eaux du Rhône eussent une pente très-considérable pour pouvoir couler et se frayer un passage à travers les premières, dans une distance de passé 36,000 toises. Quand donc on supposerait que le Rhône n'aurait qu'un pied de pente sur 1,000 toises de France de chemin, ainsi que la Seine aux environs de Paris, le Rhône devrait être élevé, proche du Bouveret, de 36 pieds pour le moins par dessus la surface du lac ; et si cela était, comment ce fleuve prendrait-il la route de Genève, en suivant une courbure fort grande, plutôt que de s'épancher de toutes parts dans le lac ? »

Misson, dans son *Voyage d'Italie*, avait déjà combattu cette prétendue merveille. Il fait voir qu'elle est absurde et impossible, vu la longueur, et la figure courbée dont est ce lac.

Mais qu'est-il besoin de tant de raisonnements ? Un simple coup d'œil peut suffire pour couler à fond cette tradition. J'allai l'autre jour, dans notre bibliothèque publique, consulter les auteurs dont j'avais besoin pour répondre à votre lettre. Après avoir beaucoup feuilleté de livres, me trouvant la tête un peu grosse, je trouvai à propos de me mettre à une fenêtre pour prendre l'air et pour jouir de la vue, qui est fort belle. Je m'étais tourné du côté du lac, qui ce jour-là était parfaitement calme et tranquille. Les côteaux voisins se peignaient parfaitement dans cette belle glace ; on n'apercevait pas le moindre mouvement ni le plus léger frisson dans toute sa surface. J'admirai dans ce moment comment notre lac, sans la moindre émotion et de la plus grande tranquillité du monde, donnait un démenti formel à tous ces graves auteurs de l'antiquité que je venais de consulter.

Pour se satisfaire parfaitement, il faudrait encore aller à l'autre bout du lac, et voir ce qui se passe à sa naissance. Il faudrait suivre, pendant quelque temps, le Rhône lorsqu'il se jette dans le lac. Il prend sa source, comme vous le savez, au mont de la Fourche, dans le canton d'Uri. Il parcourt tout le pays de Valais avec une grande vitesse : on le regarde comme le plus rapide de tous les fleuves. M. Astruc, dans son *Histoire naturelle du Languedoc*, nous donne une étymologie du nom qu'il porte, qui est relative à cette rapidité. « *Rhodanus*, dit-il, ou *le Rhône*, vient du mot celtique *Rhédeg*, qui est encore en usage parmi les Gallois, et qui signiffe *rouler avec rapidité.* » Le Rhône se jette donc dans le lac avec impétuosité. Tout le monde en convient, mais il s'agit de savoir si cette fougue ne se ralentit pas bientôt. C'est ce dont il est fort aisé de s'assurer par la différence de couleur des eaux du Rhône et de celles du lac. L'eau de ce fleuve est blanchâtre dans tout le Valais, et de la couleur à peu près du petit-lait. La raison qu'on en peut donner, c'est qu'il tire sa source d'une glacière. Il est donc fort aisé de le distinguer des eaux du lac, qui sont bleuâtres. Pour s'épargner la peine d'aller sur les lieux, nous n'avons qu'à entendre encore là-dessus M. Fatio de Duillier. On peut, en toute sûreté, s'en rapporter à lui.



« Le Rhône (dit-il) se jette dans le lac proche du Bouveret. Les eaux du Rhône, dans cet endroit, sont grisâtres et fort chargées de sablon, au lieu que les eaux du lac tirent sur le bleu et sont fort transparentes. Le Rhône s'avance d'abord avec beaucoup de rapidité dans le lac ; mais, après y avoir perdu bientôt toute sa vitesse, on voit, à environ deux cents pas du rivage, ses eaux, entraînées par leur pesanteur, se plonger, et couler encore au-dessous de celles du lac, où elles déposent leur sablon. Les eaux du Rhône, vues dans un temps calme au travers de celles du lac, ressemblent dans ce lieu-là à des nuages épais à côté d'un ciel serein, que l'on verrait par réflexion dans un miroir. »

Vous pouvez conclure de tout cela, Monsieur, que le Rhône, entrant avec beaucoup de vitesse dans le lac, court environ une demi-lieue ou un peu plus sans confondre ses eaux. On le distingue à sa couleur blanchâtre ou plutôt grisâtre. Mais, à une lieue ou deux, on ne le démêle plus d'avec le lac, ni à son mouvement, ni à sa couleur, tout étant également calme et d'une teinte uniforme. Le Rhône n'a rien de particulier à cet égard. On peut remarquer la même chose dans toutes les grandes rivières qui se jettent dans quelque lac ou dans la mer.

Vous concevez bien ensuite qu'après cette espèce de sommeil assez long, le Rhône doit enfin se réveiller. C'est ce qu'il fait à une lieue ou deux au-dessus de Genève. Le fond du lac commençant, à cette distance, d'être un peu en pente, il commence aussi, loin des bords, à s'écouler tout doucement. C'est dans notre ville même que le Rhône reprend tout à fait son mouvement et son nom.

Je ne sais, Monsieur, si vous connaissez un livre intitulé : *Admiranda Galliarum*. L'auteur se nomme Cécile Frey. On y trouve bien positivement l'erreur que j'essaie de détruire. Il assure que le Rhône, après s'être jeté dans le lac Léman, en sort sans y avoir mêlé ses eaux, et avec sa couleur primitive. Mais il le dit sur la foi des anciens, et sans s'embarrasser le moins du monde d'examiner la chose. J'ai déjà remarqué que l'amour du merveilleux doit avoir enfanté cette fable. Le même principe ne peut aussi que contribuer à la faire respecter. Le titre seul de *Merveilles de la France* annonce du merveilleux. L'auteur, pour tenir parole à son lecteur, saisit l'extraordinaire partout où il se trouve. La merveille que l'on débite du Rhône depuis si longtemps, ne pouvait pas lui échapper : vraie ou fausse, il n'importe : elle faisait également à son but.

Vous m'avez encore indiqué, si je ne me trompe, le *Spectacle de la Nature*, qui doit en avoir dit quelque chose. J'ai l'idée assez présente de ce livre, que j'ai lu avec l'attention qu'il mérite. Je ne me rappelle pas que l'auteur ait traité notre ques-

tion *ex professo* : il a seulement glissé deux mots là-dessus, d'où l'on peut inférer qu'il a donné dans le préjugé vulgaire. C'est dans un endroit où il fait remarquer la sagesse du Créateur, qui, pour nous garantir de l'infection, a voulu qu'une eau vive et courante traversât la plupart des eaux dormantes. Il applique ensuite cela aux lacs. « Le Tessin, dit-il, qui traverse le lac Majeur, le Rhin qui met en mouvement tout le lac de Constance, et le Rhône *qui tranche rapidement le lac de Genève*, sont l'unique cause qui purifie l'air des côtes voisines. »

Cela n'est pas tout à fait exact. Nous avons vu que le Rhône *tranche rapidement* le lac pendant une demi-lieue en y entrant, et qu'après cela, l'espace de 15 ou 16 lieues, il n'y a plus ni rapidité, ni rien de tranchant. Il perd tout à fait son humeur bruyante, et épouse les inclinations pacifiques et tranquilles de l'eau dormante avec laquelle il s'est allié. On serait donc tenté de prononcer que cet ingénieux auteur, si estimable d'ailleurs, est allé un peu trop vite dans cette occasion, si l'on ose dire qu'il a *tranché* ces deux mots un peu *rapidement* et sans un mûr examen. Son but, comme partout ailleurs, était très-bon, puisqu'il voulait plaider la cause de la Providence. Mais il semble qu'en disant les choses simplement comme elles sont, la sagesse divine ne paraîtrait pas moins, peut-être même la rendrait-on encore plus sensible. Pour faire apercevoir la sagesse du Créateur dans les moyens qu'il emploie pour préserver de la corruption ces amas d'eau, il n'était point nécessaire qu'une rivière traversât un lac sans y mêler ses eaux, et qu'elle y passât si vite. Au contraire, cette eau courante se confondant avec la dormante, la rafraîchit encore mieux que si elle se contentait de la traverser rapidement, sans avoir rien de commun avec elle. L'abbé Pluche l'a bien senti dans l'article précédent, qui regarde le lac de Constance : « Le Rhin, dit-il, met tout ce lac en mouvement. » On doit lui savoir gré de ce qu'il a pris ici le contre-pied d'Ammien Marcellin. « Le Rhin (avait dit cet ancien historien) parcourt ce lac avec une étrange rapidité. Ce

qu'il y a d'admirable, c'est que cette espèce de marais n'acquiert aucun mouvement par cette marche rapide du fleuve; et le fleuve, qui se hâte d'arriver où il veut aller, n'est point retardé par cette eau bourbeuse. » Un sage philosophe comme l'abbé Pluche ne saurait adopter une semblable déclamation; mais, d'un autre côté, n'y en a-t-il pas un peu à dire que le Rhin met tout le lac de Constance en mouvement?

Il lui arrive comme au Rhône, dont la fougue se ralentit bientôt dès qu'il est entré dans le lac. Ainsi, au lieu de dire que le Rhin met en mouvement tout le lac où il se jette, pour parler exactement n'aurait-il pas fallu dire que toute l'impétuosité du Rhin se perd bientôt dans les eaux tranquilles du lac de Constance? Ce n'est pas en les agitant qu'il les préserve de la corruption, mais en les renouvelant.

La réflexion de notre abbé sur la sagesse du Créateur me rappelle les belles moralités que le prétendu passage du Rhône au travers du lac Léman sans y mêler ses eaux, a occasionnées. Bien des prédicateurs en ont su tirer d'utiles leçons, et des auteurs généralement estimés y ont puisé des comparaisons fort propres à régler nos mœurs. Du Moulin, par exemple, dans son *Traité de la paix de l'âme*, prescrit à un homme qui veut être sage, de passer parmi la foule sans s'y arrêter, comme la rivière du Rhône à travers le lac Léman.

M. Bernard a remarqué, dans sa *République des lettres*, qu'il y a des erreurs de ce genre que les orateurs semblent appuyer, parce qu'elles donnent lieu à des pensées ingénieuses. Il met dans ce rang les merveilles que l'on débite aussi du lac Asphaltite, et, entre autres, ce que l'on débite des *pommes de Sodome*. Il cite là-dessus le chancelier Bacon, qui avait déjà dit que ce fruit et ses singularités sont une pure fiction, qui n'a quelque cours que parce qu'elle fournit aux poëtes et même aux prédicateurs des allusions et des comparaisons qu'ils ne veulent pas perdre. « Parmi les erreurs populaires dont on ne veut pas revenir, ajoute ce judicieux journaliste, il faut aussi ranger la tra-

dition ancienne, que les eaux du Rhône qui traversent tout le lac Léman ne se mêlent point avec celles du lac; puissant motif, au jugement de quelques prédicateurs que j'ai ouïs, pour porter les gens de bien à vivre au milieu des méchants, sans se mêler avec eux. »

Les maîtres d'éloquence sont partagés sur l'usage que l'on peut faire de ces sortes de comparaisons. Les plus sévères les proscrivent, surtout en matière de morale. D'autres, plus traitables, disent que, quand il s'agit de donner des leçons pour régler les mœurs, on peut tirer de quelque sujet fabuleux des comparaisons qui ne laissent pas d'être justes et belles. Je ne sais pas, Monsieur, si vous adopterez tout à fait cette règle. Il me semble, au moins, qu'elle ne devrait pas être admise dans la chaire. Tout ce que dit un prédicateur doit être fondé sur le vrai, et la comparaison prise du Rhône, que Du Moulin et tant de prédicateurs après lui ont employée, porte sur le faux de plus d'une manière. Déjà il n'est pas vrai que cette rivière traverse le lac sans y mêler ses eaux; mais voici une autre discordance qui fait tout à fait clocher sa comparaison. Les chrétiens, nous dit-on, qui veulent conserver leur pureté et leur innocence, doivent imiter le Rhône qui, pour ne point altérer la pureté de ses eaux, traverse l'eau croupissante du lac sans se mêler avec elle. C'est bien ainsi que Marcellin concevait la chose, mais c'est là une seconde erreur aussi lourde que la première. Un auteur moderne, beaucoup plus exact, nous a appris que c'est précisément tout le contraire. L'eau du lac est claire et limpide : le Rhône qui y entre assez sale et limoneux, s'y précipite bientôt. N'en déplaise donc aux maîtres de rhétorique qui croient qu'on peut mettre en œuvre ces sortes de comparaisons, je trouve qu'après avoir tourné et retourné celle-ci de toutes les manières, c'est le plat de champignons apprêté avec soin, et que les gens sages nous conseillent, à la fin, de jeter par la fenêtre.

Je ne dois cependant pas dissimuler que la raillerie que

M. Bernard avait faite de ces prédicateurs qui tirent des moralités de ce cours fabuleux du Rhône, eut quelque suite. Un inconnu parut blessé de cet enjouement, et trouva mauvais, dans une lettre qu'il adressa au journaliste, qu'il eût ainsi turlupiné cette tradition. Il lui allégua quelques raisons pour tâcher de la rendre vraisemblable. Je ne les trouve pas assez concluantes pour me donner la peine de vous les transcrire. Si vous avez quelque curiosité à cet égard, vous pourrez la satisfaire dans la lettre même de l'anonyme, qui est insérée dans la *République des Lettres*, du mois de mai 1710. Sans prétendre prévenir votre jugement là-dessus, il me semble que M. Bernard réfute bien l'anonyme. Il était en état de le faire. Outre qu'il avait l'esprit juste, il avait demeuré autrefois quelques années à Genève, où il avait observé en philosophe exact tout ce qui mérite quelque attention. Il faut même remarquer que ce champion de la vieille tradition bat en retraite. Il n'ose pas soutenir que les eaux du Rhône ne se mêlent point du tout avec celles du lac, il se retranche à dire qu'elles ne se mêlent pas considérablement : la dispute ne roule donc que sur le plus ou le moins de mélange de ces eaux.

Il faut aussi ranger parmi ceux qui ont voulu donner du crédit à cette tradition en la modifiant un peu, Du Fresne, auteur du *Mercure galant* en 1711. Il arriva, cette année-là, aux eaux du Rhône une singularité qui méritait d'être rapportée. Elle se trouve dans le *Mercure* du mois d'avril. « Le dégel et la fonte des neiges, dit cet auteur, firent enfler de telle sorte la rivière d'Arve et lui donnèrent un cours si rapide, que le 12 du mois de février, elle fit rétrograder le Rhône dans le lac, et tourner à contre-sens, pendant tout un jour, les roues des moulins et des machines qui servent aux fontaines publiques. »

Cette description est exacte, à la date près, qui est retardée de deux jours. Ce fut le 10 février 1711 que tout Genève fut témoin de ce phénomène.

« Le Rhône devint si enflé, par le concours de diverses ri-

vières qui s'y jettent, dit le même auteur, qu'il traversait le lac de Genève dans toute sa longueur sans y mêler ses eaux, tant l'impétuosité avec laquelle il y entrait était grande. »

Il faut avouer qu'une impétuosité qui se soutient l'espace de quinze ou vingt lieues, sans être entretenue ou favorisée par aucune pente du terrain, est quelque chose de bien merveilleux. Malheureusement, ces deux phénomènes se gâtent l'un l'autre, et l'on ne saurait en admettre qu'un à la fois. Le Rhône a rebroussé, le fait est sûr : donc son impétuosité ne s'était pas soutenue jusqu'au bout. L'Arve ne le contraignait à rétrograder, que parce qu'il s'était mis à niveau des eaux du lac, et qu'il avait perdu tout son mouvement. D'ailleurs, il ne faut pas faire enfler extraordinairement le Rhône, si l'on veut qu'il recule : L'Arve ne peut l'y forcer que quand les eaux du Rhône se trouvent fort basses.

« Un pareil événement, continue l'ingénieux Du Fresne, n'aurait-il pas donné lieu à la fable du fleuve Acis, qui étant devenu amoureux de la nymphe Galatée, alla la chercher jusque dans la Sicile, sans mêler ses eaux avec celles de la mer? » Ammien Marcellin avait déjà dit que le Rhin traversant le lac de Constance sans mêler ses eaux, imitait l'Alphée, fleuve d'Arcadie, amoureux d'Aréthuse, et qui fend la mer jusqu'à ce qu'il soit parvenu vers la nymphe. Les bons mythologistes essaient d'expliquer la fable par l'histoire. La méthode de Du Fresne est un peu différente : il paraît qu'il veut nous expliquer ici une fable par une autre fable.

De quelque manière donc que l'on tourne cette tradition populaire sur le Rhône, elle se trouve toujours fabuleuse : avec toutes les modifications qu'on y apporte, on ne saurait la remettre en valeur. J'ai même honte de m'être arrêté si longtemps à combattre un fait dont la fausseté saute aux yeux. Mais je me suis laissé aller au plaisir de m'entretenir avec vous. Après tout, ce détail n'est pas tout à fait inutile : on peut y apprendre à se méfier de tant de prétendues merveilles que les anciens nous

ont débitées fort gravement, et qui ne se trouvent nullement fondées.

Je suis, etc.

II

LETTRE SUR QUELQUES PARTICULARITÉS DU RHONE

(*Journal Helvétique*, Mai 1741.)

Monsieur,

Vous voilà revenu, dites-vous, de l'ancien préjugé où vous étiez, que le Rhône traverse le lac Léman sans y mêler ses eaux, et sans rien perdre de sa rapidité. Aujourd'hui vous me demandez de nouveaux éclaircissements sur l'histoire naturelle de notre pays. Vous souhaitez que nous nous promenions encore un peu sur notre Rhône et sur notre lac, et que je vous y fasse observer ce qu'il a de plus remarquable.

Le premier article sur lequel vous me demandez d'être informé, c'est sur la manière dont cette rivière s'engouffre dans la terre, à quelque distance de Genève. Je vous avais indiqué un passage de M. Parent où l'on en trouve la description. C'est dans une petite dissertation intitulée : *Réflexions sur quelques particularités du Bugey, etc.* Mais vous me dites que cet écrit ne vous est point parvenu. Je vais donc vous transcrire ce qu'il en dit.

« A quatre lieues au-dessous du lac de Genève, dit-il, le Rhône s'abîme dans la fente d'une roche, laquelle a bien un quart de lieue de longueur, mais qui n'a pas plus de deux ou trois toises de largeur dans les endroits les plus étroits, et dont la profondeur va jusqu'à vingt ou vingt-cinq toises, de telle

sorte qu'au lieu des eaux de ce fleuve, on n'aperçoit dans cette fondrière qu'un brouillard épais formé par le brisement de ses eaux contre le fond et les côtés de cette fente, dans laquelle elles coulent avec une extrême rapidité et un très-grand bruit. De là, le lit s'élargit insensiblement au travers des rochers, de telle sorte qu'à deux lieues plus bas, au droit de la ville de Seissel, il est large environ comme celui de la Seine à Paris. »

Aucun des anciens géographes n'a parlé de ce gouffre, où le Rhône se perd pour quelque temps. Il est assez surprenant qu'ils aient transmis à la postérité, dans leurs ouvrages, des singularités imaginaires de ce fleuve, comme celle de ma lettre précédente, et qu'ils n'aient rien dit de celle-ci qui est très-réelle.

La surprise augmente quand on voit leur exactitude à parler des autres rivières qui souffrent de semblables éclipses. La Guadiana ne vous est sans doute pas inconnue. C'est une grande rivière d'Espagne qui se perd aussi en terre et qui en ressort. Les anciens auteurs n'ont eu garde d'oublier cette particularité. Strabon en a parlé ; Méla, Pline et d'autres géographes latins en ont aussi fait mention. On prétend même qu'on la trouve déjà dans le nom qu'ils lui avaient donné. Ils l'appelèrent *Anas*, qui, dans leur langue, signifie un canard, et cela, dit-on, par la ressemblance de l'immersion de cette rivière dans la terre avec cet oiseau que l'on voit plonger dans l'eau et reparaître à quelque distance de là. Il est vrai que quelques critiques, un peu plus difficiles, ne se paient pas de cette étymologie. Ils prétendent que c'est là une erreur en grammaire, puisque *Anas* (rivière) fait au génitif *Anæ*, et qu'*anas* (oiseau aquatique) doit faire *anatis*. Cependant on peut réhabiliter cette étymologie en la tournant un peu autrement. Le célèbre Bochart nous fournira un expédient pour cela. Il nous indique une origine arabe ou punique qui a le même fondement. Il dérive *Anas* du mot *Hanasa*, qui signifie *se cacher pour paraître bientôt de nouveau*, et c'est précisément là *faire la canne* ou *faire le canard*. Il est

vrai qu'il indique encore une autre étymologie de ce mot, afin de nous donner à choisir. Il nous fait remarquer qu'*ana* en syriaque signifie *une brebis*, et que sur les bords de cette rivière il y a beaucoup de pâturages pour les brebis, ce qui aurait pu lui faire donner ce nom.

Cela me rappelle une espèce d'énigme que les Espagnols donnent à deviner aux étrangers. Ils disent qu'*ils ont dans leur pays un pont sur lequel on pourrait faire paître dix mille moutons fort à leur aise.* Ils désignent par là le terrain qui est audessus de la Guadiana cachée sous terre. Il y a peut-être beaucoup à rabattre de ce nombre, mais vous savez que les pays chauds ont le privilége de pouvoir donner dans l'hyperbole. Voici encore une production de ce climat, qui ne ferait pas bien dans un autre pays. C'est une pensée alambiquée d'un bel esprit espagnol, qui veut expliquer à sa manière pourquoi la Guadiana disparaît ainsi. La raison qu'il en donne, c'est « la supériorité qu'elle sent bien que les autres rivières d'Espagne ont sur elle. L'Èbre l'emporte pour le nom, le Duero pour la force, le Guadalquivir pour les richesses; la Guadiana, ne pouvant pas soutenir le parallèle avec les autres, prend le parti de se cacher sous terre de honte. »

Si un auteur en France vous communiquait un ouvrage qu'il veut donner au public, où il y aurait une semblable pensée, je prévois la réponse que vous lui feriez. Il me semble que je vous entends lui dire tout rondement qu'il ne ferait pas mal d'imiter la Guadiana.

Je pourrais bien moi-même essuyer aussi votre censure pour cette digression. Vous seriez en droit de me dire que je fais comme ces rivières qui se perdent en terre, et qui ne suivent pas leur route. Je passe condamnation là-dessus; mais ne vous fâchez pas, s'il vous plaît. Je vais aussi, à leur imitation, ressortir incessamment et reprendre mon cours.

Permettez-moi cependant encore, Monsieur, de dire deux mots sur une petite question. On demande si le silence des

anciens sur cette interruption du cours du Rhône, n'est pas une preuve que c'est un changement qui est arrivé depuis. Il semble que l'on peut en conclure que ce n'est que depuis quelques siècles que cette rivière a pris cette route souterraine. On peut soupçonner que quelque éboulement de rochers, produit par un tremblement de terre, a causé cet accident dans des temps qui ne sont pas encore bien reculés.—La chose peut être, mais il ne paraît pas que ce soit là une conséquence nécessaire du silence des auteurs anciens. On est surpris que les géographes d'autrefois aient tous fait une mention expresse de l'*Anas* qui se cache sous terre, et qu'ils n'aient pas remarqué que la même chose arrive aussi au Rhône; mais premièrement la Guadiana disparaît beaucoup plus longtemps que le Rhône, qui ne s'évanouit que pour un quart d'heure tout au plus : d'ailleurs les anciens géographes avaient voyagé la plupart en Espagne, et il ne paraît pas qu'aucun d'eux ait suivi assez exactement le cours du Rhône pour observer tout ce qui s'y passait. Ainsi cette rivière pourrait avoir commencé, il y a bien des siècles, à faire cette échappée, sans qu'aucun ancien écrivain l'eût relevée.

Une autre singularité du Rhône, c'est qu'au rebours de la Seine et de la plupart des rivières de France, plus il fait chaud et plus ses eaux sont grandes. C'est au solstice d'été qu'elles ont toute leur hauteur, c'est-à-dire quand la Seine est la plus basse. Le Rhône a cela de commun avec le Nil, qui a, en été, cette abondance que tout le monde sait qui fait la richesse du pays.

Un voyageur nous apprend que les Égyptiens font beaucoup valoir cette prérogative de leur rivière. C'est, selon eux, un titre de souveraineté. Ils en concluent que le Nil doit être regardé comme le roi des fleuves, et voici le raisonnement singulier qu'ils font pour prouver cette prétention. « D'où vient, disent-ils, qu'en été toutes les autres rivières sont presque à sec, tandis que la nôtre est si abondante? C'est qu'elles sont

toutes tributaires du Nil, et que c'est vers le solstice d'été qu'elles lui paient le tribut d'une partie de leurs eaux. Elles le lui apportent par-dessous la terre d'une manière imperceptible. Voilà pourquoi elles sont épuisées dans ce temps-là, tandis que le Nil déborde et se regorge. » Cette pensée ferait bien dans un poëme comme les *Métamorphoses* d'Ovide. Vous voyez assez, Monsieur, que par ce raisonnement notre Rhône pourrait aspirer à partager cette royauté avec le Nil. Mais il ne porte pas si haut ses prétentions ; il demande seulement que les Égyptiens ne le mettent pas dans la classe des fleuves tributaires du Nil. Il met bien quelques petites rivières à contribution, il ne se donne pas pour cela des airs de souverain. C'est proprement les montagnes des Alpes qui lui doivent tribut, et qui le lui envoient régulièrement en neige fondue en été. C'est là ce qui fait son abondance, comme les pluies d'Éthiopie font la richesse du Nil.

Croiriez-vous, Monsieur, que parmi ces rivières tributaires du Rhône il y en a une qui lui paie son tribut, non-seulement en eau, mais encore en or? C'est la rivière d'Arve, qui se jette dans le Rhône à portée du canon de notre ville. C'est un gros torrent qui, descendant des montagnes, entraîne de l'or avec soi. Dès que ces deux rivières se sont confondues, le Rhône devient un autre Pactole, dont le sable est d'or, pour parler le langage des poëtes. Ne vous allez pourtant pas figurer que l'on trouve chez nous autant de ce précieux métal que l'on tire de poudre d'or de la Guinée. Il me semble avoir lu dans la relation d'Afrique du Père Labat, qu'il y a un canton de ce pays-là où l'or abonde tellement, qu'il n'y a qu'à se baisser et en prendre. Si je m'en souviens bien, il dit qu'un homme qui est dans le besoin n'a qu'à puiser dans sa gamelle du sable dans l'endroit où il se rencontre, laver et relaver ce sable jusqu'à ce que l'eau l'ait tout emporté, et qu'il ne manque point de trouver au fond de ce vaisseau de bois une honnête quantité d'or. Il s'en faut bien que nous en soyons là au bord de notre Rhône.

Tout se réduit à quelques paillettes d'or fort clair-semées qu'il roule dans son sable. Cet or est fin, à la vérité, mais il est en si petite quantité que les ouvriers qui s'amusent à le chercher n'y trouvent guère que le prix de leur journée. Aussi cet or est fort négligé, et on a pris le parti de le laisser courir. Les laboureurs du voisinage se tournent d'un autre côté. Ils s'en tiennent à chercher le trésor que le Père commun des hommes a caché dans la terre, et qu'ils trouvent toujours quand ils s'appliquent à le chercher avec soin. Ils suivent le sage conseil d'Ésope qui leur crie :

Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse.

Le Rhône ne ressemble pas seulement au Pactole, il a encore quelque conformité avec l'Euripe. Il a comme lui une espèce de flux et reflux, mais qui n'a rien de périodique. Ce sont des crues d'eau qui arrivent tout d'un coup, surtout en été, et qui lui font hausser la surface d'un pied ou deux. L'eau s'abaisse ensuite aussi promptement qu'elle s'est élevée. Ce flux et reflux s'appelle, dans le langage du pays, des *sèches*. Cette alternative revient quelquefois à plusieurs reprises dans une même journée ; ce phénomène se remarque surtout dans le Rhône à Genève, et dans le lac jusqu'à sept ou huit lieues de notre ville, mais il est toujours moins sensible en s'éloignant de la décharge du lac dans le Rhône. Les pêcheurs regardent ces crues d'eau comme un présage du changement de temps. Ils prétendent qu'elles indiquent le vent ou la pluie. Elles se remarquent principalement en été quand l'eau est la plus grande. On en voit pourtant quelquefois en hiver, mais elles sont moins sensibles.

On est assez embarrassé à assigner la cause de ces crues d'eau si subites. On a d'abord essayé de la chercher dans la rivière d'Arve qui se jette dans le Rhône un peu au-dessous de Genève. Elle a quelquefois arrêté entièrement le cours du

Rhône. On peut donc concevoir que, se trouvant fort enflée et s'opposant à son écoulement, elle peut le faire hausser et baisser alternativement. Mais on a remarqué ce flux et reflux dans des temps où l'Arve était la plus basse. M. Addison l'explique de cette manière : « Il y a, dit-il, dans le lac de Genève, une espèce de flux et reflux causé par la fonte des neiges qui y tombent en plus grande quantité l'après-midi qu'à d'autres heures du jour. » (*Voyage d'Italie*, p. 321.) Mais cela arrive quelquefois le matin aussi bien que l'après-midi. D'ailleurs, quelle prodigieuse quantité d'eau ne faudrait-il pas pour hausser la surface du lac de quelques pieds dans une heure ?

Un voyageur passe trop vite dans un lieu, et n'a pas fait assez d'observations pour pouvoir expliquer heureusement ces singularités. M. Fatio avait l'avantage de résider à Genève, et par là avait plus de secours pour découvrir la cause physique que nous cherchons. Il croyait l'avoir trouvée dans un vent violent du sud ou sud-ouest, qui pouvait empêcher les eaux du lac de s'écouler; mais on a vu souvent le Rhône élever ses eaux dans un temps d'un calme parfait, et ce vent, quelque impétueux qu'il fût, ne pouvait pas enfler les eaux du lac à plusieurs lieues au-dessus de Genève.

D'autres enfin ont recours aux vents souterrains, et à des exhalaisons qui, s'élevant du fond des eaux, en font hausser la surface. Cette cause expliquerait aussi le changement de temps qui suit ordinairement ce flux et reflux; elle expliquerait encore assez bien les autres bizarreries de ces crues d'eau; mais, après tout, c'est là recourir à une cause occulte qui approche fort d'un aveu de l'ignorance où l'on est à cet égard. Peut-être réussirait-on mieux si l'on joignait ensemble plusieurs de ces causes, et si l'on recourait tantôt à l'une, tantôt à l'autre, suivant la diversité des circonstances.

Le Père Babin, jésuite, qui a beaucoup raisonné sur les irrégularités de l'Euripe, s'y perd à la fin. « Nous voyons dans les eaux bien des merveilles, dit-il, dont nous ne saurions rendre

raison, ni en connaître parfaitement les causes. Dieu s'est réservé la connaissance de ces secrets pour nous faire admirer davantage sa puissance. » Un autre auteur plus moderne dit encore que Dieu, qui nous a créé pour le connaître, a voulu que tout dans la nature nous obligeât à remonter à lui : c'est sans doute par cette raison qu'il nous abandonne les *pourquoi*, et qu'il se réserve les *comment*.

Je ne sais, Monsieur, si vous approuverez tout à fait cette réflexion morale du P. Babin. On peut soutenir le contraire sans scandaliser personne. Pour moi, j'avoue que je ne me sens pas moins porté à admirer la puissance de Dieu dans les effets merveilleux de la nature dont on m'a expliqué la cause. Quand un habile philosophe m'a appris que l'action du soleil et celle de la lune, combinées ensemble, produisent le flux et le reflux de la mer, j'admire encore plus la puissance et la sagesse du Créateur. Ce n'est pas dans les merveilleux ouvrages de la nature, que l'on doit dire que l'admiration est la fille de l'ignorance.

Quand il serait vrai que la puissance de Dieu cache les moyens qu'elle emploie pour nous étonner davantage, il faut convenir que sa sagesse doit prendre le contre-pied. Jamais nous ne l'admirons plus que quand nous en connaissons le *comment*. M. Addison nous en va fournir un exemple qui regarde encore notre Rhône. Ce trait de la sagesse du Créateur mérite d'être rapporté.

« En voyant la plus grande partie du cours de cette rivière, je ne puis m'empêcher de reconnaître une direction toute particulière de la Providence. Elle a sa source justement au milieu des Alpes, et a une longue vallée qui paraît avoir été faite dans le dessein de donner un passage libre à ses eaux, au travers de tant de rochers et de montagnes dont elle se trouve environnée de toutes parts. Ici elle vous mène en ligne directe jusqu'à Genève; là elle inonderait tout le pays s'il n'y avait une ouverture singulière qui partage un vaste circuit de montagnes, et conduit la rivière jusqu'à Lyon. Au delà de cette ville se

trouve une autre grande ouverture qui traverse tout le pays, faisant presque une autre ligne étroite; et, nonobstant la vaste hauteur des montagnes qui s'élèvent aux environs, elle prend là le chemin le plus court pour se jeter dans la mer. S'il eût fallu qu'une pareille rivière se fût faite un chemin par elle-même au milieu des Alpes, quelques tours qu'elle eût fait, elle aurait certainement formé plusieurs petites mers et inondé quantité de pays avant que de terminer sa course[1]. »

Agréez que ma lettre termine aussi la sienne. Je suis, etc.

III

LETTRE CONCERNANT LE LAC LÉMAN

(*Journal Helvétique*, Juin 1741.)

MONSIEUR,

Vous me faites une objection contre la remarque de M. Addison que j'avais transcrite dans ma lettre précédente, et où ce voyageur admire la sagesse du Créateur d'avoir si bien ménagé le lit du Rhône au travers des montagnes. « Il est surprenant, dites-vous, que cet habile homme ne se soit pas fait une difficulté qui saute aux yeux; c'est le défaut de pente pour l'écoulement de cette rivière, dans toute l'étendue du lac de Genève. »

Votre objection est fort naturelle. Il semble que ce n'était pas assez que la sage Providence eût ouvert au Rhône une route dans un pays fort escarpé; il fallait encore lui ménager partout son écoulement, sans qu'il fût arrêté dans aucun endroit. Cette pause de quinze ou seize lieues dans le lac Léman est une interruption bien considérable : on est presque tenté de regarder

[1] *Voyage d'Italie*, p. 299.

ces eaux, arrêtées dans leur course, comme une obstruction qui interromprait le cours des humeurs dans le corps humain.

Cependant, quelque spécieuse que paraisse votre difficulté, permettez-moi de vous dire, Monsieur, que ce qui vous a paru d'abord un inconvénient n'en est peut-être pas un dans le fond. Vous n'avez point de lacs en France; c'est ce qui fait que vous n'avez pas eu occasion de réfléchir autant que nous sur les grands amas d'eau. Loin de les regarder comme une irrégularité, nous y trouvons de grands avantages, et fort supérieurs à ceux que nous eût procurés le Rhône, s'il eût toujours trouvé une égalité de pente. Quoique j'aie eu souvent occasion de réfléchir sur les avantages que nous procure notre lac, j'ai cru cependant que, pour mieux répondre à un philosophe aussi exact que vous l'êtes, je ne ferais pas mal de proposer votre objection à un habile homme de notre ville, fort versé dans ces matières [1] : Voici la réponse qu'il m'a fournie :

« Il semble d'abord que le manque de pente dans le cours d'une rivière, qui la fait répandre de tous côtés dans la campagne et qui y forme un lac, soit une irrégularité. On croirait les choses mieux disposées dans la nature, si notre Rhône trouvait partout un terrain disposé à le laisser passer librement. Mais ce sont là de ces jugements précipités que nous hasardons tous les jours, faute de bien examiner les choses. Ceux qui ont approfondi cette matière trouvent beaucoup de sagesse dans le Créateur, à avoir quelquefois interrompu le cours des rivières. Si leur lit était un canal creusé en ligne droite, avec une pente toujours égale, la vitesse que les eaux prendraient dans ce canal serait si grande, que rien ne saurait leur résister : les rivières seraient autant de torrents impétueux. On sait que la vitesse de l'eau qui s'écoule, dépend de la hauteur de sa chute.

« Le Rhône part d'un pays fort élevé. Aussi traverse-t-il le Valais avec une grande rapidité. Pour peu qu'elle eût augmenté,

[1] M. le professeur Gabriel Cramer.

il serait venu chez nous avec une espèce de fureur, et aurait traversé nos campagnes plutôt en ennemi que comme notre ami. Il était donc nécessaire de modérer cette grande rapidité. Ceux qui entendent l'hydraulique savent que ce qui arrête déjà un peu la trop grande vitesse d'une rivière, c'est le frottement des eaux contre les parois du canal. Ce frottement, dont on se plaint tous les jours si fort dans la mécanique, nous rend ici un important service. Plus le canal a de surface intérieure, plus le frottement est grand : ainsi, en augmentant cette surface, on diminue à proportion la vitesse de l'eau, malgré la hauteur de sa chute. La sagesse qui a creusé le lit des rivières n'a pas manqué d'employer un moyen si simple, et par cela même si digne d'elle. Or, on peut augmenter la surface d'un canal de deux manières. L'une est de le disposer, non en ligne droite et avec une pente égale, mais en ligne courbe et sinueuse, avec une pente variée. Ce moyen se trouve mis en œuvre sur plusieurs rivières : la Seine, par exemple, semble se plaire à faire quantité de détours dans les campagnes qu'elle arrose. Il y a un autre avantage à ce cours tortueux, c'est que de cette manière une médiocre quantité d'eau suffit pour arroser beaucoup de pays. Mais cette voie très-praticable et très-pratiquée dans les plaines, ne l'était pas aussi facilement dans le pays des montagnes, comme le nôtre, où la pente des terrains plus roide, et le défaut d'espace, demandent une autre disposition. Il était donc nécessaire d'avoir recours à l'autre moyen, qui consiste à élargir considérablement le lit de la rivière. La vitesse de l'eau qui d'un canal étroit passe dans un plus large, se ralentit à proportion de cette longueur. L'élargissement du lit des rivières est ce qui forme des lacs. C'est donc probablement dans la vue de rompre l'impétuosité du Rhône, et de prévenir les dommages qu'il causerait dans un cas d'inondation, que l'auteur de la nature nous a ménagé notre vaste lac. Celui de Constance sert de même à ralentir la rapidité du Rhin. Ces rivières, et plusieurs autres dont il serait inutile de faire le dénombrement, ayant, si

j'ose dire, été mises ainsi à la raison, ressortent après cela du lac plus traitables qu'auparavant, et promènent leurs eaux d'une manière tout à fait avantageuse aux pays qu'elles parcourent dans la suite.

« Un autre usage des lacs placés de cette manière, et qui est une suite du précédent, c'est la pureté et la clarté qu'ils procurent aux eaux des fleuves qui s'y jettent. Leur vitesse ralentie donne le temps aux parties terreuses et limoneuses de tomber au fond. De là vient la transparence de notre lac, que l'on peut comparer à celle du cristal. Ce n'est pas seulement le sens de la vue qui gagne à cette pureté : on comprend assez que, par là, les eaux en deviennent encore plus saines et plus propres à tous les divers usages de la vie. Le Rhône gagne donc beaucoup dans le séjour qu'il fait dans le lac. Ce voyageur, ainsi décrassé et guéri de son humeur bruyante, en est ensuite mieux reçu chez nous, et tout le monde lui fait accueil.

« Conclusion. — Quoiqu'il semble d'abord que ce grand amas d'eau qui forme notre lac, et qui s'étend au long et au large, nous fasse perdre beaucoup de terrain, on voit présentement que nous en sommes dédommagés par bien des endroits. »

Voilà, Monsieur, de solides raisons que je tiens d'un habile philosophe que j'ai cru devoir consulter, me défiant un peu de mes propres lumières. Je ne laisserai pas d'y mettre aussi quelque chose du mien. Mais, pour ne vous donner mon contingent que pour ce qu'il vaut, je dois vous avertir que les petites remarques que je vais ajouter se présentent d'elles-mêmes. Ce sont plutôt des faits que des raisonnements. Regardez-les, non comme des réponses à votre objection, mais comme un morceau d'histoire naturelle. Cela me dispensera de la précision que l'on exige quand il s'agit principalement de raisonner. Je ne m'arrêterai pas à vous faire observer que si le Rhône eût simplement traversé, avec toute sa rapidité, les quinze ou seize lieues qu'occupe notre lac, il aurait été moins navigable dans tout cet espace, qu'étant devenu une eau dormante. On remonte

difficilement ces rivières si impétueuses, au lieu que le niveau du lac donne la facilité de le parcourir en tous sens, et rend la navigation fort aisée.

Ce vaste bassin nourrit encore des poissons de plusieurs sortes. Les truites surtout sont exquises, et on en envoie beaucoup en France. On en pêche quelquefois de monstrueuses. Il faut nécessairement qu'elles se nourrissent dans un lac pour parvenir à cette grosseur extraordinaire. Grégoire de Tours dit que l'on pêche dans le lac Léman des truites qui pèsent jusqu'à cent livres [1]. Mais, comme je ne prétends point vous imposer, il est bon de vous avertir que cela doit être pris au rabais, de même que la plupart des miracles qu'il rapporte. Un quintal, au poids de cet historien, doit se réduire à la moitié. Les plus belles de nos truites sont de quarante ou cinquante livres, et il y a bien là de quoi se contenter.

Il me vient une pensée que je crois devoir vous communiquer, quoiqu'elle sente un peu la digression; c'est que si vous montriez ma lettre à quelque catholique fort zélé, il pourrait bien être blessé de la manière cavalière dont je traite Grégoire de Tours. Il en craindra le contre-coup pour tant de beaux miracles que cet historien rapporte, et surtout pour un des plus signalés, que l'on trouve dans le même chapitre où il parle de nos truites monstrueuses, qui fut opéré précisément sur le lac de Genève. Là, les reliques d'un saint apaisèrent une furieuse tempête. Je pourrais donc craindre d'en essuyer une, à mon tour, de la part de quelque dévot, pour avoir voulu rendre suspect cet historien.

Le zèle des gens de ce caractère ne manquera pas de leur fournir plusieurs raisons spécieuses pour réhabiliter le témoignage du bon Grégoire. Il me semble que je les entends nous dire avec beaucoup de sens, que, quoiqu'il n'y ait plus aujourd'hui dans notre lac de truites de cent livres, cela n'empêche

[1] In hoc etiam stagno ferunt tructarum piscium magnitudinem usque ad centum librarum pondera trutinari. *De gloria martyrum*, lib. I, cap. 76.

pas qu'il ne puisse y en avoir eu autrefois. Ne sait-on pas, diront-ils, que la nature dépérit, qu'elle s'affaiblit journellement, que ses productions ne sont plus ce qu'elles étaient dans les temps anciens? Saint Augustin a dit que les hommes étaient plus grands autrefois, et que la nature va toujours en diminuant [1]. Le savant Huet, évêque d'Avranche, soutient de même dans un de ses ouvrages qu'elle a beaucoup perdu de sa force. « Les Allemands ne sont plus si grands qu'ils étaient autrefois, dit-il. On ne trouve plus de ces planes qui cachaient une petite armée sous leur ombre; de ces grappes de raisin semblables à celles que les espions apportèrent de la terre de Canaan. La nature va donc en décadence. » Il y a eu autrefois des géants, et on n'en voit plus; donc, il a pu y avoir autrefois des truites d'un quintal, quoiqu'on n'en voie plus de telles à présent. Habile comme vous l'êtes, Monsieur, dans l'histoire naturelle, je me flatte que vous voudrez bien répondre pour moi à cette difficulté : il me semble que je puis bien m'en reposer sur vous. Mais je prévois qu'on ne s'en tiendra pas là. A ces raisons prises de la nature, pour justifier Grégoire de Tours, on pourrait s'aviser d'en joindre de surnaturelles, et, par conséquent, qui auront encore plus de force. Les voici :

On pourra nous dire que si nos truites sont diminuées de moitié, c'est peut-être la suite d'une malédiction qui aura suivi le changement de religion, qui se fit chez nous dans le seizième siècle. On nous alléguera, pour le prouver, le témoignage d'un autre évêque d'Avranche. Il se nommait Ceneau : il a fait une *Histoire de France*, dans laquelle il dit que, depuis que les Genevois ont abandonné la religion romaine, leur lac est visiblement devenu moins poissonneux [2]. Les poissons de notre lac

[1] *De civitate Dei*, lib. XV, cap. 9.

[2] Lacus Lemanus piscosus olim, ut accolæ testantur, nunc autem parum fæcundus, ex quo deficere cœperunt a fide orthodoxa Losanenses et Genevenses. Sic enim Deus justo suo judicio convertit aream in salsuginem, a maliciâ habitantium. Roberti Cænalis, *Gallica historia*. 1557, pag. 50.

ayant donc diminué en nombre, ils peuvent de même avoir diminué de volume.

Je crains fort, Monsieur, que vous ne m'abandonniez ici. Je ne dois plus compter de vous avoir pour second à cette dernière attaque. Vous êtes homme à appuyer même malicieusement le raisonnement de cet ancien évêque contre nous. « Les Genevois, diriez-vous, s'étant affranchis du carême, il était convenable de leur retrancher leur portion de poisson. » — Me voilà donc réduit de recourir à d'autres qu'à vous pour tâcher de nous défendre. Heureusement j'ai trouvé un auteur qui a fait voir, il y a longtemps, que cette malédiction lancée sur les eaux de notre lac est tout à fait chimérique. Le livre où elle se trouve combattue est une petite pièce à peu près de la même date que l'Histoire de France de Ceneau. En voici le titre : *Epistola magistri Passavantii*, 1553. — L'auteur y pose des principes qui détruisent entièrement le raisonnement de l'évêque. Il fait venir à Genève ce maître Passavant, d'où il écrit ensuite au président Liset quelques particularités de notre ville. Sur l'article de nos truites, voici ce qu'il dit, en élégant style macaronique. *Ego jeci me super unam magnam truitam istius lacus, quæ erat nimis valde bona. Nam (sicut etiam dicebat cardinalis Lagenifer*[1] *nuper transiens) quamvis homines sint hæretici, tamen pisces non possunt sed.* Au cas que la sublimité de ce latin vous empêchât de l'entendre, cela veut dire que quoique les Genevois soient hérétiques, leurs poissons *n'en peuvent mais*, qu'ils ne sont pas coupables : par conséquent, ils n'ont pas dû encourir la malédiction que l'historien Ceneau a fait prononcer contre eux. Voilà donc un cardinal qui a réfuté d'avance, pour nous, cet évêque. Mais revenons à nos poissons.

Notre lac fournit une espèce de poisson qui lui est particu-

[1] Le prélat que de Bèze a voulu désigner ici, c'est Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Henri Etienne, dans son Apologie pour Hérodote, ch. XXII, parle aussi de lui sous le nom de Cardinal des bouteilles. On l'appelait ainsi parce qu'il aimait la table et la bonne chère.

lière, que nous appelons *ferrat*. Les étrangers en font beaucoup de cas, et ils avouent qu'ils n'en ont point vu ailleurs. Outre la bonté, il est encore extrêmement abondant. On le mange dès le commencement de mai jusqu'à la fin de septembre. Mais c'est proprement en mai et juin qu'il a toute sa délicatesse. Je lisais, l'autre jour, un traité de Joseph Du Chesne, médecin de Henri IV, qui parle fort avantageusement de ce poisson. Il le met au-dessus de tous les autres; il dit qu'il est de la grosseur de la sole, et que, comme elle, il n'a qu'une seule arête que l'on enlève tout d'un coup. Vous serez bien aise de voir le passage en original. Le voici : *Ego vero palmam bonitatis attribuerem pisci cuidam in lacu genevensi præsertim nascenti, quem communi nomine* ferrat *appellant : craticulæ impositus torretur, ut macharellus in Gallia; deinde cum intinctu, ex butyro recenti liquato, omphacio et petroselino conciso apponitur. Per medium dissectus, carnem representat nive candidiorem, et friabilem instar duriusculæ panis medullæ. Unam tantum spinam habet, instar soleæ, cæteros pisces omnes, sive marinos, sive fluviatiles, saporis bonitate et salubritate, longe post se relinquit* [1].

Pour faire valoir cette attestation, il est bon de vous dire que le médecin qui nous l'a donnée fit quelque bruit, de son temps, sous le nom du *Sieur de la Violette*. Par sa mère, il était petit-fils du grand Budé. Il fut envoyé de Henri IV en diverses cours. Il eut quelque commission de ce prince, qui lui a fait faire du séjour dans notre ville, où il prit goût à nos *ferrats*. Il mourut en 1609. Le mordant Guy Patin l'a fort déchiré dans ses lettres [2]. Mais Du Chesne était chimiste, et Patin n'en épargnait aucun.

M. de la Martinière, dans son *Dictionnaire géographique*, à l'article du lac Léman, a copié une erreur du livre intitulé : *Etat et délices de la Suisse*, d'après lequel la *perche* serait un poisson particulier à notre lac. C'est une confusion avec l'espèce précédente; car la perche est connue dans toute l'Europe. Il

[1] *Jos. Quercetani Diæteticon polyhistoricon*, p. 340.
[2] Guy Patin, lettre XX.

est surprenant que M. de la Martinière ne se soit pas rappelé, en écrivant cet article, d'avoir mangé cent fois de la perche en Hollande. Ce poisson, cuit à l'eau et au sel, est le plat favori des Hollandais. Il fallait s'en tenir à dire que la perche est excellente chez nous, et que l'on nous en demande beaucoup de France.

Si la perche n'est pas particulière à notre lac, le même Du Chesne parle d'une manière de la manger qui peut passer pour un raffinement de la friandise genevoise. On prend de petites perches naissantes en fort grande quantité, dont on fait un ragoût qui est fort recherché. Il est connu sous le nom de *mille-canton*. Il est étonnant qu'un petit animal à peine formé ait ainsi de quoi flatter le gout. Peut-être que la sauce en fait le principal mérite. Voici ce qu'en dit Du Chesne, qui fait encore ici autant la fonction de cuisinier que celle de médecin : *Perticæ mense julio, aut circiter, deponunt ova, ex quibus pisciculi minimi nascuntur, vix aciculæ magnitudinem æquantes, quos* chilychthion *vocant, propterea quod milleni singulis morcellis, simul deglutiantur. Delicatissimi sunt cum butyro recenti et modico omphacii inter duas patinas elixi.* (*Eodem*, p. 339.)

Le docteur Burnet ayant passé autrefois à Genève, avant qu'il fût évêque de Salisbury, disait que la cuisine genevoise, en matière de poisson, allait aux deux extrêmes. « Je n'ai point vu de pays, disait-il, où l'on mange le poisson si petit et si gros, » faisant allusion à nos grosses truites et à ces petites perches naissantes. Vous me demanderez, sans doute, où est la police de notre ville, qui souffre cette prodigieuse destruction de notre lac? Les Genevois, direz-vous, n'ont-ils donc point de tuteurs, pour les empêcher de manger ainsi leur blé en herbe? Ma réponse à votre question, c'est que cela est bien défendu par les lois, mais que la friandise a toujours su trouver le secret de les éluder.

Outre les présents réels que nous fait notre lac, je ne dois pas oublier de remarquer que cette vaste pièce d'eau embellit

aussi beaucoup le paysage. L'Europe fournit peu d'endroits où la vue soit aussi belle et aussi diversifiée qu'aux environs de notre lac. Les dehors de notre ville, surtout du côté du nord, sont fort riants. Au bord du lac s'élèvent deux coteaux très-bien cultivés, et ornés de tous côtés de maisons champêtres. Les prairies, les forêts, mais surtout les vignobles dont ces coteaux sont chargés, y font une charmante variété. Le lac, qui est au milieu de ces deux collines, forme un magnifique bassin, ou plutôt une petite mer d'eau douce, qui paraît faite exprès pour la commodité et pour l'agrément. Cette eau est claire comme le cristal, et ordinairement fort paisible. Ces collines, qui s'élèvent de chaque côté en amphithéâtre, font un coup d'œil admirable. La vue ne peut pas se promener plus agréablement que sur tous ces différents objets. Cet amphithéâtre est surmonté par une chaîne de montagnes qui finissent la perspective, et dont l'aspect agreste et sauvage fait un contraste avec le riant paysage qui est au-dessous.

Un étranger arrivé depuis peu dans notre ville, et fort affectionné pour elle, frappé de ce cercle de montagnes qui l'entourent, lui appliqua ces paroles d'un psaume : *Comme Jérusalem est environnée de montagnes, ainsi le Seigneur environne et protége son peuple.* Un Italien, dont l'imagination était tournée un peu autrement, nous disait aussi dans son style poétique, en admirant notre paysage, *que Genève était une reine dont l'enceinte de montagnes faisait la couronne, et dont le lac était le miroir.* On lui répondit en riant que la comparaison était fort brillante et fort flatteuse, mais que Genève était une trop petite reine pour lui donner une si grande couronne; qu'en la lui donnant si vaste, il y avait cet inconvénient, c'est qu'elle surpassait en étendue le pays même de cette souveraine. La comparaison du miroir est plus juste : la limpidité des eaux du lac la justifie entièrement. On a remarqué que les rivières qui s'y jettent s'y purifient tellement que, dans un temps parfaitement calme, l'eau est transparente jusqu'à douze pieds de profondeur. On voit

alors une magnifique glace où tous les environs se peignent d'une manière à les embellir encore. — Je reviens à l'utile.

Notre lac nous fournit bien des choses nécessaires à la vie, ou en les tirant de son sein, ou en nous les procurant d'ailleurs. Il nous amène, par exemple, tout le bois pour notre chauffage : on peut donc dire qu'il nous fournit les deux articles nécessaires à l'homme, je veux dire le feu et l'eau, mais une eau épurée et fort saine. Le gravier de notre lac fait en grand ce que vous essayez de faire en petit dans vos cuisines de Paris, par le moyen de vos *fontaines sablées*, pour épurer l'eau de la Seine. Notre lac nous abreuve encore d'une autre manière plus flatteuse, en nous donnant d'excellents vins qui croissent sur ses bords. Ce vin fait encore la véritable sauce de nos truites, car elles demandent d'être apprêtées de cette manière. Le lac nous amène aussi plusieurs autres denrées, les matériaux de nos maisons, et diverses marchandises qui viennent de plus loin. La navigation en est aisée, comme je l'ai déjà remarqué, et beaucoup plus commode que sur une rivière impétueuse comme le Rhône.

La navigation est rarement interrompue sur notre lac. Une singularité à cet égard, que je ne dois pas omettre, c'est qu'il ne gèle jamais. Le Rhône, tout rapide qu'il est, est quelquefois gelé, tandis que le lac, tout tranquille qu'il est, conserve la fluidité de ses eaux. On ne le voit glacé qu'un peu sur les bords, ou tout au plus l'espace d'un quart de lieue au-dessus de Genève, et ce n'est pas pour longtemps. En 1684 et en 1709, il n'y eut de gelé que cette petite portion. On croit que les sources chaudes qui sortent du fond du lac l'empêchent de geler ; mais ce n'est là qu'une conjecture.

J'ai eu la curiosité de consulter Hofman, pour voir ce qu'il dit du lac Léman dans son vaste dictionnaire. Il n'a pas oublié cette particularité, et il en prend occasion de faire une remarque critique, que je ne crois pas tout à fait fondée. Baptiste Spagnoli, carme italien et poëte célèbre, connu sous le nom du

Mantouan, avait employé ce vers dans quelqu'un de ses ouvrages :

Huc veniunt gelidi quos nominat unda Lemanni.

« L'épithète de *gelidus* ne convient point à ce lac, dit là-dessus Hofman, puisque ses eaux ne gèlent jamais. » Je compte que vous trouverez cette critique assez froide. Ceux qui, comme vous, entendent bien la langue latine, savent que *gelidus* ne signifie pas toujours gelé ou glacé : ce mot peut encore s'appliquer à des eaux simplement fraîches, et le Mantouan a pu supposer telles celles de notre lac, puisqu'elles viennent originairement des neiges fondues des Alpes.

L'hiver de l'année 1740, qui a été si rude dans divers pays, ne glaça pas seulement les bords de notre lac. On eût dit qu'une troupe de cygnes, maltraités du froid dans le nord, en étaient informés, puisqu'ils nous vinrent trouver dans le mois de février. Nous voyons très-rarement de ces oiseaux dans ce pays. Malheureusement, au lieu de trouver un asile chez nous, les chasseurs des environs du lac leur firent impitoyablement la guerre. Un animal aussi doux, et qu'on regarde comme ami de l'homme, devait être épargné. On gagne plus à l'avoir en vue qu'à le tuer. La plainte d'Ovide sur la mort des brebis, peut être appliquée à cette destruction des cygnes :

Quid meruistis aves..... placidum genus.....
..... Vitâque magis quam morte juvatis [1].

Il y avait effectivement beaucoup à gagner à leur conserver la vie. Cette colonie aurait pu faire un établissement fixe sur notre lac, y multiplier, et en faire dans la suite un ornement considérable.

Je m'aperçois un peu tard que je ne devais pas toucher cette corde avec vous, et qu'il y aurait eu plus de prudence à suppri-

[1] *Metamorph.*, lib. XV.

mer cette aventure tragique des cygnes. Vous nous allez regarder comme des barbares qui maltraitent les étrangers qui se jettent parmi eux. Vous seriez homme à y chercher un mauvais prétexte pour éluder la promesse que vous nous avez faite de nous venir voir. Cependant, en prévenant ce faux-fuyant, par cela même je vous empêche de vous en servir. La mine est éventée : point d'échappatoire, s'il vous plaît, et plus de renvoi pour remplir votre engagement.

Après que nous aurons vu ce qu'il y a à voir dans notre ville, nous pourrons faire ensemble le tour du lac, qui est une très-agréable promenade. Nous commencerons par la Suisse, et nous reviendrons par la Savoie. Vous verrez que le pays de Vaud présente un aspect des plus agréables à ceux qui naviguent sur cette petite mer, par la variété merveilleuse de coteaux, de vallons, de campagnes et surtout de vignobles qui produisent de très-bons vins, comme celui qui est connu sous le nom de *vin de la Côte*. Si vous aimez mieux voyager en terre ferme, vous parcourrez un fort beau pays, et vous traverserez plusieurs jolies villes, fort heureusement situées. Chemin faisant, nous vous ferons remarquer les montagnes qui produisent ces fameuses herbes vulnéraires, si connues dans toute l'Europe. A mesure que l'on avance, le lac fait de nouveaux points de vue qui amusent agréablement un voyageur. Un observateur comme vous saura bien y faire toute l'attention requise. Je réponds d'avance qu'il ne vous arrivera pas comme à saint Bernard, qui faisait un jour la même route. Surius rapporte un trait singulier de ce voyage. « Ce grand saint, dit-il, était si rempli de ses pensées et de méditations pieuses en voyageant, qu'il ne remarquait point les pays où il passait. Ayant marché tout un jour le long du lac Léman, ses compagnons s'entretenaient le soir de la beauté de cette vaste pièce d'eau; saint Bernard leur demanda où était donc le lac qui les avait si fort frappés? Le bon saint l'avait côtoyé toute une journée sans y prendre garde. » Si jamais on vous canonise, je suis sûr que l'on ne verra pas de

semblables traits dans le procès de votre canonisation. Vous croyez tout uniment avec saint Paul que la contemplation de la nature est fort propre à nous élever au Créateur, et c'est à ce but que vous rapportez cette étude si appliquée que vous faites de l'histoire. Vous ne vous piquez pas d'être de ces songe-creux qui n'aperçoivent point les objets qui sont devant eux, et que l'on pourrait, à quelques égards, comparer à ces statues qui ont des yeux, et qui ne voient point.

C'est à Lausanne que se passa cette petite scène entre saint Bernard et ses compagnons. Nous ne ferons pas mal de nous y arrêter quelques jours dans notre course. On trouve dans cette ville plusieurs savants qui font beaucoup d'honneur à leur pays. Il y a bien de vos Français qui, pratiquant un peu ces messieurs, seraient surpris que la Suisse puisse produire d'aussi beaux génies. Pour vous, Monsieur, qui n'avez pas de semblables préventions, je compte que vous admirerez leurs talents, mais sans marquer une semblable surprise.

Je ne sais rien de Lausanne qui ait rapport à l'histoire naturelle. Vous me permettrez bien d'en sortir un moment, pour vous faire part d'une singularité sur l'histoire ecclésiastique de cette ville. Voici ce que j'appris l'autre jour d'un de nos bibliothécaires sur les anciens évêques de Lausanne. Il me dit que, parmi les signatures du concile de Pise, qui se tint l'an 1511, on trouve un évêque qui a signé : *Angelus Lausanensis*. Ceux du pays ne reconnaissaient point ce prélat pour avoir siégé parmi eux. L'histoire de leurs évêques de ce temps-là leur est parfaitement connue, et ils ne trouvent dans leurs archives ni le nom de celui-ci, ni la place pour le mettre. Cet *Ange* leur paraît tout à fait tombé du ciel. Ils savent même que leur évêque n'alla pas au concile de Pise, et qu'il se contenta d'y envoyer un député. M. Ruchat, dans son *Histoire de la Réformation de la Suisse*, est tenté de soupçonner quelque fraude dans cette signature. L'abbé de Longuerue, si exact d'ailleurs, fait faire en 1516, par ce prétendu évêque de Lausanne, quelques négo-

ciations, et il le place, sans hésiter, immédiatement avant Sébastien de Montfaucon, qui siégeait au temps de la Réformation. Mais notre bibliothécaire a tout accommodé, en nous apprenant qu'il y a un autre Lausanne dans la Moldavie, dont l'évêque assista effectivement au concile de Pise. Par là l'équivoque est éclaircie, et cet évêque Ange, qui non-seulement se trouvait fort dépaysé en Suisse, mais qu'on refusait même d'y recevoir, a été renvoyé dans son évêché, où l'on ne lui conteste point sa dignité.

De Lausanne nous irons à Vevey, qui est une jolie petite ville, où vous trouverez aussi des gens de lettres fort éclairés. Je réponds que vous serez fort content de leur conversation, et que vous y trouverez de quoi satisfaire votre curiosité philosophique. Il ne faudra pas oublier de nous informer d'un vent fort singulier, connu dans ces cantons-là sous le nom de *Vaudaise*. Il a fort exercé les philosophes. Ce vent a ceci de particulier, qu'il souffle tout d'un coup avec une grande impétuosité, et qu'il ne parcourt qu'un assez petit espace. Il ne s'étend jamais au delà de sept ou huit lieues. Il n'occupe tout au plus que la moitié du lac, c'est-à-dire, la partie supérieure; mais il la met dans une agitation terrible. Elle devient alors une petite mer en courroux, qui fait trembler les matelots. Hofman, dans son *Dictionnaire*, prétend que cette tempête est causée par des vents souterrains. Voici ce qu'il en dit, à l'article du lac Léman : *Sæpe cum in superficie aura silet, interno vento, in imo fundo latente, et accolis* la Vaudaire, *aut* Vaudaise *nominato, turbatur, non sine navigantium periculo.* Peut-être que, quand nous serons sur les lieux, la disposition du pays nous fournira quelque ouverture pour en trouver la cause.

Gassendi et Peyresc, qui travaillèrent autrefois ensemble à des observations sur la formation des vents particuliers, écrivirent à Élie Diodati, leur correspondant à Genève, pour avoir des éclaircissements sur ce vent, dont ils avaient ouï parler comme d'un cas singulier. Il est bon de vous dire, en passant,

que le père Bougerel, qui a écrit la vie de Gassendi, parle fort avantageusement de notre digne compatriote. « Gassendi, dit-il, rencontra à Grenoble Élie Diodati, conseiller de la République de Genève, intime ami de Galilée, mathématicien du grand-duc de Toscane, dont il a traduit l'*Apologie pour la philosophie de Samos*. Il était non-seulement homme de lettres, mais encore l'ami et le correspondant de plusieurs savants, telle que Galilée, Campanella, Schikard, Naudé, Grotius, Peyresc, les frères Dupuy, etc. Ce fut lui qui lia la correspondance qu'il y eut ensuite entre Gassendi et Galilée [1]. Passez-moi, je vous prie, cette petite digression sur un homme de notre ville qui a si bien figuré parmi les savants du premier ordre.

J'ai déjà ramassé un certain nombre de questions amusantes pour le chemin. Quand nous n'aurons rien de meilleur à dire, nous pourrons chercher l'étymologie des noms des lieux où nous passerons. Vous y apercevrez aisément beaucoup d'origines romaines. Il y aura là de quoi développer votre érudition en matière d'antiquités.

Il ne faudra pas oublier l'étymologie du nom de notre lac. On ne convient pas bien d'où peut venir le nom de *Léman*. Seriez-vous du sentiment de quelques savants, qui le dérivent du mot *Lemmé*, *Lémon*, qui signifie un lac ? Ils prétendent que quelques Grecs ayant passé dans ce pays, désignèrent notre lac par le nom générique de leur langue, et que ce mot, un peu défiguré, est devenu dans la suite son nom propre. Ce qui rendait ce sentiment assez vraisemblable, c'est qu'il y a un autre lac dans le voisinage de la mer Noire, qui s'appelle *Liman* : il est parlé de ce lac Liman dans le *Mercure historique* du mois de septembre 1737, à l'article de *Pétersboury*. — Un savant de Suisse qui a fort étudié le celtique, tire le mot de *Léman* de cette langue. Un jour que nous étions ensemble, il m'articula deux mots, qui signifient chez les Celtes *une petite mer*, et dont le son approche

[1] *Vie de Gassendi*, p. 27 et 140.

tout à fait de *Léman*. Je ne m'en souviens pas assez bien pour les marquer ici; mais, comme nous devons voir sur notre route l'auteur de cette étymologie, nous pourrons nous éclaircir là-dessus. Alors, vous serez en état de choisir l'origine de ce mot qui vous conviendra le mieux.

Notre petit voyage se terminera par le Chablais, qui est une partie de la Savoie qui s'étend le long du rivage méridional de notre lac. Vous verrez que ce pays-là est fort bien cultivé. On y voit aussi un mélange de champs et de vignes, de prés et de bois, qui font un aspect fort agréable. Il est vrai que les vins du Chablais sont un peu inférieurs à ceux du pays de Vaud. A tous égards, les bords du lac de ce côté-là doivent le céder à l'autre. Nous verrons quelques petites villes comme Évian et Thonon, qui en est la capitale. Vous y trouverez beaucoup de couvents à proportion de sa grandeur : nous visiterons les principaux, pour peu que votre curiosité soit tournée de ce côté-là. Les *barnabites* y ont surtout une maison qui mérite l'attention d'un voyageur.

Mais, de toutes ces maisons religieuses, la plus digne d'être visitée, c'est la Chartreuse de *Ripaille*, fort peu distante de Thonon, et située au bord du lac Léman. Vous savez que c'est là où se retira le duc de Savoie Amédée VIII, qui fut ensuite élu pape par le concile de Bâle, sous le nom de *Félix V*. Nous pourrons nous promener dans la forêt, qui est fort vaste. Les chartreux y ont ouvert de grandes allées, où ils font régulièrement, toutes les semaines, la promenade qu'ils appellent leur *spatiament*. On vous fera remarquer de vieux chênes qui sont encore du temps d'Amédée VIII, c'est-à-dire, qui ont vécu trois siècles. J'en vis au moins quinze ou vingt de cette date, il y a quelques années, que j'allai promener à Ripaille. Ce sont là de ces arbres vénérables que l'on peut regarder comme les rois des forêts. J'ai quelques connaissances dans cette maison, qui pourront nous engager à voir le lieu un peu plus à loisir. Quoiqu'on n'y mange que maigre, je me flatte qu'on nous fera une

assez bonne réception, pour vous donner un petit commentaire de l'ancien proverbe : *Faire ripaille.*

Je suis, etc.

IV

REMARQUES SUR LE LAC LÉMAN, ET DESCRIPTION DES ENVIRONS DE GENÈVE.

(*Journal Helvétique*, Août 1746.)

Vous me demandez, Monsieur, mon sentiment sur un article de la *Bibliothèque Française* qui s'imprime en Hollande, concernant un livre intitulé : *L'Etat et les délices de la Suisse*, publié en 1730, article qui contient quelques particularités nouvelles relatives à notre lac. Quoique le sujet soit intéressant pour nous, je vous demande la liberté de ne pas m'assujettir à suivre l'auteur de l'article dans ses remarques, mais de battre un peu la campagne, et de pouvoir vous écrire tout ce qui me viendra dans l'esprit en me promenant sur notre lac. Je vous renvoie d'ailleurs à un article du *Journal Helvétique* de juin 1741, où vous trouverez bien des particularités sur le lac Léman.

En ce qui concerne ses poissons, je dirai qu'on lit dans l'*Etat et les délices de la Suisse* que depuis environ cinquante ou soixante ans, il s'est jeté dans le lac de Genève, par quelque accident, une sorte de poisson connu dans le pays sous le nom de *Moutella*, et qui s'appelle *Lotte* en français. Cette espèce est vorace, et fait de grands dégâts dans le lac.

L'auteur des *Remarques* de la *Bibliothèque Française* mentionne encore, parmi les poissons de notre lac, les *Ombles-chevaliers*, espèce fort estimée, mais qui n'est pas commune

chez nous. Leur bonté et leur rareté avait donné lieu à un ancien règlement de l'abbaye de Saint-Claude, autrefois *Saint-Oyan*, par lequel l'abbé devait, aux fêtes de Pâques, faire servir un de ces poissons à chaque religieux, comme un mets fort délicat. Il était spécifié qu'il serait pêché dans le lac de Genève. Vous voyez par là, Monsieur, que l'usage de la viande leur était interdit, puisque le carême étant fini, on leur servait encore du poisson. Ils ne se ressentaient des bonnes fêtes qu'en ce qu'on leur en donnait de plus exquis. L'homble chevalier est ordinairement fort gras : on en prend qui pèsent quinze à vingt livres.

L'auteur que vous m'avez invité à lire s'étonne de ce qu'il n'y a point d'*anguilles* dans notre lac, et il tâche d'en découvrir la raison. Il lui paraît vraisemblable que cela vient de ce que le lac, et les rivières ou ruisseaux qui s'y jettent, n'ont avec la mer aucune communication qui ne soit interrompue par l'engouffrement des eaux dans des précipices et parmi d'âpres rochers. Il me semble que les anguilles se plaisent principalement dans les étangs et qu'elles y foisonnent. Or, la plupart des étangs n'ont point de communications avec la mer. Il vaudrait donc mieux dire, ce me semble, que l'eau du lac de Genève est trop vive pour cette sorte de poissons. Mais je m'en rapporte à ceux qui connaissent mieux que moi cette espèce ; ma tâche est de vous parler des poissons que nous avons, plutôt que de ceux que nous n'avons pas.

Outre les poissons, les nouvelles *Remarques* roulent encore sur quelques oiseaux aquatiques qui nous sont particuliers. On y voit la description des *grèbes*, espèce qu'on chercherait inutilement ailleurs. Cet oiseau est fort estimé à cause de son plumage, qui est fort uni, et d'un lustre argenté qui le fait rechercher. On en fait des manchons et des palatines que l'on vend chèrement à Paris, mais qui y étaient encore d'un plus grand prix quand la mode était pour les manchons de plumes. La grèbe est une espèce de canard, ou plutôt de *macreuse*, car nos char-

treux voisins en peuvent manger sans violer leur règle. Voici ce qu'en dit notre auteur :

« Cet oiseau ne paraît qu'en hiver. Dès que le printemps approche, on n'en voit plus. Il plonge à tout moment comme les plongeons, demeure longtemps sous l'eau, et vole si peu et si mal, qu'on le force à la rame et en l'épouvantant. La pauvre grèbe, après avoir plongé et nagé à n'en pouvoir plus, se laisse prendre avec la main. Ce qu'il y a de bien remarquable, et qui mérite d'occuper le loisir de nos naturalistes, c'est que personne ne sait ce que les grèbes deviennent quand elles disparaissent. Ce qui fait la difficulté, c'est qu'elles ne sauraient voler assez bien pour s'élever au-dessus des montagnes et des hautes collines qui environnent le lac. Il est vrai qu'elles pourraient enfiler les vallées et suivre les rivages de quelques rivières du pays de Vaud ou de la Savoie. Mais comme elles vont toujours en grandes troupes, il est à supposer que si elles prenaient tout d'un coup leur vol, comme font les *bernaques* pour se transporter dans d'autres climats, quelqu'un les verrait. Or c'est ce qui n'arrive point. »

Dans l'*Etat et les délices de la Suisse*, on n'a pas oublié de faire remarquer une singularité du lac Léman, c'est que ses eaux sont dans leur plus grande hauteur, à peu près au solstice d'été. « Une chose merveilleuse, nous dit-on, et qui est de notoriété publique, c'est que ce lac, au contraire de tous les autres, décroît en hiver, et croît en été quelquefois de la hauteur de dix pieds et davantage. On attribue cela aux neiges des montagnes, qui, se fondant en été par la chaleur, grossissent de leurs eaux les rivières qui entrent dans ce lac. »

Vous jugez bien, Monsieur, que le Rhône, sortant du lac à Genève, doit avoir le même sort, je veux dire, avoir ses eaux les plus abondantes au fort de l'été. Il est vrai que ce n'est guère qu'à Genève qu'il paraît ainsi dans tout son lustre. Après une journée ou deux de chemin, ce n'est plus la même chose. Dès qu'il est parvenu à Lyon, il est réduit au sort des autres ri-

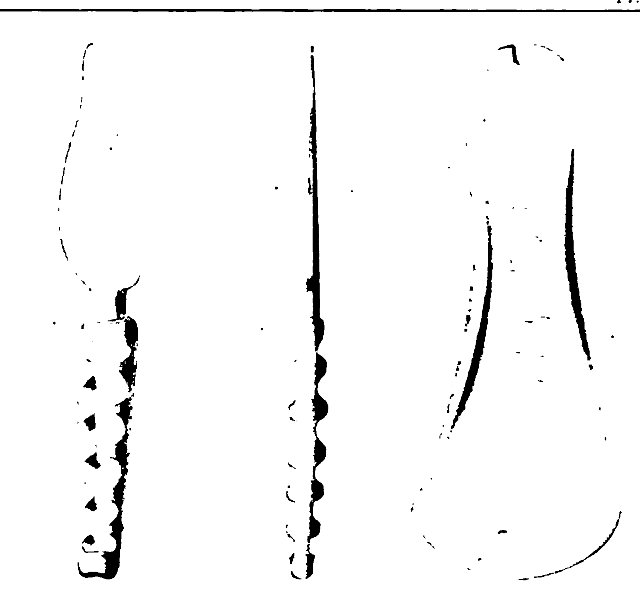
vières, je veux dire que ses eaux sont fort basses en été. Ceux qui se sont trouvés à Lyon dans cette saison ont pu s'en assurer par leurs yeux. Pour ceux qui n'y ont pas été, le Père de Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon*, t. II, p. 643, le leur apprendra. En 1561, on craignait fort que les réformés ne se rendissent maîtres de Lyon. Le commandant fit sentir au roi la nécessité de le fortifier, surtout du côté du Rhône, où la place était tout à fait à découvert. Il remarqua dans la lettre qu'il écrivit en cour pour cela, que *le meilleur temps pour bâtir et fonder le long du Rhône, c'est aux mois de juin et de juillet, que la rivière est la plus basse.*

Le lac de Genève étant, sans contredit, un des plus beaux qu'il y ait en Europe, vous jugez bien, Monsieur, qu'il donne lieu à plusieurs parties de plaisir, et même à de petits voyages aux environs. Il y a quelques années qu'il s'y fit une promenade de gens de lettres, dont je crois que vous serez bien aise d'être informé. Le célèbre marquis Maffei étant venu à Genève en l'automne de l'an 1732, fut visité de la plupart de nos savants. Il leur marqua quelque envie de se promener sur cette belle pièce d'eau. La partie fut bientôt liée pour cela. On monta sur un petit bâtiment fort propre, et l'on eut une journée à souhait.

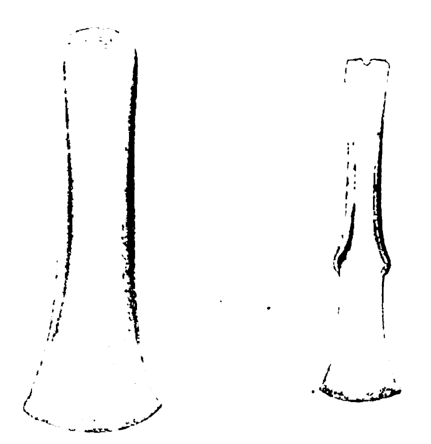
A peine fut-on sorti de Genève, que l'on fit remarquer à cet illustre voyageur une espèce d'antiquité qui excita sa curiosité. Dans l'endroit où le Rhône reprend son nom et son cours, après l'avoir perdu pendant l'espace de seize lieues, on trouve un rocher, qui, à ce que dit la tradition, avait servi autrefois d'autel à Neptune. Il semble en avoir encore conservé le nom, quoiqu'un peu défiguré : le peuple l'appelle la *pierre de Niton.* Ce dieu des eaux, comme vous voyez, y est assez reconnaissable. On sait que les anciens Romains consacraient à Neptune tous les rochers qu'ils trouvaient dans la mer, les lacs et les rivières.

Saxa vocant Itali, mediisque in fluctibus aras.

Quand le savant voyageur eut visité la Bibliothèque publique



½ de l'exécution. ⅓ de l'exécut.



⅓ de l'exécut.

INSTRUMENTS EN BRONZE

trouvés au pied de la pierre à Niton près Genève.

p. 45.

quelques jours auparavant, on lui avait fait voir des instruments de sacrifice que des pêcheurs avaient trouvés au pied de ce rocher l'an 1660. Ils consistent dans un petit couteau de cuivre, que les latins appelaient *secespita*. Il y a deux ou trois autres instruments du même métal, dont on ne reconnut pas bien l'usage quand on les trouva. On les prit pour des haches, mais n'étant point percées pour recevoir un manche, il leur a fallu assigner quelque autre destination. Ce sont proprement des coins que l'on avait rendus assez tranchants. Cette figure a fait conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que le sacrificateur les empoignait, et s'en servait pour écorcher la victime. Vous savez que nos bouchers n'y cherchent pas tant de façons : pour détacher la peau de l'animal d'avec la chair, ils se contentent d'insinuer entre deux le manche de leur couteau.

Le marquis Maffei s'étant approché de l'autel de Neptune, voulut monter dessus pour le mieux examiner. Il fit d'abord attention à une cavité qu'on prétend avoir servi à contenir le feu du sacrifice; mais il ne la trouva point de la figure qu'elle aurait dû avoir si elle avait été destinée à cet usage. C'est un trou carré, ce qui lui fit conjecturer qu'il avait servi à porter une croix, qu'on y avait arborée dans les siècles qui précédèrent notre Réformation. Cependant, on convint à la fin que les païens pouvaient y avoir sacrifié, et qu'ensuite les chrétiens avaient taillé ce trou de manière à pouvoir y planter une croix : ce qui concilia les deux sentiments. Ainsi, ce rocher aurait été successivement autel des païens et piédestal de la croix.

Après l'examen de cet autel rustique, on continua à voguer. A quelque distance de là, le pilote, suivant l'usage des navigateurs, tira deux petites pièces d'artillerie qu'il avait sur son bord. Les échos des collines voisines répétèrent si longtemps le bruit du canon, que notre savant nous fit remarquer que rien ne ressemblait plus au bruit du tonnerre. On revint plusieurs fois à cette expérience, et c'étaient toujours des roulements différents, pour peu qu'on eût changé de situation. Cette musique

bruyante fit un tout autre plaisir à notre philosophe, que la symphonie des instruments les plus harmonieux qu'on aurait pu lui donner sur l'eau. Il avoua qu'il ne s'était jamais trouvé en aucun lieu où le canon contrefît si bien le tonnerre.

Après une heure de navigation, on descendit dans une belle maison, située au bord du lac, et même sur une langue de terre, ou petit cap, qui avance dans l'eau. On y trouva des jardins très-ornés, et on se promena fort agréablement dans de longues allées de marronniers et de tilleuls. Le maître de la maison est un savant qui a également de fortune et d'érudition. Il reçut cette troupe philosophique de la meilleure grâce du monde. On dîna fort bien. Une grande et belle truite parut des premières, pour rendre hommage au savant italien. La chère fut des meilleures. Le repas n'eut d'autre défaut que de n'être pas assez simple pour des gens de lettres, et je vous avoue que je n'y trouvai rien de philosophique que la conversation.

Au retour, on s'entretint encore agréablement et utilement. On fit plusieurs remarques sur l'histoire naturelle du pays. Quoiqu'on eût amplement dîné, personne ne se sentit du penchant au sommeil. En tout cas le remède était tout prêt, car la poudre ne manquant point, on continua ces petits tonnerres factices qui faisaient toujours un nouveau plaisir au marquis. Mais croiriez-vous, Monsieur, qu'outre la poudre qu'il nous en coûta, notre honneur s'y trouva encore un peu intéressé ? Voici comment. Ceux qui avaient vu embarquer ces philosophes, les entendant ensuite faire jouer leur canon pendant toute la journée, ne manquèrent pas de dire qu'ils ne gardaient guère le *decorum;* qu'on n'aurait pas cru que des gens de lettres, dont la gravité devait être le caractère, fussent aussi bruyants dans leurs parties de plaisir. J'essuyai le lendemain ce joli reproche. Je répondis à celui qui me le faisait, que tout ce fracas, qu'il regardait comme une espèce d'étourderie, avait été demandé par M. le marquis, qui fit là-dessus d'utiles observations sur la nature du son ; que nous n'avions pas pu faire à petit bruit des

expériences de physique sur l'artillerie ; que s'il savait ce secret, il nous ferait le plaisir de nous l'apprendre.

Je vous l'avais bien dit, Monsieur, en commençant cette lettre, que je battrais un peu la campagne, et que je vous écrirais tout ce qui viendrait au bout de ma plume. Mais outre qu'on doit avoir cette liberté avec ses amis, j'ai pris les devants, et je vous en ai demandé la permission. Cela n'empêchera peut-être pas que vous ne disiez que j'abuse un peu du privilége, comme on le disait autrefois à Pélisson, et vous aurez raison.

Malgré ma longueur à vous décrire cette promenade, je ne dois pas omettre que ce savant en parut fort content. Il admira plus d'une fois la beauté de notre lac. Cette petite mer, environnée de coteaux charmants et très-fertiles, le frappa agréablement. Il avoua qu'il n'avait guère vu d'endroit dont le coup d'œil fût plus gracieux. En général, les plus fameux voyageurs conviennent que notre ville est une des mieux situées en Europe. Les vues en sont fort riantes, de quelque côté qu'on se tourne: mais celles du nord l'emportent sur toutes les autres. Je ne m'amuserai pas à vous les décrire : on l'a déjà fait dans le *Journal Helvétique*. (Voyez ci-dessus, p. 33.) Mais le hasard vient de me faire tomber entre les mains une description du paysage de Genève, que je vais vous transcrire. Elle vous paraîtra un peu fleurie : l'auteur était en verve quand il la fit. Il suppose un homme qui arrive dans notre ville du côté du lac.

« On est charmé, dit-il, du spectacle qui se présente d'abord. On voit une ville en amphithéâtre, qui s'élève par degrés sur une hauteur à mi-côte, et qui paraît appuyée sur de hautes montagnes qui la soutiennent. Ces montagnes s'ouvrent par le milieu, et laissent voir en perspective une pyramide de neige qui les surmonte, et qui borne la vue en même temps qu'elle termine l'amphithéâtre formé par les montagnes. Il semble que la ville y touche. On s'en approche, et on croit déjà en atteindre le pied ; mais elles s'éloignent à mesure que l'on avance.

« De là, l'on prend sur la droite, et l'on se trouve dans une

prairie charmante, dont l'humble gazon ne s'élève qu'autant qu'il faut pour rendre la promenade plus molle, et étendre, sous les pieds qui la foulent, un tapis toujours vert. Cette prairie est connue sous le nom de *Plainpalais*. Elle est bordée par un jeu de mail, sous une allée d'arbres, qui donnent l'ombre nécessaire pour la promenade. Là, on trouve la ville au milieu de la campagne, et la solitude, si l'on veut, au milieu de la ville.

« Je m'assieds sur un banc, d'où je contemple un des côtés de la ville, qui semble fait pour le plaisir des yeux. Une façade, embellie de bâtiments superbes, se présente à ma vue : j'en admire l'architecture et le bon goût : je les prends pour des palais de princes. Non loin de là, est une retraite solitaire et enfoncée, fort propre à entretenir l'humeur rêveuse. Plusieurs routes, entrecoupées de haies et de buissons, en font une espèce de labyrinthe. Je m'y engage, attiré par la beauté et la tranquillité du lieu, pour fuir une foule importune, et par cela seul que j'acquiers le titre de bel-esprit. Pourquoi non, puisque je suis rencontré dans la *promenade des Philosophes*? C'est le nom qu'on donne à ce lieu-là.

« Plus j'avance, plus le lieu devient solitaire. A quatre pas de la ville, je suis au fond d'un désert. Un bruit sourd surprend tout à coup mon oreille : je m'approche, il s'augmente. Ce n'était d'abord qu'un murmure agréable : j'entends peu à peu des roulements semblables à ceux des eaux quand elles tombent parmi des cailloux. C'est un torrent qui se précipite des montagnes, et qui se hâte d'ennoblir son cours, en se joignant à des flots plus renommés. J'en suis surpris, puisque, quittant un fond d'or, il ne peut espérer de couler dans un lit plus riche. C'est l'Arve, qui roule de l'or parmi le sable qui forme son lit, et qui va se jeter dans le Rhône.

« Je reprends le chemin de la ville, mais par un autre tour. Je remonte entre des vergers, et je me trouve enfin sur une hauteur agréable, connue sous le nom de *Saint-Antoine*. Là, tout m'étonne et me ravit. Je vois une ville entière sortie de terre

tout à coup pour me surprendre : je me trompe, c'est du sein des eaux qu'elle sort. Elle paraît flotter sur une nouvelle mer, qui se rétrécit en entrant dans ses murs, pour ne pas l'accabler par l'abondance de ses flots.

« C'est là que mes regards ont une pleine liberté de s'étendre, et qu'errant à la surface de cette petite mer, ils se promènent entre des coteaux charmants, qui ne les resserrent que pour les amuser par la diversité des objets dont ils sont variés. D'un côté, plusieurs jolies maisons, élevées les unes au-dessus des autres, se disputent l'avantage de la situation, et me mettent dans l'embarras de décider laquelle est la plus favorablement placée. L'une, avancée sur une langue de terre, semble vouloir se jeter dans les eaux, ou prescrire des limites aux flots qui viennent se briser auprès de ses murailles ; l'autre, plus reculée, paraît s'en éloigner, et craindre le flux et reflux continuel qui pourrait l'incommoder. Toutes semblent sortir du milieu d'un nombre infini d'arbres verts, qui, disposés alentour en diverses figures, leur prêtent de toutes parts une délicieuse fraîcheur.

« De l'autre côté, je contemple une longue chaîne de montagnes, au delà de divers villages sur lesquels ma vue se promène agréablement..... »

Mais, en voilà assez, et peut-être trop pour cette fois. Il me semble, Monsieur, que nous nous sommes beaucoup promenés par eau et par terre : vous devez commencer à vous lasser, et moi aussi.

Je suis, etc.

V

LETTRE SUR LES GLACIÈRES DE SAVOIE.

(*Journal Helvétique*, Mai 1743.)

MONSIEUR,

On vous a dit que l'on voyait à Genève, depuis une année ou deux, quelques relations manuscrites de différents voyageurs qui ont eu la curiosité d'aller examiner, dans le Faucigny, cette portion des Alpes qu'on appelle les *glacières*. On donne ce nom à une chaîne de montagnes qui occupe l'espace de six ou sept lieues, à les prendre en ligne droite dès le grand au petit Saint-Bernard, deux passages fort connus pour pénétrer en Italie. C'est de ces glacières que l'on tire le cristal. On prétend que, sur les cimes les plus élevées de ces montagnes, on voit des glaces perpétuelles, et qui doivent être aussi anciennes que le monde. Voilà de quoi piquer la curiosité d'un voyageur qui a quelque goût pour l'histoire naturelle. Vous jugez bien que l'on ne parvient pas sans peine dans des lieux aussi escarpés. C'est ce qui fait que vous aimez mieux vous en tenir à lire ce qu'on a écrit là-dessus, que de faire le voyage, et je trouve que vous avez raison.

Vous me demandez la copie de deux différentes relations qui ont paru là-dessus dans notre ville. Il y aurait beaucoup à transcrire; je suis un peu paresseux, et je n'ai point de secrétaire à ma disposition. Vous vous contenterez donc, s'il vous plaît, d'une espèce d'extrait de ces deux écrits. Je tâcherai de refondre le tout ensemble, et de vous en rapporter au moins l'essentiel. C'est là le moyen d'être court, et de vous épargner l'ennui de lire deux fois la même chose.

La première de ces relations est de M. Windam, gentilhomme anglais, qui a demeuré quelques années à Genève. Toutes

les fois qu'en se promenant dans nos environs, il voyait les cimes chenues des Alpes, l'envie le prenait d'aller les visiter de plus près. Mais il lui fallait compagnie pour cela. On ne va pas seul dans ces pays perdus, et la plupart de ceux à qui il en avait fait la proposition, trouvaient la course trop pénible.

« Heureusement, dit-il, au mois de juin 1741, arriva à Genève M. Pocock, voyageur anglais, qui venait de parcourir le Levant, qui avait voulu tout voir dans la haute et basse Égypte, et était, par conséquent, accoutumé à des voyages pénibles et dangereux. » M. Windam lui proposa ce petit voyage; au premier mot, la curiosité du voyageur fut piquée, et se tourna incessamment de ce côté-là. Il crut qu'après avoir visité les pyramides d'Égypte, ces prodiges de l'art, et les fameux obélisques si vantés par les antiquaires, il devait aller voir aussi les pyramides naturelles et les façons d'obélisques qui percent les nues dans les Alpes.

Cet exemple anima quelques autres Anglais, qui voulurent aussi être de la partie. Menacés des mauvais chemins et des mauvais gîtes, ils prirent les précautions nécessaires. Ils menèrent avec eux une espèce d'hôtellerie ambulante, c'est-à-dire plusieurs chevaux de bât, chargés de provisions. Ils n'oublièrent pas même de se pourvoir d'une tente, qu'ils jugèrent pouvoir leur être d'usage.

Mais, pour faire voir que ces messieurs pensaient à autre chose qu'à la cuisine, un cheval de bât devait aussi être chargé d'instruments de mathématiques, pour prendre les hauteurs et faire toutes les observations physiques et géographiques qui se présenteraient. Mais on comptait sur un observateur : c'était M. Williamson, habile mathématicien, qui était alors à Genève avec lord Hadington qu'il accompagnait dans ses voyages. Ces deux messieurs furent arrêtés par quelque obstacle, et le cheval de bât déchargé en même temps de ces instruments, dont le transport n'était pas aisé.

Cependant, Monsieur, n'y ayez point de regret. Ce vide a eté

rempli par une seconde troupe genevoise, qui a fait le même voyage l'année suivante, et dont nous avons aussi une relation fort étendue. Ils avaient à leur tête un mécaniste expert, qui fait lui-même les instruments de mathématiques, et qui les sait manier. Cette dernière relation renferme toutes les observations que MM. les Anglais ne purent faire.

Ces messieurs (je parle de la caravane anglaise) partirent donc au nombre de huit maîtres et de cinq ou six domestiques. Il n'est pas nécessaire de vous dire qu'ils étaient armés jusqu'aux dents, pour tenir en respect ceux qui auraient eu l'audace de leur demander la bourse.

Nos voyageurs côtoyèrent l'Arve, et la traversèrent plusieurs fois sur des ponts, tantôt bons, tantôt mauvais. Je sais que vous ne connaissez guère cette rivière. Comme il en est souvent parlé dans nos relations, il ne sera pas mal de commencer par vous en donner une idée. Elle tire sa source précisément des montagnes que ces messieurs allaient visiter, et elle vient se jeter dans le Rhône un peu au-dessous de Genève, à une petite portée de canon. Son cours est à peu près d'orient en occident. Ce qu'elle a de plus singulier, c'est qu'elle roule des paillettes d'or dans son sable comme le fameux Pactole. On fait ordinairement honneur au Rhône de cette singularité; mais c'est de l'Arve qu'il tient cet or. C'est la dot qu'elle lui a apportée en se mariant avec lui. Après tout, pour dire les choses telles qu'elles sont, cet or n'a jamais enrichi personne, parce qu'il n'y est qu'en très-petite quantité.

A la fonte des neiges, l'Arve devient un torrent impétueux, qui ne respecte plus ses bords. Il arrive quelquefois que cette rivière est si enflée à son embouchure, qu'elle le contraint même de rétrograder, en sorte que les moulins tournent à contre-sens. L'Arve elle-même, s'emparant d'un des bords du Rhône, se glisse tout le long, et remonte dans le lac, quelquefois jusqu'à la hauteur d'une lieue, par un cours directement opposé à celui qu'elle devait suivre. L'observation est aisée à faire,

parce que l'eau de l'Arve est alors trouble et limoneuse, tandis que le Rhône conserve sa couleur ordinaire. Plusieurs auteurs ont rapporté cette singularité. Casaubon, dans ses notes sur Strabon, dit que cela arriva d'une manière frappante en 1572 [1]. La même chose est arrivée plusieurs fois de nos jours. En février 1711, cette rétrogradation se soutint pendant deux jours. Ce phénomène reparut encore au solstice d'hiver 1740. Si, dans cette circonstance, une de nos femmes avait eu le malheur de tomber dans le Rhône et de se noyer, je vous prie de remarquer que son cadavre aurait remonté la rivière tout naturellement, et que l'on n'aurait point été fondé à en conclure, avec la jolie fable de La Fontaine, que le caractère de la défunte eût été l'esprit de contradiction. Mais, Monsieur, ce préambule pourrait vous paraître un peu trop long. Je crains que vous ne me compariez à l'Arve, et que vous ne disiez que je me déroute comme elle. Je reviens donc incessamment à notre sujet, et je vous promets de ne plus le perdre de vue.

Le long de l'Arve on trouve deux ou trois petites villes où nos voyageurs passèrent. La première est la Bonneville, capitale du Faucigny. On trouve ensuite Cluse, et enfin Sallanches. Quoiqu'il ne faille que trois ou quatre jours pour faire ce trajet, on y essuie beaucoup de fatigue, à cause de la nature du pays, qui est fort rude et montagneuse. Après une mauvaise journée, les chevaux, extrêmement las, passaient quelquefois la nuit au piquet, faute d'écurie, et ne trouvaient ni foin ni avoine. Leurs maîtres n'étaient guère mieux : ils couchaient sur la paille dans une grange, et, sans le bissac de Sancho, ils auraient très-mal soupé.

Ces messieurs, en habiles gens, surent cependant tirer parti de cette route, toute mauvaise qu'elle était. Dans les endroits les plus sauvages et les plus escarpés, quand les mauvais pas étaient passés, on trouvait encore quelques sujets de récréation.

[1] Livre IV, page 74 des notes.

Ils s'aperçurent bientôt que la nature avait taillé ce pays-là d'une manière à y avoir bien ménagé des échos. On leur parla donc français, anglais, et on eut une conversation avec eux dans ces différentes langues. On le prit ensuite sur un ton plus haut, et l'on arracha leurs réponses par des claquements de fouet redoublés, et même par plusieurs coups de pistolet. C'est dans la vallée qui conduit de Cluse à Sallanches que les rochers se trouvaient surtout propres à ce divertissement. La troupe genevoise, avertie par celle qui avait précédé, renchérit sur la manière d'apostropher les échos. Ces messieurs se munirent de grenades, qui leur procurèrent un plaisir des plus bruyants. C'étaient des roulements qui imitaient parfaitement le tonnerre, et qui se soutenaient pendant quelques minutes.

Outre le divertissement de ces échos singuliers, ils eurent encore un spectacle fort agréable. C'étaient des cascades en grand nombre, qui, du haut des rochers, se jetaient dans l'Arve. Mais ils en trouvèrent une surtout dont la beauté les frappa. On l'appelle dans le pays *le nan d'Arpenas*. C'est un gros torrent qui se précipite d'un rocher d'une hauteur prodigieuse. MM. les Anglais convinrent que la fameuse cascade de Terni, en Italie, n'en approche pas, quoique fort vantée par les voyageurs. Il est vrai que dans celle de Savoie la quantité d'eau n'est pas toujours égale. Cependant, excepté les temps de grande sécheresse, cette nappe d'eau fait un coup d'œil des plus frappants.

Quelque sauvages que soient ces endroits du *Faucigny*, on ne laisse pas d'y trouver de temps en temps de fort beaux paysages, qui amusent agréablement un voyageur. Sur cette route on est quelquefois charmé de la beauté des vues et des situations, qui frappent d'autant plus qu'elles contrastent avec d'autres tout à fait sauvages. On voit, par exemple, auprès de Sallanches, à droite et à gauche, des montagnes très-bien cultivées et qui offrent les plus agréables objets.

Nos voyageurs (je parle toujours des Anglais) étant arrivés tout près de Sallanches, ne jugèrent pas à propos d'y entrer. Ils

se trouvèrent dans une belle plaine qui les invita à camper. On dressa la tente, et on fit les préparatifs du dîner. Pendant que le reste de la troupe se promenait dans le voisinage, le voyageur Pocock, qui avait dans ses hardes son habit arabe, l'endossa en secret. Ces autres messieurs entrant dans la tente, eurent peine à le reconnaître. Ce travestissement fournit matière à se divertir. D'abord on le traite comme un grand seigneur venu du Levant. On place une sentinelle, l'épée à la main, à la porte de sa tente, et chacun est dans le respect devant lui. Les habitants de Sallanches ayant aperçu de loin quelque chose d'extraordinaire, accoururent aussitôt. En moins de rien, presque toute la ville se rendit autour de la tente de cette Altesse Levantine, et vint lui faire le *salamalec*. L'émir Pocock soutenait à merveille sa nouvelle dignité. Il crachait de temps en temps quelques mots arabes que l'on prenait pour des ordres donnés à ses gens, et qui s'exécutaient fort ponctuellement. Quelques dames de considération vinrent aussi voir ce spectacle, mais un peu plus tard que les autres. On ne crut pas devoir les laisser longtemps dans l'erreur. Elles furent de la confidence. On leur avoua que cette scène orientale était un pur badinage, à peu près semblable à la scène turque de Molière, dans son *Bourgeois gentilhomme*.

Après avoir fait encore quelques lieues de mauvais chemin, nos voyageurs arrivèrent enfin à Chamouni, qui est un assez grand village au pied des glacières. Il est situé au bord de l'Arve, dans une assez longue vallée. Il y a un prieuré qui dépend des chanoines de Sallanches. On y campa, et pendant qu'on préparait le souper, on prit langue des paysans du lieu. Ils montrèrent d'abord à nos curieux les bouts des glacières qui paraissaient dans la vallée. Il s'agit de ces glacières qui portent à peu près à plat, et non de celles des montagnes. Elles leur parurent des rochers blancs, ou plutôt des glaçons énormes formés par l'eau qui découlait des hauteurs. Ce premier coup d'œil piquait plutôt la curiosité de nos voyageurs qu'il ne la contentait. Il s'agis-

sait d'aller chercher un point de vue à vol d'oiseau, pour découvrir quelque chose de plus considérable. Il leur semblait que s'ils pouvaient gagner une montagne qui domine les glacières, ils en verraient la plus grande partie. Mais les gens du lieu leur firent la chose fort difficile. Ils leur représentèrent que personne n'allait dans ces lieux escarpés que les chercheurs de cristaux, ou ceux qui chassaient aux bouquetins, gens accoutumés par une longue habitude à gravir au haut des rochers. Le Prieur du lieu, vieillard fort sage, les en dissuadait encore plus fortement que les autres. Mais ils poussèrent leur pointe, et voulurent bien s'exposer à toutes les difficultés dont on leur faisait peur. Ils arrêtèrent pour le lendemain une troupe de paysans vigoureux et faits au pays. Les uns devaient leur servir de guides, ou porter des provisions : les autres devaient leur servir d'appui et de soutien dans tous les pas scabreux. Ils se munirent encore pour le même usage de longs bâtons ferrés, et, avec ces précautions, ils se hasardèrent de monter dès le matin.

Après quatre ou cinq heures d'une marche des plus pénibles, ils parvinrent enfin au haut de cette montagne. Les gens du lieu la nomment *Montanvert*. De là, ils virent les objets les plus extraordinaires. « De la cime de cette montagne, dit leur relation, nous voyions la glacière en entier. Elle s'offrait à nous à plein et dans toute son étendue. On peut avoir couru le monde longtemps, sans avoir jamais rien vu de semblable à ce spectacle. On est embarrassé à en donner quelque idée. Les descriptions que nous font les voyageurs des mers de Groënland, paraissent en approcher un peu. Il faut s'imaginer le lac Léman agité par une violente bise, et gelé tout d'un coup ; cette comparaison donne quelque idée de cette glacière. Elle occupe trois grandes vallées qui ont la forme d'un Y, dont la queue va jusqu'à la Val-d'Aoste, et les deux cornes jusque dans la vallée de Chamouni. »

La deuxième relation décrit cet objet à peu près de la même manière. « Pour avoir une idée distincte des glacières, dit-elle,

il faut d'abord se les représenter dans une grande vallée, qui a environ quatre lieues de long sur les deux tiers de large. Il faut se figurer cette grande vallée de glace, ouverte en plusieurs endroits par des gorges de montagnes, dont il y en a cinq des principales qui aboutissent à la vallée de Chamouni. Ce sont proprement ces extrémités ou gorges, que les gens du lieu appellent glacières. »

Ces derniers voyageurs descendirent la montagne de Montanvert du côté opposé, et parvinrent sur la glacière même avec des peines infinies. Voici ce qu'ils observèrent, quand ils la virent de plus près.

« Il est vrai, disent-ils, que la glacière vue de la montagne, c'est-à-dire dans un grand éloignement, paraît un lac gelé tout à coup, au fort du plus violent orage ; mais, dès qu'on en approche, les vagues deviennent d'une hauteur étonnante, et il y en a de plus de quarante pieds.

« Ces vagues (c'est ainsi que j'appelle les inégalités de la glace) sont toutes dirigées d'une manière latérale et oblique. Il n'y en a point de longitudinales, mais elles vont dans un sens contraire à la plus grande étendue de la glace.

« On voit sur la glace une infinité de fentes plus ou moins grandes, ayant les unes environ vingt pieds de longueur sur quatre à cinq de large, et les autres beaucoup moins. Ces fentes sont presque toutes à la partie faible de la glace, c'est-à-dire, dans les abaissements des vagues, et dirigées presque toutes d'une manière latérale et oblique comme les vagues. C'est par ces fentes que nous avons pu juger de l'épaisseur de la glace, du moins aux endroits dont je viens de parler, qui ne va qu'à cinq ou six pieds, étant dans les autres endroits de trente à cinquante pieds d'épaisseur. Quand la glace se fend, c'est avec des éclats qui ressemblent au tonnerre.

« Par ces fentes l'on voit des eaux sous la glace, qui en doivent toucher la surface intérieure. Nos guides y enfoncèrent un bâton bien avant, et l'ayant abandonné de la main il se releva de

lui-même. Ce ne peut être que l'eau qui touchait à la glace qui ait pu produire cet effet.

«Lorsque quelqu'un a eu le malheur de tomber dans une de ces crevasses, ce qui est arrivé quelquefois à des chercheurs de cristal, on retrouve, au bout de quelques jours, son corps sur la glace, et très-bien conservé, surtout s'il y a eu un peu de pluie auparavant, ou seulement un peu de radoucissement de temps. La cause qui soulève ainsi ces cadavres, et qui les repousse sur la glace, est vraisemblablement la surabondance de l'eau, qui, ne trouvant pas un passage assez libre sous la glace, se cherche une issue par ces fentes. C'est ainsi qu'elle se dégage de tout ce qui s'oppose à son passage.

« On dit dans le pays que ces glaces ont leur accroissement et leur décroissement : ce qui paraît aussi très-vraisemblable. On ajoute qu'à tout prendre elles augmentent plutôt que de diminuer.

« La vallée où sont les glacières est placée au haut d'une montagne, mais environnée de plusieurs autres beaucoup plus escarpées, et qui s'élèvent à une hauteur immense. Elles ne ressemblent pas mal à des bâtiments d'architecture gothique. On voit s'élever de divers endroits des pointes qui percent dans les nues. La plupart de ces pointes sont couvertes de glace dès leur sommet jusque dans les gorges ou bases, qui aboutissent toutes aux montagnes qui forment la vallée des glacières. Ces montagnes ou pointes que l'on voit dès le Montanvert sont fort hautes. Il y en a plusieurs, mais on en distingue trois principales, une vers le midi et deux tirant vers l'ouest. Celle qui est au midi et que l'on voit d'abord devant soi, se nomme l'aiguille du Dru. Cette pointe ressemble assez à un obélisque, dont la cime se perd au-dessus des nues, faisant au sommet un angle fort aigu.

« Les deux autres pointes qui sont à l'occident, sont l'aiguille de Mont-Malet et le Mont-Blanc, qui est le plus au couchant. C'est cette pointe du Mont-Blanc qui passe pour la plus haute des glacières, et peut-être des Alpes. On la découvre de Dijon et même de Langres.

« Les pointes du Mont-Malet et du Mont-Blanc sont absolument inaccessibles, soit à cause de la glace qui en couvre la surface presque partout, soit parce qu'elles sont trop escarpées. »

Scheuchzer, dans son *Voyage des Alpes*, a décrit quelques-unes de ces montagnes de glace que l'on trouve dans la Suisse. Vous ferez fort bien, Monsieur, de le consulter. Vous trouverez aussi l'équivalent dans les *Délices de la Suisse*. Voyez surtout la description que l'auteur nous donne, d'après ce fameux naturaliste, d'une glacière du canton de Berne. Il nous dépeint des montagnes couvertes d'une glace qui ne fond jamais, quelque chaleur qu'il fasse. La croûte de glace est d'une profondeur immense. Elle se fend quelquefois avec un bruit si horrible, qu'on dirait que toute la montagne va sauter en pièces.

Vous voulez bien, Monsieur, que je m'arrête ici, et que nous renvoyions à une autre fois la suite de nos relations.

Je suis, etc.

VI

SUITE DE LA DESCRIPTION DES GLACIÈRES DE SAVOIE.

(*Journal Helvétique*, Juin 1743.)

Je reprends la relation de nos voyageurs, mais sans m'assujettir à la suivre trop scrupuleusement : je me contenterai de vous en donner l'essentiel.

C'est au pied de ces montagnes du Faucigny, dont je vous ai entretenu fort au long, que se trouve le cristal. On le cherche le long de la vallée des glacières, mais non pas sous la glace, comme quelques personnes l'ont prétendu. Sous prétexte que le cristal s'engendre dans les lieux où l'on voit des neiges continuelles, Pline voulait que ce fût une sorte de glace. Il en parle

comme d'une eau congelée, et c'était l'opinion reçue de son temps. Mais tout le monde est revenu aujourd'hui de ce préjugé, et on regarde généralement le cristal comme une espèce de minéral ou de pierre transparente, qui se forme dans la cavité des rochers, et que la nature a élaborée avec beaucoup de soin. Le cristal est produit par une espèce de végétation. Si ce n'était qu'une congélation, il se fondrait au feu, au lieu qu'il a le sort des pierres, et qu'il se convertit en chaux.

On sait que le cristal est ordinairement de figure hexagone, et que ses angles sont si polis et si réguliers, que les lapidaires ne sauraient rien faire de mieux. Les philosophes modernes ont, sur la formation des cristaux, des conjectures fort heureuses. Le sentiment le plus général aujourd'hui est que les particules, les parties intégrantes du cristal de roche, ont la même figure que les grandes pièces. Ces prismes hexagones viennent d'une infinité de triangles équilatéraux d'une extrême petitesse. Ces petits triangles paraissent quelquefois à l'œil, ou du moins avec une loupe, sur les six côtés du sommet pyramidal des cristaux.[1]

On voit dans la bibliothèque de Genève une pièce de cristal fort propre à confirmer cette explication. Avec un peu d'attention, on y aperçoit les grandes tables triangulaires qui se succèdent l'une à l'autre en forme de couches séparées par une espèce de terre, ou de poussière très-fine d'un jaune pâle. Des yeux un peu connaisseurs y découvrent tout le mystère de la formation des cristaux.

Les relations, dont je vous envoie l'extrait, n'ont pas oublié de nous marquer comment on tire le cristal des rochers. Ceux qui le cherchent connaissent s'il y en a, à certaines veines blanches et bleues qu'ils remarquent sur le roc, et auxquelles ils donnent le nom d'*apparences*. Ces veines peuvent ordinairement se réunir à un même point. On frappe dans cet endroit-là,

[1] Lettres philosophiques de M Bourguet, page 44.

et l'on connaît, à la manière dont le coup résonne, si le roc est creux. Dans ce cas, l'on se met en devoir de le rompre, et dès que l'ouverture est faite, on trouve le cristal dans des excavations, quelquefois profondes de quelques pieds, et que les gens du métier appellent *fours*. Il faut remarquer qu'il ne revient plus de cristal à la place d'où l'on en a une fois tiré. Jean-Jacques Scheuchzer, dans un mémoire communiqué à l'Académie des sciences de Paris, prétendait même qu'il ne se forme plus de nouveaux cristaux aujourd'hui, et que ceux que l'on découvre sont aussi anciens que le déluge. (*Hist. de l'Acad.*, 1708, p. 34.)

Quelques-uns de ces *fours* ou *cristalières* s'écroulent quelquefois avec les morceaux de rocher qui les contiennent, et roulent jusque sur la glace. Alors on trouve de ces morceaux adhérant à la glace, et c'est ce qui a pu donner lieu à l'ancienne erreur qui rangeait le cristal dans la même classe que la glace. Il est donc essentiel de remarquer que ces pièces de cristal ne se trouvent là que par accident, et que ce n'est point le lieu de leur formation.

J'ai déjà parlé de l'eau qui coule continuellement sous la glace des glacières; mais cet article demande un peu plus de détails, et nous offrira de nouvelles merveilles. De la plus considérable de ces glacières, que l'on nomme *glacière des bois*, sort une petite rivière appelée l'*Arbairon*. C'est dans ces cavités qu'elle prend sa source, qui est, par conséquent, inconnue. C'est une eau vive qui ne gèle jamais, et qui a toujours son cours. L'*Arbairon* sort de ces gouffres par deux voûtes toutes de glace. De loin, l'entrée de ces voûtes paraît être le frontispice d'un ancien temple, chargé de colifichets gothiques; mais de près, le spectacle est encore plus admirable. Il faut se figurer quantité de colonnes de glace adossées les unes aux autres, mais finissant en haut et en bas par des figures assez irrégulières. Leur hauteur est de plus de quatre-vingts pieds. Elles paraissent d'un cristal parfait qui réfléchit quantité de belles couleurs, telles qu'on les voit au travers d'un prisme. En un mot,

vous prendriez cette architecture naturelle pour ces grottes de cristal que la fable avait imaginées pour loger les fées.

L'*Arbairon*, qui sort de ces voûtes, roule avec soi quantité de paillettes d'or, dont il enrichit l'Arve, en se joignant à elle environ à une demi-lieue de là. Un habile orfévre, qui était de la troupe genevoise, fit remarquer à ses compagnons de voyage ces paillettes d'or au bord de l'*Arbairon*, et on en chercha inutilement dans le sable de l'Arve avant sa jonction avec cette petite rivière.

Un bon botaniste, qui était aussi de la troupe, trouva sur les montagnes que ces messieurs traversèrent, diverses belles plantes dont il a donné le catalogue, mais que vous me dispenserez de vous transcrire ici.

Il est plus important de rapporter quelques-unes des observations faites par notre mécaniste. Elles pourront servir à rectifier les cartes que nous avons de ces endroits-là, où il s'est glissé bien des erreurs. Il mesura exactement, à l'aide du baromètre, la hauteur de toutes les montagnes qu'ils traversèrent. Je vous épargne ce détail, quoique assez curieux. Le Mont-Blanc étant inaccessible à son sommet, fut mesuré par une opération trigonométrique. Elle se rapporte assez à celle de M. Fatio de Duillier, célèbre mathématicien, qui, l'ayant mesuré autrefois de sa terre, située près de Nyon, dans le pays de Vaud, trouva que cette montagne était élevée au-dessus du lac Léman pour le moins de deux mille toises de France. Cet habile géomètre a jugé que notre lac est élevé au-dessus de la mer Méditerranée d'environ 426 toises. Voilà donc le Mont-Blanc ou la *Montagne maudite*, élevée de 2,426 toises au-dessus du niveau de cette mer. Vous pouvez à présent, Monsieur, comparer cette montagne avec celles qui passent pour les plus hautes. Le *Canigou*, par exemple, est regardé comme ce qu'il y a de plus élevé dans les Pyrénées : cependant Cassini, qui l'a mesuré, ne l'a trouvé que de 1,440 toises plus haut que la Méditerranée. Notre Mont-Blanc ne le cède pas même au fameux pic de Ténériffe, qui,

suivant la mesure et les observations du père Feuillet, doit avoir à peu près une lieue de hauteur, et, pour parler plus précisément, sa hauteur sur le niveau de la mer est de 2,213 toises. (*Hist. de l'Acad.*, 1733, p. 3.)

Il est très-vraisemblable que, de toutes les montagnes qui ont jusqu'à présent été mesurées avec quelque exactitude, il n'y en a point de plus haute que cette *Montagne maudite*. Peut-être, Monsieur, aurez-vous la curiosité de savoir pourquoi on lui a donné ce nom malheureux. Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, dit qu'on l'appelle ainsi, « parce qu'elle est perpétuellement couverte de neige, et qu'il n'y croît quoi que ce soit. » Cette raison pourra vous paraître satisfaisante ; mais les gens du pays l'ont trouvée trop simple, et ils ont jugé à propos de l'embellir un peu. Ils disent donc que les vallées de glace ont été autrefois habitées et fort peuplées; mais qu'une fée, qui présidait sur eux, en ayant reçu quelque mécontentement, les maudit, et que depuis ce temps-là leur pays a toujours été couvert de glace. Voilà, disent-ils, la principale raison pourquoi le Mont-Blanc a un autre nom de si mauvais augure. Dans tous les pays d'ignorance, on doit s'attendre à quelques contes de cette nature. Ce sont les légendes que l'amour du merveilleux dictera toujours à ceux qui n'ont pas l'esprit un peu cultivé.

Notre observateur, après avoir mesuré la hauteur de cette montagne qui domine sur toutes les autres, fit aussi quelques remarques pour en déterminer la véritable position, en faveur de ceux qui voudront donner une carte exacte de ces contrées. Dans cette vue, il monta sur une montagne appelée le *Môle*, qui n'est qu'à quatre lieues de Genève, et dont le sommet a tout à fait la forme d'un pain de sucre. De là, il prit l'angle du plus haut coupeau du Mont-Blanc avec la ville de Genève, qu'il trouva de 158 degrés, au lieu que quelques cartes mettent en ligne droite ces deux montagnes et la ville de Genève. Sans sortir de notre ville, on peut aussi voir la véritable situation de la Montagne maudite. Un curieux a observé qu'au solstice d'hiver, le so-

leil se lève, par rapport à nous, précisément derrière le sommet de cette montagne. Il n'y a donc plus, pour bien placer cette pointe sur la carte, qu'à connaître l'amplitude ortive du soleil au 22 de décembre. Les gens du métier savent qu'elle est chez nous de 35 degrés, 11 minutes. Voilà donc l'angle que fait cette montagne avec notre point équinoxial. L'élévation du pôle de Genève étant de 46 degrés 12 minutes, ce calcul doit être juste.

Ce même voyageur examina aussi avec soin les sources de l'Arve. Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, les place dans la glacière de l'Argentière. C'est une erreur ; il n'y a en été ni glace ni neige au lieu d'où elle vient, qui s'appelle le *col de la Balme*. L'Arve prend sa source dans deux endroits fort peu distants l'un de l'autre. Il y a environ deux lieues de ces sources au prieuré de Chamouni, et il faut les chercher un peu au nord. Chamouni est au bord de l'Arve, mais mal placé dans les cartes. On le met à la rive gauche en descendant, et il est à la droite ; je parle du prieuré et de l'église : comme c'est le chef-lieu, il en doit déterminer la position. Il faut donc le placer au nord de l'Arve, et les glacières au midi, ou à gauche en suivant le cours de la rivière. Elles doivent être encore un peu moins à l'orient qu'on ne les met ordinairement.

Outre ces remarques géographiques, il y en a d'autres sur l'histoire naturelle, dans les relations dont je vous donne un extrait. On nous y décrit, par exemple, la *marmotte*, qui est un animal qui habite les glacières. Il est de la grosseur d'un chat, a la tête d'un lièvre, de très-petites oreilles et la queue courte. Vous devez connaître la marmotte sur le pied d'une dormeuse du premier ordre, puisque son sommeil est de six mois de suite. Ces bêtes ont une espèce de société. Pendant l'été, elles s'assemblent par troupes pour faire leurs provisions d'herbe ; elles la coupent avec les dents, et en font des monceaux. Ensuite l'une d'elles, couchée à la renverse, tient lieu de charrette que l'on charge de cette herbe ; après quoi, les autres se mettent en de-

voir de la traîner, par les pattes et par les oreilles, et parviennent enfin à des creux formés dans le roc qui leur servent de tanières. C'est à peu près la manœuvre des castors du Canada. Quand les marmottes vont ainsi au fourrage, elles ne manquent pas de poster des sentinelles sur les avenues. Si elles aperçoivent quelqu'un, elles en avertissent fort promptement par un coup de sifflet ; dans le moment la charrette est abandonnée, et chacune gagne sa tanière.

La marmotte est bonne à manger. Pour les prendre, les paysans se contentent d'observer l'endroit où elles se retirent, que l'on peut appeler leur dortoir. Ils y vont ensuite pendant l'hiver, et ont très-bon marché de leur chasse. Il ne s'agit que de creuser un peu pour ouvrir leurs tanières. On les emporte chez soi toujours endormies, et d'un si profond sommeil, qu'elles ne se réveillent que par l'eau bouillante qu'on emploie pour les épiler, comme l'on fait aux pourceaux. Outre la chair dont on se nourrit, on en tire encore une graisse liquide, qui tient lieu d'huile pour la lampe. Remarquez, Monsieur, la singularité : le plus grand dormeur de tous les animaux met les hommes en état de veiller, en leur fournissant de quoi s'éclairer pendant la nuit. On pourrait faire de cette contrariété apparente une énigme dans le goût de celle de Samson.

Je ne parle point des bouquetins qui habitent ces montagnes, de leur étonnante agilité, et de la propriété qu'on attribue à leur sang de dissoudre celui de l'homme, lorsqu'il est congelé; cela est trop connu pour s'y arrêter. On recueille à Chamouni un miel blanc aussi beau que celui de Narbonne, mais fort inférieur en bonté. Il y a une récolte plus essentielle, et dont vous me demanderez raison. Vous voudrez savoir, sans doute, ce que la terre produit dans ces contrées glacées, et de quoi se nourrissent les habitants. Les paysans de Chamouni cultivent quelques portions de terre, mais seulement au printemps, après que les neiges se sont retirées. Cela va à la fin d'avril, et quelquefois fort avant dans le mois de mai. Quand ils ont labouré, ils ense-

mencent leurs terres de quelques grains convenables au climat, seigle, orge, fèves, blé, sarasin et avoine. De la farine de ces différents grains, ils font une espèce de pain plat extrêmement dur, parce qu'après qu'il est cuit ils le font encore sécher au soleil. C'est une espèce de biscuit qu'ils conservent ainsi plusieurs mois. Ils n'ont du froment que pour les enfants, et encore en petite quantité. Avec cela ils ne laissent pas de jouir d'une bonne santé. Ils sont robustes et vivent longtemps. Une petite remarque que je ne dois pas oublier, c'est qu'ils sont fort habiles à mettre leurs terres à profit. Un voyageur est surpris de voir comment leurs montagnes sont cultivées dans des endroits presque dirigés verticalement. Cette pente si brusque ne les empêche ni de labourer, ni de semer.

Le dernier évêque d'Annecy, peu d'années avant sa mort, fit la visite de cette paroisse. Il fut surpris d'y trouver l'église très-bien bâtie et dans un bon goût, les vases et les ornements sacrés fort riches; et, au lieu des misérables chaumières qu'il s'attendait de voir dans un lieu si disgracié, il y trouva diverses maisons de particuliers, non-seulement très-commodes, mais même régulières et dans le goût moderne. On lui expliqua la chose de cette manière: c'est que divers habitants de ce lieu en sortaient encore jeunes, et allaient chercher fortune; qu'ils commençaient par quelques petits commerces en Allemagne ou en Italie; que lorsqu'à force de soins et de travail, ils avaient gagné du bien, ils n'étaient pas contents de leur sort à moins qu'ils ne revinssent jouir de leur fortune dans leur pays natal. Leur patrie glacée leur tient toujours à cœur, tant est fort l'instinct que la nature nous donne à cet égard. On pourrait graver sur leurs rochers ces deux vers si connus:

> Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
> Ducit, et immemores non sinit esse sui.

Nous avons tous une certaine affection pour le lieu de notre naissance, et où que nous soyons transplantés, nous ne sau-

rions l'oublier. C'est là un sentiment gravé dans notre âme par la nature.

Cette impression naturelle est si forte, qu'elle se fait remarquer dans ceux-là même qui sont nés dans les plus tristes climats. Nous avons vu, dans de bonnes relations, qu'un habitant de la Nouvelle-Zemble, après avoir passé quelque temps en Danemark, où il avait été bien habillé et traité avec la dernière douceur, profita de la première occasion qu'il put trouver, pour aller, au risque de sa vie, essuyer tout ce que la nudité, le froid et la pauvreté ont de plus insupportable dans ce voisinage du pôle.

Je crois, Monsieur, que vous souscrirez à la sage réflexion qu'a faite là-dessus un philosophe chrétien : « C'est un effet bien marqué de la sagesse de Dieu, dit-il, que cet amour machinal qu'ont naturellement les hommes pour le pays où ils sont nés, quelque disgracié de la nature que soit ce pays, quelques incommodités qu'on y souffre. Sans cela, plus de la moitié de la terre serait sans habitants; chacun voudrait être dans le meilleur pays, et, pour y avoir place, on s'y égorgerait les uns les autres. »

Pour revenir à notre Chamouni, qui a donné lieu à cette moralité, et achever de vous dire tout ce que j'en sais, je vais finir en vous rapportant une petite conversation sur le nom de ce village, que je tiens d'un des ecclésiastiques qui accompagnèrent l'évêque dans sa visite. A quelques heures perdues, ces messieurs se trouvant au pied des glacières, firent quelques recherches sur l'histoire naturelle de ces montagnes, et devisèrent sur l'étymologie du nom de Chamouni. Un docteur de Sorbonne, qui se trouvait à la suite de l'évêque et qui avait passé la plus grande partie de sa vie à Paris, fit d'abord quelque dépense d'érudition sur le sujet proposé. « A une lieue ou deux de Genève, en venant de ces côtés-ci, dit-il, on trouve près de l'Arve un village nommé *Vétra*, qui est sur une hauteur où l'on voit les ruines d'un ancien château. Les antiquaires qui ont

été sur les lieux ne doutent point qu'il n'y ait eu là autrefois une espèce de petite forteresse, bâtie par les Romains, et que l'on appela dans la suite *Vetera Castra*, l'ancien château, d'où nous n'avons retenu que la moitié du nom, et même un peu abrégé, ce qui a fait *Vétra*. Ce qui semble confirmer cette origine, c'est qu'au-dessous de Vétra est un autre village appelé *Collonge*; nom qui indique qu'il y a eu là une colonie romaine. Ne pourrait-on pas soupçonner de même, ajouta-t-il, que Chamouni vient de *Campus munitus*, camp fortifié? On ne manqua pas d'opposer au savant étymologiste, qu'il n'y avait aucune apparence que jamais les Romains eussent fait le moindre ouvrage dans ce canton, ni même qu'ils eussent pénétré jusque-là. Mais notre docteur ne se rendit pas à cette difficulté, quoique embarrassante. Il se retrancha à dire qu'on pouvait avoir appelé Chamouni *Campus munitus*, parce qu'il est fortifié par les mains de la nature. Ces rochers escarpés, ces montagnes inaccessibles qui le séparent de ses voisins, sont autant de remparts qui le garantissent de leurs insultes. C'est là une barrière impénétrable.

Un bon prêtre, qui était de la troupe, dit aussi son avis. Il remarqua que le docteur y cherchait trop de finesse. Ce n'est pas dans le latin, dit-il, qu'il faut chercher l'origine du nom de ce lieu, mais tout simplement dans le patois du pays. Nos paysans vous diront que Chamouni, dans leur langage, signifie *le champ du meunier*. Il est donc vraisemblable qu'on a commencé à bâtir ce village sur la possession d'un meunier. Voilà tout le mystère qu'il faut y chercher.

Le prieur du lieu, homme d'esprit, badina agréablement sur cette petite controverse. Il dit au dernier opinant, qu'il lui savait très-mauvais gré de venir ainsi dégrader son prieuré, en lui donnant une origine aussi basse. M. le docteur avait travaillé à nous ennoblir un peu par sa savante étymologie : je commençais à me croire quelque chose de plus qu'auparavant : il me semblait que par là mon bénéfice devenait un poste important, et je me

regardais déjà comme un petit prélat qui ne le cédait guère à monseigneur notre évêque. Mais me voilà tout d'un coup devenu, comme dit le proverbe, d'évêque meunier. Ces majestueuses montagnes, ces remparts impénétrables, qui auraient dû entrer pour quelque chose dans le nom de Chamouni et nous donner du relief, n'y ont plus aucune part, et il faut que ce soit un misérable meunier qui nous ait donné notre nom!

J'ai cru, Monsieur, que cette petite conversation ne vous déplairait pas. Elle peut avoir son usage, et servir de leçon à ces savants qui vont quelquefois chercher bien loin, et dans les langues mortes, des étymologies que l'on trouve plus heureusement et sans la moindre contention d'esprit, dans la langue du pays, et même dans le simple patois.

Je suis, etc.

DEUXIÈME PARTIE

DISSERTATIONS

CONCERNANT

LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

SES MANUSCRITS, SES LIVRES RARES ET SES CURIOSITÉS

I

LETTRE A M. LE PROFESSEUR BOURGUET SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

(Généralités sur la Bibliothèque. — Dons de M. Lullin. — Manuscrit sur papirus.)

(*Journal Helvétique*, Mars 1742.)

MONSIEUR,

Personne ne juge mieux que vous de ce qui fait l'ornement et la richesse d'une bibliothèque. Vous en avez beaucoup vu, et vous les avez examinées avec soin. Vous vous êtes attaché surtout à connaître les livres curieux et rares, et vous êtes au fait de tout ce qu'il y a dans ce genre de recommandable par la singularité. Votre expérience là-dessus vous a mis en état de donner une espèce de *directoire* aux bibliothécaires, où il y a beau-

coup à apprendre pour eux [1]. Vous avez d'ailleurs, dans plus d'une occasion, marqué que vous vous intéressiez à la bibliothèque publique de notre ville, et ceux qui la gouvernent ont profité plus d'une fois de vos conseils. Il est donc naturel de vous rendre raison de quelques petits changements qu'on y a faits depuis peu de temps, et de quelques pièces rares qui y sont entrées.

Les principaux accroissements de notre bibliothèque sont du commencement du siècle. Elle avait été assez négligée auparavant. Mais, dès cette époque, son fonds s'est fort amélioré. En 1702, on fit un règlement pour prêter des livres aux jeunes gens qui n'étaient pas en état d'en acheter. Vous sentez bien, Monsieur, combien cet établissement est utile à ceux qui étudient. Sans cette communication, les bibliothèques ne sont guère que des arsenaux où l'on va voir des armes de parade, mais dont peu de gens peuvent se servir.

Dans ce même temps, on fit un autre règlement par lequel la bibliothèque doit avoir sept directeurs, y compris les deux bibliothécaires. De ce nombre est le recteur de l'Académie, un théologien, un avocat et un médecin, pour donner chacun des conseils relatifs à leur profession, afin d'assortir également la bibliothèque des livres qui appartiennent aux différentes facultés.

Vous connaissiez déjà cet arrangement, et je ne fais que vous en rafraîchir la mémoire; mais voici ce qu'il y a de nouveau. Notre magistrat vient d'augmenter de huit ou dix personnes le nombre de ces directeurs. On a jugé que plus il y aurait de gens qui s'intéresseraient à la bibliothèque, et mieux elle vaudrait. On y a donc joint des professeurs d'antiquité ecclésiastique, de philosophie et de belles-lettres. On y a encore ajouté un professeur en droit, et, outre cela, quelques particuliers fort éclairés soit par la lecture, soit par les voyages; des négociants

[1] *Journal Helvétique*, Juillet 1736.

RMODEEVANGEUBIDICIT
DILIGITEINIMICOSVESTROS
EUANGELIUM
CUMLEGERETUR AUDIUITNOBISCUM
IASUESTRA DNMPRAECIPIENTEM ETDICE

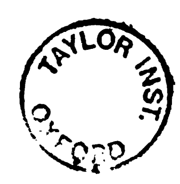
FRAGMENT D'UN MANUSCRIT DE SAINT AUGUSTIN SUR PAPIER D'ÉGYPTE.

conservé à la Bibliothèque publique de Genève.

p 73.

aussi appliqués à cultiver leur esprit qu'à faire fleurir leur commerce, et enfin quelques personnes qui excellent dans les beaux-arts. Ces nouveaux membres sont presque tous de votre connaissance. Quelques-uns sont même de vos intimes amis. Je suis sûr que vous les auriez indiqués, si on vous avait consulté sur le choix.

Vous voyez bien, Monsieur, qu'il n'y a qu'à gagner dans cette augmentation, car ce qu'il y a de commode, c'est qu'elle n'épuise point les finances de la République. Ceux qui acceptent ces emplois, ne se proposent que de servir le public d'une manière tout à fait désintéressée. Les bibliothécaires, quoique plus assujettis que les autres directeurs, ne coûtent guère plus à l'Etat. Vous remarquez, dans votre lettre sur cet office, que *les princes lui assignent des honoraires*, *mais que dans bien des républiques*, *ce sont quelques curieux ecclésiastiques qui se chargent de ce soin*, *plutôt par amour pour les sciences que pour aucune autre récompense qu'ils attendent du magistrat.* Voilà précisément le cas des nôtres. Il est vrai qu'on leur donne un logement attenant à la bibliothèque, pour être plus à portée de lui donner leurs soins.



Voici un trait par où vous pourrez juger du zèle désintéressé de nos nouveaux directeurs. M. Lullin, professeur d'histoire ecclésiastique, est celui sur lequel on a jeté les yeux pour avoir ses avis sur ce genre de livres. Mais, au lieu de quelques conseils qu'on lui demandait, et dont on est ordinairement fort libéral, il a débuté par de magnifiques présents. Il a enrichi notre bibliothèque de plusieurs livres rares et curieux qu'il a tirés de la sienne.

Le plus considérable est un très-ancien manuscrit de quelques sermons de saint Augustin, sur du papier d'*Egypte.* Il vous est sans doute connu par la mention honorable qu'en ont faite plusieurs savants dans ce genre de littérature. Le père Mabillon commença à le faire connaître dans son beau traité *De re diplomatica*, p. 35, et il en fit même graver une page, pour met-

tre sous les yeux du lecteur la forme des caractères. Le père de Montfaucon en fait aussi mention dans une dissertation *sur le papier d'Egypte,* qu'il lut dans l'Académie des Inscriptions, au mois de février 1720. Elle a été imprimée depuis dans les *Mémoires de littérature*, t. VI, p. 592, édition de Paris. Après avoir décrit un précieux manuscrit des Epîtres de saint Augustin sur du papier d'Égypte, qu'il avait acquis pour la bibliothèque de l'abbaye de *Saint-Germain-des-Prés,* il ajoute qu'il y en avait un semblable et de la même antiquité, qui appartenait autrefois à M. Pétau, mais il avoue qu'*il n'a jamais pu voir ce manuscrit, et qu'il ne sait ce qu'il est devenu.*

Ce savant religieux ne tarda pas longtemps à satisfaire sa curiosité. M. Lullin étant à Paris cette même année, trouva le moyen de fouiller dans les débris de la bibliothèque de M. Pétau, et y découvrit de précieux restes dont il fit l'acquisition. Il commença par ce manuscrit sur papier d'Egypte, et dès qu'il put en disposer, il le porta au père de Montfaucon, qui l'examina à son aise. Ce fut en avril 1720. Il pria cet expert de donner son jugement sur l'âge du manuscrit; ce qu'il fit. On voit à la tête une déclaration signée de la main de ce religieux, par laquelle il le juge du sixième siècle, ou, pour le plus tard, du commencement du septième. Le manuscrit, muni de cette attestation, partit incessamment pour Genève. Un peu de diligence n'était pas inutile dans cette occasion. Je crois même que vous serez surpris, comme je l'ai été, qu'une pièce aussi curieuse soit sortie de Paris, sans opposition, et, par manière de dire, la tête levée.

Depuis ce temps-là, le père de Montfaucon a parlé de ce manuscrit dans quelques-uns de ses autres ouvrages, mais comme témoin oculaire. Dans son supplément de l'*Antiquité expliquée*, t. III, p. 211, il dit « qu'ayant lu sa dissertation sur le papier « d'Egypte, à une assemblée publique de l'Académie, celui qui « en était le maître jugea que son manuscrit était de grand prix, « et qu'il le vendit fort avantageusement. » Il nomme ensuite

le nouveau possesseur, mais en défigurant son nom. On retrouve précisément le même narré dans sa *Bibliothèque des Manuscrits*, t. II, p. 1123 : le nom du possesseur toujours également méconnaissable.

Les auteurs de la *Bibliothèque raisonnée,* dans l'extrait de ce dernier ouvrage du père de Montfaucon, trouvèrent que ce manuscrit méritait qu'on y insistât un peu. Mais, par une petite équivoque, fort naturelle à ceux qui sont obligés d'écrire vite et que les libraires pressent, ces messieurs confondirent les deux manuscrits de papier d'Egypte dont parle le père de Montfaucon, et n'en firent qu'un. Le pis était qu'après l'avoir fait acheter à M. Lullin, ils le lui faisaient revendre au religieux bénédictin pour la bibliothèque de son monastère (*Bibl. rais.*, t. XXIII, 164).

On se vit obligé d'envoyer un petit mémoire de Genève pour rectifier ce narré et rétablir le nom du possesseur, si fort altéré qu'on l'aurait demandé inutilement dans notre ville. On lui rend son nom et ses véritables sentiments contre ceux qui l'avaient travesti en marchand de manuscrits. Dans ce mémoire, on apprend au public qu'il destinait ce morceau antique à la bibliothèque de Genève, et qu'il s'en réservait seulement la jouissance encore quelques années[1]. Ce terme a été fort abrégé, comme vous voyez, et le présent ne s'est pas fait attendre.

Il n'est pas nécessaire, Monsieur, de vous faire sentir tout le mérite de cet acte de générosité; vous savez que cet habile professeur a lui-même une belle bibliothèque, qu'il a occasion de montrer aux gens de lettres qui passent par notre ville. Rien n'était plus naturel que de se faire honneur de ce rare manuscrit, après l'heureux hasard qui le lui avait procuré, et la somme considérable qu'il lui avait coûté; mais avec les sentiments nobles qu'on lui connaît, il a jugé, sans doute, que la véritable manière de s'en faire honneur était d'en faire présent au public, suivant cette belle maxime, *qu'il n'y a rien que l'on possède plus véritablement, que ce que l'on a su donner à propos.*

[1] *Bibliothèque raisonnée*, 1740, t. XXIV, p. 227.

Je ne sais si M. Lullin vous fit voir ce manuscrit dans le petit voyage que vous fîtes à Genève l'été dernier. En tout cas, je vais vous en marquer encore quelques particularités. C'est un in-folio peu épais. Il contient quelques *Sermons de saint Augustin*; mais comme il y en a peu d'entiers, on doit plutôt l'appeler des fragments de sermons de ce père de l'Eglise. Le premier roule sur la *conversion de saint Paul*, mais le commencement n'y est pas. Celui dont le père Mabillon a fait graver la première page, est le sermon *De Tempore*. Il fut choisi, sans doute, parce qu'on en a le commencement, et qu'il y a à la tête une ligne de lettres majuscules. Il débute de cette manière :

CUM DIVINAE SCRIPTURAE, etc.

Malgré l'antiquité de ce manuscrit, il est fort lisible et assez bien conservé. Les marges du papier d'Egypte sont seulement un peu effilées, mais sans entamer l'écriture. Ce qui a beaucoup contribué à le maintenir, c'est une précaution qu'avaient les anciens d'entremêler quelques feuillets de parchemin parmi le papier d'Egypte, pour le soutenir. Sans cela, une matière aussi mince et aussi fragile étant maniée fréquemment, n'aurait pas manqué de dépérir dans un certain nombre d'années. Dans notre manuscrit, après cinq ou six feuillets de papier d'Egypte, on en trouve régulièrement deux de parchemin qui lui servent de gardes et de soutien, mais où l'écriture est continuée comme sur le papier.

Resterait à tâcher de deviner d'où ce manuscrit est venu originairement. Il aurait été à souhaiter que le père de Montfaucon eût essayé d'en faire l'histoire, comme il l'a faite du semblable qu'ils ont à Saint-Germain-des-Prés, et qu'il prétend avoir appartenu autrefois à l'église de Saint-Just de Narbonne. A son défaut, on a hasardé une conjecture là-dessus dans le mémoire qui a été inséré dans la *Bibliothèque raisonnée*. On le fait venir de *Fleuri-sur-Loire*, ancien monastère de bénédictins, situé à sept ou huit lieues d'Orléans. Cette abbaye était fort riche en

manuscrits rares, mais elle fut pillée dans les guerres de religion. Un particulier d'Orléans travailla, quelques années après, à ramasser les débris de cette bibliothèque, et la meilleure partie de ce qui fut sauvé parvint ensuite à Paul Pétau, conseiller, au commencement du dix-septième siècle.

Cave, dans son *Histoire littéraire* [1], confirme cette conjecture. Il nous fait l'histoire d'un manuscrit à qui le père Morin donnait neuf cents ans d'antiquité, qui, quelque temps après la dispersion de la bibliothèque de Fleuri, arrivée en 1562, parvint aussi à celle du conseiller Pétau. C'est le *Codex sacramentarius* du pape Gélase II. La conformité de sort entre ces deux manuscrits semble indiquer qu'ils ont eu la même origine.

Ce fut Alexandre Pétau, fils de Paul, qui fit relier le manuscrit de papier d'Egypte tel que nous l'avons présentement. Son nom paraît en or sur le dos, et ses armes sur le plat de la couverture, avec sa devise : *Non est mortale quod opto.* On prétend qu'au dernier mot il y a une petite allusion au nom de *Petau*, suivant le mauvais goût de ce temps-là. Mais vous êtes assez équitable pour ne pas juger de son tour d'esprit par ce jeu de mots. Son bon goût est connu du public par sa riche bibliothèque, qui était surtout assortie de quantité de raretés antiques. Il était lui-même grand antiquaire, et a fait du bruit par ses écrits.

Vous savez que notre bibliothèque publique possédait déjà un contrat de vente sur du papier d'Egypte, mais qui n'est que d'une simple feuille volante, et par conséquent nullement comparable au manuscrit qui vient d'y entrer. D'ailleurs, il est en caractères *lombards* ou *mérovingiens*, qui ne sont que pour les initiés dans les mystères de la diplomatique. Je sais bien que quelques savants prétendent que ce sont simplement des lettres *cursives* romaines, mais ce dernier sentiment n'en rend pas la lecture plus facile. Le style en est presque aussi barbare que les caractères. Vous avez vu la mention qu'en a faite le

[1] Page 399, édition de Genève.

marquis Maffei dans son *Histoire diplomatique*, p. 168. Il en a donné l'explication, mais il y a représenté plusieurs lacunes qui ne sont point dans l'original. Il n'y manque que deux ou trois mots de la première ligne. Tout le reste est entier. Ce savant antiquaire donne à ce contrat 1100 ans d'antiquité. Il passa à Genève en 1732, et admira comment un feuillet si mince, d'une matière qui semble avoir peu de consistance, avait pu échapper, pendant tant de siècles, à l'eau, aux rats, aux vers et à la pourriture. Il est vrai que ceux qui ont fait l'histoire du *papyrus* prétendent qu'il est beaucoup plus durable qu'il ne paraît. Ils nous apprennent qu'il est moins sujet à se couper, à pourrir et à se gâter que le papier ordinaire. Ils nous disent, pour le prouver, qu'autrefois en Egypte on en faisait des habits, et même des souliers. On sera moins surpris qu'on l'ait employé à ces usages, si l'on se rappelle qu'il pleut fort rarement dans ce pays-là.

Quelques autres pièces rares de la bibliothèque Pétau ont aussi versé dans la nôtre, et par le même canal que les Sermons de saint Augustin. Je ne m'arrête point à vous décrire un beau manuscrit du fameux *Roman de la Rose*, avec des miniatures : il paraît être de la date de l'ouvrage même. Je viens à un autre manuscrit plus singulier, puisqu'il n'est ni sur du papier, ni sur du vélin, ni sur aucune autre matière des manuscrits ordinaires. Il est sur des planches de bois cirées, suivant un usage que l'on trouve déjà dans Homère. Cependant, Monsieur, ne vous attendez pas qu'il soit de la haute antiquité, puisqu'il renferme la dépense journalière de Philippe le Bel, roi de France. Ce sont les comptes tout au plus de cinq ou six mois. Il est étiqueté de cette manière : *Rationarium, seu Computum expensarum regiæ domus Philippi Pulchri.* Je pourrai vous en donner la notice dans la suite, si vous le souhaitez. Mais il me semble qu'en voilà assez pour cette fois.

Je suis, etc.

II

SECONDE LETTRE A M. BOURGUET SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

(Diptyque, soit tablettes de cire de Philippe le Bel. — Tissus d'écorce d'arbre.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1742)

MONSIEUR,

Après vous avoir donné la notice du beau manuscrit en papier d'Egypte, dont M. Lullin a fait présent depuis peu à notre bibliothèque publique, je vous marquais qu'il ne s'en était pas tenu là, et qu'il l'avait encore enrichie de plusieurs autres pièces curieuses qu'il avait tirées de la même source que les Sermons de saint Augustin. J'avais commencé à vous parler de certaines tablettes cirées, qui sont un genre de manuscrits bien rares dans les bibliothèques. Les savants ont beaucoup parlé de ces tablettes des anciens, mais on doute qu'aucun d'eux en ait vu. Celles que l'on vient de nous donner sont peut-être uniques dans leur espèce. J'avoue qu'elles ne sont pas d'un siècle fort éloigné du nôtre, cependant elles sont dans le goût de la plus haute antiquité, et c'est ce qui doit les rendre précieuses. Je vais commencer par les décrire.

Ce sont plusieurs planches d'un bois fort mince et de la grandeur d'un petit *folio* assez étroit. Chacune de ces planches est encadrée comme les ardoises des boutiques de nos marchands; elle était, sans doute, fort unie quand on l'y eut mise; mais le temps y a fait beaucoup de gersures, et en a même enlevé quelques morceaux considérables. La bordure étant plus épaisse que la planche même, elle prévenait le frottement d'une planche cirée contre sa voisine, qui aurait pu sans cette précaution effacer l'écriture. Voilà le fond sur lequel, avec un style ou poinçon dé-

lié, on écrivait ce qu'on voulait. Six de ces tablettes furent reliées ensemble vers le milieu du siècle passé : il y a apparence qu'il s'en est perdu quelques-unes.

Le marquis Maffei, dans son *Histoire diplomatique*, a donné à ces tablettes de bois le nom de *diptyques*, mot tiré du grec qui signifie une chose qui se plie en deux, mais qui, par une petite extension, ne désignait pas moins un livre composé de cinq ou six planches. On les appelait proprement *diptyques*, pour les distinguer des livres qui se roulaient, et à qui on donnait le nom de *volumes*. Quoique les *diptyques* fussent quelquefois d'ivoire, il paraît par des vers d'Ovide, qui vous sont connus, qu'ils étaient plus ordinairement de bois.

En voilà assez sur la matière et la forme de ces tablettes ; vous attendez, sans doute, Monsieur, que je vous en donne plus en détail la notice, et que je vous informe de ce qu'elles renferment. Je suis plus en état de le faire présentement que lorsque j'eus l'honneur de vous écrire la première fois. Je vous marquai simplement alors que c'étaient des Comptes de la maison de Philippe le Bel, roi de France, et cela sur la foi d'un titre qu'Alexandre Pétau avait fait mettre au dos du livre. Un habile homme de notre ville n'a pas voulu s'en fier tout à fait à cette étiquette. Il a examiné ces tablettes, s'est familiarisé avec l'écriture, qui est fort difficile à lire, et chargée d'abréviations. Malgré ces obstacles, il a heureusement déchiffré tout ce qui reste d'entier. Il est convaincu que le titre est juste, et qu'il s'agit bien de la dépense de Philippe le Bel. Il est vrai qu'on ne l'y nomme que le roi notre seigneur, *dominus rex*. Mais il est fait mention de son père Philippe, de son frère Charles, et de deux de ses fils, l'un qui s'appelait Philippe et l'autre Charles. Ceux qui ont étudié l'histoire de France verront bientôt que cette parenté ne peut convenir qu'à notre Philippe le Bel. Il était fils de Philippe le Hardi ; il était frère de Charles de Valois, et père de Philippe le Long et de Charles le Bel, qui lui succédèrent après la mort de leur frère aîné, Louis le Hutin, désigné en

quelques endroits de ces tablettes par le titre de roi de Navarre, qui lui fut donné en octobre 1307.

La date de ces comptes, c'est-à-dire, la date de l'année où ils ont été tenus, ne paraît nulle part. Il a fallu aussi la reconnaître à certains indices. La date du jour est toujours marquée exactement, mais à la manière du peuple de Paris, qui encore aujourd'hui la désigne par le voisinage de quelque fête. On ne parle jamais du quantième du mois dans ces comptes; mais on marque le jour de la semaine qui a précédé ou suivi une fête. *Donné tant*, dit-on, *à un tel*, *un tel jour de la semaine, veille de la Saint-André.* Les fêtes mobiles surtout, et quelques autres caractères, ont fait reconnaître l'an 1308. Ces comptes sont pour les six derniers mois de cette année-là. J'oubliais de vous dire que tous les articles sont couchés en latin, et en assez mauvais latin, tel qu'on le parlait alors. Un des premiers regarde la fauconnerie, qui était fort à la mode dans ce temps-là. Tant un tel jour, marque le trésorier, *pro quodam falcone presentato regi.*

L'article des chevaux achetés revient fréquemment. Ils sont désignés par des noms différents, et le prix varie selon l'espèce. Tant pour un cheval de bât, *summarius;* tant pour un roussin, *roncinus;* tant pour un palefroi, *palefredus;* tant pour un cheval de bataille, *magnus equus.* Les articles qui reviennent le plus souvent, sont les offrandes ou aumônes données à l'Eglise, et les articles du jeu, *pro oblationibus et pro ludo.* L'un suit ordinairement l'autre. Voici comment l'article du jeu est couché : *Pro ludo, die nativitatis Domini, apud Castrum novum super Ligerim, XXX florenos parisinos valentes XVII libras.*

Il semble d'abord que le détail de la dépense domestique d'un prince n'est pas quelque chose de fort intéressant, surtout pour une bibliothèque ou pour la république des lettres. Cependant je me flatte que les connaisseurs comme vous, Monsieur, n'en jugeront pas ainsi. Vous pourriez nous marquer l'usage qu'on peut faire d'une semblable pièce, et les lumières que l'on en

peut tirer. En attendant que vous nous communiquiez vos pensées là-dessus, j'en vais hasarder quelques-unes.

L'on peut d'abord inférer de l'usage de ces tablettes cirées, que le papier était encore bien rare sous Philippe le Bel. Pour écrire des comptes assez étendus, un livre de papier paraît beaucoup plus commode, et l'écriture y est incomparablement plus nette. Ces tablettes, dont le format est un *folio*, ne pouvaient point se mettre à la poche, comme les nôtres d'aujourd'hui. D'ailleurs, ces six planches de bois cirées sont plus embarrassantes qu'un de nos livres de cent pages. On y voit que le roi voyageait fréquemment, et elles le suivaient dans tous ses voyages : le trésorier devait les avoir continuellement sous sa main. Le marquis Maffei croit que notre papier n'est guère que de l'an 1300, ce qui s'accorde fort bien avec ma conjecture. Il est vrai que le père de Montfaucon croyait le papier un peu plus ancien ; mais, quoi qu'il en soit, il paraît que sous Philippe le Bel il n'était pas encore commun.

On voit dans ce livre de comptes des usages assez singuliers. On y trouve, par exemple, que quand le roi voyageait et qu'il s'arrêtait dans quelque lieu où il y avait des couvents, il y envoyait la dîme de ce qui se consumait à sa table. Cela se brisait en argent, et le trésorier marquait dans son compte : *Tant à tel monastère pour la dîme du pain et du vin*. Du Cange en a dit un mot dans son *Glossaire*, mais fort succinctement : s'il avait connu notre manuscrit, il aurait pu beaucoup mieux remplir cet article.

On voit encore, dans ces comptes, que la cour de France fut presque toujours ambulante l'année 1308. Il paraît qu'en juin et juillet elle résida à Poitiers. L'histoire nous apprend que ce fut pour conférer avec Clément V sur l'abolition de l'ordre des Templiers. Peut-être que ceux qui sont bien au fait de l'histoire de France pourraient tirer divers éclaircissements de ces tablettes, qui sont une espèce de journal de la marche du roi. On

y voit presque de jour en jour dans quel lieu il se trouvait avec sa cour.

Ces tablettes peuvent aussi répandre quelque lumière sur la géographie du moyen âge. On y voit les noms latinisés de divers endroits, ce qui peut aider encore à marquer l'étymologie des noms modernes. Je n'en citerai qu'un exemple : *Fontainebleau* n'est pas rendu *Fonsbellaqueus*, comme la plupart le tournent aujourd'hui, mais *Fonsbliaudi*, du nom d'un chien de chasse chéri du roi, qui se noya dans cette fontaine, à ce que prétendent quelques auteurs.

Ces comptes renferment aussi les noms de quantité de familles distinguées, dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui, et qui avaient fourni des officiers au roi et à la couronne. On peut donc y trouver quelques secours pour dresser la généalogie de ces maisons.

Mais le principal usage que l'on peut faire de tout ce détail de la dépense du prince, c'est pour connaître la valeur des monnaies de ce temps-là exactement. On pourra le comparer avec ce qu'en dit Le Blanc dans son excellent *Traité des monnaies de France*. On sait que la valeur des espèces n'a jamais tant varié que sous Philippe le Bel. Ce fut lui qui commença à leur donner un prix arbitraire. Il haussa la valeur des monnaies, et en affaiblit le métal, ce qui causa un soulèvement dans le royaume. On voit dans nos comptes la distinction de monnaie *faible* et de monnaie *forte*.

Je vous invite à voir, dans l'histoire de ce prince, ce que le père Daniel a dit de l'inconvénient qu'il y a à changer ainsi la valeur des monnaies. On est surpris de voir avec quelle liberté il parle là-dessus, son histoire ayant été imprimée sous le règne de Louis XIV.

Enfin, ceux qui voudraient savoir le prix de la plupart des choses dans ces anciens temps, pourraient encore satisfaire leur curiosité dans ce journal. On y voit, par exemple, le prix des chevaux de toutes les espèces. On y voit ce que le roi payait à

la plupart des domestiques de sa maison. On allouait à un valet de pied deux sols six deniers par jour pour ses gages; le cuisinier avait précisément le double.

Ces grandes tablettes de bois, enduites de cire, me rappellent un sentiment fort particulier du marquis Maffei, que je crois avoir vu dans son *Histoire diplomatique*. Il prétend que tout ce qu'on a dit des diplômes en écorce d'arbre est fort suspect, et que c'est un malentendu. Il croit que l'on n'a jamais écrit sur de semblables écorces, mais que l'on se servait de tilleuls, ou de quelques bois semblables, dont on formait des codicilles ou des tablettes, sur quoi on écrivait des deux côtés; que c'est ce que les anciens appelaient *codex* ou *caudex*, mot qui signifie originairement un tronc d'arbre. On croit ordinairement que les livres furent ainsi nommés parce que leur couverture était anciennement de planches de bois; mais il est plus naturel de chercher la raison pourquoi on les appelait ainsi, dans l'intérieur du livre que dans le dehors. Sénèque, *De Brevitate vitæ*, c. 13, dit positivement que le nom de *codex* était donné par les anciens à plusieurs tablettes de bois jointes ensemble, et, en particulier, aux livres qui étaient faits de cette matière. Voilà précisément la description de nos tablettes de Philippe le Bel. Mais de décider avec le marquis Maffei, que l'on n'a jamais écrit sur l'écorce même des arbres, c'est ce qui paraît un peu hasardé.

Pline et bien d'autres auteurs ont dit que les anciens se servaient, pour écrire, de l'écorce fine d'un arbre, et que cette peau s'appelait *biblos* chez les Grecs, et *liber* chez les Latins. J'ai vu, dans le *Journal des Savants* de Paris, juin 1675, qu'Abraham Munting, docteur en médecine à Gröningue, dans un livre sur les plantes qu'il a donné au public, remarque, en parlant du tilleul, *que les anciens se servaient de l'écorce intérieure de cet arbre, qu'ils appelaient* philyra, *pour écrire, et qu'il en a vu un livre entier, écrit il y a environ mille ans.*

Mais j'ai trouvé quelque chose de plus détaillé là-dessus

dans les *Mémoires de Trévoux* de l'année 1711, p. 1559. On y rend raison d'un long papier, que l'on juge être d'écorce d'arbre, sur quoi sont écrites deux bulles de différents papes, et que l'on conserve à Girone. Elles sont de la fin du neuvième siècle, et ont plus de deux aunes de long. Ce papier est de deux feuilles collées l'une sur l'autre, mais en sens opposé, c'est-à-dire l'une en longueur, l'autre en largeur, sans doute parce qu'une seule feuille n'aurait pas eu assez de consistance. Le père Tournemine, qui avait examiné ces bulles, jugeait qu'elles étaient bien sur l'écorce d'arbre, et non sur le papier d'Egypte, qui s'est trouvé plus épais dans la comparaison qu'on en a faite. On s'en est convaincu dans la bibliothèque de M. Foucault, conseiller d'Etat, qui a un feuillet séparé de ce papyrus, où l'on trouve quelque morceau des Œuvres de saint Augustin. Cette feuille détachée pourrait bien avoir appartenu autrefois à notre manuscrit des Sermons de ce père, dont j'ai rendu raison au commencement de ma lettre. Outre la différence d'épaisseur, en voici quelques autres. Dans la longueur de deux aunes qu'a le manuscrit de Girone, on ne saurait découvrir aucune feuille collée l'une avec l'autre, ou attachée de quelque autre manière. L'on sait que le papier qu'on tirait d'Egypte était toujours d'une grandeur déterminée, et ne passait jamais celle de nos *folio*. Mais la grande preuve du père Tournemine, c'est que le papier qui contient les bulles en question est tissé comme la toile, et cette tissure est la marque caractéristique de l'écorce. C'est à vous, Monsieur, qui avez tant vu d'anciennes bibliothèques, à prononcer là-dessus.

A cette occasion, je vous proposerai encore un doute sur la traduction d'un passage de Pline, que l'on trouve dans la suite d'*Essais d'agriculture sur les arbres sauvages et stériles*, qui parut dans le *Journal Helvétique* du mois de septembre de l'année dernière. L'auteur nous a déjà donné divers morceaux de ce genre, qui sont fort bien écrits, et remplis de recherches curieuses. Je les ai lus avec un très-grand plaisir, et la remar-

que que je vais faire, montre au moins que je les ai examinés avec attention. Galant homme, comme je le connais, je me flatte qu'il ne trouvera pas mauvais que je ne sois pas en tout de son sentiment.

Il nous dit dans sa dissertation, que Pline l'ancien a fait en peu de mots l'éloge des arbres sauvages, et il cite la préface du livre XII de cet auteur, où l'on trouve ces paroles : *Summum munus homini datum arbores, sylvaque intelligebantur. Hinc primum alimentum, harum frondes melior specus, libro vestis.* En voici la traduction : « Les hommes regardèrent comme un riche « présent de la nature ces vergers naturels que leur offraient les « forêts. Ce fut de là qu'ils tirèrent leur première nourriture. « Ils trouvèrent des cavernes plus riantes sous leur ombre, et ti« rèrent dans la suite de leur bois, *de quoi revêtir leurs livres.* »

Les premières paroles n'ont aucune ambiguïté. Elles disent clairement que le fruit des arbres sauvages servit de nourriture aux premiers hommes. Les suivantes ne sont pas si claires; mais je crois que Pline a voulu dire que les feuilles que ces mêmes arbres leur fournissaient, étant sèches et étendues dans les cavernes, qui étaient l'endroit où on logeait alors, les premiers hommes s'y faisaient, par leur moyen, un lit moins dur que la terre même, ou le rocher tout nu. Vous connaissez ce vers d'Ovide :

Cum primum subiere domos, domus antra fuerunt.

Mais la difficulté est dans les dernières paroles de Pline, *libro vestis*, par où l'on a entendu que le bois des arbres avait fourni aux hommes *de quoi revêtir leurs livres.* Cependant il n'y a aucune apparence que, dans cet endroit, Pline ait voulu parler ni des livres, ni de la manière de les relier : c'est de quoi on ne s'occupait guère dans ces premiers temps, que les hommes étaient encore au gland. Il s'agissait surtout de se procurer la nourriture et le vêtement, et c'est ce que les arbres leur pouvaient fournir. *Liber* doit signifier, dans le passage de Pline, l'é-

corce des arbres, surtout l'écorce interne, et c'est ce que l'auteur des *Essais d'agriculture* remarque fort bien à la fin de sa note. Je traduirais donc *libro vestis*, en disant que les premiers hommes tirèrent encore leurs habits de la fine écorce des arbres. J'attends aussi votre décision là-dessus. Après tout, il faut convenir que Pline s'est exprimé ici d'une manière si concise, qu'il est fort aisé de s'y méprendre.

Puisque nous en sommes aux écorces d'arbre, je ne dois pas oublier une curiosité de ce genre que l'on a donnée, il n'y a pas longtemps, à notre bibliothèque. Milady Montaigu, fille du duc de Kingston, passant à Genève l'automne dernier, y laissa un tablier d'une espèce fort singulière. Cette dame, comme vous savez, a demeuré quelques années à Constantinople avec son époux, qui y avait le caractère d'ambassadeur. Depuis ce temps-là, elle voyage en Italie, où elle est actuellement. Elle a un génie supérieur et tout à fait extraordinaire. Pour revenir au tablier dont cette dame nous a fait présent, il n'est ni tissu, ni filé, et est fait d'une toile qui est proprement l'ouvrage de la nature. C'est l'écorce intérieure d'un arbre qui ressemble à une fine mousseline, et qu'elle pourrait remplacer dans le besoin. On peut aussi la comparer, si l'on veut, à de la gaze; elle s'étend et se resserre comme un réseau de soie, et a une souplesse qui surprend dans une matière ligneuse comme celle-là. Ce tablier est long et large, mais il est composé de trois largeurs que l'on a cousues fort proprement. On y a mis encore autour une bordure découpée et plissée de la même écorce, mais mise en œuvre d'une manière qui la fait prendre pour de la dentelle. On dit que Charles II, roi d'Angleterre, porta autrefois une cravate d'une fine écorce semblable, que l'on aurait confondue avec ce que l'on appelle aujourd'hui de la mignonnette. Le tablier avait aussi été destiné à la feue reine Caroline; mais le voyageur qui le lui apportait, l'ayant trouvée morte à son retour, en fit présent à milady Montaigu. Cette dame nous l'a donné pour un tablier chinois, mais je le crois américain. Il doit être venu de la Jamaï-

que. Le docteur Sloane montre, dans son riche cabinet de Londres, différentes écorces d'un arbre de ce pays-là, et on y en voit une faite en réseau fort semblable à notre tablier. Il appelle cet arbre *arbor telifera*, et les Indiens lui donnent le nom de *lagetto*.

Il pourra se trouver quelques savants de mauvaise humeur, qui seront blessés de voir un tablier dans une bibliothèque. Ils diront d'un ton chagrin, qu'ils ne se seraient pas attendus que ces magasins de la science, ces arsenaux où l'on va chercher des armes pour combattre l'erreur, fussent faits pour y déposer les nippes des dames. Je ne crains point, Monsieur, que vous nous fassiez une semblable difficulté. Nous sommes si assurés là-dessus, que nous n'avons pas hésité de placer ce tablier parmi la belle collection de curiosités naturelles que vous avez faite autrefois, et qui est aujourd'hui un des principaux ornements de notre bibliothèque. Après tout, les dames nous faisant quelquefois l'honneur de la venir visiter, il est bon d'avoir aussi quelque chose pour elles qui puisse les amuser agréablement.

Je ne sais, Monsieur, si vous lisez les *Mercures de France*; dans celui du mois de décembre dernier, on trouve un article sur un arbre d'Amérique, que l'on prétend qui porte aussi de la toile, et que j'avoue qui m'a beaucoup surpris. Je vais vous rappeler ce fait, afin d'avoir encore votre sentiment là-dessus. On trouve donc dans ce *Mercure* une lettre écrite de Saint-Domingue, sur la fin du siècle passé, par M. Begon, intendant de marine en Provence. Cette lettre roule toute sur l'histoire naturelle. Il y décrit surtout le *cocotier*, cet arbre merveilleux dont on a tant parlé. Il en rapporte une particularité que j'avoue que je n'ai vue nulle part ailleurs. Pour vous mettre au fait, je vais transcrire la lettre de M. Begon, où il parle de cette prétendue toile du cocotier, qu'il range dans la classe des palmistes :

« Je vous ai promis, dit-il, de vous faire la description de l'économie de la nature dans la production des fruits de cet arbre, qui croissent autour du tronc immédiatement au-dessous des branches.

« On voit tous les mois paraître de grandes grappes, composées d'une infinité de fleurs jaunes, dont il y en a beaucoup qui tombent, et les autres produisent 25 ou 30 cocos, pour la parfaite maturité desquels il faut un an entier ; de sorte qu'il y a ordinairement, autour du tronc de cet arbre, des fruits de douze âges différents, et autant presque qu'il y a de jours en l'an, parce que ces fleurs ne s'épanouissent pas toutes à la fois, et ne défleurissent pas toutes le même jour. Ainsi, chaque coco est d'un âge différent de l'autre, quoiqu'ils soient tous rangés autour du tronc d'un même arbre, et qu'ils se touchent tous.

« Mais, comme ce fruit est très-gros et très-pesant, qu'il croît dans un pays où les vents sont impétueux, la nature a pourvu à sa conservation, ayant donné à cet arbre la vertu de produire une grande et forte toile qui sort du tronc et qui soutient fortement ces fruits, en sorte que les vents ne peuvent ni les agiter ni les faire tomber.

« C'est une petite merveille de voir de quelle manière cette toile est fabriquée. Lorsqu'on en voit des morceaux, on croirait qu'elle a été faite sur le métier, et que ce serait l'ouvrage de la main des hommes ; mais celui du Créateur est incomparablement plus parfait et plus admirable. »

Que dirons-nous, Monsieur, de cette forte toile suspendue au cocotier, de cette espèce de hamac pour recevoir le coco en cas de chute , ou pour le soutenir contre les secousses du vent ? J'avoue que je n'ai jamais rien lu de semblable. La première fois que je lus cette lettre, je fus un peu tenté de regarder ce fait comme apocryphe. Si l'auteur de la nature, disais-je en moi-même, avait tissu cette admirable toile, et l'avait placée si à propos pour la conservation de ce fruit précieux, d'où vient que les Derham, les Niewentit, et tant d'autres qui ont si bien développé la sagesse du Créateur, n'auraient rien dit d'un trait aussi marqué que celui-ci ? D'un autre côté, on ne peut pas s'empêcher de regarder M. Begon comme un homme exact. On ne saurait le mettre dans la classe de ces voyageurs qui donnent

continuellement dans le faux merveilleux, et qui ne se font aucun scrupule d'imposer au public. Versé, comme vous l'êtes, dans l'histoire naturelle, vous pouvez nous tirer de cette perplexité, et nous marquer ce que nous devons croire de cette précaution en faveur du coco, que l'on a prêtée à la nature.

N'admirez-vous pas le chemin que j'ai fait, et combien je me suis écarté de ce que je m'étais proposé de vous dire? Il s'agissait de notre bibliothèque et des dons qu'on lui a faits depuis quelque temps, et me voici en Amérique à examiner les présents de la nature en faveur des habitants du nouveau monde. Je reviens donc à mon sujet, pour ne pas oublier de vous dire, qu'outre les beaux manuscrits que nous avons de M. Lullin, nous tenons encore de lui quelques anciens livres imprimés, qui sont fort recherchés : il s'agit des deux premières éditions des *Offices de Cicéron*, imprimées à Mayence en 1465 et 1466, sur de beau vélin. Chacune de ces éditions est devenue fort rare. C'est donc une espèce de trésor que de les posséder toutes deux. Cependant, notre professeur en a dépouillé sa propre bibliothèque, et en a fait le sacrifice, comme du reste. Voilà bien de la générosité. Je ne sais s'il aurait puisé ces beaux sentiments dans le livre même des *Offices*, qui renferme d'excellentes leçons de libéralité, et qui inculque fréquemment cette belle maxime, *qu'il faut toujours préférer le bien public à l'intérêt particulier.* Mais d'où qu'il ait tiré ces sentiments, il est sûr qu'il y a chez lui bien du grand, et même du romain. Il y a cependant un article essentiel sur quoi il diffère de ces anciens Romains, c'est qu'il a beaucoup plus de modestie qu'eux. Je pourrais bien m'en apercevoir au cas que ma lettre lui tombe entre les mains. Il est homme à me quereller fort sérieusement, pour avoir trop insisté sur ses présents, et parlé de lui trop avantageusement à son gré. Le plus sûr est donc de briser là-dessus, et de finir au plus tôt.

Je suis, etc.

III

TROISIÈME LETTRE A M. BOURGUET SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

(Offices de Cicéron — Manuscrit de saint Athanase. — Manuscrits de l'abbaye de Massai. — Erreurs du Voyage littéraire de deux Bénédictins.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1742.)

MONSIEUR,

Je ne pus, dans ma dernière lettre, vous rendre raison, comme je me l'étais proposé, de cette double édition des *Offices de Cicéron*, faite à Mayence en 1465 et 1466, dont on nous a fait présent depuis peu. J'y reviens donc aujourd'hui. Vous connaissez mieux que personne le prix de ces anciennes éditions. Notre bibliothèque publique en était déjà assez bien fournie, mais nous n'avions rien qui nous rapprochât autant de la naissance de l'imprimerie, que ce Cicéron. Les richesses de ce genre dont nous nous trouvons en possession depuis fort longtemps, nous sont venues la plupart de François Bonnivard, prieur de Saint-Victor, abbaye de l'ordre de Cluny qui était autrefois à Genève. Cet abbé, qui était fort éclairé, embrassa la réformation, et laissa en mourant tous ses livres à notre bibliothèque publique. On les a tous rassemblés dans une armoire, où l'on peut se faire une idée juste des progrès de l'imprimerie, depuis qu'elle fut découverte jusqu'à l'an 1500. Mais, quelque curieux que fût Bonnivard, quelque attentif qu'il fût à se procurer ce que l'on donnait de son temps au public, il n'avait rien d'imprimé à Mayence. Le livre le plus ancien dont nous avons hérité de lui, est *la Cité de Dieu*, de saint Augustin, imprimé à Rome en 1468. Rien ne pouvait donc venir plus à propos pour être à la tête de cette collection d'éditions anciennes, que les deux exemplaires des *Offices de Cicéron*.

Vous savez, Monsieur, qu'ils sont de deux années consécutives. Il y a lieu d'être surpris que dans un temps où les livres étaient encore fort rares et extrêmement chers, on ait imprimé deux fois le même ouvrage si près l'un de l'autre. Aussi, presque tous ceux qui ont fait l'histoire de l'imprimerie, frappés de cette difficulté, ont insinué que ces deux prétendues éditions n'en faisaient qu'une dans le fond, et que, par une supercherie de libraire, on en avait seulement rafraîchi la date. M. Marchand l'a dit d'un ton affirmatif dans son *Histoire de l'Imprimerie*. Mais un de nos bibliothécaires qui les avait comparées avec soin, envoya un mémoire là-dessus aux auteurs de la *Bibliothèque raisonnée*, où il démontre le contraire[1]. M. Marchand lui a répondu qu'il se rendait à la force de ses preuves, et lui avoue en même temps qu'il n'avait pas eu occasion de collationner les deux exemplaires. Effectivement, il est très-rare de voir ces deux éditions l'une auprès de l'autre. Elles acquièrent un nouveau prix ainsi rapprochées, et c'est ce qui rehausse considérablement le présent qu'on nous a fait.

On a regardé pendant quelque temps ces *Offices de Cicéron* comme la première production des inventeurs de l'imprimerie. Ramus l'a dit positivement[2]. Pasquier a avancé la même chose dans le chapitre 29, livre IX de ses *Recherches* où il traite de l'origine de l'imprimerie. Il avait dans sa bibliothèque ces *Offices de Cicéron*, imprimés à Mayence sur du vélin, et c'est précisément l'un des deux exemplaires dont on vient d'enrichir la nôtre, car on y voit son nom écrit de sa main. Il ne tiendrait pas au savant M. Engel, bibliothécaire de Berne, de réhabiliter le sentiment de ces deux auteurs. Il a beaucoup de penchant à croire que ces *Offices* de 1465, sont le premier livre qui ait été imprimé avec la date. Les autres dates qui ont précédé lui paraissent sus-

[1] *Bibliothèque raisonnée*. tome 25, page 279.

[2] *In Proœmio mathematico*, lib. II.

pectes. Vous avez pu voir ses raisons dans le *Journal Helvétique* du mois de septembre 1741. Sa principale preuve est tirée de ce que, dans le Psautier de 1457, Faust et Schæffer sont mis côte à côte l'un de l'autre, et comme deux associés, au lieu que, dans les *Offices de Cicéron*, Schæffer semble devenir subalterne. On lit à la fin : *Per manum Petri pueri mei. Puer* signifie ordinairement un garçon qui est au service de quelqu'un. Dans la Bible latine de 1462, Schæffer a le titre honorable de *clerc du diocèse*, et trois ans après il ne sera plus que *Pierre, garçon de Faust*. Si ces dates sont vraies, il se serait en quelque manière dégradé en travaillant, au lieu qu'il aurait dû s'élever par son industrie. Les journalistes de Paris fournissent une réponse à cette objection. Ils remarquent que, dans la bonne latinité, *puer* signifie bien un garçon qui est au service de quelqu'un, mais que, dans le quinzième siècle, on l'employait quelquefois pour marquer un gendre; que Faust appelant Schæffer *puer meus*, voulait désigner par là qu'il lui avait donné sa fille en mariage, circonstance qui se trouve rapportée par quelques historiens. Cela paraît satisfaisant. J'avoue cependant qu'ayant cherché dans la nouvelle édition du *Glossaire latin* de Du Cange, s'il y aurait quelque exemple de *puer*, pris pour un gendre, je n'en ai pu trouver aucun ; mais il se prend fréquemment pour le fils de quelqu'un, ce qui en approche beaucoup. Après tout, les preuves de convenance qu'emploie M. Engel, quelque plausibles qu'elles paraissent, ne sauraient tenir contre des preuves de fait. Mais on doit rendre la justice à ce savant, qu'il n'a proposé ses doutes qu'avec beaucoup de réserve et de modestie.

Vous connaissant, Monsieur, comme un expert qui peut nous donner d'excellents avis, je vais continuer à vous entretenir de quelques autres raretés de notre bibliothèque. En voici une que nous possédons depuis longtemps, et qui peut cependant être regardée comme une acquisition nouvelle. Vous aurez tout à l'heure l'explication de cette espèce d'énigme. Il s'agit de quelques *Dialogues sur la Trinité*, attribués à saint Athanase. Le

manuscrit est ancien; mais ce qui en fait le principal mérite, c'est que c'est l'original sur quoi ces Dialogues ont été imprimés la première fois. C'est de Bèze qui les donna au public en 1570. Ils furent imprimés par Henri Etienne avec la version latine. Un Grec ayant apporté autrefois ce manuscrit à Genève, le vendit au magistrat, qui le prêta ensuite à de Bèze pour le publier. L'éditeur dit dans la préface que ce fut une providence particulière plutôt que le hasard, qui conduisit à Genève ce voyageur grec, possesseur du manuscrit. *Hoc Dialogorum exemplar*, dit-il, *in vetustissimis membranis descriptum, divinitùs potius quam casu, à Græculo quodam hac transeunte, redemtum.*

Ce n'est pas à vous qu'il faut faire remarquer qu'en général on fait beaucoup de cas des manuscrits de saint Athanase. Il y a quelques années que le père de Montfaucon dressa un mémoire pour servir d'instruction à ceux qui iraient chercher des manuscrits dans le Levant. Il voulait aller lui-même au mont Athos dans la Grèce, accompagné de quelques autres savants grecs de Saint-Germain-des-Prés, pour faire des recherches de ces trésors littéraires. Ce voyage n'ayant pu avoir lieu, il se réduisit à envoyer un mémoire instructif à M. de Châteauneuf, ambassadeur de France à la Porte. On l'a trouvé dans les papiers de son secrétaire, qui furent renvoyés à Paris, il n'y a pas longtemps. Dans ce mémoire, qu'on vient de donner au public, le père de Montfaucon met les ouvrages de saint Athanase au rang des manuscrits les plus rares. J'ai lu dans les *Mémoires de Trévoux* (décembre 1735), qu'un ancien estimait tant tout ce qui venait de ce père, qu'il disait un jour à un abbé, qu'au défaut de papier, il devait transcrire les Œuvres de saint Athanase sur ses habits. Pour rendre ce conseil praticable, il me semble qu'il faudrait supposer que celui à qui on le donnait était habillé de satin blanc, ou même de papier, comme l'on dit que le sont plusieurs Japonais.

Vous voyez bien, Monsieur, que cette petite digression tend à faire valoir notre manuscrit. Cependant, le croiriez-vous? cette

pièce rare, qui devait être conservée si précieusement, était égarée depuis bien des années, et ne paraissait plus dans notre bibliothèque; on l'a tirée, par manière de dire, de la poussière depuis peu de temps, s'étant trouvée enveloppée dans un vieux rouleau de parchemin de rebut. Je ne dirai pas tout à fait du recouvrement du manuscrit ce que de Bèze avait dit de la première acquisition, que cela s'était fait *divinitùs potius quam casu.* C'est bien assez d'appeler cette seconde trouvaille, un heureux hasard. On accuse les bibliothécaires de donner un peu dans la charlatanerie, et l'on prétend que le métier porte cela; ils doivent donc s'observer, et être en garde contre l'hyperbole.

Afin de me mettre à couvert du reproche fait à mes confrères de surfaire leur marchandise, je vous avouerai fort naturellement qu'il est fort douteux que ces *Dialogues* soient véritablement de saint Athanase. On a remarqué qu'il y a quantité d'ouvrages attribués faussement à ce père, et précisément ceux qui roulent sur la matière de nos Dialogues : voici la raison que l'on en donne. L'Afrique ayant été occupée par les Vandales, qui défendirent d'écrire sur la génération éternelle du Fils, quantité d'auteurs se servirent dans la suite du nom de saint Athanase, pour publier de nouveaux traités, qu'ils attribuèrent à ce père. Les moines ayant été pendant longtemps les maîtres du sort des livres, ils y mettaient les titres qu'ils jugeaient à propos. On croit donc aujourd'hui avec beaucoup de vraisemblance que ces Dialogues sont du moine Maxime, qui est venu après saint Athanase. C'est le sentiment du père Combesis, bon juge sur ces matières [1].

Un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui travaille à l'*Histoire du Berri*, nous a demandé la communication d'un de nos manuscrits, qui peut lui donner des lumières sur une ancienne abbaye de cette province, dont il doit nécessairement faire mention. On ne saurait refuser d'aider ces laborieux écri-

[1] Edition de S. *Athanase* par les Bénédictins. Paris, 1698, III, 471.

vains qui nous ont donné depuis quelque temps de si bons ouvrages. Leur *Histoire du Languedoc* a surtout été fort goûtée du public : nous en attendons le quatrième volume avec impatience : on doit le voir déjà à Paris. On me marque que nous y trouverons un article intéressant. C'est une réponse de D. Vaissette aux reproches que lui avaient faits les journalistes de Trévoux, sur la manière modérée dont il avait parlé des Albigeois, dans son troisième volume. Il est fort honorable à cet écrivain d'avoir à se justifier d'une semblable accusation. Si l'on a quelque souhait à faire en faveur de l'historien du Berri, c'est qu'il réussisse aussi bien que celui du Languedoc.

Le manuscrit dont il nous demande la communication, a appartenu autrefois à un ancien monastère de son ordre, qui est à quelques lieues de Bourges, et qui s'appelle l'abbaye de Massai. On y trouve bien des particularités qui regardent l'histoire de ce couvent. Le corps de ce manuscrit est proprement un recueil de quelques œuvres de Bède, dit *le Vénérable*. Mais on y a joint deux chroniques qui lui donnent quelque prix. La première est fort ancienne, et roule sur le règne de Charles Martel, de Pepin et de Charlemagne. Quand les intendants des provinces de France eurent ordre d'envoyer des mémoires en cour, pour l'instruction du duc de Bourgogne, celui qui travailla pour le Berri n'oublia pas cette chronique du couvent de Massai. *La chronique de cette abbaye*, dit-il, *a beaucoup d'autorité dans l'histoire, surtout pour les règnes de Charles Martel et de ses enfants.*

Permettez-moi, Monsieur, de vous rapporter quelques endroits de cette chronique qui vous amuseront quelques moments. Elle nous apprend, par exemple, quand les premières orgues furent apportées en France, mais dans un style un peu barbare. On trouve sur l'an 757 : *Venit organa in Francium.* Cela se rapporte très-bien avec ce que nous en ont dit plusieurs autres historiens de France. Tous ceux qui en ont parlé conviennent que, dans l'assemblée de Compiègne, tenue l'année que je

viens d'indiquer, le roi Pepin reçut des ambassadeurs de l'empereur Constantin Copronime, qui, entre autres présents, lui envoya des orgues. C'est donc de l'Orient que cet instrument nous est venu, et il n'y a qu'un suffrage là-dessus. Mais on est fort partagé sur le temps qu'on a commencé à introduire les orgues dans les églises. Il semble qu'elles y ont été reçues assez tard. Cet établissement doit être postérieur à Thomas d'Aquin: ce fameux scolastique dit positivement que *l'Eglise ne se servait point d'instruments de musique, de peur qu'elle ne semblât judaïser*. On dit qu'encore aujourd'hui, on ne se sert point d'orgues quand on fait le service divin devant le pape. Passez-moi ce petit commentaire sur le texte si laconique de notre auteur.

Le moine qui a dressé cette chronique n'a pas été toujours aussi sec que sur l'article des orgues. On y trouve quelquefois des faits assez étendus, et c'est apparemment lorsqu'il s'y affectionnait. En voici un de ce genre. Il regarde Carloman, qui avait le titre de roi d'Austrasie, et qui était frère de Pepin, roi de France. « Carloman (dit la chronique sur l'an 746), Carloman étant venu en Allemagne, donna une bataille où il tua plusieurs milliers des ennemis. Il eut là-dessus un remords qui lui fit prendre la résolution de renoncer au monde et à la couronne. Il alla se faire religieux au mont Cassin, et il pria l'abbé de lui donner la fonction la plus basse et la plus abjecte du couvent. Pour le contenter, on le chargea de mener paître les oies du monastère. Un jour qu'il s'acquittait de cet humble emploi, un loup vint à l'improviste, et lui enleva une de ses oies. Carloman en fut vivement affligé, craignant que la perte de cette oie ne fût attribuée à sa négligence. La douleur que lui causa cet accident le fit tourner du côté du ciel, dont il implora le secours: *Seigneur*, dit-il les yeux baignés de larmes, *vous m'aviez confié un royaume; mais, comment aurais-je pu protéger et défendre mon peuple contre ses ennemis, si je ne suis pas capable de garantir de la dent du loup ces faibles animaux*? Sa prière fut aussitôt

exaucée, et le ravisseur rapporta sa proie, sans lui avoir fait encore aucun mal. »

Cette chronique nous apprend quelquefois des particularités que l'on ne trouve pas ailleurs. Elle a servi, par exemple, à fixer la mort d'Alcuin, disciple de Bède et précepteur de Charlemagne, qui lui avait donné en récompense l'abbaye de Saint-Martin de Tours et quelques autres bénéfices. Ce savant mourut d'une attaque de paralysie, le jour de Pentecôte de l'an 804. Plusieurs auteurs s'étaient trompés sur le temps de la mort d'Alcuin, et le père Mabillon lui-même l'avait manquée : il s'y était mépris de plusieurs années dans la *Vie des saints de l'ordre de Saint-Benoit*. Ce ne fut qu'après avoir eu connaissance de notre manuscrit, qu'il rectifia la date de cette mort dans ses *Annales bénédictines*. La chronique en marque non-seulement l'année, mais le jour et l'heure : on y voit de même le temps précis que commença sa maladie. Des circonstances si détaillées marquent que le moine qui a dressé cette chronique avait assisté à cette mort. Au reste, la chronique finit à la mort d'Alcuin, et ne va pas jusqu'à celle de Charlemagne, qui lui survécut de dix années. Apparemment l'écrivain mourut avant son héros.

Outre cette chronique, notre manuscrit en contient une autre, qui est celle qui intéresse l'*Histoire du Berri*. Dans un traité de Bède sur la manière de calculer la Pâque, qui est à la tête du manuscrit, on trouve cette fête calculée pour trois ou quatre siècles à l'avance. Les années sont marquées par colonnes, avec un chiffre romain à la tête. Les gens du métier appellent cela les *cycles pascaux*. La marge du manuscrit s'étant trouvée assez large, les moines du couvent de Massai s'avisèrent d'en profiter, pour y placer quelques petites notes historiques qui regardaient ou leur monastère, ou le royaume de France en général. Elles commencent environ à l'an 730, qui est à peu près la date de leur fondation. Elles sont écrites d'une autre main que le texte, et ces notes sont aussi de différents écrivains. Jusqu'à l'an 900, c'est le même caractère; mais, de-

puis cette date, chaque article fournit des variétés d'écriture. On y voit toujours ou une main, ou une plume, ou une encre plus ou moins noire ; ce qui prouve clairement que dès lors on commença à écrire les événements à mesure qu'ils arrivaient.

Cette remarque, quelque minime qu'elle paraisse, n'est pas indifférente. Vous voyez bien, Monsieur, qu'elle fixe d'une manière claire l'âge du manuscrit, qui se trouve du dixième siècle. Avant l'an 900, un moine avait écrit tout de suite à la marge des *cycles pascaux*, et vis-à-vis de chaque année, ce qui s'était passé de considérable depuis la fondation du couvent jusqu'à lui. Ces deux siècles sont d'un caractère parfaitement uniforme. Mais, dès qu'on est entré dans le dixième siècle, la main ou l'encre varient à chaque article. Cela prouve que le manuscrit existait déjà lorsque ces événements arrivaient. On sait que les Allemands écrivent dans leur almanach diverses petites affaires journalières, à mesure qu'elles arrivent, et qu'ils les placent à côté du jour du mois où l'on se trouve. Or, personne ne doute que l'almanach ne soit antérieur aux petites notes que l'on y insère.

Vous trouverez une notice assez exacte de ce manuscrit dans un journal qui ne vous est pas inconnu, j'ai pensé dire que vous connaissez aussi bien qu'un père connaît son enfant : c'est la *Bibliothèque italique*. On y a fort bien prouvé que le manuscrit que nous avons à Genève est l'original de cette chronique. La demande que l'on nous fait aujourd'hui pour en avoir une copie, met la chose hors de doute. On a donné encore dans ce journal des conjectures fort vraisemblables sur l'âge du manuscrit. Mais on y avait oublié la marque la plus caractéristique : c'est d'observer le point où commence la variété d'écriture dans les notes historiques. Ceci pourra donc servir d'un petit supplément à cet article de la *Bibliothèque italique*.

Le marquis Maffei étant venu à Genève il y a neuf ou dix ans, trouva la chronique de Charlemagne très-curieuse et digne de voir le jour. On se disposait à suivre son conseil et à la faire

imprimer, lorsque M. Abauzit, à qui rien n'échappe, s'aperçut que cette chronique et celle de l'abbaye de Massai avaient déjà été publiées dans le recueil du père Labbe, qui a pour titre : *Nova bibliotheca manuscriptorum*. Voici le titre que ce jésuite a mis à la tête de la chronique qui regarde l'abbaye de Massai : *Breve chronicon sancti Martini Masciacensis in Biturigibus, ad ciclorum paschalium margines inspersum.* L'église de Massai était dédiée à saint Martin. Au reste ce monastère, qui était plus ancien que Charlemagne, tend, dit-on, à sa fin. Son revenu, qui n'était plus que de cinq mille livres, ne suffisant pas à l'entretien des religieux, on a résolu d'en faire une autre destination. On va appliquer cette rente au séminaire de Bourges. Vous jugez bien que la découverte de M. Abauzit m'a été fort commode. Elle m'a épargné la peine de transcrire cette chronique pour notre nouvel historien du Berri. Je n'ai eu qu'à lui indiquer le recueil du père Labbe, tome II, p. 733, où il trouvera tout ce qu'il venait chercher à Genève.

Pour la manière dont ce jésuite a eu la communication de notre manuscrit, voici ce que dit la tradition. Jacques Godefroi, célèbre jurisconsulte de notre ville et fort curieux d'antiquités, était en relation avec le père Chifflet. Ils se communiquaient réciproquement diverses pièces anciennes. Celle-ci fut de ce nombre, et le père Chifflet en fit part ensuite à son confrère le père Labbe.

Si vous me demandez encore si l'on sait comment ce manuscrit original est sorti de Massai pour venir à Genève, je vous avouerai que là-dessus nous ne faisons que tâtonner ; voici cependant une conjecture qui ne manque pas de vraisemblance. Le Berri souffrit beaucoup dans les guerres de religion, et l'abbaye de Massai ne fut pas épargnée. On dit que les soldats la pillèrent. Ce manuscrit, qui se trouva parmi les dépouilles, put être vendu à quelque homme de lettres qui se retira à Genève, pour y faire profession de sa religion, et qui fit ce présent à notre bibliothèque publique.

Les Pères Martenne et Durand disent que nous avons eu bien d'autres de leurs manuscrits de cette manière. Vous trouverez, dans leur *Voyage littéraire*, qu'il paraît, par un ancien catalogue de l'abbaye de Cluny, qu'il y avait autrefois quantité de manuscrits, beaux et anciens, qui ont disparu; que *l'on charge les calvinistes de les avoir emportés à Genève, et que c'est ce qui enrichit aujourd'hui la bibliothèque publique de cette ville.* Je puis vous assurer, Monsieur, qu'il n'y a rien de semblable. Nous n'avons pas profité de la moindre dépouille de la bibliothèque de Cluny. Tout ce que nous avons des bénédictins, c'est ce manuscrit de Massai, dont nous venons de nous accuser, et un autre qui est un commentaire du même vénérable Bède sur les Actes des Apôtres et sur quelques Épîtres. On croit qu'il est venu de la fameuse abbaye de Morbac en Alsace. Voilà notre confession générale. Ne trouvez-vous pas que cet aveu sincère doit nous valoir notre absolution?

On ne doit pas ajouter foi trop précipitamment à certains rapports des voyageurs. En voici une autre preuve assez singulière, tirée du même *Voyage littéraire*. On est fâché, après les marques d'estime et de considération que l'on vient de donner à la congrégation de Saint-Maur, d'être obligé de critiquer ici quelques endroits du *Voyage littéraire;* mais on y trouve certains faits que notre honneur nous oblige absolument d'éclaircir.

Ces bons pères rapportent qu'ils passèrent à Annecy, et rappellent divers articles de la conversation qu'ils eurent avec l'évêque du diocèse. Ils laissent entendre que ce prélat, parlant des curés du voisinage de Genève, leur avait dit qu'ils auraient de la peine à vivre, si les Genevois n'y suppléaient, et voici comment ils expliquent la chose; c'est que quantité de Genevois, quoiqu'ils fassent profession de la religion réformée, sont catholiques dans l'âme, et font dire secrètement des messes aux curés voisins, qui les aident à aller au bout de l'année. *Les prêtres du voisinage de Genève*, disent-ils, *y reçoivent beaucoup plus de messes des habitants de Genève, qu'ils n'en reçoivent de leurs paroissiens.* (Voyage littér. p. 142.)

Ce n'était point là la pensée du prélat, et il ne faut pas le charger d'une pareille absurdité. Il leur avait dit apparemment que, dans divers villages de France et de Savoie, voisins de Genève, lorsque les curés n'étaient pas suffisamment portionnés, les Genevois y suppléaient, ce qui est vrai, mais voici comment : c'est que Messieurs de Genève, comme *décimateurs* de ces endroits-là, sont chargés de payer la *portion congrue* aux curés qui se trouvent dans le cas[1].

Cet éclaircissement ôte beaucoup du merveilleux de la chose, mais il en restera encore assez sans cela dans la relation de ce voyage. On trouve, par exemple, dès le commencement du livre, *qu'une des curiosités de Loches en Touraine*, *c'est une meule de moulin de saint Ours*, *qui*, *depuis environ* 1200 *ans*, *subsiste dans son entier*, *sans aucune diminution*, *quoique les meuniers la piquent tous les jours* (p. 3). Je lisais, il y a peu de temps, que les Annales de Novogorod en Moscovie disent qu'un certain Antoine, qui venait de la mer du Levant pour leur apporter l'Évangile, arriva chez eux sur une grosse meule de moulin, en guise de vaisseau, et qu'on la voit encore aujourd'hui dans un couvent de Novogorod. Voilà une merveille qui peut faire symétrie avec celle de Loches. Je finis par cette réflexion, c'est que ces meules, ou qui ne perdent rien de leur poids, quoique piquées pendant plus de mille ans, ou celles qui perdent toute leur pesanteur sur l'eau, en sorte qu'elles y flottent, figurent beaucoup mieux dans une légende moscovite, que dans un *voyage littéraire* de deux savants.

Je suis, etc.

[1] La république de Genève, ayant succédé aux droits utiles de divers établissements religieux de son ressort, supprimés lors de la réformation, percevait les dîmes ci-devant dues à ces établissements, même sur les terres voisines de France et de Savoie, mais à condition de se soumettre aux charges imposées aux propriétaires de dîmes (*Édr*).

IV

QUATRIÈME LETTRE A M. BOURGUET SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE ET DIVERS SUJETS DE LITTÉRATURE.

(Manuscrits d'Esther, de Virgile. — Moules de bustes antiques donnés par M. Vernet. — Masque d'Apollon trouvé à Genève — Mirouer du Monde.)

(*Journal Helvétique*, Octobre 1742.)

MONSIEUR,

Vous ne me tenez pas encore quitte, après deux ou trois lettres fort amples, où je vous ai rendu raison de quelques accroissements de la bibliothèque de Genève. Vous voulez que je continue à vous informer de ce qu'elle contient de curieux, surtout si ce sont de nouvelles acquisitions. Il y a toujours à gagner pour nous à vous rendre raison de ce que vous souhaitez : il nous en revient de bons conseils et des instructions fort utiles.

Je dois vous remercier ici des éclaircissements que vous nous avez déjà donnés sur diverses curiosités de notre bibliothèque, qui en avaient besoin. Vous avez, par exemple, dissipé un soupçon que j'avais contre un de nos manuscrits hébreux. Il contient l'histoire d'Esther, et a la forme de rouleau. Toutes les fois que je le maniais, je doutais fort qu'il nous vînt des Juifs. Ce qui me le rendait suspect, c'est qu'il est chargé de petites figures relatives à l'histoire d'Esther. Cet ornement ne me paraissait point être l'ouvrage d'un copiste hébreu, car on nous a toujours fait envisager ceux de cette nation comme ennemis déclarés de la peinture.

Je croyais donc reconnaître là-dedans la main d'un incirconcis. Mais vous m'avez fait revenir de mon préjugé. C'est une erreur, me dites-vous, de s'imaginer que les Juifs abhorrent toutes sortes de représentations. Vous m'apprenez que vous avez été

chez de riches Juifs en Italie, qui ont leurs maisons ornées de beaux tableaux, où sont représentées les principales histoires de l'Ancien Testament. Leusden, autrefois professeur d'Utrecht, cite un manuscrit hébreu de l'an 1299, où la grande et la petite Massore sont écrites : il dit qu'on voit dans la grande diverses figures d'ours, de chiens et d'autres animaux. C'est le père Simon qui m'a fourni cette particularité[1], qui confirme ce que vous me marquez, que, depuis un certain temps, les Juifs se sont apprivoisés avec les images. On dit que c'est leur usage de mettre une couronne au rouleau dont ils se servent dans leurs synagogues, et qu'ils l'appellent la *couronne de la loi*. On voit quelque chose de semblable dans le nôtre : le bout du rouleau a un couronnement, ou plutôt une triple couronne, qu'on dirait qui a été copiée d'après la thiare pontificale.

Ces anciens livres chargés de figures me font penser à un manuscrit dont on vient de nous faire présent, qui a cette singularité, qu'il est en même temps des plus anciens et des plus modernes. Un gentilhomme anglais, nommé M. Windham, étant à Rome il y a quelques années, nous fit faire une copie figurée du fameux manuscrit de *Virgile*, que l'on conserve dans la bibliothèque du Vatican. Vous savez qu'il y a toujours dans cette grande ville d'habiles copistes, qui imitent parfaitement toutes sortes de caractères. Pour les miniatures en grand nombre que l'on voit dans cet ancien Virgile, elles ont toutes été gravées : on n'a eu qu'à enluminer ces estampes, et à les rapporter dans notre copie figurée : de cette manière nous pouvons être assurés qu'elle exprime parfaitement l'original. M. Windham a joint à ce présent la belle *Histoire de la Chine*, du père du Halde, édition de Paris, en quatre volumes in-folio, et quelques autres livres curieux qui figurent fort bien dans notre bibliothèque.

Autre article que l'on peut mettre dans la classe des *antiques-modernes*. M. Vernet, professeur des belles-lettres, se trouvant à Rome il y a dix ou douze ans, eut une pensée semblable

[1] *Histoire critique du Vieux Testament*, p. 122.



MASQUE EN BRONZE
trouvé à Genève,
DEMI-GRANDEUR.

p 105.

à celle de notre gentilhomme anglais. Ayant vu chez le cardinal Albani des bustes antiques des douze empereurs, d'une excellente main, il obtint la permission de faire mouler les têtes en plâtre. Elles sont de grandeur naturelle. Jusqu'à présent elles étaient restées dans son cabinet, sans même y être étalées, parce que des têtes seules ne figurent pas trop bien, et ont assez l'air de la tête décollée de saint Jean-Baptiste: M. Vernet se faisait de la peine de nous les offrir en cet état. Heureusement il a passé depuis peu dans notre ville deux habiles sculpteurs italiens, à qui l'on a fait ajouter à ces têtes ce qu'il y fallait pour leur donner la forme de bustes, et les rapprocher de leurs originaux. Ils sont revêtus d'un habit militaire dans le goût antique. Avec cet équipage décent, ils ont fait leur entrée dans notre bibliothèque, qu'ils ornent beaucoup. M. Vernet a ajouté à ce présent une tête colossale d'*Apollon*, moulée aussi à Rome sur un excellent modèle. Elle est d'une grande beauté, et les connaisseurs ne se lassent point de l'admirer. Ce morceau de sculpture conviendra d'autant mieux dans notre bibliothèque, qu'Apollon était le dieu tutélaire de notre ville, lorsqu'elle était encore païenne. Il y a quelques années que, remuant des terres pour nos fortifications, l'on trouva un masque d'Apollon en bronze et de grandeur naturelle, qui est aussi une antique de très-bonne main.

Voici qui n'est pas d'aussi bon goût, mais dont je dois pourtant vous rendre raison. Le hasard me fit déterrer l'autre jour un vieux livre, que je ne crois pas qui vous soit connu, quoiqu'il ne vous en ait guère échappé. Il est intitulé : *Le Mirouer du Monde*, imprimé à Genesue par maistre Jacques Vivian, 1517. caractères gothiques, et sur vélin. L'ouvrage est en vers. L'auteur nous apprend, dans sa préface, qu'il avait été assez longtemps secrétaire de messire Antoine de Gingins, Premier Président de Savoie sous le duc Charles II, et sous deux ou trois autres princes qui avaient précédé. Ce magistrat, devenu vieux et infirme, se retira dans son château de Divonne, situé au pays de Gex, au pied du mont Jura, sur la frontière de Suisse, et son

secrétaire l'accompagna dans sa retraite. Il y a là une très-belle source qui a donné le nom à ce village. Initié, comme vous l'êtes, à la langue des Celtes, vous trouverez dans ce nom deux anciens mots celtiques. *Von* en breton, ou dans l'ancienne langue gauloise, signifie *fontaine*, et *Div* signifie *Dieu*. *Divon* est donc une *fontaine divine*. C'est ce qu'Ausone nous apprend par ce vers :

Divona, Celtarum linguâ, fons addite Divis.

Mais cette belle source ne fut pas tout à fait la fontaine d'Hippocrène pour le poëte dont il s'agit présentement, ni le Jura son Hélicon. Ses vers sont assez plats, et approchent fort des chansons du Pont-Neuf. Il nous apprend comment il s'y prit pour la construction de son ouvrage. Le grand loisir dont il jouissait au pied de sa montagne, lui fit naître la pensée de composer quelque chose pour se désennuyer. Il se mit, dit-il, à feuilleter la bibliothèque de son maître, où il trouva *plusieurs beaulx et exquis livres, come Strabon, Tholomée, l'espécule naturel de Vincent, Pline, Albumasar et autres*. Ensuite, il se disposa à *extraire et composer en langue galique et françoise et rédiger en rimes ce présent livre intitulé* : Le Mirouer du Monde.

L'ouvrage se ressent beaucoup du mauvais goût et de la crédulité, tant de son siècle que du pays qu'il habitait. Il parle fort modestement lui-même de cette production, et ne paraît pas en avoir une opinion fort avantageuse. Il conclut par des excuses à son lecteur, sur ce qu'il n'a pas mieux réussi :

Or excusés le sens petit
De cil qui là fait et escrit.
Qui l'acheva et mist à fin
A tout son rude et gros engin[1]
En travaillant son gros cerveau
Dedans la Maison et Chateau
Que l'on dit et nomme Divonne....

[1] *Engin* en vieux français, signifie *esprit*, *génie*.

Ce livre est proprement un mélange de cosmographie et d'histoire naturelle. On y trouve aussi l'invention des arts, mais à la manière de notre auteur. En voici un exemple. Selon lui, Ptolomée l'astronome fut d'un grand secours aux religieux pour pouvoir se trouver régulièrement à leurs matines : par une petite méprise de six ou sept siècles seulement, il lui attribue l'invention des horloges que l'on place dans les clochers des églises :

Par lui furent trouvées premiers
Orloges qu'on mest ès Moustiers
Qui les heures du jour devisent
Et par nuit les Moines advisent
De se trouver en leurs Eglises
Pour mieux faire adroit leurs services.

Après quoi, vient une longue digression morale sur les avantages d'une vie réglée et tout ajustée à un coup de cloche. L'anachronisme, comme vous voyez, est un peu fort, et du double au moins de celui qu'on reproche à Virgile, qui, dans son poëme, fait rencontrer Énée et Didon.

Virgile vient ici tout à propos pour me déterminer sur le choix de quelque morceau un peu détaillé, qui puisse vous donner une idée juste de notre *bouquin*. Vous avez lu dans le *Journal Helvétique* de Mars 1741, que, dans les siècles d'ignorance, on faisait passer ce célèbre poëte pour un magicien du premier ordre, et on a rapporté plusieurs traits de sa prétendue magie. Mais celui qui envoya ces *Remarques sur Virgile*, aurait fort enrichi sa liste des opérations merveilleuses de cet enchanteur, s'il eût connu notre *Miroir du Monde.*

Dans les *Remarques* en question, on avait débuté par la Mouche d'airain que Virgile plaça sur une des portes de la ville de Naples, qui y resta pendant huit années, et qui écartait de cette ville toutes les autres mouches. Vous serez bien aise d'entendre comment notre poëte rapporte ce fait :

Il fist une Mouche d'airain,
Que quand il la mettoit en place
Faisoit des autres telle chasse
Que nulle autre Mouche n'osoit
Approucher d'elle, et ne pouvoit
De deux traicts d'arc loing à l'entour
Que morte ne fust sans retour.

On avait dit aussi dans la dissertation susmentionnée, que, *dans une ville d'Italie, Virgile avait fait une tour, ou un clocher de pierre, avec un si merveilleux artifice qu'il branlait en même temps que la cloche, et qu'il en suivait tous les mouvements.* Mais voici bien une autre merveille :

Il fonda par subtilité
Sur un Œuf une grant Cité
Et quant aucun l'Œuf remuoit
Toute cette Cité trembloit.

Cette ville, assise sur la pointe d'un œuf, où elle est parfaitement en équilibre, est quelque chose d'admirable. Le merveilleux homme que Virgile! Quel malheur que nous ne le possédions plus! Peut-être que, si nous l'avions encore, il attraperait cet équilibre de l'Europe dont on est si occupé aujourd'hui, et qu'on a tant de peine à trouver.

Mais voici le plus curieux. Virgile avait dent contre une impératrice, et, malgré sa dignité, il se vengea d'une manière bien cruelle et bien humiliante pour elle. Dans une ville de la dépendance de cette princesse, et où elle faisait sa résidence, il priva tous les habitants du feu. Pour en avoir, il fallait nécessairement qu'ils l'allassent chercher dans un lieu secret, et, dès qu'on en avait, on ne pouvait point le communiquer à d'autres. L'impératrice devait seule le dispenser, mais écoutez comment :

En une Cité fist faillir
Trestout le feu et amortir,
Tant que nul avoir n'en pouvoit
Si sa Chandelle il n'allumoit

Entre les f..... d'une Dame
Qui d'un Empereur estoit femme,
Pour ce qu'elle lui fist ennui,
Et nul n'en pouvoit à autrui
Point bailler, ains contrainct estoit
Chacun prendre feu la endroit,
Qui ne fust pas plaisant à elle :
Ainsi se vangea il d'icelle.

Pour des faits aussi singuliers, notre poëte cite toujours ses auteurs. Son garant le plus ordinaire, c'est Vincent de Beauvais, tantôt *in Speculo historiali*, tantôt *in Speculo doctrinali*, et quelquefois aussi *in naturali*. La marge de son livre est chargée de ces trois citations. Le dernier trait que nous venons de citer sur la manière toute nouvelle d'avoir du feu quand on en manque, doit être tiré du *Miroir naturel*, pour être assorti au titre. On nous y décrit une espèce très-particulière de miroir ardent, au foyer duquel tous les habitants d'une ville viennent allumer leur chandelle.

Je prévois, Monsieur, que vous ne voudrez point en croire notre auteur, quoique muni de bien des autorités. Parmi les difficultés que vous m'allez faire sur cette manière inouïe d'allumer du feu, je compte que vous n'oublierez pas un inconvénient qui se présente naturellement : c'est le voisinage de la caverne d'Éole, d'où il pouvait sortir quelque vent qui aurait éteint cette flamme naissante. Mais on vous répondra que vos objections ne sont que du vent, et qu'apparemment Virgile, qui en savait si long, avait bien quelque moyen de parer à cet inconvénient. Il savait réprimer et tenir en respect ces prisonniers, qui auraient voulu s'échapper mal à propos. Il ne fallait pour cela que quelque menace semblable à son *Quos ego*..... de l'Énéide.

Quand je vous ai dit que ce livre est chargé de savantes citations en marge, je ne dois pas oublier qu'employant quelquefois des fables d'Ésope, voici comment il cite la source où il a puisé : *Ysopetus in fabulis!*

Au reste, malgré tous les prodiges que notre auteur attribue à Virgile, il n'est pas du nombre de ceux qui en font un magicien. Il n'y avait là-dedans, selon lui, ni magie noire, ni pas seulement de la magie blanche :

Aucuns quant tels merveilles oïent,
Et d'autres qu'aucune fois voïent
Où rien n'entendent, tantost dient
Come gens qui de legier mesdient,
Que telles euvres et tels faits
Sont par art de l'ennemi faits,
Mais s'ils entendoient la manière
Ils la trouveroient bien legiere,
Et connoitroient que par nature
Tels euvres peuvent prendre facture
Qui bien Astronomie sauroit,
Il n'est rien qu'en ce monde soit
Dont on ne peut rendre raison....

Vous jugez bien, Monsieur, sans qu'il soit besoin que je vous en avertisse, que, par l'astronomie, notre auteur entend ici l'*astrologie judiciaire*. Il dit dans ce même chapitre :

On fait tout par Astronomie,
Fors ce que Dieu ne permet mie.

Son sentiment est donc que la plupart des merveilles que faisait Virgile, s'opéraient par le moyen des talismans, ces figures gravées ou taillées sur les dispositions du ciel, auxquelles les astrologues ont attribué des vertus admirables. On prétendait que tous les prodiges d'Apollonius de Thiane, se faisaient par l'efficace de ces talismans. Notre auteur a bien pu assigner la même cause aux prodiges qu'on avait aussi vu faire à Virgile.

Je ne dois pas oublier qu'il fit, apparemment par sa même science astrologique, une tête d'airain qui rendait des oracles, mais un peu équivoques, comme le fameux oracle de Delphes. Le pauvre Virgile, avec toute son habileté, en fut la dupe, ou plutôt la victime :

Il fit une teste parlant,
Qui lui répondoit promptement
De tout ce qu'il lui demandoit
Que sur terre advenir pouvoit,
A la quelle se conseilla
D'un sien affaire ou il alla.
Mais elle lui dist une chose
Dont il n'entendit pas la glose,
C'est que s'il gardoit bien la teste,
Destourbier n'auroit, ne moleste,
Et lors s'en alla seurement;
Mais le Soleil qui chaleur rent,
En quoi pas bien il ne pensa
Le Cerveau tant lui échauffa
Que maladie le surprint
De quoi mourir il lui convint,
Et si bien eut interprété
Le dit qui lui fust récité
Par la dite teste d'airain,
De son cas eust été certain,
Et ne lui en feust pas mesdit :
Mais tout au contraire entendit
Non pensant qu'elle lui parlast
Que feust la sienne qu'il gardast,
Mais il se pensa que ce fust
D'elle seule qu'il garder deust.

Voilà un fâcheux quiproquo, puisqu'il coûta la vie à ce fameux poëte. Que dites-vous, Monsieur, de toutes ces belles choses? Reconnaissez-vous *Virgile* si étrangement *travesti*? Si vous joignez ce supplément à ce qu'on a déjà publié sur ce prétendu magicien, vous pourrez vous faire une idée des fables puériles dont on se repaissait avant le renouvellement des sciences. En courant toujours après le faux merveilleux, comme on faisait dans ces siècles barbares, on gobait les chimères les plus absurdes. Mais cette réflexion est anticipée : suivons encore un peu notre auteur, qui nous promènera agréablement dans le pays des fées.

Virgile aurait pu éviter l'accident qu'on vient de nous décrire, s'il s'était transplanté dans un lieu qu'on nous indique ici. C'est un heureux canton où l'on ne craignait ni les coups de soleil, ni aucun des autres accidents qui peuvent trancher nos jours: on y jouissait du rare privilége de ne point mourir. Voici qui est intéressant. Notre auteur nous apprend donc, d'après son Vincent de Beauvais, qu'il y a diverses îles qui ont de grandes singularités qu'il décrit fort en détail, mais il s'arrête sur une qui efface de beaucoup toutes les autres.

Une autre isle il y a où les gens
Ne peuvent point mourir dedans.
Mais quant ont vecu longuement,
Qu'ils ne peuvent plus nullement
Eulx soustenir ne comporter,
Ils se font hors du lieu porter,
Pour ce que plus ils n'ont desir
De vivre, mais tantost mourir.

Notre poëte, pour mettre du contraste dans ses peintures, nous décrit une autre espèce d'ilot, ou de petite île flottante, dont ceux qui l'habitent ont un sort bien différent. On n'y peut guère vivre plus de vingt-quatre heures. Ceux qui y abordent et qui comptent d'y séjourner, n'ont pas plutôt fait du feu, que leur nouvelle demeure s'abîme dans les eaux, et qu'ils sont tous submergés. Voici comment on nous décrit le sort de ces infortunés voyageurs, dans le chapitre des *Poissons des Indes* :

Le plus grand Poisson de la Mer
On le fait Balaine nommer:
Il est si merveilleux et grant
Qu'herbe et terre sur lui croist, tant
Qu'il semble estre une Isle ou un Mont,
Et les gens qui sur la Mer vont,
Qui vouloir ont de terre prendre,
Aucunes fois y vont descendre;
Dessus icelle leur feu font,
Mais trompez et abusez sont,

Car aussi tost que la Balaine
Sent le feu, elle se démaine
Et se remue incontinent,
Et entre en Mer profondement,
Par quoi la Nef et tous les gens
Sont peris et noyez dedans.

Sauve qui pourra! Tirons-nous au plus tôt de cette habitation traîtresse, pour regagner notre île fortunée où les hommes sont immortels. La bonne foi ne me permet pas de vous dissimuler, Monsieur, qu'un curieux qui a possédé notre *Miroir du Monde*, a mis à côté de la description de cet heureux séjour une petite note manuscrite, qui tient un peu de l'incrédulité. Il dit nettement en latin, que ce narré sent bien la fable. *Videatur*, dit-il, *num hoc proximè ad fabulam accedat.* Il serait fâcheux qu'un fait si intéressant fût ainsi rangé parmi les *contes des fées*. Je vais donc essayer de réhabiliter notre auteur.

J'ai déjà dit que l'autorité banale de notre poëte, c'est le *Miroir* de Vincent. Tous les objets qu'il nous présente dans son *Miroir du Monde*, ne sont que des images réfléchies de l'autre. Outre cela, des auteurs fort graves ont rapporté des faits qui approchent fort de celui que notre gloseur a voulu rendre suspect dans sa note latine. Un homme d'esprit a dit, dans un ouvrage périodique qui paraissait à Paris il n'y a pas longtemps, que pour soulager la foi de ceux qui mettent ces sortes de faits au rang des histoires incroyables, ils n'ont qu'à voir, dans l'*Histoire de Bretagne* de l'abbé de Vertot, une merveille de cette nature. Il l'a tirée de la vie de saint Guinolé et de ses disciples, que l'on trouve dans un ancien manuscrit qui paraît être du neuvième siècle.

« Cette pieuse colonie, dit-il, étant arrivée dans la Basse-Bretagne, se retira dans un désert et loin du commerce des hommes. Dieu les en récompensa par mille bienfaits. Cependant, comme il n'y a point de félicité parfaite dans ce bas monde, ils se trouvèrent sujets à une fâcheuse incommodité dans leur so-

litude, c'est qu'on n'y mourait point. *Nemo in prædicto loco potuit mori*, dit le manuscrit, *mors enim nequaquam illuc intrare permittebatur*. Les disciples de saint Guinolé, consumés par une vie pénitente, se plaignaient de ne plus voir de terme à leurs souffrances. Le saint eut recours au ciel, et il reçut ordre, par une révélation expresse, de changer de demeure. Il transporta aussitôt son habitation un peu plus loin, et dans un endroit où se trouve à présent l'abbaye de Landevenec, située dans le diocèse de Quimper, et vis-à-vis de Brest. Alors, la mort rentra dans ses droits. Cependant, pour laisser encore quelque trace du premier prodige, elle fut assujettie à ne prendre que les plus anciens religieux, et ils ne mouraient même chacun que selon leur rang et leur âge. Cet ordre s'observa longtemps dans l'abbaye. Jamais on n'y voyait un religieux mourir avant ses anciens. Mais ce même ordre si certain, et la confiance qu'avaient certains religieux de ne pouvoir mourir que dans plusieurs années, ayant causé du relâchement dans la discipline monastique, le ciel remit les choses dans leur état naturel, et c'est depuis ce temps-là seulement que la mort prend les religieux de Landevenec comme les autres mortels, jeunes et vieux, sans ordre et sans aucun égard à l'âge. »

La légende de saint Guinolé confirme donc ce qu'a dit notre auteur, de son île où on ne meurt point. Ces deux relations ont beaucoup de rapport. Je serais même tenté de croire que ce qu'en avait dit Vincent de Beauvais, et que notre poëte de Divonne n'a fait que rimer, était tiré de cette légende du saint breton. La conformité est entière : on voit de part et d'autre un canton où l'on vit si longtemps, que l'on devient à charge à soi-même : on y voit des deux côtés des gens qui, ennuyés de se voir dans un âge si décrépit, demandent à changer de demeure pour avoir la facilité de mourir. Ces deux narrés pourraient donc n'en être qu'un dans le fond. La seule chose qu'on peut reprendre dans notre auteur, c'est de nous avoir fait envisager l'immortalité des habitants de cette île comme une chose natu-

relle, comme un effet de la bonté de l'air et des aliments, au lieu que c'était là une bénédiction particulière accordée à la dévotion de saint Guinolé. On peut lui reprocher aussi de nous avoir fait regarder cette immortalité comme un avantage qui subsistait encore de son temps, quoiqu'il eût fini lors de la transplantation de ces bons religieux.

Mais le même auteur périodique que j'ai déjà cité, nous allègue un autre exemple que je ne dois pas omettre. S'il n'est pas, à beaucoup près, aussi merveilleux que le premier, il a cet avantage qu'il ne suppose point de causes surnaturelles. Il s'agit d'une colonie établie dans la Géorgie, et composée de gens de notre nation. Voici ce qu'en dit une relation imprimée à Londres il y a quelques années, à quoi l'auteur français a joint quelques réflexions.

« La ville d'Ebenezer, dans la Géorgie, a été fondée par une colonie helvétique ; l'air y est si pur, le climat si tempéré, tous les avantages de la situation si extraordinaires, que les maladies et la mort y sont encore inconnues. Quoique l'expérience des nouveaux habitants soit constante, il est vrai qu'elle n'a pas encore été assez longue, pour être regardée comme un garant certain de l'avenir; mais celle des sauvages voisins qui vivent communément plus d'un siècle, sans se ressentir des faiblesses de la nature, leur fait espérer avec raison de jouir comme eux d'un bienfait du ciel qu'ils éprouvent déjà. »

Pour parler à présent un peu plus sérieusement, je crois non-seulement que les pays où l'on ne meurt point, mais encore ceux où l'on prétend pouvoir vivre au delà d'un siècle, doivent être rangés parmi les belles chimères dont les pauvres mortels aiment à se repaître. Pour le commun des hommes, la vie, avec ses bornes ordinaires, est assez longue. J'avoue qu'il y a une sorte de gens à qui la longue vie des anciens patriarches conviendrait fort bien. Ce sont les philosophes comme vous, Monsieur, qui observent avec soin les phénomènes de la nature. Il y a bien des expériences de physique qui demanderaient d'être

suivies pendant plusieurs siècles pour être assuré qu'on ne s'y est point mépris. Mais il y a une manière d'allonger la vie que vous connaissez depuis longtemps, et qui est la seule à laquelle nous devions prétendre, c'est de faire un bon emploi de son temps. Je suis, etc.

V

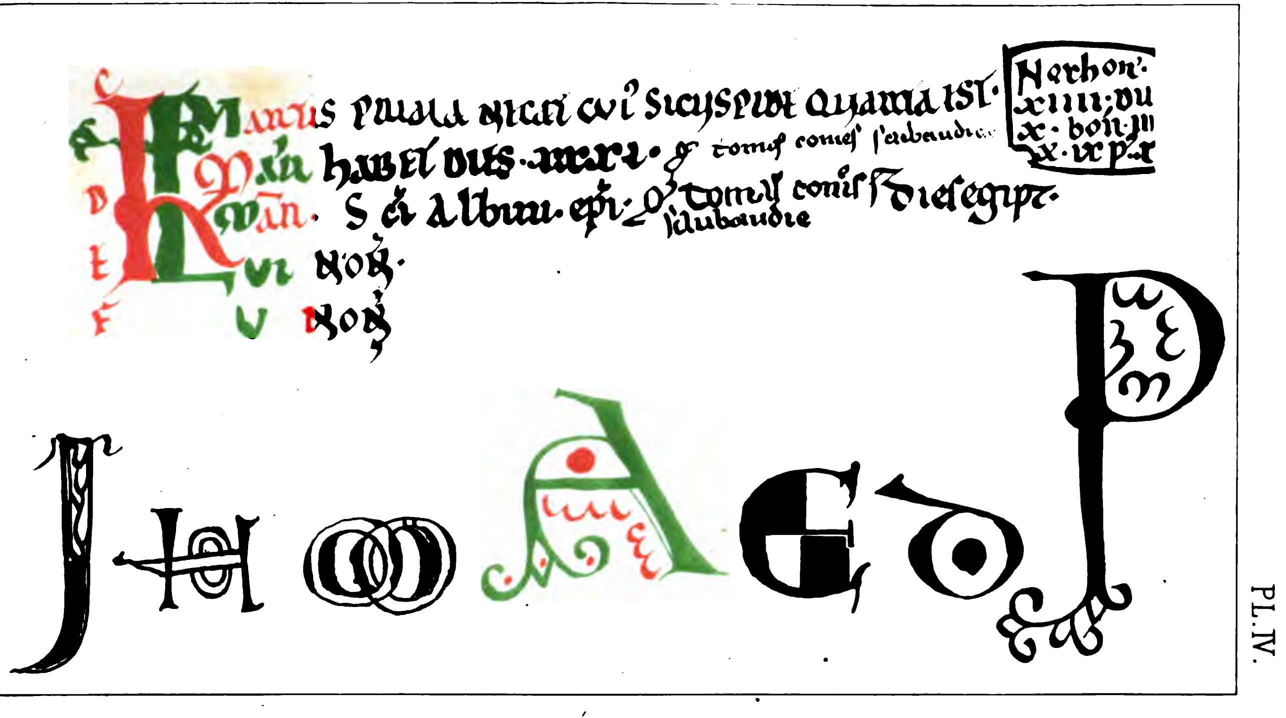
NOTICE SUR UN ANCIEN MISSEL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

(Manière de reconnaître la provention et l'âge d'un livre d'église. — Saint Michel, ses apparitions, ses fêtes ou dédicaces, ses reliques. — Jours Égyptiens. — Formules religieuses pour les épreuves par le fer chaud et le morceau judiciel — Anniversaires, etc.)

(Dans le *Journal Hélvétique* de Mars et Avril 1749, sous forme de lettre à M. RUCHAT, professeur de Théologie; et dans la *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, 1er trimestre de 1751, tome VIII.)

MONSIEUR,

La bibliothèque publique de Genève a acquis, depuis peu, un vieux manuscrit dont je dois aujourd'hui vous rendre raison. Vous êtes un juge des plus experts dans ces sortes de matières; je ne saurais donc mieux m'adresser qu'à vous, pour nous aider à débrouiller ce qui peut encore nous embarrasser à cet égard. Je vous avouerai d'abord qu'il ne roule pas sur des sujets fort intéressants. Je voudrais pouvoir vous annoncer que ce sont les livres qui nous manquent de l'histoire de Tite-Live, heureusement déterrés dans les ruines de Portici, et que c'est le propre exemplaire que Pline tenait en ses mains, quand le tremblement de terre commença. Quelle agréable nouvelle à apprendre à un curieux comme vous!



FRAGMENT ET LETTRES ORNÉES DU MISSEL DE TARENTAISE

conservé à la Bibliothèque publique de Genève.

p. 116.

Non, Monsieur, il ne s'agit pas d'une si heureuse trouvaille, mais seulement d'un *Missel* ou *Rituel* un peu vieux. Les livres d'église ne sont pas regardés comme fort intéressants dans la république des lettres ; cependant, quand ils sont d'un siècle un peu reculé, comme celui-ci, on y peut trouver quelque singularité curieuse qui ne laisse pas de faire plaisir à des connaisseurs comme vous.

Vous savez que ces anciens missels ont ordinairement un calendrier en tête, avec les fêtes marquées à leur jour, comme dans nos almanachs. On y trouve aussi assez souvent quelques petites notes historiques d'une seconde main, rapportées dans le calendrier à leur date, à mesure que ces faits arrivaient. On y rencontre presque toujours un *nécrologe*, c'est-à-dire, le jour de la mort de quelques personnes pour lesquelles cette église particulière s'intéresse, et en faveur de qui elle doit chaque année célébrer des messes pour le repos de leurs âmes. Le nôtre est chargé de quantité de noms de défunts, dont on faisait régulièrement l'anniversaire.

Quelques amis et moi ayant un peu parcouru ce missel, il nous parut assez digne de notre curiosité. Nous nous proposâmes de tâcher de découvrir son âge ; mais nous jugeâmes qu'auparavant il serait bon de savoir à quelle église il avait appartenu. Il nous parut que si nous pouvions nous assurer de ce premier article, il nous donnerait des lumières sur le reste. Un de nos messieurs nous dit que la manière la plus sûre de découvrir l'église qui avait possédé ce missel, était de chercher parmi les fêtes celle de la dédicace d'une église, et que ce serait ce que nous cherchions. Pour nous prouver l'utilité de cette méthode, il prit, parmi nos manuscrits de la bibliothèque, un vieux missel du Chapitre des chanoines de Genève, et nous montra au 15 d'octobre la dédicace de notre cathédrale de St-Pierre.

Dirigés de cette manière, nous crûmes bientôt avoir trouvé ce que nous cherchions. Nous vîmes, dans ce même mois d'octobre, la dédicace de l'église de Saint-Michel *in monte Tumba*. Il

ne s'agissait plus que de savoir où est le mont Saint-Michel qui porte ce nom. A l'aide de quelques auteurs géographes, nous apprîmes bientôt que le lieu ainsi nommé est une ancienne abbaye de bénédictins, bâtie sur une petite île adjacente à la Normandie. On prétend que saint Michel apparut autrefois à un évêque d'Avranches, sur un rocher appelé *la Tombe*[1]. En conséquence de cette apparition, l'évêque bâtit sur le haut de ce rocher, qui était de son diocèse, une église dédiée à S. Michel, le 26 octobre de l'an 709. Il en ôta les ermites qui y habitaient alors, et y établit douze chanoines pour faire le service. Richard Ier, duc de Normandie, chassa depuis les chanoines, à cause de leurs dérèglements, et fit du chapitre un monastère. Divers princes donnèrent de grands biens à cette abbaye. On va jusqu'à dire qu'elle a joui autrefois de plus de cent mille livres de rente, mais aujourd'hui elle n'en a pas la moitié. Elle a été célèbre pendant fort longtemps, par le pèlerinage des peuples qui y venaient en dévotion de toutes les parties de l'Europe, et, en dernier lieu, par le grand nombre d'*appelants* qui y ont été envoyés en exil. L'endroit passe pour malsain, ce qui a beaucoup augmenté la rigueur de leur sort.

Il ne faut pas oublier une singularité de la situation de cette abbaye, c'est que le flux de la mer y monte deux fois en vingt-quatre heures, couvre toute la grève des environs, et répand ses eaux une grande lieue avant dans les terres, de sorte que, pour y arriver, il faut savoir choisir l'intervalle des marées. Mais je dois vous faire part d'une merveille rapportée par un moine nommé Bernard, qui avait fait le voyage de la Terre-Sainte. Il dit qu'au mont Saint-Michel, le jour de la fête de l'archange, le flux, qui, tous les autres jours, environne d'eau le monastère, en sorte que rien n'y peut entrer ni en sortir qu'après le reflux, laisse le passage libre le jour de cette solennité. La mer se tient séparée et fait comme deux murs, au milieu desquels on peut passer librement!

[1] *Tumb* est un vieux mot celtique, qui signifie une montagne.

Voilà le monastère d'où nous avons cru d'abord, sur la foi de cette dédicace, que notre missel était venu. Mais afin que cette indication fût concluante, il fallait encore que le nécrologe s'y rapportât, je veux dire qu'on y trouvât des noms de seigneurs normands ou bretons, bienfaiteurs de cette abbaye ; or nous avons eu beau parcourir la liste de ceux pour qui cette église devait dire des messes après leur mort, nous n'y avons aperçu aucun personnage qui ait tant soit peu l'air normand ou breton. Nous y avons vu seulement des Comtes de Maurienne ou de Savoie, quelques Seigneurs ou dames de la maison de Nemours, quelque noblesse savoyarde, etc.

Déroutés de cette manière, nous avons cherché s'il n'y aurait point quelque abbaye de Saint-Michel, dépendante des ducs de Savoie. Nous en avons trouvé une assez ancienne, placée sur une hauteur entre Suse et Turin, connue sous le nom de *Saint-Michel de la Cluse*, qui est au pied du mont sur lequel on a bâti cette église. Ce couvent de Bénédictins doit vous être connu. On voit, dans l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud*, que vous publiâtes il y a environ quarante ans, que quelques-uns de vos anciens Évêques en ont été abbés ; Guillaume de Challand en 1406, Guillaume de Varax en 1418. De nos jours, le fameux prince Eugène de Savoie en avait aussi été abbé commendataire.

Les gens du pays disent des merveilles de cette église : ils prétendent qu'elle a été bâtie par les anges. Voilà ce que dit la fable ; mais nous trouvons dans l'histoire qu'un seigneur auvergnat, nommé Hugon, fonda ce monastère en 966. C'est l'un des quatre chefs-d'ordre de Saint-Benoît. Aussi a-t-il sous lui un grand nombre d'abbayes et de prieurés, tant en France qu'en Italie. Autrefois il en avait bien plus : un diplôme d'Innocent III ne compte pas moins de 140 églises dans sa dépendance.

L'abbaye de Saint-Michel de la Cluse dépend depuis très-longtemps des Princes ou Comtes de Savoie. Oddon, qui était

de cette maison, épousa Adélaïde, héritière du marquisat de Suse. Par là, les Comtes de Savoie ont été en possession de cette province dès le onzième siècle. Le calendrier de cette église a donc pu inscrire depuis longtemps dans son martyrologe, la mort des Comtes de Savoie et des personnes illustres de cette province.

Continuant à parcourir ce calendrier, nous y trouvâmes, au 29 septembre, une autre dédicace d'une église de Saint-Michel, *dedicatio ecclesiæ sancti Michaelis archangeli*. Voilà Saint-Michel de la Cluse, dîmes-nous. N'ayant que ces deux dédicaces d'église, il nous a paru que l'une ou l'autre devait avoir été la maîtresse du missel. Celle de Normandie a été exclue par le martyrologe : reste celle de Piémont.

Il nous a semblé, pendant quelques jours, que nous pouvions nous en tenir là. Mais ayant continué à déchiffrer les notes insérées dans le calendrier, où nous n'avancions pas beaucoup parce qu'elles sont très-difficiles à lire, nous en avons trouvé une qui a encore détruit cette dernière conjecture, et qui nous a remis au point d'où nous étions partis d'abord.

On lit sur le 7 juillet, que ce jour-là doit se faire la commémoration des religieux de Saint-Michel de la Cluse, *commemoratio fratrum de Clusa*. Il y a apparence que c'était un jour marqué pour faire des prières pour les défunts de ce monastère. La fête des Trépassés du 2 novembre est appelée dans les anciens calendriers *commemoratio omnium defunctorum*. Outre le soulagement des morts, cette commémoration, prescrite dans notre missel, pourra aussi s'entendre, si l'on veut, de quelques prières pour les vivants, mais toujours différents de ceux de l'église même qui ordonnait ces prières. Il faut donc encore chercher ailleurs qu'à Saint-Michel de la Cluse les possesseurs de ce manuscrit, car une église ne fait pas la commémoration d'elle-même.

Obligés de recommencer tout de nouveau, nous lûmes quelques auteurs sur le culte que l'Église romaine rend à saint Mi-

chel, et ils nous détrompèrent sur divers articles. Ils nous apprirent, par exemple, que la fête de cet archange, marquée au 29 septembre, et qui s'observe partout encore aujourd'hui, était appelée dans les anciens calendriers *la dédicace de l'église de Saint-Michel*. La tradition veut que l'archange se soit rendu visible aux hommes en différentes apparitions. La principale se fit en Italie sur le mont Gargan, dans la *Capitanate*, province du royaume de Naples. La fête, pour conserver la mémoire de cette première apparition, était marquée au 8 mai dans les anciens calendriers.—Saint Michel apparut une seconde fois dans un autre endroit, où il marqua qu'il souhaitait qu'on lui bâtît une église : on en fait la fête le 29 septembre. — Pour la troisième, qui se célébrait autrefois au mois d'octobre, j'ai déjà dit qu'elle était fondée sur une prétendue apparition de l'archange dans un lieu appelé *la Tombe-sur-mer*, dans le golfe entre la Normandie et la Bretagne. Saint Michel fit entendre à l'Évêque d'Avranches qu'il voulait avoir là une église. Cette fête était religieusement observée dans les dixième et onzième siècles, et s'appelait aussi *la dédicace de l'église de Saint-Michel de la Tombe*. C'est ainsi qu'elle est marquée dans notre missel. Donc, autant d'apparitions, autant de fêtes appelées *dédicaces*, et ces solennités, que nous avons d'abord regardées comme une indication sûre du lieu d'où est venu le missel, ne le sont plus dans cette occasion, puisque ce ne sont pas des fêtes particulières et affectées à une certaine église. Tout le chemin que nous avons fait jusqu'à présent est donc autant de chemin perdu.

Admirez, je vous prie, la singularité. Vous savez qu'on range saint Michel parmi les bons anges qui doivent nous diriger et nous faire marcher dans la bonne voie : il y occupe même une des premières places. Cependant, il semble que, dans cette occasion, il nous a fait manquer le droit chemin. Sous ses étendards, nous sommes allés à faux en Normandie : nous sommes revenus en Piémont, où il est aussi invoqué, et nous n'avons rien trouvé de ce que nous cherchions. Mais j'ai tort; et, si nous

nous sommes si fort dévoyés, ce n'est point à l'archange lui-même qu'il faut s'en prendre, mais aux légendes fabuleuses que l'on a débitées sur son compte.

Voilà notre excuse sur ce que nous avons ainsi tourné à gauche. Après tout, quand on voyage par plaisir et qu'on n'est pas pressé, il n'y a pas grand mal à s'égarer un peu. Il me reste cependant quelque chose sur le cœur contre ces belles légendes qui nous ont si fort déroutés. Vous me permettrez bien, Monsieur, d'exhaler avec vous le ressentiment que j'en ai. Ceux qui ont ainsi outré le culte rendu à saint Michel, avaient-ils donc oublié la défense que saint Paul fait aux Colossiens de rendre aucun culte aux anges? Vous vous rappelez, sans doute, ce qu'a dit Théodoret sur cette défense de l'apôtre.

Il y avait, du temps de ce Père de l'Église, des Juifs qui, en embrassant l'Évangile, avaient conservé trop d'attachement pour les cérémonies légales. « Ceux qui défendent la loi (dit-il en désignant ces gens-là) veulent obliger les chrétiens à honorer les anges, sous prétexte que la loi avait été donnée par leur ministère. Cette maladie a duré longtemps dans la Phrygie et dans la Pisidie. C'est pour cela que le Synode assemblé à Laodicée, en Phrygie, fit un décret pour défendre de prier les anges. On voit encore aujourd'hui (ajoute-t-il) chez ces peuples et chez leurs voisins, des oratoires de Saint-Michel. Ceux qui leur avaient voulu persuader ce culte, avaient pris des prétextes d'humilité. Ils disaient qu'il fallait se procurer la faveur de Dieu par le ministère des anges, et c'est ce que l'apôtre a voulu marquer quand il dit : *Que personne ne vous fasse perdre le prix de votre course, voulant, sous prétexte d'humilité, que vous rendiez un culte aux anges*[1]. » — La décision du Concile de Laodicée, tenu l'an 367, est aussi formelle contre le culte des anges : elle vous est trop connue pour que je m'avise de vous la rapporter ici.

[1] Théodoret sur l'épître aux Colossiens. Ces oratoires subsistaient encore dans l'Asie Mineure du temps des Empereurs Théodose le Jeune et Marcien.

Ce qu'il y a de singulier dans le culte que l'on rend à saint Michel, c'est qu'il s'étend jusqu'à ses reliques. Il semble qu'on n'en devrait point avoir d'un saint de cette espèce. Cependant on ne laisse point d'en montrer. On prétend avoir son armure au mont Saint-Michel. Il est parlé dans le XII° chapitre de l'Apocalypse du combat de Michel et de ses anges contre le dragon, sur lequel ils remportèrent la victoire. Sur cette autorité, on produit en Normandie les armes dont l'archange se servit dans cette occasion.

Je dois, Monsieur, vous communiquer une petite anecdote là-dessus, que je tiens de très-bon lieu. Il y a douze ou quinze ans que l'abbé de Broglio, agent du clergé de France et frère du Maréchal, voyageait en Normandie. Il eut la curiosité de voir la fameuse abbaye de Saint-Michel. On lui montra toutes les raretés de ce lieu de dévotion, et les reliques ne furent pas oubliées. Le Sacristain tira d'une armoire un vieux sabre, et un bouclier qui n'était pas moins antique. Voilà, dit-il, les armes de l'archange saint Michel, lorsqu'à la tête des bons anges il combattit le dragon et ses suppôts, et remporta sur eux la victoire. Il ajouta que ce qui prouvait l'authenticité de ces reliques, c'est que personne, jusqu'à présent, n'avait pu connaître de quel métal étaient ces armes, ce qui prouvait bien qu'il y avait du surnaturel là-dedans.

L'abbé, bien loin d'admirer ces reliques, les traita sans détour de fraude pieuse. « Est-ce donc ainsi que vous prostituez la religion, mon Père, dit-il au Sacristain? Vous devriez rougir d'abuser de la crédulité du peuple. Si vous me donnez une lime, je vous ferai voir tout à l'heure que ce bouclier est de fer comme tous les autres, et le sabre d'acier, comme ils sont tous. » Le Sacristain, qui ne connaissait pas l'abbé, fût fort surpris qu'un inconnu osât décrier ainsi leurs reliques. Il commençait à répliquer de son côté avec beaucoup de feu, lorsqu'un autre religieux s'informa prudemment auprès du laquais de l'abbé, qui était son maître. Dès qu'il sut et sa naissance, et la commission

dont il était chargé, il se mit en devoir d'arrêter la dispute. Il dit à l'abbé d'un ton fort radouci, que ces reliques étaient dans le couvent depuis un temps immémorial, que ce qu'ils en avaient dit était une ancienne tradition, dont, après tout, on ne devait pas s'en prendre à eux, et dont ils n'étaient nullement responsables. L'abbé, au retour de ce voyage, passa en Franche-Comté, où il rapporta cette conversation assez vive. Des protestants très-dignes de foi, qui l'avaient ouïe de sa propre bouche, m'en ont fait le récit.

Les reliques de saint Michel ont donné lieu à une autre dispute assez singulière entre Basnage et le Père Mabillon. Le Ministre protestant s'était moqué d'une circonstance qu'il avait trouvée dans la vie de saint Maur, écrite par un moine. On y voit que saint Benoît, qui l'aimait beaucoup, lui fit présent de diverses reliques, et, entre autres, d'une petite pièce du manteau de saint Michel. Basnage s'égaie sur ce qu'on donne un manteau, et même un manteau rouge, à cet archange. Mabillon lui répond qu'il n'a pas bien pris la pensée de l'historien, qui n'a voulu dire autre chose, sinon que saint Benoît donna à saint Maur, son compagnon, un morceau d'un tapis rouge qui avait couvert l'autel de Saint-Michel; que dans ce temps-là ces simples couvertures étaient regardées comme des reliques. Le Bénédictin épluche tous les termes de l'historien pour leur donner ce sens[1]. Il fait voir que l'on parlait encore de cette manière du temps de Grégoire de Tours. On se moquera si l'on veut, ajoute-t-il, de la simplicité de nos pères; mais il n'en est pas moins vrai que tels étaient les idées et le langage de ce bon vieux temps.

Je vous avoue, Monsieur, que j'ai beaucoup de penchant à croire que le P. Mabillon a bien pris la pensée de l'historien. Ce qui me le persuade surtout, c'est que la légende dorée dit que

[1] Dedit Sancti Michaelis archangeli ex palliolo rubeo, sanctæ scilicet ejus memoriæ. *Memoria*, dit-il, signifiait en ce temps-là l'autel, la chapelle ou l'église d'un saint. *Pallia* et *palliola*, les tapis qui couvraient les autels. *Annal. Benedict.* I, 651.

l'archange avait lui-même construit cet autel sur le mont Gargan, et l'avait couvert d'un tapis rouge, que la vieille version française appelle un *mantel vermeil*. L'abbé Fleuri, dans un discours qui est à la fin du tome XIII de son *Histoire ecclésiastique*, confirme ce que dit le P. Mabillon de la coutume ancienne d'envoyer pour reliques des tapis qui avaient couvert les autels de quelque saint. Or, un tapis que l'on regardait comme apporté du ciel par saint Michel était fort au-dessus des autres, faits de main humaine. Mais ce qui doit excuser Basnage, outre l'obscurité du texte, c'est qu'étant Normand, il avait connaissance des reliques qu'on montrait au mont Saint-Michel. Sachant qu'on faisait parade en Normandie de ses armes, il a pu supposer que l'on pouvait bien de même avoir étalé son manteau en Italie.

Après avoir ainsi erré quelque temps pour trouver le gîte de notre missel, il a fallu revenir en arrière, et voir si nous ne pourrions pas découvrir plus près de nous, ce que nous étions allés chercher fort loin inutilement. Ayant soigneusement relu le nécrologe du calendrier, nous avons enfin aperçu assez clairement, que tous ces morts, en faveur de qui on devait faire quelque service, étaient relatifs à la Tarentaise, province de Savoie, et le plus grand nombre devaient avoir été à Moutiers, qui en est la capitale. L'Archevêque de Tarentaise réside à Moutiers. Ces prélats étaient autrefois très-puissants : ils étaient princes de ce pays-là. C'étaient les rois de Bourgogne qui leur en avaient donné la seigneurie temporelle [1]. Ce pouvoir des archevêques leur fut ôté par Humbert I[er], comte de Maurienne, qui se rendit maître de la Tarentaise, que ses descendants ont conservée jusqu'à présent.

[1] Conrad le Pacifique et Rodolphe. On trouve dans le nécrologe la mort de quelques-uns de ces archevêques. Au 21 février, *Obiit Aymo Archiepiscopus*. Le 21 septembre, *Obiit Boso Archiepiscopus*. Le 12 octobre 1222, *Obiit D. Bernardus Archiepiscopus Tar*. Le *Gallia Christiana* le fait mourir en 1229. C'est une erreur que l'on ferait bien de corriger dans la nouvelle édition.

La cathédrale de Moutiers, dans les anciens temps, était desservie par des moines. Dom Martenne le marque positivement dans son *Voyage littéraire;* il ajoute que c'est même ce qui a donné le nom à la ville, car *moustier* vient visiblement de *monastère*. Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, liv. VIII, ch. 12, confirme la même chose, et dit qu'à la fin ce mot devint équivalent à celui d'église[1].

Vous trouverez encore, dans le tome XIII de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleuri, qu'anciennement les moines desservaient les cathédrales. Il dit, sur l'an 1072, qu'on voulut les en priver, mais que le pape Alexandre les y maintint.

A l'aide des petites notes insérées dans le calendrier pour marquer le jour de la mort de certaines personnes distinguées, nous sommes donc enfin parvenus à découvrir sûrement que le missel était celui de l'église cathédrale de Moutiers, desservie anciennement par des moines.

Nous avons fini par reconnaître quel était le berceau de notre missel : tâchons maintenant de découvrir son âge : c'est la chose qui intéresse ordinairement le plus dans un manuscrit. Peut-être que, dans cette recherche, nous nous instruirons de quelques usages des siècles passés, qui pourront nous faire plus de plaisir qu'une simple date. Je vais donc vous communiquer nos conjectures sur ce sujet, afin d'avoir aussi les vôtres.

D'abord, le calendrier qui est à la tête de ce missel a déjà un caractère d'antiquité par sa grande simplicité. Il est beaucoup moins chargé de fêtes que ceux d'aujourd'hui[2].

[1] Nos pères disaient communément, *mener l'épousée au Moustier*, pour dire, conduire une fille à l'église paroissiale pour y recevoir la bénédiction nuptiale du curé. Pasquier, *Rech.* loc. cit.

[2] On n'y trouve aucune des fêtes établies depuis sept cents ans. Celle *des Trépassés*, par exemple, fixée au 2 novembre, n'y paraît point. On sait qu'Odilon, abbé de Cluny, l'introduisit d'abord dans son ordre l'an 998, et que bientôt après ce fut une fête universelle. On la trouve dans tous les calendriers depuis le onzième siècle, désignée de cette manière : *Commemoratio fidelium defunctorum*.

Quelques-unes de ces fêtes ont des noms singuliers, qui paraîtraient fort barbares à ceux qui n'ont pas manié de vieux livres d'église. En voici un exemple. La fête de la *Purification de la Vierge*, marquée au 2 février, y est désignée par le mot *Ypapanti*. Je vous avoue que ce terme me parut tout à fait inconnu la première fois que je lus notre calendrier, et qu'il m'a fallu faire quelques recherches pour en avoir la clef. C'est un mot que l'Eglise grecque avait employé pour désigner cette fête. Ils l'appelèrent *Hypanté* ou *Hypapanté*, d'un verbe de leur langue qui signifie « aller au-devant ou à la rencontre de quelqu'un. » La raison qu'ils en eurent, c'est que, lors de la présentation de Jésus au temple, Siméon et Anne semblent être venus au-devant de lui[1]. Les latins ont admis ce terme. On le trouve dans les anciens martyrologes de Bède, d'Adon et d'Usuard. Il a été en usage pendant trois ou quatre siècles.

On trouve encore dans ce calendrier une note en encre rouge, qui revient, à chaque mois, une ou deux fois. On y lit *dies Ægyptii* ou *dies Ægyptiaci*. Au premier aspect, ces jours égyptiens m'étonnèrent autant que l'*Ypapanti*. Je n'avais jamais vu dans les almanachs, que les *jours caniculaires*, et ceux-ci n'y avaient aucun rapport. C'étaient pour moi les ténèbres d'Égypte. J'eus donc recours à DuCange, mon guide ordinaire dans ces siècles ténébreux, ou plutôt superstitieux. Il m'apprit qu'il s'agissait de certains jours que l'on regardait comme malheureux, tels que ceux que les Romains appelaient *Dies infausti* ou *atri* [2], parce que c'étaient ceux où ils avaient souffert quelque perte considérable. Quelques auteurs ont cru que ce nom de jours *égyptiens* était à cause des *plaies d'Égypte*. Il est plus probable que cela vient de ce que c'est chez ce peuple, qui a toujours été très-superstitieux, qu'on a commencé à faire ces sortes d'observations. On s'abstenait ce jour-là de se

[1] Voyez *Hypapanti*, dans la nouvelle édition du *Glossaire* latin de DuCange, ὑπαντη ou ὑπαπάντη, *occursus*, rencontre.

[2] Alexander ab Alexandro, *Geniales dies*, lib. IV, cap. 20.

faire saigner, de se mettre en voyage, ou de commencer quelque entreprise.

Saint Augustin, dans son *Commentaire sur l'Épître aux Galates*, condamne cette superstition. Il blâme ces gens « qui ne voudraient pas commencer à bâtir, ou à faire quelque chose de semblable, aux jours qu'ils appellent *égyptiens*, c'est-à-dire, aux jours censés malheureux. » Ce qu'il y a de singulier, c'est que lui et quelques autres Pères de l'Église combattent cette superstition par un autre passage de saint Paul, où il s'agit assurément de tout autre chose. L'apôtre, disent-ils, s'est plaint de cette superstition, comme étant capable de ruiner tout le fruit des travaux qu'ils avaient entrepris pour la conversion des Galates, et de rendre inutiles toutes les peines qu'ils avaient prises pour leur salut. « *Je crains que je n'aie travaillé inutilement parmi vous*, leur dit-il, *puisque vous observez les jours, les temps*, etc. (Galat. IV, 10.) Ces Pères avaient raison dans le fond; mais vous voyez bien, Monsieur, que ces paroles de saint Paul sont détournées de leur véritable sens. Il est clair qu'il s'agit là des ordonnances légales, des cérémonies judaïques, auxquelles les Galates s'assujettissaient encore après leur conversion.

On fit regarder dans la suite, je veux dire un peu plus tard que la date de notre manuscrit, ces jours égyptiens comme un abus. On a des statuts de l'an 1280 qui défendent d'y avoir égard, et qui les traitent de superstition païenne. Il semble donc que, puisqu'ils paraissent la tête levée dans un missel à l'usage d'une cathédrale et sous les yeux d'un archevêque, c'est une preuve que le manuscrit est antérieur à la défense. Cependant je ne voudrais pas beaucoup insister sur cette preuve. Il ne paraît pas que ces règlements aient entièrement arrêté cet abus. On peut appliquer à la superstition ce vers d'Horace :

.... Expellas furca, tamen usque recurret

Chassez-la tant qu'il vous plaira, elle reparaîtra toujours. Ces *jours égyptiens* ayant été proscrits, ne firent que changer d'ha-

bit et de nom, et revinrent ensuite se placer comme auparavant dans le calendrier. Dans le missel qui était à l'usage des chanoines de Genève un peu avant la découverte de l'imprimerie, je trouve chacun de ces jours malheureux mis à leur date, mais un peu travestis : ce n'est plus *dies Ægypti*, mais *dies eger*. Il fut imprimé à Genève en 1491, avec la même indication de ces mauvais jours. Vous voyez assez l'origine de ce mot. *Dies egri* pour *ægri*, suivant l'orthographe de ce temps-là, jours tristes et fâcheux, propres à donner du chagrin[1].

Je ne sais, Monsieur, si vous avez lu un *Traité des Superstitions*, par le chanoine Thiers. On y voit que le peuple de l'Église romaine est encore infatué de ces jours heureux ou malheureux. Après nous avoir indiqué plusieurs jours où l'on évite avec soin de rien entreprendre d'un peu important, il spécifie aussi les jours que l'on regarde comme heureux. Il y en a, dit-il, qui choisissent le jour de l'Ascension pour se faire saigner, d'autres l'Annonciation de la Vierge pour greffer avec succès. Il nous apprend aussi qu'en quelques provinces de France, on conserve avec soin des charbons de la bûche de Noël, auxquels on attribue de grandes vertus. Pour les jours malheureux, il y a tel jour où l'on évite de se baigner, sans parler de la canicule, parce qu'alors il y a plus de danger de se noyer : dans tel ou tel jour, on craint d'envoyer les enfants à l'école. En général, les jeudis sont regardés par les superstitieux comme des jours sinistres.

Vous trouverez, dans cet ouvrage de Thiers, un long chapitre rempli de semblables minuties, qui vous prouveront que les jours égyptiens n'ont fait que changer de forme et de figure. On les retrouve encore dans nos almanachs[2]. Mais cela n'empê-

[1] Dans le même sens que Virgile a dit : *Mortales ægri*, pour faire entendre que les hommes ont bien des traverses dans la vie.

[2] Voyez là-dessus, *Journal Helvétique*, Janvier 1744, p. 30. On pourrait alléguer aussi parmi les preuves générales d'antiquité du missel, le mauvais latin qu'on y trouve, surtout dans les titres, par exemple : *Missa pro*

che pas qu'ils ne soient une preuve d'antiquité dans notre missel, parce qu'ils y paraissent sans déguisement, et sous leur ancien nom, qu'ils ont été obligés de quitter dans la suite.

Voici encore une pratique superstitieuse pire que la précédente, et qui se trouve déduite fort au long dans notre manuscrit. Ce sont ces fameuses épreuves usitées dans les siècles passés, et connues sous le nom de *jugements de Dieu*. Vous savez mieux que moi qu'anciennement, c'est-à-dire dès le sixième siècle, on se purgeait de l'accusation d'un crime par le duel, et que cette manière de prouver son innocence était regardée comme juridique. Ces combats parurent un moyen propre à faire connaître, par l'événement, la vérité des faits que l'accusé niait. On attribue aux Bourguignons d'avoir établi, les premiers en France, cet étrange usage : leur roi Gondebaud en fit une loi expresse. Cette épreuve, qui était proprement pour les nobles et les gens de guerre, tomba quelques siècles après.

A celle-là succéda ensuite l'*épreuve des éléments*, c'est-à-dire celle de l'*eau bouillante* et du *fer chaud*. Quand un homme était accusé de quelque crime, et que l'on manquait de témoins, il devait se purger de cette accusation en mettant le bras nu dans une chaudière pleine d'eau bouillante, et en tirer une bague, plus ou moins enfoncée, selon la nature du crime. Ensuite on enveloppait la main. Le juge mettait un scellé sur l'enveloppe, et, trois jours après, on la visitait. Si elle se trouvait sans brûlure, l'accusé était déclaré innocent ; mais si la main se trouvait offensée et atteinte de brûlure, il demeurait convaincu. Cette épreuve se faisait dans l'église, et était accompagnée de plusieurs cérémonies ecclésiastiques. L'accusé, après avoir jeûné trois jours au pain et à l'eau, entendait la messe et y communiait, et, avant que de recevoir l'eucharistie, il faisait serment de son innocence.

infirmum, Missa pro sacerdote defuncti, pro Episcopo defuncti, Missa sanctis Sigismundi, et quantité d'autres. Cette barbarie sent bien déjà le dixième siècle.

L'épreuve du fer chaud se faisait à peu près de la même manière. L'accusé, après toutes les mêmes cérémonies, devait empoigner un fer chaud pour prouver son innocence. La main s'enfermait ensuite exactement dans un sac, sur lequel le juge et la partie adverse apposaient leur sceau, pour ne le lever que trois jours après. C'est de là que nous est restée cette façon de parler usitée pour affirmer quelque chose de la manière la plus forte : *J'en mettrais la main au feu.*

On avait aussi recours, dans ces épreuves, à ce qu'on appelait le *morceau judiciel.* On faisait manger un morceau de fromage et de pain d'orge à un homme accusé de vol, et on s'imaginait que ce morceau ne pouvait être avalé par le voleur. C'est de là que nous est venue cette imprécation si commune parmi le peuple : *Que ce morceau puisse m'étrangler*, si je ne dis pas la vérité ! Toutes ces différentes épreuves étaient appelées le jugement de Dieu, parce que l'on prétendait que Dieu y faisait connaître clairement ceux qui étaient innocents ou coupables.

Telle était la crédulité de ces siècles où régnait la barbarie. L'ignorance, mère de la superstition, y avait introduit ses usages abusifs. Ils sont tous supposés dans notre missel, et il paraît que, quand on l'écrivit, ils étaient alors dans toute leur force. Mais ce qu'on y trouve dans un fort grand détail, c'est l'office et les prières qui accompagnaient ces sortes d'épreuves.

Je crois, Monsieur, que vous verrez avec plaisir un échantillon de quelques-unes de ces formules. Dans la prière pour le succès de l'*épreuve de l'eau bouillante*, on commence par rappeler le miracle des noces de Cana, où l'eau fut convertie en vin. Ensuite vient le secours que le Seigneur donna à saint Pierre près de se noyer. De ces miracles, et de quelques autres opérés sur les eaux, on se flatte que le ciel voudra bien en faire aussi un sur cette eau d'épreuve, pour manifester le voleur.

A l'*épreuve du fer chaud,* la prière débute par le buisson ardent de Moïse, qui ne se consumait point. On cite, après cela, Loth sauvé des flammes de Sodome et de Gomorrhe, et les

trois jeunes gens, Adrac, Misac et Abdenago, sauvés de la fournaise ardente. On demande la même grâce pour l'accusé, s'il est innocent, et le contraire s'il est coupable.

J'ai lu quelque part, qu'autrefois en Hongrie, quand on faisait cette épreuve du fer chaud, on se servait d'un autre moyen pour engager le ciel à faire connaître la vérité du fait contesté. Ils donnaient pour fondement de leur demande ces paroles de Jésus-Christ : *Tout ce que vous me demanderez en priant, croyez que vous l'obtiendrez.* En conséquence de cette promesse, ils s'imaginaient que Dieu devait intervenir miraculeusement pour répondre à leurs épreuves téméraires [1].

Pour le *morceau judiciel*, la prière débute par le fameux jugement de Salomon; on rappelle ensuite la manière dont l'innocence de Susanne fut manifestée. On demande à Dieu, en conséquence, que si l'accusé n'a pas commis le crime dont on le charge, il avale tout naturellement et aisément le morceau qu'on lui présente. Si c'est le contraire, on prie la justice divine que celui qui a volé, ou seulement consenti au vol, ne puisse pas avaler ce morceau d'épreuve, que son gosier soit bouché, que rien n'y puisse passer, que l'on voie sa bouche s'enfler et les larmes lui couler des yeux, et enfin qu'il rejette le morceau devant toute l'assemblée.

Dans la vue d'abréger, j'ai supprimé plusieurs des miracles de l'Ancien Testament dont on remplit ces prières, se flattant par là d'obtenir quelque chose de semblable. Mais j'en trouve un qui est amené d'une manière si singulière, que j'aurais tort de l'omettre. On demande à Dieu que, comme il fit autrefois que Pharaon ne put pas traverser la mer Rouge, mais qu'il fut englouti dans les flots, il fasse de même que le morceau judiciel ne puisse point traverser le gosier du coupable [2].

[1] Un anonyme a remarqué qu'on abuse encore aujourd'hui de ce passage, pour n'avoir pas compris qu'il regarde particulièrement les dons miraculeux accordés aux apôtres. *Biblioth. raisonnée*, tome XXXIV, p. 167.

[2] *Tu Domine, manifesta furtum istud, sicut manifestasti Pharaonem regem*

Outre ces prières, nous trouvons encore dans ce rituel plusieurs formules d'*exorcismes* relatifs à ces épreuves. Dans celle de l'eau bouillante et du fer chaud, on prenait, à la vérité, toutes les mesures possibles pour que l'accusé ne se frottât d'aucun ingrédient pour arrêter l'activité du feu ; mais on craignait encore les enchantements et les sortiléges. Pour se précautionner contre ces opérations du démon, on exorcisait avec soin l'eau, le fer, le pain et le fromage qu'on devait employer pour ces épreuves[1]. Tous ces exorcismes finissaient encore par une prière dans laquelle on demandait à Dieu, que, dans sa toute-puissance, il dissipât tous les enchantements et les rendît inutiles.

« Chaque siècle a ses folies et ses erreurs, dit là-dessus un homme d'esprit. Le commun des hommes pense d'après le génie de son siècle; mais, lorsque l'ivresse est passée, on est surpris à quel point on a été dupe. La superstition et le goût pour le merveilleux ont toujours été les maladies incurables de l'esprit humain[2]. » Le principal usage que je dois faire de cette citation, est de remarquer que quand on copia notre missel, « l'ivresse n'était pas encore passée, » qu'au contraire elle était dans toute sa force; ce qui paraît clairement par toutes les prières et les exorcismes qu'on y trouve pour ces épreuves[3]. Or le Concile de Latran, tenu l'an 1215, défendit absolument les

mersum in mari. sicut ille non pertransivit mare, sic non pertranseat gulam ejus qui hoc furtum commisit, creatura panis et formatici.

[1] Voici l'exorcisme de l'eau : *Exorcizo te, creatura aquæ, in nomine patris,* etc., *ut fias aqua exorcizata ad effugiendam omnem potestatem inimici et omne fantasma diaboli......* Le morceau judiciel est appelé dans l'exorcisme, *creatura panis et formatici.* Ce mauvais latin confirme l'étymologie que l'on donne du mot de *fromage*, ou, comme l'on disait autrefois, *formage.* Ce mot vient du moule où on le façonne, qui s'appelle *forme.*

[2] Mémoires de littérature, t. XV, p. 637, éd. de Paris.

[3] On trouve encore quelques anciens livres d'église où sont ces prières et ces exorcismes. On m'a dit que la cathédrale de Soissons a un manuscrit où on les voit.

épreuves du fer chaud et de l'eau bouillante [1]. Il condamna surtout les prières et les exorcismes qui les accompagnaient. Donc notre missel est plus ancien que ce Concile.

A cette preuve d'antiquité en faveur du missel, j'en vais joindre une autre d'un genre bien différent, et qui est beaucoup plus satisfaisante. On y voit quelques traces de la manière dont le baptême s'administrait du temps des apôtres. Tout le monde sait que, dans les premiers siècles de l'Église, on plongeait entièrement dans l'eau ceux que l'on baptisait. Conformément à cet usage, notre rituel ordonne au prêtre de plonger trois fois l'enfant dans l'eau, *ter immergat* ; au lieu que tous les rituels d'aujourd'hui prescrivent de répandre de l'eau sur la tête de l'enfant, *ter aspergat*. Au reste je ne prétends pas, sur le simple mot d'*immersion*, attribuer à notre manuscrit une antiquité chimérique, et le faire remonter jusqu'aux temps apostoliques : ce que je veux seulement inférer de cette façon de parler, c'est qu'il est d'un siècle assez reculé pour que l'on eût encore conservé l'ancienne manière de s'exprimer.

Autre preuve à peu près semblable, je veux dire où l'on reconnaît quelques vestiges des pratiques apostoliques. L'article de la pénitence est tout autre dans ce rituel que dans ceux d'aujourd'hui. La confession particulière ou auriculaire n'y paraît point, et l'absolution des péches y est donnée à plusieurs pénitents à la fois. Il importe d'en rapporter ici la formule : *Vice Sancti Petri Apostolorum principis, cui a Domino collata est nobis potestas ligandi atque solvendi, cujus etiam et nos, licet indigni, vice fungimur, absolvimus vos, fratres vel sorores, in quantum vestra expetit accusatio, et ad nos pertinet remissio, ab omnibus peccatis vestris quæcunque omnibus operibus malis egistis, sitque vobis omnipotens Deus redemptor vester vita et salus et remissio omnium peccatorum, cum Patre et Spiritu Sancto.*

Vous voyez, Monsieur, que cela cadre parfaitement avec le

[1] *Nec quisquam purgationi aquæ ferventis, seu ferri candentis, ritum cujuslibet benedictionis impendat.*

sentiment des réformés, que le célèbre Daillé a surtout très-bien éclairci, qui met l'époque de la confession auriculaire, telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans l'Église romaine, au Concile de Latran en 1215, sous le pape Innocent III.

J'entendis un jour prêcher sur cette matière un habile jésuite. Il plaidait fort vivement pour la confession, et disputait de toutes ses forces contre ceux qui ne veulent pas reconnaitre l'autorité de ce tribunal. « Il y a des gens qui prétendent, disait-il, que la confession est un établissement purement humain, qui trouve sa source dans le Concile de Latran, et qui donne aux prêtres un pouvoir tyrannique sur le reste des fidèles. Mais il est aisé de répondre à cette objection, et de faire voir que ce n'est point là une invention dont les hommes se soient avisés eux-mêmes, sans avoir aucun égard à leur rang et à leur dignité; à tout ce que la déclaration des péchés peut avoir de rude et d'humiliant. Si les ministres de la pénitence, les prélats, les souverains pontifes étaient affranchis de cette loi, l'accusation aurait quelque valeur, quelque apparence de vérité, mais tous y étant également assujettis, en faut-il davantage pour fermer la bouche? »

Il n'est pas nécessaire, Monsieur, que je m'arrête ici à montrer la faiblesse de cette réplique. Vous la sentez mieux que moi. Les réformés disent que les Évêques du Concile de Latran eurent des raisons de politique pour établir la confession. Elle donne du relief aux prêtres; elle les érige en juges respectables. Le clergé avait intérêt d'être informé des plus secrètes actions des particuliers.

Scire volunt secreta domûs, atque inde timeri.

En supposant que ce soient là les motifs secrets de cet établissement, ou quelques autres de cette nature, on voit assez que les premiers prélats qui ont paru s'y soumettre comme les autres, ne l'auront pas regardé comme un joug incommode pour eux, parce qu'ils ne s'y seront soumis qu'à l'extérieur, et qu'en

feignant de se confesser, ils n'auront déclaré de leurs péchés secrets que ce qu'ils auront jugé à propos. Une confession où l'on est le maître de ne dire que ce que l'on veut, ne doit plus être regardée comme un joug, comme quelque chose de rude et d'humiliant.

Pendant que ce jésuite, qui prêchait à Paris, s'échauffait ainsi pour soutenir la confession auriculaire, il me vint dans l'esprit une manière de faire sentir le faux de son raisonnement, que je vous avoue que j'aurais souhaité de pouvoir communiquer au controversiste lui-même; mais, n'ayant pas eu occasion de le voir, je vais vous en faire part ici, afin qu'elle ne soit pas perdue.

Louis XIV imposa autrefois une capitation fort onéreuse sur tous les sujets de son royaume; mais, dans l'arrêt qui fut imprimé pour cela en janvier 1695, il déclarait que ni lui, ni toute sa maison ne prétendaient point s'en exempter. Cette taxe fit gémir bien des gens; mais, avec la rhétorique de notre prédicateur, il n'y avait rien de si aisé que de justifier le roi. Il n'y avait, pour fermer la bouche à ceux qui se plaignaient, qu'à leur dire que Sa Majesté avait taxé le Dauphin son fils et tous les princes du sang. Gardez-vous donc bien, leur aurait-on pu dire, de regarder cette capitation comme l'effet d'un pouvoir tyrannique : puisque le roi y a condamné l'héritier de la couronne et toute la maison royale, sans aucun égard à leur rang, les particuliers n'oseraient plus murmurer. — Il me semble que cette manière de parodier le raisonnement du prédicateur est assez propre à en faire sentir le ridicule.

Mais voilà une longue digression pour fixer la date de la confession auriculaire, et c'est de celle du missel qu'il s'agissait. J'y reviens.

Vous savez, Monsieur, que, pour déterminer l'âge d'un manuscrit, il faut faire attention à tout, et ne négliger aucune des plus petites circonstances. J'ai trouvé dans le nôtre quelques versets de psaumes mis en musique, et le chant grégorien mar-

qué par des notes entièrement inconnues. On n'y voit ni l'échelle, ni les clefs; je ne saurais presque vous dire ce que c'est, tantôt des points presque imperceptibles, tantôt de petites figures qui ne ressemblent à rien de connu. Mais, quoique nous n'ayons pas entendu le langage de ces notes, elles n'ont pas laissé de nous instruire sur l'article qui nous intéresse. On sait que Gui Arétin inventa l'an 1024 les notes dont on se sert aujourd'hui. Le pape Jean XX, élu cette année-là, commanda de mettre incessamment en usage cette nouvelle manière de chanter, et en très-peu de temps elle fut répandue partout. La musique dont on se sert aujourd'hui est du commencement du onzième siècle. Notre missel ne la connaissait pas encore : il est donc vraisemblablement du dixième siècle.

Les petites notes historiques insérées dans le calendrier sont à l'unisson avec ces notes de musique. On y a remarqué le jour de la mort de diverses personnes distinguées, afin de célébrer leur anniversaire. C'est ce qui s'appelle *obits* dans le langage de l'Église. Ces notes sont, dans notre manuscrit, de plusieurs mains et encres différentes, et lui sont postérieures, parce que l'on rapportait dans le nécrologe la mort des bienfaiteurs, à mesure qu'elle arrivait. Ceci posé, transcrivons ici quelques-uns de ces *obits*.

Le 21 *février mourut Aimon, archevêque de Tarentaise.* Le *Gallia christiana* m'en marque l'année; c'est en 1040.

Le 4 *mars est mort Humbert, Comte de Maurienne.* C'est ainsi qu'on qualifiait les Ducs de Savoie dans ce temps-là. Aucun historien n'a su le jour précis de la mort de ce Prince : ils ont même tâtonné sur l'année; c'est l'an 1048.

Il est vrai qu'il y a plusieurs Princes de Savoie qui ont porté le nom de Humbert; mais il s'agit visiblement ici de Humbert I[er], et en voici la preuve. C'est qu'il n'est désigné par aucun caractère pour le distinguer des autres du même nom. On lit simplement qu'un tel jour *obiit Humbertus comes Maurienne.* Son fils Humbert II naquit l'année de la mort de son père. Il aurait

fallu dire ou *Humbert aux blanches mains*, ou *Humbert le père*, est mort un tel jour, si dans ce temps-là cela avait pu causer quelque équivoque ; mais alors on ne pouvait pas s'y méprendre, parce qu'alors Humbert II n'était pas encore mort, et peut-être n'était-il pas seulement né. La mort de Humbert Ier a donc été rapportée dans le nécrologue l'an 1048, celle de l'Archevêque Aimon huit ou dix ans plus tôt. Le missel était déjà écrit auparavant, puisque ces *obits* y sont d'une seconde main, et d'une encre différente. Donc ce manuscrit a pour le moins sept cents ans d'antiquité.

Enfin, la dernière preuve, c'est la forme des lettres, les abréviations et l'orthographe, qui sont précisément celles du dixième ou onzième siècle. Si nous pouvions vous voir à Genève, nous vous en ferions juge vous-même, car le coup d'œil en dit plus là-dessus que tous les raisonnements. Ce qui nous a beaucoup aidé à faire valoir cette preuve, c'est que nous avons dans notre bibliothèque publique une ancienne Bible vulgate, qui fut donnée au Chapitre des chanoines, pour l'usage de la cathédrale, par Frédéric, Évêque de Genève, comme on le lit à la fin de ce manuscrit. On sait quand vivait cet Évêque, et cela met cette Bible au dixième siècle : elle nous a servi de pièce de comparaison. Nous avons trouvé entre cette ancienne Vulgate et notre missel, une entière conformité sur la forme des caractères et sur toutes les petites singularités des copistes.

Je suis, etc.



STATUETTE EN BRONZE
trouvée à Genève.
GRANDEUR D'EXÉCUTION.

p. 189.

VI

DESCRIPTION D'UNE STATUE ANTIQUE D'UN PRÊTRE GAULOIS, CONSERVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE.

(Habit court gaulois. — Patera. — Les Druides.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1753. *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, tome XII, 2e trimestre de 1753.)

Vous continuez, Monsieur, à me demander des éclaircissements sur diverses pièces de notre bibliothèque publique de Genève, qu'on n'eut pas le loisir de vous donner suffisamment lorsqu'on vous la montra. Vous vous rappelez une petite figure de bronze, qui vous frappa par sa singularité. On vous dit simplement que l'on croyait qu'elle représentait un prêtre gaulois, et l'on passa trop vite, à votre gré, à quelque autre curiosité. Vous voulez donc que nous y revenions aujourd'hui.

Vous me faites diverses questions sur cette statue. Où a-t-elle été trouvée? Depuis quand? De quel siècle est-elle? A quels caractères prétend-on y reconnaître un prêtre gaulois? En un mot, vous voulez que je vous communique tout ce que nos savants ont dit de ce monument antique. Je ne vous promets pas de répondre à tout ce que vous souhaitez de savoir sur cette pièce curieuse; mais vous devez être content de moi, quand je vous aurai dit tout ce que j'en sais.

Cette statue fut trouvée à Genève, sur la fin du siècle passé. On travaillait à quelque ouvrage de fortification, du côté de l'ancien faubourg de Saint-Victor, en 1690, et, en remuant des terres, on découvrit cette antique. Elle est parfaitement conservée, et elle semble sortir des mains du fondeur. Il ne lui manque que quelque instrument qu'elle doit avoir tenu de la main gauche, et qui a disparu. Je vais vous la décrire un peu plus en détail.

Elle n'a que cinq à six pouces de hauteur, et représente un

homme d'âge mûr, avec une barbe tressée. Ses cheveux paraissent empruntés; ils sont roulés sur le front, en forme de guirlande. Il tient à la main droite un petit vase creux, et dont l'orifice est assez étroit. Il est revêtu d'une tunique courte, à manches étroites, attachée sous le cou avec une espèce d'agrafe, et ceint d'une ceinture dont les deux bouts pendent sur les cuisses. Il est chaussé d'une sorte de bottines qui laissent le gras de la jambe à nu.

Nos antiquaires donnèrent d'abord leurs conjectures sur cette trouvaille. L'un d'eux, au premier examen, crut que ce personnage inconnu pourrait bien être quelqu'un des empereurs romains depuis Adrien, et, sur quelques légers indices, il crut y reconnaître Antonin le Pieux. Il expliquait le petit vase qu'il tient à la main droite, comme marque ou symbole de son apothéose, et il lui supposait une javeline à la main gauche. Il appuyait sa conjecture sur quelques médailles où cet empereur est représenté de cette manière. Il insistait principalement sur ce que ce prince se voyait autrefois à Rome dans cette attitude au-dessus d'une colonne : la statue fut enlevée par les ordres de Sixte V, qui y substitua celle de saint Paul. Cependant, après un plus mûr examen, cette conjecture fut abandonnée. Si ç'eût été Antonin, il aurait dû avoir une couronne de laurier : de plus la chaussure de notre statue n'est ni romaine, ni digne d'un empereur.

Un autre expert, consulté sur cette statue, dit qu'on n'y voit aucune trace de la dignité impériale, et qu'il croyait que ce n'était qu'un simple commandant d'armée, qu'on avait représenté prêt à sacrifier ou à faire quelque libation, avant ou après une expédition militaire.

Cet antiquaire fut combattu à son tour par un autre, qui lui fit remarquer qu'on ne voyait dans cette figure aucune marque d'un homme de guerre, ni bouclier, ni casque, ni épée, rien en un mot de ce qui doit caractériser un militaire.

Enfin, après un examen plus approfondi, on reconnut que

l'habillement était tout gaulois. L'habit court caractérisait cette nation. C'est ce que nous apprenons par ce vers latin :

Dimidiasque nates Gallica Palla tegit.

On convint ensuite que le vase que ce Gaulois tient à la main y doit faire reconnaître un ministre de la religion ou un sacrificateur celte. Le vase en fait un ministre de l'autel, et l'habit court en fait un prêtre gaulois. Ceux qui étaient chargés de cette fonction chez les Grecs ou chez les Romains, étaient tous en robe longue.

Un examen plus détaillé confirma ensuite cette conjecture. Vous jugez bien, Monsieur, que dès que ce petit homme fut sorti de terre, il fut étudié avec beaucoup de soin depuis les pieds jusqu'à la tête. Aucun de ses traits n'échappa à nos curieux antiquaires. Après avoir bien considéré sa physionomie, qui est tout à fait celle d'un Allobroge, un air rude et sauvage, ils firent attention à toutes les autres marques qui peuvent le caractériser.

Il a la tête nue et beaucoup de cheveux ; mais cela ne désigne que l'emploi général de sacrificateurs, qui étaient tels chez les anciens, excepté en Égypte, où ils devaient avoir la tête rasée.

Nous apprenons de Diodore de Sicile et de Suétone, que les prêtres celtes et les Germains prenaient grand soin d'avoir la tête garnie de cheveux, et que quand la nature ne leur en donnait pas, ils y suppléaient par des cheveux postiches. Mais ce qui leur était particulier, c'est la manière dont ils les arrangeaient : ils les élevaient de dessus le front vers le sommet de la tête, et les ramenaient ensuite vers la racine des cheveux, en sorte que cela faisait un toupet, ou une espèce de bourrelet sur le front. Cet arrangement des cheveux est très-bien marqué dans notre statue[1].

[1] Varron nous apprend que la manière dont les prêtres tournaient leurs cheveux, avait un nom particulier, et s'appelait *tutulus*.

Nos antiquaires, après avoir tenu quelque temps ce prêtre par les cheveux, pour s'assurer encore mieux de lui, le prirent par la barbe. C'était aussi un ornement essentiel au sacerdoce gaulois. Ils tâchaient de l'avoir aussi ample qu'il leur était possible. Celle du nôtre est carrée, extrêmement épaisse et touffue, accompagnée de deux moustaches, non pas retroussées, mais recourbées en bas.

On revint ensuite à la tunique courte et serrée par une ceinture, qui paraît avoir été assez ornée. La ceinture ne manque jamais dans les médailles qui représentent quelque sacrificateur ancien. Vous savez, Monsieur, ce que dit l'Écriture sainte de celle du souverain pontife des Hébreux.

La chaussure est une espèce de brodequin ou de demi-bottines, qui ne vont qu'à mi-jambes, et qui en laissent nu tout le haut. On n'y voit aucun ornement : elles ne paraissent avoir été destinées qu'à soutenir la fatigue. Apparemment c'était la chaussure ordinaire de la nation.

Mais le petit vase que le prêtre tient de la main droite demandait plus d'attention que le reste, étant le caractère le plus distinctif. Il semble qu'on l'a voulu représenter prêt à verser cette petite coupe pleine de vin, entre les cornes de la victime[1]. Ce vase n'a point d'anses, et peut être regardé comme une petite patère. Les prêtres gaulois maniaient si souvent cet instrument, qu'Ausone nous apprend que, par cette raison, on les appelait eux-mêmes du nom de *patères*[2]. Ce symbole qu'on lui a mis à la main est donc aussi expressif, pour nous le faire connaître, que si l'on avait écrit sur le piédestal : SACRIFICATEUR GAULOIS. Tout se rapporte donc à l'idée d'un prêtre officiant.

[1] *Ipse tenens dextrâ pateram inter cornua fudit*, dit Virgile. Quelques auteurs ont cru que la patère signifiait également un petit vase à faire des libations, ou un plus grand et plus large qui avait un manche, et qui servait à recevoir le sang de la victime. Mais la patère proprement dite est sans manche et sans anse.

[2] Voyez des vers d'Ausonne à l'honneur d'Attius Patera, dans la Ve de ses pièces de poésie intitulée, *Commemoratio Professorum Burdigalensium*.

On peut soupçonner, avec beaucoup de vraisemblance, que ce qu'il tenait à la main gauche et qui s'est perdu, était un couteau de sacrifice.

Il est bien difficile de dire précisément de quel siècle est notre antique. On pourrait être surpris de voir une bonne statue de la main des Gaulois ; mais, en vivant avec les Romains, ils apprirent un peu de sculpture : auparavant, ils n'entendaient point du tout les arts. Il paraît donc que celle dont il s'agit doit être nécessairement postérieure à la conquête des Gaules.

Quand on vous montra cette statue dans notre bibliothèque, on vous la donna pour la figure d'un ancien druide. Ce qui pourrait faire douter que c'en soit un, c'est la description que le célèbre M. de Bochat nous a donnée d'un druide, représenté sur un *simpule*[1] d'argent trouvé en Suisse en 1633. On y voit plusieurs figures en bas-relief, et, entre autres, un druide. Voici comment ce savant antiquaire nous le décrit :

« Cette figure, dit-il, représente un homme plus vieux que jeune, la barbe courte et épaisse, deux moustaches lui couvrent la bouche. Il a les cheveux courts. La tunique, sans ceinture et presque sans plis, lui descend plus bas que le gras de la jambe; c'est son seul habillement. Les manches, qui ne couvrent presque que l'épaule et la moitié du bras, sont fendues en plusieurs pièces jusque près de l'épaule.

« Ce qui doit faire prendre ce personnage pour un druide, c'est que, de la main droite, il tient une espèce de faucille ou serpe, et de la gauche une branche haute de gui de chêne qu'il a coupée de sa serpe, ou une plante de verveine dont les druides ne faisaient pas moins de cas et d'usage que du gui[2]...... »

En comparant cette description avec celle de notre statue, on y trouve quelque conformité; mais il y a de la différence dans l'habit, qui pourrait faire soupçonner que l'un ou l'autre n'est pas un druide. Celui de M. de Bochat a la tunique assez lon-

[1] Vase sacré, servant aux libations dans les sacrifices.
[2] Histoire ancienne de la Suisse, T. II, p. 412.

gue, le nôtre l'a très-courte. Le premier est sans ceinture, l'autre en a une, et c'est un ornement essentiel au sacerdoce.

Mais ce savant antiquaire nous donne une ouverture, qui pourrait tout concilier, c'est que son druide ressemble assez au dieu Sylvain. On représentait ce dieu des forêts, une serpe à une main et une branche d'arbre à l'autre.

Je vous prie, Monsieur, de faire attention que toutes les autres figures qui sont autour du simpule sont des divinités. On y voit Jupiter, Mars, Apollon, Diane, Mercure. La figure la plus voisine du prétendu druide, et au-dessus de laquelle M. de Bochat a cru apercevoir deux corbeaux, est vraisemblablement Vénus, avec ses deux colombes, qui sont ses oiseaux symboliques. Alors le simpule sera tout chargé de divinités, et on ne voit pas bien ce qu'un druide viendrait faire dans ce cercle des dieux. Les petits changements que je vous propose sont d'un savant de ce pays fort familiarisé avec l'antique, mais qui laisse cependant M. de Bochat prononcer en dernier ressort.

Après m'avoir demandé une explication détaillée de cette petite statue, qu'on vous avait donnée pour être celle d'un druide, vous voulez encore que je vous fasse un peu connaître ceux qu'on appelait ainsi. Vous les rencontrez quelquefois dans vos lectures : vous souhaitez d'en avoir une idée un peu précise.

Il est fort aisé de vous satisfaire. Plusieurs auteurs nous ont décrit ce genre d'hommes assez singulier. Si vous avez les *Commentaires de César*, traduits par d'Ablancourt, il en est parlé assez amplement au livre VI. Cet empereur doit passer pour l'auteur qui nous les fait le mieux connaître.

Je n'ai pas laissé de consulter aussi quelques modernes. Voici comment l'un d'eux en parle. «Les druides, dit-il, étaient chez les Celtes, chez les Gaulois et chez les anciens Bretons, à peu près ce qu'étaient les mages chez les Perses, les Chaldéens dans l'Assyrie, et chez les Indiens les gymnosophistes.» Mais cela est trop vague, vous voulez quelque chose de plus distinct.

La première idée qu'on doit se faire des druides, c'est de les

regarder comme les prêtres et les sacrificateurs chez les Gaulois. Il n'y a point de religion qui n'ait ses ministres. Les druides dirigeaient le culte des dieux : ils avaient l'intendance de tous les sacrifices, tant publics que particuliers : ils étaient aussi les théologiens et les interprètes qui décidaient de tous les points de la religion. Ils étaient chez les Gaulois à peu près la même chose que les lévites chez les Juifs. Le collége des druides avait donc l'administration des choses sacrées.

C'était une espèce d'ordre religieux que l'on pourrait comparer, à quelques égards, aux moines de l'Eglise romaine. Ils formaient un corps ecclésiastique qui avait son chef. Ce général exerçait sur eux une autorité souveraine. La différence d'avec les religieux d'aujourd'hui, c'est que les druides se mariaient, et ne vivaient pas dans la clôture.

On peut aussi les regarder comme des philosophes chargés d'enseigner la morale. En général, c'étaient les maîtres qui devaient instruire la jeunesse, et ils avaient ordinairement un grand nombre de disciples. Il est vrai qu'il n'est parvenu jusqu'à nous aucun monument de leur science ; mais il n'en faut pas être surpris, car une règle de leur institut était de ne point mettre leur doctrine par écrit, ni leurs lois, ni leurs histoires, ni les mystères de leur religion. César en donne la raison : il dit qu'apparemment ils en usaient de la sorte pour dérober au vulgaire la connaissance de leurs sciences, et de peur qu'elles ne fussent avilies, en se répandant trop dans le public. Ils trouvaient mieux leur compte à tenir les peuples dans l'ignorance. C'était un moyen de s'attirer, et de conserver plus sûrement, leur estime et leur vénération.

D'autres ont cru qu'ils évitaient de rien donner par écrit, afin de mieux exercer la mémoire de leurs disciples. Ils leur faisaient apprendre par cœur un très-grand nombre de vers. Il arrive effectivement quelquefois que des écoliers, se fiant trop à l'écriture, négligent de cultiver leur mémoire. Ces raisons pourraient paraître assez plausibles à l'égard de leur philoso-

phie et de leur religion; mais il semble que leurs lois devaient être écrites, et surtout leur histoire. Il est surprenant qu'ils n'aient pas publié quelques ouvrages, où la postérité pût lire les actions glorieuses de leurs princes et de leurs concitoyens.

Les druides étaient aussi les médecins des Gaulois, et leurs mathématiciens, c'est-à-dire proprement leurs astrologues. Ils s'appliquaient beaucoup à connaître la situation et le mouvement des astres.

Mais la fonction qui leur donnait le plus de relief, c'est celle de juges. Ils étaient chargés de rendre la justice : c'était eux qui décidaient de presque tous les différends, et qui établissaient les peines et les récompenses. Si quelqu'un refusait de se rendre à leurs jugements, on lui interdisait les sacrifices. L'usage de l'excommunication avait lieu parmi eux. Une communauté ou un particulier qui rejetait leurs décisions, n'avait plus de part au culte public de la religion : quiconque ne se soumettait pas, était regardé comme un impie et un scélérat. Les foudres des druides n'étaient pas moins formidables que ceux des papes ne l'ont été dans la suite.

Chaque année les druides s'assemblaient au pays chartrain, et assez près de la ville de Chartres, qui passait pour être environ le milieu des Gaules. Les particuliers qui avaient des différends se rendaient de tous côtés dans cette assemblée, qui se tenait dans un lieu consacré. Là, les procès étaient ordinairement terminés, et la sentence prononcée par les druides était reçue humblement, à peu près comme un oracle du ciel.

Quand on dit que les druides étaient les prêtres et les sacrificateurs des Gaulois; quand on ajoute qu'ils étaient en même temps les philosophes, les mathématiciens, les jurisconsultes, les théologiens et les médecins du pays, vous comprenez bien, Monsieur, que cela signifie que ces différentes fonctions étaient partagées entre eux. Il ne faut pas croire que chaque druide eût étudié toutes ces différentes branches des sciences. Strabon nous apprend qu'il y avait des druides sacrificateurs, des dru-

des philosophes moraux, et d'autres qui étaient poëtes. Mais, quoique leurs fonctions fussent différentes, ils faisaient corps ensemble, et ils étaient tous compris sous le nom commun de druides.

On les choisissait dans les plus nobles familles, et la noblesse de leur extraction, jointe à la dignité de leur charge, leur attirait beaucoup de considération de la part du peuple. Une autre partie de la noblesse s'occupait principalement de la guerre. Toute l'autorité était partagée entre eux et les druides. On comprend bien que ceux-ci étaient dispensés d'aller à la guerre; de plus, ils étaient exempts de toute espèce de tribut.

Les druides avaient un chef qu'on pouvait regarder comme leur souverain pontife : on lui conférait une autorité absolue. Quand il était mort, celui qui avait le plus de mérite parmi eux lui succédait. Mais s'il y avait plusieurs prétendants à cette dignité, à peu près égaux en mérite ou en crédit, on en élisait un à la pluralité des voix. Il est aisé de comprendre que cette élection donnait lieu quelquefois à des factions et à des querelles, qu'on poussait même dans plusieurs occasions jusqu'à en venir aux armes.

L'institut des druides avait eu son origine dans la Grande-Bretagne, et de là, au dire de César, il avait passé dans les Gaules. Ceux d'entre les Gaulois qui voulaient connaître à fond leurs mystères, allaient dans cette île pour y faire leurs études.

On ne connaît pas trop bien leurs sentiments, parce que les documents nous manquent. On sait cependant que l'immortalité de l'âme était un des principaux points de leur théologie, et qu'ils regardaient ce dogme comme une croyance utile, et propre à inspirer le mépris de la mort. Ils croyaient aussi à la métempsycose.

Pline rapporte leur manière de cueillir le gui de chêne, qu'ils regardaient comme une des cérémonies les plus importantes de leur religion. Cet arbre était tenu parmi eux pour sacré, ce qui doit s'entendre du chêne vert. Chaque année, dans

un temps marqué, ils s'assemblaient dans un bois, et coupaient, avec une faucille ou serpette d'or, le gui qui naissait sur cette espèce de chênes : ils le serraient avec grand soin comme un rare présent de la divinité. Ils immolaient des victimes à cette occasion, et quelquefois des victimes humaines. Cette cérémonie finissait par un festin, qui laisse une idée plus agréable que la précédente.

Nous pourrions supposer que notre petit druide avait eu à la main gauche la serpette pour couper le gui, et que cet instrument s'est perdu. Mais, de peur que vous ne m'accusiez de faire trop valoir nos coquilles, je m'en tiens, comme précédemment, à lui mettre un couteau à la main, pour en faire un simple prêtre ou sacrificateur. Il n'aspire pas à être un druide du premier ordre.

Afin de ne rien omettre de ce que j'ai pu recueillir sur les druides, vous aurez ici jusqu'à l'étymologie de leur nom. On le dérive du mot celtique *deru*, qui signifie un chêne. Pline a essayé de le tirer d'un mot grec, qui y a du rapport : mais vous comprenez bien qu'il faut remonter plus haut, et en chercher l'origine dans la langue même des Celtes.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai pu trouver sur ces druides, genre d'hommes assez singulier pour devoir exciter notre curiosité. Nous en saurions davantage, n'était leur scrupule bizarre de ne rien laisser par écrit, ni de leur histoire, ni de leurs dogmes.

Je suis, etc.



DISQUE EN ARGENT.

trouvé dans le lit de l'Arve près Genève.

Au tiers de l'exécution.

p 149.

VII

EXPLICATION D'UN BOUCLIER VOTIF CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

(*Largitas* de Valentinien. — Bouclier en l'honneur de Scipion. — Bouclier attribué à Annibal.)

(*Journal Helvétique*, Juillet 1743.)

MONSIEUR,

On conserve précieusement dans la bibliothèque de Genève un *bouclier votif*, qui a été décrit par l'un de nos bibliothécaires, M. Firmin Abauzit, dans une dissertation insérée au supplément de l'*Antiquité expliquée* du P. de Montfaucon (tom. IV, pag. 51). Puisque vous n'êtes pas à portée de consulter ce recueil, je vais vous envoyer un extrait de cette dissertation, en y ajoutant quelques petites remarques de mon chef, non pour contredire mon auteur, mais pour appuyer et confirmer son explication.

Des ouvriers qui creusaient dans l'ancien lit de l'Arve y trouvèrent, l'an 1721, un disque circulaire d'argent fin, du poids d'un peu plus de 34 onces. Tout le champ est occupé par diverses figures, dont les visages, qui devaient avoir assez de saillie, se sont effacés par le frottement. Mais la légende est bien conservée. La voici :

LARGITAS D.N. VALENTINIANI AVGV...

Largesse de l'empereur Valentinien, notre seigneur.

Cet empereur, que l'on reconnaît au diadème et à sa tête entourée de rayons, paraît au milieu de toutes ces figures, en habit de guerre et l'épée au côté. Il est debout et élevé sur une espèce de marche-pied. De la main gauche il s'appuie sur la bannière appelée *labarum*, et de la main droite qu'il avance, il

tient un globe qu'il semble présenter à ceux qui sont auprès de lui. Au-dessus de ce globe est la figure d'une Victoire ailée; elle porte d'une main une branche de palmier, et de l'autre une couronne qu'elle veut mettre sur la tête de Valentinien.

A la droite et à la gauche de l'empereur, aussi bien que derrière, on voit des soldats ou des officiers tournés de son côté, tenant la pique haute et droite comme dans une halte, couverts de leurs boucliers, avec des casques surhaussés de plumes de paon. Ces officiers, au nombre de six, et rangés en demi-cercle autour de Valentinien qui semble les haranguer, remplissent tellement tout le front, qu'il laissent à deviner que le reste des troupes est derrière et alentour.

Au bas, on rencontre ici un bouclier, là une épée, et à quelque distance un casque, le tout à terre négligemment et en désordre.

Mais qu'est-ce que la légende entend par cette *largesse*? Est-ce la pièce elle-même? On pourrait supposer que Valentinien fit distribuer à ses généraux des disques semblables à celui-ci. Apparemment il ne fut pas l'unique que le coin ou le moule produisit. Si l'on n'en avait frappé qu'un, il ne mériterait pas tout à fait le titre de *largesse impériale*.

L'antiquaire que je copie croit que, quand même on supposerait une distribution de cinq ou six pièces pareilles à celle-ci, elles ne répondraient pas encore à la qualité du donateur, et encore moins à l'idée qu'emporte le titre de *largitas*. Pour exprimer un présent de cette nature, le mot de *donum* aurait été beaucoup plus propre.

C'est donc à l'action représentée que se rapporte la légende, comme cela s'observe sur les médailles. La grandeur du disque ne doit pas le tirer de la règle ordinaire des monuments.

Héliogabale faisait battre pour ses largesses publiques de grandes pièces d'or, dont quelques-unes allaient jusqu'au poids de deux livres.

Les empereurs, dans de certaines solennités, dans un triom-

phe, par exemple, ou même immédiatement après la victoire, faisaient des largesses extraordinaires au peuple romain ou à l'armée, ou à tous les deux ensemble.

Sévère, dans une de ses huit *libéralités*, fit donner dix pièces d'or par tête aux citoyens romains et aux soldats de sa garde.

On comprend assez que ces princes devaient s'en faire honneur dans les monuments publics. Rien aussi n'est si fréquent dans les médailles, tantôt sous le terme de CONGIARIUM, qui se prenait d'ordinaire pour une somme d'argent, tantôt sous le nom de LIBERALITAS. Ce dernier mot fut surtout en usage depuis Marc-Aurèle.

Dans le quatrième siècle, ces libéralités s'appelaient proprement LARGITATES. Le Code théodosien, dans une loi de l'an 393, rappelle les largesses des empereurs défunts : *Divæ memoriæ Constantini vel Constantii* LARGITATES.

Ainsi le disque dont il s'agit pourrait être le monument d'une de ces largesses publiques, je veux dire une largesse *militaire*, et faite à l'occasion de quelque victoire.

Valentinien est en habit de guerre, sur un champ de bataille, la Victoire le couronne, autour de lui sont les traces d'une défaite. Toutes ces images s'accordent à faire entendre, ou plutôt à mettre sous les yeux, une victoire remportée sur l'ennemi.

Après la victoire, comme on l'apprend de Polybe [1] et d'autres écrivains, l'empereur assemblait ses troupes autour de lui : il les haranguait, les louait, et leur assignait des récompenses, les unes générales, les autres plus particulières, selon le mérite. Hirtius dit tout en deux mots. Voici, selon lui, ce qui se passa le lendemain d'une victoire : *Postero die*, dit-il, *divinâ re factâ, concione advocatâ, milites collaudat, totumque exercitum veteranorum donavit præmiis, ac fortissimo cuique et bene merenti pro suggestu tribuit* [2].

Si notre habile antiquaire avait besoin qu'on lui fournît des

[1] Hist. Lib. VI.
[2] Bell. African. cap. 10.

autorités, je pourrais lui rappeler la *colonne trajane*. On y voit l'empereur haranguant ses troupes, dans une attitude à peu près semblable à celle qu'a ici Valentinien. Trajan paraît sur un tribunal de gazon. Il est assez élevé au-dessus des soldats, et les principaux officiers sont autour de lui sur la plate-forme.

La petite élévation sur laquelle paraît Valèntinien dans notre disque, n'est qu'un simple gazonnement tant soit peu au-dessus de la campagne. Ammien Marcellin dit de Julien : *Ipse aggere glebali assistens, talia disseruit.*

Valentinien semble haranguer ses soldats, dans le monument que nous expliquons. On a diverses médailles qui représentent les empereurs dans cette action, et pour légende : *adlocutio*. Il assigne la libéralité qu'il veut leur faire, sauf aux soldats à courir ensuite chez le trésorier, qu'on appelait au quatrième ou cinquième siècle, *Comes largitionum*. On n'a pas voulu représenter ici une *distribution* actuelle, mais une simple *assignation*.

Ainsi notre graveur, sous une légende convenable, aura représenté tout à la fois une *victoire*, une *allocution* et une *largesse*, le tout en observant l'unité de lieu, de temps et d'action.

Pour la victoire dont il s'agit ici, voici apparemment ce que c'est. Maxime, le meurtrier de Gratien et l'usurpateur de ses États, envahit ensuite l'Italie, qui appartenait à Valentinien II. Ce prince implora le secours de Théodose, empereur d'Orient, qui résolut de maintenir un collègue à la famille duquel il devait son élévation. L'action décisive se passa dans la plaine d'Aquilée. Le tyran fut vaincu, pris et conduit au quartier impérial. Théodose voulait lui sauver la vie; mais les troupes se mutinèrent, et quelques soldats lui tranchèrent la tête sur-le-champ. Cette victoire valut à Valentinien, les Gaules et le reste de l'Occident. Ces grandes pièces de métal, destinées à représenter les hommes illustres ou leurs belles actions, étaient appelées par les Romains *clypei*, boucliers, soit à cause de leur ressemblance avec la figure des boucliers militaires, soit parce que les boucliers

avaient été les plus anciens tableaux de gravure ou de sculpture.

Il nous est parvenu très-peu de cette sorte de boucliers des anciens, consacrés à la mémoire des grands hommes. On en voit un très-beau dans le cabinet du roi de France : il est d'argent fin, et du poids de 42 marcs. C'est celui que l'on fit faire en Espagne, pour transmettre à la postérité l'acte mémorable de continence de Scipion l'Africain. Cette histoire est fort connue. A la prise de Carthage la Neuve, on lui avait amené une jeune princesse d'une grande beauté ; mais ce héros ayant su qu'elle était promise en mariage à un jeune prince du pays, n'usa des droits de vainqueur que pour grossir leur dot de la rançon que le père et la mère avaient apportée. Les Espagnols, touchés d'une action si généreuse, la firent représenter sur ce bouclier. Scipion l'emportait, s'en retournant à Rome. Mais, au passage du Rhône, il tomba malheureusement dans la rivière avec une partie du bagage. Il y était demeuré enseveli jusqu'à l'an 1656, que quelques pêcheurs le trouvèrent. Un particulier de Lyon l'acheta, et il est enfin parvenu dans le cabinet du roi. C'est un monument qui a plus de 1900 ans.

Après avoir vu par quel accident ce beau bouclier de Scipion tomba autrefois dans le Rhône, il faut tâcher de deviner comment celui de Valentinien a pu avoir le même sort dans notre rivière d'Arve. Voici de quelle manière l'habile antiquaire que je copie, explique la chose.

Après la défaite de Maxime et de son fils Victor, Valentinien II vint bientôt se mettre en possession des Gaules, où il périt malheureusement par la trahison d'Arbogaste qui, l'an 392, le fit étrangler à Vienne en Dauphiné.

Genève, comme il paraît par la carte théodosienne, était sur la grande route militaire qui conduisait des Alpes pennines, ou du Grand St-Bernard, à Vienne. Il ne serait donc pas surprenant que quelqu'un des généraux de Valentinien, à qui il avait fait ce présent, et qui accompagnait l'empereur, ait eu le malheur

de le perdre en passant l'Arve, comme Scipion perdit le sien au passage du Rhône. Après tout c'est un accident heureux, et qui vraisemblablement les a garantis l'un et l'autre de la fonte. On leur a appliqué fort ingénieusement ce mot de Thémistocle : *Perieramus, nisi periissemus.* S'ils ne s'étaient pas perdus alors, ils étaient perdus pour toujours : ils ne pouvaient pas manquer d'être fondus, s'ils n'avaient pas été submergés.

Je vous ai déjà dit, Monsieur, que le Père de Montfaucon, en insérant la dissertation de notre bibliothécaire dans son grand recueil d'antiquités, n'y avait fait aucune correction, et avait trouvé le monument bien expliqué. Il a seulement ajouté à la fin deux ou trois observations, dont je vais aussi vous faire part.

Il fait remarquer que, dans notre disque de Valentinien, les boucliers des officiers généraux qui environnent l'empereur sont les plus grands qu'il eût jamais vus dans les troupes romaines. Leur figure est ovale, ils sont fort larges ; en les mesurant sur la taille de ceux qui les portent, il faut qu'ils aient pour le moins quatre pieds de longueur.

J'ajouterai un petit éclaircissement là-dessus, que je tiens du célèbre M. Rollin. Ce que les Latins appelaient *scutum* était fort long, et quelquefois d'une grandeur démesurée. Il couvrait presque l'homme entier. Xénophon, dans sa *Cyropédie*, nous décrit les boucliers des Égyptiens comme fort grands. Chez les Lacédémoniens, ils étaient assez longs pour que l'on pût rapporter dessus ceux qui avaient été ou blessés ou tués dans le combat. Il fallait pour cela qu'ils eussent pour le moins les deux tiers de la longueur du corps de l'homme. L'histoire nous a conservé ces paroles mémorables d'une mère de Sparte à son fils, en lui donnant son bouclier lorsqu'il partait pour la guerre : *Il faut que vous le rapportiez, ou qu'il vous rapporte.*

Le savant bénédictin remarque encore comme une singularité, que Valentinien est représenté l'épée au côté, presqu'à la manière des derniers temps. Dans les anciens temps, il est rare

de la voir porter ainsi : nous n'en avons pas d'exemple dans les monuments qui nous restent. Il est vrai que sur la colonne de Théodose quelques soldats la portent de même ; mais c'est la même date que celle de Valentinien.

Le Père de Montfaucon dit aussi deux mots du *nimbus*, ou cercle lumineux, qui environne la tête de Valentinien dans notre bouclier. Il remarque que cet ornement se voit aussi autour de la tête de Trajan dans un monument antique. D'autres empereurs le portaient, ajoute-t-il, mais il se trouve communément sur les médailles du Bas-Empire.

Il n'est pas surprenant que les empereurs païens se fissent représenter avec le nimbe. Originairement il était réservé aux dieux. Mais, comme quelques empereurs avaient voulu être traités de divinités, ils ont pu en prendre aussi les attributs. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que des princes chrétiens, tels que Valentinien, aient voulu imiter en cela les païens. Cet ornement fastueux, et qui devrait être réservé pour la divinité, paraît incompatible avec la religion qu'ils professaient. Ils ouvrirent enfin les yeux, surtout dans le septième siècle, et ils se firent scrupule d'avoir autour de la tête des marques qui ne convenaient qu'à des personnes divines ou aux saints.

Un auteur moderne a fait là-dessus une réflexion très singulière, et que je crois que vous ne serez pas fâché de voir ici. « Si l'on avait été bien informé de l'origine du nimbe, dit-il, je doute que jamais personne eût songé à en faire parade. Car enfin, qu'est-ce que le nimbe, qui fait tant de bruit parmi les antiquaires, et dont il paraît qu'ils n'ont connu ni l'origine, ni la destination ? C'est, dit Aristophane, une petite lune qu'on mettait sur la tête des statues des dieux. Mais pourquoi l'y mettait-on ? Les scoliastes répondent, que c'était pour recevoir les crottes des oiseaux qui allaient se percher sur la tête des dieux, précaution nécessaire, mais qui ne suffit pas encore, puisqu'on fut obligé d'instituer dans la suite une fête célèbre, destinée uniquement à laver les statues de toutes les souillures que les oi-

seaux, les rats, les araignées et la poussière leur faisaient contracter pendant le cours de l'année. »

Voilà, Monsieur, à peu près ce que vous avez souhaité de moi sur notre bouclier votif, et peut-être même davantage. Cependant je dois vous avouer qu'en voulant extrêmement abréger la dissertation de notre bibliothécaire, je l'ai fort défigurée. Ainsi je vous conseille de faire une nouvelle tentative pour vous procurer l'ouvrage du Père de Montfaucon, où elle est en entier. Vous trouverez dans cette pièce, quoique assez courte, une grande connaissance de l'antiquité, l'érudition répandue à pleines mains, mais une érudition choisie, et qui marque beaucoup de goût.

En expliquant ce monument d'après mon auteur, je l'ai appelé tantôt bouclier votif et tantôt disque. J'ai oublié de rendre raison de cette variété. Quand ces pièces de métal sont d'une certaine grandeur, comme le bouclier de Scipion, les antiquaires les appellent plus volontiers *boucliers votifs*. Mais quand l'ouvrage n'a pas beaucoup de volume ou de matière, ils lui donnent le nom de *disque*, et quelquefois de *cycle*. Cependant on ne s'en tient pas toujours à cette précision, et ces deux ou trois noms se donnent assez indifféremment à tous ces boucliers symboliques.

Depuis la publication du grand ouvrage du Père de Montfaucon, on a découvert un autre bouclier votif, du même métal que celui de Scipion, et pour le moins aussi grand et aussi pesant, mais il n'est pas aussi chargé de figures et d'ornements. On y a seulement représenté au centre un lion sous un palmier, et au bas les membres épars de divers animaux, surtout de sangliers. Il est dans le cabinet du roi. Il y a environ dix ans que M. de Boze le présenta à l'Académie des Inscriptions, pour avoir son sentiment sur cette antique. Ces messieurs jugèrent que le lion et le palmier étaient un symbole de Carthage, et que, par conséquent, ce bouclier était un ouvrage carthaginois. Ils soupçonnèrent même qu'il pourrait bien avoir appartenu à Annibal;

qu'il était vraisemblable que c'était une offrande qu'il avait faite, après son passage, à quelque temple du Dauphiné, qui est la province où il a été trouvé. On donna toujours plus d'essor aux conjectures. L'endroit précis où il a été déterré s'appelle la *Terre du passage* : on alla jusqu'à dire que ce lieu-là pouvait bien avoir retenu ce nom du passage d'Annibal avec son armée.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne trouviez quelques-unes de ces conjectures un peu hasardées, surtout la dernière. Les preuves directes pour donner ce bouclier à Annibal paraissent meilleures. Cependant je crains qu'il ne se trouve des gens qui diront, que l'intérêt que ces messieurs avaient à les faire valoir peut leur avoir un peu imposé. Le bouclier d'Annibal, placé auprès de celui du vainqueur de Carthage, fait une symétrie des plus intéressantes : on ne pouvait pas lui trouver un pendant mieux assorti. Cette convenance n'aura-t-elle pas un peu aidé à expliquer les figures symboliques du bouclier ?

Voilà donc présentement trois boucliers votifs connus des antiquaires : deux dans le cabinet du roi de France, et le troisième dans la bibliothèque de Genève. On n'en a pas découvert davantage. Le marquis Maffei nous a avoué que dans toute l'Italie, ce pays si riche en monuments antiques, il n'a jamais vu de ces sortes de boucliers dans aucun cabinet des curieux.

Ce n'est pas que les anciens n'en eussent fabriqué un très-grand nombre, et même de fort riches, mais ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous. On peut dire même que c'est précisément la richesse de la matière qui les a fait périr. L'ignorance, l'avidité, le besoin, l'esprit d'économie, tout a concouru à faire disparaître ces précieux restes d'antiquité. « On n'a pu se résoudre, dit M. de Boze, à laisser inutiles pendant plusieurs siècles, des masses considérables d'un métal dont les portions les plus légères sont d'un si grand usage[1].

Agréez, Monsieur, qu'avant de finir, je dise encore deux mots

[1] Hist. de l'Acad. des Inscript. Tome IX, page 153.

de l'histoire qui est représentée sur le bouclier de Scipion. Avez-vous remarqué dans la *Bibliothèque Britannique*[1] la manière dont on nous a annoncé la relation d'un voyage dans les principaux pays de l'Europe? On nous fait espérer quelque chose d'excellent dans ce genre. Après avoir beaucoup exalté le rare mérite de l'auteur, sa profonde érudition, la justesse de sa critique, l'étendue de ses connaissances en matière d'antiquités, le journaliste a transcrit quelques morceaux pour piquer davantage la curiosité du public. Parmi ces échantillons, on trouve une anecdote fort injurieuse à Scipion. Le prétendu voyageur s'inscrit en faux contre tout ce qu'on a débité de la continence de ce Romain. Il avance hardiment que, dans cette occasion délicate, il satisfit sa passion, qu'il trouva le moyen de jouir en secret de sa captive, et en public de la gloire d'avoir su tenir en bride sa passion. Il cite pour cela quelque sorte de garants. La plupart des lecteurs ont marqué de l'indignation en voyant noircir ainsi la mémoire de ce héros. Il me semble qu'il ne sera pas mal de voir en deux mots, si le sentiment ordinaire n'est pas fondé sur de bonnes autorités.

Le bouclier de Scipion suffirait seul pour repousser ce trait malin. Mais ne nous en tenons pas là, et consultons un ou deux des meilleurs historiens. Tite-Live lui prête une vertu tout à fait romaine dans cette occasion. Il décrit sa continence comme celle d'un philosophe parfaitement affermi dans son devoir. Il le fait insensible aux plaisirs. On voit assez qu'il veut faire de Scipion un héros sans défauts, et ce dessein rend son témoignage un peu suspect. Peut-être faut-il prendre le milieu entre notre voyageur médisant et l'historien panégyriste.

Polybe, ce sage historien, nous apprendra à quoi nous devons nous en tenir. Il décrit Scipion sur le pied d'un homme fait comme les autres. Il le représente sensible aux charmes du beau sexe, mais sachant se posséder dans une occasion où tout le

[1] Tome XVIII, page 325.

monde avait les yeux sur lui. Il répondit aux jeunes gens qui lui avaient amené cette belle captive, pour user des droits du vainqueur, que, s'il vivait en homme privé, il pourrait peut-être écouter sa passion; mais il leur insinua en même temps, qu'étant à la tête d'une armée, les intérêts de la république autant que son honneur, demandaient qu'il ne fît rien qui pût être désapprouvé.

Je crois, Monsieur, que cet historien nous a présenté l'action de Scipion sous son véritable point de vue. Il ne nous donne ce Romain ni pour un saint, ni pour un philosophe stoïcien. On cite souvent la continence de Scipion et d'autres traits semblables, pour faire voir que les païens fournissent de beaux exemples de vertu. On agite quelquefois dans les écoles la question si ce sont là de véritables vertus. Les théologiens le nient, mais les sentiments sont un peu partagés là-dessus, et il y a du pour et du contre. Pour décrier ces vertus païennes, on dit qu'elles péchaient par le principe et par le motif. Et cela se trouvera vrai dans le cas de la continence de Scipion: il modéra sa passion pour garder le décorum de général romain: il craignit le qu'en-dira-t-on? Une chasteté qui n'a d'autre appui que la crainte des jugements des hommes, n'est pas une vertu fort épurée. Je conviens donc que la retenue tant vantée de ce Romain ne doit point embarrasser les théologiens, et n'entame point leur système sur la fausseté des vertus païennes.

Mais, sans vouloir prendre parti sur une question dont il ne s'agit point ici, je vais finir par la sage réflexion d'un habile moraliste : c'est qu'il nous arrive souvent de censurer les vertus des païens avec trop de sévérité, et en même temps avec trop de présomption. Cependant il ne nous convient guère d'éplucher avec tant de rigidité leurs bonnes actions pour y trouver des défauts. Au lieu d'en faire l'objet de notre critique, il nous siérait mieux d'y chercher des sujets de confusion. Les vertus des païens n'avaient pas de légitime objet, ni de véritable motif. A cet égard elles étaient fausses, on en convient. C'étaient la

prudence, l'orgueil, l'intérêt qui les faisaient agir. Cela peut être vrai. Mais avec de si faibles et de si faux motifs, ils étaient justes, sobres, tempérants, ils résistaient aux tentations : et nous, qui avons la connaissance de Dieu et l'espérance de l'immortalité, nous sommes colères, vindicatifs, médisants, sensuels, etc., nous vivons en païens ! Si les choses changeaient de face, et que les païens fussent à portée de confronter nos motifs, nos lumières avec nos actions, leurs censures seraient bien mieux fondées que les nôtres. Nos mépris leur paraîtraient insensés, et notre vanité ridicule : nous n'aurions qu'à nous attendre à de sanglantes satires de leur part.

Mais il est temps de finir. N'avais-je pas raison de vous dire il n'y a qu'un moment, Monsieur, que je vous donne plus que vous ne m'aviez demandé ? Je suis sûr que vous me teniez quitte et de théologie et de morale. A peine comprends-je moi-même comment elles sont venues se fourrer ici l'une et l'autre.

Je suis, etc.

VIII

ÉCLAIRCISSEMENT SUR UN TABLEAU DE RUBENS, REPRÉSENTANT TURQUET DE MAYERNE, A LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

(Attributs symboliques de la médecine. — Notice sur Turquet de Mayerne, médecin et chimiste. — Authenticité de l'attribution de son portrait à Rubens.)

(*Journal Helvétique*, Août 1752.)

Vous m'apprenez, Monsieur, que vous vous rencontrâtes dernièrement dans la bibliothèque publique de Genève avec quelques étrangers. Il se trouva parmi eux un habile peintre sué-

dois, qui voyage depuis quelques années pour se perfectionner dans son art. Vous vous fites un plaisir de le suivre dans la chambre de peinture, pour entendre comment il jugerait des divers tableaux que l'on y montre. Il vous parut content d'un morceau d'histoire du Titien, et il reconnut ce peintre sans hésiter. Il trouva fort belles plusieurs miniatures de notre Genevois Arlaud, qui effectivement a excellé dans ce genre de peinture[1]. Nous avons son portrait à l'huile, de la main de Largillère, qui attira aussi, pendant quelque temps, l'attention du Suédois. Il vous dit que ce peintre français s'était surpassé dans cette occasion.

Mais vous fûtes fort surpris de la manière dont il prononça sur un autre portrait qu'on lui montra comme étant de la main de Rubens, et dont nous faisons grand cas. Il fit quelque geste qui marquait qu'il n'en convenait pas : il branla la tête, et vous dit ensuite rondement qu'il ne reconnaissait point là ce célèbre peintre flamand, qu'il n'y trouvait ni son goût, ni sa manière. Ce jugement d'un connaisseur ne put que faire quelque impression sur vous, de même que sur les étrangers qui se trouvaient là. Vous vous adressez à moi pour savoir si nous n'avons rien à opposer à ce doute; quelques faits, par exemple, la manière dont ce portrait nous est parvenu, dans quelles mains il a passé depuis qu'il est sorti de celles du peintre. Vous m'indiquez qu'une tradition bien suivie là-dessus serait la meilleure preuve que nous puissions produire en notre faveur.

Je commencerai par vous prier de remarquer que ce tableau ou ce portrait avait été, jusqu'à présent, généralement reconnu comme étant de Rubens. Il a soutenu l'examen de quantité de bons juges. Notre Suédois est le premier qui ait essayé de le dégrader. La voie que vous m'indiquez pour le rendre à son véritable auteur et pour convaincre les incrédules, est la meilleure.

[1] Son éloge forme une des dissertations qui suivront.

Mais, avant d'entamer la discussion que vous me prescrivez, je dois commencer par vous rappeler le portrait et vous en rafraîchir la mémoire. On y voit le fameux médecin de Mayerne peint en grand, c'est-à-dire jusqu'aux genoux. C'est un beau vieillard, avec une barbe vénérable, la plus heureuse physionomie du monde, un air vif et serein, le port majestueux, habillé d'une longue robe à l'orientale, ou plutôt à la polonaise, qui lui tenait lieu de robe de chambre.

Outre la figure principale qui se présente sur le devant du tableau, le peintre a placé, mais un peu dans l'éloignement, le dieu Esculape, avec ses principaux attributs. Ils sont dans le goût symbolique des anciens. On sait que Rubens mettait fréquemment un peu d'allégorie dans ses tableaux.

Quelquefois on représentait simplement Esculape sous la figure d'un serpent, pour marquer la prudence que doit avoir un médecin. Mais le plus souvent les Grecs le représentaient comme un vieillard. Ils lui donnaient une longue barbe, parce que l'expérience, produite par le grand nombre d'années, fait proprement l'habileté du médecin. Il tient à la main, comme un sceptre, un bâton noueux, qui désigne, dit-on, l'autorité du médecin et les difficultés de son art. Il est vêtu de la ceinture en bas, pour apprendre à ceux de cette profession à avoir de la pudeur, et à ménager celle de leurs malades. Les Grecs avaient soin surtout de peindre chauve leur dieu Esculape, pour faire entendre au médecin qu'il ne doit point laisser échapper l'occasion. Gui Patin, décrivant tous ces attributs et se trouvant dans un accès de sa belle humeur, dit plaisamment, « que tout cela est si fort tiré par les cheveux, qu'on ne doit pas être surpris qu'Esculape en soit demeuré chauve[1]. »

Quelquefois on met une pomme de pin à ses pieds, parce que les noyaux ont quelque vertu médicinale, comme on en peut juger par cette inscription du temple d'Esculape : *Hisce*

[1] L'esprit de Gui Patin, p. 97.

diebus Caio cuidam cæco oraculum: Comedes nucleos pini una cum melle per tres dies, *et convaluit*.

On remarque dans ce tableau que, dans la distribution de ces attributs, le peintre s'est écarté en quelques endroits de l'usage ordinaire. La pomme de pin, que l'on met aux pieds d'Esculape, il la lui a mise à la main. Le serpent d'Épidaure, il l'a entortillé autour du bâton noueux ou de l'espèce de massue que tient ce dieu. Il a encore mis de son chef, sur un petit morceau d'architecture, cette inscription : NON SINE NUMINE. Peut-être a-t-il voulu insinuer par là, que le médecin a besoin de l'inspiration divine pour se diriger dans son art. Peut-être aussi a-t-il voulu appliquer cette devise en particulier à Mayerne, qui semblait avoir été favorisé du secours du ciel pour réussir si bien dans sa profession.

Je ne dois pas oublier, Monsieur, de vous rappeler la beauté du coloris de ce tableau. Il a plus de cent ans, et les couleurs en sont aussi fraîches que s'il sortait de dessus le chevalet. Voilà qui doit déjà caractériser Rubens, qui a toujours été inimitable pour le coloris.

Vous vous attendez, sans doute, que je vous fasse un peu connaître Mayerne, avant que d'examiner qui est le peintre qui l'a peint. L'histoire du portrait viendra ensuite naturellement après celle du médecin lui-même. Vous verrez qu'elles sont assez liées l'une avec l'autre.

Théodore Turquet de Mayerne naquit à Genève, le 28 de septembre 1573. Quelques auteurs ont dit qu'il était né dans un village voisin, appelé Mayerne. Mais nous n'en connaissons point qui porte ce nom. D'autres le font naître à Aubonne, dans le pays de Vaud. C'est apparemment une équivoque sur ce qu'il en fut seigneur dans la suite. Nous savons certainement qu'il est né à Genève, et que Théodore de Bèze fut son parrain.

Il était fils de Louis de Mayerne, auteur d'une *Histoire d'Espagne*, en deux volumes in-folio. Louis s'était retiré à Genève, sur la fin de l'an 1572, à cause de la violente persécution que

les protestants souffraient en France. On lui avait démoli à Lyon deux de ses maisons.

Le jeune Mayerne, ayant étudié dans sa patrie les humanités et la philosophie, alla à Montpellier où il s'appliqua avec succès à l'étude de la médecine, et y fut reçu docteur.

De là il passa à Paris, où il eut le titre de médecin ordinaire de Henri IV. En l'an 1600, le roi le donna à Henri, duc de Rohan, pour l'accompagner en Allemagne et en Italie, où il s'agissait de négocier quelques affaires avec les princes de ces pays-là.

Quand il fut de retour, on le sollicita de se faire catholique, mais ce fut inutilement. Il ne se laissa point tenter par les belles promesses qu'on lui fit. Il continua à être médecin de Henri IV; après la mort de ce prince, il le fut encore de Louis XIII.

En 1616, Jacques I[er], roi d'Angleterre, fit demander, par son ambassadeur à Paris, Mayerne, pour être son premier médecin. Il se rendit à cette invitation. Il fit dans ce pays-là une fortune éclatante. Il fut, en quelque manière, le favori du roi, qui aimait beaucoup les savants. Il eut le même emploi de premier médecin sous le règne de Charles I[er].

Un auteur a marqué sa surprise sur ce que ce médecin avait été appelé à Londres d'une manière si distinguée, et y avait fait une fortune si brillante. « Étranger en Angleterre, dit-il, c'est-à-dire, portant un titre d'exclusion et de mépris, si je l'ose dire, il arracha aux Anglais, toujours prévenus contre la médecine française, leur estime et leur confiance[1]. »

Voici comment on a jugé de ce médecin en France : « Turquet de Mayerne, docteur de Montpellier, se rendit un des plus habiles dans sa profession qui ait paru depuis plusieurs siècles. Il savait parfaitement l'anatomie et la chimie. Etant fort riche, il n'épargna rien, durant plus de cinquante ans, pour faire des expériences, et pour s'assurer de la vertu de la plupart des remèdes. Il se contentait ordinairement des végétaux et de la diète.

[1] *Journal des Savants*, Février 1743.

Il n'avait recours aux minéraux que quand les autres étaient trop faibles[1]. »

Il est vrai qu'on lui a reproché qu'il ordonnait quelquefois des remèdes trop composés. Il prescrivait des mélanges de plusieurs ingrédients qui n'étaient pas faits pour être associés, et qui peut-être se détruisent l'un l'autre. La simplicité vaut beaucoup mieux que de semblables assemblages.

Gui Patin parle de Mayerne dans sa lettre VIII[e], écrite en 1645. Il dit qu'il vint à Paris l'an 1602. « Comme il se piquait d'être grand chimiste, il eut querelle avec quelques médecins de Paris..... Il est aujourd'hui fort riche en Angleterre. Il se fait bien payer ses consultations..... Il est baron d'Aubonne, belle terre dans le pays de Vaud, proche de Genève, de laquelle était seigneur, l'an 1560, Spifame, évêque de Nevers, qui eut la tête coupée en 1566, comme adultère. »

Dans une autre lettre, Patin marque beaucoup d'emportement contre lui. Mais il suffit que Mayerne fût chimiste, pour échauffer la bile de cet esprit caustique, qui aurait voulu faire pendre tous ceux qui ordonnaient l'émétique.

Il faut convenir que, dans ce temps-là, la chimie était une science assez décriée, et on doit savoir gré à Mayerne d'avoir su se mettre au-dessus de cet injuste préjugé de son siècle. Outre les remèdes que la chimie lui fournit, elle le conduisit encore à des découvertes utiles pour les beaux-arts. Il trouva, par exemple, quelques belles couleurs qui manquaient à la peinture en émail, surtout le beau pourpre, absolument nécessaire pour les carnations. Dès qu'il eut fait cette découverte, il la communiqua incessamment au fameux Petitot, Genevois, qui était alors comme lui à la cour d'Angleterre. Il le mit par là en état de faire ces beaux portraits qui ont fait l'admiration des connaisseurs, et qui ont immortalisé son nom.

Mayerne a encore été l'inventeur de la fameuse *eau cordiale*, qui

[1] *Journal des Savants*, 1693, p. 211, édit. in-4°.

a été recherchée pendant longtemps. Vous savez, Monsieur, qu'elle a fait la fortune de quelques apothicaires de notre ville, qui ne pouvaient pas suffire à fournir tout ce qu'on leur en demandait des pays étrangers. Elle a un peu perdu de sa vogue, et a été, en quelque manière, supplantée par l'*eau des Barbades*, qui lui ressemble beaucoup, et qui a quelque avantage sur elle. Il est vrai qu'on pourrait bien se passer de ces liqueurs, qui, à tout prendre, font plus de mal que de bien. Il ne faudrait pas trouver mauvais que Patin eût attaqué l'eau cordiale de Mayerne, et l'eût mise au rang de ces poisons sucrés si propres à abréger nos jours.

Notre médecin ne se bornait pas uniquement aux sciences qui sont du ressort de la médecine. Voici un trait propre à lui faire honneur, et que je ne dois pas supprimer. Il parut une brochure à Paris en 1743, dont le but était de faire l'apologie d'un livre intitulé : *le Géographe moderne*. On y lit cette particularité :

« La mappemonde qui se voit sur le plancher de la tour orientale de l'observatoire de Paris, n'est pas de l'invention de l'Académie. Le dessin en avait été présenté au roi, dès 1648, par Turquet de Mayerne. On ajoute que quelques personnes prétendent qu'il avait tiré cette invention d'Octavio Pisani, Florentin. »

Quand je vous l'ai présenté comme un habile médecin, j'ai oublié de vous dire, qu'il entendait très-bien l'anatomie, et qu'il était, par conséquent, fort propre à diriger un chirurgien qui opérait sous ses yeux. Il lui arriva une fois d'en redresser un d'une manière qui lui fit beaucoup d'honneur. Nouvellement arrivé en Angleterre, il avait ordonné la saignée à une dame de la première qualité, et il voulut y assister. Le chirurgien, quoiqu'un des plus habiles de Londres, piqua inutilement la veine deux ou trois fois, ou plutôt la manqua. Alors Mayerne saisit la lancette, attrapa la veine du premier coup, et fit la saignée fort heureusement.

Mayerne, quoique étranger en Angleterre, se vit conseiller et premier médecin de Jacques Ier, et jouit du même emploi sous Charles Ier. Il est aisé de concevoir que, dans ce poste, il fit une fortune immense. Il acheta la baronnie d'Aubonne, dans le pays de Vaud, comme je l'ai dit précédemment. Vous savez qu'elle appartient aujourd'hui à la république de Berne. Il mourut à Chelsei près de Londres, le 15 mars 1655, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Il laissa une fille unique, qui eut de grands biens. Elle épousa le marquis de Montpouillan de la maison de la Force, et petit-fils du maréchal. Elle mourut à la Haie en 1661.

Mayerne donna une de ses sœurs à un Italien qui a eu quelque réputation. Il s'appelait Jean-François Biondi, était né en Dalmatie, d'une famille noble, l'an 1572, et fut d'abord secrétaire de l'ambassadeur de Venise en France. Il embrassa ensuite la religion réformée, passa en Angleterre, où le roi Jacques lui fit une pension de 200 livres sterling. Ce prince le chargea de quelques commissions secrètes, où il réussit. Pendant les troubles d'Angleterre, il passa en France, se mit en possession des biens qu'il avait eus de sa femme, et, sur ses vieux jours, il se retira à Aubonne, chez son beau-frère. Il y mourut en 1644. Il fut enterré dans l'église du lieu, où l'on lit encore aujourd'hui son épitaphe[1].

Il est bien temps, Monsieur, de vous parler du portrait. J'ai cru que ces particularités de la vie de Mayerne pourraient vous faire plaisir, quoique vous ne me les ayez pas demandées. Pendant que ce médecin était en Angleterre, il eut d'étroites liaisons avec Rubens. Quoique tout le monde connaisse ce fameux peintre, ou au moins ait ouï parler de lui, je ne laisserai pas de m'arrêter un peu ici sur quelques détails de sa vie.

Paul Rubens était né à Anvers en 1577. Il étudia fort bien les belles-lettres dans sa jeunesse. Il s'appliqua à la peinture, où il

[1] Niceron, Mémoires pour l'histoire des hommes illustres, tome XXXVII, page 391 — 394.

fit des progrès étonnants. C'était encore un génie supérieur, capable de manier les plus grandes affaires. Le roi d'Espagne l'envoya en ambassade en Angleterre. Ce fut là où il peignit Mayerne, qui était son ami intime[1].

Après la mort de ce médecin, son portrait passa à une de ses nièces, qui mérite bien que je vous la fasse un peu connaître. Elle s'appelait Louise de Frotté. Elle fut mariée à un seigneur anglais, et devint par là Mme de Windsor. Dès qu'elle fut veuve, elle se retira à Genève, et y apporta le portrait de son oncle. Elle y mourut sur la fin de 1691. C'était une dame d'un très-grand mérite. Elle avait beaucoup de génie naturellement, et l'avait fort cultivé par la lecture. Elle entendait fort bien quatre langues : l'espagnole, l'italienne, la française et l'anglaise. Elle parlait si bien ces trois dernières, qu'on aurait été embarrassé à connaître laquelle était sa langue maternelle. Elle entretenait un grand commerce de lettres dans les pays étrangers : elle avait surtout des liaisons étroites avec la célèbre Hélène Cornara Piscopia, fille du procurateur de Saint-Marc de Venise, et qui était son amie[2]. Pendant plusieurs années, elle a été un des principaux ornements de notre ville. Quelques auteurs qui ont donné une liste des femmes illustres, y ont placé Mme de Windsor[3].

Cette dame, en se retirant à Genève, y amena avec elle une autre nièce de Mayerne, qui était de la famille Coladon, d'Angleterre. Elle hérita de Mme de Windsor, et, par conséquent, elle eut le portrait de Mayerne. Elle fut mariée ensuite à M. de Cambiague, Genevois, mais qui avait passé la plus grande partie de sa vie en France, où il avait amassé de grands biens, et où il

[1] Rubens réussit à faire un traité de paix entre l'Espagne et l'Angleterre. Charles Ier, pour lui en marquer sa reconnaissance, détacha l'épée qu'il avait au côté, ôta sa bague et le cordon de son chapeau, qui était de diamants, et en fit présent à Rubens devant tout le parlement. De retour en Espagne, il fut fait camérier avec la clef d'or. Il retourna finir ses jours à Anvers, où il emporta 30,000 écus. Il mourut en 1640.

[2] Voyez l'éloge de cette savante dans Moreri, article Cornara.

[3] Hist. des ouvrages des savants, Mars 1692, p. 334.

s'était fait des amis d'un rang et d'un mérite distingués. Il survécut à sa femme ; il n'eut point d'enfants d'elle, mais il fut son héritier. Le portrait de Mayerne passa alors entre ses mains [1].

Il ne me sera pas difficile de vous informer présentement, Monsieur, de la manière dont ce beau morceau de peinture est parvenu à la bibliothèque publique de Genève. J'étais en Angleterre lorsque Georges Ier parvint à la couronne. Je dînais un jour chez milady Coladon, qui devint dans la suite sous-gouvernante des princesses. A ce repas se trouva le docteur Wikar, doyen de Winchester, et son épouse, qui était de la famille Coladon, belle-sœur de milady et sœur de Mme de Cambiague [2].

Elle me dit, à la fin du repas, « que M. de Cambiague, son beau-frère, avait un beau portrait de leur oncle de Mayerne, peint par Rubens; qu'ils consentaient qu'il en jouît pendant sa vie; mais qu'elle me priait de lui dire à mon retour, qu'ils souhaitaient que ce portrait revînt à leur famille après sa mort, et qu'ils attendaient qu'il s'expliquerait là-dessus dans son testament. » Je promis tout, et ne fis rien, parce que, pendant mon absence, le propriétaire avait fait présent du portrait à la bibliothèque, d'où il ne convenait pas de le faire sortir.

Il me semble, Monsieur, que voilà une tradition assez bien suivie sur ce portrait, pour devoir entièrement dissiper les doutes du peintre suédois, qui n'y voulait pas reconnaître la main de Rubens.

Je suis, etc.

[1] M. de Cambiague est mort en 1728.

[2] On a rapporté un trait d'esprit de cette dame dans le *Journal Helvétique*, Décembre 1746, p. 495.

IX

LETTRE SUR UNE TABLE D'UN MARBRE PRÉCIEUX, DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE, ET SUR D'AUTRES CURIOSITÉS.

(Marbre florentin. — L'Émir Fakardin, Tavernier et Du Quesne. — Vase d'albâtre, avec anneau d'or trouvés près de Genève.)

(*Journal Helvétique*, Octobre 1752.)

Les gens avides de tout savoir, comme vous, Monsieur, ne sont jamais contents : il leur manque toujours quelque chose. Il y a quelque temps que vous vîtes la bibliothèque publique de notre ville avec quelque satisfaction, mais pas avec assez de loisir pour être suffisamment éclairci sur bien des choses que vous auriez voulu un peu approfondir.

C'est proprement sur les morceaux d'histoire naturelle ou sur les peintures que l'on y montre, que vous ne vous trouvâtes pas assez instruit, à votre gré, par ce que vous en dit le bibliothécaire, qui ne pouvait pas s'étendre beaucoup sur chaque article. Depuis ce temps-là, vous vous êtes adressé à moi pour être mieux informé sur ce que le temps ne permit pas de vous éclaircir alors.

Vous commençâtes dernièrement par quelques doutes que vous me proposâtes sur un portrait que l'on vous avait montré pour être de Rubens, et qu'un peintre suédois ne voulait pas reconnaître pour être de ce fameux peintre[1].

Il s'agit aujourd'hui d'une espèce de marbre, qui vous parut assez curieux, parce que la nature semble y avoir peint des paysages, des rochers escarpés, des ruines, et même des bâtiments

[1] Voyez la dissertation précédente.

entiers. Le bibliothécaire vous dit, qu'outre les remarques d'histoire naturelle qu'on peut faire sur cette sorte de marbre, il pourrait vous faire l'histoire de cette table, et la manière dont elle nous est parvenue, qui est assez singulière; mais qu'il la supprimait, de peur de vous arrêter trop longtemps. Vous vous plaignez de ce que, par là, il ne fit qu'exciter et piquer votre curiosité, sans se mettre en devoir de la satisfaire. Notre bibliothèque m'étant fort connue, vous voulez que je supplée présentement à ce qu'on ne put pas vous apprendre alors.

Reprenons, s'il vous plaît, Monsieur, ce qui regarde la matière même dont est faite cette table. C'est un marbre qui se tire, du côté de Florence, d'une montagne appelée Limagio. La nature l'a parsemé de taches, mais si bien arrangées, qu'on croit y voir des montagnes, des rochers, des nuages, une mer agitée, et bien d'autres objets que les peintres font entrer dans leurs paysages.

Ce qui frappe surtout dans notre table, c'est une ville qui y est peinte avec ses clochers, une espèce de citadelle sur une hauteur, et un ciel au-dessus avec des nuages. Il est vrai que la plupart des maisons semblent tomber en ruine. Le fond du tableau est un marbre blanc, ou, pour mieux dire, gris. Les maisons et les rochers sont d'une couleur brune, semblable à celle dont les peintres font leurs terrains. M. Bourguet, dans son *Traité des pétrifications* imprimé en 1742, dit que cette sorte de marbre de Florence s'appelle *pietra citadina* ou *citadinessa*, parce qu'on y voit ordinairement des villes et des ruines. Un habile peintre, considérant un jour notre table, dit qu'il y trouvait jusqu'aux règles du clair-obscur, de la perspective, et de la dégradation des couleurs.

Je lisais dernièrement l'*Histoire de la conquête de la Franche-Comté*, par Pélisson. Il y a un chapitre pour l'histoire naturelle de ce pays-là. « On voit auprès de Dôle, dit cet historien, les pierres de *Sempan*, où le hasard et la nature ont fait très-souvent des peintures que l'art et le pinceau pourraient avouer. »

Voilà qui convient surtout à notre table, puisqu'un peintre très-expert a trouvé que les principales règles de son art y étaient observées.

Je sais bien que les voyageurs nous rapportent des choses bien plus surprenantes, en nous décrivant certains camaïeux que l'on montre dans des cabinets de curiosité ou dans les trésors des églises. On dit que dans celle de Saint-Jean, à Pise, on voit sur une pierre un vieil ermite dans un désert, assis près d'un ruisseau, et tenant une clochette à la main. C'est sur une agate qu'on voit cette figure. On dit encore que, dans le temple de Sainte-Sophie, à Constantinople, on voit sur un marbre blanc l'image de saint Jean-Baptiste, vêtu d'une peau de chameau.

Mais voici bien autre chose, Monsieur. Pline dit que le roi Pyrrhus avait une agate qui représentait naturellement Apollon, tenant sa lyre, avec les neuf muses, chacune ayant ses attributs ou ses marques de distinction ; mais il paraît y avoir beaucoup d'exagération dans ce fait. Pour y trouver ces figures, il fallait que l'imagination aidât beaucoup l'œil du spectateur.

Permettez-moi, Monsieur, une petite digression pour prouver qu'il nous arrive quelquefois de voir dans les objets des choses qui ne sont que dans notre imagination. Je vous en rapporterai un exemple pris dans nos parterres. Vous savez que je m'amuse à cultiver des fleurs. Nous en avons une qui est connue sous le nom de *grenadille* ou de *fleur de la Passion.* Nos traités de fleurs, surtout ceux qui sont composés par des religieux, en disent des merveilles. On l'a tirée d'Amérique, où on l'appelle *marocato*. Cette fleur, nous dit-on, est un miracle, puisque Dieu y a distinctement figuré les principaux mystères de la mort et de la passion de notre Seigneur. Si nous regardons les feuilles qui environnent cette fleur, elles nous représentent l'habit dont les Juifs le revêtirent par dérision: ces pointes aiguës, qui paraissent à leurs extrémités, ne sont-elles pas la figure des piquantes épines dont ils couronnèrent sa tête? et ces petits filets, tachés de couleur de sang, qui s'épandent tout autour, ne représen-

tent-ils pas les fouets avec lesquels il fut cruellement flagellé? Cette petite colonne, qui s'élève au milieu de la fleur, nous montre celle à laquelle il fut lié chez Pilate: le chapeau qui est au-dessus, marque l'éponge trempée dans le fiel et le vinaigre qui lui fut présentée. Ces trois ou quatre petits piquets, qui s'élèvent au-dessus de la colonne, sont les clous pointus dont on lui perça les pieds et les mains: les feuilles pointues par le haut, et qui par le bas tiennent à la tige, sont l'image de la lance qui lui ouvrit le côté. Ne soyons pas surpris, Monsieur, si les païens, à l'aide d'une imagination échauffée par leur mythologie, ont cru voir sur une agate Apollon et les neuf muses assez bien peintes et caractérisées, puisque des chrétiens, avec de semblables yeux, ont cru voir sur une fleur les principaux instruments de la passion. Malheureusement pour ces spéculatifs, ils y ont tout vu, excepté la croix, l'instrument le plus essentiel et le plus caractéristique de tous. Un spectateur de sang-froid n'aperçoit rien dans cette fleur, de ce qu'un cerveau échauffé dans un cloître y voit de si merveilleux.

Je reviens à nos peintures sur la pierre, et je vais vous en citer quelques-unes, qu'il ne faudra point prendre au rabais, comme l'agate de Pyrrhus, parce que je les tire d'un habile naturaliste, à qui l'on peut bien se fier. C'est M. de Sauvage, membre de l'Académie de Montpellier. Il nous a décrit des dendrites fort curieux, que l'on trouve dans un vallon près d'Alais. On appelle ainsi ces pierres où l'on voit des ramifications peintes qui imitent des arbres et quelquefois des paysages.

« Ce qui caractérise nos dendrites, dit-il, ce qui les distingue des autres, ce sont surtout les couleurs du fond du tableau, différemment combinées avec les ramifications et les terrasses, d'où il résulte une prodigieuse variété de paysages en miniature, dont on pourrait faire une suite curieuse et un assez ample recueil. Chaque coup de marteau dans le rocher ouvre toujours une nouvelle décoration, et donne quelquefois des tableaux parfaits, des dessins finis et d'après nature. On est chaque fois

agréablement surpris de trouver, sans effort d'imagination et au premier coup d'œil, un ciel, des nuages, un horizon, une aurore ou un crépuscule, des terrasses, des coteaux, des arbres de tige, des forêts épaisses, des fuites et des lointains. Tout y est net et bien terminé, tout y est de bon goût, rien qui ne soit dessiné correctement. J'ajouterai qu'il y a certains traits si fins, si délicats, qu'ils ne perdent rien pour être vus de près, lors même qu'ils sont grossis par la loupe, à travers de laquelle les ouvrages de l'art les plus finis ne laissent entrevoir que rudesse et grossièreté[1]. »

En voilà assez sur ces jeux de la nature. Ce que vous me demandez principalement, c'est l'histoire de notre table en particulier. Vous voulez savoir d'où elle est venue originairement, par quelles mains elle a passé, et comment elle nous est enfin parvenue. J'ai trouvé dans le cabinet d'un curieux tout le détail que nous pouvons souhaiter là-dessus; détail qu'il tenait de bon lieu, et qui vous paraîtra assez satisfaisant, parce qu'il est lié avec un morceau de l'histoire orientale, très-propre à piquer votre curiosité.

Une tradition bien constatée nous apprend qu'un des premiers possesseurs de notre table, a été l'émir Fakardin, qui était de Smyrne. Il était souverain du mont Liban et prince des Druses. Maître de la Syrie maritime, il forma le projet de secouer tout à fait le joug de la domination des Turcs[2].

Amurat l'ayant assiégé dans Seïde par terre, l'émir trouva à propos de s'embarquer sur un navire français, qui l'emmena à Malte. De là il se rendit à Livourne, où il demeura cinq ans. Là il fit un traité avec le grand-duc de Florence, qui devait lui fournir de l'argent et des troupes. Le grand-duc lui fit présent alors de cette table, qu'il mit sur le vaisseau qui devait le ramener au Levant. On remarque que cet émir, dans le temps qu'il jouissait tranquillement de ses États, avait des palais et des

[1] Mémoires de l'Académie de Montpellier.
[2] La Roque, Voyage de Syrie, t. II, p. 200.

maisons de campagne fort ornés, et qu'il avait fait venir des architectes et des ouvriers chrétiens pour les embellir. Cette table était donc un présent bien choisi, et qui devait être de son goût.

En 1634, les affaires de Fakardin empirèrent. Il se vit assiégé dans une espèce de rocher. Après s'être défendu quelque temps, il se rendit sous certaines conditions. Mais il se fia trop à Amurat, qui le fit emmener prisonnier à Constantinople, avec les deux princes, ses fils. Quelque temps après, le Grand Seigneur lui fit trancher la tête, et ensuite il fit étrangler les deux jeunes princes.

Dès que les domestiques de l'émir virent qu'il succombait, ils voulurent profiter du désordre de ses affaires. Un renégat de Marseille trouva le secret de se sauver avec la table en question, qui avait alors un ornement de plus qu'elle n'a aujourd'hui, et qui donna dans la vue de ce domestique infidèle beaucoup plus que les paysages que la nature y avait peints. Elle était supportée par quatre esclaves d'argent d'un grand prix. Il les sépara de la table, et les vendit, à Marseille, 4,000 piastres.

M. Sylvestre Dufour, de Lyon, qui a publié un *Traité du café*, et qui était alors à Marseille, acheta pour 20 pistoles la table. Il fit encore l'acquisition de diverses autres curiosités que le renégat avait enlevées à son maître. M. Dufour vendit dans la suite pour 400 écus cette table au célèbre Tavernier, au retour de son dernier voyage des Indes. L'argent ne fut pas compté d'abord. Tavernier fit au vendeur un billet pour cette somme, sous ces bizarres conditions, que les 400 écus seraient payables quand l'acheteur *serait prêtre, mort ou marié*. Tavernier s'étant marié dans la suite, satisfit exactement à son obligation. Il fit porter cette table à Aubonne, dont il était seigneur. Au lieu des quatre esclaves qui la supportaient, et qui avaient disparu, il leur substitua quatre colonnes torses d'un bois fort propre.

Le marquis Du Quesne ayant été aussi seigneur de cette terre dans la suite, et l'ayant vendue à la république de Berne,

fit présent de cette table à la bibliothèque de Genève, lorsqu'il démeubla le château.

Vous remarquerez, s'il vous plaît, en passant, que les curiosités de notre bibliothèque, dont je vous ai rendu raison en dernier lieu, vous ont fait connaître divers seigneurs de cette terre. Dans l'éclaircissement que je vous donnai, il y a quelque temps, sur un tableau de Rubens, nous vîmes que Spifame, qui avait été précédemment évêque de Nevers, était seigneur d'Aubonne en 1560. Dans le siècle suivant, le médecin Mayerne posséda cette terre. Nous venons de voir qu'elle a été à Tavernier, et enfin au marquis Du Quesne, donateur de la table.

Avant qu'on eût trouvé le mémoire exact sur lequel je viens de vous faire l'histoire de cette table, on en débitait des particularités qui ne se sont point trouvées fondées. On disait, par exemple, que Tavernier l'avait apportée de Perse. Au contraire, il y en fit conduire une à peu près semblable, mais où l'art étouffait la nature. On lit, dans ses *Voyages*, « qu'il fit présent au sophi d'une de ces tables qu'on fait à Florence, qui sont de marbre, avec plusieurs pièces de rapport qui représentent des fleurs et des oiseaux. Cette table fut accompagnée de vingt autres pièces de même ouvrage, chaque pièce étant d'un pied en carré.

La nôtre a bien la même patrie, mais son histoire est plus chargée d'aventures. Cette florentine, comme nous l'avons vu, emmenée d'abord dans la Terre-Sainte par un prince du mont Liban, fut enlevée ensuite par des voleurs, conduite et vendue à Marseille, rachetée par le voyageur Tavernier, au service duquel elle a été plusieurs années, dans son château d'Aubonne. Elle passa après cela au service du marquis Du Quesne, qui, pour finir son sort et l'empêcher d'être plus errante à l'avenir, l'a placée dans la bibliothèque de Genève.

Je vais finir par une pièce antique, qui est aussi entrée dans notre bibliothèque il n'y a pas longtemps. C'est un vase d'albâtre, déterré fort près de notre ville il y a deux ou trois an-

nées. Un vigneron, fossoyant sa vigne, située à cinq ou six cents pas de Genève, gratta le fondement d'un vieux mur, et y aperçut ce vase. L'ayant dégagé avec soin, sa première attention fut de l'ouvrir, en lui ôtant son couvercle. Il fut agréablement surpris d'y trouver une bague d'or, qu'il alla vendre à petit bruit dans la ville. Il cacha ensuite le vase dans un coin obscur de son pressoir, voulant dérober la connaissance de cette trouvaille au maître de la vigne.

En mai 1751, c'est-à-dire plus d'une année après, un lapidaire étant entré par hasard dans le pressoir, aperçut ce vase, en connut la matière, le jugea antique, et vint incessamment en donner avis à nos bibliothécaires. Ils allèrent d'abord sur le lieu, en jugèrent de même, et, avec l'agrément du possesseur du fonds, ils firent porter le vase dans la bibliothèque. Je sais, Monsieur, que, quand on vous informe de ces sortes de découvertes, vous voulez en savoir les circonstances. C'est pour vous servir selon votre goût, que je suis entré dans ce détail.

Ce vase avec son couvercle a environ un pied et demi de hauteur : il est d'une forme bien proportionnée, et dans le bon goût des anciens. Il est fort vraisemblable que c'était l'urne sépulcrale d'un chevalier romain, car on les enterrait de cette manière. L'anneau d'or était leur marque d'honneur. Les chevaliers étaient ordinairement les fermiers généraux des contributions qu'on levait sur le peuple. Celui qui mourut à Genève y avait résidé apparemment pour l'exaction de ces impôts.

En 1701, on trouva à Lyon un vase à peu près semblable au nôtre, mais qui était d'agate : il avait aussi son anneau d'or. Ce vase avait été environné de maçonnerie pour le mettre en sûreté. Je vous ai déjà marqué que le nôtre avait été trouvé de même dans une espèce de masure[1].

Vous me ferez plaisir de demander aux antiquaires de votre connaissance, s'ils sont du même sentiment que nous sur la

[1] *Journal des Savants*, 1701, p. 416, édit. in-4°.

destination de ce vase. Vous direz peut-être que, pour en bien juger, il fallait vous en envoyer la figure; mais voici l'équivalent. Vous n'avez, Monsieur, qu'à voir le Supplément à *l'Antiquité expliquée* de Montfaucon, où vous trouverez la description d'une urne cinéraire du cabinet du président Albert, semblable à la nôtre[1].

Je suis, etc.

[1] Supplément du P. de Monfaucon, tome V, page 17, planche III.

TROISIÈME PARTIE

DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS ET LES MONUMENTS

A. ANTIQUITÉS.

I

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LE CAMP DE GALBA, EN VALAIS, ET SUR LE RETRANCHEMENT QUE CÉSAR OPPOSA AUX SUISSES ENTRE LE LAC DE GENÈVE ET LE MONT JURA.

(Anciens peuples du Valais. — Il n'existe aucune trace du camp de Galba, qui a dû être à Martigny. — Erreurs de Simeoni, Guichenon et Collet — Le retranchement de César était sur la rive gauche du Rhône; il n'en reste pas trace.)

(*Journal Helvétique,* Juin 1740, et Octobre 1744; *Bibliothèque Française,* 1744, tome XXXVIII, 2e partie.)

On lit avec beaucoup d'utilité et de plaisir les *Mémoires de littérature de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres* : c'est un riche amas de recherches souvent intéressantes et toujours

savantes et curieuses. On voit dans le tome X une dissertation de M. l'abbé de Fontenu, lue à cette Académie en 1733, sur *quelques camps connus en France sous le nom de* CAMPS DE CÉSAR. L'auteur s'étend beaucoup sur le camp de Péquigny sur la Somme, à trois lieues d'Amiens, qu'il croit ancien, et du temps des Romains. Après avoir établi son sentiment par diverses preuves, il se fait une objection fort naturelle; c'est que les boulevards de ce camp sont bien conservés, avec des fossés au bas; qu'il semble que l'ouvrage n'étant que revêtu de gazon, n'aurait pu se maintenir si longtemps. Il répond à cela que, quoique ces ouvrages ne fussent que de terre, ils étaient construits avec tant d'art, que cela les mettait en état de résister à toutes les injures du temps et des saisons.

« C'est, ajoute-t-il, ce dont nous sont garants les précieux restes de plusieurs monuments aussi anciens que le peut être le camp de Péquigny, qui néanmoins se sont maintenus jusqu'à présent en assez bon état. Entre ces monuments, n'admire-t-on pas encore aujourd'hui dans le Valais les anciennes fortifications du camp de Galba, lieutenant de César, et ne voit-on pas aussi maintenant avec surprise, entre le lac de Genève et le mont Jura, une partie des retranchements que César y fit élever pour fermer aux Suisses le passage dans les Gaules? Quoique ces ouvrages surprenants n'aient été faits que de simples levées de terre revêtue de gazon, ils se soutiennent néanmoins toujours, de manière qu'il faut encore bien des siècles avant qu'on les voie réduits au niveau du terrain des environs. » (Page 448.)

Ce qui surprend véritablement les gens du pays, c'est ce qu'avance M. l'abbé de Fontenu, quand il donne pour si bien conservés des retranchements qui leur sont absolument inconnus. Il est étonnant que cet habile antiquaire ait été si mal informé, et qu'il ait hasardé un fait aussi paradoxal que l'existence de ces deux retranchements.

Pour prononcer là-dessus avec connaissance de cause, pour pouvoir dire précisément si les retranchements du camp de Galba

subsistent encore en partie, ou s'il n'en reste rien du tout, il semble qu'il faut commencer par bien fixer la position de ce camp. Il importe avant toutes choses de connaître au juste l'endroit où il faut le chercher. Jules-César nous y conduira comme par la main. Dès le commencement du livre III de ses *Commentaires sur les guerres des Gaules*, il nous dit que, pour s'assurer le transport des marchandises d'Italie dans les Gaules par les Alpes pennines ou Grand Saint-Bernard, il envoya Galba, l'un de ses lieutenants, avec la 12e légion, vers les *Nantuates*, les *Véragres* et les *Sédunois*, peuples qui étaient les maîtres du passage, et qui s'étendent, dit-il, *dès les frontières des Allobroges et le lac Léman, le long du Rhône, jusqu'aux hautes Alpes.* Cette situation se confirme par le récit de l'expédition de Galba, qui n'ayant pu se maintenir dans son camp à *Octodurum*, *bourgade des Véragres*, nommé à présent *Martigny*, sur la rivière de Dranse, prit le parti de se retirer par le même chemin, de là chez les Nantuates, et des Nantuates chez les Allobroges.

Les *Nantuates* occupaient donc pour le moins les gouvernements de Monthey et de Saint-Maurice dans le bas Valais, dès le bout supérieur du lac Léman jusqu'au territoire de Martigny. Leur lieu principal était Saint-Maurice, nommé autrefois *Agaunum*, qui en langue celtique signifie *un roc*. On sait que Saint-Maurice est situé au pied d'un rocher qui resserre fort le Rhône des deux côtés. Cet endroit était aussi nommé autrefois *Tarnada*. L'Itinéraire d'Antonin, et la Table ou carte de Peutinger, lui donnent ce dernier nom. On voit à Saint-Maurice une inscription dédiée à Auguste par les Nantuates, qui ne permet pas de chercher ailleurs leur situation.

Pour ce qui est des *Véragres*, Tite-Live (liv. XXI, ch. 38) les met, comme César, à *la gorge des Alpes pennines*, au pied du Grand Saint-Bernard. Leur capitale *Octodurum* est, selon les anciens itinéraires, à 12 milles de *Tarnadæ* ou d'*Agaunum*, et à 25 du Grand Saint-Bernard, *summo Pennino*, ce qui cadre parfaitement avec Martigny. On a encore une *Vie de saint Mau-*

rice où ce canton est parfaitement décrit, et le bourg appelé *Octodurus*, de sorte qu'on ne saurait s'y méprendre.

Au-dessus, en remontant le Rhône qui fait ici un angle droit, étaient les *Sédunois*, qui sont ceux de Sion. On voit sur le mur méridional de la cathédrale une inscription que leur communauté dédiait à Auguste. On y lit CIVITAS SEDUNORUM PATRONO.

Après avoir déterminé le pays qu'occupaient ces peuples, revenons au camp de Galba. Par la description exacte qu'en fait César, il paraît que ce camp occupait la moitié d'*Octodurum*, et vraisemblablement, si l'on en juge par la retraite des Romains, la partie qui est en deçà de la Dranse, nommée *les îles d'Otan*, que cette rivière forme avec le Rhône, quand elle se déborde. Tout le terrain deçà et delà est fort uni, et cependant fort resserré, par des montagnes assez proches pour que Galba ait pu être attaqué inopinément, ou que, de la montagne qui domine le plus Martigny, les Véragres aient pu décocher des flèches jusque dans son camp.

Un savant de notre ville, très-habile antiquaire, M. le bibliothécaire Abauzit, alla sur les lieux en 1739, accompagné d'un de ses amis qui est aussi un homme fort intelligent, je veux parler de M. Arlaud, peintre. Ils cherchèrent ce camp avec toute l'exactitude possible, et n'en aperçurent aucune trace. Non contents d'avoir examiné la partie en deçà de la Dranse, ils visitèrent de même celle qui est au delà, et toutes les deux ensemble l'espace d'une bonne demi-lieue, jusqu'à l'endroit où la petite vallée de Martigny fait un angle presque droit avec celle qui mène au Grand Saint-Bernard. On ne voit de part et d'autre qu'une plaine si unie, qu'elle va joindre les montagnes, non comme d'ordinaire en s'élevant peu à peu, mais par une ligne droite et horizontale, effet, à ce qu'il semble, des inondations successives de la Dranse qui ont aplani le terrain, et, par conséquent, effacé tout vestige du camp de Galba, surtout au quartier d'*Otan*, plus sujet à l'inondation. Ces deux messieurs allè-

rent ensuite à Sion, et, à leur retour, ils firent encore de nouvelles recherches avec quelques chanoines de Saint-Maurice, et d'autres personnes qui connaissaient bien le pays, mais avec aussi peu de succès que la première fois. — Voilà à quoi se réduit ce camp de Galba, qui, au dire de l'abbé de Fontenu, exciterait encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs !

Il était nécessaire d'éclaircir ce fait, le nom et la réputation de cet académicien pouvant imposer au public. Si l'on relève ici cette erreur, ce n'est point par la petite malignité du cœur humain, qui se plaît à trouver d'habiles gens en faute ; ce n'est point non plus pour prendre, à cet égard, quelque supériorité sur lui. Je me garderai bien de me mesurer avec de semblables experts sur la géographie ancienne, et encore moins sur ce qu'on appelle, en général, *antiquités*. Je déclare humblement que je suis fort novice sur ces matières. Tout l'avantage que j'ai sur lui sur l'article en question, c'est d'avoir eu un bon guide, tandis qu'il en a eu de mauvais qui l'ont égaré. Je ne parle que d'après notre savant Abauzit, qui a été sur les lieux, et je ne suis que son écho.

Je viens encore de consulter, depuis peu de jours, un habile Commissaire du Valais, qui a passé dans notre ville : c'est un homme d'esprit, et qui a poussé assez loin l'étude de l'histoire naturelle. Nous nous sommes entretenus sur le prétendu camp de Galba, et il m'a entièrement confirmé le témoignage de notre ami antiquaire. Il m'a dit qu'il avait travaillé autrefois dans tout le territoire de Martigny, qu'il en a mûrement examiné tous les environs, et qu'assurément il n'y reste aucune trace de camp ; que les inondations auxquelles ce pays est sujet doivent nécessairement les avoir effacées depuis bien longtemps ; qu'un curieux ayant foui la terre assez avant, et avec quelque attention, il y a deux ou trois années, remarqua fort distinctement dans la profondeur que l'on creusa, cinq couches différentes, qui marquaient visiblement autant d'inondations successives ; qu'en général le sol a été considérablement exhaussé par là

dans tout ce canton, et que l'on trouve quelquefois des masures anciennes, mais fort avant dans la terre.

Ces éclaircissements donnés, il ne sera pas inutile de tâcher de découvrir sur quelles informations M. de Fontenu a soutenu si positivement le contraire. Les mauvais guides qu'il a suivis peuvent être, ou Gabriel Simeoni, antiquaire florentin, ou Guichenon, ou enfin Collet qui nous a donné les *Statuts de Bresse*. Ces auteurs se sont égarés tous trois en cherchant le pays des *Nantuates*, et ils ont pris pour le camp de Galba des retranchements qui en étaient bien éloignés. Simeoni crut avoir trouvé les Nantuates dans le Bugey, et le camp de Galba assez bien conservé sur la route de Genève à Lyon. Il est bon de copier ses propres termes : « Ayant souvenance, dit-il, d'avoir fait mention dans mon livre des *Observations militaires*, d'une castramétation faite par Galba, lieutenant de César, en la vallée que le dit Empereur décrit entre Saint-Maurice-le-Romain et Saint-Jean-le-Vieux, que les villains du pays appellent *la Motte des Sarrasins*, j'en vis encore les doubles fossés, et la masse de la terre tout entière. » (*Observations antiques*, etc. Lyon, 1558, p. 95.) Il en donne ensuite la figure, qui est à peu près circulaire. Le mal est, que cette vallée est bien loin de celle que César décrit. Quelque rapport de nom de *Saint-Maurice-le-Romain* avec *Saint-Maurice en Valais*, ou de *Nantua*, ville du Bugey, avec les *Nantuates*, aura brouillé les idées du voyageur florentin. Il est vrai qu'un camp romain bien conservé dans le Bugey, ferait preuve tout de même en faveur de l'abbé de Fontenu. Mais il est fort douteux que ce camp soit un ouvrage si ancien. La tradition le donne avec autant de droit aux Sarrasins, qui, de la Provence où ils s'étaient établis, vinrent faire des courses jusque dans le Bugey. Le sentiment des *villains*, c'est-à-dire des habitants du lieu, est beaucoup plus vraisemblable que celui du voyageur.

Il n'est pas surprenant que Simeoni s'y soit mépris. Les antiquaires de ce temps-là ne faisaient presque que tâtonner.

Mais que dire de Guichenon, célèbre historien et géographe du pays, qui, vivant dans un siècle plus éclairé, n'a pas laissé de se livrer sans réflexion à la méprise de Simeoni? Il nous assure de même qu'entre Saint-Jean-le-Vieux et Saint-Maurice-le-Romain, « on voit encore aujourd'hui une castramétation entière de Sergius Galba, lorsqu'il alla faire la guerre aux Nantuates, Sédunois, et Véragrois. » (*Hist. de Bresse*, part. I, ch. 5.) Si ces anciens peuples revenaient au monde, ils seraient bien surpris de se voir ainsi dépaysés!

Un troisième auteur, encore plus récent, a commis la même faute, et a renchéri sur les deux autres. Je parle de Collet, qui, faisant de cette méprise une position, et réglant les limites sur ce faux principe, place les *Nantuates* à *Nantua*, les *Véragres* au *Val-Romey*, et les *Sédunois* dans la *Michaille*. Il est difficile de se persuader que l'abbé de Fontenu ait voulu suivre un si mauvais géographe. Il faut même rendre à cet académicien la justice qu'il place bien le camp de Galba, et qu'il reconnaît qu'il faut le chercher dans le Valais; mais, par cela même, ceux qui ont cru le trouver ailleurs, ne sauraient lui servir de garants.

Venons à l'autre preuve de ce savant antiquaire, et voyons si elle sera de meilleur aloi. « Ne voit-on pas aussi maintenant avec surprise, ajoute-t-il, *entre le lac de Genève et le mont Jura, une partie des* RETRANCHEMENTS que César y fit élever, pour fermer aux Suisses le passage des Gaules? » — Oui, on voit avec la même surprise ce second exemple qu'allègue notre académicien d'un monument ancien assez bien conservé, puisqu'il n'en reste pas plus que de l'autre. Il a encore suivi ici de fort mauvais guides. Les restes de ce retranchement ne paraissent que dans quelques cartes qui tirent une ligne de Nyon au mont Jura, et qui y ajustent cette légende : *Ruines* ou *restes du mur de César*. Jacques Goulart, dans sa carte du lac Léman, a mis sur cet alignement : *Reliquiæ muri perantiqui a J. Cæsare facti*. Cette carte a été copiée bien des fois : on la trouve,

par exemple, dans l'atlas de Blaeu, et l'on a pris soin d'y conserver toujours ce prétendu retranchement. Cluvier, cet excellent géographe, s'y est trompé comme les autres. Il dit, « qu'entre Nyon et le Jura on voit les ruines d'un ancien mur, que les savants croient être celui de César, pour s'opposer aux Helvétiens. » Il parle, en particulier, d'un ancien château qui était à l'extrémité de ce mur, et qui le terminait, qui s'appelle, dit-il, le *Château de la Pucelle* (*Germania antiqua*, p. 348). Des curieux qui ont été sur les lieux, et qui y ont fait une recherche exacte, n'ont rien trouvé de semblable; mais quand ce château antique subsisterait, cela ne prouverait rien. Tous les habiles gens conviennent aujourd'hui, qu'il faut entendre le mur à la hauteur de 16 pieds que fit faire César (*murum in altitudinem* XVI *pedum*), d'un simple retranchement de terre : *murus* se prend souvent dans ce sens-là, et la nature de la chose le demande. D'ailleurs l'abbé de Fontenu l'entend bien ainsi. Par conséquent, les anciens murs que l'on pourrait encore trouver dans ces quartiers-là ne lui serviraient à rien pour prouver que son camp de Picardie, qui était une levée de terre revêtue de gazon, a pu se conserver si longtemps en bon état.

On peut regarder comme certain que l'on ne trouve, de Nyon au Jura, aucune trace du retranchement de César. Ces prétendues ruines ne se voient plus, et peut-être n'ont-elles jamais existé que dans l'imagination de ceux qui ont mal entendu ces endroits des *Commentaires de César*. Ce qui rend ce soupçon fort vraisemblable, c'est que ce n'est pas là où elles devraient être, quand elles auraient résisté à l'injure du temps. Le lieu où passaient les lignes que César fit faire pour s'opposer au passage des Helvétiens, n'est plus contesté. Depuis un certain temps, tous les bons commentateurs les ont transportées près de Genève, au bord méridional du Rhône. Il s'agissait de disputer le passage de cette rivière. Pour s'y opposer, ce général romain fit faire un retranchement qui commençait dès le bout inférieur du lac Léman, vers l'endroit où ses eaux se déchargent

dans le Rhône, c'est-à-dire un peu au-dessus de Genève, et il le continua le long de cette rivière jusqu'au mont du Vuache, qui est vis-à-vis du pas ou fort de la Cluse. César donne à cette montagne, où se terminaient ses lignes, le nom de *Jura*, parce qu'il en peut être regardé comme la continuation. On trouve dans cet espace les 19.000 pas, qui est l'étendue que César donne à son ouvrage, ce que l'on ne pourrait trouver de Nyon au Jura, où il n'y a que 5 ou 6.000 pas en ligne droite. Plusieurs autres raisons aussi fortes démontrent cette position du retranchement de César le long du Rhône. Louis Vossius, dans ses notes sur les *Commentaires de César*, l'avait déjà placé de cette manière, sur les mémoires d'un gentilhomme allemand fort intelligent, et qui avait été sur les lieux.

Collet, dans ses *Statuts de Bresse*, que nous avons trouvé en faute sur la position du camp de Galba, a bien placé ce retranchement de César, et on doit lui rendre justice à cet égard. Il dit que ce général se fortifia le long du bord méridional du Rhône, jusqu'au delà du Vuache. Il est vrai qu'il a une opinion bien singulière sur la situation de l'ancien Genève. Il le place au pied du Crédo, proche des gués du Rhône, d'une manière à peu près aussi hardie que le père Dunod, jésuite, voulait transporter Avenches dans son pays de Franche-Comté.

Dans la magnifique édition des *Commentaires de César* que Clarke donna en 1712, il place aussi le retranchement le long des bords du Rhône, et on y voit une estampe qui en donne une idée fort nette. Il donne une seconde figure qui suit immédiatement la première, pour représenter la tentative que les Suisses firent pour passer le Rhône, et la manière dont ils furent repoussés; mais cette figure brouille tout, parce que le graveur ayant oublié que l'impression met à gauche ce qui était à droite sur la planche, tout se trouve à rebours, et fait que le lecteur est entièrement dépaysé. On trouve aussi une carte avec la vieille erreur des lignes de César placées de Nyon au Jura. Il y a longtemps que l'on a remarqué que la beauté de l'impression et la

justesse de l'ouvrage ne vont pas toujours de compagnie. Voilà de quoi consoler les gens de lettres qui ne sont pas assez riches pour se procurer ces belles éditions : ce sont des armes brillantes qui parent fort un arsenal, mais qui ne sont pas les plus propres pour l'usage ordinaire : on peut avoir à peu de frais des commentateurs plus utiles pour éclaircir cet auteur romain.

Ceux qui voudront examiner cette question de la position des lignes de César, pourront consulter là-dessus une dissertation que l'on trouve dans la dernière édition de l'*Histoire de Genève* de Spon (1730) : le sujet y est parfaitement éclairci. Nous devons cette dissertation à M. Jean-Robert Butini, médecin de notre ville, qui mourut assez jeune il y a quelques années. Elle fut imprimée, pour la première fois, dans les *Mémoires de Trévoux* (juillet 1713, p. 1230). L'auteur, après avoir démontré son sentiment par plusieurs raisonnements convaincants, aurait bien souhaité de pouvoir le confirmer par quelques restes de ce retranchement, s'il avait pu en découvrir. Il remarqua un jour, en se promenant le long du Rhône, un tertre qu'il crut être ce qu'il cherchait ; mais l'ayant examiné plus attentivement, il reconnut que ce n'était point un ouvrage romain, et il avoua de bonne foi qu'il était plus sûr de l'attribuer à la pure nature. De quelque côté que nous cherchions donc ces restes du retranchement de César, il n'en paraît pas plus de vestiges que du camp de Galba dans le Valais, c'est-à-dire aucune trace de part ni d'autre. Il y a bien des siècles qu'ils sont réduits au niveau du terrain des environs.

Cependant M. l'abbé de Fontenu, pour repousser les attaques auxquelles il prévoit bien qu'il serait exposé dans son camp de Péquigny, s'était jeté successivement, et dans le camp de Galba, et dans le retranchement de César près de Genève, les croyant encore tous deux en assez bon état. Mais au lieu de gagner quelque poste fortifié, il se trouve en rase campagne, et tout à fait découvert. Ni d'un côté, ni de l'autre la place n'est plus tenable. Il est fort à craindre que son camp de Picardie manquant de

ces deux appuis, ne soit enlevé aux Romains, et que quelque autre peuple ne s'en empare.

Addition aux éclaircissements ci-dessus, 1er Avril 1744.

Dès que nous avons vu à Genève la dissertation susmentionnée de M. l'abbé de Fontenu, nous pensâmes de faire avertir l'auteur qu'il avait été mal informé. Dans cette vue, je fis visite à M. de Champeaux, notre Résident de France. Il a l'esprit fort cultivé, beaucoup de goût pour la littérature, et il se plaît à la conversation des gens de lettres. Je lui exposai le fait, et la méprise de l'académicien de Paris : je lui demandai ensuite s'il ne trouverait point à propos de l'en faire avertir. La réponse fut que cela n'était pas absolument nécessaire, que l'amour-propre souffrait toujours un peu de ces sortes d'avis, qu'il ne s'agissait que de quelques périodes glissées incidemment dans la dissertation, que la politesse voulait qu'on laissât tomber la chose. On s'en tint là, dans la pensée que l'erreur de M. de Fontenu ne devait pas avoir de suite, car il n'y avait pas lieu de soupçonner qu'il dût remanier ce sujet, et donner une dissertation complète sur le camp de Galba. Si la pensée nous en était venue dans l'esprit, tous les égards de politesse auraient cédé à l'obligation indispensable de l'avertir qu'il allait travailler sur un être imaginaire.

Ce silence, dont nous ne saurions être blâmés, n'a pas bien tourné ; il a donné lieu à une fâcheuse récidive de notre savant, qui a repris ce sujet dans une *Addition à l'histoire des anciens camps connus en France sous le nom de Camps de César* [1], et, toujours guidé par les mêmes faux renseignements, il a persévéré dans son erreur.

[1] *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, tome XIV ; *Journal des Savants*, Août 1743.

Il aurait été bien à souhaiter que M. de Fontenu eût vu les *Éclaircissements* insérés à ce sujet dans le *Journal Helvétique* de juin 1740 : cette lecture lui aurait épargné bien des méprises. Je ne saurais rien faire de mieux que de renvoyer à cette dissertation.

Puisque l'erreur de M. de Fontenu vient de ce qu'il a suivi Simeoni, qui, à défaut de connaissances géographiques suffisantes, croyait trouver le camp de Galba dans *la Motte des Sarrasins* en Bugey, cela m'a fait naître la pensée de m'informer de ce qui reste actuellement de cette ancienne fortification. J'ai écrit pour cela à Nantua, au Supérieur d'un Prieuré de l'ordre de Cluny : c'est M. de Montillet de Perès, gentilhomme des plus polis, et qui a des manières assorties à sa naissance. Il m'a répondu qu'il n'a rien négligé pour me satisfaire, mais qu'il n'a jamais ouï parler dans le pays de ce prétendu camp de Galba, ni de rien qui en approche tant soit peu; qu'il s'est informé, dans tous les environs, de ceux qui auraient pu lui donner quelques lumières là-dessus; qu'il s'est d'abord adressé au Grand-Prieur de Saint-Rambert, qui est encore plus à portée que lui du lieu où ce monument devrait être, mais que quelques recherches que son ami ait faites, elles ont été inutiles. Il ajoute qu'il est allé enfin au supérieur d'Ambournai, abbaye des Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur, qui sont situés fort près du lieu en question. On sait que ces religieux ont du goût pour tout ce qui s'appelle antiquités; cependant aucun d'eux n'a eu la moindre connaissance de ce qu'on souhaitait de savoir. Le Supérieur, après ces informations prises dans le monastère même, a mandé un habile Commissaire, qui a fait la rénovation de leurs terriers, et qui a levé le plan d'une assez grande étendue de terre du voisinage. Tout ce qu'on a tiré de lui, c'est qu'il connaissait parfaitement les environs, qu'il n'y avait pas la moindre élévation de terre, la moindre butte qui lui eût échappé, mais qu'il n'avait jamais rien remarqué qui eût tant soit peu l'air de fortifications anciennes; que s'il y avait eu autrefois quel-

ques levées de terre, il y a bien longtemps qu'on les aurait mis au niveau du reste de la campagne, pour les mettre à profit et y semer du grain. — Enfin, on a aussi consulté là-dessus la mémoire des vieillards : les plus âgés ont déclaré qu'ils n'avaient jamais ouï parler qu'il y ait eu autrefois rien de semblable dans le pays. La tradition est donc entièrement muette sur ce prétendu camp de Galba.

II

INSCRIPTION ROMAINE RELATIVE A UNE HORLOGE, TROUVÉE EN SAVOIE.

(*Journal Helvétique*, Mai 1739. *Mémoires de Trévoux*, Janvier 1742.)

MESSIEURS,

Les antiquités sont un genre de littérature qui doit trouver place dans votre journal. Nous y avons déjà vu quelques inscriptions découvertes en Suisse. En voici une qui n'est pas tout à fait de votre ressort, puisqu'elle se trouve dans le pays des Allobroges. Mais comme je ne connais point de journal allobroge, j'ai cru que les Helvétiens, leurs plus proches voisins, voudraient bien la recevoir et la faire connaître.

Le lieu où l'on voit cette inscription est Taloire, bourg situé sur le bord du lac d'Annecy, environ à deux lieues de distance de cette ville. Il y a là un ancien couvent de bénédictins, fondé en 1025 par Hermengarde, femme de Rodolphe III, roi de Bourgogne. C'est un fils de M. de Mellarède qui en est aujourd'hui abbé commendataire.

Taloire est un coteau où l'on voit d'excellentes vignes, dont les religieux possèdent la plus grande partie. Une semblable si-

tuation n'a pas paru indifférente aux anciens bénédictins pour y placer leurs monastères. Ceux de Taloire n'ont reçu qu'une légère réforme, et ne se piquent pas autant d'érudition que ceux de la congrégation de Saint-Maur; on dit qu'ils cultivent beaucoup mieux leurs vignes que les sciences. Dom Martenne et Dom Durand y passèrent il y a trente ans; mais ils ne donnent pas une idée fort avantageuse de la bibliothèque, dans leur *Voyage littéraire* : la cave est mieux fournie et mieux entretenue. Il y a quelques années qu'on allait voir dans ce couvent une curiosité d'un genre singulier. C'était une cuve d'une énorme grandeur, et qu'on aurait pu marier avec le fameux tonneau de Heidelberg. Elle avait passé en proverbe, et, pour exprimer quelque vaisseau d'une capacité extraordinaire, on disait : *C'est la cuve de Taloire*. Elle est malheureusement tombée en ruine. Elle a eu le sort de la plupart de ces admirables ouvrages auxquels on avait donné le nom de *Merveilles du monde*, qui ne subsistent plus que dans l'histoire ou dans la mémoire des hommes.

Il me semble que nos deux voyageurs bénédictins, après avoir rendu raison des manuscrits de Taloire, auraient dû faire connaître au public notre inscription romaine. Elle est sur une pierre enchâssée dans la muraille de l'église des bénédictins, immédiatement au-dessus du portail. Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, en fait bien mention; mais il l'a donnée avec tant de fautes, qu'elle y est inintelligible. J'ai donc prié un religieux du couvent, qui a beaucoup plus de goût pour l'étude que ses confrères, de vouloir bien la copier exactement. Vous la trouverez ci-après telle qu'il me l'a envoyée, m'assurant qu'elle est parfaitement conforme à l'original.

Cette inscription paraît curieuse. Elle nous apprend que Caius Blæsius Gratus, fils de Caïus, de la tribu Voltinienne, a fait construire à ses dépens, pour l'usage du public, un édifice où il a mis une horloge, et qu'il l'a garantie par une grille ou une balustrade (*clatris*); qu'il a donné pour cela un certain

nombre de sesterces (*H. S.*) ; qu'il a établi un esclave pour avoir soin de cette horloge (*SERUM* pour *SERVUM*), et qu'il donne pour ce dernier article *N. IIII. Nummos quatuor.* Les trois dernières lettres *D. S. R.* doivent signifier, *De suâ re*, ou *De suo restituit.*

HOROLOGIVM. CVM. SVO. ÆDIFICIO. ET.
SIGNIS. OMNIBVS. ET. CLATRIS.
C. BLÆSIVS. C. FIL. VOLTINIA. GRATVS. EX. H-S. N̄.
ET. EO. AMPLIVS. AD. ID. HOROLOGIVM. ADMINIS
TRANDVM. SERVM. H-S. N̄. IIII. D. S. R.

L'inscription paraît ancienne. Les gens du métier disent que, dès le troisième siècle, on ne marquait plus guère la tribu dont on était. Il est vraisemblable que ce monument est du deuxième siècle.

Il s'agit présentement d'essayer de découvrir de quelle nature était cette horloge que Blæsius fit construire à Taloire. On sait que les anciens n'avaient que deux manières de mesurer le temps : les cadrans solaires et les horloges d'eau.

L'inutilité des cadrans pendant la nuit, ou dans les temps couverts, obligea les Romains à avoir recours aux clepsydres. Ils en avaient de deux sortes. La première était d'une figure pyramidale, en forme de cône; la base était percée de plusieurs petits trous; l'orifice supérieur très-étroit, et allongé en pointe, *in vicem colli graciliter fistulati.* C'est ainsi qu'on la trouve décrite dans l'*Ane d'or* d'Apulée [1]. Les Romains avaient tiré des Grecs cette sorte d'horloge. Pompée l'introduisit dans les cours

[1] Lib. III.

de judicature, sous son troisième consulat. Chaque plaideur recevait un certain nombre de clepsydres, suivant l'importance ou la nature de son procès, pour déterminer la longueur de son discours. On croit que les plus grandes ne duraient pas plus de vingt minutes. Cela paraît par une lettre de Pline, où il dit « qu'il plaida près de cinq heures, et qu'on lui avait accordé quatorze clepsydres[1]. »

Il y a beaucoup d'apparence que c'est de la plaidoirie que nous est venue la coutume d'avoir des clepsydres pour régler la longueur des sermons. Mais la chaire n'est pas si sévère à cet égard que l'était le barreau. Leur clepsydre écoulée, les avocats devaient finir : ils se voyaient souvent obligés de couper leur discours. Quel chagrin pour un orateur de ne pouvoir pas débiter jusqu'au bout une pièce d'éloquence qui était le fruit de bien des veilles! Le père Pétau, dans ses notes sur *Synesius*, dit que, quand l'eau était écoulée, l'huissier, frappant d'une verge l'orateur, lui annonçait ainsi qu'il eût à finir. Mais l'impolitesse du barreau n'allait pas jusque-là. L'abbé Salier, dans les *Mémoires de littérature*[2], a prouvé que dans cette occasion l'attention de cet habile homme a été surprise, et qu'il faut entendre autrement le passage grec. Quoi qu'il en soit, les orateurs chrétiens ne sont pas assujettis à un espace de temps si contraignant. On les respecte assez pour n'oser pas leur *commander à la baguette* : on se contente de murmurer tout bas de leur longueur, ou de s'en plaindre après coup. J'ouïs un jour donner un avis, d'un tour fort singulier, à un des plus habiles prédicateurs de la Haye, qui était en possession d'abuser un peu de ce privilége. Une fois qu'il avait été d'une longueur excessive, et qu'il avait bravé plus que jamais les avertissements de la clepsydre, un de ses amis l'aborda comme il descendait de la chaire, et lui parla à peu près en ces termes : « La mer respecte ses bords, et, quelque enflée qu'elle soit, nous la voyons se venir

[1] Lib. II, ep. 11.
[2] Tome IV, page 159.

briser contre un peu de sable. Mais l'éloquence de M. S***, plus impétueuse que les vagues de la mer, ne respecte point les bornes qu'on a prétendu lui prescrire. Le sable de son horloge ne saurait l'arrêter : il est en possession, depuis longtemps, de franchir cette faible barrière. » Passez-moi, Messieurs, cette petite digression; je reviens à mon sujet.

L'autre sorte de clepsydre qu'avaient les Romains était une machine toute différente. Elle était fixe, je veux dire qu'elle était attachée à quelque lieu particulier : on l'appelait proprement *horloge d'hiver*, et quelquefois *horloge de nuit*, par opposition aux *cadrans solaires*, qui n'étaient d'aucun usage la nuit, et qui servaient très-peu pendant le froid, parce qu'alors les rayons du soleil sont le plus souvent cachés par des nuages. Pline nous apprend qui fut l'inventeur de cette espèce d'horloge. *Scipio Nasica*, dit-il, *primus aquâ divisit horas æquè noctium ac dierum. Idque horologium sub tecto dicavit, anno urbis* DXCV[1]. Le médecin Dalechamp, qui a commenté Pline, s'est trompé en confondant cette horloge avec les clepsydres ordinaires que nous venons de décrire, et le père Hardouin n'a pas manqué de relever cette erreur. Il s'agit donc ici de l'horloge d'hiver. Nasica, qui en était l'inventeur, la plaça dans un édifice destiné à cet usage, *sub tecto*. Ce *tectum* répond à l'*ædificium* de Blæsius, un bâtiment pour mettre l'horloge à couvert, et pour loger la personne qui devait en avoir soin.

Une machine de cette nature, et la dépense que demandait son entretien, regardaient ordinairement le public. Le *TEMPLUM HOROLOGIARE* de Gruter, semble être de ce genre. Il était dédié *JOVI O. M. et Junoni reginæ*[2]. Apparemment que ce temple avait une semblable machine sous son couvert, comme nous avons ordinairement des horloges aux clochers de nos églises.

Pour se faire une idée de cette machine hydraulique, on peut

[1] Lib. VII. Cap. 60.
[2] Inscript. Gruter., page VI, N° 6.

concevoir un assez grand bassin rempli d'eau, qui, par un petit trou ménagé au bas, se vidait dans un autre vaisseau à peu près de même capacité, dans l'espace de douze heures. Ce premier bassin était appuyé contre un mur, et sur ce mur les douze heures du jour marquées les unes au-dessus des autres, sur un plan vertical, sur un pilastre, par exemple. Sur la surface de l'eau du bassin supérieur flottait une petite figure, comme d'un enfant ailé, armé d'une baguette. Cette statue de bois, ayant pour base une petite planche, était toujours debout sur l'eau. On l'ajustait à six heures du matin, et, à mesure que l'eau se vidait, le petit indicateur descendait insensiblement jusqu'à six heures du soir, en montrant toujours du bout de sa baguette l'heure qu'il était. Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'on avait pris la précaution d'assujettir le petit homme à descendre toujours perpendiculairement sur une même ligne, et sans s'éloigner du mur. Il ne lui était pas permis de voguer à l'aventure sur toute la surface du bassin.

J'ai déjà dit que l'eau du premier bassin tombait dans un second, placé au-dessous et de la même capacité, dans l'espace de douze heures. A six heures du soir, le concierge préposé sur l'horloge remettait l'eau dans le premier vaisseau. Le petit indicateur remontait par là à son premier poste, et il faisait pour la nuit la même fonction qu'il avait faite pendant le jour. Le temps et l'eau qui se perdaient nécessairement à cette manœuvre, devaient être évalués, et demandaient que l'on ajustât l'horloge sur un cadran solaire, quand le ciel le permettait.

Cette manière de concevoir l'horloge est fort simple; mais il faut supposer pour cela que, dans le temps qu'elle fut construite, les Romains comptaient leurs heures comme nous : cette supposition est assez probable. Il est vrai que, dans les siècles précédents, les heures du jour et celles de la nuit étaient chez eux d'une inégale longueur. Trois cents ans après la fondation de Rome, ils avaient appris des Grecs la division du jour et de la nuit, partagés de telle sorte que, depuis le lever du soleil jusqu'au

coucher, ils comptaient les douze heures du jour ; et, depuis le coucher de cet astre jusqu'à son lever, ils comptaient les douze heures de la nuit. Par là, les heures devenaient fort inégales, selon l'inégalité des jours et des nuits. Elles n'étaient semblables qu'au temps des équinoxes. On croit que ce partage bizarre venait originairement des Babyloniens. Mais, sous les empereurs romains, on commença à s'apercevoir qu'elle n'était pas commode, et l'on introduisit peu à peu la manière de compter vingt-quatre heures égales d'un minuit à l'autre. Du temps d'Aulu-Gelle, cette dernière méthode était en usage[1]. Cet auteur vivait sous Adrien, et nous avons vu que notre inscription peut être de ce temps-là, ou un peu postérieure.

Je sais bien que Vitruve[2] a décrit de ces horloges d'hiver pour des heures inégales, et qui changeraient tous les mois, et même tous les jours, et qu'il indique par quel artifice on peut venir à bout de les construire. Perrault, son commentateur, a encore renchéri sur son auteur, en imaginant une nouvelle horloge hydraulique, qui s'ajusterait avec l'ancienne division des heures. Mais, outre que ces machines sont fort composées, et assez difficiles à exécuter, elles ne sauraient convenir dans nos climats. Un partage des heures aussi mal entendu pouvait être supportable en Italie, et dans ces pays orientaux où l'astronomie a pris naissance, parce que dans ces pays-là la différence des saisons ne produit pas des jours si longs en été, ni si courts en hiver, que le sont les nôtres. Nous avons des jours de seize heures et des nuits de huit, ce qui aurait produit des heures trop mal proportionnées entre elles. Il y a donc lieu de croire que l'horloge de Taloire faisait les heures égales, le jour et la nuit, en comptant vingt-quatre heures d'un minuit à l'autre.

J'ai renvoyé jusqu'à présent à expliquer ces mots de l'inscription qui me paraissent les plus difficiles : *Horologium CUM SIGNIS OMNIBUS. Signa* signifie quelquefois chez

[1] Gell. Noct. Attic. Lib. III, cap. 2.
[2] Liv. IX. Ch. 9.

les Romains les marques des heures. Dom Calmet, dans sa *Préface sur la Genèse*, dit que, dès qu'on eut trouvé les horloges, les heures ne s'appelèrent pas *horæ*, mais *signa*. *Cum signis omnibus* voudra donc dire que Blæsius a fait construire une horloge qui marque toutes les heures, c'est-à-dire, celles de la nuit comme celles du jour. Il semble qu'il a voulu faire entendre par là la supériorité de son horloge sur les cadrans solaires, qui ne montrent que les heures du jour, et point celles de la nuit.

Signa chez les Romains signifiait aussi des statues. Blæsius pouvait avoir décoré son horloge de quelques morceaux de sculpture. Celui qui avait fait cette dépense avertissait donc le public, que non-seulement l'horloge, mais la balustrade qui l'environnait, et *toutes les statues* qui en faisaient l'ornement, avaient été faites à ses frais.

Cette balustrade me rappelle une petite difficulté qu'il faudrait aussi résoudre. Une horloge d'eau, dans un endroit fermé par de simples balustres, ne pouvait que geler en hiver dans le pays des Allobroges ; cependant c'est proprement pour cette saison qu'elle avait été construite. Quelle précaution pouvait-on prendre pour remédier à cet inconvénient?

On pourrait répondre qu'il est à supposer que l'esclave qui réglait cette horloge, et qui la conduisait, était attentif à entretenir la fluidité de l'eau par le moyen du feu. Mais outre que cela est assez difficile dans un endroit ouvert, il en aurait trop coûté de bois pour cela. Ce concierge n'avait que quatre sesterces pour ses gages et pour l'entretien de l'horloge. Quatre grands sesterces reviennent à peu près à 166 livres argent de France, somme fort modique, comme l'on voit. S'il y avait eu dans ce lieu-là quelque source d'eau chaude, comme celles d'Aix en Savoie, cela aurait épargné bien du bois et bien de la peine à notre esclave.

J'oubliais d'avertir sur Taloire, qu'on ne sait guère ce que c'était que cet endroit-là avant la fondation du monastère. La

charte originale d'Hermengarde, femme du roi Raoul, en parle comme d'un simple village. Il est assez surprenant de trouver dans un semblable lieu une inscription pour conserver la mémoire de l'établissement d'une horloge publique. On ne fait guère cette dépense que dans une ville, ou au moins dans un bon bourg. Cependant on peut supposer que Taloire était déjà quelque habitation considérable du temps des Romains, quoiqu'on n'en ait point d'autre preuve que notre horloge même.

Tout ceci ne sont que des conjectures. On voudrait bien que quelque habile antiquaire nous expliquât cette inscription. Si la santé du célèbre M. Bourguet lui permettait de nous donner ses idées là-dessus, il pourrait débrouiller mieux que personne ce qui embarrasse encore. Je n'ai eu d'autre but, Messieurs, en vous envoyant ce monument, que d'inviter quelque antiquaire de profession à nous communiquer ses lumières. Si j'ai, comme un enfant perdu, hasardé mes conjectures sur des matières qui ne sont pas de mon ressort, c'est dans l'espérance que quelqu'un qui serait mieux au fait, me redresserait, et que le public pourrait profiter de ma témérité.

Je suis, etc.

III

INSCRIPTION ROMAINE TROUVÉE A GENÈVE.

(La 8me légion romaine. — Inscription de Brocchus, les *lacs* donnés aux Genevois. — Le Dieu invincible, génie du lieu.)

(*Journal Helvétique*, Mars 1753; *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, tome XII, 2me trimestre de 1753.)

Vous avez ouï dire, Monsieur, qu'en réparant notre cathédrale, qui menaçait ruine par quelques endroits, on a découvert plusieurs inscriptions romaines, et vous me demandez de vous

les communiquer. Il est vrai qu'on en a trouvé trois ou quatre, mais il n'y en a proprement qu'une qui mérite l'attention des amateurs de l'antique.

En creusant sous le grand portail de notre principale église, on trouva une pierre en forme d'autel, haute d'environ trois pieds. Sur le couronnement est un creux circulaire, entouré de son rebord, ayant onze pouces de diamètre, qui font l'ancien pied romain, et sur l'une des faces de la pierre on lit cette inscription :

DEO. INVICTO

GENIO LOCI

FIRMIDIVS SE

VERINVS. MIL.

LEG. VIII AVG. P. F

C. C. STIP. XXVI ARAM

EX VOTO PRO SALVTE

SVA V. S. L. M. POSITAM

MVCIANO ET FABIANO COS.

J'ai consulté sur cette inscription un habile homme, afin de vous en pouvoir envoyer l'explication. Voici ce que j'ai tiré de lui là-dessus.

On comprend, en général, que Sévérin s'acquitte d'un vœu qu'il avait fait, pour sa prospérité, au dieu invincible, génie du lieu, sous le consulat de Mucien et de Fabien, c'est-à-dire, l'an 201 de l'ère vulgaire.

L'intelligence du reste dépend de quelques abréviations usitées alors, et que tout le monde entendait, qui seraient pour nous des énigmes, si d'autres monuments ne rapportaient les mots entiers, ou plus au long.

Sévérin se dit *Soldat de la LEGion VIII AUGuste P. F. C. C.*, c'est-à-dire, *Pieuse*, *Fidèle*, *Constante*, *Commode*, surnommée ainsi par l'empereur Commode.

A quoi bon, direz-vous, tant de nouveaux titres, celui d'*Auguste*, son instituteur, ne suffisait-il pas pour la distinguer? C'était le goût de Commode; il se parait d'une douzaine de titres dans ses lettres au Sénat, et il en donnait de même à ceux qui le servaient bien.

La délivrance d'une place assiégée par les barbares valut à la légion ces noms honorables, et à son tribun Vesnius Vindex une promotion à la questure, avant l'âge prescrit par la loi. Il nous l'apprend lui-même dans une inscription pour en remercier Commode. Il s'y qualifie Tribun des soldats de la légion VIII Auguste, *quo militante*, ajoute-t-il, *cum liberata esset Novia obsidione*, *Legio PIA*, *FIDELIS*, *CONSTANS*, *COMMODA cognominata est*, *etc.*[1] Sévérin met dans le même ordre les lettres initiales de ces quatre nouveaux titres, que Vindex avait exprimés tout au long. L'inscription du Tribun suivit de près l'an 180, le dernier de Marc-Aurèle. Elle donne les seuls titres de PIVS, FELIX à Commode, qui d'abord fut le premier à les joindre ensemble, et elle ne lui donne point celui de *Britannique*, le plus mérité de tous, acquis en 183[2], et que *son très-dévoué serviteur* n'aurait eu garde d'oublier.

Dans l'inscription de Genève, les mots suivants, STIP. XXVI, pour *stipendiorum* 26, relatifs à *miles*, se prennent constamment pour autant d'années de service. La date des consuls termine ces vingt-six années en 201. La première campagne de notre homme fut en 176; il servit cinq ans sous Marc-Aurèle, douze sous Commode, et neuf sous Sévère. Le congé s'obtenait au bout de vingt ans, avec une gratification de trois mille dragmes, ou douze mille sesterces. Cependant, il est encore simple soldat à la vingt-sixième année, sans se faire déclarer vétéran; peut-

[1] *Thes. Gruter.*, p. 485, n. 8.
[2] *Calvis. Chron.*

être visait-il à quelque grade, ou bien à des terres. Le quartier ordinaire de sa légion, depuis Auguste jusqu'à Sévère, excepté le temps d'une guerre civile, était dans la Pannonie, où elle faisait partie de l'armée qui proclama Sévère empereur, libéral envers les troupes, et toujours en guerre pour étendre les limites de l'empire.

Voici donc le sens entier de cette inscription : « Au dieu invincible, génie du lieu, Firmidius Severinus, soldat de la légion VIIIe Auguste, Pieuse, Fidèle, Constante, Commode, après un service de vingt-six ans à la guerre, et ensuite d'un vœu qu'il avait fait pour sa prospérité, consacre volontiers et par devoir cet autel qu'il avait voué, l'ayant dressé sous le consulat de Mucien et de Fabien[1]. »

On a depuis longtemps à Genève une inscription d'un officier distingué de cette VIIIe légion. Il y prend tous ses titres, qui reviennent à ceux-ci dans notre langue :

« JULIVS BROCCHVS, intendant des ouvriers destinés pour les machines de guerre, mestre de camp de la VIIIe légion Auguste, magistrat établi pour juger les causes de droit, intendant des bâtiments publics, augure, pontife, duumvir, et prêtre dans la colonie des Équestres[2]. »

L'inscription finit par une donation qu'il fait, et qui est exprimée de cette manière : VIANIS GENAVENSIBUS LACVVS DAT.

Ce morceau antique a passé longtemps pour le plus beau monument que les Romains aient laissé dans notre ville. Gruter n'a point connu cette inscription. Elle fut trouvée du temps du célèbre jurisconsulte Godefroi, qui la fit déposer dans la cour de sa maison. Depuis elle a été transportée à l'hôtel de ville, avec quelques autres qui ont été découvertes il y a peu d'années.

[1] Les quatre lettres initiales de la pénultième ligne de l'inscription, signifient toujours *Votum solvit libens merito.*

[2] Sur la *Colonie équestre,* voyez Spon, *Histoire de Genève,* t. I, p. 12.

Dans cette inscription, la légion VIIIe n'a point d'autre titre que celui d'Auguste. L'habile antiquaire qui me sert de guide m'a dit là-dessus qu'on en peut tirer cette conséquence, que ce monument est plus ancien que l'empereur Commode. Mais ce qu'il ne m'a pas dit en rappelant cette inscription, c'est qu'il est le premier qui l'ait bien entendue. Il faut donc que je supplée ici ce que son excessive modestie lui a fait supprimer. Cette explication lui fait trop d'honneur pour vous la laisser ignorer.

Tous nos antiquaires précédents avaient mal pris cette donation de Brocchus. Spon dit que cela signifie, « que cet officier romain donne aux Genevois les lacs, comprenant peut-être avec le lac Léman quelque autre moindre lac du pays. Les seigneurs et magistrats romains qui étaient lieutenants pour l'empereur dans les provinces, y avaient une grande autorité, puisqu'on lit qu'ils ont été quelquefois arbitres des couronnes. Ainsi on ne doit pas être surpris que celui dont il est ici parlé ait disposé des lacs en faveur des Genevois. Les grandes charges qu'il possédait dans la province, et l'avantage qu'il avait d'être de la famille des Jules, lui donnaient ce pouvoir [1]. »

L'antiquaire moderne qui me sert de guide n'est pas monté sur un ton si haut. Il prend fort au rabais le présent que nous fait Brocchus : il le réduit à un simple réservoir d'eau ou à une fontaine. Il prouve par de bons auteurs, que le mot *lacus* se prenait en ce sens chez les Romains. Il nous a fait voir encore que cet officier romain n'avait pas une autorité suffisante pour disposer ainsi de la propriété des lacs voisins de Genève. Pour le nom de Jules, il était si commun, que dans notre ville même nous pouvons montrer des inscriptions où de simples affranchis portent ce nom.

Reste à expliquer un mot qui a arrêté Spon. « Je n'entends point, dit-il, ce mot de VIANIS de l'inscription. » Le savant qui me dirige l'a expliqué avec la dernière facilité. Il prend les

[1] Spon, *Hist. de Genève*, t. II, p. 325. Edit. in-4°.

deux premières lettres de ce mot pour des lettres numérales, qui font chez les Romains le nombre de six. VIANIS est ici une abréviation pour SEXTANIS. C'est ainsi que l'on appelait les soldats de la VIe légion. GENAVENSES SEXTANI doit s'entendre d'une colonie de vétérans de cette VIe légion établis à Genève.

Cette inscription aboutit donc, comme vous voyez, Monsieur, à nous apprendre que Julius Brocchus, en qualité d'intendant des bâtiments publics, avait fait construire une fontaine dans Genève, à l'usage de la colonie des vétérans de la VIe légion [1]. Mais ce que ce monument bien expliqué nous apprend de plus intéressant, c'est la grande sagacité du bibliothécaire qui l'a si heureusement débrouillé.

Vous voyez, Monsieur, qu'en faisant imprimer ces dissertations dans la dernière édition de notre *Histoire de Genève*, nous avons renoncé de bonne grâce à la souveraineté du lac, que Spon et d'autres antiquaires nous faisaient donner si libéralement par Brocchus. Nous ne prétendons point enfler ou grossir nos titres de celui de *souverains du lac Léman*. Rien ne serait plus chimérique que de nous vouloir arroger l'empire sur cette petite mer. Nous nous contentons modestement du droit de pêche, qui ne s'étend pas même autant que notre banlieue. Aujourd'hui, nous rangeons la donation du lac Léman faite aux Genevois par Brocchus, avec celle de la ville de Rome dont Constantin gratifia le pape Sylvestre.

Après cette petite digression, je reviens à notre suscription primitive. Elle est faite *au dieu invincible*, *génie du lieu*, c'est-à-dire, au lieu tutélaire de Genève, où l'autel s'est trouvé, au même endroit où la tradition met un temple dédié à Apollon, comme au protecteur de cette ville, nommé par les Gaulois *Bélen*, ou *le Blond*. Deux griffons en bas-relief, spécialement consacrés à ce dieu, enchâssés dans de vieux bâtiments; sa tête en

[1] Voyez parmi les pièces justificatives de l'*Histoire de Genève*, les *Dissertations* de M. Firmin Abauzit, l'un des bibliothécaires de la république.

bronze, plus grande que le naturel, sans barbe et les cheveux frisés, conservée dans la bibliothèque publique, le tout d'un bon goût antique, et quelques autres documents, semblent autoriser cette tradition[1].

Mais comment témoignerait-elle une chose que Sévérin, plus ancien, paraît avoir ignorée? Du moins, on pourrait demander pourquoi il n'a pas désigné le dieu. C'est qu'il aurait suivi l'usage romain de ne pas nommer les dieux tutélaires, *arcana urbis Præsidia*, (Gruter, p. 82, n° 15) de peur, comme le prouve Macrobe, que *l'ennemi venant à les connaître, ne tâchât de les gagner par des présents* (Saturn. III, 9). Les initiés savaient le mot; ils se le disaient à l'oreille.

Enfin tout se divulgue. Apollon se montra pour le *Dieu invincible*. Une idée abstraite ne se perpétue guère dans les esprits; elle y prend bientôt le corps et la forme d'un objet déterminé, palpable dans des statues, et transmissible ainsi par une tradition.

Depuis notre Sévérin, l'*Invincible* devint, aux IIIe et IVe siècles, le propre attribut d'*Apollon*, ou du soleil; on lit APOLLINI INVICTO, SOLI INVICTO dans les monuments de toute espèce, oraisons, inscriptions, médailles, jusqu'aux calendriers, au 25 décembre, jour du solstice, *natalis invicti*, où l'on sous-entendait le soleil qui renaît, pour ainsi dire, en retournant vers nous. Le paganisme reprochait alors au vrai culte d'avoir substitué la fête de Noël à celle de la naissance de l'Invincible. Je vous conseille, Monsieur, de lire là-dessus une curieuse dissertation de M. des Vignoles[2]. Je suis, etc.

[1] On peut voir là-dessus une Harangue dont voici le titre, ALEXANDRI MORI *Oratio de duobus Geneva miraculis, Sole et Scuto. Medioburgi 1652.*

[2] Biblioth. Germanique, t. II, p. 29.

IV

EXPLICATION D'UN ANCIEN SCEAU FORT SINGULIER.

(Vaines conjectures de Menestrier et de Secousse. — Manuscrit genevois qui résout la difficulté. — Le Parlement des Monnayeurs.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1754.)

Vous me marquez, Monsieur, qu'un homme de lettres vous a dit que l'on voit au tome XVIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* de Paris, la figure et l'explication d'un sceau fort extraordinaire, qui doit avoir été gravé pour sceller quelque acte ancien, intéressant quelques princes, trois ou quatre prélats de France, et cinq ou six villes, parmi lesquelles figure *Lausanne*. Bon citoyen comme vous êtes, vous souhaitez d'être informé en détail d'une découverte qui vous paraît devoir illustrer votre patrie. Vous me demandez quelles explications on en a données, et qu'au cas qu'aucune d'elles ne m'ait satisfait, je vous fasse savoir si je n'ai rien trouvé de meilleur. Je vais m'efforcer de vous satisfaire.

Le sceau dont il s'agit est rond, et a environ trois pouces de diamètre. Une figure d'un pouce de hauteur en coupe le milieu. Elle représente un homme vêtu d'une robe longue, ayant un manteau attaché sur la poitrine, avec une agrafe; derrière sa tête on aperçoit les bords de cette espèce de nuage lumineux qu'on appelle *nimbus*. Il a les bras élevés, montre la paume de la main droite, et tient de la gauche un globe terrestre, surmonté d'une croix. Il est assis sur une chaise. Il semble que cette figure doit représenter Jésus-Christ; elle est placée dans une espèce d'hexagone, que renferme un premier cercle, renfermé lui-même dans un second. Entre les deux cercles, on lit les mots suivants, précédés d'une croix, S. MAGNUM CO-

Sigillum magnum commune Parlamenti generalis constituti.



GRAND SCEAU COMMUN

DU PARLEMENT GÉNÉRAL

DES MONNAYEURS DU SAINT-SACREMENT

DE L'EMPIRE.

p. 206.

MUNE PARLTI GENERALIS CONSTIT; c'est-à-dire, *Sigillum magnum commune Parlamenti generalis constituti.*

Le second cercle est renfermé dans un troisième plus large, dans lequel sont rangés dix écussons chargés d'armoiries, et au-dessus de chaque écusson est un nom. Enfin tous ces écussons sont renfermés dans un quatrième et dernier cercle, qui règne le long des bords du sceau.

Le premier écusson a deux clefs passées en sautoir. On lit au-dessus PAPA.

Le deuxième a les armes de la maison d'Anjou, et au-dessus REX.

Le troisième a la croix blanche de Savoie, et au-dessus SAB. c'est-à-dire *Sabaudia.*

Le quatrième a une croix de saint Maurice, et au-dessus le nom de la ville de Lyon, LUGD. c'est-à-dire *Lugdunum.*

Le cinquième a les armes de la ville de Valence en Dauphiné, avec ces trois lettres, VAL. c'est-à-dire *Valentia.*

Le sixième les armes de Poitiers, au-dessus PIC. *Pictavia.*

Le septième les armes de la ville d'Arles, AREL. *Arelatum.*

Le huitième les armes de la principauté d'Orange, au-dessus AUR. pour *Aurosio*, qui est le nom latin d'Orange.

Le neuvième celles du Dauphin, avec ce mot abrégé DELFIS pour *Delphinus.*

Le dixième a la tête de saint Maurice, qui doit être le patron de Vienne, et au-dessus VIEN. *Vienna.*

Le onzième écusson se voit au pied de la figure principale. Il n'est point rangé avec les autres: il est placé d'une manière qui coupe le cercle où est l'inscription, et porte les armes de la maison de Montfalcon, établie depuis longtemps dans la Bresse. Cet écusson est surmonté d'une crosse; il n'y a point de lettres au-dessus, mais à l'un des côtés de la partie supérieure, on lit LOS, et à l'autre côté ANA. *Losana.*

Le Père Menestrier a eu une empreinte en plomb de ce sceau.

Elle lui était venue des débris du cabinet du célèbre Peyresc, qui avait une si riche collection d'anciens monuments.

Ce Père essaya de donner l'explication de ce sceau, il y a environ cinquante ans. Sa pensée était qu'il avait été fait par une assemblée de prélats, qui devait se tenir à Lyon, pour l'extinction du schisme que causait l'élection d'Amédée duc de Savoie, que le concile de Bâle avait fait pape sous le nom de Félix V, et opposé à Eugène IV.

Le pape Eugène étant mort avant l'accommodement, le roi de Sicile, et le duc de Savoie successeur d'Amédée, pressèrent fortement Charles VII, roi de France, de concourir avec eux à faire cesser le schisme. On proposa plusieurs articles au pape Nicolas V pour consentir à un accommodement, auquel on avait disposé Félix par plusieurs députations faites à Genève et à Lausanne, où il se tenait.

« Le roi de Sicile, comte de Provence, dit le père Menestrier, la Savoie, le Dauphiné, les archevêques de Lyon, de Vienne et d'Arles, l'évêque de Valence, le comte de Valentinois et le prince d'Orange, étaient dans les intérêts de Félix. Voilà pourquoi leurs armoiries paraissent dans ce sceau. »

Le pape Nicolas accepta les conditions sous lesquelles son concurrent promettait de lui céder le pontificat. En conséquence de cette cession volontaire, le concile de Bâle donna une bulle à Lausanne, pour confirmer à Félix la dignité de cardinal de Sabine, de légat et vicaire apostolique deçà les monts, avec les marques pontificales, à la réserve de l'Anneau du pêcheur, du droit d'avoir la croix sur ses pantoufles, et de faire porter devant lui le saint sacrement.

Cet antiquaire présume que ce sceau a pu être employé pour cet acte dressé à Lausanne, par une espèce de synode, composé de quelques-uns des Pères du concile de Bâle. Sa pensée n'est pas cependant que ce sceau eût été fait pour cet acte ; mais si jamais on en a fait usage, il a cru que ce devait être dans cette

occasion, où il s'agissait de donner à Félix une honnête démission du pontificat. Cet acte est de 1449 [1].

Il y a environ dix ans que ce sceau fut présenté à l'Académie des Inscriptions, pour l'examiner de nouveau. M. de Boze en avait reçu l'empreinte de M. de Mazaugues, président aux enquêtes du parlement d'Aix: il y a beaucoup d'apparence que c'est la même que le Père Menestrier avait eue entre les mains [2]. L'Académie n'a pas trouvé que son explication satisfît à tout. M. Secousse, l'un de ses membres, composa alors un mémoire sur ce sujet, mais qui n'a été publié qu'en 1753 dans le tome XVIII de l'*Histoire de l'Académie*. On en voit l'extrait sous le titre de *Conjectures sur un sceau du moyen âge*.

M. Secousse croit ce sceau plus ancien d'un siècle entier que ne l'avait jugé le Père Menestrier. Son sentiment est qu'il fut fait pour une assemblée qui devait se tenir en 1348, et dont le but était de terminer de violents démêlés qu'il y avait alors entre l'évêque de Valence et le comte de Valentinois. Ils se faisaient la guerre avec un acharnement des plus scandaleux, et le plus obstiné des deux était l'évêque.

Il convenait, par des raisons qu'allègue l'académicien, que le congrès, pour faire cesser ces hostilités, se tînt dans une ville neutre plutôt que dans le Dauphiné, et voilà pourquoi il fut assigné à Lausanne. On voit dans le sceau une crosse au-dessus des armes de Montfalcon, et il n'y en a point sur les écussons des archevêques de Vienne, d'Arles et de Lyon, ni sur celui de l'évêque de Valence. Pourquoi cette distinction? C'est, dit M. Secousse, parce que l'Assemblée se tenait dans un lieu soumis à la juridiction de l'évêque de Lausanne.

M. Secousse se donne bien de la peine pour trouver dans l'histoire une année où tous les princes et les prélats dont les écussons paraissent dans ce sceau aient pû se trouver ensem-

[1] Mém. de Trévoux. Décembre 1703.
[2] L'aïeul de M. de Mazaugues avait hérité du fameux cabinet de Peyresc.

ble, dans une assemblée destinée à terminer la querelle de l'évêque de Valence et du comte de Valentinois. Il avoue ingénument qu'il n'a pas pu y réussir. Mais il se tire d'affaire par une supposition. Il y a apparence, dit-il, que le congrès dura plus longtemps qu'on n'avait espéré. Des difficultés imprévues retardèrent l'arrangement; mais le sceau a pu être gravé dès le commencement du congrès. La lenteur de cet accommodement le rendit inutile dans la suite. Il ne put point servir à sceller l'accord, parce que quelques-uns des personnages dont il porte les écussons, ou étaient morts durant cet intervalle, ou n'étaient plus en France. Louis d'Anjou, roi de Naples, se trouvait dans ce second cas.

Remarquez, s'il vous plait, Monsieur, que le père Menestrier avait employé la même défaite. Il dit qu'on avait gravé d'avance ce sceau pour l'assemblée de Lyon, et que les deux papes s'étant accommodés, le sceau qu'on avait préparé pour servir aux actes de l'assemblée de Lyon, ne devint plus qu'une pièce de curiosité.

Le secrétaire de l'Académie des Inscriptions remarque judicieusement, que cette dernière réflexion de M. Secousse rend presque son travail inutile. « Il le sentait si bien, ajoute-t-il, qu'il paraissait souhaiter que l'Académie ne fît aucun usage de son mémoire. Cependant on peut le regarder comme un modèle de la manière de procéder dans de semblables discussions, et un exemple de ce qu'éprouvent assez souvent ceux qui entreprennent d'éclaircir les points obscurs de la critique et de l'histoire. Ils n'atteignent pas toujours le but qu'ils s'étaient proposé; l'objet qu'ils cherchaient leur échappe; mais en le cherchant, ils ramassent des faits détournés, et des circonstances singulières que sans cela peut-être on n'eût point sues. »

Après l'aveu modeste de M. Secousse, il doit bien être permis de chercher encore si ce sceau n'a point eu quelque autre destination. C'est ce que vient de faire un des bibliothécaires de Genève, qui s'est trouvé dans des circonstances assez favorables

pour cela. On avait tiré des archives publiques un vieux manuscrit qu'on lui avait donné à examiner. A peine en eut-il lu les quatre ou cinq premières lignes, qu'il jugea que cette trouvaille allait le mettre sur la voie.

Ce manuscrit, qui est sur vélin, est un petit in-folio d'environ cent pages. C'est le registre original des assemblées que faisaient les monnayeurs d'un grand nombre de villes différentes. Ils s'étaient associés, avec la permission des souverains, pour avoir l'œil sur tout ce qui avait rapport aux monnaies. Ils devaient en prévenir les altérations ou y chercher le remède, empêcher la falsification des espèces ou en arrêter le cours, etc.

Ce registre commence à l'an 1390, mais il paraît qu'il y en avait un plus ancien, qui, étant rempli, avait été mis en dépôt dans la ville de Romans. Si nous avions cette première partie du registre, nous y verrions beaucoup mieux quelles devaient être les fonctions de ces monnayeurs.

Vous voyez par là, Monsieur, que cette association était fort ancienne. Elle pouvait avoir commencé peu de temps après le règne de Philippe le Bel, époque où les monnaies se trouvaient dans un grand désordre, et où on devait y chercher un remède. Il me semble d'avoir vu, dans la dernière édition du *Gallia Christiana*, une association semblable de plusieurs villes du Languedoc, pour le même but. Il est surprenant que Le Blanc, dans son *Traité historique des monnaies de France*, n'ait fait aucune mention de ces assemblées de monnayeurs. Je n'ai pas assez examiné ce second registre, pour vous en donner une notice exacte. Vous vous contenterez de quelques remarques détachées, qui pourront aider à expliquer le sceau.

On voit, dans ce sceau, la figure d'un Christ, et au-dessous les armes de la maison de Montfalcon. Il y a aussi dans les premiers feuillets du registre une miniature représentant le Sauveur, tel qu'il parut après sa résurrection. Aux quatre angles, le peintre a jugé à propos d'y placer les différents symboles des évangélistes. Ces symboles sont pour la plupart des animaux,

comme vous savez. On y a copié plusieurs passages latins de l'Évangile relatifs à la Rédemption. On voit ensuite la formule du serment que devaient prêter les monnayeurs. Il y a apparence que, quand on n'avait pas les Évangiles sous sa main, cette figure du Sauveur et les passages qui l'accompagnent en tenaient lieu, et que le monnayeur, en mettant la main dessus, était censé avoir juré sur l'Évangile.

Cette association des monnayeurs embrassait un grand nombre de villes. Elle commençait dans le comtat d'Avignon et à Orange, passait en Provence, prenait la plupart des villes marchandes du Languedoc et du Dauphiné, et venait finir par Lyon, Chambéry, Genève et Lausanne. Il paraît que Turin même y envoyait quelquefois ses ouvriers dans cet art.

Ces monnayeurs s'assemblaient régulièrement tous les quatre ans, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. On marquait toujours à l'avance le lieu et le temps de l'assemblée suivante. Avec ces lumières, nous pouvons essayer d'expliquer le sceau.

On y voit d'abord, dans la place la plus éminente, les armes du pape, deux clefs en sautoir, c'est à cause d'Avignon et de Montdragon, deux villes qui lui appartiennent, et qui étaient dans l'association.

L'écusson du roi de Naples ou de Sicile paraît ensuite ; c'est que ce prince était, en même temps, comte de Provence, et qu'Aix, Arles et Marseille envoyaient leurs monnayeurs à l'assemblée.

On y a aussi arboré la croix blanche des ducs de Savoie, parce que Chambéry et Bourg en Bresse étaient de l'association.

Les autres écussons doivent être regardés comme les armes de quelques-unes des villes associées pour prendre garde aux monnaies, Vienne, Valence, Lyon, etc.

Une remarque essentielle, c'est que cette assemblée s'était donné le nom de *Parlement général*, qui sont les termes mêmes du sceau. Voici comment débute le manuscrit.

« C'est la forme et manière comment on doit procéder et

commencer à faire tenir le *Parlement général*, le lieu et les officiers, avec son prévôt à la teste. Donné en notre Parlement général, tenu à Valence le 10 Mai 1390. »

Ce prévôt, à qui ils donnaient le titre de Prévôt Général, était élu par l'assemblée, et il en était le chef. On lui donnait beaucoup d'autorité.

Rappelez-vous, s'il vous plait, le titre du sceau. SIGILLUM MAGNUM COMMUNE PARLAMENTI GENERALIS CONSTITUTI, c'est-à-dire: *Le grand sceau commun du Parlement général, qui a été convoqué*. C'est le grand sceau; il paraît, par le registre, qu'il y en avait un grand et un petit. On lui donne encore le titre de *commun*; c'est que toutes ces villes associées s'en servaient alternativement, et qu'on avait soin de le porter dans celle où devait se tenir l'assemblée. Enfin il est dit de ce parlement, qu'il a été convoqué. J'ai déjà remarqué, d'après le registre, que quatre années d'avance on marquait toujours le temps et le lieu de l'assemblée suivante.

Pour confirmer encore davantage cette nouvelle explication du sceau, je vais vous transcrire ce que je trouve dans une assemblée tenue à Bourg en Bresse, en mai 1469. Voici le début.

« De l'autorité et puissance de notre Saint-Père le Pape de Rome, et de très-hauts souverains, l'Empereur, le Roi Dauphin de France, du Roi de Sicile, du Duc de Savoie..... lesquels nous ont donné la liberté, privilége, franchise de ces assemblées, pour condamner et absoudre les monnayeurs du saint sacrement de l'empire..... »

Vous voyez, Monsieur, que les princes qui sont nommés dans ce préambule sont ceux dont les écussons paraissent dans le sceau, excepté l'empereur, qui vous paraîtra ici de trop. Pourquoi, direz-vous, le mettre à la tête de tous ces princes, puisqu'il ne paraît pas qu'il eût alors la souveraineté d'aucune de ces villes où s'assemblaient les monnayeurs?

La réponse est, qu'elles lui avaient toutes appartenu autrefois, et qu'il était encore regardé comme le seigneur suzerain.

Ceux qui travaillaient à la monnaie étaient même censés appartenir à l'empereur, et être sous les ordres de la sacrée Majesté Impériale. C'est ce que signifient ces termes du registre, *les monnayeurs du saint sacrement de l'empire.*

Il est vrai que les armes de l'empereur ne paraissent pas dans ce sceau, comme celles des souverains directs et immédiats de ces villes: mais le graveur y a suppléé d'une autre manière. On voit dans l'intervalle qui sépare les dix ou douze écussons, alternativement la figure d'une aigle et d'un lion, répétées chacune cinq ou six fois. Ces animaux ne doivent point être regardés comme un simple ornement, comme une fantaisie du graveur. L'aigle est visiblement l'aigle impériale; pour le lion, on ne voit pas d'abord ce qu'il fait là; mais avec un peu de réflexion, on aperçoit bientôt qu'il doit aussi être relatif à l'empereur. C'est assez visiblement le lion de Flandre, ou le lion de Belgique. Pour peu que l'on soit au fait de l'histoire, on n'ignore pas que Maximilien Ier possédait les XVII provinces des Pays-Bas. Vous voyez donc que si l'empereur n'a pas, dans ce sceau, un écusson particulier rangé avec les autres, ses armes n'ont pas été oubliées: on les y voit revenir plus d'une fois.

Dans le parlement tenu à Bourg en Bresse, dont je viens de rapporter le préambule, fut créé prévôt général Jean Chaboud de Lyon. On y fit plusieurs ordonnances. Le registre nous apprend qu'il s'y trouva des monnayeurs de Lausanne et de Genève. Il y en eut vingt-neuf de cette dernière ville, et l'on ne peut qu'être surpris d'en voir un si grand nombre. Celui qui était à leur tête est nommé Aimard Favre, et est qualifié de noble, ce qui marque que ces monnayeurs n'étaient pas toujours des gens obscurs. Spon a fait mention de cette assemblée, dans son *Histoire de Genève*, mais il s'est trompé à la date. Il l'a mise deux années trop tôt [1].

On voit, dans le registre de ces assemblées, qu'il s'en est tenu

[1] *Histoire de Genève*, tome I, page 91. Edit. in-4°.

quelques-unes à Genève. Il y en eut une environ l'an 1509. La date est à demi effacée, et l'on ne peut pas la marquer bien précisément. Le prévôt général, élu dans le parlement précédent, était Genevois, et cet officier était le maître d'indiquer la ville où se tiendrait l'assemblée suivante. Il ne manquait pas de choisir le lieu de sa résidence.

Mais l'assemblée la plus intéressante pour vous, Monsieur, c'est celle qui se tint à Lausanne en 1518 ou 1519. Il s'y trouva des monnayeurs d'Avignon, de Chambéry, de Genève, de Bourg en Bresse, etc. On y fit divers règlements importants.

Votre évêque était alors Sébastien de Montfalcon, qui avait succédé à son oncle Aimon de Montfalcon. Le neveu fut élu en août 1517. Il y a beaucoup d'apparence qu'ayant appris que le parlement général des monnayeurs devait être à Lausanne l'année suivante, il souhaita que sa nouvelle dignité parût dans le sceau des monnayeurs. Il fit faire un sceau exprès, où ses armes furent placées au pied de la figure de Christ, avec la crosse épiscopale au-dessus de l'écusson. Il fit substituer ce nouveau sceau à l'ancien. Vous jugez bien, Monsieur, que le poste qu'il occupait lui donnait assez d'autorité pour cela, et voilà le sceau en question.

Il se tint après cela une assemblée à Bourg en Bresse en 1523, où il fut résolu qu'il y en aurait une autre à Genève en 1527. Mais elle ne put pas avoir lieu. On y était trop agité alors : des entreprises du dehors jetaient cette ville dans des alarmes continuelles ; et au dedans il s'agissait de remédier à des abus d'une plus dangereuse conséquence encore que le dérangement des monnaies. Lisez, je vous prie, l'*Histoire de Genève* de Spon, et vous verrez que notre ville essuyait cette année-là une violente crise. Les députés des monnayeurs, qui avaient apporté leur registre pour tenir l'assemblée, s'en retournèrent incessamment. Il y a apparence que le trouble où ils se trouvèrent leur fit oublier leur livre. Voilà qui explique comment il nous est resté.

Dans une assemblée de plus ancienne date que ces dernières, et qui est de l'an 1473, il fut résolu qu'une des clefs du sceau demeurerait à Lausanne, et que l'autre serait gardée à Genève. Vous voyez que, de nos archives, elle a passé heureusement entre les mains de notre bibliothécaire, qui nous a fait connaître ce sceau et son véritable usage.

Vous pourrez peut-être aussi, Monsieur, sur les indications que je viens de vous donner, trouver à Lausanne quelques nouvelles lumières sur cet ancien monument. Si vous découvrez quelque chose, je me flatte que vous voudrez bien m'en faire part.

Je suis, etc.

B. SAINT-PIERRE, CATHÉDRALE DE GENÈVE.

V

ORIGINE DE L'AIGLE DOUBLE DE L'EMPIRE, ET ARMOIRIES DE GENÈVE.

(Aigle simple romaine. — Aigle éployée ou à deux têtes, pure bizarrerie, qui paraît pour la première fois sur le sceau de l'empereur Wenceslas en 1381. — Armes et devise de Genève ; épigramme d'Owen à ce sujet.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1745.)

Vous avez ouï dire, Monsieur, que l'on voit sur le frontispice de notre église de St-Pierre à Genève, une aigle à deux têtes, que l'on dit être fort ancienne. Vous croyez qu'en déterminant la date de cet édifice, nous pourrons trouver à peu près le commencement et l'origine de ces armes impériales. Ma tâche est

donc proprement de rechercher sous quel empereur notre cathédrale a été bâtie.

L'aigle est censée être le roi des oiseaux ; ce sont surtout les poëtes qui lui ont conféré cette royauté. Les Romains avaient dans leurs enseignes l'image de cet oiseau, et voulaient marquer par là la puissance et la majesté de leur empire. On dit que ce fut Marius qui le premier fit porter une aigle à ses légions. Les aigles romaines n'étaient pas peintes sur des drapeaux, comme c'est l'usage aujourd'hui d'y représenter certaines figures : c'étaient des aigles d'argent au haut d'une pique ; le porte-enseigne s'appelait *Aquilifer*, ou porte-aigle [1].

Quelques auteurs prétendent que ce fut Charlemagne qui mit les aigles romaines dans les armes de l'empire. D'où qu'elles viennent, il n'est pas surprenant de voir cet oiseau représenté dans les sceaux des empereurs, mais ce qui doit surprendre, c'est de l'y voir sous la figure monstrueuse qu'on lui donne depuis assez longtemps. Il y est peint ayant deux têtes ; quoiqu'on l'appelle quelquefois *la double aigle*, l'expression n'est pas exacte. Cette aigle n'a qu'un corps, deux jambes et deux ailes ouvertes. On lui donne le nom d'*aigle éployée*. Outre cela on lui donne ordinairement une couronne.

Des écrivains ont avancé que non-seulement Charlemagne avait rappelé dans ses étendards les anciennes aigles romaines, mais que c'était encore lui qui y avait ajouté la figure bizarre d'une seconde tête. Je vous prie de voir une dissertation *sur les figures de la façade de l'église de l'abbaye royale de la Madeleine de Châteaudun*, que l'on trouve dans l'histoire de l'Académie des Inscriptions (tome IX, p. 181). Cette église a pour ses armoiries une aigle à deux têtes, et la tradition du pays veut que Charlemagne l'ait fondée, ou au moins restaurée. L'académicien essaie de confirmer cette tradition, par l'aigle que cette abbaye a pour ses armes.

[1] Les Italiens appellent aujourd'hui un enseigne *Alfiere*, que les étymologistes regardent comme une abréviation du mot latin *Aquilifer*.

« Cette tradition, dit-il, se trouve confirmée par les armoiries de cette église, qui sont une aigle à deux têtes ou aigle impériale; non toutefois que cette aigle impériale ait été de tous les temps, ou, pour parler plus exactement, que dès l'introduction des armoiries elle ait formé celles de l'empire. Quelques auteurs veulent que ce soit Charles-Quint qui ait commencé à la prendre, ils se trompent; on la trouve sur des sceaux de l'empereur Frédéric IV en 1459, et peut-être même de l'empereur Sigismond son prédécesseur; mais l'aigle impériale de l'abbaye de la Madeleine est encore incontestablement plus ancienne. Le Père Menestrier (*Orig. des armoiries*, ch. XVII, p. 428) fait mention d'un sceau où est un écu chargé d'une aigle à deux têtes dans un titre de cette abbaye, et il convient que c'est la plus ancienne aigle à deux têtes qu'il ait vue en armoiries. »

Il sera bon, Monsieur, d'écouter encore le Père Menestrier sur l'origine de cette double tête de l'aigle impériale.

« Les empereurs d'Orient, dit-il, quand il y en avait deux sur le trône, marquaient leur monnaie d'une croix à double traverse, que chacun d'eux tenait d'une main, comme étant le sceptre des chrétiens. Il y a apparence qu'il sera arrivé la même chose de l'aigle dans les armoiries, et au lieu de doubler leurs écussons et leurs aigles, ils les joignirent et y représentèrent deux têtes, ce que les empereurs d'Occident auront imité quelque temps après. » (Même ouvrage, ch. XXIII.)

Cependant le Père Papebrock, confrère du Père Menestrier, n'est pas trop favorable à cette conjecture. Il trouve bien assez vraisemblable que cet usage de l'aigle à deux têtes ait commencé à l'occasion de deux empereurs qui auront été en même temps sur le trône, mais il ajoute qu'il voudrait voir la conjecture du Père Menestrier prouvée par d'anciennes monnaies; que la croix à double traverse dont il s'autorise était purement arbitraire, et qu'il pourrait bien en être de même de l'aigle à deux têtes[1].

[1] Papebrock, Acta Sanctorum, tome V du mois de Mai, article de Lucifer, évêque de Cagliari, page 218.

Au reste, on trouve une aigle à deux têtes dans un monument fort ancien, c'est sur la *Colonne Antonine*. On y voit fort distinctement ce symbole représenté sur le bouclier d'un soldat. On croit que, quand les anciens Romains employaient cette figure, c'était pour désigner que de deux légions on n'en avait fait qu'une. Le Père Papebrock ajoute que depuis l'aigle à deux têtes de la colone d'Antonin, on n'en trouve plus qu'au XIV[e] siècle, sous Jean Paléologue.

Enfin, Monsieur, j'ai encore consulté en votre faveur le *Dictionnaire historique d'Hofman*, qui a un long article sur l'aigle impériale; mais il est trop étendu pour le transcrire ici, et il n'éclaircit pas beaucoup la matière.

Après ces petites recherches pour essayer de répondre par moi-même à votre question, j'en ai senti l'insuffisance. Je me suis donc adressé à un habile homme, que j'ai prié de me dire son sentiment là-dessus. C'est un célèbre professeur allemand, fort au fait de tout ce qui regarde l'histoire de l'empire. Il m'a dressé un petit mémoire sur ce que vous souhaitez de savoir. En voici la copie :

« J'ai examiné ce que les meilleurs auteurs disent de l'origine de la double aigle, ou pour parler plus proprement, de l'aigle à deux têtes, qui distingue aujourd'hui les armes de l'empire. On trouve bien que l'aigle a été employée de bonne heure pour emblème de la majesté de l'empire, et qu'elle a souvent orné les étendards et les drapeaux des armées allemandes, depuis le temps où les rois de Germanie acquirent le droit de se faire couronner à Rome et de prendre le titre d'empereur. Mais le signe de l'aigle parut assez tard sur les monnaies, et plus tard encore dans les sceaux des empereurs. On prétend même que Louis de Bavière a été le premier qui ait placé l'aigle dans son sceau.

« Pour ce qui est de l'usage de la double aigle, telle qu'elle est représentée aujourd'hui dans les armes de l'empire, on n'a aucune preuve sûre qu'elle aille plus haut qu'au temps de l'em-

pereur Wenceslas. Il est vrai qu'Octavius de Strada, célèbre antiquaire de l'empereur Rodolphe II, dans son traité *de Numismatibus Imp.* fait mention de monnaies, où l'empereur Henri III et deux impératrices, l'une femme d'Albert Ier et l'autre de Henri VII, sont représentés avec la double aigle ; mais on regarde la première comme ouvertement fausse, et les dernières comme plus que suspectes. Il en est de même des sceaux dont Bircken donne la description et les empreintes, dans son *Histoire de la maison d'Autriche*, écrite en langue allemande. On y voit dans les sceaux que cet auteur attribue aux empereurs Frédéric Ier et II, et Henri VI, une aigle à deux têtes placée dans un petit coin à côté de l'image de ces princes. Hertius déclare ces sceaux ouvertement faux (dans sa dissertation *De fide Diplomatum germanice,* sect. I, § 8). Je dis que l'aigle à deux têtes avait paru, pour la première fois, dans le sceau de l'empereur Wenceslas, et cela sur le témoignage non suspect de M. Struve, professeur à Iéna, qui nous donne (dans son *Syntagma juris publici*, cap. VIII, § 41) la description du sceau de cet empereur, tel qu'il l'a vu lui-même dans les archives de Plassembourg, attaché à un diplôme de l'an 1381. On y voit sur un des côtés de ce sceau l'empereur assis sur un trône, qui a pour ornement à la droite une aigle, et à la gauche le lion à double queue des armes de Bohême. Le revers du sceau représente une aigle à double tête.

« Ceux qui ont recherché la raison de cette figure de l'aigle de l'empire, qui depuis le temps de Wenceslas a été constamment en usage, se réduisent principalement à ces deux. Les uns croient qu'on a voulu indiquer par la double tête de cette aigle, l'ancien partage de l'empire romain en celui d'orient et celui d'occident. Et comme on croyait, avant la découverte du professeur Struve, que l'empereur Sigismond avait été le premier qui avait mis la double aigle dans son sceau impérial, on a été dans la pensée qu'il l'avait empruntée des empereurs grecs, chez qui la double aigle était déjà en usage, et qu'il avait voulu mar-

quer par là le droit de l'empire germanique romain à l'empire de l'orient, en cas que les Grecs en fussent dépouillés par les Turcs, comme on avait déjà alors lieu de l'appréhender. Du Cange [1] et Hertius [2] adoptent cette pensée, qui n'est cependant qu'une conjecture très-légère, dont la probabilité tombe entièrement avec la supposition erronée que l'empereur Sigismond se soit servi le premier de la double aigle dans son sceau impérial.

« L'opinion de ceux qui prétendent que l'aigle à double tête signifie l'union de la couronne impériale avec la couronne germanique, a quelque chose de plus plausible, surtout si on y joint cette observation, que Louis de Bavière, qu'on regarde comme le premier des empereurs qui ont mis l'aigle dans leurs sceaux, est représenté dans le sien assis entre deux aigles, dont l'une est placée à la droite, et l'autre à la gauche du pied de son trône. Ce fut sous le règne de cet empereur que les papes Jean XXII, Benoît XII et Clément VI firent les derniers efforts pour soutenir que les rois de Germanie ne pouvaient aspirer à la couronne impériale, qu'autant que les papes auraient reconnu leur élection en Allemagne, et consenti à leur élévation à la dignité impériale. Ces contestations aboutirent enfin, l'an 1338, à une confédération des électeurs, appelée communément *l'union électorale*, dans laquelle ils déclarèrent *que l'empire romain dépendait de Dieu seul, et que celui que les électeurs avaient élu pour chef de l'empire, acquérait par là, sans aucune approbation ou confirmation du pape, le droit de porter le titre de roi et d'empereur des Romains, et faire les fonctions de cette dignité.* Cette déclaration fut confirmée la même année à la diète de Francfort par une constitution expresse, et munie des plus fortes peines contre ceux qui oseraient soutenir le contraire. Les rois de Germanie avaient été en effet, depuis Othon le Grand, en possession du droit de chercher la couronne impériale à Rome après leur

[1] Dissert. de inferior. ævi numismat.
[2] A l'endroit cité ci-dessus.

élection en Allemagne, et ce droit avait été reconnu plus d'une fois par des traités exprès entre les empereurs et les papes. Il méritait donc bien que dans les armes de l'empire on exprimât ce droit important par quelque marque, comme le font encore aujourd'hui les princes, en insérant dans leurs armes celles du pays dont ils portent le titre, ou sur lequel ils ont une juste prétention.

« J'avoue cependant que cette conjecture, quoique bien liée avec les circonstances du temps où les deux aigles ont paru pour la première fois dans le sceau impérial, me paraît encore bien faible, quand je pense à d'autres faits à qui la postérité s'est plu de donner un sens mystique, auquel leurs auteurs n'avaient jamais pensé. On ne saurait nier que la simple aigle n'ait été et ne soit encore le symbole distinctif de l'empire romain, et que le chef du corps germanique ne soit autorisé à s'en servir dans ses armes, en vertu du titre d'empereur des Romains qu'il prend aujourd'hui dès son élection. Mais il n'était pas nécessaire d'exprimer l'union de la couronne impériale avec la germanique, ni par deux aigles, ni par une seule à deux têtes. Il me paraît donc que les deux aigles que l'on trouve dans le sceau de Louis de Bavière n'y ont été placées que par pur ornement et pour la symétrie. Ce qui m'en persuade encore davantage, c'est que le sceau de Charles IV, sous le règne de qui le droit de l'empire pour élire un empereur des Romains fut encore mieux affermi par la bulle d'or, ne nous présente qu'une simple aigle. N'est-il pas plus naturel de croire que l'empereur Wenceslas, dans le sceau de qui on voit pour la première fois une aigle à deux têtes, ait suivi en cela la bizarrerie de son propre goût, ou celle d'un autre, que d'attribuer à ce prince, si peu zélé pour la dignité de l'empire, et si peu jaloux du titre d'empereur, le dessein de marquer dans les armes impériales, par la figure d'une double aigle, le droit de ceux que le choix des électeurs a élevé à cette dignité.

« On rapporte que l'empereur Frédéric Ier ordonna qu'on

peignit le lion dans les armes de la Bohême avec une double queue, parce que la première figure que le peintre avait tracée du lion que cet empereur donne pour armes à Wladislas II, en le déclarant roi, fut si mal faite, que les Bohêmes le prirent pour un singe, à cause de sa courte queue. Il s'est pourtant trouvé des gens qui ont glosé sur cette double queue, et qui ont prétendu que l'empereur avait voulu exprimer par ce signe la grande valeur de ce roi. Rien n'empêche donc que l'aigle à deux têtes, qui devait paraître bizarre au commencement, n'ait pu être regardée dans la suite du temps, à cause de sa bizarrerie même, comme l'hiéroglyphe d'une des deux opinions que je viens de rapporter. »

Je crois, Monsieur, que voilà tout ce que l'on peut dire de mieux sur cette aigle à deux têtes. Il faut, ce me semble, s'en tenir là, et ne rien demander de plus précis, puisque l'on n'en sait pas davantage. Je vais cependant joindre quelques petites remarques à cette savante dissertation, non pour approfondir la matière, mais plutôt pour voltiger autour et essayer de vous dérider un peu le front, que la sécheresse du sujet pourrait bien avoir rendu sombre jusqu'à un certain point.

Notre professeur a fini en nous faisant regarder l'aigle à deux têtes comme un symbole bizarre. On n'a pas manqué, dans diverses occasions, de l'attaquer et de lui donner quelques coups de bec, quoiqu'elle ait, pour se défendre, des ongles fort crochus et un double bec. Un poëte italien a dit qu'on avait fait de l'aigle de l'empire un oiseau bien vorace et bien carnassier. Est-ce donc, s'écrie-t-il, afin qu'il dévore davantage, qu'on lui a donné deux têtes et deux becs ?

On dit qu'un ambassadeur de Venise, qui était à la cour de France, entreprit aussi les armes de l'empire, mais que sa raillerie ne réussit pas. Il demanda donc un jour à l'envoyé de l'empereur, qui était aussi à Paris, dans quel pays il y avait des aigles à deux têtes? *Dans le même endroit*, répondit l'Allemand, *où l'on voit des lions avec des ailes*. S'il avait lu le *Mercure histo-*

rique du mois d'octobre 1723, après avoir si joliment rétorqué, il y aurait pu ajouter qu'on voit des aigles à deux têtes dans le Mexique. Voici ce qu'on lit dans ce journal à l'article des *Nouvelles d'Espagne* :

« Le vice-roi du Mexique a apporté de ce pays-là une aigle éployée morte; elle fut tirée par un Espagnol dans le temps qu'elle allait fondre sur un faon. Sa compagne s'envola, et le gouverneur du lieu envoya 500 Indiens pour l'avoir en vie, avec promesse de mille écus à celui qui l'apporterait. Cette aigle a deux cous de la longueur de sept à huit pouces, qui aboutissent chacun à une tête d'une proportion presque égale, excepté que le bec de la tête droite est un peu plus fort et plus aigu. On lui a vu une de ses têtes levée, pour avoir l'œil au guet, pendant que de l'autre elle dévorait sa proie. Elle se servait de l'une et de l'autre également. »

L'auteur de ces nouvelles a raison d'ajouter, *qu'il n'y a nulle apparence que, du temps de la division de l'empire romain, on ait eu dessein de faire allusion à l'existence d'un pareil oiseau, quand on s'avisa de représenter dans le blason l'aigle romaine éployée*. Bien loin que le blason soit fondé sur l'existence de cet animal, je crois, au contraire, que la prétendue existence de ce monstre n'a d'autre fondement que le blason. Il sera arrivé ici, comme à l'égard de divers autres animaux monstrueux, les licornes terrestres, les griffons, les sirènes, etc. Quand les peintres et les sculpteurs, par un caprice d'imagination, eurent exposé aux yeux du public de semblables figures, on s'avisa d'en faire des animaux réels, et on nous débita mille fables semblables à celle qui nous vint du nouveau monde, il y a un peu plus de vingt ans. Les fantaisies des peintres ont occasionné bien des récits fabuleux. Vous savez la légende de St-Denis, qui portait sa tête entre les mains. Il faut encore en chercher l'origine dans quelque imagination pittoresque. Ce saint qui marche sans tête, et l'aigle qui en a une de trop, viennent de la même source.

Je sais, Monsieur, que vous avez lu l'*Histoire du Ciel*, de l'abbé Pluche. Il a remarqué que les Egyptiens firent quelque chose de semblable. Dans les temps anciens, on leur exposait des figures symboliques, qui avaient leur signification et que l'on entendait fort bien alors: ces images, ces enseignes devinrent ensuite autant d'êtres réels. L'ignorance du peuple les lui fit prendre grossièrement pour ce qu'elles présentaient à l'œil: on en fit des dieux, que l'on distribua dans les différentes parties de la terre. Voilà, par exemple, comment *Anubis* devint un dieu qui avait une tête de chien.

Mais nous n'avons que faire d'aller en Egypte chercher des exemples du penchant que nous avons à réaliser nos chimères: les philosophes nous font remarquer que c'est ce qu'on voit tous les jours dans les sciences. Après que, à force de nous alambiquer d'esprit, nous avons enfanté certaines idées singulières, après que nous avons ensuite beaucoup jargonné et disputé là-dessus dans les écoles, nous voulons leur trouver un objet réel dans la nature. Nous leur cherchons un original. C'est précisément l'aigle double du Mexique.

Ceux qui ne veulent pas que l'aigle à deux têtes soit un pur caprice des peintres, disent que cette figure est aussi ancienne que le monde, et qu'on la trouve peinte, des mains mêmes de la nature, dans la racine de la fougère. Effectivement, si vous la coupez transversalement, vous y verrez une aigle double assez bien représentée. Mais j'espère, Monsieur, que vous ne vous laisserez point imposer par cette petite subtilité. On croit voir ce symbole peint sur cette racine, mais pourvu qu'on ait déjà cette image dans l'esprit et qu'on en ait vu auparavant plusieurs représentations. Connaissez-vous la *fleur de la passion*? Les moines prétendent y trouver tous les instruments de la crucifixion du Sauveur. Mais ce qu'ils nous assurent qu'ils y voient, échappe entièrement à ceux qui ne voient pas ces sortes d'objets aussi fréquemment représentés qu'ils le sont dans les monastères. Une imagination un peu plus tranquille que celle des

habitants des cloitres, vous dirait, en voyant la *fleur de la passion*, qu'elle n'en a absolument que le nom.

Mais laissons en terre cette aigle impériale imaginaire. Il vaudrait mieux s'occuper d'une autre qui est fort réelle et qui se trouve placée dans un lieu des plus éminents. C'est celle qui est sculptée au haut du frontispice de notre église de St-Pierre. Elle donne lieu à une question des plus embarrassantes, que vous me proposez dans votre lettre. Cependant, comme je m'aperçois que la mienne est déjà fort longue, nous renverrons cette discussion à une autre fois. J'ai même besoin d'un peu de temps pour y penser. Je vais seulement ajouter ici quelques remarques sur un sujet beaucoup plus de plein pied. C'est sur les armoiries de la ville de Genève.

Vous savez, Monsieur, qu'elles sont composées d'une clef et d'une aigle. Voici comment on m'a dit qu'on s'exprimait en termes de l'art. Les armes de Genève *sont parti, au premier miparti d'empire ; au second, de gueules à une clé d'or contournée et mise en pal. Cimier, un soleil d'or, avec le nom de Jésus. Devise*: POST TENEBRAS LUX.

Quelques auteurs ont dit que nous tenions cette aigle de la main d'un empereur, et la clef de la libéralité d'un pape. Les uns veulent que cet empereur soit Charles IV, d'autres un Rodolphe, et le pontife, Martin V. Vous connaissez la jolie épigramme d'Owen, qui porte sur cette tradition. Cet ingénieux poëte veut badiner sur le peu de rapport des armoiries de Genève avec son état depuis la Réformation.

Clavem Aquilamque gerit duplex insigne Geneva :
Illud papatus, hoc habet imperii.
Hoc insigne tuum quo jure, Geneva, tenebis
Si repetat clavem Roma, Rodolphus avem?

Où en seras-tu, pauvre Genève, et que te restera-t-il de tes armoiries, si l'empereur reprend son aigle, et le pape sa clef?

Mais vous savez, Monsieur, que, quand une ville prend des

armoiries, et surtout une ville libre, elle n'a besoin de les demander à personne, et qu'elle se les choisit elle-même. Genève, ville impériale, prit donc l'aigle de l'empire ; et, à l'égard de la clef, sans envoyer à Rome des députés baiser pour cela la pantoufle du saint-père, elle en prit une des mains de saint Pierre, patron de Genève.

Une petite singularité, c'est qu'outre ces armes peintes et sculptées dans différents endroits de la ville et sur la monnaie, le public fait nourrir un certain nombre d'aigles dans une grande cage exposée sur le port, à peu près comme on nourrissait autrefois à Rome les oies du Capitole. Il y a donc dans le blason, comme vous voyez, des armes parlantes, et quelquefois des armes vivantes.

Mais ce qui mérite le plus d'attention dans les armes de Genève, c'est sa devise. On croit ordinairement que l'ancienne était *Post tenebras spero lucem*. Après les ténèbres j'espère la lumière, et qu'à la Réformation elle fut changée en Post tenebras lux.

On regarde la précédente devise comme quelque chose de singulier. On voudrait la prendre pour une espèce de présage de la lumière que devait amener la prédication pure de l'Evangile, en dissipant les ténèbres de la superstition et de l'ignorance qui couvraient l'Église de Genève. On prétend que ce fut pour accomplir cette prédiction que l'on changea, après la Réformation, l'ancienne devise en celle-ci : *Après les ténèbres la lumière*.

Mais on peut faire quelques difficultés contre cette observation. La première, c'est qu'on ne trouve pas d'anciennes monnaies avec cette devise entière: *Post tenebras spero lucem ;* elles ont seulement *Post tenebras lucem*. D'ailleurs on a remarqué judicieusement, dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Genève*, que cette même devise a été quelquefois employée sur les monnaies frappées depuis la Réformation, comme le *Post tenebras lux*

se trouve aussi sur d'anciennes pièces frappées plusieurs siècles avant la Réformation.

Ce qu'il y a à ajouter pour éclaircir entièrement cette matière, et à quoi il semble qu'on n'a pas pris garde jusqu'à présent, c'est que cette devise était originairement un passage de l'Écriture Sainte. On trouve ces paroles dans le livre de Job. Or, dans le style oriental, les *ténèbres* marquent l'adversité, et la *lumière* la situation opposée, je veux dire la prospérité. Dans le chap. XVIII, un des amis de Job dit que *la lumière des méchants sera éteinte* [1], c'est-à-dire que les avantages dont ils semblent jouir ne seront pas de durée, et qu'ils essuieront de tristes revers. Il l'explique lui-même dans les versets suivants : *La calamité*, dit-il, *les environnera de tous côtés.* Quand donc Job dit dans le chapitre précédent, selon la Vulgate : *Post tenebras spero lucem* [2], il veut dire qu'après les jours tristes et sombres qu'il vient de passer, il espère d'en voir par la suite de plus sereins et même de plus riants. Il se flattait que ses maux cesseraient, et qu'il jouirait de sa première prospérité, à peu près comme nous disons proverbialement : *après la pluie le beau temps.*

Quand donc ce saint homme disait, *après les ténèbres j'espère la lumière*, il ne faut pas s'imaginer qu'il voulût dire par là qu'il se flattait d'avoir à l'avenir plus de connaissances sur la religion et les choses divines. Ainsi ce n'est que par accommodation que l'on peut regarder l'ancienne devise comme un présage de l'heureux changement que la Réformation opéra dans la religion à Genève. Quand nos ancêtres, qui vivaient avant cette révolution, choisirent cette devise, ils se trouvaient apparemment dans quelque situation fâcheuse qu'ils espéraient voir changer en des jours plus heureux.

Je suis, etc.

[1] Job XVIII, 6.
[2] Job XVII, 12.

VI

RECHERCHES SUR LA FONDATION DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE GENÈVE.

(Avitus, métropolitain de Vienne, consacre la cathédrale de Genève, reconstruite sous Gondebaud, après incendie de guerre. — Erreurs de Spon, roman de Léti, absence de secours des historiens. — Les figures du portail montrent que l'église actuelle est du onzième siècle.)

(*Journal Helvétique*, Juillet 1745.)

J'ai répondu, Monsieur, à la question que vous m'aviez faite sur l'origine de l'aigle double qui fait les armes de l'empire. Je vous envoie sur ce sujet une dissertation d'un habile homme qui est au fait de ces matières. Il reste encore un article embarrassant, c'est l'aigle impériale qui est sculptée au haut du frontispice de l'église de St-Pierre de Genève. Vous me demandez comment on peut l'accorder avec l'origine assez moderne de cette aigle double; il faut, me dites-vous, ou que notre cathédrale soit moins ancienne qu'on ne le prétend, ou que l'aigle à deux têtes soit d'une date plus reculée que ne le disent ceux qui ont traité ce sujet. La difficulté n'est pas facile à résoudre; je ne me suis pas senti assez habile pour en venir à bout tout seul: j'ai conféré avec un savant antiquaire, qui m'a fourni quelques éclaircissements que je vais vous communiquer.

Il me semble que, pour trouver la date de notre aigle impériale de Genève, il faut auparavant chercher celle du temple même où elle est exposée. Tout dépend ici de s'assurer de quel siècle est notre édifice de St-Pierre, et de voir ensuite si le fronton du frontispice où est l'aigle à deux têtes, est aussi ancien que le reste de l'église.

Nous sommes assez embarrassés à bien marquer l'âge de notre

cathédrale. Les auteurs qui vivaient du temps où elle a été fondée n'en ont rien dit ; ceux qui dans la suite ont écrit l'histoire de Genève ne font que tâtonner sur cet article. Loin de nous donner quelque chose de satisfaisant là-dessus, leurs conjectures sont plus propres à nous égarer qu'à nous mettre dans la bonne voie.

Voici ce qu'en dit Spon sur l'an 584 : « Gontran, roi de Bourgogne, augmenta les bénéfices de l'Église et fonda la cathédrale de St-Pierre. M. Morus, qui a fait une harangue intitulée : *De duobus Genevæ miraculis*, prouve par quelques passages des homélies d'Avitus que ce fut lui qui consacra cette église. »

Voyez, Monsieur, comment vous accorderez ces deux choses. Morus a effectivement bien prouvé qu'Avitus, métropolitain de Vienne, consacra la principale église de Genève, que l'on venait de bâtir de son temps; mais, si cela est, Gontran, qui ne commença à régner que longtemps après la mort d'Avitus, ne peut pas l'avoir fondée. Spon met la date de cette fondation à l'an 584, et le prélat à qui il la fait bénir mourut peu de temps après le concile d'Epaone, tenu en 517 sous Sigismond. Le médecin Spon était un antiquaire estimé : la fondation d'une église ancienne était un sujet tout à fait de son ressort ; on devait s'attendre que la date de la nôtre serait bien établie dans son histoire, et il n'en est rien.

Il faut donc tâcher de débrouiller ce chaos. Commençons par la dédicace d'Avitus. Clovis fit une cruelle guerre à Gondebaud ; son armée désola le royaume de Bourgogne. La ville de Genève, qui en dépendait, fut saccagée et presque réduite en cendres ; notre principale église fut brûlée. C'est ce qui paraît par le titre d'une homélie d'Avitus, qu'il prononça pour la dédicace de cette église quand on l'eut rebâtie. On trouve des fragments de cette homélie dans les œuvres de cet archevêque de Vienne, que le Père Sirmond a données au public : il les a tirés principalement d'un précieux manuscrit sur du papier d'Egypte, que

Godefroy avait vu autrefois chez le président De Thou, à qui il appartenait. Il cite le titre de cette homélie de cette manière: *Dicta in dedicatione basilicæ Genavæ, quam hostis incenderat*, c'est-à-dire: Homélie prononcée à la dédicace de l'église de Genève, que l'ennemi avait brûlée.

Quoique l'on n'ait que quelques fragments de cette homélie, qui sont même extrêmement brouillés, parce que cet ancien manuscrit a beaucoup souffert des ravages du temps, on y apprend cependant que cette église était déjà bâtie à l'honneur de saint Pierre, et portait le nom de cet apôtre comme aujourd'hui. On trouve dans un endroit de cette homélie qui s'est conservée, mais dans un latin assez obscur, que *comme autrefois saint Pierre, après avoir été en grand danger sur les eaux, en réchappa heureusement et en demeura victorieux, il était arrivé quelque chose de semblable à l'édifice qui porte son nom, lequel après avoir essuyé de grands périls, reparaissait avec toute sa solidité.* Il insinue qu'il a été bâti d'une manière ferme et solide, et qui semble promettre une longue durée [1].

Ce détail était nécessaire pour bien constater que sous Gondebaud, et pendant la vie d'Avitus, on bâtit à Genève une église dédiée à saint Pierre, et qui fut construite fort solidement. Vous voyez bien, Monsieur, la conséquence que j'en veux tirer; c'est que ceux qui ont attribué à Gontran la fondation de l'église cathédrale de Genève, se sont trompés: la voilà fort clairement bâtie par Gondebaud. Quelle apparence qu'on l'ait rebâtie dans l'espace de cinquante ou soixante ans? Après l'irruption de Clovis, tout ce siècle-là fut tranquille pour Genève: on n'y voit plus de ces courses d'ennemis qui mettent tout à feu et à sang dans une ville.

C'est un auteur allemand qui a donné lieu à cette erreur, que Gontran avait fondé l'église de St-Pierre de Genève. Il se nomme Lazius, médecin de Vienne en Autriche, et il prend le titre

[1] Soliditas quæ faciendis fabricis in principiis quæritur, hic ad culmen obtinuit. Firmissimo aliarum ædium fundamine, cacumina nostra tutiora sunt.

d'historiographe de Ferdinand Ier, roi des Romains. Il dit, dans son livre *de Migrationibus*, publié en 1555, que « le roi Gontran fonda deux églises épiscopales, celle de Genève et celle de Maurienne [1] » (p. 615). Lazius était laborieux, mais il ne passe pas pour un auteur fort exact. Il est cependant excusable de s'être mépris sur le fondateur de notre cathédrale, parce qu'il n'avait pas vu les œuvres d'Avitus, qui ne furent publiées qu'environ un siècle après sa mort.

Quand je dis que Lazius ne pouvait pas avoir vu les œuvres d'Avitus, cela demande une petite explication. Cet évêqu eavait composé des sermons, des lettres et des poëmes; ses ouvrages en vers avaient bien été publiés dès l'an 1507, mais ceux en prose ne furent imprimés qu'en 1643, et c'est là qu'il est parlé de notre église. Ses lettres sont ce que l'on estime le plus; il y traite plusieurs matières de religion. Vous en trouverez un extrait assez détaillé dans la *Bibliothèque ecclésiastique de Dupin.* Quelquefois Avitus quitte le ton sérieux et va jusqu'à badiner assez agréablement avec ses amis. Je ne ferai pas mal de vous donner l'extrait d'une de ses lettres de ce genre. Ces petites digressions doivent être permises; dans des matières aussi sèches que l'histoire de la fondation d'une église, un peu de variété n'est pas mal à propos.

La lettre LXV est adressée à Maxime, évêque de Genève; le style en est assez obscur. Au travers d'un latin fort dur, on entrevoit que le métropolitain remercie l'évêque d'un présent qu'il lui avait fait; il ne dit pas précisément en quoi consistait ce présent, mais on voit qu'il regardait la table. On peut conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que notre évêque lui avait envoyé une de ces belles truites qui font l'honneur de

[1] Ce qui peut avoir donné lieu à cette méprise, c'est que Gontran fit quelques libéralités à l'église de Genève, à l'occasion de Cariatho son écuyer, qui en fut évêque. — Lazius ajoute que Théodoric, dernier roi de la race mérovingienne, n'ayant point d'enfants, *multa pro fulcienda religione apud Genavam fundavit;* mais il ne dit pas où il aurait puisé ce renseignement.

notre lac. Vous savez que Grégoire de Tours a dit que, de son temps, on en pêchait qui pesaient jusqu'à cent livres. Avitus en remercie donc Maxime; il lui marque « que son présent l'a trouvé hors de Vienne, parce qu'il était allé visiter un monastère, ce qui avait été un surcroît de fatigue pour le messager (il s'appelait Leonianus, et il paraît, par la lettre LXXVII, que dans la suite il parvint à l'archidiaconat). Il ajoute que le pauvre Leonianus était arrivé très-harassé et le ventre vide; il le compare aux corbeaux d'Élie, qui ne touchaient point à la nourriture qu'ils portaient au prophète; que sa joie et sa reconnaissance sont d'autant plus entières, que le présent est arrivé entier et sans avoir été entamé par le porteur; qu'il traitera de son mieux ce fidèle messager, non pas cependant en lui faisant une ample portion des bonnes choses qu'il a apportées, dont assurément il ne doit manger que sobrement et ne tâter que d'une dent, comme l'on dit, mais qu'en échange il ne lui épargnera pas le bon vin de Vienne, qu'il lui en fera servir copieusement et dans les plus grands verres. » Voilà le ton enjoué sur lequel était monté le métropolitain, quand il remercia notre évêque.

J'ai dit que c'est dans des fragments d'homélies d'Avitus, que l'on trouve l'article de notre cathédrale. Elle doit avoir été bâtie entre l'an 500 et l'an 516. Si votre curiosité remonte encore plus haut, et que vous me demandiez si l'on ne sait rien de ce temple que Clovis fit brûler à Genève, je ne vous puis répondre autre chose, Monsieur, si ce n'est que l'on soupçonne avec beaucoup de vraisemblance, que le christianisme s'étant établi à Genève sur la fin du quatrième siècle, on consacra à l'usage des chrétiens un temple d'Apollon, qui était dans le même emplacement où est aujourd'hui notre cathédrale. Nos premiers chrétiens de Genève n'étaient pas aussi scrupuleux qu'Avitus, qui voulait que, quand on s'était emparé des temples des hérétiques, on les démolît et l'on en rebâtît d'autres [1]. On ne reconnaît

[1] Voici le canon qu'il dicta au concile d'Epaone. « Basilicas hæreticorum

plus la bonne humeur du prélat dans une décision si outrée. Le concile d'Orléans avait décidé d'une manière contraire quelques années auparavant.

Outre ces deux temples, bâtis successivement dans le même lieu, il en faut compter un troisième, qui est celui qui subsiste aujourd'hui. C'est encore une erreur de notre historien Spon, qui s'est imaginé que l'église consacrée par Avitus est la même dont nous nous servons. « Le bâtiment fut discontinué, dit-il, jusqu'à l'an 990, que l'empereur Othon le fit poursuivre, et Conrad l'acheva l'an 1024. » Que dites-vous, Monsieur, de cette interruption de quatre cents ans? Vous paraît-elle vraisemblable[1]? Il serait bien singulier qu'un temple consacré au commencement du sixième siècle, ne fut achevé que dans le onzième. C'est ici un de ces endroits où l'on a sujet de se plaindre du peu de justesse de notre historien; il a pris des matériaux partout où il en a trouvé, mais sans se mettre fort en peine de les agencer et de les faire cadrer. On le voit souvent rapprocher des faits qui doivent être séparés par un long intervalle; c'est encore beaucoup s'ils ne sont pas contradictoires les uns aux autres. Tous ces défauts se remarquent dans les cinq ou six lignes qu'il nous a laissées sur l'histoire de notre cathédrale. Cette matière avait donc absolument besoin d'un nouvel examen.

Après avoir réfuté ceux qui veulent que Gontran ait fondé notre église, il est bon de dire aussi un mot de la pensée de ceux qui croient que Charlemagne l'a réparée et embellie. « Sur

quas tanta execratione habemus exosas, ut pollutionem earum purgabilem non putemus, sanctis usibus applicare despicimus. » (Can. 33.)

[1] Entre Gontran et l'empereur Othon, on trouve plusieurs princes restaurateurs d'églises. La reine Brunehaut, par exemple, avec ses mauvaises qualités, avait celle-ci de bonne, qu'elle eut soin d'entrenir les églises, et d'en bâtir une foule de nouvelles. *Dei et ejus sanctorum memorias excolebat, et novas fabricando devote multiplicabat* (Aimoini, IV, 1). Brunehaut a régné en Bourgogne quinze ans, et n'aurait pas laissé l'église de Genève imparfaite, si Gontran ne l'eût point achevée.

la fin du huitième siècle, dit notre historien, Charlemagne vint à Genève, où il tint conseil de guerre pour aller en Italie, contre Didier, roi de Lombardie. »

Pépin, père de Charlemagne, avait passé à Genève vers l'an 756 avec une armée formidable, qui avait traversé toute la Bourgogne pour aller en Italie, à la prière du pape, faire la guerre à Aistolphe, roi des Lombards, qui assiégeait Rome. Charlemagne prit la même route avec son armée, quelques années après, pour combattre aussi la même nation. Ce prince fit avancer son armée auprès de Genève, pour la mener ensuite en Italie; il vint lui-même en notre ville, où il tint conseil avec ses principaux officiers sur la manière dont il s'y prendrait.

Dans ce conseil de guerre, il se trouva plusieurs évêques, suivant l'usage de ce temps-là, et quelques historiens lui ont donné le nom de Synode. Cela a donné lieu à une équivoque singulière du Père Sirmond, qui a pris ce conseil de guerre pour un Concile, et l'a inséré dans son grand recueil à l'an 773, et sous le titre de *Concilium Genavense*. Le Père Labbe l'a copié dans son recueil des conciles, et, enfin, le Père Hardouin, avec cette différence qu'il avertit, dans une note marginale, que ce concile s'est tenu à Gênes en Italie, ce qui est absurde, puisqu'il s'agissait principalement dans ce conseil de guerre de la manière de passer les Alpes.

« Charlemagne, dit encore Spon, confirma les libertés et privilèges de Genève et de son église, et fit mettre sur le grand portail de St-Pierre sa statue, et, au-dessus, une aigle impériale à deux têtes. » Il ajoute judicieusement qu'il croit cette aigle plus récente. L'éditeur de 1730 remarque, dans une note, que Charlemagne ne saurait avoir fait graver les armes impériales en 773, puisqu'il n'était pas encore empereur, et qu'il ne parvint à la dignité impériale que l'an 800. Cette preuve est sans réplique.

Ce raisonnement combat de même ce qu'avance le *Citadin Genevois* : « qu'au-dessus de notre aigle impériale, on avait posé

la statue de Charlemagne, avec sa couronne impériale, et son sceptre impérial d'une main et l'épée de l'autre, que cette statue y était encore en 1535 » (p. 28). L'auteur tenait cela d'une tradition populaire, mais qui doit nous être fort suspecte. L'aigle impériale sculptée est tout au haut du frontispice de l'église, précisément à la pointe du fronton, et on veut que Charlemagne ait été encore au-dessus. Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, de voir Jupiter sur son aigle qui va foudroyer les Titans? On est fort tenté de renvoyer tout cela dans le pays des fables. Voici la conjecture la plus vraisemblable: on remarque dans le frontispice de notre église une niche qui, depuis quelques siècles, a été remplie de maçonnerie, et où on a ménagé deux petites fenêtres pour éclairer la cage de l'horloge; cette niche est au-dessous, et non au-dessus de l'aigle, comme l'a prétendu le *Citadin*. Il y a beaucoup d'apparence qu'originairement cette niche avait été destinée à la statue de l'empereur qui avait fait construire notre temple. Dans ces temps d'ignorance, on oublia son nom quelques siècles après, et on trouva à propos de dire que c'était Charlemagne. Le peuple a beaucoup de penchant à trouver Jules-César ou Charlemagne dans les bâtiments anciens. Cette statue fut renversée par quelque accident que nous ne savons pas, quelques-uns disent par le zèle indiscret de nos Genevois iconoclastes, qui, à la Réformation, prirent cette figure pour celle de quelque saint; autre tradition fort suspecte encore.

A propos des ennemis des images, ceux qui veulent que Charlemagne ait eu beaucoup de part à la construction de notre église, font remarquer qu'elle ne se ressent pas trop du culte des images. Les ornements de sculpture qu'on y voit ne sont point des objets de dévotion; les chapiteaux des colonnes représentent ou des choses naturelles, ou des caprices de peintre: on y voit des feuillages, des serpents entortillés, des chiens, des oiseaux, des têtes d'hommes, des sirènes et même des grotesques. De semblables fantaisies de sculpteur étaient fort du goût de Charlemagne, qui a proscrit des églises les

images de dévotion, et écrit contre le culte qu'on voulait leur rendre. Mais, Monsieur, il n'est pas besoin de remonter si haut pour trouver des églises qui ne se ressentent point du culte des images. Il est vrai que dès le neuvième siècle on servait les images en orient, mais cet abus n'avait pas encore passé en occident au dixième et au onzième siècle, surtout dans les Gaules, où la mémoire de Charlemagne était trop vénérée pour qu'on s'y permît ce culte. Je me flatte de faire voir que notre cathédrale a été fondée deux siècles après cet empereur.

Je ne m'arrête point à ce que Léti a dit dans son *Histoire de Genève* du séjour de Charlemagne dans notre ville et de tout ce qu'il lui fait faire pendant dix jours qu'il y demeura [1]. C'est un journal des mieux circonstanciés; il décrit d'abord la magnifique entrée qu'on fit à ce prince, les présents qu'on lui offrit à son arrivée. Il nous parle entre autres d'un beau cheval bien harnaché, avec une housse des plus riches, que les principales dames de la ville avaient brodée avec beaucoup de goût; on y voit plusieurs autres traits de cette nature, dont il a lui-même brodé son roman. Charlemagne, de son côté, accorda de beaux priviléges aux habitants, et, pour nous donner un titre authentique de ville impériale, il fit graver l'aigle à deux têtes et la fit placer sur le frontispice de notre église, où on la voit encore aujourd'hui. Nous verrons bientôt que l'église même n'a été bâtie que quelques siècles après Charlemagne, mais Léti n'est pas homme à s'arrêter à ces sortes de difficultés; il nous débite toutes ces belles choses sur la foi d'un manuscrit qui n'exista jamais, et qu'il a forgé à plaisir. Son *Histoire de Genève*, pour ce qui regarde ces anciens temps, est si fabuleuse, qu'elle pourrait très-bien assortir les romans qui composaient autrefois la bibliothèque du brave Don Quichotte.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que cet auteur, qui cite hardiment des manuscrits dont il n'a jamais pu prouver la réalité, et

[1] Historia Genevrina, tome I, page 280.

qui a farci son histoire d'une infinité d'anecdotes qu'il prétend en avoir tirées, a, d'un autre côté, la hardiesse de rendre suspects les actes les plus honorables à notre République, je veux dire des bulles d'empereurs, qui établissent solidement notre souveraineté et notre indépendance, dont les originaux sont cependant dans nos archives, avec les preuves les plus incontestables d'authenticité. Puffendorf avait donné à Varillas le titre d'*archi-menteur* : Léti pourrait bien partager avec lui cette honorable épithète. Mais il est temps de laisser ce misérable écrivain, pour tâcher de puiser dans de meilleures sources, afin de pouvoir découvrir la date de notre cathédrale.

Je dois, Monsieur, vous indiquer une pièce assez nouvelle, fort propre à se former le goût pour bien juger de l'âge d'une église. Vous la trouverez à la fin du tome Ier de l'*Histoire de Bourgogne* de Dom Plancher [1]. Il semble qu'elle n'est pas de la même main que le reste du livre : cette dissertation paraît être d'un architecte de profession, qui est en même temps bon antiquaire ; mais, de qui qu'elle soit, elle est assurément fort instructive.

Si vous lisez l'ouvrage que je vous indique, vous y trouverez bien des fausses dates rectifiées. Le Père de Montfaucon avait dit, par exemple, que les figures ou statues des rois et reines de France, qui sont au portail de l'église de Notre-Dame de Paris et à celui de l'abbaye de St-Germain, étaient des monuments des rois mérovingiens, et notre auteur fait voir clairement qu'ils ne sont que du onzième siècle. Mais ce qui fait principalement à notre sujet, et qui peut nous servir de caractère distinctif, c'est qu'il nous apprend quelles sortes de figures on avait accoutumé de représenter dans le onzième siècle, au-dessus du portail, je veux dire dans le fronton des églises. Il pose donc que c'était un usage constant dans ce temps-là d'y mettre en sculpture un Christ, et autour de lui les quatre ani-

[1] Dissertation sur les anciennes églises de Saint-Benigne de Dijon, p. 476.

maux qui sont les symboles des quatre évangélistes. Il nous a donné les estampes de divers portails des églises de Bourgogne, qui sont sûrement du onzième siècle, et qui ont toujours ces mêmes figures. On ne trouve rien de semblable avant ce siècle-là, et cette coutume finit de bonne heure dans le douzième siècle.

Il s'agit présentement de vous décrire les figures qui se voient sur le portail de notre église, et de les comparer avec la règle que ce critique vient de nous donner. Le champ de notre fronton est chargé de personnages et d'animaux, lesquels, quoique mutilés en partie, ne laissent pas d'être aisés à reconnaître; on y voit d'abord saint Pierre, les clefs à la main, et qui par conséquent n'a pas besoin qu'on lui demande son nom. Il paraît là comme le patron de notre église; il est placé du côté droit. De l'autre côté, à gauche, on remarque une figure semblable et qui ne peut être que saint Paul; il a perdu son bras droit, dont il tenait apparemment l'épée, instrument de son martyre, qui le caractérise. On sait qu'on associe ordinairement ces deux apôtres, et qu'ils ne vont guère l'un sans l'autre. Entre ces deux figures, et sur un piédestal un peu plus élevé, on voit un troisième personnage, qui, à la place distinguée qu'il occupe, doit nécessairement être le Christ. La tête est tombée depuis longtemps, mais on ne saurait s'y méprendre, le sculpteur a pris de trop bonnes précautions pour cela; il a placé sur l'épaule de saint Pierre quelques versets du chapitre XX de l'Évangile de saint Jean, où le Sauveur demande à cet apôtre s'il l'aime, et qui, sur sa réponse affirmative, lui donne la commission de paître ses brebis.

PETRE AMAS ME
TV SCIS DOMINE QVIA AMO TE
ET EGO DICO TIBI
PASCE OVES MEAS.

Ces caractères sont romains et ne tiennent point du tout du

gothique, ce qu'il est bon de remarquer en passant, en faveur de l'antiquité de ce frontispice.

Le sculpteur, pour caractériser encore davantage le Sauveur, a mis précisément au-dessus de sa tête la figure d'un agneau. C'était un usage ancien de représenter Jésus-Christ sous ce symbole : il fut même blâmé dans un concile tenu à Constantinople, dans le dôme du palais de Justinien. Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le canon 82 : *En plusieurs images, Jésus-Christ est représenté sous la forme d'un agneau que Jean-Baptiste montrait au doigt. Le concile ordonne que désormais on peigne le Sauveur sous la forme humaine, comme plus convenable* [1]. Notre fronton n'a pas tout à fait contrevenu aux décisions du concile, puisqu'il y est représenté des deux manières : je ne voudrais pas faire là-dessus un procès au sculpteur. Ce sur quoi on ne saurait s'empêcher de le blâmer, c'est que, Jésus-Christ s'étant donné dans la légende sous la figure d'un berger qui ordonne à saint Pierre de *paître ses agneaux*, il n'était plus permis dans le même tableau de nous le représenter sous la figure ou l'emblème d'un de ces animaux ; mais, dans ces temps ténébreux, on ne se piquait pas d'observer si scrupuleusement les règles de l'unité.

Il est temps de venir présentement à ces autres animaux que l'on a choisis pour caractériser les évangélistes, et qui doivent caractériser en même temps le siècle de la fondation de notre église, qui est tout le but de nos recherches. On voit donc, outre ces figures, sur le fronton du portail de notre église, les quatre animaux mystérieux de l'Apocalypse, symboles des écrivains de nos Évangiles. Aux pieds de saint Pierre est le lion ailé tenant le livre de l'Évangile ; il représente saint Marc, que l'on veut qui ait été le secrétaire de cet apôtre. Aux pieds de saint Paul est un bœuf ailé, muni de même d'un livre ; il doit figurer saint Luc. Au-dessus de la tête de saint Pierre est l'aigle, qui dési-

[1] Voyez l'histoire ecclésiastique de Fleuri sur le Concile *in trullo*. T. IX, sur l'an 692.

gne saint Jean; et, vis-à-vis, une figure humaine qui caractérise saint Matthieu.

C'est saint Jérôme qui a imaginé ces symboles d'après la vision rapportée au premier chapitre d'Ezéchiel, ou celle de saint Jean dans l'Apocalypse; mais rien n'est plus forcé que l'application que ce Père a voulu faire de ces animaux mystérieux aux quatre évangélistes [1]. Quelque alambiqués que soient ces prétendus rapports, ils n'ont pas laissé de faire fortune; ces animaux ont

[1] *Saint Jean* a pour emblème *l'aigle*, parce que, dit-on, cet apôtre, dès le commencement de son évangile, s'élève jusqu'à la nature divine de Jésus-Christ, et porte son vol au plus haut des cieux, pour y contempler le fils de Dieu dans le sein du père. C'est l'aigle, dont la vue perçante ose regarder fixement le soleil.

Saint Jérome prétend que la *face humaine* qui se présente la première dans la vision d'Ezéchiel, est l'emblème de *saint Matthieu*, qui commence son évangile par la généalogie et par l'histoire de la naissance de Jésus-Christ. Cet évangéliste en parle surtout comme fils de l'homme, et ne s'élève pas si haut que saint Jean.

Suivant le même Père, la face de *lion* figure *saint Marc*, parce qu'il commence l'histoire du Sauveur par la prédication de Jean-Baptiste, qui le prend sur un ton effrayant, et qui était « comme un lion qui rugit dans le désert. »

Enfin le *bœuf* désigne *saint Luc*, parce qu'il commence son histoire évangélique par les fonctions sacerdotales de Zacharie dans le temple de Dieu. Remarquez, s'il vous plaît, que dans l'endroit de cet évangile auquel on fait allusion, il ne s'agissait point d'immoler un bœuf, mais simplement d'offrir le parfum (Luc, I, 10). Saint Augustin a attaqué avec beaucoup d'avantage ces petites subtilités. Il y trouve surtout ce défaut, c'est qu'au lieu de chercher un emblème qui convînt au caractère général et constant de chaque évangéliste, les rapports sur lesquels on insiste, tout forcés qu'ils sont, ne conviennent qu'à ce qui est renfermé dans les deux ou trois premiers chapitres de chaque évangile.

Le concile de Constantinople, qui avait défendu de représenter le Sauveur sous la figure d'un mouton, aurait bien fait de défendre aussi aux peintres et aux sculpteurs de nous donner la figure d'un bœuf et d'un lion pour peindre saint Luc et saint Marc. Le Père Menestrier dit, qu'un nonce du Pape à Venise commanda à un peintre, un saint Marc. Cet artiste, pour le faire expliquer sur l'attitude où il le souhaitait, lui demanda s'il voulait qu'il montrât les dents et les griffes, ce qui surprit fort le prélat, qui ne savait pas qu'à Venise on donne le nom de *San Marco* à un lion ailé.

servi une infinité de fois à représenter nos quatre historiens de l'Évangile. Tout ce qui nous importe présentement, c'est de bien remarquer que tout portail d'église où l'on voit ces figures, doit être du onzième siècle, parce que c'était le goût dominant de ce temps-là, de les placer de cette manière et d'en orner le fronton. Cette mode ne se soutint pas et disparut de bonne heure dans le douzième siècle.

Ces figures du portail nous sont donc d'un grand secours pour juger de l'âge de notre église. Elle ne peut être ni plus ancienne ni plus moderne que le onzième siècle; ceux qui veulent la faire remonter jusqu'à Charlemagne sont démentis par tous ces personnages placés au-dessus du portail. Ce prince s'était trop déclaré contre les images, pour en souffrir dans un endroit si apparent et si propre à donner lieu à quelque culte superstitieux. Il ne faut pas non plus donner dans l'autre extrémité, qui serait de rapprocher trop de notre siècle la fondation de cette cathédrale.

J'ai déjà remarqué que le petit dialogue entre Jésus-Christ et saint Pierre, gravé sur le fronton en beaux caractères romains, ne sent point le douzième ou le treizième siècle: mais le genre de figures qui ornent ce fronton décide la question, et prouve que cette cathédrale a été finie dans le onzième siècle; car vous savez, Monsieur, que la face où est le portail est toujours celle que l'on construit la dernière.

Voici quelque chose d'un peu plus précis. Deux mots de Lazius jetés comme par hasard dans un de ses ouvrages, nous laissent entrevoir ce que nous cherchons. Cet auteur voulant établir la généalogie d'un des derniers rois de Bourgogne de la seconde race, dit qu'il est fils d'un tel, et qu'il eut tels et tels enfants, « comme cela paraît par les lettres de fondation de l'église de Genève et de celle de Lausanne [1]. » Lazius parle

[1] Ut ex literis fundationis Genevensis et Lausannensis ecclesiarum apparet. De migrationibus gentium, p. 618.

comme un homme qui a vu ces pièces, et on comprend aisément comment elles lui sont tombées entre les mains. Il était médecin et historiographe de l'empereur Ferdinand Ier, on sait que la succession du dernier roi de Bourgogne passa aux empereurs, et qu'avec le temps les titres et les papiers de ce royaume ont versé dans les archives ou dans la bibliothèque de Vienne, où Lazius a pu fouiller à son gré. Rodolphe III, le dernier de ces princes, eut pour successeur l'empereur Conrad le Salique. Cette succession lui fut disputée par Eudes, comte de Champagne, qui entra en Bourgogne avec une armée; mais l'an 1034, Conrad y vint avec des forces suffisantes, et se rendit maître de tout le pays. Il vint jusqu'à Genève, où il fut reçu par Héribert, archevêque de Milan, et couronné ensuite dans cette ville par les mains de ce prélat, le 1er août 1034.

Comme Lazius n'a cité qu'incidemment ces patentes de la fondation de notre église, on n'y voit pas bien qui c'est qui en est le fondateur. Cela peut tomber sur deux ou trois de ces princes, mais principalement sur Rodolphe III ou Conrad le Salique. Je pencherais à croire qu'elle fut fondée sous le premier et achevée par son successeur Conrad, c'est-à-dire que notre cathédrale aurait été bâtie dans les vingt ou trente premières années du onzième siècle.

Je pourrais bien vous apporter une citation où la fondation de notre église paraît mieux spécifiée. On a des annales manuscrites d'un de nos magistrats nommé Savion, qui vivait au commencement du dix-septième siècle; on y lit « qu'Abraham Bucholcerus dit que du temps d'Hugues II, qui fut fait évêque de Genève en 992, l'empereur Othon fit poursuivre à bâtir le temple de St-Pierre, qui fut achevé par son successeur Conrad[1]. » Bucholcer était un chronologiste assez estimé de son temps et qui vivait lors de la Réformation. Le mal est que le passage que je

[1] Bucholceri Index chronologicus, Francof. 1612.

viens de citer comme étant de lui, ne se trouve point dans cet auteur; on ne sait d'où Savion peut l'avoir tiré. Spon l'a regardé comme authentique; il l'a employé dans son histoire, où il est assez mal mis en œuvre. Il n'est pas vraisemblable que l'empereur Othon ait fait bâtir notre cathédrale; il s'agit d'Othon III qui vivait dans ce temps-là; il était encore fort jeune en 992, et Genève appartenait alors au roi de Bourgogne et non à l'empereur. Il n'y a nulle probabilité qu'un prince construise des églises dans les États d'un autre prince. — Le reste est plus juste, puisque Spon fait achever notre église par Conrad le Salique.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai pu trouver sur l'antiquité de notre église. Il fallait nécessairement discuter cet article avant que de répondre à votre question sur l'aigle à deux têtes, qui paraît sur le frontispice. Je m'y suis arrêté plus longtemps que je ne croyais. Ceux qui ont écrit l'histoire de Genève ne m'ont été d'aucun secours dans cet examen; il m'a fallu imiter ceux qui cherchent de l'eau, et qui ne trouvent pas une bonne source; ils parcourent bien du terrain pour y rencontrer quelques filets d'eau dispersés, qu'ils rapprochent ensuite et qui, ainsi réunis, leur fournissent à peu près ce qu'il leur faut. Une autre fois nous verrons si notre aigle impériale est aussi ancienne que notre église, ou si elle n'y est que d'une seconde main.

Je suis, etc.

VII

LETTRE SUR L'AIGLE IMPÉRIALE, SCULPTÉE SUR LE FRONTISPICE DE LA CATHÉDRALE DE GENÈVE.

(Conjecture sur l'origine de l'aigle double. — Aigle impériale simple à Genève en 1442. — Incendie de Genève en 1430 : réparation de Saint-Pierre qui en fut la suite.)

(*Journal Helvétique*, Août 1745.)

MONSIEUR,

Vous avez trouvé assez vraisemblable, les raisons que j'ai alléguées pour fixer la fondation de notre église au commencement du onzième siècle ; mais vous remarquez en même temps que je me suis assez mal posté pour répondre à votre première question. Il s'agissait de savoir comment l'aigle à deux têtes pouvait être d'une date si ancienne, puisque celles que l'on voit partout ailleurs sont beaucoup plus modernes. Cet anachronisme a réveillé votre belle humeur, et vous comparez notre aigle double aux deux étriers qui pendent à la prétendue selle du cheval de Jules-César, que l'on montre comme une curiosité à Payerne.

Nous avions cru jusqu'ici cette aigle ancienne. Nous ne nous imaginions pas devoir avoir la moindre défiance là-dessus, après que l'antiquaire Spon avait prononcé « qu'il était vraisemblable que Conrad second la fit graver lorsqu'il acheva cette église. » Ceux qui ont donné en 1730 la dernière édition de son *Histoire de Genève*, disent de même dans une note « qu'il y a apparence que l'aigle éployée fut gravée par les ordres de Conrad le Salique. »

Je me garderai bien de m'autoriser du témoignage du romanesque Léti. Si je vous rapporte ce qu'il dit là-dessus, ce n'est que pour vous faire connaître le caractère de cet écrivain. Après nous avoir débité bien des fictions de son cerveau, sur

le passage de Charlemagne par Genève, il ajoute que pour marquer sa reconnaissance pour ce prince, la ville lui fit ériger une statue de la main d'un excellent sculpteur, et la plaça sur le portail de Saint-Pierre avec une belle inscription sur la base, qu'il n'a pas manqué de rapporter pour nous prouver son exactitude. Charlemagne, de son côté, pour continuer à montrer sa bienveillance envers Genève, se trouvant à Lyon l'an 802, fit faire une aigle à deux têtes en marbre[1], et la remit à des députés de Genève qui étaient venus le complimenter: il voulait marquer par là qu'il reconnaissait Genève pour une ville impériale. Pour montrer le cas que l'on faisait de ce présent, nos députés, en rentrant chez nous, portèrent cette aigle sur les épaules, et firent tout le tour de la ville comme par une espèce de triomphe, après quoi les armes impériales furent placées dans le frontispice de la cathédrale sous la statue de Charlemagne, et on les y voit encore aujourd'hui[2]. — Il faut supposer que ces députés étaient deux vigoureux portefaix, car notre aigle est beaucoup plus grande que nature.

Léti a voulu donner à notre aigle une antiquité chimérique: Spon lui a ôté deux siècles et la croit du temps de l'empereur Conrad. Ce n'est pas assez: aujourd'hui on nous la rajeunit tout d'un coup de quatre cents ans. On ne peut souffrir que notre aigle ait pris son vol plus haut que les autres. Cherchons donc si nous ne trouverons pas quelque part des aigles doubles plus anciennes.

Le Père Papebrock, dans ce qu'il nous a publié de la *Vie des Saints*, dit qu'il a vu une édition de George Codin, faite à Paris, où l'on a donné les estampes de quelques vieilles peintures, qui représentaient le trajet de Jean Paléologue en Italie, quand il vint trouver le pape Urbain V l'an 1368. Dans une de ces figures on voit une galère ornée des armes du pape, de celles de Venise, et de celles de l'empire d'Orient, où l'on remarque dans

[1] Notre aigle n'est que sur une pierre molasse.
[2] Istoria Genevrina, tome I, page 313.

trois endroits différents, l'aigle à deux têtes, parfaitement semblable à celle de l'empereur d'Allemagne[1]. On peut conjecturer que les empereurs grecs ont cette aigle double dès un temps immémorial. Jean Basile, grand duc de Moscovie, prit ces mêmes armes pour l'empire de Russie. La seule différence est que l'aigle moscovite a les ailes baissées vers la terre, et la grecque les a élevées vers le ciel. Il est fort vraisemblable que les empereurs d'Allemagne ont aussi tiré leurs armes de l'orient. Ils commencèrent à usurper l'aigle grecque lorsque l'empire de Constantinople était sur la décadence. Nous avons, dans nos archives de Genève, plusieurs bulles d'empereurs avec leurs sceaux, où l'on peut voir le commencement de cet usage. Dans un acte de Venceslas, donné l'an 1400, le contrescel, ou petit sceau, a une aigle double, qui semble s'être glissée là clandestinement. Sigismond, qui lui succéda, nous donna une autre bulle en 1420, où l'on ne voit encore que l'aigle simple dans le sceau. Mais après la prise de Constantinople en 1453, il paraît que les empereurs d'Occident ne se firent plus aucun scrupule de s'emparer des armes de ceux d'orient. Voilà, ce me semble, la manière la plus simple d'expliquer l'origine de cette aigle double en Allemagne: toutes les autres raisons qu'on en donne paraissent peu satisfaisantes.

Après l'empereur Sigismond, nous avons vu encore à Genève l'aigle simple pour armes de l'empire. On lit dans notre histoire que Frédéric III, passant dans notre ville au mois d'octobre 1442, y fit peindre au haut de la rue du Perron, à l'entrée de la place qui est devant la cathédrale, appelée aujourd'hui la Cour de Saint-Pierre, l'aigle de l'empire *pennée de sable dans un écusson d'or*[2]. Le portail où était cette aigle ne subsiste plus: il fut

[1] Acta Sanctorum, tome V du mois de mai, article de Lucifer évêque de Cagliari, page 218.

[2] Voyez Spon sur l'an 1442. Il a tiré cela du *Citadin de Genève*, qui dit, p. 50, que Frédéric passa à Genève le 25 octobre, qu'il fit peindre sur l'arc du portail de la place de Saint-Pierre l'aigle des rois des Romains, en écusson jaune, pennée de sable.

abattu en 1705 à l'occasion de la maison que M. le marquis Du Quesne, fils du célèbre lieutenant-général des armées navales de France, fit construire dans cette place. J'ai dit que cette aigle n'avait encore qu'une tête. Il y a bien des gens dans notre ville qui s'en souviennent fort distinctement : mais à leur défaut, on a une estampe fort exacte faite à l'occasion du convoi funèbre d'un prince de Hesse-Cassel, mort à Genève en 1675, où cette arcade, et l'aigle impériale peinte au-dessus, sont représentées fort fidèlement, et où il ne paraît qu'une aigle simple. Il n'est pas inutile de remarquer que ce portail était vis-à-vis de celui de l'église de Saint-Pierre, sur la même ligne, et seulement à cinquante pas de distance.

Je vous ai promis, Monsieur, que je me rendrais aisément aux bonnes preuves que je trouverais de la jeunesse de l'aigle à deux têtes, que l'on voit sur le frontispice de notre cathédrale. Il me semble donc que cette aigle de Frédéric III prouve qu'en 1442 celle de l'église n'y paraissait point encore. Autrement elles auraient été uniformes. Quand on fait peindre les armoiries d'un seigneur dans divers endroits de son château, on ne s'avise pas de mettre de la diversité dans les pièces dont elles sont composées : on évite avec soin une semblable discordance.

Permettez-moi, Monsieur, une petite digression sur cette aigle de Frédéric III. Le *Citadin* la fait peindre sur ce portail par les ordres de l'Empereur, qui voulut faire entendre par là qu'il regardait Genève comme une ville libre et impériale. Ses prédécesseurs l'avaient déjà honorée de ce titre. Dans un acte de Charles IV, donné en 1367, ce prince la qualifie de *noble membre de l'empire*. Sigismond, dans une bulle de 1420, l'appelle de même, *un membre très-remarquable du saint empire romain* [1]. Elle a été reconnue pour telle par leurs successeurs. Le *Citadin*, sur ce principe, nous dit que Frédéric III voulut aussi marquer

[1] *Cum Ecclesia Gebennensis insigne membrum sacri Romani existat Imperii.* Dans cette bulle il déclare qu'il prend Genève sous sa protection, et qu'il la couvre des ailes de l'aigle impériale.

aux Genevois qu'il mettait leur ville dans cette classe honorable, et que c'est dans cette vue qu'il fit peindre l'aigle impériale dans un lieu fort apparent.

Il ne me paraît pas que cet auteur ait bien expliqué cette peinture, ou ce qui y a donné lieu. Quelle apparence qu'un prince qui voudrait nous donner un titre pour faire reconnaître notre ville comme impériale, se fût contenté de blasonner l'aigle de l'empire avec quelques couleurs, dans un lieu exposé aux injures de l'air? Voici donc comment je conçois la chose. Frédéric fit un voyage en Suisse. Il en visita quelques cantons, dans le dessein de les attacher de nouveau à l'empire, et dans l'espérance de se faire rendre une partie des terres enlevées à la maison de Habsbourg. De Fribourg il vint à Lausanne, où il traversa le lac pour se rendre à Ripaille. Là il eut une entrevue avec Félix V, dans la vue de disposer cet antipape à un accommodement avec Eugène IV. Il vint ensuite à Genève, où il reçut de grands honneurs. On lui fit la meilleure réception que l'on put: nos registres publics en rapportent tout le détail, et nous apprennent qu'il y séjourna quatre jours: il logea dans une maison située fort près du pont du Rhône. Il est naturel de supposer que le lendemain de son arrivée il alla faire ses dévotions dans la cathédrale. Il devait nécessairement passer sous cette arcade, où nous avons dit qu'était l'aigle impériale. On ne peut guère s'empêcher de penser qu'elle y avait été peinte d'avance, par ordre du magistrat, qui avait fait de ce portail une espèce d'arc de triomphe. Alors une simple peinture suffit, puisque cet ornement n'est fait que pour la circonstance. Elle y était donc par ordre des syndics, pour faire honneur à l'empereur, et non par ordre de l'empereur pour donner un titre honorable à Genève.

Je voudrais pouvoir expliquer aussi aisément l'aigle double de notre cathédrale, et à quelle occasion elle y a été mise, mais c'est ce qui est assez embarrassant. Il faut d'abord abandonner nos historiens de Genève, qui ont dit que le même empereur

qui acheva le temple, voulut l'en décorer. Longtemps après, c'est-à-dire quand Frédéric III passa à Genève, elle n'y était pas encore : elle y doit avoir été placée seulement lorsque l'aigle à deux têtes eut pris le dessus sur l'aigle ordinaire.

On peut donc supposer que le fronton où l'on voit arborées ces armes impériales, ayant été endommagé par le temps, ou par quelque accident, on aura été obligé de le refaire, et qu'alors on y aura placé l'aigle. Nous trouvons dans notre histoire un événement qui appuie tout à fait cette conjecture. C'est un terrible incendie arrivé l'an 1430. Il est rapporté fort en détail à la fin d'un vieux manuscrit en parchemin, que l'on conserve dans la bibliothèque de Genève. Il a pour titre l'*Horloge de sapience*, et a été transcrit l'an 1417. On y lit à la fin et par apostille, en latin assez barbare, que le 21 avril 1430, le feu ayant pris de nuit dans une grange près du lac, le vent du nord, qui ce jour-là soufflait avec véhémence, porta l'incendie jusqu'à l'église cathédrale de Saint-Pierre, qui en fut presque consumée. Le feu fut si violent, que toutes les cloches furent fondues, excepté celles de la tour septentrionale. L'endroit qui souffrit le plus, fut le voisinage du fronton, où était l'horloge, comme elle y est encore aujourd'hui. La cloche qui sonnait les heures fut fondue comme les autres, et le clocher entièrement consumé. Pogge, Florentin, qui se trouvait alors à Genève, fut témoin de ce funeste incendie : il revenait alors de France, et il fait dans un de ses ouvrages, une description fort vive de cet accident [1].

La partie septentrionale de l'église souffrit beaucoup, excepté la tour qui, de ce côté-là, forme un des bras de la croix. Le bas de la nef se ressentit surtout des ravages du feu. Le mur du nord était devenu fort ruineux dans cet endroit-là. Nos archives nous

[1] *Nocturno quoque igne in urbe Gebenna, tempore Martini V summi Pontificis, plurimæ, egregiæque domus exustæ sunt. Ipsi conspeximus rem visu miseram et fletu dignam. Hujus ignis calamitas multos evertit bonis.* Lib. de miseria conditionis humanæ.

apprennent qu'après avoir longtemps menacé ruine, il tomba au mois de janvier 1441, et écrasa par sa chute une partie considérable du cloître des chanoines, qui y était adossé. Le revenu du Chapitre n'étant pas suffisant pour relever toutes ces ruines, on s'adressa au pape Félix V, qui accorda pour cela le revenu de la première année de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer, pendant un certain temps. La bulle est du 14 mars 1441.

Il est fort naturel de penser que, quand on eut réparé le mur septentrional, on s'aperçut que le haut du fronton, à la face occidentale, était aussi fort endommagé. Les pierres ne pouvaient qu'être à demi calcinées. On en refit donc au moins le sommet, qui est l'endroit où est l'aigle impériale. On peut soupçonner avec quelque probabilité, qu'il y en avait déjà une auparavant, mais simple comme l'aigle romaine ordinaire. J'ai remarqué précédemment, qu'immédiatement au-dessous, on voit une niche où il y avait autrefois la statue de l'empereur qui fit construire notre église : il y a apparence que le sculpteur, pour marquer la dignité de ce prince, trouva à propos de mettre au-dessus de sa tête ce roi des oiseaux, comme j'ai dit que, pour caractériser la figure de Jésus-Christ qui est au fronton du portail, ce même ouvrier avait imaginé de mettre un agneau précisément au-dessus de sa tête. Il voulait par là aider à le reconnaître. Après cela il faut supposer que quand on fut obligé de refaire le fronton d'en haut, on y remit l'aigle, mais au lieu qu'elle était simple auparavant, on trouva à propos de la faire double, parce que la mode avait changé.

Il me semble, Monsieur, qu'il n'y a rien de forcé dans ces suppositions, et vous voyez ce qui en résulte, c'est qu'elles rajeunissent beaucoup notre aigle. Nos historiens lui donnaient sept cents ans d'antiquité, présentement elle n'en a plus que trois cents. Voilà donc notre histoire repurgée, par cet expédient, du fâcheux anachronisme que vous lui reprochiez. Le remède a été un peu violent, puisqu'il y a fallu employer le feu; mais de quelque nature qu'il soit, l'incendie de 1430 et la réparation

qu'il a rendue indispensable dans notre église, donne à notre aigle comme une seconde naissance, qui s'accorde parfaitement avec la date des autres aigles à deux têtes.

VIII

ÉCLAIRCISSEMENT SUR UNE TÊTE QUE L'ON PENSE ÊTRE D'APOLLON, DANS LE MUR ORIENTAL DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

(Malgré l'opinion de Morus, cette tête n'est pas antique. — Culte d'Apollon dans Genève païenne : son masque en bronze qui y a été trouvé. — Soleil et devise des armes de Genève. — Confusion entre les noms de *Genève* et de *Gênes*. — Le Père Hardouin. — Plainpalais, étymologie de ce nom.)

(*Journal Helvétique*, Novembre 1745.)

Monsieur,

Je vous envoyai dernièrement quelques recherches sur la fondation de notre église cathédrale. Je m'en suis tenu aux conjectures qui m'ont paru les plus vraisemblables, car on n'a pas les documents nécessaires sur ce point de notre histoire. Vous m'avez répondu que vous croyez notre église plus ancienne que le onzième siècle, et voici sur quel fondement : vous vous rappelez, dites-vous, qu'ayant passé à Genève il y a quelques années, et ayant voulu voir ce que l'on montre ordinairement aux étrangers, celui qui vous faisait voir notre temple vous avait fait remarquer sur un des murs une tête d'Apollon, qu'il vous avait donnée pour un reste de l'ancien temple des païens, consacré autrefois à ce dieu dans notre ville. Vous me demandez de vous éclaircir encore cet article.

La difficulté que vous me faites est fort réelle. Si cet Apollon est antique, notre temple doit être plus ancien que je ne l'ai



TÊTE

SCULPTÉE SUR LA FACE ORIENTALE

DE LA CATHÉDRALE DE GENÈVE.

Au septième de l'éxécution.

p. 252.

fait. Ne peut-on point soupçonner qu'il est du temps du paganisme? Non, Monsieur; si nous voulions le faire remonter si haut, sa figure en croix nous démentirait: cela seul suffit pour démontrer qu'il est de la main des chrétiens.

Il faut donc vous expliquer ce que c'est que cet Apollon, ou soi-disant tel, qui semble tout à fait déplacé sur un édifice chrétien. On voit effectivement, sur le devant du mur oriental de notre église, une tête sculptée, plus grande que nature, qui a été prise pour celle de ce dieu du paganisme. Le savant qui a pris le plus le ton affirmatif là-dessus, est Morus, dans une harangue qu'il prononça en qualité de recteur, le jour de nos *promotions* académiques, il y a environ un siècle.

L'orateur établit, dans sa harangue, que Genève païenne adorait le soleil. Il commence par rapporter plusieurs inscriptions à l'honneur de ce dieu, qui se sont conservées dans notre ville; il reconnaît de bonne foi que cette preuve seule serait insuffisante. Il vient donc ensuite à la tête d'Apollon, sculptée sur les murs du temple même où il haranguait. « C'est ce dont fait foi, dit-il, cette tête du soleil représentée en bas-relief, sur la porte orientale de cette église. On l'y voit sous la figure d'un jeune homme, avec des cheveux frisés qui accompagnent le visage d'une manière à lui tenir lieu de rayons; il a la bouche ouverte comme une personne qui aurait essuyé une grande chaleur; en un mot, il a tous les traits de cet Apollon que l'on voit au château de Polignac dans le Velay, et vous les prendriez pour deux frères jumeaux. Le nôtre mérite d'autant plus d'attention, qu'il n'est pas placé simplement dans un château, mais dans un temple; non dans quelque coin obscur, mais dans un lieu fort apparent, au-dessus du portail; non indifféremment vers quelque partie du monde, mais regardant précisément l'orient; non depuis quelque temps, mais dès un temps immémorial. » —Toutes ces circonstances réunies doivent faire reconnaître Apollon, vénéré autrefois à Genève par nos ancêtres païens.

Il y a environ trente ans que, travaillant à fortifier notre ville,

on déterra la tête d'une statue de bronze, grande comme nature et dans le bon goût antique, qui a encore tout à fait la physionomie d'Apollon. La tête n'est pas entière ; on n'a proprement que le visage, et c'est ce que les antiquaires appellent un *masque*. Les yeux sont percés à jour, et l'on présume, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il y en avait d'argent, usage assez ordinaire dans les statues des dieux. C'est la seule statue de grandeur naturelle dont nous ayons trouvé quelque partie dans ce pays ; on en a déterré plusieurs en petit, qui étaient apparemment des dieux pénates. On peut donc présumer que celle qui était aussi grande que nature, devait être le dieu tutélaire de la ville. On les conserve les unes et les autres dans la bibliothèque publique.

Morus aurait bien fait valoir dans sa harangue cette dernière preuve, si elle lui avait été connue. Pour la conséquence qu'il tire de cette tête sculptée sur une des portes de notre église, elle lui est contestée par bien des gens, qui doutent que ce soit un Apollon. Il appuie beaucoup sur sa parfaite ressemblance avec celui du château de Polignac, sur lequel les antiquaires n'ont aucun doute ; mais il y a apparence que sa mémoire ne le servit pas bien, à en juger par la figure et la description que Montfaucon nous en a donnée. Je vais vous transcrire ce morceau, et vous verrez, Monsieur, que cette conformité n'est rien moins que sensible.

Après avoir donné la figure de cet Apollon, voici l'explication qu'en donne l'antiquaire : « La tête du soleil, dit-il, qu'on voit ici représentée, est encore aujourd'hui dans le château de Polignac en Velay. Elle est exactement représentée ici d'après Gabriel Siméoni, dans sa description de la Limagne d'Auvergne. « Monseigneur le cardinal de Polignac m'a dit qu'elle y était fort bien exprimée. Elle était dans un vieux temple renfermé dans l'enceinte de ce château, l'un des plus anciens de France ; mais une des dames du château, voyant que de certaines gens simples venaient encore faire je ne sais qu'elle dévotion devant cette pierre, la fit mettre dehors. Elle est de quatre à

cinq pieds, dit le Siméoni, d'une pierre bleue, toute ronde, assez grossièrement faite, ce qui déclare encore mieux sa grande antiquité, environnée de rais, qu'on croit avoir été autrefois dorés, et on en voit quelques restes quand le soleil donne dessus. Cette tête ouvre une grande bouche; c'était, dit-on, pour rendre des oracles, ce qui se faisait par l'artifice des prêtres. On croit que le nom de Polignac vient d'*Apoloniacum*, parce qu'anciennement on y adorait Apollon. Il ne faut pas omettre ce que remarque le Siméoni, que non loin du château de Polignac, il y a un autre château appelé Solignac, où l'on voit les ruines d'un vieux temple du soleil, d'où le lieu aura pris le nom de *Soliniacum*, comme Polignac d'*Apoloniacum*. »

Il n'est pas nécessaire d'avoir devant les yeux la figure de ces deux têtes, je veux dire celle du château de Polignac et celle du temple de Genève, pour juger qu'elles ne se ressemblent guère. La description que Morus nous a faite de l'une, et Montfaucon de l'autre, nous mettent en état de prononcer ce jugement avec connaissance de cause. L'Apollon de Polignac a des rayons autour de la tête, le nôtre n'a que des cheveux; le premier ouvre une grande bouche, l'autre l'a fermée, quoi qu'en dise Morus. Ce qu'elles ont de commun et en quoi elles se ressemblent, c'est que ces deux têtes sont l'une et l'autre un ouvrage fort grossier.

Vous pourrez peut-être, Monsieur, vous défier un peu du rapport de Siméoni, après le quiproquo qu'il a fait sur le camp de Galba, qu'il a cru voir dans le Bugey, au lieu de le chercher dans le Valais. Vous avez vu comment il a égaré l'abbé de Fontenu, qui l'avait pris pour guide; mais Montfaucon a prévenu cette objection: il nous apprend que s'étant entretenu avec le célèbre cardinal de Polignac sur des points d'antiquité, il lui avait dit que le dessin que Siméoni a donné de la tête d'Apollon de son château, est fidèle et exact.

Les différences que j'ai remarquées entre les têtes que Morus nous a données pour être tout à fait semblables, prouvent bien

que l'orateur s'est trompé à cet égard; cependant elles ne sont pas assez essentielles pour en devoir conclure que le bas-relief du temple de Genève n'est point un Apollon. Mais voici qui lui fait beaucoup plus de tort et qui semble devoir le dégrader entièrement : c'est le jugement de deux experts, qui l'ont examiné avec soin; je veux parler du fameux antiquaire Spon et de son ami Patin. Voici comment ils ont prononcé :

« C'est une opinion commune dans Genève, dit l'historien Spon, que, du temps du paganisme, Apollon y était adoré particulièrement, et qu'on lui avait bâti un temple dans cette ville, à l'endroit où est présentement celui de St-Pierre; on voit sur une porte de derrière de ce temple une tête du soleil. M. Morus se sert de cette preuve dans sa harangue *De sole et scuto Genevensibus*, pour confirmer le sentiment commun. Mais cette tête ne me semble qu'un caprice du sculpteur, et même elle ne paraît pas antique, n'étant que de la pierre de molasse. Me trouvant, il y a quelques années, à Genève avec M. Patin, qui est un juste arbitre en cette matière, je la lui fis voir, et il ne la jugea pas antique. Je ne crois pas aussi, comme plusieurs se le persuadent, que cet endroit du temple où elle se trouve soit un reste des païens, puisqu'on n'y remarque point de différence des autres parties, soit pour l'architecture, soit pour les matériaux; mais ce temple peut, à la vérité, avoir été bâti sur les fondements de celui d'Apollon. »

On doit se soumettre à la décision de ces deux habiles antiquaires, qui ont prononcé que ce bas-relief n'est pas de la main des païens. Mais il ne suit peut-être pas de là que ce soit un pur caprice de sculpteur: il y a un milieu entre ces deux sentiments; je vais vous exposer ce que j'ai ouï dire de cette tête à un excellent connaisseur.

Le mur où elle est enchâssée, quoi qu'en dise Spon, est dans un autre goût que le reste du bâtiment; il est d'une pierre qui, encore qu'elle soit du genre de la molasse, est d'une beaucoup meilleure carrière. Quoique cette partie paraisse à l'œil plus an-

tique que le reste, elle est pourtant mieux conservée. Elle a aussi quelques ornements d'architecture qui ne sont pas ailleurs; on voit, par exemple, au milieu du mur, régner un cordon qui lui est particulier. Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'est l'assise de roche sur laquelle il a été édifié; elle a un tout autre air d'antiquité que celle qui soutient le reste du temple. La roche qui sert de base au mur en question a été polie, et l'autre n'est que piquée grossièrement; elle a eu des moulures et les ornements convenables, et l'autre est toute plate. A la vérité, ces petits ornements ont beaucoup souffert de l'injure du temps; ils sont fort émoussés et écornés. Cette roche a pris encore une couleur plus rembrunie que le reste, et qui marque son grand âge; elle a un si grand air d'antiquité, qu'il est aisé de reconnaître dans cet endroit-là une partie de l'ancien fondement du temple des païens. On peut donc soupçonner que le mur oriental de notre église avait été construit sur la même roche qui avait porté le temple d'Apollon. Avitus dit positivement, dans son homélie, qu'on s'était servi des anciens fondements en bâtissant cette église, et que par là elle n'en était que plus solide. Spon vient aussi de reconnaître que l'église entière peut avoir été bâtie sur ces anciens fondements. C'est un peu trop dire, et nous ne lui en demandions pas tant: la figure de croix qu'a cet édifice ne saurait s'ajuster avec cette supposition. Rien n'empêche présentement que nous ne puissions regarder ce mur où est la tête sculptée, comme un reste du temple bâti sous Gondebaud, et consacré par Avitus. Cela étant, voici ce que sera le bas-relief qu'on y voit exposé.

Il n'y a pas apparence que ce soit un ornement de pure fantaisie. Ce qui doit nous détourner de le regarder de cette manière, c'est qu'on n'en voit aucun autre dans ce goût-là, dans tout le dehors du temple. Cette figure se trouvant donc ainsi seule, mérite quelque attention; d'ailleurs, on ne doit pas la regarder comme celle d'un homme ordinaire. Ce visage a la figure circulaire et non l'ovale; ce disque désigne visiblement la

face du soleil; ajoutons-y enfin sa position à l'orient. Cet aspect, comme l'a remarqué Morus, n'est pas une circonstance indifférente; c'est ainsi que doit être placé Apollon.

L'habile homme que j'ai consulté là-dessus croit donc que l'architecte qui dirigea cet édifice, en élevant ce mur sur le fondement d'un temple païen, voulut conserver la mémoire du dieu qu'on y avait servi auparavant. et que, pour apprendre à la postérité qu'il y avait eu dans ce même endroit un temple dédié à Apollon, il y fit sculpter la tête de ce dieu, et cela dans un lieu fort apparent. Il reconnaît donc, avec Spon et Patin, que cet Apollon n'est pas antique, qu'il est de la main d'un chrétien; mais il ne croit pas, avec eux, qu'on doive le regarder comme un simple caprice de sculpteur. C'est un mémorial qui nous apprend quel avait été le dieu tutélaire de Genève sous le paganisme. Notre Apollon ne peut donc pas aspirer à une place aussi éminente que celui des païens, qui se vantait de prédire l'avenir et qui prononçait des oracles. Celui de notre cathédrale s'en tient modestement à nous instruire du passé, et à conserver le souvenir d'un point curieux de notre histoire, que nous ne trouvons pas ailleurs.

Morus avait déjà indiqué ce sentiment parmi quelques autres: il aurait dû s'en tenir là. Il en a proposé un second que l'on a bien de la peine à goûter: c'est que peut-être on trouva à propos de conserver cet Apollon, pour s'accommoder à la faiblesse de quelques nouveaux chrétiens, qui avaient encore quelques restes de vénération pour le soleil, dont ils ne pouvaient pas se déprendre tout d'un coup; comme on conserva, par condescendance pour eux, plusieurs cérémonies du paganisme. Je doute, Monsieur, que vous goûtiez cette raison. Une semblable complaisance aurait été trop dangereuse; on ne saurait comparer quelques cérémonies indifférentes que l'on a conservées de la religion des païens, à leurs idoles mêmes et à l'objet de leur culte: ç'aurait été autoriser leur idolâtrie, et le métropolitain Avitus ne l'aurait pas souffert. D'ailleurs, il y avait environ deux

siècles que Genève avait embrassé le christianisme; ce n'était plus le temps de se prêter à ces accommodements: ils ne sont nécessaires, et par conséquent excusables, que pour des chrétiens nouvellement sortis du paganisme.

On ne peut que déplorer l'aveuglement des anciens païens, qui adoraient des dieux qui ne méritaient pas leurs hommages. Cependant reconnaissez, je vous prie, Monsieur, que nos anciens Genevois avaient mieux dirigé leur culte que la plupart des autres idôlatres; s'il est permis de vénérer quelque créature, c'est assurément ce bel astre. L'éclat du soleil, et les services qu'il rend à l'univers, par la lumière dont il est la source, lui ont attiré de bonne heure les hommages des hommes. Ils aperçurent bientôt combien il avait d'influence sur la fertilité de la terre. Ses rayons bienfaisants réchauffent tout, animent tout, donnent la vie à tout. Qu'on voie dans quel état se trouve la terre pendant l'absence du soleil! Rien de plus triste que la nature pendant l'hiver, ou seulement pendant la nuit; mais le lever de cet astre en change toute la face. Au printemps, c'est un renouvellement universel. Je pourrais, Monsieur, pousser plus loin cette description, sans craindre que vous m'accusassiez de me trop guinder et de donner dans le *phébus*; mais il suffit que l'on ait remarqué dans le soleil un mouvement non interrompu, un éclat toujours brillant, des utilités infinies pour la conservation des animaux et des plantes, pour excuser un peu nos anciens païens qui en avaient fait un dieu sous le nom d'Apollon ou de Phébus. Il y a apparence qu'ils plaçaient quelque divinité ou quelque intelligence dans cet astre, qui en réglait les mouvements, qui y faisait sa demeure, et à laquelle ils rendaient leurs hommages. Quoi qu'il en soit, le soleil peut être regardé comme la plus brillante image de la majesté infinie, de l'immutabilité et de l'inépuisable fécondité de Celui qui l'a placé dans le firmament.

Vous savez, Monsieur, que Genève chrétienne, mais chrétienne réformée, a mis au-dessus de ses armes un soleil, au milieu duquel se voit le chiffre grec du nom de Jésus. On a

voulu insinuer par là que nous n'adorons plus le soleil de la nature, mais celui de la grâce, celui que l'Écriture appelle le *soleil de justice*. Morus, dans sa harangue, met dans un beau jour cette substitution et les vues qu'ont eues nos réformateurs, en choisissant cet heureux symbole. Il n'oublie pas la devise qui l'accompagne et qui y est fort bien assortie; il l'oppose à la précédente: *Post tenebras spero lucem.*

Personne ne s'est autant récrié que notre orateur sur la singularité de cette ancienne devise; il admire la Providence qui avait voulu que nos Genevois, faisant profession de la religion romaine, sentissent qu'elle avait besoin d'être repurgée de certaines créances, mais surtout de plusieurs superstitions qui la défiguraient. Mais j'ai déjà fait voir qu'on ne saurait, avec la moindre vraisemblance, leur attribuer une semblable pensée. En général, tout homme qui professe une religion la croit la meilleure, et se garde bien de déclarer publiquement qu'il y trouve plusieurs taches et plusieurs imperfections. L'équivoque vient de ce qu'on n'avait pas pris garde que ces paroles: *Post tenebras spero lucem*, sont tirées mot à mot d'un passage de Job dans la Vulgate. Notre version, qui est faite sur l'hébreu, a traduit si différemment cet endroit, qu'on l'a entièrement méconnu. Morus nous apprend que le pape Jules II, après la formation de la ligue de Cambrai qui était proprement son ouvrage, fit frapper une médaille pour conserver la mémoire de cette confédération, avec ces paroles de Job pour devise. Or personne ne se mettra dans l'esprit qu'un pape, qui se croit infaillible, ait voulu dire, par cette légende, qu'il espère que dans la suite une religion plus épurée succédera à la sienne. Dom Calmet a fort bien fait voir, sur ce passage de Job, que chez les Hébreux la lumière signifiait la prospérité. Jules II et nos anciens Genevois, empruntant ces paroles de Job, ont voulu dire qu'ils espéraient que dans la suite leurs affaires iraient mieux, et qu'ils verraient des jours plus heureux. Au reste, je ne prétends pas blâmer ceux qui ont trouvé, dans cette devise, une prophétie de ce qui est

arrivé à la Réformation; mais il faut regarder cela comme une accommodation des termes de la devise, sans prêter cette intention à ceux qui l'ont choisie. Morus lui-même en revient là à la fin; il conclut par cette réflexion : « Si ceux qui ont adopté cette devise n'ont pas eu les vues que je viens de leur attribuer, il faut convenir au moins qu'il leur est arrivé comme à Caïphe, qui prophétisa autrefois sans le savoir. »

Quand j'ai dit que nos auteurs n'avaient pas pris garde que l'ancienne devise de Genève était un passage formel de la Vulgate, il faut en excepter le célèbre M. Le Clerc. Il en avertit expressément dans son *Commentaire sur le livre de Job*, qui n'a été imprimé qu'après sa mort. Quoique par là il eût la clef de ce passage, il n'a pas laissé de l'appliquer, comme on fait ordinairement, à l'heureuse révolution arrivée à la Réformation.

Je sais, Monsieur, que vous vous intéressez à tout ce qui a rapport à l'histoire de notre ville, et que vous avez ramassé dans votre bibliothèque tous les auteurs qui ont traité cette matière. Après avoir fini l'article d'Apollon, je vais donc joindre ici une petite particularité littéraire relative à notre histoire. Je vous ai marqué précédemment que, quand je me mis en tête de tâcher de découvrir la date de notre église cathédrale et celle de l'aigle à deux têtes qui est arborée sur le frontispice, je me trouvais embarrassé faute de documents. Me tournant de tous les côtés pour trouver quelques lumières sur la fondation de notre temple, le hasard me fit tomber entre les mains un auteur assez moderne, qui a donné un catalogue de tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de Genève. Vous jugez bien que je le parcourus entièrement; il m'indiqua trois ou quatre auteurs qui m'étaient absolument inconnus. A la vérité, quelques-uns n'avaient donné que des espèces de brochures, mais d'autres avaient publié d'assez gros ouvrages. Je commençais à me flatter que, quand je les aurais déterrés, je trouverais dans quelqu'un d'eux des éclaircissements sur ce qu'il me fallait. Je dois commencer

par vous indiquer le livre où se trouve ce catalogue: c'est un in-folio en deux volumes, imprimé à Pavie il y a environ trente ans, où l'on trouve une liste immense des historiens qui ont écrit sur quelque pays ou sur quelque ville. L'auteur est un théatin italien et se nomme Savonarola, mais il a déguisé son nom, je ne sais pourquoi. Dans la classe des historiens de Genève, j'en trouve un, à la tête, qui mérite ce rang par la grosseur du volume et par son antiquité. On m'apprend qu'il a écrit l'*Histoire du Sénat et du peuple de Genève*, et qu'il a été imprimé à Anvers en 1579.

Jugez, Monsieur, de ma surprise de voir indiquée une ample histoire de Genève, qui m'était absolument inconnue. Après un peu de réflexion, je soupçonnai qu'il pouvait y avoir équivoque, et que ce serait une histoire de *Gênes* que notre bibliographe aurait confondue avec Genève, à cause de la ressemblance de nom; mais ayant consulté le Père Le Long, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, j'y trouvai ce même livre cité parmi les histoires de notre ville. L'habileté et l'exactiqué de ce bibliothécaire de l'Oratoire, me donnait lieu de croire que nous pouvions revendiquer cette histoire comme nous appartenant. Cependant nos prétentions et mes espérances se sont bientôt évanouies; j'ai trouvé depuis peu ce *bizarro* rangé parmi les historiens de Gênes, et le titre de son livre le même que celui que je viens de rapporter.

Après avoir été trompé de cette manière, je n'ai pas beaucoup fait d'attention à d'autres auteurs qui m'étaient également inconnus, et que Savonarola range de même parmi nos historiens: on ne doit guère se fier à ceux qui donnent ces sortes de catalogues, parce qu'ils ne cherchent qu'à les grossir.

Ce bibliographe italien n'a pas manqué de nous faire aussi honneur du prétendu concile tenu à Genève du temps de Charlemagne. Je vous ai dit précédemment que ce concile était un véritable conseil de guerre tenu à Genève, lorsque ce prince allait attaquer Didier, roi de Lombardie. Je me garderai bien de faire

une affaire là-dessus à Savonarola ; il est très-pardonnable de s'y être mépris, ayant pour ses garants le Père Sirmond, les Pères Labbe et le Cointe, et généralement tous ceux qui ont donné des recueils de conciles. Il est singulier que tous ces savants aient pris pour une assemblée ecclésiastique un conseil, où la seule matière qui fut mise sur le tapis était d'examiner quel passage des Alpes on choisirait pour pénétrer en Italie ; il est fort plaisant de voir cette question rangée parmi les points de théologie.

Je vous ai marqué que le recueil des conciles du Père Hardouin, qui est venu après tous les autres, n'a point redressé la méprise. Au contraire, on peut dire que le Père Hardouin a augmenté le mal, au lieu d'y remédier ; il nous avertit, dans une note marginale, que ce concile ne s'est point tenu à Genève, mais à Gênes. Or, il s'agissait de savoir par où l'armée de Charlemagne passerait les Alpes pour se rendre en Italie ; il fut décidé qu'une partie prendrait la route du Grand St-Bernard, et l'autre celle du Mont-Cenis. Et le Père Hardouin place cette délibération à Gênes, au delà des Alpes !

Un jésuite, ami du Père Hardouin, l'avertit un jour que l'on se plaignait de diverses pensées qu'il avait hasardées et qui étaient insoutenables, qu'on était choqué surtout de divers paradoxes qu'il avait avancés dans ses ouvrages. Ce savant lui répondit d'une manière vive et brusque : « Hé ! croyez-vous donc que je me serai levé toute ma vie à quatre heures du matin, pour ne dire que ce que d'autres auront déjà dit ? » Son ami lui répliqua que c'était très-bien fait de se lever matin, que cependant il en pouvait résulter un inconvénient, c'est qu'il arrivait quelquefois que l'on commençait à composer sans être bien éveillé, et qu'alors on était exposé à débiter des rêveries.

Je ne sais, Monsieur, si vous vous rappelez qu'après la mort du Père Hardouin on fit son épitaphe, qui fut trouvée fort ingénieuse et tout à fait caractéristique ; en voici quelques traits traduits en français : « Dans l'attente du jugement, ci-gît un

homme très-amoureux du paradoxe..... Il fut pendant toute sa vie travaillé d'une docte fièvre, qui lui fit faire, en pleine veille, les rêves les plus inouïs..... Jeune homme par son audace, vieillard par ses délires. » Tout Paris attribua cette épitaphe au docteur Atterburi, évêque de Rochester, alors réfugié en France; mais il déclara qu'elle n'était pas de lui. Le véritable auteur est un savant de notre ville, qui, pendant un assez long séjour qu'il avait fait à Paris, avait beaucoup fréquenté le Père Hardouin, et qui le connaissait parfaitement.

Mais me voilà bien loin du point d'où je suis parti. J'ai commencé ma lettre par vous décrire la tête d'Apollon, et je la finis par l'anatomie de la tête du Père Hardouin; c'est là un écart des plus marqués. Je m'aperçois qu'il est tard; apparemment je commence à sommeiller moi-même.

P.-S. Un de mes amis, fort bon critique, m'a dit qu'il y aurait une manière de sauver la méprise du Père Hardouin. Ce serait de dire que son intention n'a pas été proprement de mettre une note pour déterminer où s'était tenu ce concile, mais de marquer seulement une variante, et qu'il avait lu quelque part Gênes, au lieu de Genève. — Mais on ne saurait excuser la faute de Sigonius, d'ailleurs très-habile : il met cette assemblée des États sur la fin de l'automne, contre l'histoire qui la met au mois de mai : *Maïi campus ad Genvam*, le Champ de mai à Genève. Cette délibération se fit en rase campagne, et, apparemment, dans une promenade qui se présente immédiatement quand on sort de notre ville du côté du midi. Elle est connue sous le nom de *Plainpalais* : c'est une vaste pelouse, où nous nous sommes promenés autrefois ensemble.

Ceux qui sont curieux d'étymologies ont tâtonné longtemps avant de pouvoir deviner d'où est venu ce nom de Plainpalais; mais voici ce qui peut l'éclaircir. Le mot de *palais*, dans les auteurs gaulois, a une signification toute différente de celle d'aujourd'hui : *palais* se prenait autrefois pour une enceinte assez

étendue, du mot *palari*: aller par-ci par-là. On trouve souvent, dans Amadis de Gaule, le mot de *palaiser*, pour se récréer, se divertir à la promenade. Ces sortes d'enceintes, destinées ou à la promenade, ou à exercer les troupes, ou à quelque autre exercice du corps, étaient ordinairement fermées ou par des barrières, ou par de simples pieux. Le Roman de la Rose parle de *palais lités*, c'est-à-dire fermés avec un barrière qu'on appelait *lista*; le mot de *palus*, un pieu, a fait *palais*; *palata*, dans le glossaire de Du Cange, signifie une suite de pieux. Les vieux paladins ou chevaliers errants furent ainsi nommés, ou parce qu'ils couraient çà et là, ce que les latins désignaient par le mot de *palantes*, ou bien de ce que ces braves se battaient quelquefois dans une enceinte fermée de pieux : choisissez de ces deux origines celle que vous aimerez le mieux. Pour notre promenade de Plainpalais, elle a été ainsi appelée parce que c'est une plaine fort unie, qui était autrefois environnée de pieux et destinée, comme aujourd'hui, à s'y récréer.

IX

NOUVELLES RECHERCHES SUR LA CATHÉDRALE DE GENÈVE.

(L'époque de la fondation de Saint-Pierre est conjecturale, nouveaux arguments à ce sujet : — Conrad et Rodolphe III, rois de Bourgogne. — Incendies qui dévastent cette église. — Quelle est la statue de femme sur le fronton ? — La reine Hermengarde et l'impératrice Gisèle. — Adélaïde, sa visite à Genève. — Les reliques de saint Victor deux fois perdues et deux fois retrouvées.)

(*Journal Helvétique*, Juin et Juillet 1750.)

Vous avez vu, Monsieur, la tentative qu'on a faite pour découvrir dans quel temps et par qui notre grande église a été

fondée. C'était alors une pure curiosité littéraire; aujourd'hui cette question devient plus intéressante pour nous. On s'est aperçu depuis quelque temps que la voûte de la nef était en mauvais état et qu'elle menaçait ruine. La voyant prête à s'écrouler, on l'a soutenue par de forts appuis; mais on a été obligé de cesser de prêcher dans ce temple, et de transporter ailleurs les assemblées religieuses; il s'agit présentement de courir au remède.

Vous savez, Monsieur, qu'un médecin qui est appelé vers un malade, ne néglige pas de s'informer de son âge, et qu'il le traite différemment s'il est jeune ou dans un âge avancé. Il me semble que l'architecte qui doit remédier au mal de notre église est dans ce cas; il doit s'informer de l'âge de cet édifice, pour y faire des réparations proportionnées à son degré de caducité.

La dissertation précédente n'a pas mal fixé le siècle où notre cathédrale doit avoir été construite; cependant vous verrez que ce sujet demandait à être manié une seconde fois. On n'y marche qu'à tâtons, faute de monuments suffisants; en effet, notre église a été bâtie sous les derniers rois de Bourgogne, c'est-à-dire dans un siècle d'ignorance, chez une nation qui passait pour grossière, et qui ne fournissait presque point d'écrivains. Il ne faut donc pas être surpris de ce qu'aucun historien ne nous a appris à qui nous sommes redevables de cette fondation.

Un habile homme, qui a dressé un mémoire sur l'état où se trouve notre cathédrale et sur ce qu'il y aurait à faire pour la réparer[1], n'a pas oublié la partie historique; il me permettra bien de faire usage ici de quelques-unes de ses découvertes. A l'aide de ce supplément, on pourra peut-être se satisfaire sur ce point d'histoire.

L'auteur de ce mémoire établit d'abord, comme on l'avait fait dans le *Journal helvétique* (dissertation ci-dessus), qu'il y avait eu autrefois à Genève un temple païen dédié au soleil.

[1] M. Jean-Louis Calandrini, qui fut plus tard syndic.

« C'est une tradition, dit-il, qu'il y a eu à Genève un temple d'Apollon placé au même lieu où est aujourd'hui la cathédrale On croit en apercevoir des vestiges à la face de l'église qui regarde le levant; on y voit un visage rond, qui doit représenter le soleil. Cette figure ne paraît point placée là par un pur caprice de l'ouvrier; on découvre, par les assises des pierres, les vestiges d'un fronton qui a été rasé, et qui venait aboutir au-dessus de ce soleil. Spon et Patin ont jugé que cette pierre sculptée n'était pas antique, n'étant que de ce qu'on appelle *molasse*; mais ils n'ont pas pris garde à ce fronton, qui indique un ouvrage plus ancien que celui qui subsiste, et auquel ce soleil a rapport. Ils auraient pu d'ailleurs remarquer que la pierre *molasse* ne laisse pas de se conserver très-longtemps quand elle se trouve exposée au levant, et, enfin, que le socle de cette partie est un marbre blanc orné de moulures, qui est interrompu dans l'endroit où commence le contour du chœur, dont le socle de roche est terminé par un chanfrain tout uni. Il n'est donc pas hors de vraisemblance que ce mur du levant soit composé de quelque portion de l'ancien temple d'Apollon.

« Dans le socle de la chapelle des *Machabées*, et dans le mur de la maison de l'un de nos magistrats (M. le syndic Favre), on voit encore quelques portions de frises antiques où se trouvent sculptés des griffons. On sait que c'est l'animal symbolique d'Apollon; on a des médailles où l'on voit des griffons et autour APOLLINI CONSERVATORI.

« Ces pièces, ayant deux pieds de hauteur, doivent avoir appartenu à la frise d'un édifice considérable, et il n'y en a point où elles conviennent mieux qu'à un temple d'Apollon. On peut donc les regarder comme des monuments de l'existence du temple. »

Quand le christianisme fut établi dans Genève, on appliqua ce temple à l'usage des chrétiens, en y faisant quelques changements, et il devait subsister en cet état lorsque les Bourguignons se rendirent maîtres de Genève dans le cinquième siècle.

Cette basilique fut brûlée et détruite quelque temps après.

On a, dans une dissertation précédente (ci-dessus p. 230), attribué ce ravage à Clovis, en s'appuyant sur le titre d'une homélie d'Avitus, prononcée pour la dédicace de cette église, quand on l'eut rebâtie. On trouve des fragments de cette homélie dans les œuvres de cet évêque de Vienne, que Sirmond a publiées ; il les a tirés principalement d'un précieux manuscrit sur papier d'Egypte, que Godefroy avait vu autrefois chez le président de Thou, à qui il appartenait. Il a cité le titre de cette homélie de cette manière : *Dicta in dedicatione basilicæ Genava* ; mais Godefroy, plus intéressé à déchiffrer le manuscrit, y avait lu quelques mots de plus, et nous a donné ce titre complet : *Dicta in dedicatione basilicæ Genava, quam hostis incenderat*, homélie prononcée à la dédicace de l'église de Genève, que l'ennemi avait brûlée.

Il était naturel de penser que cet ennemi était Clovis ; personne n'ignore les guerres de ce prince et de ses fils contre les rois de Bourgogne. M. de Bochat, dans son *Histoire ancienne de la Suisse* (tome II, p. 200), vient encore de nous rappeler la haine implacable que Clotilde, femme de Clovis, dont on a jugé à propos de faire une sainte, a nourrie contre eux pendant plus de quarante ans pour venger la mort de son père. Il lui fallait pour victimes des milliers de sujets de Gondebaud ; sa haine ne fut pas même assouvie par là, et il en coûta encore la vie à Sigismond, roi de Bourgogne, et à ses enfants, quoique innocents.

Cependant, après un mûr examen, on a trouvé qu'il est fort douteux que ce soit Clovis qui ait brûlé notre église. Ce roi de France était allié de Godégisile, qui régnait alors à Genève, et dont les troupes contribuèrent à la défaite de son frère. Mais Gondebaud, ayant d'abord fait la paix avec Clovis, tomba subitement sur Godégisile et le tua. Apparemment le parti contraire ne se soumit pas aussitôt, et sa résistance occasionna la destruction de la ville. L'ennemi, dans le titre de l'homélie, est relatif à Genève, et, quel qu'il soit, c'est celui qui l'avait brûlée.

Ce pourrait donc être Gondebaud lui-même, lorsqu'il châtiait les partisans de son frère, qui l'avait trahi. Mais ce point d'histoire n'entre qu'incidemment dans nos recherches.

Cette église fut rétablie au commencement du sixième siècle. Dans les fragments qui nous restent de l'homélie prononcée à sa dédicace, Avitus fait comprendre qu'elle avait été construite avec plus de magnificence qu'auparavant; c'est ce que l'on peut conclure du souhait qu'il fait « que ce qui sera dorénavant enlevé à l'église, lui soit toujours restitué d'une manière aussi avantageuse: » ce qui lui donne lieu de comparer le sort de ce temple à ce qui arriva à Job, qui non-seulement fut rétabli dans son premier état, mais dont Dieu augmenta au double tout ce qu'il avait possédé[1].

On a dit ci-devant (p. 231) que St-Pierre de Genève avait été bâti par Gondebaud; l'auteur du mémoire soutient que la chose n'est pas vraisemblable, parce que ce prince a été arien jusqu'à sa mort, tandis qu'Avitus était un orthodoxe zélé. «Gondebaud n'aurait point rétabli une église en faveur des orthodoxes, et Avitus n'aurait pas non plus voulu la consacrer pour un prince arien. D'ailleurs, cet évêque désigne le souverain auquel il s'adresse dans son homélie, par la louange qu'il lui donne sur le zèle qu'il a fait paraître pour l'instruction des ignorants et la conversion des hérétiques (*institutor rudium*, *labentium restitutor*). Il nous apprend que, dans la même solennité, ce prince offrait à l'Église ces ignorants qu'il avait instruits, et ces hérétiques qu'il avait convertis. Tout cela est absolument contraire à ce qu'Avitus lui-même, et Grégoire de Tours nous apprennent de Gondebaud, qui refusa constamment de faire profession de l'orthodoxie, quoique touché des discours d'Avitus.

« Mais il est aisé de reconnaître à ces traits Sigismond, fils de Gondebaud, couronné à Genève, par ordre de son père, l'an 514. Avitus l'avait converti, et il faisait une profession ouverte

[1] Voyez Job, XLII, 20.

et zélée de l'orthodoxie. On voit encore, par les lettres d'Avitus, que saint Pierre était son patron (*Apostolus patronus vester*). Et cela peut-être à cause du rapport du nom de Sigismond ou Sihismond à celui de Simon.

« Quoi qu'il en soit, ce prince célébrant la fête avec solennité, Avitus lui écrivit des lettres de compliment à l'occasion de cette fête [1]. Il y a apparence que Sigismond, en rétablissant cette basilique, la consacra à saint Pierre. Ce prince ayant régné depuis 514 jusqu'à 523, c'est dans cet intervalle qu'il faut placer la réédification de la basilique consacrée par Avitus. »

On a déjà, dans une dissertation précédente (ci-dessus, page 234), réfuté l'assertion de Spon, qui prétend que la construction de notre cathédrale aurait été interrompue pendant plus de quatre siècles. La source de son erreur, c'est de n'avoir pas distingué deux églises de St-Pierre successives au même lieu. Si l'ouvrage commencé au sixième siècle avait été repris au dixième, on y verrait deux goûts d'architecture bien différents l'un de l'autre. Or, quoique l'on puisse distinguer dans cet édifice deux portions, dont l'une est mieux construite que l'autre, on ne peut pas dire que ce soient deux goûts différents; c'est toujours le même, mais exécuté dans une partie avec magnificence, et dans l'autre d'une manière mesquine. Expliquons ce qu'on doit entendre par ces goûts différents du sixième et du dixième siècle.

Dans le sixième, les temples tenaient encore de la manière des Romains; ils devaient avoir des péristyles, et on y employait des colonnes isolées. La décadence du goût en avait sans doute

[1] Ce raisonnement est plausible, mais il n'est pas tout à fait convaincant. Gondebaud a été regardé comme le restaurateur de Genève après le dégât qu'y avait fait l'ennemi. Le plus grand ravage fut l'incendie de la cathédrale. Ce prince l'aurait-il laissée ruinée pendant un règne assez long et paisible? A la vérité il était arien, mais un arien fort modéré. Il eut des conférences assez pacifiques avec Avitus sur la religion. Il aura donc pu commencer à rétablir la basilique, qui aura été achevée et consacrée sous son fils Sigismond. Ce dernier roi n'a pas assez régné pour l'avoir construite tout entière.

corrompu les proportions, mais on ne les avait point encore bannies de l'architecture. Ainsi Grégoire de Tours nous dit que l'église que l'évêque Nomatius construisit à Clermont en Auvergne, à la fin du cinquième siècle, et qui était un peu plus petite que la nôtre, avait soixante et dix colonnes ; une autre, bâtie à peu près dans le même temps, en avait cent vingt. Mais les Arabes, qui se répandirent en Europe dès le huitième siècle, ayant mis les grandes arcades à la mode, bannirent entièrement les colonnes, et leur substituèrent des piliers plus forts, tels que ceux que l'on voit dans la construction de notre église et qui sont uniformément employés dans toutes ses parties; ce qui fait voir qu'elle a été bâtie tout de suite en entier, ou du moins sans grande interruption.

On peut donc présumer que l'édifice du sixième siècle, n'étant plus de goût, ou étant peut-être caduc, on le rétablit entièrement dans un autre style. On sait qu'au dixième siècle on fut saisi d'un zèle extraordinaire pour rebâtir les églises presque partout, sans trop de nécessité.

Il y a beaucoup d'apparence que notre cathédrale a été fondée par Conrad, roi de Bourgogne. Il n'eut aucune guerre, et trouva moyen de se défaire des Sarrasins et des Hongrois qui infestaient son pays, en les mettant aux prises les uns avec les autres. Il parcourut toutes ses villes pour y faire fleurir l'ordre et la justice, assembla les États de son royaume, et fit, de concert avec eux, de sages lois, qu'il eut soin de faire observer; il favorisa les églises, et mérita le nom de *pacifique*. C'est donc entre l'année 943 et l'année 993, qui fut celle de la mort de ce prince, qu'il faut placer la construction de la partie la plus élégante de cet édifice.

Il n'est pas impossible que l'édifice de St-Pierre, n'étant pas achevé quand Rodolphe III succéda à Conrad, il l'ait fait continuer, mais assez mal. On aperçoit aisément que, dès la quatrième voûte jusqu'à la grande porte, l'ouvrage est conduit dans un goût plus économique; les murs ne sont plus renforcés par

dehors, les fenêtres sont plus écrasées, les chapiteaux des colonnes sont plus simples, et les arcades du corridor inférieur sont distribuées moins élégamment.

On sait quel était le caractère de ce dernier roi de Bourgogne; il n'eut ni conduite, ni courage; on le désigne par les surnoms de *lâche* et de *fainéant*. Il paraît néanmoins qu'il fit du bien aux églises; mais les choses s'exécutent mal sous un prince de ce caractère.

Il se peut encore qu'ayant avancé la construction de St-Pierre, il ait laissé quelque portion à faire à l'empereur Conrad le Salique, qui lui succéda. Il est impossible de déterminer ce qui peut être de la construction de l'un ou de l'autre. Les parties supérieures sont ordinairement celles par où on termine un édifice; ainsi, le haut des tours et de la façade, peut-être le portail, seront de Conrad. L'édifice aura été terminé entre 1034 et 1039.

Il a souffert trois incendies: le premier, qui a été inconnu à Spon et à nos annales manuscrites, est de l'an 1349. Je l'ai trouvé dans l'*Obituaire de Genève*, où il est marqué parce qu'on devait faire annuellement un service pour le repos de l'âme du cardinal de Deuze, qui avait donné une somme pour réparer le dommage.

Le second eut lieu en 1430; on en a parlé ci-dessus, p. 250.

Enfin, la foudre étant tombée en 1556 sur l'aiguille qui était au-dessus de la façade, cette aiguille fut détruite avec le clocher voisin et quelque partie du fronton.

Dans le milieu du siècle suivant, en 1643, on s'aperçut que la façade penchait et que les voussoirs de la seconde voûte se détachaient. On y apporta quelque remède, mais le mal a toujours augmenté depuis ce temps-là jusqu'en 1749, qu'on a cessé d'y prêcher.

Ne soyez pas surpris, Monsieur, si, pour vous donner l'histoire de notre cathédrale, j'y suis revenu plus d'une fois; c'est



SCULPTURES PLACÉES AU DESSUS DE LA PORTE OCCIDENTALE DE L'ÉGLISE DE S^T PIERRE.

D'après un dessin du dix-huitième siècle.

p 213

le sort qu'a eu l'édifice même, qui n'a été bâti qu'à plusieurs reprises.

Outre les corrections que j'ai déjà faites à mes *Recherches* précédentes, voici encore une méprise que je ne dois pas dissimuler; elle regarde les figures qui sont sur le fronton du portail. J'avais dit qu'au centre était une statue principale représentant le Sauveur, à droite saint Pierre avec ses clefs, et à gauche une troisième statue mutilée, qui devait être saint Paul (p. 238-239). Il est certain que, dans la plupart des églises du onzième siècle, on avait accoutumé de représenter sur le fronton du portail ces deux apôtres, et Christ au milieu. Cependant, ayant examiné de plus près la figure que nous avions prise pour saint Paul, elle s'est trouvée tout autre chose. Cette statue représente très-certainement une femme: elle en a les traits et le costume; elle a sur la tête un voile qui descend fort bas, mais qui lui laisse le visage découvert, une espèce de guimpe sous le menton comme les religieuses, un habit plus long que les figures voisines, et qui descend jusque sur les souliers et les couvre en partie, au lieu que la robe du Sauveur, de même que celle de saint Pierre, ne va qu'à mi-jambe.

Qui peut être cette femme? Notre première pensée fut que ce pourrait bien être la sainte Vierge, placée ainsi à la gauche de son fils. Mais nous avons abandonné cette conjecture, en remarquant que saint Pierre était à la droite, et placé ainsi plus honorablement. On ne conçoit pas qu'aucun sculpteur fût capable de faire une semblable bévue.

Ne serait-ce point Marie-Madeleine, la fidèle compagne du Sauveur? Mais il paraît qu'on a voulu représenter une dame d'un rang distingué: sa robe a de fort grandes manches; l'étoffe en est très-fine, ce qu'on reconnaît aisément à la multitude de plis de la draperie, tous fort rapprochés, tandis que l'habit du Sauveur et celui de saint Pierre ont des plis seulement de loin en loin, ce qui désigne une étoffe grossière. Quelques personnes ont cru entrevoir sur la tête de cette figure quelques restes d'une

couronne et deux ou trois rayons un peu émoussés. D'autres, avec plus de vraisemblance, ont jugé que la main droite, qui est tombée, devait avoir tenu un sceptre élevé, et on en aperçoit encore quelques traces. A l'égard du bras gauche, qui est bien conservé, j'ai oublié de dire que cette dame tient de cette main le bout de son voile, qu'elle écarte et dont elle semble badiner. Il paraît donc qu'on a voulu représenter quelque princesse de ce temps-là, qui, placée à la gauche des saintes figures, ne laisse pas d'occuper une place fort honorable. On plaçait quelquefois de cette manière les fondateurs des églises.

Cela posé, la conjecture tombe sur quelqu'une des dernières reines de Bourgogne. Ce pourrait être, par exemple, Hermengarde, femme de Rodolphe III, qui survécut à son mari et fit plusieurs fondations pieuses.

On pourrait peut-être trouver encore mieux dans l'impératrice Gisèle, femme de Conrad le Salique, l'original de la figure que nous cherchons. Elle était nièce de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne; elle était fille de Hermann, duc de Souabe, et de Gerberge, sœur de Rodolphe. Mariée d'abord à Ernest, duc de Souabe, puis à Brunon de Saxe, elle épousa en troisièmes noces Conrad, qui succéda à Henri II, et eut l'empire après lui [1]. Héritière et reine propriétaire de la Bourgogne, elle était naturellement chargée de pourvoir à la réparation et à la construction des églises de ce royaume.

Wippo, son historien, nous donne une idée fort avantageuse de cette princesse. Elle gouvernait son oncle, dit-il, et réglait les affaires d'État entre lui et son époux. Elle pourrait donc être représentée sur le portail comme fondatrice de Saint-Pierre, ou comme ayant beaucoup contribué à la construction de cet

[1] M. de Bochat, qui a débrouillé mieux qu'aucun autre l'histoire fort confuse des rois de Bourgogne, nous avertit de ne pas confondre cette impératrice Gisèle, avec sa tante du même nom (*Histoire anc. de la Suisse*, II, 250.) Plusieurs auteurs s'y sont mépris, entre autres celui qui a fait les notes sur l'Histoire de Spon (I, 83, éd. in-4°.)

édifice. Si c'est elle, il faudra alors supposer que la statue, qui subsistait encore en 1535 dans la niche qui est au-dessous de l'aigle impériale, et que le peuple ignorant prenait pour celle de Charlemagne, aurait été celle de l'empereur Conrad. Cependant on peut faire contre ce sentiment une objection assez forte. Elle est tirée du peu de séjour que l'empereur et son épouse firent à Genève. Ils y furent couronnés au mois d'août, et ils étaient déjà en Allemagne en décembre: ils célébrèrent les fêtes de Noël à Goslar, et dès lors, ni lui ni l'impératrice ne revinrent plus dans notre ville.

Il ne servirait à rien de descendre plus bas; mais peut-être ne ferons-nous pas mal de rebrousser pour examiner si nous n'aurions point laissé en arrière quelque princesse à qui la figure en question pourrait convenir. On trouve sur la fin du siècle précédent, une parente de Gisèle, aussi impératrice, et de même qu'elle de la maison de Bourgogne, je veux parler d'Adélaïde. Elle est si fameuse, elle a joué un si grand rôle de son temps, qu'elle ne saurait vous être entièrement inconnue. Je vais vous en rafraîchir la mémoire, et m'étendre un peu sur les principales particularités de sa vie. Peut-être y trouverons-nous ce que nous cherchons. Indépendamment du désir que nous avons de reconnaître la princesse sculptée sur notre portail, l'histoire d'Adélaïde est des plus intéressantes.

J'ai lu divers historiens qui ont écrit la vie de cette princesse. Odilon, abbé de Cluny, qui vivait de son temps, quoiqu'un peu plus jeune qu'elle, est l'écrivain que l'on doit consulter le premier. Quelques auteurs, et entre autres M. Basnage, doutent que cette vie attribuée à Odilon, soit bien de lui[1]. Cependant elle est regardée généralement comme son ouvrage, et il est très-vraisemblable qu'elle l'est effectivement.

Il débute par un trait que je ne doute point que vous ne trouviez un peu monacal. Il se défie de son style, et il aurait voulu

[1] Voyez son édition de Canisius, t. III, p. 73.

que quelque meilleure plume eût écrit la vie de cette illustre femme. « Il faudrait pour cela, dit-il, tirer Cicéron des enfers, ou faire descendre du paradis saint Jérôme. » Il regarde Adélaïde comme une autre Paule, une autre Marcelle, qui aurait demandé un historien, un panégyriste, tel que le père de l'Église qui a donné la vie de ces femmes célèbres. Après ce préambule modeste, il entre en matière.

Adélaïde était fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne; elle naquit l'an 931. Si elle eut de glorieux ancêtres, elle fut encore au-dessus de sa naissance par son mérite personnel. Pour développer l'heureux génie qu'elle montra de bonne heure, elle fut élevée avec beaucoup de soin : on ne négligea rien de ce qui lui pouvait former l'esprit et le cœur.

Elle n'avait que six ans lorsqu'elle perdit le roi son père. Dix ans après, Conrad son frère, roi de Bourgogne, la maria à Lothaire II, roi d'Italie, qui fut le dernier des princes français qui porta ce titre. Elle ne fut qu'environ trois ans avec son époux, qui la laissa veuve à l'âge de 19 ans; il mourut en novembre de l'an 950. On crut que Bérenger II l'avait fait empoisonner.

La vie d'Adélaïde fut fort traversée dans la suite. Dépourvue de tout appui, les ennemis de son mari lui ôtèrent la couronne et la chassèrent de son palais. Bérenger se fit couronner roi d'Italie la même année. Adélaïde essaya de se réfugier auprès d'Othon, roi d'Allemagne, dont elle avait imploré l'assistance; mais Bérenger la fit arrêter en chemin et jeter dans une étroite prison. Là elle se vit maltraitée de toutes les manières.

Voici la cause de ces mauvais traitements, telle que les historiens la rapportent : Adélaïde était un parti fort avantageux; outre sa grande beauté, elle avait pour dot la ville de Pavie et quantité de possessions. Bérenger fit rechercher cette riche veuve pour son fils Adelbert, mais elle rejeta fièrement cette proposition, ne voulant point entrer dans la maison du meurtrier de son époux. Sur son refus opiniâtre, il l'assiégea dans

Pavie; il se rendit maître de la place et de la princesse, qu'il envoya prisonnière dans le château de Garde, duquel le lac voisin a pris son nom, ne lui laissant, pour toute compagne, qu'une de ses servantes et un prêtre pour lui dire la messe.

Dans cette prison, elle essuya les traitements les plus indignes. On peut en juger par ce trait-ci : Villa, femme de Bérenger, vint dire un jour à la princesse prisonnière qu'il fallait, ou qu'elle épousât Adelbert, ou qu'elle se résolût à mourir d'une manière cruelle. Ayant persisté courageusement dans son refus, Villa entra en fureur et se laissa aller aux derniers emportements. Elle se jeta sur Adélaïde avec une espèce de rage ; elle la chargeait de coups, lui arrachait les cheveux et la foulait aux pieds. On aurait peine à croire ces violences, si Odilon, qui les rapporte, ne nous assurait qu'il les tient de la propre bouche d'Adélaïde. Mais le traitement le plus infâme, c'est ce que rapporte Mézerai dans sa grande Histoire ; il dit que Bérenger, trouvant sa captive opposée à toutes ses volontés, en vint jusqu'à la violer brutalement. « Comme il était fort dissolu, dit cet historien, il arracha d'elle par force ce qu'elle n'avait pas voulu porter en mariage à son fils [1]. »

Adélaïde s'arracha à ces violences par la fuite ; elle trouva le secret de s'évader avec sa servante et son prêtre. Elle se retira auprès d'Adelard, évêque de Reggio, marchant seulement de nuit, et le jour se cachant dans les bois, tandis que son prêtre allait dans les prochains villages lui chercher de quoi vivre.

Odilon, que je consulte toujours préférablement à tout autre, dit qu'Adélaïde, fuyant dans une nuit fort obscure, sans connaître les chemins, tomba dans un étang, où elle demeura embourbée plus d'un jour et d'une nuit, sans avoir rien à manger. Un pêcheur vint à la fin fort heureusement avec sa barque, la retira du limon, elle et sa compagne, leur alluma du feu, et fit griller un peu de poisson qu'il leur donna à manger.

[1] Hist. de Mézerai, t. I, p. 682, in-folio.

Adélaïde avait imploré la protection d'Othon. Ce prince régnait avec beaucoup de gloire depuis quinze ans en Allemagne, lorsqu'il reçut l'envoyé de la reine, qui le conjurait d'accourir à son secours contre le tyran Bérenger. Othon, habile comme il l'était, vit bientôt les suites avantageuses que cette entreprise pourrait avoir pour sa gloire et pour son intérêt; il envoya d'abord un détachement, qui arriva fort à propos pour mettre la princesse fugitive dans la citadelle de Canuse, chez Athon, marquis de Toscane, qui était de ses parents.

Bérenger vint l'assiéger dans cette forteresse; mais Othon descendit incessamment en Lombardie avec une puissante armée. Le tyran, qui n'avait pas de quoi lui répondre, au seul bruit de cette marche leva le siége et se retira. Othon ayant eu le bonheur de délivrer la reine, même sans tirer l'épée, l'épousa en secondes noces, comme apparemment ils en étaient convenus. Après avoir pris Pavie, où il fit entrer en triomphe sa nouvelle épouse comme reine d'Italie, il la conduisit encore lui-même en Allemagne, où elle fut reçue partout avec beaucoup de magnificence, en qualité de reine de Germanie. Les peuples déjà prévenus d'estime pour son mérite, virent arriver avec joie cette nouvelle reine. La bonté avec laquelle elle traita ses nouveaux sujets leur fit bientôt joindre l'amour à l'estime.

En 955, elle eut un fils, qui porta aussi le nom d'Othon. Ce jeune prince n'avait encore que sept ans lorsque le roi Othon, son père, le fit couronner à Aix-la-Chapelle.

Othon Ier partit ensuite pour l'Italie, pour délivrer une bonne fois ce pays-là des vexations de Bérenger, et il fut couronné empereur d'Occident l'an 962. Pendant son absence, Adélaïde, déclarée impératrice, fit admirer sa sagesse et son habileté. Ainsi cette princesse, après avoir été la femme d'un roi sans autorité, (je parle de Lothaire son premier mari,) devint puissante reine des deux royaumes d'Italie et de Germanie, et se vit enfin impératrice.

En 967, Othon II, âgé de douze ans, fut appelé à Rome, où

était son père, et fut couronné empereur par le pape Jean XIII. On lui fit épouser Théophanie, fille de l'empereur de Constantinople, qui fut couronnée impératrice par le même pape l'an 970.

Trois ans après, Adélaïde perdit Othon Ier, son mari, qui mourut en Allemagne. Son historien dit, qu'alors elle aurait bien voulu se jeter dans la dévotion et vivre dans la retraite; mais Othon II, après la mort de son père, se trouva chargé de quantité d'affaires épineuses, où il eut besoin des conseils et de l'assistance d'Adélaïde. Elle se vit donc obligée, malgré elle, d'aider son fils, et de rentrer dans le vaisseau que ce prince peu expérimenté n'était pas en état de gouverner pendant cette espèce de tempête.

L'empereur Othon II avait toujours pour sa mère les égards d'un bon fils, mais quelques courtisans lui gâtèrent l'esprit, et lui insinuèrent qu'il était indigne de lui d'obéir à une femme. Adélaïde, ne jugeant pas qu'elle dût souffrir plus longtemps les mauvais procédés de ceux qui s'étaient emparé de l'esprit de son fils, prit le parti de se retirer auprès de son frère Conrad, roi de Bourgogne, tantôt à Lyon, tantôt à Vienne, qui, dans ce temps-là, étaient le siége de ces princes.

L'empereur son fils ne tarda pas à reconnaître ce qu'il perdait à l'éloignement d'Adélaïde. Peu de temps après, il envoya des ambassadeurs au roi de Bourgogne son oncle, pour le prier de faire sa paix avec elle, conjointement avec l'abbé de Cluny, qui fut chargé de la conduire à Pavie, où son fils devait l'aller attendre, pour achever la réconciliation; Conrad lui-même voulut être du voyage. On se rendit incessamment dans cette ville, où l'empereur reçut cette princesse avec tout le respect qu'un fils doit à une mère de ce mérite. Après cette réconciliation solennelle, il demeura très-étroitement uni avec elle jusqu'à sa mort, qui arriva à Rome en décembre 983.

Othon III, son fils, fut couronné empereur quelques semaines après, à Aix-la-Chapelle. Adélaïde l'aurait assisté volontiers de ses conseils, qui lui étaient fort nécessaires dans une si

grande jeunesse, mais elle y trouva de l'opposition de la part de quelques ministres, et surtout de la mère du jeune empereur, la princesse grecque Théophanie. Il y eut une espèce de conspiration pour éloigner Adélaïde du gouvernement. Elle souffrit patiemment cette petite mortification, se jeta dans la dévotion et vécut dans la retraite; mais sa belle-fille étant morte quelque temps après, Adélaïde rentra par cette mort dans le gouvernement de l'Etat, à la sollicitation des grands de l'empire et de son petit-fils, qui n'avait que dix-sept ans. C'est alors qu'elle fit voir toute l'étendue de sou génie pour la conduite des affaires. Odilon n'a pas oublié de remarquer que le temps qu'elle donnait au gouvernement de l'empire, ne l'empêchait pas d'être exacte à ses exercices ordinaires de piété.

Cinq ans après la mort de son frère Conrad, roi de Bourgogne, qui eut lieu en 993, elle se vit obligée de retourner dans le lieu de sa naissance pour pacifier les troubles de ce royaume; elle sut ramener les esprits à l'obéissance de son neveu Rodolphe III, peu capable par lui-même d'apaiser une rébellion. Après avoir fini heureusement cette négociation, elle se retira en Suisse dans le monastère de Payerne, qu'elle avait fondé ellemême, et où sa mère Berthe était enterrée. Après avoir fait de grandes largesses aux religieux, aux églises et aux pauvres, avec une abondance qui, selon Odilon, tenait du miracle, elle visita les autres saints lieux du royaume de Bourgogne, qui avaient quelque réputation. Elle n'oublia pas de se rendre au célèbre monastère d'Agaune ou St-Maurice en Valais, alors en Chablais, où le roi Conrad son frère était enterré.

Vous savez, Monsieur, qu'il y a des modes en matière de dévotion, comme en toute autre chose; celle de ce temps-là était les pèlerinages et la visite des reliques; les tombeaux des martyrs, ou ce que l'on donnait pour tels, étaient fort fréquentés. Elle voulut donc voir les prétendus ossements des fameux martyrs de la légion thébéenne.

Odilon nous apprend que, dans les courses dévotes qu'elle

fit cette année-là, c'est-à-dire en 999, elle vint à Genève. Au retour de St-Maurice, elle visita notre église de St-Victor [1]; mais elle n'eut pas la consolation de baiser, ni même de voir les reliques de ce martyr. Hugues II, alors évêque de Genève, nous apprend dans l'acte de l'établissement des moines de Cluny à St-Victor de Genève, peu de temps après le départ de l'impératrice, qu'il avait eu le bonheur de découvrir où étaient les reliques de saint Victor, un des martyrs de la légion thébéenne.

Il est singulier combien de fois ces reliques ont été perdues et retrouvées. La princesse Sédéleube, nièce de Gondebaud, avait fait bâtir l'église de St-Victor dans un faubourg de Genève; elle envoya chercher à Soleure, qui était aussi sous la domination des rois de Bourgogne, le corps de saint Victor, et le plaça dans la nouvelle église qu'elle venait de construire. En 602, on trouva le corps de ce martyr, qu'on avait perdu de vue; c'est que dans ce temps-là on cachait les reliques, et on ne les exposait point à la dévotion des fidèles. Frédégaire dit qu'un évêque de Maurienne les découvrit par inspiration, et que le corps du saint fut levé avec beaucoup d'appareil [2]. Malgré le bruit qu'avait fait cette heureuse trouvaille, lorsqu'Adélaïde vint à Genève, c'est-à-dire quatre cents ans après, on ne savait plus ce qu'étaient devenues ces reliques.

Pendant le séjour de l'impératrice à Genève, elle travailla aussi à la réconciliation du roi avec l'évêque, et Burchard, archevêque de Lyon, ses neveux, qui, depuis quelque temps, vivaient en mésintelligence.

[1] De hinc Genevensium adiit urbem, desiderans videre victoriosissimi Victoris martyris aulam.

[2] Garnier, maire du palais de Bourgogne sous le roi Thierri, avait donné en mourant tous ses biens aux pauvres et aux églises. On rapporte que ce prince, frappé de la découverte de ces reliques qu'on venait de faire, fut porté par là à faire du bien à cette église. Une portion de cette succession consistait en terres. On conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que ce sont celles que la seigneurie de Genève possède aujourd'hui sous le titre de *terres de saint Victor*.

De Genève, elle alla visiter l'église de Notre-Dame de Lausanne. Son historien la fait ensuite aller à Orbe, qui est aujourd'hui une ville de Suisse.

Outre l'édification publique, il résultait un autre avantage de ces voyages de dévotion. J'ai déjà dit, après Odilon, qu'elle faisait de grandes largesses aux églises qu'elle visitait; le présent qu'elle fit à saint Martin, dans son église de Tours, est singulier. Un auteur moderne le rapporte de cette manière:

« Sachant qu'après son départ cette église avait été brûlée, et qu'on se disposait à la rebâtir, elle y contribua d'une grande somme d'argent et de quantité de meubles et d'ornements somptueux; mais, entre autres choses, elle fit couper en deux le manteau impérial de l'empereur Othon, son petit-fils, et prenant une de ces moitiés, elle la mit entre les mains d'un religieux de Cluny, pour la porter en cette église comme un parement d'autel, et pour l'offrir à saint Martin de sa part en ces termes: « Évêque de Jésus-Christ, recevez le petit présent que vous offre Adélaïde la servante des serviteurs; recevez la moitié du manteau de mon cher et unique Othon, et priez pour sa prospérité Celui à qui autrefois, en la personne d'un pauvre, vous avez donné la moitié du vôtre. »

Vous savez, Monsieur, que la légende de saint Martin dit, qu'ayant un jour rencontré un pauvre presque nu et qui souffrait beaucoup du froid, il coupa une moitié de son manteau et l'en revêtit. J'ai tiré ce compliment d'Adélaïde à saint Martin, d'un livre qui parut sur la fin du siècle passé sous ce titre: *Le théologien dans les conversations des personnes de qualité.*

Le dernier lieu qu'elle visita fut l'abbaye de Cluny; elle y eut une longue conférence avec l'abbé Odilon. Elle lui fit entendre qu'ils ne devaient plus se revoir; ensuite elle se retira en Allemagne dans un monastère qu'elle avait fait bâtir douze ans auparavant, et elle y mourut à la mi-décembre 999.

Ceux qui ont écrit la vie de cette princesse ont fort exalté son génie. Sa grande beauté, qui aurait fait le plus considérable

ornement d'une autre personne de son sexe, fut comptée pour un de ses moindres avantages. Les lumières de son esprit l'emportaient encore de beaucoup sur les agréments de son corps; elle fit paraître beaucoup de talent pour le gouvernement. Comme elle partageait avec le grand Othon, son époux, les honneurs de l'empire, elle en partageait aussi les soins et l'administration. On nous la représente comme une héroïne qui, par sa force d'esprit et son courage, était fort au-dessus de son sexe; elle s'est surtout distinguée par ses vertus et par sa piété. On lui a appliqué le portrait que Salomon fait de la femme forte, dans le livre des *Proverbes*, surtout à l'égard de la charité; ses mains étaient toujours ouvertes en faveur des pauvres; elle savait prévenir leurs besoins et leurs nécessités. Odilon insiste aussi beaucoup sur son exactitude aux exercices de dévotion et sur ses austérités; elle était d'une grande sévérité contre elle-même et d'une grande douceur pour les autres.

Aussi à peine eut-elle expiré, qu'elle fut regardée comme une sainte. Son historien va jusqu'à nous assurer que Dieu fit, à son tombeau, plusieurs guérisons miraculeuses d'aveugles, de paralytiques et d'autres malades qui avaient recouru à son intercession. Quoiqu'elle n'ait pas été canonisée dans les formes ordinaires, on trouve sa fête marquée au mois de décembre dans quelques martyrologes modernes.

J'oubliais de vous dire que, parmi les lettres de Gerbert, qui fut un des plus grands hommes de son siècle, et fut depuis le pape Sylvestre II, il y en a plusieurs adressées à Adélaïde.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que voilà bien des titres pour lui faire ériger une statue? Les qualités héroïques de cette impératrice, qui a si fort illustré la maison de Bourgogne, ont dû faire penser quelqu'un de ces souverains à lui ériger un monument honorable. On peut aussi conjecturer que l'évêque de Genève, Hugues II, neveu d'Adélaïde, et sous l'épiscopat duquel notre cathédrale doit avoir été bâtie, aura donné l'idée de placer l'impératrice sa tante parmi les statues qui devaient

décorer le portail de St-Pierre, et que ce dessein aura été exécuté dans la suite. Il me semble que c'est ce que l'on peut dire de plus vraisemblable sur un sujet fort obscur.

Je suis, etc.

X

LETTRE SUR LA RÉPARATION DE LA CATHÉDRALE DE GENÈVE.

(La forme de croix ne convient pas aux temples protestants. — Justification d'une façade style du *Panthéon* devant une basilique gothique.—L'abbé Lebeuf à Genève; son opinion sur Saint-Pierre.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1752.)

MONSIEUR,

En bon voisin et allié de notre État, et même en bon protestant, vous vous intéressez au sort de notre grande église. Vous avez appris qu'elle menace ruine dans quelqu'une de ses parties, et que depuis quelques années on a été obligé de faire ailleurs le service divin. Vous me demandez si nous prenons le parti de rebâtir une nouvelle église, ou seulement de réparer l'ancienne.

Après avoir mûrement fait examiner le mal par des experts, ils ont trouvé qu'il n'y avait que le bas de la nef qui fût ruineux, et que tout le reste de l'édifice est encore fort solide. On s'est donc déterminé à retrancher le mauvais, et à raccourcir un peu notre temple.

Vous pourrez croire d'abord que ce retranchement fera un mauvais effet, et que la symétrie en souffrira, et je dois commencer par lever ce scrupule. J'avoue que quand on se trouve réduit à avoir recours à la chirurgie, pour retrancher quelque

membre du corps humain, il ne peut que paraître difforme : il n'a plus les belles proportions que la nature lui avait données. Mais ici ce n'est plus la même chose. Vous savez que dans les siècles barbares on voulait, par une sorte de superstition, que les églises eussent la forme de croix, ce qui leur donnait une longueur excessive. C'est précisément cette superfluité, cet allongement choquant, que nous allons ôter, et il n'en résultera qu'une figure plus régulière. Je trouve sous ma main un mémoire dressé par un habile homme, pour justifier et appuyer cet expédient, je ne saurais rien faire de mieux que de le transcrire[1].

« Il est certain qu'un vaisseau, presque neuf fois plus long que large, présente à l'œil une disproportion choquante. Les Grecs et les Romains, ces grands maîtres de l'art, ne se sont guère éloignés de la proportion double ; ils n'ont point été jusqu'à la triple. Depuis le rétablissement de l'architecture, les modernes n'ont pas passé la proportion quadruple. C'est dans les siècles barbares qu'on s'est porté dans l'excès où l'on voit plusieurs églises gothiques. Il a fallu même que la superstition vînt à l'appui de la barbarie pour étouffer l'instinct de la nature, qui nous fait aimer les proportions simples et belles. Le respect pour la croix dégénérant en abus, on a voulu des croix partout, jusque dans la forme des cathédrales, quelque peu de rapport qu'il y ait entre ces deux choses.

« La forme de croix peut convenir à une église catholique ; elle ne va point à un temple protestant. Dans celles-là, la distinction du chœur et de la nef, séparés par un jubé, partage la longueur en deux parties, et d'une église en fait deux, pour ainsi dire, qui ont chacune leur proportion et leur régularité.

[1] Rapport fait par M. Gabriel Cramer, professeur, au nom d'une commission composée de lui et de MM. J.-L. Calandrini, professeur, G. Des Confins et Prades de La Ramière, présenté au Petit Conseil le 15 septembre 1749. On a imprimé en 1750 un *Abrégé des mémoires présentés au M. Conseil touchant le temple de Saint-Pierre,* in-4°, 20 p., où le passage cité se trouve à p. 18.

Mais elle disparaît entièrement, lorsque, par la suppression du jubé, ces deux parties reviennent à faire un seul tout, d'une longueur démesurée.

« Dans une église catholique, le principal but est d'arranger le maître-autel, un chœur et plusieurs chapelles, et pour ces usages la forme de croix a ses avantages. La multitude des ornements détourne les regards de dessus la forme générale, qui se montre à nu dans la simplicité de notre culte. Un temple protestant est un auditoire, dont la construction doit tendre à recevoir autant d'auditeurs qu'en peut comporter son étendue, à faire qu'ils soient bien assis et placés, fraîchement en été, chaudement en hiver, autant qu'il se pourra; qu'ils puissent entrer et sortir commodément, surtout que rien n'empêche, mais que tout favorise la voix du prédicateur. On peut démontrer que, pour remplir ces vues, il n'est point de figure plus propre que celle du cercle ou du demi-cercle; celle de la croix est des plus vicieuses. Le prédicateur tourne nécessairement le dos à une bonne partie de l'assemblée, les piliers interceptent sa vue et sa voix à une autre partie, et la longueur de la croix ne permettrait pas qu'il fût entendu par ceux qui seraient le plus éloignés. Aussi reste-t-il nécessairement un grand espace vide, d'où il résulte deux inconvénients: l'un, de dissiper la voix du prédicateur, l'autre d'amener du froid dans l'auditoire; inconvénient qui diminuera en retranchant un ou deux cinquièmes de la longueur de la voûte... Ce serait un attachement servile à l'antiquité, que de relever au dix-huitième siècle, précisément sur le même plan, un édifice du onzième siècle, c'est-à-dire du siècle le plus ignorant dans les beaux-arts. »

Voilà nos raisons pour retrancher une partie de la nef. Cette longueur excessive, et destinée seulement à représenter la croix, est entièrement inutile chez les protestants. J'espère cependant, Monsieur, que vous prendrez bien ma pensée. Nous ne voudrions pas conseiller à ceux qui ont des églises gothiques qui sont en-

core en bon état, de nous imiter et de faire ce retranchement; c'est la nécessité seule qui doit faire prendre ce parti.

En nous décidant à un retranchement, il faudra nécessairement construire une face neuve; mais au lieu de rétablir une façade gothique et lugubre, comme elle était auparavant, on se propose d'élever une façade de goût, mais simple et modeste, comme il convient à notre religion.

Cette nouvelle façade n'avançant pas autant sur la place que la précédente, pourrait faire un mauvais effet; au lieu d'être alignée avec les maisons voisines, comme auparavant, elle se trouvera dans un enfoncement qui pourra paraître irrégulier à quelques personnes, quoique d'autres n'en soient point blessées. Le remède sera de substituer, à la partie retranchée, un portique soutenu et entouré de colonnes, à peu près dans le goût de celui de la rotonde à Rome. Une décoration de ce genre ne pourra que flatter agréablement la vue.

Je prévois, Monsieur, que vous m'allez objecter que ce mélange d'antique et de moderne ne sera pas approuvé des connaisseurs, mais quand vous l'aurez bien examiné, vous trouverez qu'on ne doit pas se faire un scrupule de joindre quelques ornements de bon goût à une église bâtie dans le style gothique. Je conviens que tout ce que l'on peut embrasser d'un coup d'œil doit être d'une structure uniforme, mais comme on ne peut voir en même temps le dehors et le dedans d'une façade, il doit être permis, en conformant son intérieur à l'intérieur du temple, d'orner son extérieur dans un autre genre; on pourrait citer quantité d'exemples de cette prétendue bigarrure dans les ouvrages les plus approuvés. Je finis cet article en vous apprenant que l'on met actuellement la main à l'œuvre, et que grand nombre d'ouvriers vont travailler sans discontinuation.

Vous vous rappelez, Monsieur, ce que je vous ai dit dans les dissertations précédentes, sur la fondation de notre cathédrale et sur les figures qui en décorent le portail.

En octobre 1751, nous eûmes une occasion favorable pour

consulter un expert sur ce genre d'antiquités. L'abbé Le Beuf, chanoine d'Auxerre, passa dans notre ville; il est membre de l'Académie des Inscriptions de Paris, et est fort connu dans la république des lettres. On a de lui un recueil de dissertations sur l'histoire de France, où il s'applique surtout à débrouiller l'ancienne géographie des Gaules.

Nous ne manquâmes pas de le mener à notre cathédrale; nous lui demandâmes d'abord ce qu'il pensait de la date de cette église. Il nous dit qu'à en juger par le goût d'architecture qu'on y remarque, elle devait être du onzième siècle. Il entra dans quelques détails: il nous fit remarquer, par exemple, les chapiteaux des colonnes et des piliers qui représentent des histoires, ou au moins quelques personnages anciens; on y voit entre autres Melchisédec présentant du pain à Abraham, et son nom écrit au-dessous. Il nous fit faire encore attention à deux grandes fenêtres en forme de roses, dont l'une est à notre tour du midi, et l'autre dans celle du nord, et il nous apprit que cette sorte de vitrage avait commencé à être en usage précisément dans le onzième siècle. Il insista aussi sur la grossièreté de l'architecture et de la sculpture qui caractérise ce siècle. Le plus grand nombre des églises de l'Europe sont de cette date, et en voici la raison : dans le dixième siècle on était généralement imbu de l'opinion que la fin du monde allait arriver. Cette frayeur jeta dans un découragement qui fit négliger la réparation des anciens édifices. Lorsqu'on fut remis de cette terreur, on commença à abattre les vieilles églises pour en bâtir de nouvelles.

Vous voyez, Monsieur, que les preuves de l'abbé Le Beuf sont à peu près les mêmes que celles que nous avions trouvées précédemment pour découvrir l'ancienneté de notre cathédrale. Mais voici un nouvel expédient que nous avons employé pour avoir quelque chose de bien précis là-dessus: Lazius, historiographe et bibliothécaire de l'empereur Maximilien Ier, a dit, dans quelqu'un de ses ouvrages, qu'un des derniers rois de Bourgogne était le fondateur de l'église de Genève, et que la patente

de cette fondation se trouve dans la bibliothèque de Vienne. Nous venons d'écrire à M. Van Swilten, aujourd'hui bibliothécaire de l'empereur, pour le prier de tâcher de déterrer cette pièce, et de nous en communiquer une copie.

Après avoir considéré l'intérieur de notre cathédrale avec l'abbé Le Beuf, nous le conduisîmes vers les figures qui sont au-dessus du portail, afin d'avoir son sentiment sur cette princesse inconnue. Nous lui exposâmes nos conjectures et le partage des opinions entre Gisèle et Adélaïde; l'une comme fondatrice ou au moins bienfaitrice; l'autre comme une célèbre impératrice. qui avait illustré la maison de Bourgogne par ses qualités héroïques, et surtout par la grande idée qu'elle avait laissé de sa sainteté.

Il nous dit que, quand même il serait bien prouvé que Gisèle avait eu beaucoup de part à la construction de cet édifice, il ne croyait point que ce fût elle qu'on avait voulu représenter; qu'après avoir examiné plusieurs statues de ce genre dans les anciennes églises de France, il était demeuré convaincu qu'il était très-rare qu'aucune fondatrice se plaçât ainsi à côté de Jésus-Christ et des apôtres; que la modestie ne le permettait pas, et qu'à moins que leur nom n'y soit gravé au bas, comme on en a quelques exemples, il faut y chercher une femme illustre par quelque autre endroit.

Cette remarque nous semblait favoriser beaucoup le sentiment de ceux qui croient y reconnaître la fameuse Adélaïde, célèbre surtout par sa sainteté; mais nous nous trouvâmes fort dépaysés par un nouveau système de ce savant sur les princesses qui figurent sur le portail des anciennes églises de diverses provinces de France.

Il nous apprit qu'il avait lu tout récemment une dissertation sur ce sujet dans l'Académie des Inscriptions de Paris, dont voici la substance :

Dans les onzième et douzième siècles, c'était assez la coutume de placer sur le portail des églises, avec Jésus-Christ et ses

principaux apôtres, quelque femme illustre de l'Ancien Testament, comme Judith ou Esther; mais l'héroïne que l'on y représentait le plus souvent, c'est la reine de Séba. On mettait à ces figures quelque marque qui pût aider à reconnaître la personne qu'elles représentaient. Celle qui désignait la reine de Séba, est des plus singulières et même des plus bizarres; il a plu aux sculpteurs de donner à un de ses pieds la forme de patte d'oie, ce qui lui a fait donner le nom de reine *Pédauque* [1]. Cette monstrueuse imagination tire son origine du Languedoc, et en voici tout le fondement: un rabbin, assurément de ce pays-là, avait débité cette belle tradition que, quand la reine de Séba vint trouver Salomon, ce prince dit: « Voilà une belle princesse, c'est dommage que le bas ne réponde pas au haut, car j'aperçois qu'elle a des pieds d'oie. »

Jusqu'à cette dissertation de l'abbé Le Beuf, on avait cru généralement en France que la reine Pédauque était Clotilde, femme de Clovis, roi de France; mais ce savant a prouvé que ce sentiment est insoutenable [2].

Il aurait bien voulu que notre princesse fût encore la reine de Séba, pour appuyer son nouveau système; mais elle lui montra ses deux pieds fort bien formés, et nullement en patte d'oie. Ainsi ce curieux antiquaire n'a pas pu dénicher Adélaïde, quelque envie qu'il en eût, et elle s'est maintenue dans son poste.

Je suis, etc.

[1] Les deux mots latins, Pes Aucæ, ont fait Pédauque.

[2] On peut voir un extrait de la dissertation de l'abbé Le Beuf dans le *Mercure de France*, décembre 1751, deuxième partie.

QUATRIÈME PARTIE

DISSERTATIONS

SUR

L'HISTOIRE DE GENÈVE

A. HISTOIRE CIVILE.

I

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR L'HISTOIRE ANCIENNE DE GENÈVE.

(Genève mentionnée pour la première fois par César. — Prétendue restauration par Aurélien en 274, après incendie : source de ce bruit, dans Philippe de Bergame, 1490 : nom imaginaire d'*Aurelia Allobrogum*. — Confusion entre Genève, *Gebenna*, et Orléans, *Genabum*. — Fables inventées par Léti au sujet de l'histoire ancienne de Genève : démonstration de la fausseté du prétendu manuscrit de Prangins, auquel il prétend mensongèrement avoir puisé.)

(*Journal Helvétique*, Décembre 1748. *Bibliothèque Impartiale* de Leyde, cahier de Janvier et Février 1750.)

MONSIEUR,

Vous m'avez fait quelques questions sur notre histoire de Genève. L'intérêt que vous voulez bien y prendre, doit m'en-

gager à vous répondre incessamment. Je suis en état de vous satisfaire sur quelques articles, mais non pas sur tous. Le premier, par exemple, est de ce genre; je veux dire que je ne saurais l'éclaircir.

Vous me demandez si l'on ne sait point quand notre ville a été bâtie, et si l'on en connaît le fondateur. C'est ce que nous ignorons entièrement, faute de monuments historiques pour nous en instruire. L'auteur le plus ancien qui ait parlé de Genève, c'est César dans ses Commentaires. Voici ce qu'il en dit: « *Extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus, Geneva: ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet*[1]. » Voici comment Perrot d'Ablancourt a rendu cet endroit: « Le pont de Genève, qui est la dernière ville de Savoie, appartient aux Suisses. » Cette traduction ne me paraît pas exacte. Par ces mots: *Ex eo pons ad Helvetios pertinet*, César veut dire que dans cette ville il y a un pont qui conduit chez les Helvétiens, qui mène en Suisse, qui y aboutit[2]. Il ne s'agit point du tout là de propriété du pont, mais du pays où il mène, et vers lequel il tend. L'abbé de Longuerue a fait la même méprise dans sa *Description de la France.*

J'ai cru devoir faire cette petite remarque en passant, parce qu'il ne m'est pas revenu que personne ait encore relevé cette faute dans la traduction de ce passage. Mais il est plus important de voir ce que l'on peut tirer de ces deux ou trois lignes de César sur notre ville de Genève. Il paraît de là, ce me semble, que dès avant le siècle de cet empereur, Genève était déjà une ville assez considérable. Le peu qu'il nous en dit nous laisse entrevoir que c'était une place d'armes, et un passage pour aller des Gaules en Italie. Cet historien donne Genève pour une ville policée et une des principales des Allobroges, qui occupaient

[1] *De Bello Gallico*, Lib. I, cap. VI.

[2] On peut voir dans le *Dictionnaire de Calepin*, plusieurs phrases tirées des *Commentaires de César*, où le mot *pertinet* ne marque autre chose que la direction vers un certain lieu.

un grand pays entre les Alpes et le Rhône, nation très-puissante, qui s'était acquis une grande réputation par les armes, ayant longtemps tenu tête aux Romains. Peut-être que du temps de César l'origine de Genève était déjà fort obscure, et qu'à cause de sa haute antiquité on aurait été fort embarrassé, même alors, de répondre à votre question. Jugez donc, Monsieur, si je suis en état de la résoudre aujourd'hui!

N'ayant pas pu satisfaire votre curiosité sur la première origine de notre ville, je serai peut-être plus heureux sur sa seconde naissance, que plusieurs auteurs ont attribuée à Aurélien; ils prétendent qu'après quelque accident qui avait entièrement détruit Genève, cet empereur la rebâtit et la remit dans son premier état. Vous me demandez si ce fait est bien prouvé, et si l'on peut compter sur les historiens qui l'ont avancé les premiers. Voilà ce qui demande une petite discussion, qui sera la matière de ma lettre.

Le rétablissement de Genève par Aurélien est rapporté dans divers endroits: nous le trouvons dans plusieurs annales manuscrites de notre ville, et dans un ancien livre imprimé sous le titre du *Citadin Genevois*. Ce dernier auteur dit que l'empereur Aurélien fut le restaurateur de Genève, l'an 264, l'ayant de son nom fait appeler *Aurelia*. Il ajoute que ce prince accorda à notre ville plusieurs foires et franchises qui la rendirent célèbre et la firent appeler, dans la suite, *Emporium Allobrogum*. La Chronique du Pays de Vaud attribue aussi à Aurélien d'avoir rebâti Genève, après un grand incendie qui l'avait réduite en cendres, et tire de là le nom d'*Aurelia Allobrogum*, que l'on donne souvent à Genève, surtout dans des titres de livres pour marquer le lieu de l'impression.

M. de Bochat, dans son *Histoire ancienne de la Suisse*, a prouvé que plusieurs anciens empereurs romains sont venus en Suisse et ont donné aux habitants du pays des priviléges considérables. Il lui convenait fort qu'Aurélien eût grossi sa liste; il pouvait faire valoir le témoignage de tous ces auteurs qui l'ont

fait rebâtir Genève ; mais l'intérêt qu'il y avait ne lui a point fait illusion. Il remarque judicieusement qu'aucun critique, tant soit peu scrupuleux, n'établira ce fait sur de semblables témoignages [1].

Il s'agit d'examiner sur quel fondement on a avancé que nous avions cette obligation à Aurélien, et de tâcher de remonter à la source de l'erreur. J'ai trouvé ce fait dans une ancienne chronique imprimée à Nuremberg chez Koberger, l'an 1493. L'auteur dit positivement, sur l'an 274, que l'empereur Aurélien fit bâtir Genève, et lui donna son nom [2].

Ayant consulté ensuite une chronique encore plus ancienne, celle de Philippe de Bergame, j'y ai trouvé précisément la même chose ; et il paraît visiblement que l'un de ces auteurs n'a fait que copier l'autre [3].

Sabellicus, autre auteur de ce genre, mais un peu plus récent, puisqu'il vivait encore en 1504, dit l'équivalent. Après avoir fait partir Aurélien pour les Gaules contre Tétricus, il ajoute que quelques écrivains ont dit qu'il avait bâti Genève lors de cette expédition [4]. Il veut dire sans doute, qu'on lui attribue seulement de l'avoir rebâtie. Pouvait-il ignorer que César dans ses commentaires parle déjà de Genève comme d'une ville considérable ? Philippe de Bergame, et le médecin de Nuremberg, s'étaient exprimés aussi improprement ; mais ce n'est pas la peine de relever chez eux cette faute, puisque cet empereur

[1] *Histoire ancienne de la Suisse*, tome I, p. 552.

[2] Gebennarum clarissimam Allobrogum seu Sabaudiensium civitatem Aurelianus Augustus in Galliis condere fecit, et ex suo nomine Aurelianum appellari voluit. *Chronica Chronicarum*, *authore Hermanno Schedel*, *medico*, folio CXXII.

[3] Voyez, *Supplementum Chronicarum Philippi Bergomatis*, Venetiis 1490, page 126. Il n'y a qu'à voir la manière bizarre dont ils expriment l'un et l'autre la situation de Genève sur le lac Léman, pour être convaincu qu'ils se sont copiés. Ils placent notre ville *super lacu Lusitano*, terme singulier par où ils ont voulu désigner le lac de Lausanne.

[4] Sunt qui Gebennas in Allobrogibus ab eo conditas, expeditione illâ Galicâ, dicunt. *Anton. Sabellici Rapsodia Historica*, tome II, p. 280.

n'a pas plus rebâti Genève, que bâti la première fois. Il n'a été ni son fondateur, ni son restaurateur.

Voici, à ce que je crois, la source de l'erreur. On convient qu'Aurélien a rebâti et embelli Orléans, et qu'il lui a donné son nom. La belle situation de cette ville sur la Loire, engagea ce prince à l'augmenter considérablement. Il l'érigea en cité, et on l'appella *Aureliana civitas*, ou *Aurelianum*, d'où est venu le mot d'Orléans[1]. Le nom précédent de cette ville était *Genabum*. Quelque historien ayant dit qu'Aurélien avait rebâti *Genabum*, la conformité de ce nom avec celui de Genève aura donné lieu à l'équivoque. Par une suite de cette méprise, on aura placé dans ce pays un fait arrivé dans les Gaules.

Il paraît par l'itinéraire d'Antonin, que *Genabum* se prenait tantôt pour Orléans, et tantôt pour Genève. Il le place une fois sur la route d'Autun à Paris, situation qui convient à Orléans; et une autre fois sur la route de Milan à Strasbourg, où il est aisé de reconnaître Genève.

Voulez-vous, Monsieur, une preuve bien claire que les auteurs qui ont attribué à Aurélien le rétablissement de Genève, ont appliqué à notre ville ce qui convenait à Orléans? C'est que les premiers auteurs que j'ai cités, savoir Philipe de Bergame, et le médecin Schedel, voulant décrire Genève, ont dit que cette ville a été illustrée par plusieurs hommes célèbres, et ceux qu'ils nomment appartiennent incontestablement à Orléans; saint Agnan par exemple, qui, lorsqu'Attila fit le siége de cette ville l'an 451, en était actuellement évêque. Ils font aussi mention d'un Maxi-

[1] Othon de Frisingen, sur l'an 276, avait dit dans sa chronique, qu'Aurélien bâtit, c'est-à-dire rebâtit sur la Loire, une belle ville qu'il appela de son nom Aureliana. *In Gallia quoque super fluvium Ligerim pulcherrimam urbem condidit, quam ex nomine suo Aurelianum vocavit.* On sait que Jules-César avait ruiné cette ville de fond en comble; et comme elle reparaît dans la suite de l'histoire, sous un autre nom que celui de *Genabum*, il est vraisemble que c'est le nom du prince qui l'a relevée de ses ruines, comme *Cularo* ou Grenoble a été appelée *Gratianopolis*, du nom de l'empereur Gratien.

min, confesseur, et d'un prêtre Létus, dont on ne trouve pas les moindres vestiges dans notre histoire[1].

Peut-être n'avez-vous pas vu cette grande chronique que je viens de vous citer. Elle fut imprimée à Nuremberg, environ trente ans après la découverte de l'imprimerie. C'est un grand folio chargé de figures gravées en bois, dans le goût de ces temps-là. L'éditeur, en bon économe, a fait servir la même planche à représenter plusieurs villes, qui ne se ressemblent guère : il a seulement pris la précaution de changer le nom. On trouve au folio CXXII la vue ou la perspective de Genève : cette même planche avait déjà paru au folio XXXV sous le nom de *Tibériade*. Ces deux villes étant situées sur un lac, il a cru que la vue de l'une pouvait bien servir à l'autre. Il a aussi donné les portraits des anciens patriarches, mais usant de la même économie, on voit revenir la même planche deux ou trois fois, sous des noms différents.

Outre le motif de l'épargne, j'imagine un autre moyen de justifier l'éditeur de cette chronique, sur le rapport qu'il a trouvé entre Tibériade et Genève. Fréculphe, évêque de Lisieux, qui vivait dans le neuvième siècle, dit que « Titus fit achever à Avenche en Suisse les réparations que Vespasien avait commencées, et que la grande ressemblance qu'il trouvait entre les environs des bords du lac sur lequel cette ville était située, et la Galilée, lui fit venir la pensée de donner au district d'Avenche le nom de Galilée[2]. » Si les environs d'Avenche, à cause du lac voisin, ressemblent aux environs de la mer de Tibériade, Ge-

[1] Gebenna in qua plurimi claruere viri, quorum numero Maximinus quidam confessor fuit ; Anianus urbis Episcopus, viri sanctitate et doctrinâ præcipui ; et Letus presbiter in divinis scripturis nobiliter eruditus. *Chronica mundi, et Chronica Philippi Bergomatis.*

[2] Civitatem Aventicum quam pater ejus (Titi) Vespasianus ædificare cœperat, consummavit ac gloriose ornavit in Gallia Cisalpina, eandemque regionem stagno adjacentem propter similitudinem, ut ferunt, Galilææ Palestinorum, quam non modico sudore ac sanguine deviceret, Galilæam censuit nuncupari.

nève située sur le lac Léman, peut bien aussi porter le nom de Tibériade, puisque la situation de ces deux villes est à peu près la même.

Je me trouvais dernièrement dans un couvent de capucins de notre voisinage. La conversation, après avoir roulé sur plusieurs sujets assez indifférents, nous conduisit enfin, je ne sais comment, aux prétendus droits des ducs de Savoie sur Genève. Le père Gardien, zélé Savoyard, me soutint que les princes de cette maison avaient été autrefois nos légitimes souverains, et que ce n'avait été qu'à la Réformation que nous nous étions soustraits à leur domination. Vous jugez bien, Monsieur, que je ne lui passai pas cette thèse. Après un quart d'heure de contestation qui commençait à s'échauffer, le père capucin chercha des autorités pour me convaincre. Nous étions dans la bibliothèque du couvent, qui était notre champ de bataille. Le champion des ducs de Savoie tire d'une tablette un énorme in-folio, qui par sa seule reliure en bois avait déjà un grand air d'antiquité. A l'aide de ce vieux titre, il se promettait une victoire sûre. Il y avait de quoi trembler à voir la contenance assurée et menaçante de mon antagoniste, et à l'aspect de la taille gigantesque du vieux auteur qui devait lui servir de second. Je me regardai comme engagé dans un combat à peu près semblable à celui du Lutrin de Despréaux, où l'on accablait ses adversaires par le poids des volumes qu'on lançait contre eux. Je commençais déjà à baisser la tête, lorsque je m'aperçus que ce redoutable auteur était notre médecin allemand de Nuremberg. On ouvrit sa grande chronique au chapitre de Genève, et il y donnait gain de cause à mon capucin. On y lit en termes exprès, que « la ville de Genève appartenait autrefois au duc de Savoie, et qu'il la possède encore actuellement [1]. »

Il fallut essayer de parer le coup. Heureusement je connaissais depuis longtemps le passage qu'on m'objecta. Je répondis

[1] Hæc quippe Sabaudiæ Duci diu paruit, et nunc subest. *Chronica mundi*, folio CXXII.

d'abord qu'un médecin d'une ville, fort éloignée de nous, ne me paraissait pas un juge fort compétent pour décider cette question délicate. J'invitai ensuite l'opposant à lire l'article entier, et je lui fis sentir que c'est un tissu de bévues des plus palpables. Quand nous fûmes sur saint Agnan, je lui dis que le duc de Savoie avait été notre souverain, comme ce prélat avait été notre évêque. Je conclus que, comme l'éditeur de cet ouvrage, par un principe d'économie, avait fait servir la même planche à représenter deux villes aussi différentes que Tibériade et Genève, il avait pu aussi, par la même raison tirée de l'épargne, faire servir la description presque tout entière qu'il donne de notre ville, à faire connaître Orléans, où elle aurait même beaucoup mieux convenu, tant ses portraits sont exacts et fidèles.

On ne doit pas être surpris que Philippe de Bergame et son copiste aient confondu deux villes aussi distinctes que Genève et Orléans, puisqu'un auteur fort versé dans l'ancienne géographie s'y est aussi équivoqué. C'est Jérôme Surita, dans ses excellentes notes sur l'itinéraire d'Antonin, à l'endroit qui décrit le grand chemin de Milan à Strasbourg par les Alpes grecques, ou le petit Saint-Bernard, par *Darantasia* ou Moûtiers, par *Genava*, *Equestribus*, etc. Il y applique à Genève ce qui est dit dans César d'Orléans, sous le nom de *Genabum*[1], et là-dessus il corrige dans le plus ancien manuscrit de l'itinéraire le nom de CENAVA pour Genève, en lui substituant celui de *Genabum*; ce qui est rectifié dans la dernière édition de Hollande, où on a rétabli CENAVA selon ce manuscrit.

En étant en cet endroit de ma lettre, je me suis avisé de consulter l'Histoire de Genève de Léti, pour voir ce qu'il dirait du rétablissement de notre ville par Aurélien. J'ai voulu voir s'il donnait comme les autres dans l'erreur vulgaire. Il adopte ce fait et s'y étend même beaucoup: je ne saurais me dispenser de vous en rapporter l'essentiel.

« Eliogabale, dit notre historien, eut la témérité de vouloir

[1] *De Bell. Gall.* L. VII, initio.

être adoré comme un dieu, et en particulier comme le soleil. Ayant appris que cet astre était vénéré à Genève, qu'il y avait un temple, qu'à cause de cela elle était appelée la ville du soleil, *civitas solis*, il ordonna aux Genevois de rapporter leur culte à leur empereur. Il fit enlever la statue d'Apollon, et la remplaça par la sienne, et au lieu de l'inscription d'*Apollo Custos*, il y substitua son nom, avec le titre de gardien de la ville.

« Les Genevois, tant païens que chrétiens, furent également indignés des prétentions sacriléges de cet empereur, si décrié d'ailleurs par ses mœurs. Ils chassèrent le député de ce prince, qui était venu faire exécuter ses ordres. L'empereur, irrité au dernier point de cette désobéissance, tira des troupes de Lyon, et assiégea Genève. Plusieurs habitants de l'un et de l'autre sexe, trouvèrent le secret de sortir pour se mettre en lieu de sûreté, et gagnèrent la Suisse et la Bourgogne. Mais Maxence, qui commandait le siége, les fit poursuivre, les atteignit, et il y en eut deux mille de passés au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. Il n'épargna que quelques vierges destinées à un usage criminel.

« La ville fut prise et abandonnée au pillage. Il y fit mettre le feu ; et afin qu'il n'en restât rien, ce général fit ensuite démolir quelques bâtiments que le feu avait épargnés. Le temple d'Apollon, qui se trouva dans ce cas, fut rasé. Après tout ce dégât, le gouverneur de la province, qui résidait ordinairement à Genève, alla demeurer à Lausanne. Cela se passa l'an 273.

« Aurélien étant parvenu à l'empire, pensa à rétablir Genève. Il se servit pour cela d'un de ses capitaines nommé Narsée, qui était Genevois, et qui ayant tout perdu au sac de sa patrie, prit les armes, et servit d'abord sous Aurélien, avant qu'il fût empereur, mais qui se signala dans la guerre que ce prince fit ensuite à la reine Zénobie. Il avait la confiance de son maître, et il s'en servit habilement pour lui persuader de faire rebâtir Genève. Il fut chargé lui-même de l'exécution. L'empereur

donna ordre aux gouverneurs voisins de lui fournir tout ce qui serait nécessaire pour rendre à Genève son ancien lustre.

« Ce n'est pas tout, Narsée fit fondre toutes les monnaies où était le nom de Genève. Il en fit frapper de nouvelles, avec la tête de l'empereur d'un côté, et cette légende, GEB. DESTR. AVR. EDIF. *Genava destructa, Aureliana ædificata.* Mais après la mort de l'empereur, Genève reprit son premier nom [1]. »

Je fus fort surpris, après avoir regardé le rétablissement de Genève par Aurélien comme une tradition populaire qui manquait tout à fait de preuves, de voir cependant ce fait soutenu par un historien qui en marque tant de circonstances. Il semble après cela qu'il n'y a plus moyen de le révoquer en doute. Cependant, pour ne pas croire trop légèrement, je voulus savoir d'où Léti avait tiré tous ces détails. Je vis plusieurs fois à la marge de ce narré *manuscritto Baltasaro.* Je rebroussai vers le commencement du livre pour y chercher la note de ce manuscrit. Je la trouvai à la page 46. En voici fidèlement la traduction.

« Le général Baltasar, qui est encore vivant, après avoir acheté la seigneurie de Prangins, où il y a un château fort antique, y fit faire quelques réparations. En démolissant un vieux mur, on trouva une armoire qui avait été pratiquée dans une fenêtre, et dont le devant avait été ensuite muré. On avait renfermé dans cette niche d'anciens manuscrits, les uns en latin, les autres en gaulois. Parmi ces papiers on trouva une description de Genève dédiée à la reine Clémence, femme de Louis X, roi de France, mais dans une langue presque inintelligible. Ayant fait visite à ce général, il me communiqua ce manuscrit afin que je le fisse voir à Genève, à quelqu'un qui pût dire ce qu'il contenait. De retour, je le montrai d'abord à M. Pinaut, célèbre notaire, et ensuite à M. Triton, maître de langue française, qui était sorti de chez les bénédictins. Après avoir été d'abord assez embarrassés, ils vinrent enfin à bout de le déchiffrer. J'ai déjà parlé de ce manuscrit dans mon *Italie régnante*,

[1] *Historia Genevrina, da Gregorio Leti,* Amsterd. 1686, tome I, p. 132.

mais j'aurai occasion d'en faire beaucoup plus usage dans cette histoire. Je le désignerai par le titre de manuscrit de Balthasar [1].

« Il paraît, dit-il un peu plus bas, que cette description de Genève fut écrite à l'instance de la princessé Clémence. Il y a apparence qu'elle fut composée l'an 1314, que Louis X était encore Dauphin; ce qui semble le prouver, c'est qu'elle n'y est point qualifiée de reine, mais seulement de *moult prudente, moult claire, et moult excellente princisse Clémence de France.»* Au bas de l'épître dédicatoire on trouve le nom de l'auteur. Le voici précisément tel qu'il est dans l'original. *F. Jean de Anselmo Chantrù, religieux de l'ordre de saint Benedictus, vous mande repos et salut éternel* [2].

Voilà un narré bien précis et bien circonstancié de la découverte de cette pièce curieuse. Il s'agit présentement d'examiner si, après les raisons que nous avons alléguées contre la tradition qui fait Aurélien le restaurateur de Genève, ce manuscrit de Prangins pourra la réhabiliter. L'auteur est un moine du quatorzième siècle, et l'on sait comment les histoires écrites dans les couvents sont altérées, et remplies de fictions. C'est de cette boutique que sont sorties tant de légendes fabuleuses.

Il est vrai que notre bénédictin cite pour son garant un Hildebrand de Cistel qui vivait avant lui, et qui s'est attaché principalement à donner la relation d'un voyage que Charlemagne fit à Genève. Mais, à voir ce que Léti a tiré de cette relation pour embellir son histoire de Genève, il paraît clairement que cet Hildebrand est un auteur romanesque, qui ne mérite absolument aucune créance. D'ailleurs, si cet écrivain a été de l'ordre de Cîteaux, comme il y a beaucoup d'apparence, son ouvrage n'est que du douzième siècle [3], et par conséquent ce religieux n'a pas dû être trop bien informé de ce qui s'est passé sous le règne d'Aurélien.

[1] *Historia Genevrina*, tome I, p. 46.
[2] Page 70.
[3] L'ordre de Cîteaux fut fondé en 1097.

Mais, Monsieur, voici bien une autre question. Ces moines ont-ils écrit effectivement tout ce que Léti rapporte comme d'après eux? Peut-on bien s'en fier à lui sur ce qu'il dit de ce manuscrit d'où il a tiré tant de belles choses pour orner son histoire? Il semble qu'après le détail si circonstancié de la découverte de cette ancienne description de Genève, composée par le frère Jean de Anselmo, ce serait pousser le pirrhonisme bien loin que de vouloir douter de la réalité de cette trouvaille. Cependant on vient de découvrir à Genève un mémoire qui rend la bonne foi de Léti tout à fait suspecte sur cet article. Vous allez voir que l'histoire du manuscrit de Prangins est un conte fait à plaisir, et que l'ouverture de cette armoire murée du château n'a enfanté qu'un enfant supposé, ou plutôt un être imaginaire. Il est important de vous mettre bien au fait là-dessus.

Il y a quelque temps que, faisant la revue d'une des armoires de notre bibliothèque publique, qui n'avait pas été fouillée depuis assez longtemps, je trouvai, tout à fait au fond, une liasse ensevelie sous un tas d'autres papiers. Je jetai les yeux sur les étiquettes. Voici la première qui s'offrit à moi; *Éclaircissement sur un endroit de l'Histoire de Genève du sieur Léti.* Ce titre me parut assez intéressant pour ne pas m'en tenir à la simple étiquette. J'ouvris donc incessamment ce papier, et j'y trouvai un certificat authentique de la fausseté de tout ce que Léti a avancé sur la découverte du manuscrit de Prangins. En voici la copie fidèle.

« *Je soussigné déclare de bonne foi et en sincérité de cœur que, faisant ci-devant mon séjour ordinaire à Duiller, dans le bailliage de Nyon, je priai M. Jacques Gonnon, pour lors ministre des églises de Prangins et de Duiller, environ en l'an* 1687, *de s'informer de M. Jean de Baltasar, autrefois Lieutenant-Général des armées du roi de France, touchant la vérité d'un fait que le sieur Gregorio Léti a rapporté en ces termes dans son* Historia Genevrina, *pages* 46 *et* 47 *du premier volume.* « *Il Signor Baltazaro, ancor vivente, dopo haver comprato la signoria di*

Prangin, castello antichissimo, nel voler rinovare alcune sue fabriche, trovò dentro una finestrina in uno muro, molte scritture, etc.» M. Gonnon me rapporta peu de temps après, que s'étant informé de ce fait, tant de M. le Lieutenant-Général de Baltasar, que de M. Isaac Genève de Baltasar, son fils aîné, l'un et l'autre de ces seigneurs l'avaient assuré qu'il ne s'était point trouvé de manuscrit dans aucun mur du château de Prangins, et qu'ils n'avaient jamais ouï parler d'une ancienne description de Genève en vieux gaulois; et qu'en particulier M. le Lieutenant-Général avait soutenu qu'il n'avait jamais remis aucun semblable manuscrit au sieur Léti pour le faire voir à Genève à des personnes qui pourraient l'entendre. En foi de quoi j'ai signé à Genève le 10 *Janvier* 1709. — JEAN-CHRISTOPHE FATIO DE DUILLER, *de la Société Royale d'Angleterre*[1]. »

Quelque temps après, M. Gonnon étant venu à Genève, confirma cette déclaration de M. Fatio par deux ou trois lignes qu'il apostilla au bas. Il est nécessaire de les joindre encore ici.

« *Je soussigné atteste que tout ce qui est contenu dans l'écrit ci-dessus où j'ai part, est conforme à la vérité; en foi de quoi j'ai signé à Genève, ce* 11 *Septembre* 1711. — JACQUES GONNON, *pasteur de Morges*[2]. »

On avait déjà attaqué Léti dans le *Journal Helvétique* qui

[1] M. Fatio de Duillier, fils du seigneur de Duillier, terre du pays de Vaud en Suisse, était frère cadet du célèbre Nicolas Fatio de Duillier, et aussi mathématicien comme lui; mais ce qu'il importe le plus de savoir, c'est que c'était un homme parfaitement honnête. Il mourut à Genève le 20 octobre 1720. On a de lui des *Remarques sur l'Histoire Naturelle des environs du lac de Genève*, que l'on a imprimées dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Genève*, à la fin du tome II.

[2] Jacques Gonnon, ministre du Dauphiné, se réfugia en Suisse à la révocation de l'édit de Nantes. Il fut ministre des églises de Prangins et Duillier, et appelé ensuite à celle de Morges. Une affaire indispensable l'ayant obligé d'aller à Berne en 1714, il y mourut presque subitement. Il avait été ami intime de l'académicien Joseph Saurin, et c'est à lui qu'était adressée la fameuse lettre pénitentielle de cet ex-ministre. Voyez *Bibliot. Germaniq.*, tome XXXV, page 166. Il est aussi fait mention de M. Gonnon dans la *Bibliot. Raisonnée*, tome XXVI, p. 338.

s'imprime à Neuchâtel en Suisse[1]. Puffendorf avait donné à Varillas le titre d'*archimenteur* : Léti, dit-on là-dessus, pourrait bien partager avec lui cette honorable épithète. Mais jamais Varillas n'a rien fait qui approche de l'assurance avec laquelle Léti annonce la découverte de son manuscrit Balthasar. L'archimenteur français était plus circonspect que l'italien : quand on lui demandait d'où il avait tiré certains faits qu'aucun autre historien n'avait rapportés, et qui paraissent des plus hasardés, il répondait mystérieusement qu'il les avait pris dans des manuscrits qu'on ne lui avait confiés que sous le sceau du secret, et ne nommait jamais personne. L'imprudent Léti n'hésite point à déclarer qui lui a fourni ses mémoires. Il les tient d'un Lieutenant-Général qui a trouvé un vieux manuscrit dans un ancien mur de son château. Ce seigneur, dit-il, est plein de vie. « *Il Signor Baltasaro ancor vivente* : » on n'a qu'à le consulter pour en savoir la vérité. On s'adresse donc à lui, et il déclare nettement que tout ce narré est une pure imposture, que ce prétendu manuscrit est une chimère. Léti aurait dû placer la sienne dans quelque endroit éloigné, où il ne fut pas facile de prendre des informations. Que ne disait-il, par exemple, que ce vieux manuscrit avait été trouvé dans quelque château en Espagne que l'on rebâtissait ? Les gens d'esprit auraient compris ce que cela voulait dire.

Il ne faut pas omettre une réflexion du *Journal Helvétique*, que je viens de citer : « Ce téméraire écrivain, qui impose si hardiment au public, a cependant d'un autre côté la hardiesse de rendre suspects les actes les plus honorables à notre république, je veux dire des bulles d'empereurs, qui établissent solidement la souveraineté et l'indépendance de Genève, dont les originaux sont cependant dans nos archives, avec les preuves les plus incontestables d'authenticité. » Mais il est bon de savoir que cet auteur était piqué contre Genève quand il écrivit

[1] *Journal Helvétique*, Mars 1746, p. 211 ; et Juillet 1745, p. 17. (Voyez ci-dessus, p. 237 et 238.)

son histoire. Il s'était fait dans notre ville des affaires qui engagèrent le magistrat à le congédier.

Il est étonnant que deux excellents journalistes aient parlé fort avantageusement de l'*Historia Genevrina*, et en aient donné des extraits fort propres à imposer au public. Le premier est le célèbre M. le Clerc, qui s'est fort étendu sur ce livre dans sa *Bibliothèque Universelle*[1]. Outre l'habileté de ce savant, il faut remarquer qu'il était Genevois, et par conséquent au fait de l'histoire de sa patrie. Il semble donc que son témoignage est d'un grand poids en faveur de l'historien Léti. Mais il est bon de savoir d'un autre côté que M. le Clerc avait connu cet auteur à Genève, qu'ils s'étaient ensuite trouvés à Londres ensemble, qu'ils repassèrent la mer de compagnie pour se rendre en Hollande, qu'ils étaient fort proches voisins à Amsterdam, et que M. le Clerc, après avoir eu de grandes liaisons avec cette famille, épousa quelques années après Mlle Léti, fille aînée de l'historien. En voilà assez pour montrer en beau dans son journal le *Signor Gregorio Leti*.

M. Bayle, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, a aussi parlé d'une manière assez favorable de cette mauvaise histoire[2]. S'il ne l'a point rendue suspecte, comme il aurait dû le faire, c'est apparemment parce qu'il s'en est rapporté au jugement de M. le Clerc, qui, comme originaire du lieu, devait être mieux instruit que lui. Il a donc cru qu'il lui convenait de se mettre à l'unisson avec le premier journaliste. Voilà comment le public est souvent la dupe du jugement prononcé par les savants[3].

Autre sujet de surprise. Il est étonnant qu'après que MM. Fatio et Gonnon eurent donné cette déclaration, qu'apparemment on

[1] *Bibliot. Univers.*, tome II, art. 12.

[2] *Nouvelles de la Rép. des Lettres*, mars 1686, p. 337.

[3] L'auteur de l'*Éclaircissement* n'a pas pris garde ici, que M. Bayle a écrit au mois de mars, et M. le Clerc au mois de juin, les extraits qu'il vient d'indiquer. (Note de l'éditeur de la *Bibliothèque Impartiale*.)

leur avait demandée, on n'en ait fait aucun usage pour désabuser le public sur ce prétendu manuscrit trouvé à Prangins. Après avoir souhaité d'avoir cet écrit, fallait-il l'ensevelir au fond d'une armoire de la bibliothèque publique, et le condamner à ne point voir le jour? Il était naturel de le faire paraître dans quelque journal, afin que l'on vît si l'on pouvait compter sur les faits avancés par Léti. Attendre quarante ans à produire ce certificat, n'est-ce pas le rendre un peu suspect? Il convenait surtout de le faire connaître pendant que M. Gonnon vivait encore, ou au moins pendant la vie de M. Fatio, qui a survécu longtemps à son écrit, et n'est mort que plus de dix ans après. Ce long retard pourrait faire naître quelques soupçons sur l'authenticité de la pièce.

Voilà une objection qui paraît assez plausible, et à laquelle je vous avoue que je ne pourrai répondre que par des conjectures, faute d'être suffisamment instruit. Voici cependant ce qui m'est venu dans l'esprit là-dessus. Je crois que ce qui empêcha les bibliothécaires dépositaires de cette déclaration de la faire imprimer, ce furent les égards qu'ils crurent devoir à M. le Clerc qui, comme vous savez, était gendre de cet historien. L'un d'eux avait étudié avec ce savant, avait eu d'étroites liaisons avec lui, et l'autre était même son parent. Il est naturel de leur prêter un semblable ménagement pour un homme de ce mérite, et qui a fait honneur à Genève.

Mais il ne faut pas conclure de cette retenue, que les dépositaires de cette déclaration n'en aient fait absolument aucun usage. Il ne faut pas douter qu'ils ne la montrassent aux curieux qui venaient voir la bibliothèque, lorsqu'il se présentait quelque occasion de la produire. Aussi c'était un sentiment généralement reçu à Genève, que le manuscrit Baltasar n'avait jamais existé que dans le cerveau de Léti.

Je vous avoue cependant, Monsieur, que l'on peut nous rappeler une circonstance qui aurait dû enfin faire mettre au grand jour cet écrit qui range le manuscrit de Prangins parmi les êtres

imaginaires. C'est lorsqu'en 1728 on imprima à Genève la *Bibliothèque Italique*. L'histoire de Léti était écrite en italien; elle était donc du ressort de ce journal. Quoique le livre ne fût plus nouveau, il était nécessaire d'opposer une fois un extrait fidèle de cette histoire, au portrait flatté de MM. le Clerc et Bayle. Au lieu de l'indulgence excessive de ces deux journalistes, il aurait fallu examiner cet ouvrage avec un peu de sévérité, relever un certain nombre de bévues de cet auteur qui sont des plus grossières. On aurait fait voir ensuite qu'outre les fautes commises par précipitation ou par ignorance, il a aussi voulu quelquefois tromper le public de gaîté de cœur, et que pour cela il a supposé des manuscrits imaginaires. La déclaration se serait trouvée là tout à fait à sa place. La prudence semblait demander qu'on saisît cette circonstance pour désabuser bien des lecteurs sur le compte de Léti, et même pour décrier un auteur qui n'a écrit son *Histoire de Genève* que pour nous noircir et pour nous décrier. Les bibliothécaires d'alors n'étaient plus ceux qui avaient eu des liaisons avec M. le Clerc, et qui se crurent engagés à des égards d'honnêteté qui les retinrent. Ce savant lui-même ne s'intéressait peut-être pas beaucoup alors à la gloire de son beau-père, et ne se serait pas fort échauffé contre ceux qui l'auraient critiqué.

Si vous me demandez donc pourquoi on ne se prévalut pas de l'occasion de la *Bibliothèque Italique* qui s'imprimait chez nous, pour publier cette déclaration infamante, je pourrais vous répondre que peut-être on n'y pensa pas, que le temps avait fait oublier cet écrit ; mais je dois ajouter une raison encore plus forte de ce qu'on ne s'en avisa pas, c'est que les bibliothécaires d'alors ignoraient entièrement qu'il y eût une semblable déclaration : elle leur était parfaitement inconnue; et je vous ai dit que ce n'est que depuis peu de temps qu'un pur hasard la leur a fait découvrir.

Il ne faut donc plus s'embarrasser du témoignage de Léti sur Aurélien. Loin qu'un auteur comme lui puisse donner créance

à ce qu'on attribue à cet empereur, je veux parler du rétablissement de Genève, il faudrait regarder ce fait comme suspect, par cela seul qu'un historien de ce caractère le rapporte.

Les autres auteurs, qui s'y sont mépris de bonne foi, sont excusables. C'est, comme je l'ai dit, l'équivoque du mot de *Genabum* qui signifie Orléans, et qui, avec une légère variante, s'applique à Genève, qui les a jetés dans l'erreur.

Croiriez-vous, Monsieur, que cette ressemblance de nom, qui a égaré plusieurs auteurs, est devenue entre les mains d'un habile homme un moyen de conjecturer quels pouvaient avoir été les premiers fondateurs de Genève? M. De Bochat, de Lausanne, soupçonne, avec beaucoup de vraisemblance, que ce furent des Gaulois d'auprès d'Orléans qui vinrent bâtir notre ville, et qui lui donnèrent le nom du lieu qu'ils avaient habité auparavant, ce qui était assez ordinaire aux peuples qui se transplantaient dans un nouveau pays (tome I, p. 167). A l'aide de cette convenance de nom, il a fait voir de quels endroits de l'ancienne Gaule étaient venus ceux qui ont fondé les principales villes situées sur le lac Léman. Cette conformité de nom qui a fait broncher les autres. l'a dirigé et lui a servi de lueur pour entrevoir dans les siècles les plus ténébreux à qui notre ville doit sa naissance. Je m'aperçois un peu tard que je finis ma lettre par où je devrais l'avoir commencée, puisque votre première question roulait sur cet article.

Lettre au Journal Helvétique au sujet du prétendu manuscrit de Prangins inventé par Léti.

(*Journal Helvétique*, Janvier 1749.)

Je viens de voir, Messieurs, une pièce qui m'a fait beaucoup de plaisir. C'est *l'éclaircissement sur l'Histoire de Genève*. On y donne une preuve décisive de la fausseté des faits, que Léti rapporte en divers endroits de son *Historia Genevrina*, comme tirés d'un ancien manuscrit qui aurait été trouvé dans un vieux mur du château de Prangins, du temps de M. le lieutenant-général De

Balthazard, baron de ce lieu-là. Cette preuve est une déclaration authentique de feu M. Gonnon, mort en 1714, ministre à Morges, et qui avait été 17 à 18 ans ministre à Prangins, dès l'an 1686. L'auteur de l'éclaircissement est surpris qu'on n'ait fait aucun usage de cette pièce à Genève. Il dit: *Attendre 30 ou 40 ans à produire ce certificat, n'est-ce pas le rendre un peu suspect? Il convenait surtout de le faire connaître pendant que M. Gonnon vivait encore, etc.* Je dirai là-dessus, que si l'on a besoin de quelque nouvelle preuve d'authenticité de la déclaration de M. Gonnon, je puis servir de témoin. Dès l'an 1703 je formai le dessein, d'abord d'écrire l'Histoire du pays de Vaud, qui est particulièrement ma patrie, et quelque temps après celle de toute la Suisse. Dans cette pensée j'achetai avec empressement l'*Historia Genevrina* de Léti, et j'y trouvai des particularités intéressantes et très-curieuses de l'ancienne histoire de Genève, qu'il disait avoir tirées d'un ancien manuscrit trouvé dans le château de Prangins. Je fus enchanté de l'idée de cette heureuse trouvaille. J'allai exprès à Nyon l'an 1704 pour voir M. Gonnon, qui y était alors second ministre, et le prier de me procurer la vue de ce manuscrit. Mais quelle fut ma surprise, ou plutôt ma mortification, lorsqu'il me dit que ce manuscrit était une chimère, qu'il n'avait jamais existé, et que pendant les 17 à 18 ans qu'il avait été ministre de Duillier et de Prangins, ayant l'honneur de voir toutes les semaines M. de Balthazard, jamais ni M. de Balthazard, ni lui, n'avaient eu aucune connaissance de ce prétendu manuscrit. Ne me contentant pas de cette déclaration, j'allai de Nyon à Genève, pour m'informer si l'on n'y aurait point connaissance de cette pièce. J'en parlai entre autres à feu M. le professeur Alphonse Turretin, qui se moqua de ma crédulité, et qui m'assura qu'on était convaincu à Genève que tout ce que Léti avait avancé sur la foi de ce vieux manuscrit n'était qu'une imposture. Dans la suite j'ai eu souvent occasion de voir M. Gonnon, ayant été appelé à exercer le ministère évangélique dès l'an 1709 dans une église voisine de la sienne, jamais il n'a tenu, sur ce manuscrit, un langage différent de celui qu'il m'avait tenu chez lui l'an 1704. Pour revenir au prétendu manuscrit de Prangins, je m'étais bien promis de régaler le public de cette anecdote, dans une préface, lorsqu'on imprimerait mon *Histoire générale de la Suisse;* mais jusqu'ici je n'ai pas pu avoir cette satisfaction. Seulement j'eus une occasion favorable, il y a 22 ans, pour en détacher l'histoire de notre réformation, qui fut bien reçue, parce que la circonstance du temps était très-propre pour en procurer le débit; les diverses églises réformées de la Suisse se disposant alors à célébrer dans peu, les unes après les autres, le Jubilé de leur réformation.

Je suis, etc.

A. RUCHAT, professeur en théologie.

Lausanne, le 17 Janvier 1749.

II

RECHERCHES SUR LES ANCIENS ÉVÊQUES DE GENÈVE.

(Source : le catalogue des évêques de Genève sur une vieille Bible, copié par Bonivard. — Naissance du christianisme à Genève : fables à ce sujet. — Confusion entre Genève, Gênes et même Mende : son origine. — Discussion sur les évêques omis dans le catalogue primitif, et rétablissement de la série des premiers prélats.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1749.)

A Monsieur Ruchat.

MONSIEUR,

Il y a près de quarante ans que vous donnâtes un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du canton de Vaud*, qui contenait bien des particularités curieuses, et qui nous a fait souhaiter une histoire plus étendue sur ce sujet, que vous aviez en quelque manière promise. Il est vrai que vous nous en donnâtes, il y a environ vingt ans, la partie la plus intéressante, je veux dire l'*Histoire de la réformation de la Suisse* ; mais le public verrait aussi avec plaisir votre travail sur des siècles plus reculés, et qui par conséquent demandent encore plus de recherches.

Vous savez que les bénédictins de St-Germain-des-Prés travaillent à une nouvelle édition de la *Gaule chrétienne*, qui doit être considérablement augmentée et presque entièrement refondue ; il en a déjà paru sept ou huit volumes, qui donnent une idée avantageuse de leur travail. Ils ont demandé avec beaucoup d'instances, dans la préface, que les gens de lettres répandus dans les différents évêchés du royaume, et qui pourraient avoir quelques mémoires particuliers sur les évêques qui y ont siégé, voulussent bien les leur communiquer ; ils ont averti que Genève entrait aussi dans leur plan, nos anciens évêques ayant été suf-

fragants des archevêques de Vienne. Ils souhaitent donc que de notre côté nous leur fournissions des particularités sur les évêques qui ont autrefois gouverné notre église. Il me semble que la différence de religion ne doit point empêcher les gens de lettres de se communiquer de semblables éclaircissements.

Dans cette pensée, j'ai exhorté un savant que nous avons parmi nous, et qui a fort étudié nos antiquités ecclésiastiques [1], de se charger de ce soin ; mais soit défaut de santé, soit aussi une modestie excessive qui l'empêche de rien produire, c'est inutilement que je l'ai sollicité. Plutôt que de ne rien répondre du tout à l'invitation venue de Paris, quoique peu au fait de ces matières, je me suis enfin déterminé à essayer de faire quelque chose, au défaut de cet habile homme. Pour cela, je me suis entretenu plusieurs fois avec lui sur ces matières, et j'ai tâché d'en tirer ce que j'ai pu. Une autre précaution, qui m'a paru aussi nécessaire avant que de rien envoyer à Paris, c'est de vous communiquer les principaux matériaux que j'ai ramassés. Vous pouvez nous donner de bons avis, pour rectifier ce qui ne vous paraîtra pas exact. Je ne sais s'il est nécessaire d'avertir que je me donnerai ici plus de liberté qu'avec ces religieux, vis-à-vis desquels je pourrais me trouver gêné sur certains articles délicats qui demandent de la réserve. Il pourra arriver aussi que je me permettrai quelques digressions, pour corriger un peu la sécheresse inséparable de semblables discussions. A tous égards je me trouverai donc plus à l'aise avec vous.

Le premier auteur que je sache, qui ait donné l'histoire des évêchés de France, c'est Claude Robert, qui, en 1626, publia déjà une *Gaule chrétienne*. L'ouvrage était fort imparfait et ne pouvait passer que pour une espèce d'ébauche ; cela fit penser à MM. de Sainte-Marthe, qui étaient deux frères jumeaux, à donner trente ans après quelque chose de plus complet. Leur *Gallia christiana* embrasse notre Genève, quoique hors de France ; on

[1] M. Firmin Abauzit.

y voit une liste assez détaillée de nos évêques. Il s'agit de savoir d'où ils les ont tirés. Quelques-uns de ces anciens prélats se sont trouvés dans des conciles et y ont souscrit ; c'est là la meilleure source où l'on ait pu puiser. Il se trouve aussi quelquefois des actes, des fondations d'églises ou de monastères où ils ont assisté, et dont on a la date ; mais on n'a qu'un petit nombre de ces pièces authentiques, et, par conséquent, on ne connaît que peu d'évêques par ce moyen. Où est-ce donc que les frères de Sainte-Marthe ont trouvé les autres ? C'est ce dont il importe d'être informé, pour juger si l'on peut faire fond sur leurs mémoires.

Ces auteurs reconnaissent, dans un petit avertissement préliminaire, que c'est principalement à Samuel Guichenon, historiographe de Savoie, qu'ils sont redevables des mémoires dont ils ont eu besoin pour l'histoire ecclésiastique de notre ville. Et Guichenon d'où les tenait-il ? La pièce la plus instructive là-dessus, et qui lui fut communiquée par un de ses amis, c'est un catalogue de nos évêques qui se trouvait autrefois dans une ancienne Bible latine manuscrite, qui était à l'usage des chanoines, et que l'on voit encore aujourd'hui dans la bibliothèque de Genève. Ce catalogue était joint au dernier feuillet de cette Vulgate ; il a disparu depuis près de deux cents ans. Mais François Bonivard, qui était prieur de St-Victor, ordre de Cluny, lors de la Réformation, nous l'a conservé dans une chronique manuscrite qu'on a de lui. Ce catalogue paraît être originairement du dixième siècle, comme la Bible où il avait été inséré ; il est vrai qu'on y voyait les noms des évêques des siècles suivants, mais qui y avaient été ajoutés d'une seconde main, avec le titre de *subsequentes*, pour les distinguer de ceux du catalogue primitif. Le célèbre Jaques Godefroy, qui était en correspondance avec Guichenon, lui en envoya une copie.

Nous avons encore une liste des évêques de Genève dressée par François-Augustin della Chiesa, qui vivait au milieu du siècle passé ; il était évêque de Saluces et historiographe du duc

de Savoie. En cette qualité il a donné en latin une chronologie historique des évêques de Piémont et de Savoie, où il a fait entrer ceux de Genève[1]; mais cette liste est fort peu exacte. On ne peut rien de plus mal digéré que ce qu'il dit des huit ou dix premiers évêques de notre ville; ce sont des anachronismes continuels. Je pourrai en relever quelques-uns dans la suite, quand l'occasion s'en présentera.

Le dernier catalogue que je connaisse est inséré dans le missel ou rituel du diocèse de Genève, réimprimé à Annecy en 1747, sur une édition qui avait été faite à Rumilly en 1674. Après un petit détail de l'histoire civile et ecclésiastique de Genève, on promet de donner une suite des évêques de ce diocèse, par où il paraîtra, *d'une manière aussi claire que la lumière du soleil, qu'il y a eu une succession non interrompue de ces évêques, depuis les temps apostoliques jusqu'à nous.* L'avantage qu'a ce catalogue, c'est d'être le plus ample et le plus étendu; il commence par un évêque de Genève, qu'on nous donne pour avoir été disciple de saint Pierre, et il finit par le prélat qui siége aujourd'hui à Annecy.

Vous demanderez sans doute, Monsieur, si ce catalogue est exact et s'il répond aux belles promesses de l'avertissement préliminaire. Pour en juger, il est bon de voir d'abord dans quelles sources les éditeurs ont puisé; ils nous disent que c'est dans le catalogue de la vieille Bible de Genève et dans le nécrologe de cette église. Jusque-là voilà qui est bien, mais le reste n'y répond pas. Ils ont aussi consulté La Chiesa, dans son *Histoire chronologique du Piémont*, auteur fort suspect; saint Antonin, qui rapporte bien des faits fabuleux, et de tous le plus décrié, du Saussai, dans son *Martyrologe de l'Église gallicane.* Il n'y a qu'à voir ce que Baillet a dit de ce dernier auteur, pour juger si ce que l'on aura tiré de lui sera bien fidèle.

[1] S. R. E. Cardinalium, Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Pedemontanæ regionis chronologica Historia, auctore F. A. ab Ecclesia, Episcopo Salutiensi. Aug. Taurin. 1645, in-4°, p. 344-349.

« Au jugement du Père Papebroch, dit-il, le *Martyrologe gallican* est l'ouvrage d'un jeune homme qui n'entendait pas assez sa matière, qui manquait d'exactitude et de discernement, et qui ne se faisait point scrupule d'altérer la vérité des faits. » Baillet ajoute, de son chef, « que cet auteur fait fréquemment des bévues puériles, et qu'il adopte presque toutes les fables des légendes. » La conclusion de ce critique, c'est que « ça été ménager assez mal la dignité de l'Église gallicane, que d'honorer de son nom un si mauvais ouvrage. » Ce du Saussai était un curé de Paris, qui fut fait évêque de Toul, il y a un peu plus de cent ans.

Après avoir pris de tels guides, on ne saurait manquer de s'égarer. Un semblable choix ne s'accorde guère avec l'annonce *d'une suite non interrompue d'évêques aussi claire que le soleil.* Les véritables savants, tels que les nouveaux éditeurs du *Gallia christiana*, ne sont pas si décisifs. Après avoir puisé dans les meilleurs monuments qui nous restent, ils reconnaissent de bonne foi que le soleil qui les éclaire dans ces sortes de recherches est souvent couvert de nuages, et qu'il les laisse dans l'obscurité; ils se trouvent fréquemment arrêtés faute de lumière; ils n'ont que de sombres lueurs qui les obligent de tâtonner pour pouvoir faire chemin. Lorsque, comme eux, on se pique de sincérité, on est réduit à faire cet aveu.

L'histoire d'un diocèse doit commencer par fixer le temps que le christianisme y a été établi, et c'est ordinairement ce qu'il y a de plus difficile. Dans les siècles passés, chaque église prétendait avoir été fondée ou du temps des apôtres, ou fort peu après. Alors tous les peuples voulaient tirer leur origine des héros de Troie, et toutes les églises, ou des apôtres, ou de leurs successeurs immédiats. Genève a eu cette ambition comme les autres; on a débité assez longtemps que Nazaire, disciple de saint Pierre, était venu dans notre ville; qu'il y avait converti, entre autres, Celse, qui l'avait beaucoup aidé dans la suite à y établir l'Évangile. Cette tradition a été adoptée dans le *Gallia christiana*; on la trouve de même dans le rituel d'Annecy. A la

tête de la liste des évêques, on lit ces mots : *S. Nazarius, B. Petri Apostoli discipulus, qui S. Celsum civem Genevensem evangelio peperit.* On lit quelque chose de semblable dans la *Légende dorée*, et c'est là sa véritable place, car rien ne sent plus la légende.

Nazaire ni Celse n'ont jamais été à Genève. Un historien de Gênes a dit que les habitants de cette ville s'étaient éclairés à la prédication de Nazaire et de Celse, et il y avait une église qui portait leur nom. La ressemblance du nom de Genève à celui de Gênes aura causé l'équivoque. L'église de Milan pourrait aussi les revendiquer. On lit dans l'histoire ecclésiastique, que l'an 394, saint Ambroise fit déterrer les corps des saints Nazaire et Celse, qui étaient dans un jardin hors de la ville, et qu'il les fit transporter à Milan dans l'église des apôtres, qu'on nommait *la Romaine*.

Après avoir fait répandre à Nazaire les premiers rayons du christianisme dans Genève, on prétend que cette église naissante prit des accroissements considérables, par les soins de *Paracodus*, ou *Paracodes*, comme quelques autres le nomment. On veut qu'il ait été un des soixante disciples, et on le fait venir dans les Gaules avec Denis l'Aréopagite. Les frères de Sainte-Marthe placent Denis et Paracodes dans le deuxième siècle, et cela pour s'être fiés trop légèrement à certaines lettres des papes, qui sont reconnues aujourd'hui pour supposées. La Chiesa met de même Paracodes à l'an 195, sur la foi d'une prétendue lettre du pape Victor à cet évêque.

Paracodes fut évêque de Vienne et non pas de Genève, quoique peut-être il y ait fait annoncer l'Évangile, en y envoyant des prédicateurs. La question est de savoir quand il a vécu. Les évêques de Vienne sont dans cet ordre : Verus, qui souscrivit au concile d'Arles en 314 ; Justus, Denis, Paracodes, et Florent, qui souscrivit au concile de Valence en 374. Paracodes vivait donc vers le milieu du quatrième siècle, et il y a beaucoup d'apparence que c'est là la véritable époque du chris-

tianisme dans notre ville. On ne doit l'y chercher que lorsqu'il eut déjà fait d'assez grands progrès dans les Gaules; c'est ce qui a été fort bien éclairci dans la dernière édition de l'*Histoire de Genève.*

Le catalogue des évêques de Genève, auquel j'ai donné la préférence, et qui a été tiré d'une ancienne Bible de notre bibliothèque, avertit, dans une petite préface, que l'*église de Genève a été fondée par Paracodus, disciple des apôtres et évêque de Vienne.* Mais il faut remarquer que cette qualité de *disciple des apôtres* ne doit pas être prise à la rigueur, comme si cet évêque avait été leur contemporain. On peut prendre ces termes dans le même sens que Pallade appelle saint Hippolyte *disciple des apôtres*, pour dire leur successeur, quoique fort éloigné. C'est en ce sens que Grégoire de Tours dit de saint Saturnin, venu, selon lui-même, sous Dèce, qu'il avait été *ordonné par les disciples des apôtres.* On a donné le même titre à plusieurs fondateurs des églises de la Gaule.

Une preuve que celui qui a dressé ce catalogue a pris ce terme dans cette latitude, c'est que le premier évêque de Genève qu'il nomme n'est que du quatrième siècle : c'est *Diogenus*, que d'autres ont appelé *Diogenes.* Il assista au concile d'Aquilée, qui se tint l'an 381. Voilà donc une date sûre, et il est satisfaisant de pouvoir se reconnaître dans ces temps ténébreux; mais ce qui altère un peu cette satisfaction, c'est la prétention de l'église de Gênes, qui dit que cet évêque lui appartient. Voici sa signature au concile d'Aquilée, qui se tint l'an 381 : *Diogenus Episcopus Genuensis*; cela peut marquer également Gênes et Genève. Ughelli l'a placé parmi les évêques de Gênes; mais il reconnaît en même temps que rien n'est plus obscur que l'histoire des évêques de ce temps-là, et que les Gênois n'ont aucun monument pour l'éclaircir. Il va plus loin, il avoue de bonne foi que ceux qui avaient travaillé avant lui à cette liste, y trouvant de trop grands vides, les avaient remplis des noms de quelques évêques qui nous appartiennent incontes-

tablement, tels qu'un *Maxime* et un *Optandus*. Pour donner aussi de notre côté des preuves d'impartialité, je crois que nous pouvons abandonner aux Génois ce *Diogenes*, comme leur appartenant plus légitimement qu'à nous. Je prévois que les nouveaux éditeurs de Paris ne nous le laisseront pas; nous ne ferons pas mal de penser d'avance à nous faire honneur de ce sacrifice.

Le Père Le Cointe veut aussi que l'on ait confondu quelques évêques de Genève avec ceux de Mende dans les Cévennes. Il trouve notre catalogue fort confus après *Pappole*, qui assista, avec Protais de Sion, au Concile de Châlons, l'an 644; il prétend qu'on a brouillé nos évêques avec ceux de Mende. Le mot de *Gebennæ*, qui désigne quelquefois Genève, et quelquefois les Cévennes, aura pu donner lieu à l'équivoque. On connaît ce vers de Lucain :

Gens habitat canâ pendentes rupe Gebennas.

Quelques auteurs l'ont entendu de Genève, quoique le poëte ait voulu parler des montagnes des Cévennes. J'avoue que si l'on trouvait dans un ancien auteur le titre d'*Episcopus Gebennensis*, sans que rien déterminât s'il s'agit des évêques des Cévennes ou de ceux de Genève, on pourrait se trouver d'abord un peu embarrassé; mais s'il s'agissait de ceux de Mende en particulier, il n'y a plus moyen de les confondre. Un évêque de Mende signait *Episcopus Gabalitanus*, nom totalement différent de celui de *Genevensis*.

Le Père Le Cointe ajoute que, dans un certain espace de temps, notre liste paraît avoir trop d'évêques, tandis que, dans la même période, celle de Mende n'en a que très-peu, mais il ne suit point du tout de là que notre catalogue ait été dressé aux dépens de celui de cette église, et que leurs évêques aient versé chez nous.

En voilà assez, ce me semble, pour répondre à l'accusation du Père Le Cointe. Cependant je crois, Monsieur, qu'à cette occasion il ne sera pas mal de chercher la cause de ce que notre

catalogue paraît quelquefois trop chargé. Cette petite discussion pourra contribuer à l'épurer, ce qui est précisément le but que je me propose aujourd'hui.

Peut-être que, quand on voit des noms différents dans la liste de nos évêques, ils ne désignent pas toujours des personnes différentes. Je trouve, par exemple, dans le *Gallia christiana*, que le dix-huitième évêque est *Andreas*, qui est suivi immédiatement par *Græcus*. Quelque copiste aura séparé ces deux mots qui devaient être joints, et ne faire qu'un seul évêque, c'est-à-dire André, Grec d'origine. On a des exemples d'attributs et de titres personnifiés, et cela dans des siècles beaucoup plus connus et où l'on pouvait avoir toutes les lumières nécessaires pour ne pas s'y méprendre. Les frères de Sainte-Marthe nous donnent, pour quatre-vingt-onzième évêque, *Louis de Rie*, qu'ils font précéder par un *Auberius*, personnage tout à fait imaginaire. Voici ce qui les a trompés: ce prélat était abbé d'Auberive, et cette abbaye a produit cet évêque chimérique.

Un évêque peut avoir aussi eu deux noms différents, qui, rapportés l'un et l'autre dans le catalogue, auront fait deux prélats au lieu d'un. On a aussi des exemples de semblables méprises sur des évêques qui n'ont pas vécu dans des siècles fort reculés. Le soixante-quatorzième de nos évêques est *Jean de la Rochetaillée*, en latin *de Petra scissa*; j'ai vu un catalogue où l'on en fait deux évêques différents, l'un *Jean de Rochetaillée*, et l'autre *Jean de Pierre cise*: c'est dans un ouvrage de controverse, que fit imprimer un curé de Savoie, il y a plus de trente ans. Il ne faut pas douter que, dans les siècles précédents, on ait fait quelquefois de semblables méprises. Quand on a ainsi coupé un évêque en deux, comme a fait notre bon curé, chaque moitié a la propriété du polype d'eau douce, et devient avec le temps un évêque complet. Il y a lieu de soupçonner que ce sont de ces bévues qui ont contribué à grossir nos listes et à multiplier nos évêques.

On trouve quelquefois dans ces catalogues des *passe-volants*

qui ne sont connus de personne : tel est un *Amianus*, que La Chiesa fait passer en revue parmi les évêques de Genève, que le rituel d'Annecy a emprunté de lui, et qu'il décore même du titre de *saint*. On ne sait d'abord ni qui est ce *saint Amianus*, ni d'où il est venu ; mais enfin, à force de recherches, on a trouvé que Philippe de Bergame avait dit dans sa chronique qu'*Anianus* avait été évêque de Genève ; on a mal lu son caractère gothique, et on en a fait *Amianus*. Ce qui a trompé ce chroniqueur, et La Chiesa, qui l'a copié, c'est que *Genabum* était le nom ancien d'Orléans, et qui se prend aussi quelquefois pour Genève. *Anianus*, ou saint Agnan, est un évêque fameux d'Orléans, que l'on a placé à Genève par équivoque.

Mais il ne faut pas douter que ces méprises ne soient aussi un peu volontaires. Rappelez-vous, Monsieur, s'il vous plaît, la fanfaronnade du rituel d'Annecy, qui nous a promis une suite d'évêques de Genève, non interrompue depuis les apôtres jusqu'à nous, succession aussi claire que le soleil. Pour essayer de tenir parole, on a enflé cette liste autant qu'on a pu. C'est dans ce même esprit qu'un curé de notre voisinage, dont je vous ai déjà parlé, a donné aussi un catalogue fort chargé ; c'est le même que je vous ait dit qui avait trouvé le secret de couper un évêque en deux pour allonger la chaine épiscopale. Le grand vide de ces catalogues est dans les deux ou trois premiers siècles, qui ne fournissent rien. Notre controversiste eut le bonheur de découvrir, dans l'*Historia Genevrina*, sept ou huit de nos plus anciens évêques, dont il fit ses premiers chainons, qui le rapprochaient un peu du temps des apôtres. Il nous rapporte, d'après son auteur, plusieurs particularités de la vie de ces prélats qui ont commencé à gouverner notre église ; mais ce qu'il en dit est si rempli d'incongruités, qu'il en a déjà été fort vivement raillé dans le *Journal Helvétique*. On a fait voir clairement, il n'y a pas longtemps, que le prétendu manuscrit de Prangins, où Léti dit qu'il a déterré ces évêques, est une chimère, et vous avez contribué à mettre dans tout son jour l'imposture de cet

infidèle historien. Si ce pauvre curé vivait encore, quelle confusion pour lui de voir que ces premiers évêques, qu'il a mis à la tête de sa liste pour bien convaincre les protestants d'une succession non interrompue, n'ont jamais siégé que dans les espaces imaginaires, ou dans le cerveau creux de Léti.

Il faut convenir que ce qu'il y a de plus difficile dans la recherche de nos anciens évêques, c'est de bien s'assurer de ceux qui ont siégé depuis l'établissement du christianisme dans notre ville, jusqu'au concile d'Epaone. Je vais faire quelque tentative pour les démêler.

Je trouve d'abord un *Isaac*, qui doit avoir été des premiers. *Eucher*, évêque de Lyon, dit, dans sa lettre à Salvius, que *des gens dignes de foi avaient appris du saint homme Isaac, évêque de Genève, l'histoire des martyrs thébéens.* Mais vous savez, Monsieur, que les critiques qui passent pour les plus exacts doutent de l'authenticité de ces actes, et regardent comme une légende fabuleuse le martyre de cette légion. En conséquence, ils regardent aussi Isaac comme un personnage imaginaire. Cependant, quand même le fond de cette histoire serait rejeté, cela ne devrait pas empêcher de reconnaître Isaac pour un évêque de Genève; il est cité dans ces actes avec Théodore de Sion, qui est un personnage très-réel. Si nous admettions Isaac, il faudra le regarder comme ayant été envoyé à Genève par Paracodus, et le placer vers la fin du quatrième siècle. Dans le catalogue de La Chiesa ces deux évêques se suivent immédiatement. Voici ce qu'il dit de ce dernier : *Isaac, nommé par saint Eucher, l'an* 280. Cette date est fort peu exacte, comme il est aisé de le prouver: Eucher souscrivit au concile d'Orange en 441 ; il parle d'Isaac comme d'un saint évêque mort depuis peu d'années, et qui était plus jeune que Théodore, évêque d'*Octodurum*, lequel fut au concile d'Aquilée en 381. Il est surprenant que ce bon évêque de Saluces, qui cite Eucher, n'ait pas senti l'anachronisme.

Il s'agit présentement de *Salonius*, fils d'Eucher, que l'on

prétend qui a aussi été évêque de Genève dans ce temps-là. L'article de ce prélat est fort obscur et demande quelque discussion ; il y a environ quinze ans, qu'à l'occasion d'une nouvelle édition du bréviaire de Lyon, on nous demanda des éclaircissements sur Salonius. Il s'agissait principalement de savoir s'il a été évêque de Genève, ce que la tradition de notre Église dit là-dessus, et si c'est de lui dont le martyrologe parle au 28 septembre. On s'adressa à M. Abauzit, l'un de nos bibliothécaires, pour avoir des lumières là-dessus. Vous connaissez, au moins de réputation, ce savant; vous savez avec quelle précision il répond aux questions qu'on lui fait fréquemment sur des matières de science. En particulier il a étudié à fond nos antiquités ecclésiastiques. Voici la substance de ce qu'il répondit sur Salonius.

Salonius, fils d'Eucher, souscrivit avec son père au concile d'Orange de 441. Il est vrai que, dans cette souscription, il prend simplement le titre d'évêque, sans marquer quel diocèse; mais voici ce que l'on trouve dans le *Martyrologe d'Adon*, au 28 septembre : *Genva civitate depositio Salonii Episcopi*, c'est-à-dire qu'il était mort ce jour-là à Genève. Et Usuard au même jour : *Civitate Janvis S. Saloni Episcopi et confessoris.* Il est vrai que Gênes, dans l'*Italia sacra* d'Ughelli, s'est approprié cet évêque et l'a mis à la tête de son catalogue. Serait-ce par représailles de ce que Genève lui avait enlevé de même *Diogenes*? J'ai dit que nous étions tout disposés à le leur restituer ; il faut espérer que, dans la nouvelle édition du *Gallia christiana*, on nous rendra aussi notre *Salonius*. Florus, plus ancien qu'Adon, et publié par les Bollandistes, a décidé pour Genève, ville de la Gaule. *In Gallia*, dit-il, *civitate Genva depositio S. Salonii Episcopi et confessoris.* Ce Florus était diacre de Lyon, et muni des martyrologes les plus anciens et les plus corrects. Dans l'Histoire littéraire des écrivains de France, que l'on commença à publier il y a quinze ou vingt ans, les bénédictins de St-Maur

ont donné une dissertation pour prouver que Salonius a été véritablement évêque de Genève.

Mais voici une petite difficulté qu'il faut encore résoudre. On demande pourquoi *Salonius* ne paraît point dans cet ancien catalogue de Genève dont je vous ai parlé si avantageusement? J'ai déjà remarqué que l'original est perdu il y a longtemps, et que nous n'en avons qu'une copie, que Bonivard nous a conservée dans sa Chronique. Le copiste nous apprend que les premiers noms étaient à demi effacés, très-difficiles à lire, et qu'il fallait presque deviner. Après cet aveu, nous sommes en droit de conclure qu'il peut quelquefois s'être mépris. Le troisième évêque de sa liste est un *Salvianus*; il y avait vraisemblablement *Salonius*, mais dont il ne restait que quelques lettres. Salvien était un nom fort connu, et qui se sera présenté le premier à l'esprit d'un copiste qui tâtonnait. Vous savez que Salvien était un prêtre de Marseille, qui avait instruit et formé Salonius et Véran, les deux fils d'Eucher. Aussi Gennade dit de lui qu'on peut l'appeler le *maître des évêques*; Bonivard aura pris le maître pour le disciple. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est qu'outre la ressemblance de nom, *Salvianus* a précisément la place que devrait occuper *Salonius*, et est à la date qui convient à cet évêque. Le voilà donc retrouvé dans le catalogue primitif.

Les éditeurs du rituel d'Annecy, malgré leur attention à grossir leur liste et à multiplier les évêques, n'ont point connu ce Salonius, et il leur a entièrement échappé. Ils ont seulement fait mention d'un autre du même nom, qu'ils comptent pour le vingt-deuxième; il souscrivit au deuxième concile de Lyon, en 567, et de même en 573, au quatrième concile de Paris. Le rituel le qualifie de *saint*, on ne voit pas pourquoi; c'est au premier Salonius que ce titre a été affecté.

Voici donc comment nous pouvons ranger nos évêques jusqu'au concile d'Épaone, suivant notre ancien catalogue : *Domnus*, *Salonius*, *Eleuthère*, *Théoplaste*, déjà évêque en 475, *Fraternus*, *Palascus* et *Maxime*, élu en 513; il signa au concile

d'Epaone en 517. Ici nous avons un point fixe propre à redresser la chronologie.

Je remarquerai, en finissant, qu'elle est fort maltraitée dans le rituel d'Annecy. On y voit Isaac et Maxime qui se suivent immédiatement; cependant il doit y avoir un espace de plus de cent ans entre ces deux évêques : Isaac était mort vers le commencement du cinquième siècle, et Maxime ne fut élu évêque qu'au commencement du sixième. C'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend dans la vie de saint Nizier, qui naquit à Genève en 513, et dont le père, élu évêque de cette ville au même temps, abdiqua aussitôt l'épiscopat à la sollicitation de sa femme, actuellement enceinte de saint Nizier. La liste d'Annecy, qu'on nous avait annoncée comme aussi lumineuse que le soleil, est remplie de semblables incongruités. J'aurai peut-être occasion dans la suite de relever quelques anachronismes de cette nature.

III

SUITE DES RECHERCHES SUR LES ANCIENS ÉVÊQUES DE GENÈVE.

(Continuation des recherches critiques sur la série des anciens prélats genevois. — Soleure n'a jamais fait partie de leur diocèse. — Discussion sur une charte de Rodolphe II, roi de Bourgogne, qui mentionne le village de Satigny. — Adémar Fabri et les franchises de Genève.)

(*Journal Helvétique*, Juin 1749.)

Je vais continuer à faire passer en revue quelques-uns des évêques de notre ville, à l'occasion de la nouvelle édition du *Gallia christiana*, qui se fait à Paris, et où ils doivent entrer. J'ai cru devoir commencer par vous communiquer mes remar-

ques, afin que vous me redressiez lorsqu'elles ne seront pas justes.

Le trente-sixième évêque du catalogue des frères de Sainte-Marthe, est *Apradus*. C'est un de ces anciens prélats dont, comme de bien d'autres, nous ne connaissons presque que le nom; nous ne sommes pas même bien assurés de l'avoir. Quelques listes le nomment *Artaldus*; le rituel d'Annecy l'appelle encore *Cataldus*, et nous apprend, dans une petite note historique, qu'il assista à l'acte du rétablissement de l'empereur Louis le Débonnaire; c'est de La Chiesa qu'ils ont emprunté cette particularité. Mais on a bien de la peine à trouver la signature de l'évêque dans cette occasion; il est plus sûr de la chercher dans le concile de Worms, tenu la vingtième année du règne de Louis le Débonnaire. Il s'agissait d'un privilége accordé à une certaine abbaye, que l'évêque de Genève signa de cette manière : *Altadus Genevensis Episcopus*, l'an 833 [1].

J'ai dit que les éditeurs du rituel d'Annecy l'appellent encore *Cataldus*. Apparemment ils ont tiré ce nom de Volaterran, qui, en parlant de lui, a fait une équivoque des plus singulières dans ses *Commentaires sur la géographie*. Il dit que Cataldus a été un des premiers évêques de Genève qui a fait connaître l'Evangile, et qu'il y était encore vénéré comme un saint dans le temps même que lui, Volaterran, écrivait [2]. Voilà qui demande une petite discussion.

Bonivard, qui avait été prieur d'un couvent de l'ordre de Cluny, fut fort surpris lorsqu'il lut ce passage du géographe. Voici ce qu'il en dit, dans une chronique manuscrite qu'il nous a laissée : « Volaterran a écrit que le premier évêque de Genève s'appelait *Cataldus*, qui y était tenu pour saint; mais je n'ai trouvé, ni dans notre ancien catalogue, ni dans aucun autre

[1] Voyez les *Conciles du P. Labbe*, tome VII, p. 1681.

[2] Gebenna... ubi Cataldum hujus urbis Præsulem et Professorem adorant. Geogr. lib. III, pag. 14.

écrit, nulle mention de ce *Cataldus*, et il est bien surprenant qu'il n'en fût resté aucune mémoire s'il eût été réputé pour saint. » Bonivard écrivait sa chronique environ l'an 1550, et Volaterran vivait encore au commencement de ce seizième siècle; comment, dans moins de cinquante ans, ce saint aurait-il été ainsi entièrement effacé de la mémoire? Il est plus vraisemblable que ce géographe italien s'est trompé, et que son Cataldus est un évêque, et surtout un saint imaginaire, au moins à Genève.

Si la chose en valait la peine, il serait curieux de deviner ce qui a pu causer cette méprise; on trouve bien dans les Bollandistes un évêque du nom de Cataldus, mis au rang des saints, et dont la fête est marquée au 10 de mai. La légende dit qu'il était né en Irlande; elle le fait contemporain de saint Patrice, avec qui il travailla à la conversion de ce pays-là. Il fit ensuite le voyage de la Terre Sainte, d'où il vint à Tarente en Italie, dont il fut un des premiers évêques [1]; il y est regardé comme un saint et même honoré comme le patron de la ville. Si la légende l'avait fait venir de Jérusalem à Gênes, nous trouverions aisément ce qui aurait pu causer la méprise de Volaterran; ce serait la ressemblance de nom entre *Gênes* et *Genève*. Peut-être est-ce celle qu'il y a entre *Ataldus* et *Cataldus* qui a brouillé ses idées? Il a attribué à Ataldus, évêque de Genève, tout ce qu'il avait lu de Cataldus, évêque de Tarente. Quoi qu'il en soit, on ne doit faire aucune attention à ce passage de Volaterran, et il faut le laisser à quartier.

Le successeur d'Ataldus fut *Domitien*, que l'on compte pour le trente-septième évêque de Genève; il est vrai qu'il y a partage d'opinions sur la place qu'il faut lui assigner. Dans les *Mémoires de Tillemont*, on le fait siéger beaucoup plus tôt, vers l'an 644. « Les évêques Domitien de Genève, dit-il, Gratus d'Aoste, et Protais diocésain de Sion, levèrent le corps de

[1] Dans l'*Italia sacra* d'Ughelli, il est mis pour le second évêque de Tarente.

saint Innocent, un des martyrs de la légion thébéenne, et le mirent avec les autres [1]. » Il ajoute, dans une note, que « le *Gallia christiana* ne marque point de Domitien de Genève avant l'an 816, ni de Gratus d'Aoste avant l'an 775, ni de Protais de Sion avant l'an 650, et que l'époque de ce dernier est plus assurée, puisqu'elle est fondée sur le troisième concile de Châlons-sur-Saône, où il assista l'an 644. »

Quelque porté que l'on soit à suivre les décisions d'un aussi habile homme sur l'histoire ecclésiastique, il y a cependant lieu de douter qu'il ait bien placé notre *Domitien*. Il a pour principe qu'il faut le mettre à côté de son contemporain Protais, évêque de Sion, qui souscrivit au concile de Châlons; mais cette souscription est contestée. On sait que dans les différents auteurs qui nous ont donné des recueils des conciles, cette souscription n'est pas uniforme. Au lieu de *Protasius Sedunensis*, Protais, évêque de Sion, quelques-uns ont lu *Senecensis*, de Senez, d'autres *Sentiensis*, que je n'entends pas. Il vaut donc mieux prendre pour boussole Gratus, évêque d'Aoste. Ughelli, dans son *Italia sacra*, nous a donné un article fort détaillé sur Gratus, et fort propre à nous diriger.

« Saint Gratus, dit-il, était Grec, né à Lacédémone, d'une famille illustre, et il fut élevé à Athènes avec beaucoup de soin. Il assista à un concile tenu en Grèce, et fut député vers Charlemagne pour des affaires ecclésiastiques; de là, il se rendit à Rome auprès du pape Léon III. La mort de l'évêque d'Aoste étant arrivée dans ce temps-là, le pontife le revêtit de cet évêché. » Ughelli ajoute « qu'il contribua à faire rendre aux reliques des martyrs de la légion thébéenne le culte qui leur était dû; qu'il en tira quelques-unes des bords du Rhône pour les placer plus décemment. » On ne peut pas méconnaître ici celui qui, conjointement avec Domitien, fit tirer des sables du Rhône le corps de saint Innocent. Il met sa mort environ l'an 810, ce

[1] *Mémoires de Tillemont*, tome IV, p. 428 et 696.

qui le rapproche beaucoup de la date que les frères de Sainte-Marthe ont donnée à Domitien.

Quelques auteurs, du nombre desquels il faut mettre les éditeurs du rituel d'Annecy, nous parlent d'un autre *Domitien* beaucoup plus ancien. Dans leur édition de 1674, ils l'avaient appelé *Donatianus*, après le *Gallia christiana*, qui le fait siéger du temps de Gondégisile, premier roi de Bourgogne; il précède immédiatement dans cette liste *Isaac*, que l'on place environ à l'an 440; mais ces dates sont contradictoires. Gondégisile fut tué l'an 501, et Isaac était contemporain de Théodore, évêque d'*Octodurum*, qui assista au Concile d'Aquilée l'an 381. On trouve encore dans les frères de Sainte-Marthe, que ce fut sous ce Donatien ou Domitien que se fit la translation du corps de saint Victor, de Soleure à Genève. Mais nous ne voyons aucune trace de ce premier Domitien dans le catalogue tiré de notre ancienne Bible, et qui est le plus authentique; cela doit rendre fort suspecte l'existence de cet évêque. On s'en rapporte à ce que prononceront les éditeurs de St-Germain-des-Prés.

Il y a lieu de soupçonner que ce qui a fait mettre ce Domitien dans quelques-uns des catalogues, c'est un écrit qui fut trouvé dans l'église de St-Victor de Genève, où l'on voyait un narré de la translation du corps de ce martyr, que la princesse Sédéleube fit apporter de Soleure à Genève. Simler nous a conservé la conclusion de cet écrit qui était telle: *Acta sunt hæc regnante Domitiano Episcopo Genevensi, quo tempore etiam Castrum Solodurense episcopatui Genevensi subditum erat.* On ne peut guère faire fond sur un semblable récit: jamais Soleure n'a été de la juridiction ni temporelle, ni spirituelle de l'évêque de Genève. Vous savez mieux que moi, Monsieur, que c'est de vos évêques de Lausanne que cette ville dépendait autrefois. Que dites-vous encore du *regnante Domitiano*? Ne trouvez-vous pas cette phrase bien enflée, pour dire simplement, *lorsque siégeait un tel, évêque de Genève*? Il est bon de remarquer que, dans ce temps-là, nos évêques n'étaient pas encore princes temporels. Cette expres-

sion conviendrait mieux au règne de l'empereur Domitien qu'à Domitien, évêque de Genève; mais je n'insiste pas là-dessus, parce que je crois qu'on a des exemples de cette façon de parler pour des cas semblables.

Le trente-huitième évêque est *Boson*. Je n'ai qu'une petite remarque à faire sur la durée de son épiscopat : les frères de Sainte-Marthe et, après eux, le rituel d'Annecy, le font siéger dix-sept mois; c'est une erreur. J'ai devant les yeux la copie que Bonivard avait tirée de l'ancien catalogue, où je lis très-distinctement que *Boson siégea dix-sept ans et cinq mois.*

Le trente-neuvième est *Anseguinus*; ce nom est défiguré : il s'appelait *Ansegisus*. Bonivard l'avait mal copié, ce qui est d'autant plus surprenant que cet évêque avait été enterré dans l'église même du prieuré de St-Victor, où l'on voyait son épitaphe; on la trouve dans l'*Histoire de Genève* de Spon (tome II, p. 346). Mais cet antiquaire s'est trompé sur la mort de notre évêque; il la met en 840. C'est un autre Ansegisus, qui mourut cette année-là, et qui avait recueilli les capitulaires de Charlemagne.

Optandus, son successeur, est extrêmement connu; les frères de Sainte-Marthe en ont fait un fort long article. *Bernard*, qui vient après, n'a siégé qu'un mois; je ne dirai donc rien de ces deux évêques.

Il n'en sera pas de même de *Riculphe*, le quarante-deuxième. Cet évêque paraît dans tous les différents catalogues, mais nous n'avons que son nom, sans aucune particularité de sa vie; c'est beaucoup si nous pouvons lui assigner sa véritable place, ne connaissant rien jusqu'à présent de ce qui s'est passé sous son épiscopat. Heureusement j'ai trouvé une pièce dont il ne paraît pas qu'on ait fait usage jusqu'ici, et que je me flatte qui nous donnera la date précise de Riculphe.

Parcourant les différentes chartes que renferme la *Bibliothèque Sébusienne* de Guichenon, j'y ai trouvé une fondation d'église dans notre voisinage, où cet évêque est nommé, et qui se fait sous son approbation, selon la coutume.

Eldegarde, comtesse du Genevois, et veuve du comte Airbert, fonde et dote un prieuré à deux lieues de Genève, vers le couchant d'été, connu aujourd'hui sous le nom de *Satigny* [1]. Ce village dépend à présent de notre République, et il y a exercice de la religion réformée. Guichenon, dans une de ses notes, a voulu nous faire connaître ce lieu et s'y est tout à fait trompé, malgré la grande ressemblance du nom moderne avec l'ancien; il dit qu'il s'agit là de l'église de *Versoix*, située au bord du lac Léman. Versoix est à une lieue de Genève, et appartient aujourd'hui à la France; Satigny est éloigné de là de plus de deux lieues. Ces sortes de méprises sont excusables dans un auteur qui n'est pas du pays.

Mais en voici une plus importante et qui demande, pour être excusée, un peu plus d'indulgence; elle regarde la date de cette fondation, et par conséquent elle doit déterminer dans quel temps a siégé Riculphe. Cet historien a cru l'acte beaucoup plus récent qu'il ne l'est effectivement. Tout ressent l'antiquité dans cette pièce: pour marquer que l'église dont il s'agit est située dans le pays de Gex, le notaire dit qu'elle est située dans le territoire que possède la *Colonie équestre* [2]. Vous savez que cette colonie, qui résidait à Nyon, jouissait d'un assez grand espace de terre, depuis les bords du lac Léman jusqu'au Pas de la Cluse.

Autre indice d'antiquité dans l'acte de fondation de l'église de Satigny: celui qui l'expédie à la place du vice-chancelier se qualifie *Majolus levita*, c'est-à-dire diacre. Ce mot se prend ainsi dans le Glossaire de Du Cange, qui cite diverses autorités, mais de siècles assez anciens, comme de Grégoire le Grand, d'Isidore, du deuxième concile de Tolède et des capitulaires de Charlemagne.

Il ne faut pas oublier de remarquer que la fondatrice était veuve d'un comte du Genevois, qui devait avoir vécu dans des

[1] Apud villam Satiniatis. *Bibliot. Sebusiana*, p. 65.

[2] In Pago Equestrico.

temps anciens, puisqu'il était bisaïeul du comte Gerold, qui, en 1034, voulut disputer à Conrad le Salique la succession de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne.

Tous ces différents indices devaient conduire Guichenon à mettre cet acte au commencement du dixième siècle; cependant il le met cent ans plus tard. On voit à la marge que cette fondation est de l'an 1007; ce ne peut pas être la date de Riculphe, puisqu'alors siégeait à Genève Hugues II, ce qui paraît par plusieurs monuments incontestables. L'historien a ajouté quelques notes à la fin de cet acte, pour l'éclaircir. Dans la dernière, il entreprend de prouver la justesse de la date qu'il a mise à la tête, et il fait pour cela un calcul des plus singuliers. « On lit à la fin de l'acte, dit-il, qu'il a été *donné un vendredi, 20 février de la vingt-quatrième année du règne de Rodolphe;* il s'agit de Rodolphe Ier, que tout le monde sait qui commença à régner l'an 888. Donc la vingt-quatrième année de son règne tombe à l'an 1001 de l'ère chrétienne. »

En bonne arithmétique, si l'on ajoute 24 à 888, on a la somme de 912; dans celle de Guichenon, c'est 1001. On est d'abord tenté de mettre sur le compte de l'imprimeur cette addition fautive; mais, outre que la même erreur se trouve déjà à la tête de l'acte, la même date revient encore dans son *Histoire de Savoie*, où, donnant la liste des Comtes de Genève, il met Airbert ou Albert, et Eldegarde sa femme, à l'an 1001, et bouleverse par là toute la généalogie de ces premiers comtes [1]. L'abbé de Longuerue, si exact d'ailleurs, a copié cette double erreur de Guichenon, je veux dire celle qui regarde la date de la fondation, et celle du lieu où était située cette église [2].

Il s'agit présentement de trouver la vraie date de la fondation de l'église de Satigny, pour avoir celle de Riculphe; cet acte doit être de l'an 935, sous Rodolphe II. Il est vrai qu'à la rigueur, cette année-là serait seulement la vingt-troisième année

[1] *Hist. de Savoie*, page 1169.
[2] *Descript. historiq. de la France*, tome II, 322.

de son règne, que le 20 février tomba sur un vendredi; mais ce sera la vingt-quatrième année commencée et non révolue.

Je vous prie, Monsieur, de faire ici une remarque assez singulière, c'est que Guichenon, sur cet évêque, a fait une faute toute opposée à celle des frères de Sainte-Marthe sur Hugues II. Ils l'ont placé à l'an 930, quoiqu'il siégeât encore après l'an 1000, comme je viens de le dire [1]; et Riculphe, qui, vraisemblablement siégeait déjà dès l'an 930, a été renvoyé par Guichenon jusqu'après l'an 1000.

Il est vrai qu'en mettant Riculphe à l'an 930 ou environ, il se présente une difficulté que je ne dois pas dissimuler; c'est qu'entre Optandus, qui fut consacré en 881, et lui, on ne trouve dans le *Gallia christiana* que Bernard II, qui ne régna qu'un mois. Quelle apparence qu'Optandus ait gouverné l'église cinquante-quatre ans?

Avant que de répondre à cette objection, on peut observer en passant qu'elle est beaucoup plus forte contre Guichenon, qui a mis, entre ces deux évêques, un intervalle de plus d'un siècle.

Pour venir à présent à la difficulté, je crois qu'il faut convenir d'abord que le catalogue de Genève, que les frères de Sainte-Marthe ont suivi, est ici défectueux; il est clair qu'on y a omis quelques évêques. A cette date, c'étaient différentes personnes qui les y inscrivaient, à mesure qu'ils mouraient. Il n'est pas surprenant que par négligence quelqu'un de ces prélats ait été oublié; mais nous trouvons ailleurs de quoi remplir le vide du demi-siècle qu'on nous objecte. Le Père Mabillon, dans ses *Annales bénédictines*, sur l'an 907, nous fournit un *Franco*, qui,

[1] Hugues II était neveu du roi Rodolphe III et de l'impératrice Adélaïde. Outre son illustre naissance, il se distingua aussi par plusieurs actions qui lui font honneur. Ce fut lui qui rebâtit l'église du bourg de Saint-Pierre dans le Valais, au pied du Grand-Saint-Bernard, après les ravages que les Sarrasins avaient faits dans ce pays-là. Voyez *Journal Helvétique*, Mars 1746, page 199. Il y a apparence que c'est par lui que les évêques commencèrent à devenir les princes temporels de Genève.

cette année-là, signa quelques actes qui regardaient le monastère de Savigny, près de Lyon [1]. Dom Plancher, dans son *Histoire de Bourgogne*, nous apprend que Rodolphe II, nouvellement roi de ce pays-là, fit la guerre à Burchard, duc de Souabe, et qu'ensuite l'évêque de Bâle, conjointement avec *Anselme*, évêque de Genève, négocia la paix entre ces deux princes [2]. Le rituel d'Annecy nous fournit aussi deux évêques, qui doivent avoir siégé dans l'intervalle que nous avons à remplir : *Frédéric Ier*, qu'il a tiré de La Chiesa, et que j'avoue que nous ne connaissons point, et *Aimar de la Roche*, dont j'ignore la source. Ces quatre ou cinq évêques suffisent pour occuper le siége pendant cinquante ans.

Un autre *Aimar*, beaucoup plus connu dans l'évêché de Genève que le précédent, c'est *Ademarus Fabri*, qui est le soixante et onzième du *Gallia christiana*, et qui siégeait en 1385. Sa mémoire s'est conservée dans notre ville par divers endroits, mais surtout par un acte qu'il publia sur les *Libertés, Franchises et Immunités de Genève*. Il fut traduit du latin en 1507, et imprimé en caractères gothiques. Ce ne sont pas proprement des concessions nouvelles faites aux citoyens, mais plutôt la confirmation des anciens usages. Il y a bien des minuties dans ces franchises, mais il y a aussi bien des articles assez curieux. En voici un, par exemple, qui mérite d'être rapporté ; c'est que *la garde de la ville, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, sera entièrement aux citoyens, et que l'évêque ni aucun autre en son nom, ne pourra point exercer la juridiction dans cet intervallé, mais seulement les citoyens.*

Notre peuple croit reconnaître encore ce partage de la souveraineté, à une cloche que l'on sonne en branle tous les matins à quatre heures, et à une autre cloche tintante que l'on entend tous les soirs à neuf heures. La coutume est de sonner, pendant environ un quart d'heure, une vingtaine de coups, dis-

[1] *Annal. Benedict.*, tome III, page 304.
[2] *Hist. de Bourgogne*, tome II, page 187.

tants les uns des autres d'une demi-minute. Mais ce partage de la souveraineté ne peut point être l'origine de cette sonnerie, puisqu'elle est toujours fixe aux mêmes heures, et qu'elle ne s'ajuste point avec le lever et le coucher du soleil. Je crois donc qu'elle a un tout autre fondement, que je vais indiquer ici, et qui ne fera pas une trop longue digression.

La cloche qui sonne à neuf heures est un avertissement de prendre garde au feu. Il est appelé *Gare-feu*, dans le *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, imprimé in-quarto, 1729: Pasquier dit que de son temps il s'appelait *Carfou*, mot corrompu de celui de gare-feu. On ordonne par là dans les villes bien policées, que chacun ait à prendre garde que chez lui le feu, ni la chandelle de la cuisine et des appartements, ne cause point d'incendie. Dans la plupart des villes d'Allemagne, un crieur public tient lieu de cloche: à chaque heure de la nuit, il crie de toute sa force que chacun prenne garde au feu et à la chandelle, de peur d'accident. Vous aurez pu remarquer, Monsieur, dans l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin, (tome II, page 36), que l'an 1609, Guillaume le Conquérant imposa, sous peine d'amende, aux Anglais ses nouveaux sujets, la nécessité de n'avoir chez eux *ni feu*, *ni clarté*, après huit heures du soir. Le dessein de prévenir les complots y entrait pour quelque chose. Voilà la première institution d'un véritable couvre-feu.

C'est encore une erreur de notre peuple de s'imaginer que la cloche qui sonne à quatre heures marquait le point où commençait la juridiction de l'évêque. C'était au lever du soleil à marquer quand il avait droit de commander. J'ai lu dans quelqu'un des ouvrages de l'abbé Fleuri, que dans les villes bien réglées, on a la coutume de sonner, à quatre heures du matin, une cloche pour servir de signal aux ouvriers bruyants, serruriers, maréchaux, chaudronniers, qu'ils peuvent commencer à battre du marteau, et qu'il ne leur est pas permis plus tôt, pour ne pas interrompre le repos de leurs voisins.

Outre Aimar Fabri, qui a donné les franchises, il y a eu un autre évêque de cette famille, qui a été omis dans le *Gallia christiana*, et dans toutes les autres listes; c'est *Pierre Fabri*. Voici des preuves qu'il a réellement siégé dans notre ville. La famille Fabri s'est conservée jusqu'à nos jours: elle a donné plusieurs magistrats à notre république, et nous en avons encore de ce nom. Ils ont dans leur maison des manuscrits qui sont des redditions de comptes des revenus ecclésiastiques de Genève, dès l'an 1480 jusqu'à 1505, où il est fait mention de l'évêque Pierre Fabri. On lit plusieurs fois dans ces comptes: *pro fundatione capellæ Rev. Domini Petri Fabri quondam episcopi Gebennensis, flor. XV.*

Un homme de lettres de notre ville avertit Spon qu'il avait oublié cet évêque dans son *Histoire de Genève*, et lui marqua en même temps la place qu'il croyait qu'on devait lui donner dans le catalogue. Il doit avoir siégé en 1377, après *Guillaume de Marcossai*, soixante-neuvième évêque, et avant *Jean de Murol*, le soixante et dixième, qui entra en possession de l'épiscopat en 1378. Pierre Fabri aura donc pu siéger entre ces deux, et cela pendant une année, et quelque chose de plus.

Jean de Bertrandis est le soixante et treizième de nos évêques. Il fut créé en 1409, et assista au concile de Constance. Spon dit même qu'il y avait présidé; mais il s'est trompé en cela. Ce concile fut résolu entre l'empereur Sigismond et Jean XXIII. Cet empereur revenant d'Italie, où il avait conféré avec le pape, passa à Genève le 10 juillet 1415. Jean de Bertrandis l'accompagna en Espagne, ou plutôt en Aragon. Le but du voyage de ce prince était d'engager le pape Benoît XIII à renoncer au pontificat, comme il avait été résolu dans le concile de Constance. Je remarquerai en passant, qu'à son retour, l'empereur érigea la Savoie en duché. De Bertrandis, après avoir été neuf ans évêque de Genève, eut l'archevêché de Tarentaise.

Martin V, qui avait été élu pape au concile de Constance, prit sa route par Genève, pour se rendre à Rome. Il arriva dans

notre ville en 1418, et y fit un séjour de trois mois. De Bertrandis en était encore évêque. On dit que ce pape nous donna alors la clef que nous avons dans nos armes, et que l'aigle qui en fait l'autre moitié nous était venue d'un empereur ; les uns disent de Rodolphe, les autres de Charles II ; mais c'est là une tradition des plus incertaines.

Je dois remarquer, avant de finir, que nos historiens ont souvent confondu Jean de Bertrandis avec Jean de Brognier, et ont attribué à l'un ce qui convenait à l'autre. C'est ce que j'aurais entrepris de débrouiller si ma lettre n'était pas déjà trop longue. J'y pourrai revenir une autre fois, si vous le souhaitez. Jean de Brognier a joué un si grand rôle de son temps, que c'est sans contredit celui de tous nos évêques qui mérite le plus qu'on s'étende un peu sur son chapitre.

IV

PARTICULARITÉS SUR JEAN DE BROGNI, ANCIEN ÉVÊQUE DE GENÈVE.

(Sa naissance, sa fortune, les traces qu'il a laissées à Genève. — La chapelle du cardinal ou des Macchabées.)

(*Journal Helvétique*, Juillet 1749.)

Jean de Brogni eut des talents extraordinaires, qui l'élevèrent de la lie du peuple aux premières dignités ecclésiastiques. Le nom de *Brogni* ou *Brognier* est celui d'un petit village auprès d'Annecy en Savoie, où il était né. Dans l'*Histoire du concile de Constance*, on dit que son père s'appelait *Jean Fraçon* ; il vaut mieux s'en rapporter au rituel d'Annecy, qui le nomme *Jean Allermet*. Ce qu'il y a de sûr, c'est que notre Jean de

Brogni n'était qu'un pauvre paysan, et il avait même été porcher dans son enfance.

On dit que quelques religieux le rencontrèrent un jour exerçant ce vil emploi; qu'ayant remarqué en lui beaucoup d'esprit et de vivacité, ils lui proposèrent de les accompagner à Rome, et lui promirent de l'y faire étudier.

Vous savez, Monsieur, qu'on a débité la même chose de Sixte V, qui s'appellait Félix Peretti, et naquit dans un village de la Marche d'Ancône, de parents extrêmement pauvres. A neuf ans, son père le donna à un riche bourgeois de ce village, qui lui fit garder ses cochons. Un cordelier, qui allait prêcher le carême dans une ville voisine, le prit pour être son guide. Ayant connu à quelques-unes de ses réponses qu'il avait beaucoup d'esprit, il eut regret de le voir employé au vil métier de porcher. Il lui proposa de le faire étudier, s'il voulait entrer dans l'ordre de St-François; la proposition fut acceptée avec joie. On lui donna l'habit de cordelier dans la suite, ce qui par degrés le conduisit enfin au pontificat.

Voilà deux histoires qui se ressemblent beaucoup. N'ayant rien que d'assez vraisemblable, elles peuvent être arrivées toutes deux; peut-être aussi que l'une a été copiée de l'autre; mais, dans ce cas-là, Jean de Brogni doit être regardé comme l'original, soit par l'ancienneté de sa date, soit parce que nous avons des monuments dans notre ville qui font foi de sa première condition de porcher.

L'historien du concile de Constance ajoute un petit trait badin, qui peut bien être placé ici, après l'avoir été dans une histoire aussi grave. Le jeune Brogni accepta l'offre des religieux, et alla de ce pas acheter des souliers chez un cordonnier assez désintéressé pour lui faire crédit de quelque argent qui lui manquait, dans l'espérance, disait le cordonnier en riant, d'en être payé lorsque le jeune homme serait devenu cardinal.

Il fit à Rome de si grands progrès dans ses études, qu'il ne tarda pas à avoir des bénéfices. L'antipape Clément VII le fit

évêque de Viviers et cardinal en 1385; Benoît XIII le nomma évêque d'Ostie, et par conséquent vice-chancelier de l'Église romaine. En cette qualité, il présida presque toujours au concile de Constance pendant la vacance du saint-siége; il se trouvait aussi le doyen des cardinaux. Ce concile commença en 1414. Ce fut encore lui qui consacra Martin V, après que l'on eut déposé au concile de Pise les deux antipapes Benoît XIII et Grégoire XII. Après la mort de *Jean de Courte cuisse*, il eut l'évêché de Genève, ou, pour parler plus juste, il en eut l'administration. L'historien du concile de Constance dit que ce fut l'an 1420; ce fut plus tard, et seulement environ 1423. Pour sa mort, tous sont unanimes à la placer à l'an 1426.

J'ai dit que nous avions à Genève des monuments de la bassesse de son extraction et de son premier métier de porcher. En 1406, il fit bâtir dans notre ville une fort belle chapelle attenant à l'église de St-Pierre; il fit mettre au dehors de l'édifice, au premier cordon et à l'angle occidental, une sculpture représentant un jeune garçon pieds nus, gardant des pourceaux sous un arbre. François Du Chêne prétend que ce monument a été détruit et ne se voit plus; mais il se trompe, au moins il en reste assez pour le reconnaître. Il est vrai que le corps du jeune garçon a été mutilé et emporté de la ceinture en haut, mais le reste paraît distinctement, et un pourceau à côté. Ce qui peut avoir trompé Du Chêne, c'est que cette figure paraît peu; elle est petite et assez élevée: il faut le secours d'une lunette pour la bien distinguer.

Outre cette figure en pierre, placée au dehors de la chapelle, le cardinal d'Ostie avait fait mettre la même représentation en bois sur deux formes ou stalles des chanoines; on y voyait en bas-relief un jeune homme conduisant un pourceau. L'une est conservée à la bibliothèque publique, où on la montre quelquefois, non comme un mémorial de la bassesse de sa naissance, mais comme un monument de la modestie du prélat. L'autre siége a

été transporté dans une de nos églises de campagne, où l'on peut aussi la voir.

L'historien du concile de Constance dit qu'un professeur de Genève lui a écrit qu'on voit aussi, sur le mur du couchant de cette chapelle, des figures de glands et de feuilles de chêne, et même quelques-unes qui ressemblent à des souliers, apparemment pour rappeler le mot du cordonnier. Mais je vous avoue, Monsieur, que sur ce dernier article je n'ai rien su voir de semblable; il y a seulement quelques fantaisies de sculpteur qui m'ont paru ne ressembler à rien, et n'avoir aucun original dans la nature. Tenons-nous-en donc seulement au jeune homme gardant les pourceaux.

J'ai dit que cette sculpture devait être regardée comme un monument de la modestie du cardinal de Brogni, et qui était très-louable dans le fond. Mais, après tout, il ne pouvait rien faire de plus prudent pour se garantir de la malignité du cœur humain; c'était là le plus sûr moyen de fermer la bouche aux mauvais esprits qui auraient voulu gloser sur son origine.

« C'est une erreur, dit un homme d'esprit, que de penser qu'une naissance obscure vous avilisse, quand c'est vous-même qui l'avouez. La malignité des hommes vous laisse là, vous la frustrez de ses droits; elle ne voulait que vous humilier, et vous faites sa charge; vous vous humiliez vous-même, elle ne sait plus que dire. »

Non-seulement le prélat faisait taire ses contemporains, mais en érigeant des monuments durables de son origine, il imposait encore silence à la postérité. Je vais placer ici en opposition la modestie d'un autre cardinal, qui était fils de pêcheur: il faisait toujours mettre un filet sur sa table, *de peur*, disait-il, *d'oublier ce qu'il était*; mais, étant parvenu au pontificat, on ne vit plus paraître de filet, *à cause que le poisson était pris.*

Au reste, Jean de Brogni paraît dans la bibliothèque de Genève sous deux figures bien différentes: on l'y voit d'abord représenté dans un bas-relief en bois, comme un jeune porcher.

Mais on l'y voit après cela peint honorablement en prélat; c'est dans un tableau qui était autrefois sur le grand autel de notre cathédrale. La principale figure est l'enfant Jésus entre les bras de la sainte vierge; saint Pierre lui présente Jean de Brogni, à qui l'on porte un chapeau de cardinal derrière lui, pour le désigner aux spectateurs. Il y a beaucoup d'apparence que ce tableau est un présent qu'il avait fait lui-même à notre grande église.

Je ne dois pas oublier de remarquer que Spon s'est trompé, quand il dit que Jean de Bertrandis, prédécesseur de Jean de Brogni, a eu aussi bien que lui le titre de cardinal d'Ostie. Cela ne peut pas être, puisque Brogni, qui a survécu à Bertrandis, possédait déjà ce titre dans un temps que l'autre n'était pas encore évêque.

Les annales manuscrites de Roset, et celles de quelques autres auteurs, attribuent au même Bertrandis d'avoir bâti la belle chapelle joignant l'église de St-Pierre; ils ont été trompés par Bonivard, qui le premier est tombé dans cette erreur. Outre l'acte de la fondation, que l'on conserve dans les archives de Genève et qui ne laisse aucun doute là-dessus, on voit dans cette chapelle les armes de Brogni, répétées en divers endroits et couvertes d'un chapeau de cardinal, précisément les mêmes que celles qu'il fit mettre sur l'église du village de Brogni, et qu'on y voit encore.

On voit aussi ces mêmes armes, qui consistent dans une croix double, gravées ou sculptées sur le clocher de St-Gervais. Cependant ce n'est point lui qui l'a fait bâtir, mais *François de Mies,* son successeur et son neveu, qui fit construire cet édifice l'an 1435. Étant de la même famille que Brogni, il avait aussi ses armes; mais, pour n'y être pas trompé, il faut faire attention qu'à celles du neveu, au lieu du chapeau de cardinal, il y a seulement une crosse d'évêque derrière l'écu. Brogni et de Mies ont été enterrés l'un et l'autre dans cette chapelle du cardinal d'Ostie, où l'on voit encore leurs tombeaux.

Cette chapelle, qui a servi pendant très-longtemps d'auditoire de philosophie, est appelée indifféremment ou la *Chapelle du cardinal d'Ostie* ou *des Macchabées*. Dans l'acte de fondation, il est dit que c'est *sous le vocable de la bienheureuse vierge Marie.* Aujourd'hui les Macchabées l'ont emporté, et c'est sous leur nom qu'on désigne ordinairement cette chapelle, sans qu'on sache dire pourquoi. On m'a demandé souvent si je n'avais rien trouvé qui pût en donner la raison, et j'ai avoué mon ignorance. Je m'adresse donc à vous, Monsieur, pour savoir si vous n'auriez aucune conjecture là-dessus. Le Père Colonia, jésuite, dont j'ai lu, il n'y a pas longtemps, l'*Histoire littéraire de Lyon*, m'a donné une ouverture à laquelle je m'en tiens, en attendant mieux; il m'apprend qu'il y avait à Lyon une église fort ancienne sous ce même titre des Macchabées. La nôtre peut donc être regardée comme une simple imitation de celle de Lyon; voici ce qu'en dit cet auteur:

« Il y avait à Lyon une église fort ancienne sous le titre *des Macchabées*, et qui en était la métropolitaine ; elle fut bâtie après la fin de la dernière persécution, c'est-à-dire sous le règne du grand Constantin. Zacharie, troisième évêque de Lyon, en avait jeté les premiers fondements dès le commencement du troisième siècle ; mais ce n'était encore qu'un lieu souterrain et qu'une manière de crypte, dont on dérobait avec soin la connaissance aux païens. Les généreux Macchabées, sous l'invocation desquels on consacra à Dieu ce lieu saint, n'étaient, selon toutes les apparences, qu'un nom général sous lequel on désignait les martyrs de Lyon, qui venaient de souffrir la mort pour Jésus-Christ, avec saint Irénée leur pasteur. Zacharie, selon la tradition commune, était né dans la ville d'Antioche, où lés Macchabées avaient enduré la mort, et où ils étaient en grande vénération. Ce fut là vraisemblablement la raison qui le détermina à honorer les martyrs de Lyon sous un nom si respectable et qui leur convenait si bien. L'église de Lyon étant toute grecque dans son origine et dans ses cérémonies, il ne faut pas être sur-

pris si Zacharie, Grec lui-même de naissance, choisit des saints si fort révérés dans l'Orient, pour dédier à Dieu sous leur invocation *la Crypte*, qu'il consacra à la mémoire des martyrs de Lyon. »

P. S. On s'est trompé quand on a dit que Jean de Brogni est mort et enterré dans Genève; on a découvert depuis que c'est à Rome qu'il finit ses jours et qu'il fut inhumé. Dans la chapelle qu'il fit construire dans notre ville, on n'y voit que le seul tombeau de François de Mies, son neveu; il a même été un peu endommagé par les réparations qu'il a fallu faire pour convertir cette chapelle en auditoire de philosophie. Il est vrai que l'on assure que, deux ans après sa mort, son corps fut apporté à Genève et placé fort honorablement dans sa chapelle.

V

LES GENEVOIS ONT-ILS PRIS PART A LA BATAILLE DE CRÉCY ENTRE LES FRANÇAIS ET LES ANGLAIS EN 1346?

(Il s'agit des *Gênois*, et d'une confusion entre le nom français *Genève* et le nom italien de Gênes, *Genova*.— L'erreur vient des modernes, qui n'ont pas su reconnaître qu'en vieux français *Genevois* correspond à l'italien *Genovesi*. — Anecdotes. — Arcs et arbalètes. — Date de l'emploi de l'artillerie.)

(*Journal Helvétique*, Février 1750.)

MONSIEUR,

Vous me demandez ce que je pense de l'*Histoire des Suisses* de M. le baron d'Alt, dont il parut trois volumes l'année dernière. Je vous avouerai que, quoique j'en aie ouï parler assez avantageusement, je ne l'ai pas encore lue. J'en fis d'abord l'em-

plette sur le bien qu'on m'en avait dit ; mais vous savez ce qui nous arrive à nous autres gens de lettres, en matière de lecture. Quand nous avons acheté un livre, nous ne nous pressons pas de le lire, par la raison que nous l'aurons toujours sous notre main et qu'il ne nous échappera pas. Pour les livres que nous avons d'emprunt, nous les expédions au plus tôt. Par une bizarrerie assez singulière, il y a des ouvrages que l'on achète avec empressement et qu'on ne lit jamais, et cela précisément par la facilité que l'on sent que l'on aura de le faire toujours quand on voudra.

Il n'en sera pas de même du livre dont il s'agit ; outre que j'étais déjà tout disposé à faire cette lecture, vous m'avez apporté de bonnes raisons pour la faire même incessamment. Vous m'avez averti qu'il y a divers endroits de cette histoire qui regardent notre ville de Genève, et qui demandent d'être examinés. Dans ce rang est la fameuse bataille de Crécy, où M. le baron d'Alt fait trouver un fort grand nombre de Genevois, qui ne s'en tirèrent pas avec honneur.

Peu de jours après avoir reçu votre lettre, j'eus la visite d'un de mes amis, qui me fit une petite censure sur mon délai à lire l'Histoire des Helvétiens. Il me dit, comme vous, que cette lecture est intéressante, que l'auteur a fait des recherches dont on doit lui savoir gré, mais qu'il allègue aussi bien des faits qui pourraient paraître douteux. Il n'oublia pas les Genevois, qu'on fait combattre à Crécy, où peut-être ils ne se trouvèrent jamais, et il me chargea expressément, comme vous, de discuter ce point d'histoire.

Le livre en question se trouva sur ma cheminée. Mon ami le prit et y chercha la bataille de Crécy ; voici comment elle y est narrée :

« En 1346, Philippe de Valois fit une terrible perte. Édouard, roi d'Angleterre, lui tua passé trente mille hommes, entre lesquels se trouvèrent un grand nombre de princes et de seigneurs de la première noblesse de France. Amédée de Savoie y commandait l'arrière-garde, et avait conduit à l'armée du roi mille

hommes d'armes, qu'il avait pris dans le Pays de Vaud et aux environs de Genève. Il arriva que le comte d'Alençon, frère du roi, qui commandait l'avant-garde, trouvant les Genevois ou les Helvétiens à la première ligne, leur fit changer de place, en disant qu'il ne leur convenait pas d'occuper ce poste. Les Genevois en marquèrent leur dépit par un cri douloureux, et perdirent bientôt cette première ardeur qu'inspire le pas d'honneur, quand on ne s'en croit pas indigne et qu'on peut répondre de son courage, et cette insulte faite hors de saison et au moment qu'on allait à l'ennemi produisit un effet fatal pour la France, en causant la perte de la bataille, car ce mouvement de rétrogradation des Genevois n'ayant pu se faire sans désordre et sans confusion, les Anglais, qui s'en aperçurent, ne manquèrent pas d'en profiter, en portant dans cet endroit le plus fort de leur attaque. Il se joignit, à cette fausse manœuvre des Français, un autre événement qui ne fut pas moins fâcheux : il tomba sur leur armée une pluie si abondante, que les cordes des arcs s'étant relâchées, elles leur devinrent presque inutiles.....

« Le prince Édouard, qui n'avait encore que quatorze ans, et que l'on appelait le *Prince Noir*, à cause qu'il portait des armes extrêmement brunies, fit attaquer les Genevois, qui n'étaient pas encore revenus de leur indignation, et les fit charger avec tant de vigueur qu'ils furent enfoncés et mis en déroute. Le comte d'Alençon, irrité de voir les Genevois reculer dès le commencement du combat, ne se posséda plus et se mit à crier en homme désespéré : *Allons, mes amis, à cette cavalerie anglaise, et, pour nous faire un chemin plus facile, marchons sur le ventre de ces Genevois, qui font un obstacle à notre victoire.* Les Genevois, piqués de cette nouvelle insulte, s'ouvrirent pour faire passage à la cavalerie française ; outrés de désespoir, ils s'efforcèrent de rompre leurs arcs pour s'en venger..... Les Anglais reçurent les Français avec toute la bravoure possible ; ils n'étaient que trente mille et les Français le double. Ils ne laissèrent pas de remporter une victoire complète. »

Je ne vous cacherai pas, Monsieur, que cette lecture nous fit d'abord beaucoup de peine, à mon ami et à moi ; on y fait jouer un assez mauvais rôle à nos anciens compatriotes Genevois. Nous partageâmes pendant quelques moments avec eux leur honte et leur confusion ; mais, pour dissiper ces fâcheuses idées, nous essayâmes de regarder cette histoire comme douteuse, au moins sur la lâcheté et la défaite des Genevois. Je soupçonnai d'abord que M. le baron d'Alt pourrait bien avoir tiré cet article de l'*Histoire de Genève* de Léti, qui est remplie d'anecdotes apocryphes, surtout pour les temps anciens ; mais l'ayant consultée dans la suite, je n'y ai rien trouvé de semblable.

Il a fallu donc me tourner de quelque autre côté pour découvrir l'origine de ce mauvais bruit. Pour avoir bien le détail de cette fameuse bataille, il aurait fallu recourir à Froissart, historien contemporain, que l'on cite ordinairement sur ces guerres des Français et des Anglais ; mais sa chronique est un livre assez rare et que je n'avais pas sous ma main lorsqu'elle m'était nécessaire. A son défaut, il a fallu me contenter de quelques historiens plus modernes.

Les *Annales de France* de Belleforêt disent l'équivalent de M. le baron d'Alt. « Avant que nos gens combattissent, disent-elles, il tonna, grêla, et fit un fort grand orage, et la pluie, ne cessant, fut cause que les cordes des arbalestes s'amollirent.... Tant y a que les Genevois, desquels il y avait un grand nombre au camp français et qui étaient au front de la bataille, ne pouvant user de leurs traits et se voyant maltraités des Anglais, mirent en désordre la cavalerie française. » Vignier, dans son *Sommaire de l'histoire des Français*, dit de même que *les arbalestriers genevois firent mal leur devoir, et tournèrent le dos tout au commencement de la bataille*. Tout cela se rapporte assez, comme vous voyez, Monsieur ; la seule différence c'est que l'historien de Fribourg fait de ces Genevois des *archers*, au lieu que c'était des *arbalétriers*. Vous verrez dans la suite qu'il n'est pas tout à fait indifférent de les armer d'un arc ou d'une arbalète.

Des historiens de France beaucoup plus récents, comme le Père Daniel et l'abbé Le Gendre, ne parlent pas autrement. Ce dernier dit, qu'à la tête de l'armée étaient des arbalétriers étrangers, par qui commença la déroute. « Le roi et son frère, le comte d'Alençon, étaient si fort en colère contre ces lâches, ajoute-t-il, qu'ils crièrent aux hommes d'armes : *Tuez cette canaille, qui ne fait que nous embarrasser* ; ordre donné imprudemment, et qui ne fut que trop promptement exécuté. La gendarmerie française, imitant ces furieux dont parle la fable, qui, prêts à fondre sur Cadmus, tournèrent leurs armes contre eux-mêmes, déchargea sur ses propres troupes des coups qu'elle n'eût dû porter que contre ses ennemis. »

J'aurais eu tort si j'avais négligé de consulter aussi Mézerai, qui passe pour un historien fidèle, jusqu'à être même un peu caustique. « Ces arbalétriers, dit-il, qui étaient au premier bataillon, étant commandés de donner, répondirent qu'ils n'étaient pas en état, et comme on les pressa de combattre, la plupart, de dépit ou par malice, et peut-être même par trahison, coupèrent les cordes de leurs arbalètes et retournèrent en arrière. Philippe, indigné de cette lâcheté, commanda au second bataillon de s'avancer et de passer sur le ventre de ces canailles. »

Vous voyez, Monsieur, que ce portrait est encore plus chargé que les précédents. On nous avait dépeint ces arbalétriers simplement comme des lâches, et le caustique Mézerai les rend aussi suspects de trahison. Mais loin que les *Genevois* doivent se plaindre de lui, vous allez voir qu'ils lui ont de l'obligation : il leur a fourni en même temps des moyens de se laver de cet opprobre, qui va tout retomber sur les *Génois*. Il nous apprend que les deux généraux qui commandaient ces troupes étrangères, étaient un *Doria* et un *Grimaldi*. Ces noms seuls expliquent assez d'où étaient venus ces arbalétriers; mais Mézerai les appelle ensuite des *Génois*. Le Père Daniel et l'abbé Le Gendre les qualifient de même.

Voici donc la véritable cause de la méprise de M. le baron

d'Alt; c'est qu'il n'a pas su qu'en vieux français on disait les *Genevois*, quand on voulait parler des *Génois*. J'ai lu dans plusieurs auteurs du seizième siècle, que Christophe Colomb, *Genevois*, avait fait la découverte de l'Amérique; tout le monde sait que cet habile voyageur était originaire de Gênes. Nos vieux historiens français ont parlé le même langage, et ont dit que les arbalétriers *genevois* firent mal leur devoir à la journée de Crécy. Dès que le vieux gaulois a disparu, ces mauvais soldats ont changé de patrie et sont tous devenus *Génois*. Cet éclaircissement pourrait suffire; mais je crois, Monsieur, que je vous persuaderai encore mieux, si j'apporte ici quelques exemples d'une semblable méprise.

On s'est trompé bien des fois sur les noms de *Gênes* et de *Genève*, en latin et en français. Rien n'est plus commun que de prendre une de ces villes pour l'autre. Voyez, je vous prie, ce qu'on a dit dans le *Journal Helvétique* de nos anciens évêques de Genève; vous remarquerez des prélats *génois* dans la liste de ceux de Genève, et, par représailles, des évêques que les *Génois* se sont appropriés, quoiqu'ils nous appartiennent incontestablement. Là même, vous verrez un auteur italien, qui, voulant donner le catalogue de tous ceux qui ont écrit l'histoire de *Genève*, y a mis par mégarde quelques historiens de *Gênes*.

Voici quelques autres exemples du même *quiproquo*, et cela dans notre langue. Vous connaissez un livre de l'abbé de Bellegarde, qui porte ce titre: *Les règles de la vie civile, avec des traits d'histoire, pour former l'esprit d'un jeune prince*. « Les grands hommes, dit-il, ont dans le fond de leur cœur des sentiments de générosité que n'ont point des gens d'un caractère médiocre, qui préfèrent l'utile à l'honnête, et qui ne craignent point de se déshonorer, pourvu qu'ils y gagnent quelque chose. On avait permis à Henri le Grand de faire entrer dans Gênes trente-cinq mille Français, lorsqu'il assiégeait le fort de Sainte-Catherine. Ses capitaines lui représentaient que c'était une belle occasion de s'emparer de la ville: *Vous me donnez là un beau*

conseil, leur dit-il, *ce serait une action bien infâme de payer par une si lâche infidélité la confiance que les Génois ont eue en moi.* »

Les ouvrages de cet abbé peuvent donner de bons principes de morale à de jeunes princes, mais on doit leur conseiller de choisir quelque autre maître pour leur enseigner l'histoire. Tout est défiguré dans ce dernier trait ; cette scène s'est passée auprès de *Genève* et non à *Gênes*. Vous savez, Monsieur, que Henri IV n'a jamais passé les monts ; le fort de Ste-Catherine, qu'il assiégeait, était à deux ou trois lieues de notre ville. Le duc de Savoie l'avait fait construire en 1589 pour tenir un peu en bride les *Genevois*, et lui avait donné le nom de la duchesse son épouse. Henri le Grand l'assiégea en 1600, le prit et le fit raser, pour ôter cette épine du pied des *Genevois*. Après la prise de ce fort, les portes de *Genève* furent ouvertes à tous ceux de la cour de ce prince et à son armée. Voilà où il faut placer le mauvais et dangereux conseil qu'on lui donnait ; mais au lieu des trente-cinq mille hommes que l'abbé a introduits dans son récit, il faut, par une réforme un peu forte, les réduire à quatre ou cinq mille, qui passèrent une nuit à Genève.

Il y a cinq ou six ans qu'il parut chez nous un *Journal historique du commerce ;* dans le second cahier on donnait un extrait d'un livre intitulé : *Essai sur la marine*. Cet auteur fait voir que la navigation fut fort négligée en France jusqu'au temps des croisades ; mais que l'entêtement pour le voyage de la Terre Sainte, qui devint presque général, fit mettre la marine sur un meilleur pied. « C'est alors, dit cet auteur, que s'établit la charge d'amiral, auparavant inconnue. On ne s'attendrait pas, ajoute-il, à voir pour un des premiers qui en fût revêtu, un Genevois, nommé Rufin-Volte. » Le journaliste a raison de dire qu'on *ne s'attendrait pas*. Nous étions encore moins en état de fournir un amiral à Philippe-Auguste, que mille arbalétriers à Philippe de Valois. Se serait-il formé sur notre lac Léman ? Dans ce cas-là, les plaisants n'auraient pas manqué de l'appeler un *amiral d'eau*

douce ; mais Rufin-Volte était Génois, et la Méditerranée l'avait rendu un excellent homme de mer. La source de l'erreur vient de ce que le journaliste a copié servilement Du Tillet, qui dit dans sa *Chronique abrégée des rois de France*, que ce premier amiral était Genevois; mais, du temps de Du Tillet, on n'appelait pas autrement les Génois.

Au reste, Monsieur, je vous prie d'être persuadé que ce n'est pas par un esprit de malignité que j'ai rappelé la bévue de ces différents auteurs; c'est seulement pour prouver, en faveur de M. le baron d'Alt, que le pas est fort glissant. Outre la ressemblance de nom entre Gênes et Genève, déjà si propre à causer de l'équivoque, notre historien de Suisse a eu une raison particulière de prendre pour des Genevois ces arbalétriers de Crécy; c'est que, selon lui, ils avaient été amenés au roi de France par Amédée VI, comte de Savoie. Il est naturel de penser que ces troupes auxiliaires avaient été tirées de Genève ou des environs, plutôt que de Gênes; il s'agit donc d'examiner s'il est bien constaté que ce prince se soit trouvé à cette bataille, et qu'il eût amené du secours au roi de France.

M. le baron cite pour ses garants Tschudi et Schodeler, mais il a suivi de mauvais guides. Froissart, dont j'ai enfin trouvé la Chronique depuis quelques jours, nomme les princes qui combattirent à Crécy et ne fait nulle mention d'Amédée. Paradin, dans sa *Chronique de Savoie*, parle de toutes les expéditions militaires de ce prince, et omet celle-ci. Mézerai et le Père Daniel nomment les princes qui commandaient les différents corps, et Amédée n'y paraît point. L'arrière-garde, qu'on prétend qu'il ait commandée, avait à sa tête le roi Philippe lui-même. L'abbé Le Gendre est le seul des historiens français qui ait mis le comte de Savoie dans la liste des princes qui se trouvèrent à Crécy, mais il aura puisé à quelque mauvaise source.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à faire attention à l'âge de ce prince quand cette bataille se donna. Amédée était né en

1334; il n'avait donc que douze ans en 1346. On lui donna pour tuteurs Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Amé, comte de Genève. Quelle apparence que Philippe eût confié son arrière-garde à un prince si jeune? Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, dit clairement qu'Amédée, qui fut appelé dans la suite le *Comte Vert*, n'eut aucune part à l'affaire de Crécy. « Quelques historiens français et savoisiens, dit-il, parlant de la funeste bataille de Crécy, donnent l'honneur à ce prince d'avoir commandé l'arrière-garde et donné jusque dans l'escadron du prince de Galles; mais Amédée ne peut pas s'être rencontré dans une si belle occasion, parce qu'il n'avait alors que douze ans. »

Cet historien soupçonne que ce qui aura pu avoir donné lieu à cette méprise, c'est que le tuteur de ce jeune prince, que nous avons vu qui était seigneur de Vaud, fut à Crécy, et y mena quelques troupes; on aura pris ce Louis de Savoie pour le comte de Savoie. On pourrait encore, ce me semble, ajouter une autre conjecture à celle de Guichenon: en 1355, c'est-à-dire neuf ou dix années après la bataille dont il s'agit, le roi de France demanda à Amédée du secours contre les Anglais. Le comte de Savoie alla en personne joindre l'armée de France avec l'élite de sa noblesse; on voit encore dans un registre de la Chambre des comptes de Paris, la liste des principaux gentilshommes de Savoie qui accompagnèrent leur prince dans cette expédition. Il est vraisemblable qu'on aura confondu ces deux événements.

Concluons donc, pour la décharge de notre historien de Fribourg, que s'il s'est trompé sur quelques circonstances de la bataille de Crécy, c'est que plusieurs auteurs s'y étaient aussi trompés avant lui; d'ailleurs cet événement n'entre qu'incidemment dans son histoire. Dans les ouvrages de longue haleine, l'esprit ne peut pas être toujours également tendu, et l'attention se relâche surtout à l'égard de ces faits que l'on n'emploie que comme des épisodes. Je me flatte qu'à la faveur de ces

petits adoucissements, il ne trouvera pas mauvais que j'aie éclairci ce point d'histoire; il est trop galant homme pour s'en formaliser. Il a invité lui-même, dans sa préface, ses lecteurs à l'avertir des fautes qu'ils remarqueront dans son ouvrage. S'il en fait une seconde édition, il sera aisé de corriger l'incident que je viens de débrouiller. Il n'y aura pour cela qu'à métamorphoser les arbalétriers Genevois en Génois, et faire rester Amédée VI chez lui; ou le mieux serait de supprimer entièrement cet article qui, rectifié ainsi, ne tient plus par aucun endroit à l'histoire des Suisses.

Je suis si persuadé de la sincérité de l'invitation de notre auteur à lui communiquer les remarques que nous aurons faites sur son histoire, que je vais incessamment la lire dans cette vue; mais, si j'en relève encore quelques endroits dans la suite, ce sera toujours en observant les règles de l'équité et de l'honnêteté, dues surtout à un écrivain de cet ordre. Par exemple, je déclare d'avance que je n'attaquerai point les fautes de langage qu'il peut avoir commises; on doit se souvenir que la langue française n'est point sa langue maternelle. Nous lui avons trop d'obligation de nous avoir donné une histoire des Suisses en français, ouvrage qui manquait dans notre langue, pour le chicaner sur quelques expressions: une critique vétilleuse sur des minuties de grammaire serait ici également injuste et déplacée.

Vous ne trouverez pas mauvais, Monsieur, que j'ajoute encore ici quelques remarques détachées sur cette mémorable journée de Crécy. M. le baron, d'accord en cela avec tous les bons historiens, dit que, dans le temps que la mêlée allait commencer, une grande pluie qui survint ayant fait lâcher les cordes des arbalétriers, ils combattirent avec beaucoup de désavantage, e que ce fut là une des principales causes de la perte de la bataille. Les Anglais, de l'autre côté, opposèrent leurs archers ces troupes auxiliaires, et une grêle de flèches anglaises leu firent lâcher pied. Il naît là-dessus une difficulté qui se présen naturellement à l'esprit; on demande si cet inconvénient de la

pluie ne devait pas être réciproque, et avoir relâché la corde des arcs comme celle des arbalètes ?

Rapin-Thoiras, dans son *Histoire d'Angleterre*, s'est fait cette objection, et la résout de la manière la plus simple et la plus naturelle. « Apparemment, dit-il, les cordes des arbalètes génoises étaient d'une autre matière que celles des Anglais, puisque la pluie ne faisait pas le même effet sur les unes et les autres. » Il suppose vraisemblablement que les cordes des arbalètes étaient de boyau comme celles de nos raquettes, et que celles des arcs étaient simplement de fil. Vous savez qu'une corde de boyau se relâche à la pluie, et qu'une corde de fil au contraire se renfle et se raccourcit.

Mais sans en venir là, et en donnant aux uns et aux autres des cordes de boyau, on peut rendre raison de ce que les arcs servirent très-bien les Anglais, et les arbalètes devinrent à peu près inutiles aux Génois. Il n'y a qu'à se représenter comment cette arme ancienne était faite; elle était composée d'un arc ordinairement d'acier, monté sur un fût de bois; on la bandait avec effort, par le moyen d'un fer propre à cet usage; la flèche que devait chasser l'arbalète avait ordinairement un fer pointu, de figure carrée, et par cette raison portait anciennement le nom de *carreau*. Mais ce qui mérite le plus notre attention, c'est que, quand l'arbalète était bandée, la corde entrait dans une coche, ou échancrure destinée à la fixer; si elle était mouillée, ce relâchement empêchait que l'arc ne fût aussi tendu qu'il devait l'être. L'arc d'un archer n'avait pas le même inconvénient; en cas de pluie, il n'y avait qu'à tirer un peu plus la corde, et l'arc se trouvait plié d'une manière à faire toujours son effet. Il faut ajouter que ces arbalétriers génois, devenus presque inutiles par l'accident de la pluie, étaient en très-grand nombre et composaient une partie très-considérable de l'armée. Froissart en met jusqu'à quinze mille, nouvelle preuve, pour le dire en passant, qu'ils étaient Génois et non Genevois : notre ville n'aurait pu en fournir un si grand nombre.

Outre le relâchement des cordes des arbalètes, le Père Daniel donne encore quelques autres raisons de la déroute des Français. « Leurs troupes, dit-il, étaient fort fatiguées de la marche qu'elles avaient faites ce jour-là, et elles arrivèrent en désordre. Une grande faute que l'on fit, ce fut de changer l'ordonnance en présence de l'ennemi, et que les Génois, commençant à lâcher pied, le comte d'Alençon, au lieu de leur faciliter leur retraite, ou de prévenir les désordres qu'elle pouvait causer, les fit charger par les soldats de sa ligne, comme des traîtres. Pendant ce temps-là, non-seulement les archers anglais tiraient sans cesse, mais encore leur gendarmerie vint charger la gendarmerie française, qui, étant fort dérangée, ne put soutenir l'effort. »

On peut ajouter à toutes ces raisons, que les Anglais avaient de l'artillerie, et que les Français n'en avaient pas. Villani donne quelques pièces de canon à l'armée anglaise. « On prétend que ce fut dans cette mémorable bataille, dit Rapin-Thoiras, que les Anglais commencèrent à se servir du canon, dont l'usage était encore inconnu en France. Quatre pièces, qu'ils avaient placées sur une petite colline, firent une si grande exécution parmi les troupes françaises, et leur inspirèrent tant de terreur, qu'on attribue en partie le succès de cette journée à la surprise que causa cette nouveauté. »

Cet article mériterait quelque discussion, si ma lettre n'était pas déjà trop longue. Il est très-bien prouvé que cette nouvelle artillerie était déjà en usage en France huit ou dix ans auparavant ; il paraît, par un registre de la Chambre des Comptes de Paris, que le trésorier des guerres a marqué, sur l'an 1330, de l'argent donné à un tel *pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui étaient devant Puy Guillaume*. Le Père Daniel dit que, s'il ne paraît pas que les Français eussent de canon à Crécy, c'est peut-être que, voulant atteindre le roi d'Angleterre qu'ils poursuivaient, ils avaient appréhendé de retarder leur marche, en traînant après eux ces lourdes masses.

Quoi qu'il en soit, nous voilà suffisamment éclaircis sur l'époque de cette invention.

VI

ÉCLAIRCISSEMENT SUR UNE PRÉTENDUE COMMUNICATION SECRÈTE ENTRE DEUX ANCIENS COUVENTS DE GENÈVE.

(Silence des auteurs contemporains, absence de toute trace matérielle.— Bon renom des religieuses de Sainte-Claire de Genève — Corruption des Cordeliers.— Spanheim.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1750.)

Si l'on en croit la tradition, il y aurait eu, avant la Réformation, entre les cordeliers de Genève et les religieuses de Sainte-Claire, leurs voisines et leurs dévotes, un commerce souterrain au moyen d'une communication secrète. Je vais examiner ce bruit avec toute l'attention et l'impartialité possible, en me garantissant des préventions que donne souvent la différence de religion.

Quoique j'aie été dès mon enfance imbu de cette tradition, j'ai commencé il y a longtemps à la trouver suspecte. Voici les principales raisons qui nous en doivent faire défier :

Dans les pays protestants, on débite souvent de semblables choses. A Bâle et dans d'autres villes de Suisse, on prétend aussi que les couvents d'hommes rendaient visite à ceux de filles par dessous terre. En Angleterre on débite la même chose à l'égard du couvent de Richemont et de celui de Sionhaus. La communication a pu être réelle dans quelques-uns de ces monastères, surtout quand ils étaient fort à portée les uns des autres ; mais par cela même que la tradition la mettait presque partout,

on peut la regarder comme hasardée à l'égard de plusieurs anciens couvents.

Voici les raisons que je crois qui doivent faire mettre dans cette dernière classe nos deux monastères de Genève, accusés de ce commerce.

Il faut d'abord remarquer qu'aucun auteur contemporain n'en a parlé. Bonivard n'en a rien dit dans sa Chronique ; il est vrai qu'il ne l'a pas poussée tout à fait jusqu'au temps de la Réformation ; mais Roset, dans ses *Chroniques*, et Savion, dans ses *Annales*, qui ont parlé du changement de religion et de plusieurs années postérieures, n'ont fait aucune mention de cette prétendue découverte. Ils rapportent l'un et l'autre un fait qui y avait assez de rapport, c'est que le 23 août 1535, on surprit un cordelier dans son couvent de Rive avec une fille de mauvaise vie ; on le contraignit de quitter son habit et d'épouser cette fille. Voilà une aventure qui conduisait naturellement nos annalistes à parler du canal souterrain, s'il leur avait été connu.

On n'en trouve rien non plus dans nos registres publics. La découverte qui fut faite dans quelques-unes de nos églises de fausses reliques, a été rapportée exactement, comme divers autres faits propres à autoriser la Réformation. La communication clandestine dont il s'agit serait du même genre : si elle était réelle, elle ne devait point être oubliée.

Si l'on avait fait cette découverte ou à la Réformation, ou quelque temps après, il n'y avait rien de si aisé que de conserver l'entrée de cette voûte souterraine, et de la montrer encore aujourd'hui au couvent des cordeliers. Les murs de ce monastère et son enceinte se voient encore dans ce qu'on appelle *la Charpenterie* ; c'était une curiosité à montrer à la postérité.

Tout le terrain entre les deux couvents a été fouillé et remué en différentes occasions. En 1558, on construisit le nouveau collége dans une place contiguë à l'ancien couvent de Sainte-Claire ; la pente en était fort considérable ; il fallut commencer par mettre ce lieu à niveau. Pour cela, on bouleversa beaucoup

de terre, et on ne trouva point le chemin en question, quoiqu'il eût dû nécessairement se trouver sur cette ligne s'il eût existé.

Du terrain qu'il y avait eu autrefois entre les deux couvents, la partie contiguë au couvent des cordeliers n'avait point été remuée; c'était le jardin de ces religieux. La pente en était encore plus brusque que de l'autre portion. Un particulier l'acquit du public environ l'an 1725; il y construisit un jardin, qu'il fit mettre à niveau à grands frais. Pour cela, le terrain fut fouillé jusqu'à vingt-cinq ou trente pieds de profondeur; c'était encore là où le chemin clandestin devait avoir été pratiqué. Cependant il n'en parut aucun vestige dans ce violent remuement de terre.

Je pourrais encore alléguer la difficulté de l'ouvrage dont on charge les cordeliers. Du couvent de ces religieux à celui de Sainte-Claire, la distance était assez grande; l'un était tout à fait au haut de la rue appelée *Verdaine*, et l'autre occupait le bas; c'est une rue longue de quelques centaines de pas. On ne suppose pas sans doute que les cordeliers aient construit une voûte de maçonnerie de cette longueur. On se contente de leur faire percer le terrain, qu'ils auraient étançonné de planches et d'appuis; mais cela même a bien des difficultés dans une semblable longueur, et dans un terrain sablonneux tel que nous l'avons dans ce lieu-là, qui ne saurait se soutenir de lui-même.

Outre cet amas de charpente, qui seul aurait pu les déceler, je demande encore comment ils auraient pu cacher la grande quantité de terre qu'il aurait fallu enlever de cette cavité? Le docteur Burnet, évêque de Salisbury, parlant des catacombes de Naples dans son *Voyage de Suisse et d'Italie*, dit qu'elles ne sauraient avoir été faites par les chrétiens dans un temps de persécution, parce qu'il leur aurait été impossible de cacher la prodigieuse quantité de terre qu'il aurait fallu tirer de ces mines pour les creuser. Malgré la différence totale de la destination de ces catacombes des cordeliers de Genève, et de celles d'Italie, je puis bien comparer ces deux ouvrages pour la difficulté du secret. Vous savez que l'on croit communément que ces grottes

de Naples avaient été creusées par les chrétiens, pour y enterrer leurs morts et pour y célébrer leurs mystères; on sait que chez les moines mendiants, quantité de séculiers y abordent chaque jour, et se promènent, autant qu'il leur plaît, dans l'intérieur du couvent. Comment donner le change à ces curieux, qui n'auraient pas manqué de demander raison de cet amas de terre qu'ils auraient vu déposer ou dans la cour ou dans le jardin? La défaite la plus naturelle, partout ailleurs, aurait été de dire qu'on voulait faire une cave; malheureusement cette échappatoire ne pouvait point avoir lieu. Ce monastère était situé au bord du lac, et on ne pouvait pas creuser deux ou trois pieds sans rencontrer d'abord l'eau.

Après avoir étalé les embarras et les difficultés qu'entraine après elle cette tradition populaire, je vais indiquer à ceux qui la soutiennent un moyen de garantir les cordeliers des questions importunes de ces curieux, qui leur auraient demandé raison de ce qu'ils faisaient, c'est de charger de l'ouvrage, non les religieux, mais les sœurs de Sainte-Claire. Si vous faites travailler à cette communication les religieuses elles-mêmes, personne ne leur fera des questions incommodes. Vous savez, Monsieur, qu'on n'entre point dans les monastères de filles; les femmes séculières elles-mêmes n'y sont admises que très-difficilement, et il faut pour cela une permission expresse de l'évêque. Les religieuses peuvent faire, dans l'intérieur de leurs murailles, tout ce qu'elles jugent à propos. Les nôtres n'avaient donc qu'à mettre la main à l'œuvre pour aller rendre une visite souterraine à leurs bons amis les Rév. Pères cordeliers, qui n'avaient qu'à les attendre de pied ferme; mais n'oublions pas de munir ces ouvrières d'une boussole, pour ne point s'égarer dans ces routes ténébreuses et pour arriver heureusement chez les cordeliers du couvent de Rive. C'est le port où il s'agissait de surgir.

Je sens bien que vous trouverez que ce serait mal garder le *decorum* du sexe, que d'employer des filles pour établir une

semblable communication. Voici donc une remarque qui doit leur épargner cette indécence, et qui dispensera les uns et les autres d'un travail fort fatigant : les religieuses de Sainte-Claire, comme je l'ai déjà dit, étaient sous la direction des cordeliers ; ces soins spirituels leur fournissaient des prétextes fréquents pour entrer dans ce monastère. Pour se convaincre combien l'accès en devait être facile, on n'a qu'à lire le *Factum des religieuses de Provins*, imprimé en 1668 [1] ; on y voit des cordeliers qui entrent continuellement chez leurs sœurs de Ste-Claire, sous ombre de diriger ces bonnes religieuses. Si vous n'avez pas ce livre rare, vous en trouverez un extrait dans les *Préjugés légitimes* de M. Jurieu *contre le papisme*, Chap. XXIX ; il dévoile le commerce licencieux de ces moines avec les religieuses de Sainte-Claire.

Pour se mettre à couvert des fâcheuses conséquences qui se tirent de la conduite libertine de ces anciens cordeliers de France, on pourrait m'opposer qu'il y a deux branches dans l'ordre de Sainte-Claire : les *Urbanistes* et les *Claristes*. Celles de Genève étaient de ces dernières, qui passent pour fort austères ; celles de Provins étaient des Urbanistes, qui vivaient fort commodément et dont la règle avait été fort adoucie par une bulle du pape Urbain. Mais je prie de remarquer que, quand j'ai cité ce factum, ce n'est pas pour en conclure le relâchement de nos Claristes de Genève, mais seulement la facilité que les cordeliers avaient à entrer chez elles en qualité de directeurs ; on sait qu'ils ont également cette liberté dans les monastères rigides et dans ceux qui passent pour relâchés. Je n'ai point prétendu mettre en parallèle la conduite de nos Sainte-Claire de Genève avec celle de Provins le siècle passé ; les nôtres, à ce que je

[1] Factum pour les religieuses de sainte Catherine lez-Provins contre les cordeliers, 1668. On croit communément que ce Factum a été composé par un avocat nommé Veret, qui fut ensuite ecclésiastique, et grand vicaire de l'archevêque de Sens. M. de Boze, dans son catalogue de livres rares et curieux, attribue ce Factum à un nommé Doregnal.

crois, étaient des filles sages et réglées, et c'est une des preuves que j'emploierai contre la communication souterraine, que l'on veut qui ait conduit autrefois chez elles.

Un préjugé favorable pour elles, et que je dois faire valoir, c'est leur attachement à leur religion; une seule embrassa la Réformation. Toutes les autres résistèrent aux sollicitations qu'on leur fit pour changer. La seule qui abjura s'appelait la sœur *Blaisine*; il ne paraît pas qu'entre ses motifs de conversion elle ait allégué la vie licencieuse de son monastère; elle eut des démêlés avec elles pour ravoir sa dot et quelques hardes, mais, dans ce démêlé, leurs mœurs ne furent point attaquées. Sœur Blaisine se maria assez bien, et aucune de ces religieuses ne fut regardée comme les restes des cordeliers. Quand elles sortirent de Genève, on eut pour elles les égards qu'on doit avoir pour des filles vertueuses. Le magistrat les accompagna, et vous verrez, dans Spon, qu'à leur départ de Genève, on leur donna des marques d'honneur et de considération [1]. Figurez-vous, je vous prie, les huées qu'elles auraient eu à essuyer de la part du peuple à leur sortie de Genève, si cette communication clandestine avec les cordeliers eût été découverte alors? Les ménagements qu'on eut pour elles dans cette occasion, semblent faire leur apologie; elles furent traitées comme des filles vertueuses. On doit en conclure qu'elles l'étaient effectivement.

Ce sont là des présomptions favorables, diront les partisans de la tradition contraire. Le silence des historiens de ce temps-là, celui de la sœur Blaisine, la fermeté de toutes les autres, semblent détruire ce conduit souterrain; mais ils allèguent, d'un autre côté, quelques auteurs qui en ont parlé comme d'une réalité. Or, en bonne logique, les preuves positives affaiblissent entièrement les négatives et doivent les faire disparaître; il s'agit

[1] On peut consulter là-dessus un livre intitulé: *Le Levain du Calvinisme*, ou commencement de l'hérésie de Genève, impr. à Chambéry 1611. L'abbé de St-Réal trouva cette histoire curieuse et intéressante. Il en retoucha le style, et la publia à Paris sous ce titre, *Relation de l'apostasie de Genève*.

donc d'examiner ces témoignages. Je vais les rapporter exactement ; il faudra après cela peser la force de ces preuves.

Le premier auteur qui a écrit quelque chose là-dessus est Ezéchiel Spanheim, père du célèbre antiquaire de ce nom. On a de lui une harangue latine qu'il prononça l'an 1635, à l'occasion du jubilé de la réformation de Genève, dans laquelle il dit positivement « qu'on avait découvert cette communication entre les deux couvents [1]. »

Il faut croire que ce savant a été dans la bonne foi et a cru ce fait bien prouvé ; mais ce qui affaiblit beaucoup son témoignage, c'est qu'il est le premier qui l'ait rapporté, et cela cent ans après la Réformation, tandis que tous les écrivains qui ont fait l'histoire de cette révolution ont tous gardé le silence sur ce chemin souterrain. Il faut remarquer d'ailleurs que ce professeur était un étranger, qui avait été appelé dans notre Académie il n'y avait pas longtemps. Rien de plus facile que de lui imposer sur cette tradition douteuse.

Tous ceux qui ont rapporté ce fait dans la suite, l'ont copié de lui, comme M. Jurieu dans son *Apologie de la Réformation* ; il dit, en parlant de Genève, « que les monastères de filles étaient des lieux d'une prostitution presque publique. Quand il fut permis de pénétrer dans ces abominables mystères, on découvrit, ajoute-t-il, un petit sentier souterrain qui faisait une communication entre le couvent des cordeliers et celui des religieuses de Sainte-Claire. C'est par là que ces hypocrites, qui cachaient sous un froc une concupiscence brûlante, allaient répandre leurs flammes impures dans le sein de ces prétendues vierges sacrées, les épouses de Jésus-Christ. »

Voici comment un auteur plus moderne, qui a fait l'*Histoire de la Réformation*, rapporte la chose. Après avoir parlé du livre de la sœur de Jussie, intitulé *Le levain de l'hérésie de Ge-*

[1] Ezech. Spanhemii Geneva restituta : 1635, p. 21.
[2] *Apologie de la Réformation*, tome I, p. 283.

nève, et du jugement qu'en fait Spon, qui trouve ce livre écrit avec toute la naïveté d'une pauvre religieuse, le dernier historien de la Réformation joint cette réflexion : « Il y a pourtant quelque lieu de douter, dit-il, si ces religieuses étaient aussi simples que la sœur de Jussie voudrait nous le faire croire. Les chemins souterrains qu'on découvrit après leur départ sous leur couvent, et qui conduisaient à celui des cordeliers, qui étaient à quelques pas de là, donnent tout lieu de soupçonner qu'elles recevaient de temps en temps des visites de ces bons frères, et qu'ainsi elles n'étaient pas tant novices dans les affaires du monde. »

Il cite à la marge la harangue de Spanheim, récitée le jour des promotions en 1635. Mais il en sait plus que son auteur; il dit que ce fut « sous le couvent des religieuses » que se fit la découverte. Cette circonstance est de son cru; il fait encore remarquer à son lecteur, pour rendre cette communication plus praticable, que d'un couvent à l'autre il n'y avait « que quelques pas » de distance. Croiriez-vous qu'il est bien prouvé que l'éloignement de ces deux maisons était de plus de deux cents pas? Voici ce qui a trompé l'historien de la Réformation : il s'est imaginé que le couvent des cordeliers était dans le même endroit où est aujourd'hui notre collége. Or, il est constant que les Sainte-Claire étaient tout à fait voisines de cet emplacement. Vous trouverez la cause de sa méprise à la page 311, où il dit que « le couvent des cordeliers fut érigé en collége à la Réformation. » L'ancien collége était près des cordeliers; le nouveau fut érigé dans une place tout à fait contiguë à l'ancien couvent de Sainte-Claire, mais il ne s'ensuit point de là que ces deux communautés fussent voisines. Un auteur qui n'est pas sur les lieux peut aisément s'y tromper.

Voilà ce que je pense de cette tradition populaire, sur laquelle vous m'avez demandé mon sentiment; je la crois quelque

[1] *Hist. de la Réformation*, tome V, p. 317.

chose de plus que simplement suspecte. Je sais que vous voulez que l'on se défie de l'esprit de parti et que l'on respecte toujours la vérité; c'est sur ce pied-là que je me suis entièrement ouvert à vous. Au reste, ce n'est point ici une confidence que je prétende vous faire et qui demande le sceau du secret; je tiendrais le même langage en public, si j'en avais l'occasion. Si le mauvais bruit que j'ai réfuté n'était qu'une tradition du bas peuple, on pourrait se contenter de la combattre de vive voix quand la conversation roule là-dessus; mais, aujourd'hui, c'est une tradition écrite. Des auteurs graves, comme les Spanheim, les Jurieu et d'autres, lui ont donné de la consistance et de l'autorité en la rapportant dans leurs ouvrages. Le nom de ces grands hommes est fort capable d'imposer.

Encore une petite explication, avant de finir. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous avertir que quelque impartialité que je professe, ce n'est cependant pas proprement l'honneur des cordeliers qui me tient le plus à cœur et qui m'a porté à écrire; ils étaient fort décriés dans notre ville avant la Réformation, et je me garderai bien d'être leur Don Quichotte. Je ne vous dissimulerai point que j'ai trouvé divers traits contre eux dans une Histoire manuscrite de Genève, qui a été faite principalement sur nos archives[1]; je vais vous en transcrire un morceau, parce qu'il regarde un temps fort voisin de la révolution sur la religion.

« L'an 1503, dit cet auteur, les cordeliers étaient plongés dans les plus infâmes débauches. Le jeu, la luxure et les vices qui en dépendent régnaient parmi eux avec la dernière licence. Le vicaire Orioli, qui était alors à Thonon avec l'évêque, informé de leur conduite, résolut d'apporter quelque réforme à ce couvent; mais les moines furent soutenus par les syndics et le conseil, qui envoyèrent une députation au prélat, pour le

[1] Celle de Jean Antoine Gautier, livre III. Il en existe deux exemplaires, l'un aux archives, l'autre à la bibliothèque.

prier de ne pas faire de la peine aux cordeliers et de les laisser vivre à leur manière. »

Vous voyez par là que, dans notre petite discussion sur le canal souterrain, s'il ne s'était agi que de l'honneur des cordeliers, nous aurions pu nous dispenser d'y apporter tant de circonspection; mais les religieuses, que jusqu'à présent on y avait mis de moitié avec eux, demandent beaucoup plus de ménagements. J'ai toujours eu meilleure opinion d'elles que de leurs directeurs. Après tout, ce n'est pas sur de semblables préventions, en bien ou en mal, que ces sortes de questions doivent se décider, mais sur un examen tranquille et de sang-froid du pour et du contre; c'est ce que j'ai tâché de faire dans cette occasion.

Je crois vous avoir déjà dit qu'il y a assez longtemps que j'ai commencé à entrer en défiance sur cette tradition; il se présenta une occasion assez marquée de faire connaître mes scrupules là-dessus, il y a douze ou quinze ans. Un peu avant le deuxième jubilé de notre Réformation, quelques personnes avaient projeté de faire imprimer quelque petit ouvrage sur cette matière, qu'on pût mettre entre les mains de tout le monde. Une traduction française de la harangue de Spanheim, prononcée cent ans auparavant dans une semblable occasion, parut être ce qui convenait le mieux. On jeta les yeux sur un homme de goût très-capable de bien traduire; on me fit l'honneur de me consulter. J'approuvai fort ce dessein; j'ajoutai qu'il y avait seulement un petit endroit de cette harangue qui me faisait quelque peine : c'était la manière décisive dont il parlait d'un fait que je regardais comme fort douteux; c'était le sentier souterrain qui communiquait des cordeliers aux filles de Saint-Claire. Je fis sentir que traduire cet endroit, et le présenter ainsi au public, c'était vouloir appuyer et confirmer cette tradition ancienne, qui me paraissait cependant n'être pas fondée.

Ceux qui s'intéressaient à cette traduction ne se rendirent pas d'abord à mes raisons. On proposa un accommodement, c'était de mettre une petite note à cet endroit de la harangue,

qui lui servît de correctif. On aurait pu mettre, par exemple, que « c'est une tradition qui s'est conservée dans notre ville jusqu'aujourd'hui, qu'à la vérité nous n'avons pas des preuves bien précises de ce canal souterrain, mais que peut-être du temps de l'auteur on en avait qui ne nous sont pas parvenues. » Ce tour pouvait tout accommoder, mais quelque autre difficulté qui survint fit tomber la chose, et la traduction ne parut pas.

VII

PARTICULARITÉS SUR FRANÇOIS BONIVARD, DERNIER PRIEUR DE SAINT-VICTOR.

(Une histoire littéraire de Genève. — Famille de Bonivard. — Le prieuré de Saint-Victor, ses fiefs, ses canons. — Zèle de Bonivard pour la liberté de Genève; sa captivité; sa bibliothèque; ses ouvrages.)

(*Journal Helvétique*, Mars 1754.)

MONSIEUR,

Dans un entretien que nous eûmes ensemble il y a quelque temps, dans notre bibliothèque publique, vous fîtes une réflexion assortie au lieu où nous nous trouvions. Voyant quelques portraits d'hommes illustres de notre ville, vous remarquâtes qu'il nous manquait un ouvrage assez intéressant, c'est une histoire littéraire de Genève, comme le père Colonia en a fait une de la ville de Lyon. Dans le siècle de la Réformation et le suivant, notre Académie a eu d'habiles gens, qui ne sont pas assez connus, et qui mériteraient bien de l'être davantage. J'applaudis alors à votre pensée, proposée ainsi d'une manière générale; mais je ne fus plus de votre avis quand vous ajoutâtes que je devais me charger de cette tâche. Un plan de cette nature demande que

l'on prépare des matériaux pendant quinze ou vingt ans, et je vous représentai que l'ouvrier que vous vouliez mettre en œuvre n'a aucun amas de cette nature, et ce qui est encore pis, est plus qu'octogénaire.

Frappé de la force de cette raison, vous vous retranchâtes à exiger de moi de donner au moins un essai dans ce genre, qui pourrait faire naître à quelqu'un de nos hommes de lettres la pensée de continuer. Vous ajoutâtes qu'il ne fallait pas commencer plus haut qu'au temps de la Réformation, parce qu'avant cette époque, on ne voit presque aucune lueur de littérature à Genève. Vous exceptâtes aussi les réformateurs eux-mêmes, dont l'histoire est fort connue. Calvin, Farel, et ceux qui les ont suivis immédiatement, comme Bèze et quelques autres, ont trop fait de bruit, pour être ignorés de personne. Vous jetâtes les yeux sur quelques-uns de leurs contemporains, qui n'ont pas eu des panégyristes comme eux, et qui cependant ont fait aussi honneur à leur siècle. Vous m'indiquâtes en particulier Bonivard, dernier prieur du monastère de Saint-Victor, homme de naissance et de mérite. L'histoire de Genève en fait bien quelque mention; mais il vous semble qu'il gagnerait à être mieux connu.

Quoique je n'aie ni anecdotes, ni mémoires particuliers sur la vie de ce prieur, je ne laisserai pas, pour vous montrer ma docilité, de mettre la main à l'œuvre. Je rapprocherai divers traits qui le regardent, et qui sont dispersés dans notre histoire. Il restera sans doute bien des vides dans sa vie. Mais j'aurai pour excuse l'exemple du père Nicéron, dans bien des articles de ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres.* Il y en a de bien remplis, mais beaucoup d'autres extrêmement maigres. Après tout, comme vous vous proposez par ce commencement, quoiqu'informe, d'exciter quelqu'un à entreprendre ce travail, il n'est pas nécessaire de se piquer de donner d'abord quelque chose de bien achevé.

François fils de Louis Bonivard, seigneur de Lunes, naquit

sur la fin du quinzième siècle, d'une famille illustre, que je crois originaire du Bugey[1]. Sa mère avait résidé à Seyssel, et y était morte. Il nous a appris lui-même que c'est là où était sa maison paternelle.

Guichenon met Bonivard parmi les nobles du Bugey. Il nous donne les armoiries de cette maison, qui sont d'or, à une croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent[2].

Dans son Histoire de Savoie, il rapporte divers traits des ancêtres de notre Bonivard. En 1355, Edouard, roi d'Angleterre, étant descendu à Calais, le roi Jean assembla une armée sur la frontière de Picardie, et invita Amédée VI, comte de Savoie, à lui donner du secours. Ce prince y alla en personne suivi de la fleur de sa noblesse, entre lesquels se trouve un Pierre de Bonivard[3].

Un autre Pierre Bonivard fut conseiller d'Amédée VIII. En 1423 il accompagna ce prince à Morges, où l'on régla les prétentions de Louis de Châlons, prince d'Orange, qui avait des droits sur le comté de Genevois, du chef de Jeanne de Genève son aïeule maternelle.

Après avoir vu ces ancêtres de Bonivard suivre leur prince à l'armée, dans des expéditions glorieuses, ou l'accompagner pour des négociations délicates, nous en trouverons aussi qui ont fait une figure assez distinguée dans l'église.

En 1495 Jean-Amé Bonivard, oncle de François, était abbé commendataire de Pignerol et de Payerne, et aussi prieur de Saint-Victor. Je trouve qu'il était encore abbé du monastère de Saint-Jean hors des murs de Genève.

Il mourut en décembre 1514, mais il avait eu la précaution, quatre années auparavant, de résigner son prieuré de Saint-Victor à son neveu. C'était un très-bon bénéfice. Le prieur de

[1] Il était né environ l'an 1496. Après avoir fait ses premières études, il alla à Turin faire sa philosophie et son cours de droit.

[2] Hist. de Bresse et du Bugey, IIIe partie, dans l'*Indice Armoirial.*

[3] *Hist. de Savoie*, p. 410.

ce monastère avait de très-beaux droits seigneuriaux; il possédait dans le voisinage grand nombre de villages qui étaient d'un grand revenu: il avait sur les endroits de sa dépendance haute, moyenne et basse justice: sa juridiction était entièrement séparée de toutes les autres qui étaient dans Genève.

Le prieur de Saint-Victor faisait de lui-même, et sans être obligé de consulter personne, les entreprises les plus considérables. Vous en pourrez juger, Monsieur, par ce trait-ci. Jean-Amé, prédécesseur de François, avait quelque sujet de plainte contre le seigneur de Viri, qui était voisin de ses terres. Ce gentilhomme ne lui faisant pas raison, le prieur résolut de lui faire la guerre et de l'assiéger dans son château. Dans ce dessein il fit fondre quatre canons. Mais la maladie dont il mourut l'ayant surpris peu de temps après, il marqua du repentir de cette résolution violente, et il ordonna à l'article de la mort que ces pièces fussent converties en cloches à l'usage de l'église de Saint-Victor.

Vous vous rappelez, sans doute, Monsieur, ce que c'était que cette église ancienne de Saint-Victor, et le monastère qui y fut annexé. Ce saint passait pour avoir été un soldat de la légion Thébéenne. Quoique le martyre de cette légion, sous Dioclétien, soit un fait fort douteux dans l'histoire ecclésiastique, la relation qu'on en débite ne laissa pas de prendre de fort bonne heure[1]. Dès le cinquième ou sixième siècle elle était reçue, et on peut même dire qu'elle avait déjà fait fortune, puisqu'elle avait donné lieu à de riches fondations, comme celle de Saint-Maurice en Valais.

Notre église de Saint-Victor fut bâtie au commencement du sixième siècle, par Sédeleube, fille de Chilpéric, roi de Bourgogne. Elle y fit mettre le corps de saint-Victor, qu'elle envoya prendre à Soleure, où l'on prétendait l'avoir. La fameuse im-

[1] Sur ce prétendu martyre, voyez *Journal Helvétique*, Juin et Juillet 1746. (Cette dissertation sera insérée plus loin.)

pératrice Adélaïde, veuve d'Othon le Grand, vint visiter cette relique l'an 999. Cette église était paroissiale, et le monastère n'y fut joint que plusieurs siècles après, sous l'évêque Frédéric, environ l'an 1025. Ce couvent était de l'ordre de Cluny, et était composé du prieur et de neuf ou dix moines. Il était dans un faubourg qui portait aussi le nom de Saint-Victor, et qui fut entièrement démoli en 1534, une année avant la Réformation de Genève; temps critique, où la sûreté de la ville demandait qu'on en vînt à ce parti violent.

L'histoire de Genève nous dépeint Bonivard, prieur de Saint-Victor, comme un zélé défenseur de la liberté de notre ville, dont le duc de Savoie, Charles III, voulait s'arroger la souveraineté. Ce prince cherchait continuellement les moyens de perdre les citoyens qui s'opposaient à ses vues ambitieuses, et les plus grandes violences ne lui coûtaient rien pour les faire périr. Le prieur de Saint-Victor s'intéressait pour eux, autant qu'il pouvait.

L'évêque d'alors, qui aurait dû contester à Charles ses droits prétendus, était Jean de Savoie, bâtard de cette maison, et il avait cédé au duc les droits de souveraineté qu'il aurait pu avoir sur Genève comme évêque. Ce prélat, dont l'élection ne s'était point faite canoniquement, exerçait à l'exemple du prince, toutes sortes de violences contre les bons citoyens. Les plaintes en furent portées à Vienne au métropolitain, et sur des lettres de Bonivard, l'archevêque cite Jean de Savoie et ses officiers à comparaître à Vienne dans un certain temps, sous peine d'excommunication. Ces lettres furent signifiées aux officiers subalternes; mais la difficulté était de trouver quelqu'un qui osât les présenter au prélat lui-même, surtout le duc étant actuellement à Genève où il avait fait plusieurs actes de sévérité. Bonivard se chargea de cette commission délicate. Il prit un sergent avec lui, ils se rendirent au palais épiscopal, et sous ses yeux la patente de Vienne fut remise au prélat. Cela se passa en 1518.

Il raconte lui-même, dans ses mémoires, qu'il se laissa em-

porter par le zèle et l'affection qu'il avait pour une ville qu'il regardait comme sa patrie, à faire ce coup hardi. Il disait quelquefois : « Je ne regarde pas comme ma patrie le lieu de mon origine, mais celui que j'habite[1]. » Il était encore jeune quand il se signala par cette action courageuse. Elle eut un heureux succès. Les zélés citoyens, qui avaient été mis en prison comme trop jaloux de la liberté de leur patrie, furent relâchés. Pour Bonivard, il en fut quitte pour quelques reproches qu'il essuya de la part du prince. Il sut même lui faire cette réponse en homme d'esprit, qu'il « avait compté que Son Altesse, qui permettait bien que l'on plaidât contre son fisc, et contre Elle-même, ne trouverait pas mauvais son procédé avec l'évêque. »

L'année suivante fut fatale à un des amis de Bonivard, qui pensait comme lui sur la liberté de Genève. Philibert Berthelier, après plusieurs démarches d'un zélé citoyen, qui déplurent également au duc et à l'évêque, fut enfin arrêté. Il avait toujours témoigné une fermeté, une intrépidité à toute épreuve. La crainte d'être la victime du bien public ne fit jamais impression sur son esprit. Il avait marqué plus d'une fois à Bonivard qu'il voulait bien hasarder sa vie pour s'opposer aux tyrans. Le prieur de Saint-Victor était parrain d'un des enfants de Berthelier. « Mon compère, lui dit-il un jour, vous pouvez compter que pour l'amour de la liberté, vous perdrez votre bénéfice et moi la tête. » La prédiction eut son accomplissement à tous égards. Nous verrons dans la suite qu'outre son prieuré, Bonivard perdit encore deux fois la liberté. Si Berthelier doit donc être regardé à Genève comme un martyr, le prieur doit aussi y être honoré comme un confesseur. Leur zèle était d'autant plus louable, qu'ils n'étaient ni l'un ni l'autre Genevois de naissance,

[1] Le poëte Owen pensait comme Bonivard sur la patrie, comme il paraît par ces vers :

« Illa mihi Patria est
Ubi pascor, non ubi nascor.
Illa mihi Patria est,
Mihi quæ patrimonia præbet. »

mais nés sujets du duc de Savoie. Bonivard dit dans un endroit de ses mémoires, que « dès qu'il commença à lire l'histoire, il se sentit une forte prédilection en faveur des républiques sur les monarchies. »

On ne saurait assez admirer le courage et la constance de ceux qui s'oublient ainsi eux-mêmes, et qui se sacrifient pour la liberté publique. Ils travaillent surtout pour le bonheur des générations suivantes. La postérité doit avoir leur mémoire en singulière vénération. Leurs sentiments héroïques ne sauraient être trop estimés: ils affrontent les plus grands dangers pour délivrer leurs concitoyens de l'oppression et de l'esclavage.

Dans le malheureux temps que Bonivard parut dans notre ville, les Genevois voyaient faire continuellement des infractions à leurs libertés et à leurs franchises. On commettait contre les particuliers les injustices les plus criantes, et l'on se plaignait inutilement de toutes ces vexations. Il y avait une intelligence des plus marquées entre le duc et l'évêque, pour faire passer la ville sous la domination de la maison de Savoie. Toutes ces considérations animèrent le zèle de Bonivard et de ceux qui pensaient comme lui.

Les Genevois, ainsi opprimés, ne voyaient point de remède plus efficace à leurs maux qu'une alliance avec Fribourg. Le duc fit agir ses émissaires pour traverser ce dessein. Il employa surtout les chanoines de Saint-Pierre pour la faire rompre dès qu'elle fut faite: ces ecclésiastiques étaient la plupart ses sujets et par conséquent dans ses intérêts: pour suivre les intentions du prince, ils délibérèrent sur cette affaire: l'avis qui prévalait était d'écrire au Corps Helvétique, qui était alors assemblé à Zurich, que le Chapitre n'avait jamais donné son consentement à cette alliance, que cependant on devait avoir beaucoup d'égards pour leurs sentiments, puisqu'ils étaient la partie la plus considérable de l'Église de Genève.

Bonivard, qui se trouva dans cette assemblée, parla le dernier, parce qu'il n'avait pas encore reçu les ordres. Quoique jeune,

il eut assez de fermeté pour combattre cette résolution, et pour s'opposer au torrent. Il pria le Chapitre de suspendre une délibération dont ils pourraient se repentir. Il leur fit craindre le ressentiment du peuple: il fit surtout beaucoup valoir cette raison pour les détourner de leur dessein, c'est que la connaissance des affaires politiques, telles que les alliances, n'était point de leur compétence. Enfin il leur fit comprendre qu'en s'abstenant de cette démarche, ils pourraient employer leur médiation plus utilement pour ramener la paix dans la ville.

Un des chanoines lui reprocha qu'il lui seyait mal d'avoir si peu à cœur les intérêts de la maison de Savoie, qui avait fait beaucoup de bien à ses prédécesseurs. « Mon premier devoir, répliqua-t-il, est envers l'Église de Genève, dont vous et moi sommes obligés de soutenir les droits et les libertés. »

Cette même année 1519 le duc de Savoie vint à Genève avec une suite de cinq cents hommes. Quoiqu'il eût promis de ne faire violence à personne, cependant le prieur de Saint-Victor, qui avait toujours agi fort vivement pour les intérêts de la ville, ne se fia pas aux promesses du prince. Il quitta Genève le même jour que le duc y entra, mais il n'évita pas par là de tomber entre ses mains. Deux faux amis du pays de Vaud lui avaient promis de le faire passer, en habit déguisé, jusqu'à Échallens, terre sujette de Berne et Fribourg. Au lieu de cela, ils s'assurèrent de sa personne par le moyen de quelques soldats qu'ils avaient apostés. L'un de ces traîtres, qui était moine, l'obligea, en le menaçant de la mort, à lui résigner son prieuré. La perfidie fut poussée jusqu'à le livrer au duc, qui le fit conduire à Grolée, dans le Bugey, où il le tint deux ans prisonnier, et mit en possession le moine infidèle du bénéfice de Saint-Victor, pour récompense de sa trahison.

Il fut rétabli en 1527, et voici de quelle manière il le raconte lui-même. La nouvelle étant venue à Genève de la prise de Rome par le connétable de Bourbon, le 6 mai 1527, et de la prison du pape Clément VII, ceux qui couraient les bénéfices

dans le diocèse de Genève s'adressèrent à l'évêque pour les obtenir. On regardait ce prélat comme celui en qui résidait la souveraine puissance dans son district, pendant la captivité du chef de l'Église. Le moine qui avait dépossédé Bonivard de son prieuré était mort. Pierre de la Baume, qui siégeait alors, rendit ce bénéfice au légitime possesseur.

Bonivard eut le malheur d'être arrêté une seconde fois en 1530. Voici comment la chose arriva : l'état de ses affaires demandait qu'il pût aller en Savoie ; il fit demander au duc un sauf-conduit, sous le prétexte qu'ayant à Seyssel sa mère fort âgée et malade, il souhaitait fort de pouvoir lui aller faire une visite. On le lui accorda ; le sauf-conduit fut donné en bonne forme pour lui et quatre personnes de sa suite. Il partit au mois d'avril, mais contre l'avis de ses amis, qui trouvaient qu'il s'exposait beaucoup.

Il alla à Lausanne pour une négociation qu'il voulait faire avec l'évêque, et qui ne réussit pas. Il croyait, à l'ombre de son sauf-conduit, pouvoir aller et venir sur les terres du duc avec une entière assurance, mais il se trompa. Un jour qu'il allait de Moudon à Lausanne, il fut arrêté sur le mont Jorat, par ordre du prince ; il fut conduit au château de Chillon, situé sur le bord du lac Léman. On l'y tint dans un cachot dont le sol était plus bas que le niveau du lac ; il y resta près de six ans et demi, jusqu'à l'année 1536, que les Bernois, ayant conquis le pays de Vaud, lui rendirent la liberté. Depuis sa détention, le prieuré de St-Victor avait été comme exposé au premier occupant : les meubles et les effets avaient été enlevés et portés ailleurs.

Il est bon de faire attention au temps que Bonivard fut prisonnier à Chillon, autrement on pourrait être surpris de ne le point voir paraître dans l'événement le plus important de ces temps-là, je veux dire l'heureuse révolution de la Réformation.

Vous pourrez aussi par là, Monsieur, rectifier une conjecture qu'on avait hasardée dans le *Journal Helvétique*. Il s'agissait de savoir ce que devinrent les reliques de St-Victor, lorsqu'on dé-

molit l'église en 1534. « Il y a apparence, dit là-dessus un anonyme, que Bonivard, qui était un esprit éclairé, et qui avait dans l'âme beaucoup de penchant pour la religion réformée, se rendit le dépositaire de ces reliques, et qu'insensiblement il les fit disparaître. Il les cacha ou il les supprima, afin qu'à l'avenir elles ne devinssent point un objet de culte, ni aussi qu'elles ne fussent pas traitées d'une manière indécente [1]. » Cette conjecture serait assez vraisemblable, mais malheureusement Bonivard était alors au fond de son cachot.

Au retour de Chillon il embrassa la Réformation, pour laquelle il avait déjà montré, les années précédentes, des dispositions favorables. On avait pu s'apercevoir, à plusieurs traits, qu'il était un catholique fort dégagé. Spon nous en a conservé un qui mérite d'être rapporté : en 1528, l'archevêque de Vienne, mal informé, avait fait afficher des lettres d'excommunication contre les Genevois qui voulaient secouer le joug du duc de Savoie; Bonivard allant à Berne avec des députés de Genève, ils virent de ces lettres affichées sur la route. Ces députés marquaient là-dessus quelques scrupules de conscience ; le prieur s'en moqua. « Si votre cause est bonne, leur dit-il, que peut l'archevêque de Vienne sur vos consciences ? S'il vous excommunie, le pape Berthold vous absoudra. » C'est ainsi qu'il appelait le fameux Berthold Haller, qui avait prêché et établi la doctrine des protestants dans Berne [2].

Mais s'il faisait paraître des dispositions favorables pour la Réformation, c'était dans la supposition qu'elle s'étendrait sur les mœurs aussi bien que sur les dogmes et le culte. « La même année, dit encore Spon, les esprits commençaient à être divisés dans Genève. Il y en avait qui parlaient de réformer le clergé et les abus qu'ils disaient s'être introduits dans l'église. On s'adressa à Bonivard, prieur de St-Victor, qui passait pour un homme de bon sens et de probité, afin d'avoir son avis sur cette

[1] *Journal Helvétique*, Mai 1746, p. 440.
[2] *Histoire de Genève*, tome I, page 195, édit. in-quarto.

affaire ; il leur fit cette réponse, également sage et hardie : *Si vous m'en croyez, vous ferez de deux choses l'une, c'est que si vous voulez toujours être débauchés, comme vous l'êtes à présent, vous ne trouviez pas étrange que les autres le soient aussi, ou que si vous voulez réformer le clergé, vous lui montriez les premiers le chemin* [1]. Il leur fit entendre, en homme judicieux et sensé, que tant qu'ils vivraient eux-mêmes dans le désordre, on ne pouvait regarder leur prétendu zèle contre les mauvaises mœurs du clergé, que comme le chagrin de gens qui se voyaient traversés dans leurs passions déréglées, et qui voudraient écarter des rivaux incommodes qu'ils trouvent fréquemment sur leur chemin.

Il montra surtout sa sagesse et sa modération en 1536, sur une question fort délicate. La messe ayant été interdite partout à Genève, on voulut en faire autant à la campagne. Dans ce dessein, le magistrat assembla tous les prêtres qui étaient de leur ressort ; le premier syndic leur représenta qu'on avait suffisamment prouvé les abus et les erreurs de l'Église romaine, qu'on les exhortait à venir entendre les sermons qui se faisaient à Genève pour achever de s'éclairer, et qu'on ne leur donnait que quelques mois pour se conformer à la religion et au culte professé dans Genève. Le plus ancien de ces ecclésiastiques répondit « qu'ils étaient surpris de l'ordre qu'on leur donnait, et surtout dans un terme aussi court, que si les Genevois avaient quitté leur ancienne religion, ils avaient mis beaucoup de temps à s'instruire de leur nouvelle doctrine ; que l'équité voulait qu'on leur donnât aussi un terme suffisant pour un examen de cette importance. »

On délibéra sur cette réponse, qui vous paraîtra sans doute, Monsieur, des plus sensées. Farel et Bonivard, qui avaient été appelés, dirent leur avis ; l'ancien prieur de St-Victor fut du sentiment qu'il fallait leur accorder leur demande, les prendre

[1] *Histoire de Genève*, tome I, page 194.

par la douceur; qu'on ne devait pas forcer leur conscience, mais les éclairer; il ajouta que, s'ils passaient si légèrement d'une religion à l'autre, dans une autre occasion ils changeraient avec la même facilité, et retourneraient à leur première religion. Farel, dont le zèle était beaucoup plus ardent, combattit avec quelque chaleur cet avis trop modéré, à son gré. « Voulez-vous, lui dit-il, vous opposer présentement à l'ouvrage de Dieu? » Mais cette vivacité ne servit qu'à faire briller davantage la sage modération de Bonivard [1].

Dans le temps de la Réformation, ceux des ecclésiastiques qui changèrent de religion, restèrent dans la ville, et on leur fournit de quoi subsister commodément. C'est ce qui arriva à quelques chanoines, à des dominicains, à des augustins et à d'autres. Le prieur de St-Victor ne fut pas oublié; il fut même dédommagé plus amplement qu'aucun autre. Il est vrai que quand il fut question de régler ce dédommagement, on y trouva quelques difficultés.

Bonivard demandait qu'il lui fût permis de retirer les revenus de son prieuré pour son entretien; mais on lui répondit que comme le duc de Savoie occupait les terres de St-Victor dans le temps que les Genevois s'en étaient rendus maîtres, elles appartenaient légitimement à la ville par droit de conquête, qu'ainsi ne les ayant point eues de ses mains, on ne lui devait rien à cet égard. Messieurs de Berne furent arbitres de ce petit différend, qui fut accommodé de cette manière, qu'on paierait pour une fois 800 écus à Bonivard, afin qu'il pût acquitter ses dettes, que la ville de Genève lui ferait une pension annuelle de 140 écus, qu'il serait logé, tant qu'il vivrait, dans la maison qu'occupait précédemment le grand vicaire, et qu'on la lui meublerait convenablement. Cet accord fut fait en février 1538.

Bonivard se maria sept ou huit années après la Réformation; il épousa une femme de Berne, mais il n'en eut point d'enfants;

[1] *Histoire de Genève*, tome I, page 272.

il se remaria en secondes noces à la veuve d'un nommé Fortier; il mourut sur la fin de 1570. La famille Bonivard est éteinte, même dans le Bugey et dans la Savoie.

Le prieur de St-Victor pouvait passer pour savant dans le siècle où il a vécu, et parmi des ecclésiastiques qui ne se piquaient guère de cultiver les sciences; il avait une assez belle bibliothèque, qui a versé dans celle de notre Académie. On y montre, comme des livres curieux, quantité d'anciennes éditions des premiers commencements de l'imprimerie, qui nous sont venues de lui. Le premier livre imprimé à Rome, par exemple; c'est un Saint Augustin, *de la cité de Dieu*, 1468. Vous pourrez les voir dans la bibliothèque publique quand il vous plaira, Monsieur; on les a tous renfermés ensemble dans une armoire, je veux dire ces éditions rares et primitives.

Nous avons quelques ouvrages de lui. Le plus considérable est une histoire de Genève qu'il composa par ordre du magistrat; il l'acheva en 1546. Il l'a intitulée *Chroniques de la ville de Genève*; elles finissent à l'an 1530. Il eut la sage précaution d'y copier la liste des anciens évêques de Genève, qui se trouvait autrefois à la fin de l'ancienne Vulgate manuscrite de notre bibliothèque, et qui ne s'y trouve plus depuis longtemps [1]. Le titre de *Chronique* annonce ordinairement une histoire assez sèche; cependant, celle de Bonivard n'est pas de ce genre, elle se fait lire avec plaisir à cause de son style naïf, assez enjoué, et assaisonné de plusieurs réflexions pleines de sel; il est vrai qu'il y a quelques méprises, mais il est fort aisé aujourd'hui de les rectifier. Cette chronique est conservée en manuscrit dans la bibliothèque de Genève, de la propre main de l'auteur. Voici le titre de quelques-uns de ses autres ouvrages manuscrits que l'on voit aussi dans notre bibliothèque : *L'Amartigenée ou la source du péché*; *Advis et devis de la source de la tyrannie papale*, par

[1] Sur ce catalogue des évêques de Genève, voyez *Journal Helvétique*, mai 1749, p. 413, ou ci-dessus, p. 312.

quel artifice les papes sont montés à si haut degré; Devis sur les vrais et les faux miracles.

On a aussi de lui plusieurs poésies sur divers sujets, mais dans le goût de son siècle, qui n'était pas trop bon. Ses ouvrages imprimés sont : *Un traité de la noblesse, et de ses offices ou degrés, et des trois États monarchique, aristocratique et démocratique; Des dîmes et des servitudes taillables*, 1549.

Il publia aussi la relation de l'affaire des dominicains de Berne, qui furent brûlés quelques années avant la Réformation.

Voilà, Monsieur, ce que vous avez exigé de moi, et que j'ai tâché d'exécuter à peu près dans le goût des *Mémoires du Père Nicéron*. Je souhaite que cet essai fasse naître la pensée à quelque autre plus habile que moi, de continuer la vie de nos hommes de lettres qui se sont distingués par leurs talents. Vous ne devez pas attendre autre chose de ma plume, et il est à peu près temps que je prenne congé du public.

Je suis, etc.

VIII

URBAIN BONIVARD, GRAND-ONCLE DE FRANÇOIS.

(Explication de son sceau. — Les abbés commendataires. — Les princes de Savoie de la seconde moitié du quinzième siècle. — Greilly au pays de Gex, illustration de ses seigneurs avant que cette terre appartînt aux Bonivard.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1754.)

Je vais mettre ici, comme supplément à l'article de Bonivard, des détails explicatifs sur un ancien sceau de cuivre, retrouvé en 1750 dans une armoire de nos archives, où il était oublié depuis longtemps, et qui doit avoir appartenu à quelqu'un des ancêtres de Bonivard.

Ce sceau est de figure ovale, haut de trois ou quatre pouces; il représente saint Victor armé, ayant une lance à la main droite, et tenant de la main gauche, devant sa poitrine, sa tête coupée. On a représenté une gloire à la place où avait été la tête. La figure du saint est placée devant la porte d'une église, au bas sont les armes de la maison Bonivard, timbrées d'une mitre et d'une crosse. Autour du sceau est, en caractères gothiques, la légende suivante : URBANUS. BONIVARDI. EPUS. COMEDATARIU[9]. STI. VICTORIS (*Urbanus Bonivardi Episcopus*, *Commendatarius Sancti Victoris*).

Voilà donc le sceau d'un Urbain Bonivard, qui prend la qualité d'évêque et celle de commendataire de Saint-Victor; cette légende a été, pendant quelque temps, une énigme pour nous. Nous en avons cherché inutilement l'explication dans notre histoire de Genève; cet Urbain Bonivard n'y paraît point, quoique ce dût être un homme de quelque importance, à en juger par sa naissance et par ses titres. Il prend dans Genève le titre d'*Episcopus* tout court; cela porte naturellement à croire qu'il était l'évêque du diocèse, cependant il ne paraît point dans nos listes. Ce sceau, à en juger par les caractères, doit être du quatorzième ou quinzième siècle; nos évêques de ces temps-là sont fort connus, et il ne paraît aucun vide dans le catalogue pour y placer cet Urbain.

Nous fûmes tentés de regarder cette légende comme fausse, et de soupçonner que le graveur avait fait de ce Bonivard un évêque imaginaire, ou qui ne l'avait été qu'*in partibus*; mais c'est là couper le nœud gordien, et renvoyer sur le graveur notre propre ignorance.

Vous savez, Monsieur, que, dans ces sortes de recherches, ce n'est pas l'importance du sujet, mais la difficulté seule qui nous pique. Nous avons donc voulu faire de nouvelles tentatives pour venir à bout de démasquer cet inconnu ; nous désespérions presque d'y réussir, lorsque, par un pur effet du hasard, je me suis souvenu d'avoir vu dans l'*Histoire de Louis XI* par Du

Clos, que dans ce temps-là il y avait un Bonivard, évêque, qui avait beaucoup de crédit à la cour de Savoie. J'ai cherché cet endroit et je vais le rapporter :

« Philippe, prince de Bresse, dit-il, les comtes de Romont et de Genève, se plaignaient de la faiblesse du duc Amédée leur frère, et de ce que la duchesse Yolande, leur belle-sœur, remettait toute l'autorité à Miolans, à Bonivard, évêque de Verceil, et à Doloy [1]. »

Je soupçonnai que ce Bonivard pourrait bien être celui que nous cherchions ; il ne nous manquait que son nom de baptême. Pour m'en assurer, je n'eus qu'à recourir à l'*Italia sacra* d'Ughelli ; je parcourus la liste des évêques de Verceil, où j'eus bientôt trouvé notre homme. « Urbain Bonivard, dit-il, religieux bénédictin, et abbé du monastère de Sainte-Marie de Pignerol, et commendataire du Prieuré de St-Victor, dans un faubourg de Genève, fut élu évêque, l'an 1469, à condition qu'il quitterait la qualité de prieur de St-Victor, et qu'il retiendrait ses vœux monastiques [2]. » Il mourut à Pignerol en 1499, dans son monastère où il s'était retiré. En 1484, il avait résigné le Prieuré de St-Victor à son neveu Jean Amé; c'est celui que je vous ai dit précédemment, qui avait des pièces d'artillerie, et qui résigna à son tour ce bénéfice à son neveu François.

Voilà, ce me semble, qui peut suffisamment éclaircir ce sceau. Je crois que vous ne vous arrêterez point à une petite difficulté qui reste encore, mais qui n'est pas difficile à résoudre. On exige d'Urbain, pour le faire évêque de Verceil, qu'il renonce à son Prieuré de St-Victor de Genève, et ce n'est que quinze ans après qu'il le résigne à un de ses neveux; il le possède toujours pendant cet intervalle, mais sous le titre de *commendataire*. C'est un artifice qu'on avait imaginé pour couvrir et pallier la pluralité des bénéfices.

[1] *Histoire de Louis XI*, tome II, p. 45, édit. d'Amsterdam. (Sur l'an 1471)

[2] Ea conditione ut S. Victoris Prioratu abiret, retineret cœnobium. Ughelli, tome IV, p. 809.

Au lieu du mot latin *commendatarius*, le graveur a écrit dans notre sceau COMEDATARIUS, et on le trouve orthographié de cette manière dans le *Glossaire* de Du Cange. Cette petite variété donna lieu à un bon mot de Menot, le prédicateur, mais qu'on ne peut pas rendre dans notre langue; il criait, dans un de ses sermons, contre l'abus de ces abbés commendataires qui absorbaient le revenu le plus clair d'un monastère, et il ajouta cette remarque grammaticale : *Commendatarii recte dicuntur* COMEDATARII, *quia omnia comedunt* [1].

Après avoir aplani le mieux que j'ai pu la légende de ce sceau, j'avoue que je ne laisse pas de demeurer encore un peu surpris, de ce qu'étant destiné à sceller des actes qui regardaient le Prieuré de St-Victor de Genève, Bonivard y soit qualifié simplement d'évêque, sans désigner son diocèse. L'évêque de Genève ne pouvait qu'en être blessé; c'est lui seul qui pouvait prendre chez nous le titre d'évêque tout court. Apparemment le graveur ne trouva pas assez de place pour écrire le nom de Verceil, mais il pouvait au moins en mettre les premières lettres, et abréger un peu plus le titre de commendataire.

Nous devons rendre la justice à l'historien Du Clos, que c'est lui qui nous a mis sur les voies pour deviner l'énigme qui nous embarrassait. L'obligation que nous lui avons ne m'empêchera pas de remarquer que je crois qu'il y a une petite méprise dans ce qu'il dit de ce Bonivard, évêque. C'était son frère Louis, seigneur de Greilly, qui avait une si grande autorité à la cour de Savoie, que les frères du duc en prirent ombrage. Guichenon est exprès là-dessus.

« Parce que, dit-il, la duchesse Yolande donna beaucoup d'autorité et de part au commandement à Anthelme, seigneur de Miolans, à Louis de Bonivard, seigneur de Grailly, et à Antoine d'Orli, gentilhomme savoisien, dont l'expérience et la fidélité lui étaient connues, les comtes de Genève, de Romont et

[1] *Carême de Menot*, folio 100. Sur l'abus des commendes, voyez *Journal Helvétique*, Mars 1750, p. 244. (Dissertation sur Bonmont, ci-après.)

de Bresse prétendirent d'avoir le gouvernement de l'État, pendant la maladie du duc[1]. »

Il est vrai que l'évêque de Verceil fut quelquefois employé dans des négociations politiques. On le voit en 1471 traiter une alliance entre la duchesse de Savoie et Galeas, duc de Milan; mais c'était Louis, son frère, qui était au timon des affaires, jusqu'à donner de la jalousie aux frères du prince régnant.

Il sera bon, et je me flatte que vous l'agréerez, Monsieur, que nous jetions un coup d'œil sur la situation des affaires de Piémont et de Savoie dans ce temps-là; cela répandra du jour sur notre sujet, et quand nous nous en écarterions un peu, le mal ne serait pas grand. Un morceau d'histoire, entremêlé dans l'explication de notre sceau, la rendra un peu moins sèche.

Louis, qui avait épousé Anne de Chypre, gouvernait le Piémont et la Savoie. Il eut plusieurs fils; le cinquième s'appelait Philippe. Il était d'un naturel violent et impétueux, qui causa bien des chagrins au duc son père; ce fils dénaturé persécuta surtout Anne de Chypre. En 1460, il tua le maître d'hôtel de cette princesse, et commit bien d'autres excès; il travaillait continuellement à soulever les peuples contre son père.

Le duc Louis jugea à propos de quitter la Savoie et de se retirer à Genève, en 1460, comme dans un lieu de sûreté. Philippe, qui était seigneur de Bresse, se rendit aussi à Genève en 1462, où il donna de nouvelles marques de son emportement.

En 1463, le duc et son épouse allèrent vers Louis XI, roi de France, implorer son secours contre l'oppression de leur fils. Le roi de France avait épousé une princesse de Savoie en 1451, n'étant encore que dauphin, et sans s'embarrasser de l'agrément du roi son père. Le contrat de mariage fut signé à Genève.

Le duc Louis, revenant de France au commencement de 1465, mourut à Lyon, et son corps fut apporté à Genève; il fut enterré dans le couvent des cordeliers, dans la chapelle de

[1] *Histoire de Savoie*, page 552.

Bethléem. On le revêtit de l'habit de saint François, pour suivre une sorte de dévotion fort en usage dans ce siècle-là.

Amédée IX, son fils, lui succéda; c'est celui à qui l'on a donné le surnom de *Bienheureux*. Il avait épousé Yolande de France, sœur du roi Louis XI, l'an 1452; c'était un prince faible de corps et d'esprit. Ses continuelles infirmités l'ayant rendu inhabile au gouvernement de ses États, on donna la régence à la duchesse Yolande, qui passait pour avoir beaucoup de mérite. Philippe, comte de Bresse, fit connaître plus que jamais son mauvais naturel pendant cette régence; il se porta aux dernières violences contre le duc son frère, et la duchesse de Savoie. La régente implora la protection de divers princes pour se maintenir contre cet oppresseur. Ce fut à cette occasion que Bonivard, évêque de Verceil, négocia une alliance avec le duc de Milan, proche parent du duc, par son mariage avec Bonne de Savoie. Ce traité est de 1471.

Amédée IX mourut à Verceil en 1472. Vous serez sans doute curieux de savoir, Monsieur, ce qui lui fit donner le titre de *Bienheureux*. Quand on a fait attention à son peu de génie, on serait tenté de croire que ce qui lui valut ce surnom, ce fut ce passage de l'Évangile mal entendu : *Beati pauperes spiritus*, bienheureux les pauvres en esprit.

Mais les historiens ont essayé de justifier ce titre. Ils disent que, dans sa dernière maladie, comme l'évêque de Turin faisait faire des prières et des processions publiques pour sa guérison, on vit Amédée dans le ciel, environné d'une foule de rayons si éclatants, qu'on eût dit qu'il était assis dans le sein du soleil. Quand on sut qu'il était mort à Verceil à cette heure-là, ce fut en sa faveur un titre de sainteté[1]; mais de peur que le public ne veuille pas se payer tout à fait de visions. on ajoute que ce prince était si dévot, qu'il fit une fois le voyage de Rome à pied incognito, en habit de pèlerin, qu'il fit bâtir plusieurs monas-

[1] *Sabaudiæ domus Arbor Gentilitia*, 1702, in-folio.

tères, et, ce qui vaut mieux que le reste, qu'il était charitable envers les pauvres.

Yolande, sa veuve, mourut près de Verceil en 1478; elle fut inhumée dans la cathédrale auprès du duc son époux, et notre évêque Bonivard officia à l'une et à l'autre de ces funérailles. Cette princesse avait beaucoup de génie. Guichenon nous apprend qu'elle avait fondé plusieurs monastères, entre autres celui de Sainte-Claire à Genève; mais elle est marquée encore par de plus beaux endroits dans l'histoire.

Je crois vous avoir déjà fait remarquer, Monsieur, que celui des Bonivard, contre qui les frères du duc avaient conçu le plus de jalousie, n'était pas l'évêque de Verceil, comme l'a cru l'historien de Louis XI, mais son frère Louis, qui est qualifié seigneur de Grailly. Cette terre seigneuriale donnera encore lieu à une petite digression par où je finirai ma lettre. J'ose vous promettre que vous y trouverez des particularités assez curieuses.

Grailly est un ancien château dans la province de Gex, à deux ou trois lieues de Genève, et assez près du village de Divonne. Plantin, à la fin de son histoire de Suisse, nous apprend comment cette terre fut vendue à Louis Bonivard; il a même copié en entier la procuration du possesseur pour la faire vendre, et l'acte de vente, qu'il dit lui avoir été communiqué par M. de Vérace Budé, de Genève. On voit dans cet acte que Gaston de Foix, seigneur de plusieurs terres en Aragon et de celle de Grailly, donne une procuration pour vendre cette dernière et quelques autres en Savoie. Il en allègue la raison, c'est que Jean de Foix, comte de Candale, son fils unique, qui avait épousé Marguerite de Suffole, dame anglaise, était prisonnier de guerre en France, et qu'il n'avait que ce moyen de payer sa rançon; cette procuration est passée dans son château de Meille, diocèse de Saragosse, le 3 mai 1455. En conséquence, la terre fut vendue à Louis Bonivard pour quatre mille écus d'or; l'acte de vente est du 3 mai de la même année. Il y est qualifié de « con-

seiller, chambellan et principal maître d'hôtel de Louis, duc de Savoie. »

Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, a donné la généalogie de cette maison de Grailly [1]; il y fait mention d'un Girard, chevalier, qui vivait l'an 1120, et dans sa *Bibliothèque Sébusienne*, qui est un livre rare, il nous parle d'un Nantelin de Grailly, qui signa un acte l'an 1126 [2].

Mais, Monsieur, ce n'est pas proprement l'antiquité de cette maison qu'il s'agit de vous faire remarquer. Voici un autre côté bien plus propre à attirer l'attention, ce sont ses alliances avec l'illustre maison de Foix. Vous savez que les comtes de Foix étaient souverains du Béarn et de la Navarre; on voit dans l'histoire que Jean, seigneur de Grailly, était sénéchal de Guyenne pour Edouard, roi d'Angleterre, l'an 1307; que Jean, son fils, épousa Blanche de Foix, et qu'il écartela ensuite ses armes de Grailly et de Foix.

L'abbé de Longuerue nous apprend, dans sa *Description historique de France*, qu'un des seigneurs de Grailly, près de Genève, ayant épousé l'héritière de Busch [3], ils s'établirent en Gascogne, où ils se rendirent célèbres par leur attachement au parti des Anglais [4].

Vous trouverez, dans *Moreri*, que Jean de Grailly, captal de Busch, était un des plus grands capitaines de son temps; il commandait, en 1364, les troupes de Philippe, roi de Navarre, contre Charles V, roi de France, à la bataille de Cocherel en Normandie, où il fut fait prisonnier par le fameux Bertrand du Guesclin. Ayant été mis en liberté, il passa ensuite au service des Anglais contre la France; il donna encore de grandes marques de valeur, mais il fut fait prisonnier une seconde fois et

[1] Page 1287.

[2] Page 61 de la 1re et rare édition de Lyon, 1660.

[3] Busch est un pays dans les Landes de Bordeaux, dont ils étaient souverains. Ils portaient le titre de *Captal de Busch* ou *Capoudal*. C'est un terme du pays, qui vient du latin *Capitalis*.

[4] *Longuerue*, p. 172.

emmené à Paris à la Tour du Temple, où il mourut cinq ans après [1].

Archambaud, captal de Busch et petit-fils de Jean, épousa Isabelle, vicomtesse du Béarn. L'histoire de Guyenne fait une mention fort honorable de ce capitaine. Par son mariage avec l'héritière de Foix, tout fut réuni en 1371 ; il était père de Jean, qui vendit sa terre de Grailly, et aïeul du comte de Candale.

Gaston, un de ses descendants, épousa Eléonor d'Aragon, qui fut héritière du royaume de Navarre par sa mère Blanche; elle laissa ce royaume à son petit-fils Gaston Phébus, qui, étant mort jeune et sans enfants en 1483, eut pour héritière sa sœur Catherine, qui avait épousé Jean. sire d'Albret [2]. On dit qu'elle mourut de tristesse d'avoir perdu la Navarre espagnole.— Encore un peu de patience, Monsieur, et vous verrez que ces broussailles généalogiques nous conduiront à un point d'histoire des plus intéressants.

Catherine de Foix-Grailly, infante de Navarre, était aïeule de la fameuse Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV; elle fut à son tour héritière de la Navarre qu'elle laissa à son fils.

Guichenon, dans sa *Bibliothèque Sébusienne*, dit que la postérité des Grailly, ayant pris le nom de Foix, a eu parmi ses descendants, des princes de Béarn et des rois de Navarre, par un événement des plus surprenants : *stupendo eventu* [3].

Cet historien pouvait aller plus loin; il fallait ajouter que la couronne de Navarre contribua beaucoup à procurer à Henri IV celle de France. Ce furent les Béarnais, ses fidèles sujets de Guyenne et de Navarre, qui mirent ce prince en état de résister au puissant parti de la Ligue. On peut donc dire que la branche de Bourbon ne régnerait pas aujourd'hui en France, sans cette alliance avec la maison de Grailly. C'est proprement là qu'il fallait placer le *stupendo eventu* de Guichenon, mais c'était une affaire

[1] *Dictionnaire de Moreri*, article *Grailli*.
[2] *Longuerue*, p. 209.
[3] *Bibliot. Sebusiana*, p. 61.

de religion, et cet historien était un nouveau catholique bigot, qui n'a pas voulu toucher cette corde. Rendons-lui cependant la justice d'être un des premiers qui nous ont fait connaître les personnes illustres sorties du château de Greilly.

Quand on chargea les intendants de France de dresser chacun un état de sa province, pour le duc de Bourgogne, il y avait dans leurs instructions, en termes formels, qu'ils ne devaient pas oublier de marquer dans leurs mémoires les terres ou châteaux de leur province d'où était sortie quelque grande maison, et l'intendant Bouchu, dans son *Mémoire sur la Bourgogne et le bailliage de Gex*, n'a pas fait la moindre mention de Grailly soit Greilly. Cependant cette maison s'est élevée jusqu'à donner des rois de Navarre; on peut même ajouter jusqu'à donner à la France un souverain, qui est le premier des Bourbons qui sont aujourd'hui sur le trône.

Vous avouerez que c'est là une omission bien essentielle dans ce mémoire; c'était là la véritable place de cette particularité historique. J'ai peur, Monsieur, que vous n'ajoutiez qu'elle y serait mieux que dans ma lettre, où elle vous paraît un peu déplacée.

Puisque c'est l'acquisition de Greilly faite par Louis Bonivard, qui a amené cette digression, je dois ajouter ici que cette terre appartenait encore à cette famille au temps de notre Réformation. François Bonivard et Amblard, son frère, la possédaient par indivis; on voit encore aujourd'hui leurs armes au bas de l'escalier du château.

IX

SUR LES LETTRES DE CALVIN A JAQUES DE BOURGOGNE, SEIGNEUR DE FALAIS, ET SUR BOLSEC.

A. Lettre à M. Wetstein, d'Amsterdam, éditeur de ces lettres.

(Don des originaux de ces lettres à la *Bibliothèque de Genève.* — Nicolas de la Fontaine. — *Les congrégations.* — Rupture entre Calvin et Falais. — Deux lettres inédites de Falais. — Apologie de Calvin pour Falais, adressée à Charles-Quint.)

(*Bibliothèque raisonnée* d'Amsterdam, 2me trimestre de 1744, tome XXXII.)

Monsieur,

Je dois vous remercier des exemplaires des lettres de Calvin à M. de Falais, que vous nous avez envoyés, mais surtout des originaux que vous y avez joints pour être conservés dans notre bibliothèque publique. Nous les avons mis avec grand nombre d'autres de ce réformateur qui n'ont jamais été publiées; elles se donneront du jour les unes aux autres.

J'ai vu, avec beaucoup de satisfaction, dans l'*Avertissement de l'éditeur*, que le seigneur de Falais ne retourna point dans l'Église romaine, comme je l'avais cru sur des présomptions assez fortes. Mais les raisons que l'on vient d'alléguer pour le garantir de ce reproche, me paraissent sans réplique. J'ai lu avec plaisir ces lettres; la correspondance entre ces deux amis m'a paru intéressante. On dit, dans l'*Avertissement*, que ce recueil donnera quelques lumières sur l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas; j'ajoute qu'il éclaircira aussi divers événements qui regardent l'histoire de notre république et de notre Église de Genève.

On trouve, par exemple, dans votre *Bibliothèque raisonnée*, une assez longue discussion pour déterminer qui fut le dénonciateur de Servet; c'est dans une pièce fort judicieuse, sous ce titre : *Réfutation de quelques imputations faites à Calvin sur le*

supplice de Servet[1]. Les ennemis de Calvin ont dit que cet accusateur était son propre cuisinier; d'autres ont dit que c'était le cuisinier de M. de Falais; il s'appelait Nicolas de la Fontaine, et il était du pays Vexin. Un cuisinier de Calvin, dit-on, dénonciateur sur des matières de théologie, quelle étrange procédure! N'est-ce pas porter au dernier point le mépris pour le magistrat et pour le public, que de faire agir un semblable personnage dans une cause de cette nature? On oppose, de l'autre côté, que c'est aussi se moquer des gens que de vouloir donner un cuisinier en titre d'office à Calvin, un des hommes de son siècle qui faisait la plus maigre chère[2]. On trouve dans votre *Avertissement* que la Fontaine était le valet de Calvin, et qu'il avait été auparavant cuisinier de M. de Falais. Je vais achever de débrouiller ce fait.

Dans ces lettres de Calvin, qui n'ont pas été imprimées et que je vous ai dit que l'on conserve dans notre bibliothèque, on voit que le seigneur de Falais vint à Genève en 1548, et qu'il logea chez Calvin; c'est dans une lettre à Farel, en date du 27 mai, que l'on trouve cette circonstance[3]. Ce seigneur mena prudemment son cuisinier avec lui, se défiant sans doute, et avec raison, de la table de son hôte. C'était un jeune homme qui avait quelque disposition à l'étude; il faisait alternativement chez Calvin la fonction de cuisinier et de copiste; il prit goût à la théologie, et quand M. de Falais sortit de chez notre réformateur, il lui laissa la Fontaine, qui peu à peu fit ses études, et était déjà un peu initié dans la théologie lors de l'affaire de Servet. Ce jeune homme était donc de la maison de Calvin, puisque, dans une lettre à Farel, il l'appelle *Nicolaus meus;* mais on ne doit pas le regarder tout à fait comme son valet, et encore moins comme son cuisinier. Ce grand homme avait chez lui des jeunes gens qui voulaient se pousser dans l'étude; il disposait

[1] *Biblioth. raison.*, tome I, page 366 et tome II, page 93.
[2] *Biblioth. raison.*, tome II, page 96.
[3] Nunc apud me est Dominus Fallesius, quem hic hiematurum spero.

quelquefois d'eux, sans que pour cela ils dussent être regardés comme ses domestiques.

On développe fort bien, dans l'*Avertissement*, le sujet de la rupture entre Calvin et M. de Falais, et on y a su garder une sage impartialité. Ce seigneur s'intéressa un peu trop, au gré de Calvin, pour Bolsec, qui avait été mis en prison à cause de la manière violente dont il avait disputé dans l'église contre un des dogmes des protestants.

« Je ne crois pas, dit l'auteur de l'*Avertissement*, que M. de Falais ait jamais songé à approuver la conduite de Bolsec, qui osa, en pleine église, contredire un ministre prêchant la prédestination. » Ce n'est pas proprement cette hardiesse qui doit faire condamner ce médecin; on ne saurait bien juger de cette action, qu'on ne soit informé auparavant d'un usage fort singulier, qui fut en vigueur pendant plusieurs années dans l'Église de Genève. Du temps de Calvin, tous les vendredis matin, les ministres prêchaient tour à tour sur quelques livres de l'Écriture sainte, qu'ils expliquaient de suite. Ce jour-là, il était libre à tous les auditeurs de proposer, après le sermon, au ministre qui avait prêché, leurs doutes et leurs difficultés, et cela dans l'église même : cela s'appelait le *Sermon de la congrégation*. Il reste encore quelque trace de cet ancien usage : les ministres de Genève prêchent de même tour à tour sur quelque histoire des Livres sacrés, et ce sermon est soumis à la censure, mais seulement à la censure particulière des ministres dans leur corps. Bolsec ayant assisté un vendredi à ce sermon, qui roula sur la prédestination, il parla à la fin de cet exercice, comme il en avait incontestablement le droit; il combattit fortement le prédicateur. Il soutint que sa doctrine faisait Dieu auteur du péché; il finit par une forte exhortation au peuple de se garder d'une doctrine si fausse et si scandaleuse. Il y eut tant d'emportement et de pétulance dans cette dispute, qu'un magistrat, qui était présent, crut devoir le faire conduire en prison. Rien de plus juste que ce qu'on lit dans la suite de l'*Avertissement* : « Il faut

être fanatique pour faire ce que Bolsec fit alors, mais il faudrait être fou à lier pour dire qu'il avait bien fait. »

M. de Falais, sans approuver la conduite de Bolsec, aurait voulu que le magistrat de Genève n'en vînt pas à des voies de rigueur contre lui. Bolsec était son médecin ; il en avait plus besoin qu'un autre, parce qu'il était valétudinaire. On attribue aussi à ce seigneur, avec beaucoup de vraisemblance, un principe de tolérance chrétienne.

Calvin écrivit aux Églises de Suisse pour avoir leur avis sur cette affaire; il y employa ces termes, que je crois que l'on explique d'une manière trop forte dans l'*Avertissement*: *Nos vero sic Ecclesiam nostram cupimus hac peste purgari, ne inde fugata vicinis noceat.* Apparemment il voulait dire que quand on aurait banni Bolsec de Genève, Messieurs de Suisse devaient aussi l'exiler de chez eux, afin qu'il ne les infectât pas de ses sentiments.

M. de Falais écrivit de son côté au clergé des cantons et à des amis qu'il y avait, en faveur de Bolsec; il leur demandait que, dans leurs réponses, ils adoucissent un peu les choses. C'est ce que firent surtout les ministres de Berne, dont la lettre est un modèle de sagesse et de modération; on en a rapporté quelques endroits dans la dernière édition de l'*Histoire de Genève* [1]. On comprend assez que Calvin, se voyant traversé de cette manière par M. de Falais, fut depuis ce temps-là en froideur avec lui.

J'ai déterré deux lettres que ce seigneur écrivit en faveur de Bolsec au magistrat de Genève. Avant de vous en donner l'extrait, je dois vous marquer qu'après avoir demeuré quelque temps à la campagne dans le voisinage de Genève, pour rétablir sa santé, il acheta ensuite une terre à deux lieues de notre ville, dans la province du Chablais, qui appartient aujourd'hui

[1] *Hist. de Genève* de Spon, sur l'an 1551, note de l'éd. de 1730.

au roi de Sardaigne, mais que les Bernois possédaient alors par droit de conquête, depuis dix ou quinze ans; cette terre s'appelle la *seigneurie de Veigy* [1]. C'est de ce lieu-là qu'il écrivit deux lettres en faveur de Bolsec.

Dans la première, qui est datée du 9 novembre 1551, il dit qu'il y a déjà assez longtemps qu'il a été informé de la détention de maître Jérôme Bolsec; que cependant il avait jugé à propos de demeurer dans le silence, mais que la femme du prisonnier, qui est actuellement dans sa terre, le sollicite si fort d'intercéder pour son mari, qu'il n'a pas pu le lui refuser; que d'ailleurs le prisonnier est son médecin, et qu'il lui doit de la reconnaissance pour la manière dont il l'a traité dans quelques-unes de ses maladies; que ce n'est pas un crime que d'avoir parlé librement sur le sermon de la congrégation, puisque l'usage de l'Église de Genève autorise tous les particuliers à le faire; qu'il espère donc qu'on lui rendra incessamment sa liberté, afin qu'il puisse exercer son art et secourir quantité de malades qui ne sauraient se passer de lui. Voilà en abrégé le contenu de la première lettre écrite à cette occasion.

Pour l'autre, je crois, Monsieur, que je ne ferai pas mal de la transcrire tout entière. Après avoir vu, dans votre recueil, tant de lettres adressées à ce seigneur, on doit naturellement être curieux d'en voir quelqu'une qu'il ait écrite lui-même; voici donc comment il revint à la charge deux ou trois jours après :

« Très Magnifiques et Honorez Seigneurs,

« Ayant cogneu par vos responses que mes Lettres ont esté assez bien acceptées de Vos Seigneuries, cela m'a donné d'autant plus d'occasion de m'adresser derechef familierement à vous. Je ne suis pas importun de nature : mais quand je vous

[1] Calvin semble parler de cette acquisition dans sa lettre L.

ay toujours expérimenté jusques ici, Seigneurs très humains et favorables, j'estimerois d'estre cause de mon malheur, si par faute de vous desclairer mon indigence, j'estoye destitué de votre adresse et bonne volonté.

« Il est ainsi que vostre prisonnier Maistre *Hierosme* cognoit mon naturel plus à mon appaisement que nul autre de Médecins que je cognoisse, et m'appuye de tant plus hardiment sur son jugement, pour ce qu'il ensuyt voulontiers celuy que le docteur *Andernas* de Strasbourg m'a laissé par escript. C'est celui, après Dieu, duquel je tiens ma vie. Parquoy pour ma prémiere et humble requeste, je vous supplie me permettre ledit Maistre *Hierosme*, afin que j'aye quelque peu son advis, avant que les maladies d'hyver, auxquelles je suis subject, me surviennent. Il fault que le Médecin en présence juge de ce qui est caché aux parties intérieures. Aultrement je ne vous incommoderoye pas voulontiers. Davantage il reçoit profit de moy pour me servir quand j'en ay besoin. Doncques ce seroit raison, s'il vous plaisoit, qu'il s'aquitast de son service.

« Magnifiques Seigneurs, en vous faisant cette ouverture, je ne pense pas de mesprendre ou fascher Vos Seigneuries. Car n'estimant point son procez estre criminel pour les raisons que je vous ay escript, je m'advance d'autant plus librement. Et puis je ne procede pas à la mauvaise foi, mais suis content de le vous relivrer, quand il vous plaira, pourvu que vous preniez de luy son serment, retenant aussi, s'il vous plait, sa Femme ou son Serviteur, combien que je l'estime homme pour tenir sa parole, quand il l'aura donnée. Si cela ne suffit, en scachant à quoi il restera, j'adviseray d'y pourvoir au mieux qu'il me sera possible, vous priant de m'en vouloir respondre par un mot de Lettre, afin que selon ce, je me puisse conduire. Et s'il y a service que je puisse faire à vostre République je m'y employeray selon mon petit pouvoir, aidant nostre Seigneur, auquel je supplie après m'estre recommandé fort affectueusement à vos bonnes

graces, d'augmenter Vos très Magnifiques Seigneuries sous sa sainte protection à tousjours.

« *De Veigy, ce* 11 *Novembre* 1551 [1].

« *L'Entierement à vos bons commandemens, et services,*

« Jaques de Bourgoigne. »

Après quelques petites recherches, j'ai trouvé que deux frères et deux sœurs de M. de Falais avaient embrassé la Réformation comme lui. Dans la quatorzième lettre, Calvin, parlant de l'*Apologie* qu'il dressait pour ce seigneur et qui devait être présentée à Charles-Quint, paraît embarrassé s'il y devait faire mention de ces deux frères et travailler aussi à leur justification. Il se détermine à n'en rien dire, craignant, en parlant pour eux, de leur faire plus de mal que de bien, apparemment parce qu'ils étaient encore sur les terres de l'Empire. Je crois pouvoir le conclure d'une lettre que Calvin écrivit à Farel en juillet 1549; il lui marque qu'on avait arrêté, par ordre de l'empereur, deux frères du seigneur de Falais, sans doute pour cause de religion, et que le cardinal de Granvelle les avait fait mettre dans une forteresse, d'où l'on ne sort ordinairement que pour être conduit sur l'échafaud. *Nihil prœterea scribo, nisi quod Dominus Fallesius duos habet ex suis fratribus in carcere. Quum Imperator comiter eos excepisset, ad Granvellam misit; ab eo blande excepti, cum discederent, à Prœfecto ligati sunt, et in carcerem conjecti. Deinde in Arcem Villenordam abditi, unde nemo nisi ad supplicium extrahitur. Fallesius tristem illum nuncium planè heroico animo excepit.*

M. de Falais avait deux sœurs qui s'étaient aussi déclarées pour la réforme; l'une mariée en Flandre, si je ne me trompe, et où elle mourut. Calvin, dans une de ses lettres, fait compliment là-dessus à son correspondant. L'autre vint trouver son frère à Genève, et elle s'y maria. Je tire cela d'une lettre de

[1] On trouve aussi une lettre latine de M. de Falais, écrite de Genève le 25 juillet 1549, au fameux George Cassandre. Voyez *Epistolœ a Belgis et ad Belgas*. Cent. I, Ep. 3.

Calvin à Viret, qui était alors à Lausanne. *Jam te invito ad nuptias*, lui dit-il, *nam hodie Dominus Fallesius sororem suam Vellutio elocavit.* La date est du mois de septembre 1550.

Vous voudriez savoir, comme votre éditeur le marque dans la préface, ce que devint M. de Falais depuis sa rupture avec Calvin, et on ne sait où trouver des lumières là-dessus; il est vraisemblable qu'ayant fait l'acquisition de cette terre seigneuriale, il la posséda plusieurs années. A l'égard de sa religion, il est aussi fort probable qu'il y avait exercice dans son château, et qu'il y faisait prêcher; il pouvait tirer de Berne quelque ecclésiastique qui lui convînt.

Cette terre de Veigy est aujourd'hui entre les mains d'un gentilhomme savoyard, nommé M. de Grailly. On dit que ses ancêtres possèdent ce fief depuis environ deux cents ans; il ne serait pas impossible qu'ils l'eussent acheté immédiatement de Jaques de Bourgogne.

Je suis, etc.

A Genève ce 6 Mai 1744. B. BIBLIOTHÉCAIRE.

B. Lettre aux éditeurs de la *Bibliothèque raisonnée*, touchant un extrait des lettres de Calvin à Jaques de Bourgogne.

(Anciennes *congrégations* à Genève. — Bolsec et son exil. — Ses calomnies contre Calvin réfutées par Bayle. — Genève n'exige plus de ses théologiens le serment au synode de Dordrecht, reconnaît l'examen de la religion comme principe de la réforme, et admet la tolérance civile. — Réfutation des injustes attaques des jésuites contre Calvin.)

(*Bibliothèque raisonnée*, 2me trimestre de 1745, tome XXXIV.)

MESSIEURS,

Dans les *Mémoires de Trévoux*, d'Amsterdam 1744, est un extrait des *Lettres de Calvin à M. de Falais*, marqué au coin

des jésuites éditeurs de ce recueil. Il convient donc qu'un auteur protestant examine quelque peu cet article. C'est ce que je vous demande la permission de faire dans votre journal.

Calvin, après avoir été étroitement lié avec M. de Falais, se brouilla enfin avec lui. Voici comment les journalistes de Trévoux rapportent l'occasion de cette rupture. « Bolsec, apostat de l'église romaine, et autrefois de l'ordre des carmes, n'était point du sentiment de Calvin sur la prédestination et sur la grâce. Cette opposition de sentiments fut ce qui attira à Bolsec une tempête terrible; et comme M. de Falais l'honorait de son amitié, ce fut aussi l'occasion de la brouillerie entre Calvin et ce seigneur. Un jour qu'on débitait au prêche les dogmes cruels de la réprobation antécédente de la volonté de Dieu, fixée au salut des seuls prédestinés, Bolsec se leva, contredit le prédicant et fit scandale dans l'assemblée. »

Ce narré a besoin d'être un peu rectifié. S'il n'est pas exact, ce n'est pas tout à fait la faute des journalistes. L'éditeur de ces lettres de Calvin s'est mépris le premier sur quelques faits. On a écrit à Genève pour avoir des mémoires fidèles là-dessus, et voici les nouvelles lumières qu'on a tirées des archives. Ce n'est point pour charger davantage Bolsec, que l'on donne cet éclaircissement: il tend plutôt à le disculper; mais il est bon de montrer en tout de l'impartialité.

Il y avait alors un usage à Genève qu'il faut nécessairement connaître pour bien juger de l'action de Bolsec. Dans le dessein d'instruire le peuple, on faisait tous les vendredis matin, dans la grande église, un discours français sur quelque point de religion. Ce n'était pas proprement un sermon, comme l'ont cru tous ceux qui ont rapporté cette affaire. Le ministre qui en était chargé ne montait pas même en chaire: il se plaçait simplement dans le chœur, et prononçait son discours d'un lieu un peu élevé. Ce qu'il y avait de singulier dans cet exercice, c'est que chaque particulier était autorisé, quand le discours était fini, à proposer ses doutes et à faire ses difficultés, s'il lui en était

venu quelqu'une dans l'esprit, et on lui répondait ensuite. Cet exercice s'appelait la *congrégation*. Il est resté encore quelque trace de cet usage dans l'église de Genève. Le sermon du vendredi matin a conservé cet ancien nom : chaque pasteur est chargé, ce jour-là, d'expliquer à son tour quelque livre historique de l'Écriture sainte, que l'on suit d'un bout à l'autre. Il est vrai que ce sermon n'est plus exposé à la censure publique du peuple, mais seulement à celle des ministres dans leur assemblée, qui se forme immédiatement après.

Bolsec ne fit donc que suivre l'usage, en faisant des objections contre la doctrine de la prédestination. On a eu tort de se récrier contre sa témérité d'avoir interrompu le prédicateur. Il ne l'interrompit point, et il lui laissa achever sa dissertation : il ne parla que quand l'orateur eut finit, et alors il était libre, et à lui et à tout autre, de demander des éclaircissements sur ce qu'on venait d'enseigner.

Bolsec ne parla pas même immédiatement après le discours fini. Farel, qui se trouva alors à Genève, avait assisté à cette congrégation. Il appuya ce que Saint-André venait d'établir : c'est le nom du ministre qui avait été chargé de cette fonction. Bolsec prit ensuite la parole, et soutint que c'était un sentiment faux, pernicieux et dangereux, de dire que Dieu a déterminé dans son conseil éternel, qui sont ceux qu'il veut sauver, et ceux qu'il veut damner ; que les anciens docteurs les plus célèbres ont pensé autrement, et entre autres Saint-Augustin ; que c'est faire de Dieu un tyran dont la maxime est :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Il ajouta, qu'en disant que Dieu a prédestiné ou à la vie ou à la mort éternelle ceux qu'il a voulu, on le fait auteur du péché ; que, pour trouver ce sentiment dans l'Écriture, on avait mal expliqué et même corrompu ou falsifié plusieurs passages de l'Écriture sainte. Il finit son discours par une exhortation fort

véhémente au peuple, à se garder d'une doctrine si fausse et si scandaleuse.

Calvin arriva dans l'assemblée pendant le discours de Bolsec. Il l'écouta sans l'interrompre et sans se faire voir. Les objections du médecin étaient assurément très-fortes, et l'on peut dire même embarrassantes. Cependant Calvin se présenta avec assurance, il répondit à tout d'une manière fort étendue et fort savante. Bolsec s'était autorisé mal à propos du suffrage de saint Augustin : Calvin lui cita tant de passages de ce Père pour la prédestination, qu'il en fut accablé; et il finit par ce trait : « Plût à Dieu que celui qui s'est avisé de citer saint Augustin comme étant pour lui, en eût vu quelque autre chose que la couverture. »

Il est vrai qu'après cette dispute dans le Temple, un *Auditeur* (magistrat) de la justice inférieure, qui avait été présent à cette scène, étant blessé des invectives violentes de Bolsec contre le sentiment reçu, crut qu'il était du devoir de sa charge de le faire conduire dans la prison, comme un brouillon et un séditieux. Voici comment les journalistes de Trévoux rapportent la chose. « On aurait dû réfuter Bolsec par de bonnes raisons, mais cette voie était trop longue et trop dangereuse. Calvin prit la plus courte et la plus sûre; il fit si bien auprès des magistrats, que le pauvre Bolsec fut mis en prison, ajourné, interrogé, condamné. »

Voyons si l'on ne se servit point de la voie du raisonnement avec Bolsec. Outre l'ample réfutation faite par Calvin dans le temple, et qui dura plus d'une heure, voici ce que disent les archives de Genève. Bolsec avait déjà attaqué huit mois auparavant, dans la congrégation, le dogme de la prédestination et de la grâce. Il le combattait aussi dans les conversations particulières. Calvin ayant appris sur quel ton il avait parlé à diverses personnes de l'élection gratuite, l'alla voir, et il le censura avec assez de douceur. Ensuite il le fit venir chez lui, et tâcha de lui faire voir qu'il se trompait; mais ne lui ayant point pu per-

suader ses sentiments, Bolsec continua de débiter les siens toutes les fois que l'occasion s'en présenta, et enfin il fit l'éclat public qui engagea le magistrat à le faire arrêter.

La question fut encore discutée fort amplement dans la prison et en présence du magistrat. On écrivit après cela aux églises de Suisse pour avoir leur sentiment sur cette affaire. « Calvin, pour parvenir à ses fins dans les formes, disent les journalistes, demanda l'avis des églises suisses en leur insinuant ce qu'il souhaitait d'elles. « Nous voudrions, dit-il, purger notre Église de cette peste, de manière qu'en étant chassée, elle ne puisse pas nuire aux Églises voisines [1]. » Le réformateur voulait qu'on purgeât la terre de cette *peste publique*, c'est-à-dire qu'on lui fit le même parti qu'à Servet, qui fut brûlé deux ans après. »

Quelque violente que soit cette interprétation, elle se trouve déjà dans la préface des lettres publiées en Hollande. Il est vrai que l'éditeur y a mis une alternative. « Ces paroles de Calvin dit-il, portent assez clairement qu'il fallait, ou mettre Bolsec à mort, ou le laisser croupir dans un cachot pendant toute sa vie. » On voit, dans la *Bibliothèque raisonnée*, une letttre de Genève qui donne une explication adoucie. « La pensée de Calvin était apparemment, dit-on, que quand on aurait banni Bolsec de Genève, messieurs de Suisse devaient aussi l'exiler de chez eux, afin qu'il ne les infectât pas de ses sentiments [2].

Il est très-vraisemblable que le réformateur ne demandait autre chose par là, sinon que la Suisse concourût avec Genève pour exiler Bolsec du pays. Voici quelques réflexions qui doivent faire prévaloir cette explication sur la glose de Trévoux. Il y avait plusieurs ministres, surtout dans l'église de Berne, qui n'étaient point pour le système rigide de la prédestination comme Calvin, et qui croyaient qu'on devait se supporter mutuellement sur ces questions difficiles et épineuses. On le voit

[1] Calv. Ep. 133. Ministris Helvetiis. — Nos vero sic ecclesiam nostram cupimus hac peste purgari, ne inde fugata vicinis noceat.

[2] Tome XXXII, page 448, (ci-dessus, page 389.)

clairement par la belle réponse qu'ils firent à l'Église de Genève, et qui est digne des siècles apostoliques. C'est un modèle de sagesse et de modération. Calvin ne pouvait pas ignorer leurs sentiments là-dessus. D'un autre côté (comme le dit fort bien M. de la Chapelle, dans une apologie de ce réformateur insérée dans les premiers volumes de la *Bibliothèque raisonnée*), Calvin n'était pas un sot. Comment donc se figurer qu'un habile homme comme lui ait demandé aux ministres de Berne leur consentement pour faire brûler Bolsec? Mais on conçoit aisément que le faisant envisager comme un esprit brouillon et pétulant, qui répandait indiscrètement des sentiments qui allaient jusqu'au pélagianisme, il leur aura insinué qu'il convenait de l'écarter de Genève et du pays voisin.

Enfin l'événement est le meilleur commentaire de la pensée de Calvin. Bolsec fut exilé de Genève. Il est vrai qu'il trouva d'abord un asile en Suisse; mais n'ayant pas su se modérer, et s'étant trop fait connaître dans ce pays-là, Calvin revint à la charge, et leur fit sentir la nécessité d'envoyer Bolsec plus loin. On voit dans la *Vie de Calvin* par Bèze, que le réformateur étant allé à Berne et s'étant plaint de Bolsec, qui ne cessait d'invectiver contre lui comme s'il faisait Dieu auteur du péché, Messieurs de Berne, sans prononcer sur le fond de la question, ordonnèrent à Bolsec de se retirer hors du pays.

Les journalistes font ensuite sentir le changement qui est arrivé, depuis ce temps-là, dans la théologie de Genève. « Voilà donc, disent-ils, tous les forfaits de Bolsec. Aujourd'hui que l'arminianisme domine en Hollande et à Genève, la doctrine de Bolsec serait regardée comme orthodoxe, et il n'y aurait plus que quelques vieux ministres disciples de Jurieu, ou quelques réfugiés, prétendus disciples de saint Augustin, qui s'en scandaliseraient. »

« C'étaient là sans doute, ajoutent-ils à l'occasion de la procédure contre Bolsec, c'étaient là les préliminaires du synode de Dordrecht, qui rejette de l'Église toute autorité infaillible,

et qui ne laisse, après cela, de frapper d'anathème quiconque ne se rendra pas au jugement des ministres et de leurs consistoires; mais, parce qu'on a pénétré l'inconséquence de ce conciliabule, on s'est accoutumé à Genève et en Hollande à se moquer de ses décrets..... Notez pourtant que les ministres hollandais et genevois, qui font si peu de cas des ordonnances de Dordrecht, jurent gravement à leur réception de les observer toutes. »

Je ne sais ce qui se fait en Hollande, mais je me suis informé exactement de l'usage de l'Église de Genève, et l'on m'a assuré que, depuis près de quarante ans, on n'exige rien de semblable de ceux qu'on reçoit au saint ministère. C'est avec la même justesse que les journalistes soutiennent que tout le clergé de Genève est devenu arminien. Supposons la chose pour un moment; il semble que, si la théologie des réformés s'est si fort rapprochée de celle des molinistes, ils devraient commencer à devenir amis; cependant tout le reste de l'extrait est également violent contre nous. On pourrait leur appliquer le reproche que Jésus-Christ faisait aux Juifs : *Nous vous avons chanté des airs lugubres, et ensuite des airs plus de votre goût, sans que vous y ayez daigné répondre* [1].

Il s'en faut bien que la théologie de Genève ait autant changé que le prétendent les journalistes; mais quand il serait arrivé quelque petite variation, on devrait la regarder comme une suite naturelle de l'examen de la religion, qui est le grand principe de la Réformation. Ces changements ne doivent point nous exposer à des reproches de légèreté. Les réformés ont avoué bien des fois qu'ils ne sont pas au-dessus de l'erreur, que dans un temps ils peuvent découvrir certaines vérités qui leur avaient échappé auparavant, et que des usages qu'ils désapprouvent aujourd'hui sur de nouvelles lumières, ont pu avoir lieu précédemment parmi eux, comme, par exemple, le trop de rigueur contre certaines opinions. Ils sont assez sincères et assez modestes pour en faire l'aveu.

[1] Matth. XI, 17.

Nos journalistes reviennent à Bolsec. « Il écrivit depuis la vie de Calvin et celle de Bèze, en style d'homme qui n'avait plus de commerce avec eux et avec leur Église (l'expression est fort adoucie pour désigner des libelles, remplis des plus affreuses calomnies). Bèze, de son côté, a dit tout le mal qu'il a pu de Bolsec. »

On dirait, à cette manière de narrer les choses, que c'est par représailles que Bèze a écrit un peu vivement contre Bolsec. Cependant, ce qu'il en a dit a précédé de longtemps l'histoire de Calvin et de Bèze écrite par ce médecin.

« Le singulier est, ajoutent les journalistes, que M. Bayle, dans son Dictionnaire, débite sur la foi de Bèze toutes les sottises que celui-ci dit de Bolsec, et qu'il ne peut souffrir en même temps aucun des traits que Bolsec met sur le compte de Calvin; cela s'appelle *un poids*, et *un poids*. Il fallait ou mettre les deux parties hors de cours et de procès, ou bien croire quelque chose de ce que dit Bolsec contre Calvin, si l'on voulait faire passer quelques-unes des anecdotes de Bèze contre Bolsec. »

Je dis là-dessus, à mon tour, que le singulier est d'entendre ces RR. PP. donner des leçons d'impartialité, et cela dans un ouvrage où le désintéressement brille autant que dans leurs mémoires ! Et à qui donnent-ils ces leçons ? A un M. Bayle. Ne craignent-ils point que quelque ami de l'auteur ne leur applique ce mot de l'Évangile : *Otez premièrement la poutre qui est dans votre œil, etc.*

Autre singularité : Bèze et Bolsec mis en parallèle comme deux auteurs de même étoffe. Il est vrai qu'ils ont une place l'un et l'autre dans le Dictionnaire critique ; mais voici les titres de ce dernier pour y avoir entrée. « Bolsec, dit M. Bayle, serait un homme tout à fait plongé dans les ténèbres de l'oubli, s'il ne s'était rendu fameux par certains ouvrages satyriques. » Il s'explique ensuite plus clairement dans une note, et il nous apprend que, dans la *Vie de Calvin*, que Bolsec fit imprimer à Lyon en 1577, il osa avancer que le réformateur avait été con-

vaincu à Noyon d'un péché énorme, et qui méritait la peine du feu, mais qu'il fut condamné seulement à la fleur de lys, son évêque ayant intercédé pour lui, afin qu'on modérât la peine.

On ne peut donc pas reprocher à M. Bayle d'avoir supprimé dans son Dictionnaire les traits malins de Bolsec contre Calvin; il a fait un grand usage de cette anecdote, mais c'est pour prouver qu'il n'y eut jamais de calomnie plus atroce, et en même temps plus grossière et plus insoutenable [1].

M. Bayle a pesé, en critique exact, le témoignage de Bolsec; il a examiné les pièces du procès avec beaucoup de patience et de sagacité. Dans cet examen, Bolsec s'est trouvé un infâme calomniateur. Cela déplaît aux journalistes; ils auraient voulu qu'on n'eût pas si fort approfondi ce fait. Pour sauver à Bolsec la flétrissure que mérite sa calomnie, il fallait, disent-ils, prononcer hors de cours et de procès. Ce qu'il y a d'admirable, c'est que ce conseil se trouve placé précisément dans l'endroit où l'on donne des leçons d'impartialité!

Si M. Bayle a rapporté très-peu de ces anecdotes que l'on trouve dans la *Vie de Calvin* écrite par Bolsec, il nous en donne la raison, c'est qu'on y voit partout l'esprit de vengeance. Il ajoute que, quand un homme a été convaincu d'une imposture contre quelqu'un dans un cas grave, on ne peut plus se fier à lui dès qu'il dépose contre cette même personne. *Semel malus, semper præsumitur malus in eodem genere mali.*

Les journalistes auraient souhaité que M. Bayle eût tiré, de cette *Vie de Calvin*, quelques traits qui pussent assortir ceux de Bèze contre Bolsec, qu'il leur a plu d'appeler des *sottises.* Puisqu'il ne l'a pas fait, il faut, pour les satisfaire, suppléer un peu à son silence. Le livre de Bolsec est devenu rare: peu de gens sont à portée de le consulter; on pourra juger par là si l'on doit avoir regret au peu d'usage que M. Bayle a fait de semblables anecdotes dans son dictionnaire. En voici une qui re-

[1] Voyez les articles Bolsec et Berthelier.

garde M. et Mme de Falais; elle est donc tout à fait de notre sujet, et par là on pourra juger du reste.

« Je ne veux laisser un point bien assuré, dit Bolsec, et connu de plusieurs, c'est de Madame Iolland de Brederode, qui fut femme du seigneur Jaques de Bourgogne, seigneur de Falais. Le dit seigneur, depuis qu'il fut arrivé à Genève, fut fort mal disposé de sa personne, et quasi continuellement entre les mains des médecins. Calvin l'allait souvent visiter, et, par plusieurs fois, il dit à la dite dame Iolland : *Que pensez-vous faire de cet homme mal disposé! Jamais il ne sera pour vous rendre service. Si vous me croyez, laissez-le mourir. Aussi bien est-il comme mort, et, s'il peut mourir, nous nous marierons ensemble* [1]. »

Puisque les journalistes voulaient des *sottises*, M. Bayle aurait pu leur servir celle-là. Dans la suite, Bolsec blâme fort Calvin de s'être laissé peindre; il trouve fort mauvais que l'on voie tant de ses portraits dans Genève; il a raison. Ce visage pâle et défait, que nous présentent les portraits que nous avons de Calvin, donne un démenti aux offres de service que Bolsec lui fait faire à Madame de Falais, sans parler de ses infirmités, que Bolsec étale imprudemment. Le meilleur, après tout, est de laisser ce misérable écrivain enseveli dans l'oubli, et cela pour son honneur, plutôt que pour celui de Calvin.

Les journalistes viennent ensuite à l'examen de quelques-unes des lettres de Calvin à M. de Falais; ils en copient quelques morceaux, sur lesquels ils exercent leur critique. « Ce seigneur et son épouse demeuraient aux environs de Strasbourg. Calvin leur écrit pour les exhorter à la persévérance, et, pour les encourager, il leur envoie un ministre dont il fait ainsi le portrait : Ce n'est pas un homme fort versé aux sciences humaines, et n'est pas garni de la connoissance des langues: même en langue latine il n'est pas des plus diserts..... Sa langue maternelle ne vous sera possible fort plaisante au commencement;

[1] *La Vie, Mœurs et Doctrine de Jean Calvin*, par Hierosme Hermes Bolsec, docteur médecin, à Lyon, 1577, chap. XV.

mais je me tiens assuré que cela ne vous empêchera pas de prendre plaisir à ses prédications. Il craignoit de n'être pas assez bien appris en civilité humaine, mais nous lui avons dit que ce ne seroit pas crime mortel envers vous.... « Au reste, ajoute-t-il, il n'est point adonné à gloire, ni à cupidité de se montrer. Vous pouvez l'admonester privément de tout ce qui vous semblera, et j'espère qu'il se rendra ductile. » C'est-à-dire (concluent les journalistes), que Calvin envoyait pour pasteur à un seigneur issu de la maison royale de France, un mince sujet, qui n'avait guère que le mérite d'être *bonhomme.*

Ils blâment Calvin de n'avoir pas mieux servi un ami respectable comme celui-ci: c'est en vérité chercher chicane à un homme, parce qu'on ne l'aime pas. Ne dirait-on pas que dans ces premiers commencements, où Calvin avait un si grand besoin d'ouvriers, il avait beaucoup à choisir! On lui demandait continuellement des ministres pour diverses églises de France; il leur répondait que, pour pouvoir leur en fournir, il fallait penser à lui envoyer à l'avance des sujets qu'il pût un peu former à Genève. C'est le sens de ce mot dont il s'est servi quelquefois pour répondre à ces demandes réitérées : *Envoyez-nous du bois, et nous vous renvoyerons des flèches.*

Dès que ce volume des *Mémoires de Trévoux* parut en Suisse, cet extrait des lettres de Calvin fut lu dans une société de gens de lettres. Quand on en fut à cet endroit, l'un d'eux fit une remarque assez singulière. « Savez-vous, Messieurs, leur dit-il, pourquoi les RR. PP. parlent avec tant de mépris de ce ministre que Calvin avait envoyé à M. de Falais pour ses dévotions domestiques? Il n'était que vertueux, modeste, docile et prédicateur solide. C'est qu'il faut bien d'autres qualités pour faire un jésuite, un sujet marqué au coin de la société, et qui ait véritablement l'esprit de l'ordre ; on lui demande à peu près le contre-pied du portrait de ce *bonhomme.* Ce doit être un directeur poli, fait au style des ruelles, doux, facile, muni d'accommo-

dements avec le ciel, tel, en un mot, qu'il est dépeint dans les *Lettres provinciales.* »

Dans toutes les autres lettres que les journaux examinent, on voit la même envie de contredire. Le seul article où ils paraissent fondés, c'est sur de petites vivacités qui ont échappé à Calvin contre l'empereur. « Dans plusieurs lettres, disent-ils, Calvin oublie le style de prédicateur et de réformé, pour prendre celui de l'invective contre Charles-Quint. « Si c'étoit à moi à faire (dit-il dans la quinzième lettre), je lui donnerois quelque bonne commission, laquelle l'empêcheroit d'approcher de nous de longtemps. » C'est-à-dire que, s'il en avait été le maître, il aurait fait un bien mauvais parti à l'empereur. » Pour rendre Calvin plus odieux, on a supprimé la phrase suivante, qui servait de correctif à celle-ci ; « Je désire qu'il soit à son aise, moyennant qu'il ne nous moleste point. »

« Comme ce prince était alors fort incommodé de la goutte, le réformateur s'en réjouit d'une manière peu évangélique. « Je suis plus joyeux, dit-il, que Dieu fasse la guerre à ce malheureux tyran de sa propre main, qu'autrement..... J'espère (ajoute-t-il dans la vingt-sixième lettre), que notre Antioche (Antiochus) sera serré de si près, qu'il ne lui souviendra des gouttes de ses mains, ni de ses pieds, car il y en aura par tout le corps. » Le bon M. de Falais et sa dévote épouse ne se fâchaient point de cela, parce que Charles-Quint les avait fait condamner à la cour souveraine de Malines; mais Calvin n'en était pas moins un insolent d'appeler *tyran* et *Antiochus* un grand prince qui vengeait l'ancienne religion, attaquée par une troupe de nouveaux venus, rebelles à l'Église et aux souverains. »

Personne ne doit approuver que l'on parle irrespectueusement des puissances, mais l'équité veut que l'on se rappelle que c'est ici une lettre familière, où l'on ne pèse pas tant ses expressions; c'est une réponse à M. de Falais. Il faudrait avoir la lettre même de ce seigneur à laquelle l'autre est relative ; peut-être se plaignait-il amèrement du procédé rigoureux de Charles-Quint, et

que ces petites vivacités de Calvin ne sont là que pour entrer mieux dans la douleur de l'affligé, en ayant un peu de condescendance pour la faiblesse humaine. Il faut encore se transporter dans le temps de la correspondance; le style de ce temps-là était beaucoup moins décent, beaucoup moins mesuré qu'il ne l'est aujourd'hui. Autrement, il faudrait faire le procès aux plus habiles gens de ce siècle; les Pères de l'Église eux-mêmes se trouveraient dans le cas. On sait qu'ils ont très-peu ménagé les princes persécuteurs.

Après cela, il est bon de voir d'où part, contre Calvin, une censure aussi forte, et qui va jusqu'à le traiter d'*insolent*. Il semble qu'une raison d'intérêt devrait rendre ces censeurs un peu plus modérés et les faire baisser d'un ton. Ne craignent-ils point les représailles? Voudraient-ils que l'on fût si rigide contre tous ceux à qui il est échappé quelque mot trop libre contre les puissances? Ne pourrait-on point leur dire avec Horace :

Quàm temerè in vos met legem sancitis iniquam!

Mes révérends pères, vous prononcez, sans y penser, un arrêt bien sévère contre vous-mêmes.

Heureusement, on ne peut point reprocher à Calvin d'avoir avancé dans ses écrits la dangereuse maxime de certains écrivains fort connus de nos journalistes, qui ont osé établir *qu'un prince hérétique, ou fauteur d'hérétiques, est, par cela même, déchu du droit à la couronne; qu'on peut le déposer, et que ses sujets sont déliés du serment de fidélité*. Après tout, ce que Calvin avait dit à l'oreille de son ami pour calmer sa douleur, n'augmentait pas celle de Charles-Quint; sa goutte n'en était ni plus ni moins douloureuse, et cela ne lui faisait ni bien ni mal. C'est ce qu'on ne peut pas dire des pernicieux principes que nous venons de citer, puisqu'ils ont été funestes à plus d'un souverain.

Il est surprenant que nos journalistes, membres d'une société qui a déclaré une guerre éternelle aux hérétiques, trouvent si

mauvais que Calvin, qui était encore alors engagé dans les préjugés du papisme à cet égard, ait usé de tant de rigueur contre quelques-uns. C'est ce qui paraît dans plus d'un endroit de leur extrait, mais ils conviennent, en même temps, que nous avons aujourd'hui sur cette matière des principes plus doux et plus humains.

« Aujourd'hui à Genève et en Hollande, disent-ils, on déteste ces écarts du réformateur : on lui reproche, plus qu'ailleurs, l'inquisition violente qu'il avait établie dans sa réforme, et les exécutions sanglantes qu'il sollicita contre ceux qui n'adoraient pas ses lumières. Il est bien vrai, ajoutent-ils, qu'on pense peut-être ainsi dans ces régions calvinistes, en conséquence d'un tolérantisme général, qui est devenu le dogme à la mode, et qui, par lui-même, va à la confusion de tous les cultes. »

Je ne sais si la tolérance va à la confusion de tous les cultes, comme le disent les journalistes, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a mis beaucoup de confusion dans leur extrait, et brouillé étrangement leurs idées ; ils confondent la tolérance *civile* avec l'*ecclésiastique*, malgré la différence qu'il y a entre elles. Faudra-t-il donc leur représenter que notre *tolérantisme* ne va pas à établir l'indifférence en matière de religion ou de culte, mais simplement à supporter les sentiments qui ne troublent point l'État, ce qui n'empêche pas que nous ne séparions de notre Église, par une discipline purement spirituelle, ceux qui nous paraissent errer dans les points fondamentaux. Ils confondent visiblement les droits de la conscience et le support dû aux errants, avec un *tolérantisme* général, qui va à confondre toutes les sectes. Enfin, pour couronner le sophisme, ils prennent la conduite d'une Église particulière pour la règle constante et générale des réformés.

Quand on lut cet extrait dans une petite assemblée de gens de lettres, l'un d'eux hasarda sur cet endroit une conjecture assez singulière. « J'ai ouï dire, leur dit-il, que les RR. PP. chargés de ce journal, en font faire de temps en temps quelques

articles à de leurs jeunes religieux, pour les exercer et pour les former. Je soupçonne fort, ajoute-t-il, que cet extrait est de la main d'un novice. Un ancien profès ne ferait pas de semblables *quiproquo*; ce sera apparemment quelque jeune régent de rhétorique, qu'on fera bien de faire monter en philosophie pour débrouiller un peu ses idées. »

Cette saillie divertit la compagnie, sans la persuader. On lui objecta que cet extrait est de la main d'un écrivain fort décisif, et qui prend continuellement le ton de maître, ce qui ne convient point à un jeune homme. Les calvinistes y sont traités du haut en bas : Calvin, leur chef, est un *prédicant*, un *insolent*, etc. Mais cela ne fit point revenir celui qui avait proposé la conjecture. « Vous ne connaissez pas l'esprit de la société, dit-il : quand il s'agit de réfuter les adversaires, ce sont les plus jeunes qui les traitent avec le plus de mépris. Vous ne savez pas ce que c'est qu'un jeune jésuite; c'est un petit-maître qui brusque toutes les bienséances. »

Quoi qu'il en soit, la vérité de l'histoire et les bienséances sont également blessées par les airs de mépris que l'on s'est donnés dans les *Mémoires de Trévoux* sur le compte d'un aussi grand homme que Calvin; on emploie, pour le désigner, les termes les plus méprisants. A le regarder simplement comme un savant, il devait être plus ménagé dans un ouvrage qu'on a trouvé à propos d'appeler : *Mémoires pour l'histoire des sciences.* Nous vivons dans un siècle poli, où les honnêtes gens sont convenus de laisser ces invectives dans la bouche d'un Bolsec ou de ceux qui lui ressemblent.

B. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET LITTÉRAIRE.

X

LES PSAUMES DE MAROT ET DE BÈZE, QU'ON CHANTE DANS L'ÉGLISE DE GENÈVE.

A. Les psaumes de Marot et de Bèze.

(Premiers psaumes traduits en vers français par Marot, 1540. Le roi, les princes, le public français les accueillent et les chantent. — Ils sont approuvés par deux docteurs de Sorbonne, et obtiennent privilége de Charles IX et Philippe II. — Bèze traduit en vers le reste des psaumes. — Leur chant introduit dans l'Église de Genève vers 1545. — Éditions primitives : psautier complet, 1562. — Tentative inutile des catholiques français auprès du Concile de Trente pour l'introduction de la langue vulgaire dans le culte. — Le chant des psaumes interdit en France. — Révision de la traduction vieillie de Marot, par Conrart et de la Bastide : elle est introduite à Genève en 1698, et de là dans les églises réformées françaises.)

(*Journal Helvétique*, Mai, Juin, Juillet 1745 ; *Nouvelle Bibliothèque Germanique* 1747, tome III, 1re et 2me partie.)

MONSIEUR,

Vous me demandez quelques éclaircissements sur les psaumes de la version de Marot et de Bèze, que les protestants ont adoptés, et qu'ils chantent encore dans leurs églises, après y avoir fait les changements nécessaires. Vous souhaitez de savoir quand ils ont été introduits à Genève, et si l'on a commencé par ceux de Marot, avant qu'on y eût joint ceux que Bèze avait aussi mis en vers. Vous voulez encore que l'on vous marque de quelle date est l'introduction du psautier complet. Votre curiosité ne se borne pas là : elle s'étend jusqu'à la musique même des psaumes, et vous voulez que l'on vous dise aussi de quelle main elle est.

Je vous avouerai, Monsieur, avec une entière franchise, que vos questions sont embarrassantes. J'ai consulté plusieurs livres sans pouvoir me satisfaire. Je ne m'en suis pas tenu à nos auteurs, j'ai encore voulu savoir ce qu'en avaient dit quelques catholiques romains qui en ont aussi parlé. Mais chez les uns et les autres j'ai trouvé ce point d'histoire ecclésiastique également embrouillé. Je ne peux donc rien vous promettre de bien précis sur cette matière.

Pour ce qui regarde la traduction des psaumes en vers français par Marot, je ne saurais vous indiquer une meilleure source que le Dictionnaire de Bayle, à l'article de ce poëte. Vous y trouverez bien des particularités sur ces psaumes. Il nous apprend que Marot, dirigé par le savant Vatable, professeur en hébreu, à Paris, traduisit d'abord trente psaumes.

Il est bon de remarquer ici en passant que plusieurs auteurs ont voulu nous faire regarder Clément Marot comme un homme sans étude, mais qu'ils se sont trompés; il paraît, par ce qu'il dit dans l'épître à François I[er] pour être reçu en la place de son père, qu'il avait fort bien étudié, et cela paraît encore mieux par plusieurs traductions qu'il a faites. Je crois vous devoir marquer ici la source de l'erreur. On s'y est trompé sur ces deux vers :

> Ore loqui latio penitus qui nesciit unus,
> Gallicus hic vates, gallica mira canit.

On a mis mal à propos ces vers à la tête de quelques-uns de ses ouvrages, car ils n'étaient pas faits pour lui, mais pour les œuvres de son père qui était aussi poëte. On les trouve sous ce titre dans quelques anciennes éditions, *In Jani Maroti commendationem*.

Clément Marot commença par traduire trente psaumes. Ils furent imprimés en 1540, et dédiés au roi François I[er]. Ce prince les lut, et marqua du désir d'en voir le reste. Dans cette première édition, Marot y avait aussi mis en vers l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, et le

Décalogue. François I[er] conseilla à Marot de présenter sa traduction dans cet état à Charles-Quint, qui se trouvait alors en France. L'empereur reçut aussi cet ouvrage avec plaisir, et fit un présent au poëte de plus de deux cents pistoles. Il l'exhorta en même temps à achever le psautier, et exigea de lui que, dès qu'il aurait mis en vers le psaume CVII, *Confitemini Domino quoniam bonus*, il le lui envoyât au plus tôt, parce qu'il goûtait beaucoup ce cantique [1].

Marot, chagriné en France à l'occasion des sentiments nouveaux sur la religion, chercha un asile à Genève. Il s'y retira en 1543. Il y mit en vers vingt autres psaumes, qui furent imprimés dans cette ville la même année, avec les trente premiers et une préface de Calvin. On ne voit plus cette première édition : il n'en est resté que la préface, qui a été réimprimée plusieurs fois dans les éditions suivantes. Calvin y prouva que, dans l'église, le service doit se faire dans une langue entendue du peuple. Il fait voir que le chant est fort propre à enflammer la dévotion ; il condamne l'abus que l'on a fait de la musique. A l'égard du choix des cantiques que l'on doit introduire dans le culte, il se détermine en faveur de ceux que Dieu lui-même a dictés, c'est-à-dire pour les psaumes de David ; mais il veut qu'on les chante d'une manière grave, et qu'en les chantant, non-seulement on entende ce que l'on dit, mais surtout qu'on le sente et qu'on en soit touché. Dans cette première édition des psaumes, Calvin joignit la liturgie et le catéchisme.

J'ai trouvé dans la bibliothèque d'un homme de lettres une édition de trente psaumes de Marot faite à Genève en 1542, qui avait aussi la liturgie. En voici le titre : *La forme des Prières et Chants Ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacremens et consacrer le Mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne, et comme on l'observe à Genève. M. D. XLII.* A la tête de ces trente premiers psaumes de Marot se touve une préface

[1] C'est le psaume CVI, selon la manière de compter des Hébreux.

fort abrégée, qui est comme la substance, ou plutôt le canevas de celle que Calvin donna plus étendue et plus développée l'année suivante.

A parler en général, on peut dire que les psaumes de Marot furent d'abord bien reçus en France, et qu'ils y eurent un grand cours. Il est vrai que la première édition, dédiée à François Ier, fut censurée par la Faculté de théologie de Paris. Mais le roi n'y eut aucun égard, et exhorta le poëte, comme nous l'avons vu, à continuer son ouvrage. Après même que Marot eut changé de religion, ses psaumes n'en furent pas moins estimés. De Serres nous apprend, dans son *Inventaire*, une particularité qui mérite quelque attention, c'est que François I, dans son lit de mort, ne fit pas difficulté de citer plusieurs passages des psaumes de la version de Marot.

Florimond de Rémond, conseiller de Bordeaux, nous apprend dans son livre *de la Naissance de l'Hérésie*, que chacun des princes et des courtisans choisissait un psaume pour lequel il se sentait de la prédilection. La reine choisit le VIme : « *Ne veuille pas, ô sire*, » etc. Antoine roi de Navarre : « *Revange-moi, prens la querelle.* » Pour le roi Henri II, Florimond de Rémond dit que son psaume favori était le XLIIme : « *Ainsi qu'on oit le Cerf bruire*, » qu'il était de son goût, surtout parce qu'il aimait la chasse, et qu'il le chantait quelquefois au milieu de cet exercice. Mais un auteur contemporain assigne un autre psaume à ce prince : c'est le CXXVIIIme, « *Bienheureux est quiconque sert à Dieu volontiers.* » Il ajoute que le roi en composa lui-même la musique, qui fut trouvée bonne et assortie aux paroles, qu'il le chantait et le faisait chanter fort souvent. Il faut remarquer à cette occasion que les psaumes de Marot ne furent pas mis en musique dès qu'ils parurent : chacun y mettait l'air qu'il jugeait à propos, et souvent c'était celui de quelque vaudeville.

Vous trouverez, Monsieur, dans le *Dictionnaire de Bayle* cette citation de Florimond de Rémond. L'endroit est effectivement curieux ; mais cet habile critique a oublié de faire une remarque

qui était tout à fait du ressort de son Dictionnaire, c'est que le conseiller de Bordeaux, pour prouver que Henri II s'affectionnait à la version de Marot, allègue le goût de ce prince pour le psaume XLIIme, et ce qu'il y a de singulier, c'est que ce cantique qu'il lui fait chanter fréquemment en chassant, n'est pas de ce poëte, mais est de la main de Bèze, qui ne le traduisit même que plusieurs années après. Malgré cette petite méprise, il n'en est pas moins vrai, comme le dit cet auteur, que Henri II se déclara pour les psaumes de Marot, et que la proscription du poëte n'empêcha point que son ouvrage ne fût approuvé. Ce prince, à l'exemple du roi son père, favorisa l'impression de ces psaumes, nonobstant les censures et les poursuites de la Sorbonne.

Je dois, à cette occasion, vous faire connaître une édition des psaumes de Marot, qui est devenue fort rare. Quelques poëtes de ce temps avaient travaillé à achever le psautier; il fut imprimé à Paris en 1550, avec ce titre : *Les CL psalmes du prophète royal David, traduits en rhythme françoise par Clément Marot et autres auteurs.* J'en ai vu une seconde édition faite l'an 1555 ; on voit à la tête une épître dédicatoire en vers à Henri II, par Gilles d'Aurigny, poëte de ce temps-là, qui avait aussi traduit trente psaumes de ce recueil.

Si vous me demandez ce qui pouvait choquer les théologiens dans cette version de Marot, il y a apparence qu'ils la faisaient regarder comme suspecte. Maimbourg, dans son *Histoire du calvinisme*, le dit positivement; il nous apprend que « la Faculté de théologie remontra au roi qu'il n'y avait rien de plus dangereux que cette infidèle traduction des psaumes. » Cependant on aurait dû la regarder comme bonne et exacte, puisque ce poëte avait été aidé par Vatable, qui savait à fond la langue hébraïque, qui avait traduit à Marot, mot pour mot, l'hébreu en français, et qui, outre cela, lui avait expliqué toute la force et l'énergie des termes, que le génie poétique de Marot savait après cela tourner fort heureusement.

Mais si Vatable était savant, il passait, comme la plupart des

habiles gens de ce temps-là, pour favoriser la réforme. En général, le clergé romain voyait avec peine les traductions des psaumes en langue vulgaire. Comme le psautier fait une partie considérable des prières de la liturgie romaine, on appréhendait que ces versions n'accoutumassent insensiblement le peuple à prier Dieu en français, ce que l'on ne voulait pas souffrir.

Mais admirez, je vous prie, Monsieur, l'excessive défiance des ecclésiastiques de France, qui en cela paraissent avoir été plus ombrageux qu'on ne l'était à Rome même. Aux psaumes de Marot, qu'il avait d'abord fait imprimer à Paris, on en joignit huit autres de quelques traducteurs qui n'ont jamais été bien connus, et ce petit recueil fut imprimé en gothique à Rome, avec privilége du pape, en 1542, par Théodore Drust. Voilà donc le pontife moins scrupuleux que la Sorbonne sur la version des psaumes en français.

Ce qui put encore choquer dans cette première édition des psaumes, ce furent ses accompagnements. J'ai dit que l'on y trouvait à la fin le Décalogue en vers, et il faut remarquer qu'il y est dans son entier et sans avoir essuyé aucune mutilation. Or on sait que, depuis un siècle ou deux, on supprimait le deuxième commandement, et on le cachait avec soin au peuple: témoin ces commandements rimés qu'on apprenait à la jeunesse :

Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement.
Son Nom en vain ne jureras, etc.

où la défense de rendre aucun culte aux images ne paraît point, et a été adroitement escamotée. Pour Marot, il avait mis rondement dans sa traduction du décalogue :

Tailler ne te feras image
De quelque chose que ce soit ;
Si honneur leur fais et hommage,
Ton Dieu jalousie en reçoit.

Cette version ne put que blesser, non point parce qu'elle

n'était pas fidèle, comme le dit Maimbourg, mais, au contraire, parce qu'elle l'était trop au gré du clergé romain, qui cependant n'osait pas s'exprimer trop clairement là-dessus.

Un poëte de ce siècle-là, nommé Artus Désiré, eut plus de franchise. Il déclara hautement combien il était choqué de ce couplet si répugnant à la foi catholique, et publia quelque temps après un livre sous ce titre : *Contre-poison des cinquante-deux chansons de Marot, intitulées* PSALMES. Paris, 1561. Voici comment il y redresse le commandement contre les images :

Tailler donc feras son image,
Et des benoîts Saints qu'il conçoit :
Si honneur leur fais et hommage,
De grâce l'accepte et reçoit.

Voilà le démenti qu'il donne à Marot, ou plutôt au législateur lui-même ; il est vrai que ce hardi poëte fut lui-même redressé à son tour. Monluc, évêque de Valence, se plaignit de cette falsification, dans la conférence de St-Germain, qui se tint la même année que ce livre parut, et la reine Marie ordonna la suppression de ce scandaleux ouvrage.

Bèze acheva dans la suite l'ouvrage que Marot avait commencé. Ce fut à la sollicitation de Calvin qu'il entreprit ce travail ; il mit en vers français les cent psaumes qui restaient à traduire ; cette suite fut aussi fort bien reçue par toutes les personnes qui n'étaient pas prévenues. On peut dire que l'ouvrage entier fut accueilli non-seulement des protestants, mais de quantité de catholiques.

Une des premières questions que vous me faites, Monsieur, c'est : Quand on a commencé à chanter les psaumes dans notre Église à Genève? Il semble que je ne devrais pas être embarrassé à vous satisfaire là-dessus ; cependant je vous avoue de bonne heure que, quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pas pu trouver le commencement de cet usage ; nos registres publics ont négligé de nous en instruire ; ceux de la Compagnie de no

pasteurs n'en disent rien non plus. Ces registres ecclésiastiques, dans ces premiers commencements de notre Église, étaient peu exacts et peu détaillés; nous n'en avons même point des dix ou douze années qui suivirent la Réformation, et il y a apparence que c'est dans cet intervalle que le chant des psaumes a été introduit dans notre Église. Je trouve seulement, dans nos Ordonnances Ecclésiastiques, un règlement qui prépare à cet usage; il est du 20 novembre 1541, et voici comment il est conçu: « Il sera bon d'introduire les chants ecclésiastiques, pour mieux « inciter le peuple à prier et à louer Dieu. Pour le commence- « ment, on apprendra les petits enfants; puis, avec le temps, « toute l'Église pourra suivre. »

Ne trouvant dans notre ville aucun autre document là-dessus, j'ai eu recours à l'*Histoire de la réformation de la Suisse*, par M. Ruchat. Quelques églises particulières du pays de Vaud ont été plus soigneuses que la nôtre à marquer l'introduction du chant des psaumes; ainsi l'on trouve que l'on commença à les chanter dans l'église réformée de Grandson, le 1er décembre 1549 (tome VI, p. 452).

Nous sommes bien sûrs que cet usage est plus ancien dans notre Église, quoique nous n'en puissions pas marquer précisément la date.

Il paraît, par le témoignage de Bèze, qu'en 1548 on chantait les psaumes de Marot dans les assemblées publiques de Genève. Cette particularité se trouve dans sa paraphrase des psaumes, à la tête du XCIme. On voit, dans l'argument, qu'il se retira à Genève cette année-là; que la première fois qu'il assista aux assemblées de la religion, on chantait ce psaume; qu'il fut extrêmement touché des sentiments de confiance en Dieu que le prophète exprime dans ce beau cantique; que, depuis ce temps-là, il s'est vu quatre fois exposé à la peste, lui et sa famille, mais que toutes les fois qu'il s'est trouvé dans cette rude épreuve, ou dans quelque autre semblable, il n'a eu qu'à se rappeler l'impression que ce psaume avait fait sur lui la première fois qu'il

l'ouït chanter, et le méditer de nouveau, pour s'affermir contre le péril, et mettre son esprit dans une assiette tranquille.

Quoique nous n'ayons rien de bien précis sur l'introduction du chant des psaumes à Genève avant cette date, on voit assez qu'il faut remonter plus haut. J'ai déjà remarqué que nos registres ecclésiastiques n'en disent rien; c'est qu'ils n'ont commencé qu'en 1547, et qu'alors on chantait déjà ces psaumes dans l'Église; leur silence même est une espèce d'indication de ce que nous cherchons. On voit, dans plusieurs anciennes éditions des psaumes, une préface de Calvin, datée du 10 juin 1543, pour préparer le peuple au chant des psaumes; il est vraisemblable que cet usage aura eu lieu une année ou deux après. On ne saurait donc se tromper beaucoup en plaçant l'introduction du chant des psaumes dans l'église de Genève l'année 1545, et en disant que cette pratique a lieu depuis plus de deux cents ans.

M. Ruchat nous apprend une particularité assez curieuse, et que je ne dois pas omettre, c'est qu'avant qu'on chantât les psaumes de Marot dans le culte public, on chantait, à l'entrée du sermon, l'Oraison dominicale et le Symbole mis en vers par ce même poëte, et, à l'issue de la prédication, les Dix Commandements de Dieu [1].

Vous me demandez encore «quand c'est qu'a paru le psautier complet en vers français, et quand il a été introduit ainsi entier dans notre Église?» Cette seconde question me met à peu près dans le même embarras que la première. Vous apercevrez bientôt que je ne vous réponds qu'en tâtonnant.

Bèze était arrivé à Genève au mois d'octobre 1548. L'année suivante, il fut appelé à Lausanne pour y être professeur de la langue grecque. Son séjour y fut de dix années; ce fut là qu'il traduisit et mit en vers français cent psaumes, pour être joints aux cinquante de Marot. Il commença de bonne heure cet ouvrage, et tout nous porterait à croire qu'il dut paraître deux ou trois années après son établissement à Lausanne.

[1] *Histoire de la Réformation*, tome VI, p. 453.

Déjà je trouve dans les registres publics de notre ville que, le 24 mars 1551, Bèze présenta une requête au Conseil pour obtenir le privilége de faire imprimer le reste des psaumes de David, qu'il dit avoir fait mettre en notes de musique, et il demande ce privilége pour quatre ans; on le lui accorda pour trois années seulement. Il est bon de remarquer qu'alors il n'y avait point encore d'imprimerie à Lausanne.

Il paraît donc vraisemblable que Bèze ne tarda pas longtemps à se prévaloir de ce privilége. Parmi les remarques critiques communiquées à M. Bayle sur son dictionnaire, je trouve celle-ci qui a été insérée dans le supplément. « Les cent psaumes, mis en vers par Bèze, parurent vraisemblablement en 1553, puisque ce fut en ce temps-là qu'étant joints avec la liturgie et le catéchisme de Genève, ils excitèrent l'aversion des catholiques, qui n'avaient pas fait scrupule de se servir des cinquante premiers [1]. »

Pour bien constater ce fait, il faudrait déterrer dans quelque bibliothèque un psautier complet, qui fût à peu près de cette date. Il est parlé, dans la *Bibliothèque anglaise* (tome X, p. 72), d'un ancien exemplaire de psaumes qu'avait à Londres M. Mose, ami du fameux antiquaire Spon. Ils furent imprimés à Strasbourg en 1553, par les soins de Jean Garnier, un des ministres qui les revirent, et qui avertit, dans une préface, « qu'on en usait dans toutes les églises françaises de l'Évangile. » Calvin avait fait assez de séjour à Strasbourg; on sait que cette Église se moulait sur celle de Genève. Dès que les psaumes de Marot eurent été imprimés à Genève, en 1542 et 1543, avec la liturgie, Strasbourg ne tarda pas à en donner aussi une édition; on la vit paraître en 1545. Cette seconde édition de 1553 semble supposer que tous les psaumes y sont, d'après l'original qui aurait paru à Genève peu de temps auparavant.

Cette date semble se confirmer par le petit poëme que Bèze

[1] Article Marot, remarque N, supplément.

composa pour servir de préface à ses psaumes; il est fort connu, et on le voit encore dans toutes les anciennes éditions. Il commence aussi :

Petit Troupeau, qui en ta petitesse,
Vas surmontant du monde la hautesse.

Le poëte dit qu'il écrit ces vers dans le temps que le jeune Édouard, roi d'Angleterre, reçoit si humainement dans son île les débris des Églises persécutées en France.

Je vois les feux brulans en lieux divers,
Je vois passer de la Mer au travers
Une grand' Troupe, et un Roi sur le Port,
Qui tend la main pour les tirer à bord.

Bèze désigne encore ce prince par sa jeunesse; il dit que, dans un âge peu avancé, il marquait déjà beaucoup de mérite, et donnait de fort grandes espérances. Cela ne peut convenir qu'au successeur de Henri VIII. Le règne d'Édouard fut fort court; on sait qu'il mourut en 1553, âgé de seize ans.

Tout semblait donc concourir à fixer la date des psaumes de Bèze, ou du psautier complet, environ à l'année 1553, comme elle se trouve marquée dans le Supplément du Dictionnaire critique; il ne restait plus qu'à découvrir quelque édition de cette date. J'ai fait pour cela de nouvelles recherches, mais elles ont abouti à me prouver que je me trompais en comptant trop sur les vraisemblances, et sur la remarque critique du Dictionnaire.

J'ai trouvé une ancienne édition des psaumes, où sont ceux de Marot et seulement trente-quatre de Bèze, à cette date qu'on les croyait déjà complets. En voici le titre : *Octante trois pseaumes de David, à sçavoir 49 par Clément Marot, et 34 par Théodore de Besze, de Veselay en Bourgogne*, par Adam et Jean Riveriz, 1553; c'est un in-16 imprimé à Genève, en caractère italique et sans musique. Il semble qu'ils ont été publiés comme un essai et un échantillon du travail de Bèze; on y voit à la tête la préface en vers: *Petit troupeau*, etc. Il y a apparence que c'est la première fois qu'elle a été imprimée.

Un curieux m'a fait connaître une autre édition de psaumes imprimés à Genève en 1556, où il y en a quelques-uns de plus; on en trouve quarante de la main de Bèze, qui, joints à ceux de Marot, font le nombre de quatre-vingt-neuf[1]; la musique s'y trouve, et le nom des notes y est écrit tout au long. A la fin des psaumes, on a mis ce distique de Nicolas Bourbon, de Vandœuvres, poëte de ce temps-là :

Desinite hebræam jam Galli discere linguam,
Discunt Hebræi gallica verba loqui.

On en a donné la traduction comme suit :

Cessez, François, en la langue Hébraïque
Chercher David, pour bien estre entendu,
Car les Hébreux, en la nostre Gallique
Le vont cherchant pour nous estre rendu.

Cette édition frappe par la beauté du caractère et du papier; elle ne cède absolument en rien aux plus belles éditions des Etienne et des Plantin. Mais ce qu'il est plus important de remarquer, c'est que ce mélange des psaumes de Marot et de Bèze fut publié dans la vue d'être incessamment en usage dans l'Église: et la preuve, c'est qu'il y a à la fin une table des psaumes que l'on doit chanter le dimanche matin, le dimanche au soir et le mercredi, jour de prières, et tous les psaumes de ce recueil entrent dans cette table. Le psautier, ayant été ainsi introduit par parties, il ne faut plus être surpris si l'on n'a pas marqué dans nos registres de quelle date sont les psaumes complets, et quand ils ont été reçus dans l'Église en entier.

Continuons à chercher de nouvelles lumières. Une année ou deux après que Bèze eut donné ce second essai, il se passa un événement qui mérite d'être rapporté : quelques personnes, qui étaient dans les sentiments des réformés, se trouvant au Pré-

[1] Octante-neuf pseaumes, mis en rithme françoise, 49 par C. Marot, avec le cantique de Simeon, et les X Commandemens. A Genève, de l'imprimerie de Simon du Bosc, MDLVI.

aux-Clercs à Paris, qui est la promenade de l'Université, commencèrent à chanter les psaumes; c'était en été, et bien des gens, qui n'étaient là que pour le plaisir de la promenade, se joignirent à cette musique. Maimbourg, qui rapporte ce fait dans son *Histoire du Calvinisme*, remarque que «c'est la première fois que les psaumes furent chantés publiquement[1].» Cette nouveauté plut d'abord, et, dès le lendemain, le roi et la reine s'y trouvèrent, avec plusieurs seigneurs français ou étrangers. Le chant recommença comme le jour précédent; cette noblesse s'y joignit, et il s'y trouva une multitude incroyable de peuple; tout se passa avec beaucoup d'ordre et de bienséance. Les bourgeois de Paris montaient sur les murailles voisines, et paraissaient prendre plaisir à ce chant; ils marquaient leur surprise de ce que le clergé s'opposait à une pratique si louable et si édifiante.

Bèze, de qui nous tenons ce fait avec ses principales circonstances, ne nous apprend point quels étaient les psaumes que l'on chantait alors en France; si c'étaient simplement ceux de Marot, ou si quelques-uns des siens y étaient déjà joints. Ainsi cet événement, quoique remarquable, ne répand encore aucun jour sur ce que nous cherchons. On pouvait avoir à Paris ce mélange de psaumes de Marot et de Bèze, imprimés quelques années auparavant, et les chanter à l'imitation de l'Église de Genève. Il est vrai que M. Jurieu a dit quelque part que «l'Église de Paris avait chanté les psaumes avant l'Église de Genève,» mais M. Bayle le redresse là-dessus, et fait voir que cela n'est pas exact. «Il s'agit ici, dit-il, d'un chant considéré comme propre aux réformés, et comme une partie des exercices de piété. A cet égard, son berceau est à Genève, et l'on ne saurait disputer à cette Église la primauté[2].» Cependant il est plus vraisemblable que, dans ce chant public du Pré-aux-Clercs, les psaumes de Bèze n'y parurent point encore. M. Benoit, dans

[1] *Histoire du Calvinisme*, p. 99.
[2] *Dictionnaire critique*, article Marot, remarque P.

son *Histoire de l'Édit de Nantes*[1], dit positivement « qu'on y chanta les psaumes de Marot mis en musique sur de forts beaux airs. » Voilà à quoi il faut s'en tenir.

On a une *Apologie pour les Eglises réformées*, écrite en latin par Daillé, où l'on trouve la date de l'impression des psaumes de Bèze fixée à l'année 1559. Voici à quelle occasion : le Ministre de Charenton avait à répondre à une harangue que le clergé avait faite au roi Louis XIII, l'an 1636, dans laquelle on reprochait entre autres choses aux calvinistes, d'avoir effacé de leurs psaumes un certain endroit qui contenait une prière pour le roi ; c'est au verset 10 du psaume XIX, selon la Vulgate, et au XXe selon l'Hébreu. L'évêque d'Orléans portait la parole ; il dit que, dans ce dernier verset du psaume, il y a une prière pour le roi, que la Vulgate a rendue de cette manière : *Domine salvum fac Regem*, et que Bèze, dans la première version, avait traduite ainsi :

Seigneur, plaise toi de deffendre
Et maintenir le Roi.

Mais que, depuis quelque temps, les réformés avaient trouvé à propos de faire disparaître ces deux vers ; qu'ils s'étaient mis à la place du roi, qu'ils avaient pris pour eux une prière que le St-Esprit avait dictée pour lui, et que voici la nouvelle manière dont ils chantaient ce verset :

Seigneur, plaise toi nous deffendre,
Et faire que le Roi
Puisse nos Requestes entendre
Encontre tout effroi.

Le pétulant évêque concluait, avec beaucoup de chaleur, qu'il fallait ordonner aux réformés de rétablir cette prière.

Leur apologiste lui répondit que le texte hébreu est plus conforme à la dernière version qu'à la première, qui avait été faite

[1] *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. I, p. 16.

selon la Vulgate; il ajouta que cette seconde version est celle qui avait toujours été suivie depuis que les réformés obtinrent la première fois la liberté de conscience par l'édit de janvier 1561; il avoua que la première manière de traduire se trouve dans quelques anciennes éditions. Il en avait vu une qui, autant qu'il pouvait s'en souvenir, était de l'an 1559; elle ne contenait qu'une partie des psaumes; le titre n'en annonçait que quatre-vingt-neuf. Mais il remarque que ces anciennes éditions n'avaient pas été de l'usage des Églises réformées, ou qu'elles ne l'avaient été que peu de temps. Colomiez, dans une lettre à M. Claude, parlant de cette même accusation intentée contre les réformés, dit: « La première édition des psaumes de Bèze parut, si je ne me trompe, l'an 1560. »

Si vous souhaitez, Monsieur, d'être instruit plus à fond dans cette affaire, vous la trouverez fort détaillée dans l'*Histoire de l'édit de Nantes*, sur l'an 1636. Ce n'est pas ici le lieu de s'y étendre davantage; je n'en ai touché que ce qui pouvait nous aider à trouver la date de la première impression des psaumes de Bèze. Vous avez pu remarquer que les deux auteurs que je viens de citer ne nous la donnent que d'une manière un peu incertaine. Daillé avait vu apparemment l'édition de Genève de 1556, qu'il met quelques années plus tard, par une petite erreur de mémoire.

Pour Colomiez, qui dit avoir vu des psaumes de Bèze imprimés en 1560, je crois que sa mémoire l'a mieux servi. On a, dans la bibliothèque de Genève, des psaumes de cette année-là, imprimés pour Pierre Davantès [1]; c'était un bon humaniste, connu des savants sous le nom d'*Antesignanus*, qui doit signifier la même chose que Davantès dans le langage du Languedoc, c'est-à-dire un de ces soldats qui marchent avant l'enseigne. Ce

[1] Pseaumes de David, etc., avec nouvelle et facile méthode pour chanter chacun couplet des Pseaumes, sans recourir au premier, selon le chant accoustumé dans l'église, exprimé par notes compendieuses. A Genève, 1560, en lettres financières.

recueil de psaumes, que fit imprimer Davantès, n'en renferme encore que quatre-vingt-neuf, conformément à l'édition de Du Bosc de 1556. Colomiez avait vu apparemment ces psaumes; effectivement, le verset critiqué du psaume XXe y est tourné en prière pour le roi.

Afin que l'on pût avoir des psaumes tout en musique, sans qu'ils occupassent trop de volume, il imagina, au lieu des notes ordinaires, de simples chiffres arabes, en caractères fort menus.

Vous voyez donc, Monsieur, qu'en 1560, le psautier à l'usage des réformés n'avait pas encore paru complet; je trouve dans l'oraison funèbre de Bèze par La Faye, qu'il ne fut donné au public qu'en 1561. Je crois même qu'il faut encore retarder cette date d'une année. M. Ruchat l'a fort bien marquée dans la *Réformation de la Suisse*[1]: «Lorsque Bèze, dit-il, eut achevé sa traduction française des psaumes en vers, le livre des psaumes, ainsi traduit, fut imprimé tout entier pour la première fois en France, avec privilége du roi, par Antoine, fils d'Antoine Vincent, marchand libraire à Lyon, l'an 1562. »

Il est surprenant que les psaumes aient attendu si tard à paraître en entier, puisque dix ans auparavant Bèze avait déjà demandé au magistrat de Genève un privilége pour imprimer le reste des psaumes de David; mais il me semble qu'on ne saurait s'empêcher de se rendre aux preuves que j'ai alléguées pour en reculer la date aussi tard que je viens de le faire.

Voilà tout ce que j'ai pu découvrir sur ce sujet; j'ai inutilement consulté, sur cette date, le *Discours touchant les psaumes* que M. Bruguier, autrefois professeur à Nîmes, fit imprimer à Genève en 1664, et un autre livre plus ancien, et rebutant par son énorme longueur, son style diffus et ses digressions, savoir: *La divine mélodie du saint psalmiste*, par Jérémie de Pours. Il est si diffus, et sort si souvent de son sujet, que vous devez me tenir compte de la constance que j'ai eue de le lire tout entier,

[1] Tome VI, p. 536.

d'autant plus que, malgré son énorme longueur, je n'y ai point trouvé la date que je cherchais.

Avant qu'on eût un psautier complet, les psaumes de Marot avaient été adoptés par les réformés, quoique cette version n'eût pas été faite plus pour eux que pour les catholiques. Calvin avait bien d'abord composé quelques cantiques pour l'usage de l'Église de Genève, mais, dès qu'il eut vu ceux de Marot, il n'hésita pas à abandonner les siens; il fit imprimer à Genève les psaumes de cet excellent poëte, et il y joignit, comme nous l'avons vu, la liturgie et le catéchisme. Dès lors on les chanta dans l'Église, et ils devinrent comme la marque et la livrée de ceux qui voulaient un culte plus épuré que le romain, et qui croyaient qu'on devait louer Dieu dans une langue entendue.

Dès qu'on eut chanté publiquement ces psaumes à Paris, à la promenade du Pré-aux-Clercs, en 1558, si je ne me trompe, le clergé en prit une grande alarme, et s'employa de toute sa force à faire interdire le chant de ces sacrés cantiques; il fut défendu sous de grosses peines. Ce qu'il y a de singulier, c'est que depuis que le chant des psaumes eut été interdit en France, cet ouvrage ne laissa pas d'être imprimé quelques années après, avec le privilége du roi Charles IX.

On ne peut rien voir de plus authentique que l'approbation donnée à ces psaumes. Ce prince dit « qu'il a fait examiner cette traduction par des savants très-versés dans la connaissance de l'Ecriture sainte, qui l'ont trouvée conforme à l'original, de sorte que le roi, étant en son conseil, donne agréablement le privilége, pour le terme de dix ans, à Antoine Vincent, libraire à Lyon, d'imprimer quand et où bon lui semblera, tous les psaumes du prophète David, *traduits selon la vérité hébraïque*, et mis en rime françoise, comme a été bien vu par gens doctes ès dites langues, et aussi en l'art de musique. »

Il est bon de connaître aussi l'approbation à laquelle ce privi-

lége est relatif. Elle est de deux docteurs de Sorbonne. Le premier s'appelait De Salignac: c'était un savant fort estimé; on voit, dans la *Vie de Bèze*, ce docteur paraître fréquemment dans les conférences qui se tenaient sur les affaires de religion. L'autre se nommait Viboult, et est un peu moins connu. Voici leur certificat : « Nous soussignés, docteurs en théologie, certifions qu'en certaine translation de pseaumes à nous présentée, commençant au quarante-huitième pseaume, où il y a: *C'est en sa très-sainte cité*, poursuivant jusqu'à la fin, et dont le dernier vers est: *Chante à jamais son empire*, n'avons rien trouvé contraire à notre foi catholique, ains conforme à icelle, et à la vérité hébraïque. En tesmoin de quoi avons signé la présente certification, le 16 octobre 1561. Signé : J. de Salignac, Viboult. »

Vous trouverez ce certificat rapporté fort exactement dans l'*Apologie pour les réformés*, de M. Jurieu [1], à qui l'on en avait communiqué de Genève une copie; car, par un heureux hasard, la bibliothèque publique de cette ville en possède l'original. Voilà de quoi tirer d'embarras un curieux qui a fourni des Remarques critiques qu'on trouve à la fin du supplément au Dictionnaire de Bayle, imprimé à Genève en 1722. « Quoique je sois persuadé, dit cet anonyme, que l'approbation de la Sorbonne existe, je ne puis dire où elle est [2]. »

Vous ne manquerez pas, Monsieur, de me demander comment une pièce si intéressante est tombée en nos mains? Voici ce que j'ai ouï dire là-dessus : Antoine Vincent, le père, était un fameux libraire de Venise, connu sous le nom de *Valgrisi*, qui s'était retiré à Lyon, où il avait embrassé la Réformation. Antoine, son fils, exerça aussi la librairie dans la même ville. Quand il eut obtenu le privilége pour l'impression des psaumes, il y a beaucoup d'apparence que le secrétaire qui le lui expédia de la cour, y joignit l'approbation des deux docteurs, comme le fondement du privilége. Ce libraire étant mort quelques années

[1] *Apol. pour les Réformés*, t. I, p. 127.
[2] Supplément, p. 315.

après, on vendit son fond de boutique; ce fut Henri Étienne qui en fit l'acquisition. Il y trouva cette approbation des psaumes. et il y a apparence que ce fut lui qui la déposa dans la bibliothèque de Genève, comme une pièce curieuse qui méritait de passer à la postérité.

M. Bayle fait une difficulté sur l'approbation de ces deux docteurs de Sorbonne, dont nous dirons un mot, s'il vous plaît. « On ne comprend pas, dit-il, qu'en 1561, la traduction qui se chantait à Genève, eût été donnée à examiner aux sorbonnistes, tronquée des quarante-sept premiers psaumes; car, selon Florimond de Rémond, les cinquante psaumes que Marot avait traduits firent un corps avec les cent autres traduits par Théodore de Bèze, dès l'an 1553 [1]. »

Je remarquerai d'abord que M. Bayle a suivi un mauvais guide pour trouver la date des psaumes de Bèze, puisqu'il s'est trompé de sept ou huit années; mais cela ne résout pas toute la difficulté. Quand on donna les psaumes à examiner aux sorbonnistes, il est sûr que ceux de Bèze y étaient, puisque les deux qui sont cités sont de lui. D'où vient donc, demande M. Bayle, qu'ils n'ont pas examiné le psautier entier, et qu'il se trouve tronqué des quarante-sept premiers psaumes?

Voici, ce me semble, Monsieur, la conjecture que l'on peut donner là-dessus. Il y a beaucoup d'apparence que l'on présenta bien le psautier complet aux deux docteurs de Sorbonne, car le privilége que l'on sollicitait était pour imprimer tous les psaumes. On leur offrit donc un manuscrit qui les renfermait tous, mais sans aucun nom de traducteur. Les examinateurs reconnurent bientôt ceux de Marot, qui paraissaient depuis près de vingt ans, et qui étaient fort répandus; ils refusèrent apparemment de les examiner. On les pouvait supposer suffisamment approuvés par la protection que leur avaient donnée François I[er], Henri II et la cour; mais il y a une raison encore plus forte, pourquoi il

[1] *Diction. critique*, art. Marot, remarque N.

n'en fallait point faire mention dans le certificat. La Sorbonne s'était opposée à la publication de ces psaumes, quand ils parurent la première fois. Marot s'était retiré à Genève pour y professer la nouvelle religion. Les calvinistes, depuis ce temps-là, avaient adopté ces psaumes, et s'en servaient dans leurs assemblées. Par toutes ces raisons, les deux docteurs ne pouvaient pas les approuver sans se compromettre; en les autorisant, ils se brouillaient avec la Sorbonne; en les condamnant, ils choquaient la cour qui s'était déclarée en leur faveur; le plus sûr était donc de n'en rien dire. Apparemment les examinateurs firent retrancher du manuscrit environ les cinquante premiers psaumes, comme étant ceux de Marot, quoique cela ne soit pas exactement vrai. Voilà, ce me semble, comment on peut répondre à l'objection de M. Bayle sur ce psautier mutilé, présenté aux deux docteurs de Sorbonne.

Il se fait une nouvelle difficulté. « Daillé, dit-il, avait vu une ancienne édition des psaumes qui n'en contenait qu'une partie, et qui, autant qu'il pouvait s'en souvenir, était de l'an 1559. Notez que le psautier, approuvé par les docteurs, ne commençait qu'au psaume XLVIII[1]. » M. Bayle est surpris comment s'y pouvait trouver le psaume XX, sur lequel nous avons vu que l'évêque d'Orléans avait attaqué les réformés. Ce qui fait l'embarras de ce savant critique, c'est qu'il semble supposer qu'il s'était fait une édition de psaumes tronquée des quarante-sept premiers, que c'est celle que Daillé avait vue, et qui avait été faite conformément au manuscrit examiné par les sorbonnistes; mais ce psautier *acéphale* ou sans tête, est une chimère qui n'a jamais existé. Daillé avait vu apparemment ce mélange de psaumes de Marot et de Bèze, qui en contenait quatre-vingt-neuf, imprimés à Genève en 1556, et où le vingtième se trouvait déjà de la main de Bèze.

« Mais, ajoute M. Bayle, toujours fécond en difficultés, d'où

[1] Supplément au *Diction. critique*, Genève, 1722, p. 241.

vient que tant d'éditions, faites en vertu du privilége de Charles IX, ensuite de l'approbation des docteurs, ont les quarante ou cinquante premiers psaumes qui n'avaient point été examinés? » Cette objection est spécieuse, cependant je crois y avoir déjà répondu.

Ces cinquante premiers psaumes étaient censés être de Marot, et ils étaient censés approuvés par François I[er], qui avait accordé un privilége pour les imprimer. Sleidan parle de cette approbation dans son livre quinzième, sur l'an 1543. Voilà, ce me semble, de quoi répondre à ceux qui sont surpris que le privilége s'étende à tous les psaumes, tandis que l'approbation, qui en est le fondement, ne porte que sur les deux tiers du psautier.

Nouvelle difficulté : c'est sur la date du privilége de Charles IX, telle qu'elle est rapportée par M. Jurieu, qui la met sur la fin de l'an 1562. Ce prince ne saurait avoir donné le privilége dans ce temps-là, dit M. Bayle, parce que c'était alors le plus grand feu de la première guerre civile, et que Lyon était au pouvoir des réformés. La réponse est des plus aisées. M. Jurieu s'est trompé sur cette date, ou peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression ; le privilége fut expédié une année auparavant, c'est-à-dire le le 26 décembre 1561.

Le psautier complet fut imprimé, en conséquence de ce privilége, l'an 1562, pour le compte de Vincent, à Genève, à Paris, à la Rochelle et dans divers autres endroits du royaume. On en conserve une édition dans la bibliothèque de Genève, qui fut faite la première de toutes, par Antoine Davodeau et Lucas de Mortière, imprimeurs de Genève; elle est in-8° de l'an 1562. De Pours dit positivement que Vincent n'imprima pas d'abord ses psaumes à Lyon, qu'il les fit imprimer à Genève [1]; la guerre, qui était cette année-là dans tout son feu à Lyon, ne permettait pas à la presse de rouler. La même année

[1] De Pours, *Mélodie Sacrée*, p. 798.

on en vit une édition à Paris chez Adrien Roi et Robert Balard, une autre chez Martin le Jeune et Rolin Motet. Quand Lyon fut un peu plus tranquille. Jean de Tournes en donna une in-4°; on en a une in-16 de 1563. J'ai vu encore des psaumes imprimés à Genève en 1566, par Thomas Courtaut, en caractères de finance. Toutes ces éditions sont pour le compte de Vincent, et ont toutes le privilége de Charles IX à la tête.

Je ne sais, Monsieur, si vous êtes informé que Philippe II, roi d'Espagne, donna un privilége semblable pour l'impression des mêmes psaumes, à Plantin, fameux libraire d'Anvers; on y expose aussi que ces psaumes, avant l'impression, « avaient été examinés et approuvés par M. Josse Schelling, portionnaire de St-Nicolas à Bruxelles, à ce député par le Conseil de Brabant; et, qu'après l'impression de ces psaumes, ils ont été visités derechef et trouvés ne répugner point à la foi catholique. » Ce privilége de Philippe II est du 15 juin 1564. C'est précisément le même psautier que celui que Charles IX avait permis d'imprimer, je veux dire la version de Marot et de Bèze; il est vrai que ces poëtes ne sont point nommés. Leurs psaumes sont désignés par *certains cantiques traduits en rime françoise*; les docteurs de Paris avaient employé les mêmes expressions.

De Pours, dans sa *Mélodie sacrée*, n'a pas oublié de faire mention de l'un et de l'autre de ces priviléges; il ne pouvait pas manquer de nous instruire de celui de Philippe II, parce que cet auteur était des Pays-Bas. Aussi il en fait un article fort circonstancié [1], mais M. Bayle lui reproche une omission capitale. « Il ne faut pas oublier, dit-il, que le sieur de Pours, dans la vaste liste des psaumes qui ont été imprimés avec privilége, ne dit rien de l'édition de Lyon, approuvée par la Sorbonne et autorisée par Charles IX [2]. »

Si M. Bayle était allé un peu plus avant, il y aurait trouvé « que les psaumes furent approuvés en France par privilége du

[1] *Mélod. Sacrée*, p. 570.
[2] *Diction. critiq.* Marot, remarq. N.

roi, donné à Saint-Germain le 19 octobre 1561, à Antoine Vincent, libraire à Lyon, signé Robertet. On y lit la concession d'imprimer tous les psaumes de David, traduits selon la vérité hébraïque, et mis en rime françoise [1]. » Il rapporte toute la substance du privilége, mais que je ne veux pas répéter. Vous voyez par là, Monsieur, que ceux qui, comme M. Bayle, se piquent le plus d'exactitude, sont quelquefois en défaut; il est vrai que De Pours est long et ennuyeux. Par là, M. Bayle était dispensé de le lire jusqu'au bout; mais il semble que, quand on n'a pas lu un auteur tout entier, on ne doit pas lui reprocher ses omissions.

Voilà donc des priviléges authentiques en faveur de nos psaumes, et cela de la main des deux princes de l'Europe qui nous haïssaient le plus. Charles IX avait fait mourir pour leur religion un grand nombre de réformés, et il ne tint pas à lui de les envelopper tous dans le massacre de la Saint-Barthélemy quelques années après. Pour Philippe II, il avait toujours suivi constamment les maximes de Ferdinand, son bisaïeul, qui avait établi l'inquisition. Marchant exactement sur ses traces, il s'était signalé par la persécution des réformés dans tous ses États; on sait qu'il n'avait pas épargné la mémoire de son propre père, soupçonné d'avoir du penchant pour les sentiments de la Réforme. Ce prince cruel avait fait des édits qui condamnaient les sectaires aux peines les plus sévères, les hommes à être brûlés vifs et les femmes à être enterrées toutes vivantes. Le chant des psaumes était alors comme la marque distinctive des réformés; il était défendu, sous de grosses peines, de les chanter, et tout d'un coup les voilà réhabilités et approuvés par leurs plus grands ennemis! Ces princes autorisent des psaumes traduits par des auteurs proscrits pour leurs sentiments, et traduits en langue vulgaire, ce qui est contraire aux principes de l'Église romaine! Avouez, Monsieur, qu'il y a là-dedans quelque chose de bien surprenant.

[1] De Pours, p. 901.

Supposons que nous trouvassions, dans quelque histoire de l'Église, qu'un empereur païen, un des plus violents persécuteurs des chrétiens, ne laissait pas de parler avantageusement de leur culte, que dans un de ses édits il loue les hymnes qui se chantaient dans leurs assemblées de religion; qu'en conséquence, il permit d'en multiplier les copies, et de leur donner cours dans tout l'empire: supposons que cet ancien écrivain nous eût conservé cet édit dans son entier, je vous demande, Monsieur, ce que nous en penserions aujourd'hui? Bien des gens diraient que cette permission ne peut point se concilier avec le caractère violent de ce prince; qu'en défendant leurs assemblées, il a dû interdire de même leurs formulaires de dévotion. La pièce nous paraîtrait plus que suspecte; ne doutez point que quelque critique ne s'inscrivît en faux contre cet édit et ne le rangeât parmi les fraudes pieuses des Pères de l'Église. Cependant voici, presque de nos jours, quelque chose de tout semblable, et dont on ne saurait douter raisonnablement; c'est donc une leçon pour ne pas prononcer des jugements précipités. Disons-nous bien qu'il y a quantité de faits de ce genre dans l'histoire; je veux dire qui sont vrais sans être vraisemblables.

Ces sortes d'événements ne nous paraissent contradictoires que parce que nous ne sommes pas informés de quelques circonstances qui ont pu les amener, malgré les apparences contraires. Ceci mérite quelque discussion; il s'agit de chercher dans l'histoire ce qui peut avoir porté le roi de France et celui d'Espagne, tous deux également opposés aux réformés, à leur accorder cependant un privilége authentique pour leurs psaumes. Commençons par Charles IX.

Le privilége accordé par ce prince peut être regardé comme l'effet d'un discours que le célèbre Jean de Monluc, évêque de Valence, fit à Fontainebleau en 1560, en présence du roi François II, de Catherine de Médicis, reine mère, de la reine régnante et des grands de la cour. L'historien de Thou nous apprend que, dans ce discours, « le prélat, s'adressant aux deux

reines, les supplia de faire cesser les chansons profanes et impudiques qu'on osait chanter tous les jours dans les maisons royales, et de substituer à ces infamies des psaumes français et de pieux cantiques; exhortant Leurs Majestés à les chanter Elles-mêmes; que ceux-là n'avaient pas l'esprit de la véritable piété qui défendaient aux femmes le chant des psaumes en langue vulgaire; que les ennemis de l'Église prenaient occasion de là de calomnier les catholiques et de les rendre odieux, sur ce qu'ils défendaient en public et en particulier une psalmodie instituée pour louer le Seigneur et pour consoler les âmes pieuses [1]. »

Dès que Charles IX fut parvenu à la couronne en 1561, les États assemblés donnèrent quelque espérance aux réformés, que la reine Catherine de Médicis ne leur serait plus si contraire. Le chancelier, sa créature, y blâma ouvertement les violences en matière de religion. Cette princesse écrivit même au pape en faveur des réformés, et appuya leur demande que le service se fit en langue vulgaire.

Le Colloque de Poissy se tint cette année-là. On en attendait un équitable accommodement des différends de la religion. Il dura assez longtemps pour donner lieu à quelque adoucissement à l'égard des réformés. C'est dans ce temps-là que Vincent sollicita son privilége pour l'impression des psaumes.

La circonstance était favorable. Les conjonctures où se trouvait alors la ville de Lyon aidaient encore à le lui faire obtenir. Le Père De Colonia nous apprend, qu'en 1561, les calvinistes y étaient fort échauffés et prêts à se rendre maîtres de la ville. Le commandant écrivit au roi que les réformés seraient paisibles et lui demeureraient fidèles, si on leur donnait la liberté de conscience, et qu'on leur laissât leur temple pour l'exercice de leur religion [2]. Ce privilége accordé à un libraire de Lyon était encore un moyen propre à les calmer.

[1] De Thou, liv. XXV, sur l'an 1560.

[2] *Histoire Littéraire de Lyon*, t. II, p. 644.

M. Jurieu a donc tort de dire que «Charles IX, dans la plus grande ferveur des persécutions, accorda ce privilége [1]. » Rien ne gâte plus l'histoire que le penchant que l'on a à mettre du merveilleux où il n'y en a pas. Les affaires des réformés n'allaient pas trop mal alors; pendant la tenue du colloque de Poissy il y eut assez d'adoucissement. L'édit de janvier 1561 permettait l'exercice public de la religion réformée; il porte « qu'à raison de la conjoncture du temps, sans approuver la nouvelle religion, et jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné, on accordait aux réformés l'exercice public de leur religion. » En 1562, un autre édit confirma celui de janvier, et permit l'exercice de la religion réformée partout, excepté la ville de Paris et ses faubourgs. Peut-on appeler cela la plus grande ferveur des persécutions? »

Pour le privilége de Philippe II, on peut aussi en donner la raison; quoique le nom du roi y paraisse à la tête, il pourrait fort bien n'en avoir eu aucune connaissance. Il était retourné en Espagne depuis quelques années, c'est-à-dire en 1559; en 1564, le cardinal de Granvelle, qui s'était rendu odieux à tous les Flamands, était aussi allé en Espagne. Il ne restait donc dans ce pays-là que la duchesse de Parme, qui n'était pas si sévère, et qui, à cette date, flottait entre l'exécution rigoureuse des édits, et un peu de connivence, pour ramener ceux qui donnaient dans les nouvelles opinions. A Anvers, où les psaumes furent imprimés, elle fut obligée de permettre l'exercice de la religion réformée; en conséquence, le Conseil de Brabant donna à Plantin le privilége pour l'impression des psaumes. Environ dans ce temps-là, il se tint une conférence à Bruxelles, où l'on conclut qu'il valait mieux user de quelque modération avec les hérétiques, pour ne pas trop effaroucher les esprits. La preuve qu'il ne faut pas regarder ce privilége comme émané de Philippe II, c'est que, quand il eut appris ces adoucissements, il en fut fort irrité.

[1] *Apolog. pour les Réformés*, t. I, page 127 in-4°.

Voilà, Monsieur, comment des événements qui nous ont d'abord extrêmement surpris, et qui nous ont paru incroyables, ne laissent pas de s'expliquer assez naturellement quand on les approfondit un peu. Revenons en France pour y suivre encore quelque temps l'histoire de nos psaumes.

Le même esprit qui dicta le privilége au roi Charles IX, régnait encore à la cour de France quelques années après. Le cardinal de Lorraine fut chargé d'un mémoire pour le Concile de Trente, pour demander que le chant des psaumes en langue vulgaire fût établi, et ce mémoire fut signé par le roi, par la reine-mère, les princes du sang et quelques prélats. Il est bon d'écouter l'historien de Thou là-dessus.

Charles IX, parmi plusieurs représentations qu'il faisait au Concile, demandait expressément : « que dans les messes on expliquât l'Évangile dans une chaire, d'une manière claire, intelligible et à la portée du peuple ; que les prières faites en ce lieu par le curé, auquel le peuple répond, se fissent en langue vulgaire ; qu'après avoir célébré les saints mystères en latin, on fit quelques prières publiques en langue vulgaire ; que, dans le même temps, ou à d'autres heures, on chantât aussi en langue vulgaire des cantiques spirituels, ou des psaumes de David, après que l'évêque les aura bien examinés [1]. »

Ces saines idées changèrent bientôt, et celles du clergé, indisposé contre les psaumes en français, prévalurent. L'*Histoire de l'édit de Nantes* rapporte plusieurs faits qui le prouvent clairement.

En 1597, il parut un livre intitulé, *Plaintes des Églises Réformées de France*. Un de leurs griefs, c'est qu'on les troublait dans les moindres exercices de leur dévotion, qu'on ne voulait pas les laisser chanter les psaumes de David en français, et que dans divers endroits ces psaumes avaient été brûlés par la main du bourreau.

[1] De Thou, liv. XXXV, année 1563.

En 1658 le conseil privé du roi rendit un arrêt pour empêcher les réformés de chanter leurs psaumes hors de leurs temples. Le clergé avait dressé des mémoires où il faisait beaucoup valoir cette raison, que ce chant donnait du scandale aux catholiques. Il est singulier que les ecclésiastiques fissent un sujet de scandale du chant des psaumes, tandis qu'un de leurs plus célèbres prélats, Godeau, évêque de Grasse, loin d'être scandalisé de ce que les réformés s'appliquaient à cet exercice, trouvait fort mauvais que les catholiques ne voulussent pas les imiter. Selon lui, ce devait être un sujet de honte pour eux qu'on entendît aux villes où les réformés étaient les plus forts, « retentir ces cantiques dans la bouche des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs, pendant que les catholiques, ou étaient muets, ou chantaient des chansons déshonnêtes [1]. »

On ne comprend pas comment des ecclésiastiques, qui toléraient les chants des airs à boire et des chansons sales et pleines d'équivoques impudentes, dont les artisans étourdissaient tout le long du jour le voisinage et les passants, dans leurs boutiques et dans les rues, s'avisaient de faire les scrupuleux sur le chant des psaumes dictés par l'esprit de Dieu. Avouez, Monsieur, qu'on ne saurait s'empêcher d'être scandalisé de leur scandale.

Mais voici bien pis. Au lieu de profiter des leçons de ce sage prélat, on essaya de le rendre lui-même suspect. Bien loin que ces pieuses exhortations à chanter publiquement et en français les louanges de Dieu, devinssent un passeport pour nos psaumes, les siens, par cela même, furent sur le point d'être interdits; on chercha à les envelopper dans la condamnation des nôtres.

La Chambre de Grenoble, ne pouvant souffrir que le chant des versions françaises des psaumes fût permis à tout le monde, donna en 1658 un arrêt portant défenses de chanter les psaumes en français. Ce n'est pas seulement ceux de Marot et de

[1] Psaumes de Godeau, Préface.

Bèze dont on défend le chant, mais de tous les psaumes traduits en français. Les réformés avaient goûté la paraphrase des psaumes par Godeau. Elle avait été mise en musique par divers maîtres. On attribuait même à Louis XIII d'avoir travaillé aux airs qui avaient paru sous le nom de *des Aucouteaux*, un des maîtres de sa musique. Il paraît donc par cet arrêt, donné à Grenoble, qu'on ne voulait pas même permettre aux réformés de se servir de ces nouveaux psaumes.

Le roi cependant permit aux réformés le chant des psaumes *sans abus*, c'est-à-dire surtout qu'il ne troublât point le service de la religion catholique. Mais en 1661 la défense de chanter les psaumes dans les maisons des réformés fut rendue générale dans tout le royaume. Dans la suite on étendit cette défense. On défendit de les chanter à la campagne, dans les voitures publiques, soit par eau, soit par terre; en un mot ces psaumes furent interdits partout, excepté dans les temples. Quelques années avant la révocation de l'édit de Nantes, ce chant fut défendu expressément sur le chemin de Paris à Charenton.

Mais pour tempérer un peu ce qu'il y a de sec et de triste dans ces sortes de discussions, voici, Monsieur, ce qui se passa dans une petite ville de France, peu de temps avant la démolition des temples des réformés. Le bailli, sollicité par un curé séditieux, envoya faire défense à un serrurier de la religion, qui demeurait vis-à-vis de l'église, de plus chanter les psaumes dans sa boutique. Le service de la messe, disait le curé, était troublé par ce chant importun. Remarquez, s'il vous plaît, qu'il ne se plaignait point des perpétuels coups de marteau du cyclope, ni du raclement aigu de sa lime. Le serrurier ne se pressa pas d'obéir aux premiers ordres; mais la défense fut bientôt réitérée, et la seconde fois elle lui fut même signifiée par un sergent (huissier), dans toutes les formes de la justice. Le sergent demande à l'assigné sa réponse, afin qu'il l'écrive sur son exploit. Le pauvre homme, qui ne voulait pas multiplier les procédures, déclara ingenûment qu'il n'avait rien à répondre. Le sergent le presse:

« Il faut absolument que je mette quelque chose, » lui dit-il. « Hé bien, dit le serrurier, mettez donc :

« Jamais ne cesserai
De magnifier le Seigneur,
En ma bouche aurai son honneur
Tant que vivant serai. »

Le bailli, qui trouvait son curé trop vétilleux, s'écria, dit-on, en voyant cette réponse sur l'exploit : « Ah ! parbleu qu'on le laisse magnifier le Seigneur tant qu'il voudra. Pour moi, je ne veux plus m'en mêler. »

On ne se contenta pas de s'opposer en France au chant de nos psaumes par des arrêts, on les attaqua encore par des écrits. Maimbourg dit que la version des psaumes par Marot n'est point conforme à l'original, et que d'ailleurs on ne peut nier qu'elle n'ait quelque chose de burlesque[1]. Mais il a été vivement relancé sur cette première accusation. Pour le burlesque qu'il y trouve, on a remarqué judicieusement là-dessus qu'il ne faut pas juger de cette version sur le pied de la poésie d'aujourd'hui. Il faut voir si elle n'était pas grave et sérieuse pour le temps où elle fut composée. Marot parlait parfaitement le langage de son siècle ; il soutenait ses expressions de toute la délicatesse du génie le plus heureux, et d'un génie qui lui était propre. Le commerce de la cour influait encore sur le bon goût qu'il savait répandre dans ses ouvrages. Pasquier, meilleur juge que Maimbourg, dit « que les œuvres de Clément Marot furent accueillies favorablement de chacun. Entre ses traductions, ajoute-t-il, il se rendit admirable en celle des cinquante psaumes de David, aidé de Vatable, professeur du roi ès lettres hébraïques[2]. »

La version de Marot, et aussi celle de Bèze, ont passé pour d'excellents ouvrages, soit pour l'exactitude à rendre l'original, soit pour la poésie même ; on y trouvait, de leur temps, de la

[1] *Hist. du Calvinisme*, page 98.
[2] *Recherches de la France*, par Pasquier, liv. VII, chap. 5.

force et de la douceur, ce que l'on demande dans des sujets de cette nature. Quand ces versions parurent, on n'y trouva rien à redire, parce qu'elles étaient conformes à l'usage de leur siècle. Depuis ce temps-là, la langue française ayant considérablement changé, le style a commencé à en paraître mauvais. Nos psaumes ont été exposés à bien des chicanes, et nos adversaires ont pris occasion de là de nous insulter; ils nous ont fait des reproches sur des phrases basses et même obscènes qu'ils ont cru y trouver. Pour l'air burlesque que Maimbourg leur a reproché, ce n'est pas tout à fait sans fondement; mais est-ce la faute de Marot, si, par une bizarrerie particulière aux Français, ils se sont avisés d'emprunter le langage du temps de François Ier quand ils ont voulu badiner, et si le langage qui tient du gaulois tient par cela même aujourd'hui du style burlesque?

C'est environ un siècle après la publication de nos psaumes, que la langue française ayant souffert un changement considérable, on commença à les attaquer vivement sur la bassesse et le ridicule des expressions. Celui qui se signala le plus dans ce genre d'hostilités, fut le jésuite Meynier. Il fit plusieurs ouvrages contre les réformés où l'emportement et la passion paraissent à chaque page. Dans l'un d'entre eux, il attaquait vivement les psaumes chantés par les réformés dans leurs assemblées. Il les appelait d'un ton de mépris les *Rimes de Marot et de Bèze*, et les traitait de traductions pleines de falsifications, d'impertinences et d'impiétés. Il ramassait les honteuses plaisanteries, les contes forgés à plaisir, les allusions extravagantes que les missionnaires du plus bas ordre avaient trouvé bon de publier contre cette version. Il y comparait le dernier verset du psaume XXIII, ou XXII selon les latins, à une chanson à boire, et ne trouvait pas même qu'il y eût de chanson à boire aussi impertinente. Cependant la version n'a rien qui ne soit à la lettre dans le texte même. Mais la passion aveuglait tellement ce fougueux écrivain, qu'il ne prenait pas garde que ses railleries impies rejaillissaient sur l'original; et

cela dans le même livre où il reprochait aux traducteurs des psaumes, des impiétés[1].

Nous n'avions pas besoin de ces traits piquants de nos adversaires, pour sentir qu'il y avait dans nos anciens psaumes divers endroits choquants. On s'apercevait depuis longtemps en France que plusieurs expressions employées dans cette version étaient devenues presque barbares par les changements qui arrivent journellement dans notre langue. On pensa sérieusement à épurer le psautier des imperfections que le temps, plutôt que les traducteurs, y avait mises. Le célèbre Conrart se mit en devoir de retoucher cette version. Mais il ne vécut pas assez pour l'exécution de son plan. Il commença ce travail et un de ses amis l'acheva. Se voyant sur la fin de sa vie, il jeta les yeux, pour continuer cette révision, sur M. de la Bastide, qui y mit incessamment la main dès que M. Conrart fut mort en 1675, et trois ou quatre années après, le psautier entier vit le jour. L'ouvrage de ces deux Messieurs s'appelle proprement la *Révision des Psaumes.*

Vous me demandez, Monsieur, quand et comment ces psaumes retouchés ont été introduits dans nos églises? Il ne m'en coûtera pas beaucoup pour vous satisfaire là-dessus. Cette introduction est assez récente, et par conséquent elle ne demande pas d'aussi pénibles recherches que la première. C'est un événement de la fin du siècle passé.

Quoique les psaumes eussent été retouchés en France, vous savez que les Églises réformées de ce royaume ne les ont point chantés dans leurs exercices publics. La triste situation où elles se trouvaient alors ne leur permit pas d'exécuter ce sage projet. C'est proprement l'Église de Genève qui a introduit chez elle cette révision. Notre Église, qui s'était servie la première des psaumes de Marot et de Bèze, a aussi commencé avec toutes

[1] Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, sur l'an 1662.

les autres à se servir de la correction de MM. Conrart et de la Bastide, mais après l'avoir un peu retouchée.

Nos registres rapportent exactement tout ce qui regarde ce petit changement arrivé dans notre culte. On publia même alors quelques écrits pour en informer le public. Il parut surtout une brochure fort instructive là-dessus[1]. Mais comme ces pièces fugitives sont difficiles à trouver, je vais vous en donner l'essentiel.

Quelque temps après la dispersion des Églises de France, la Compagnie des Pasteurs de Genève reçut une lettre du Consistoire de l'Église française de Zurich, qui les priait d'introduire les psaumes de M. Conrart dans l'usage public de leur église, pour exciter, par leur exemple, les Églises françaises à exécuter ce qu'on aurait fait en France, si elles eussent subsisté. Voici la teneur de cette lettre.

On fait remarquer d'abord, « qu'il y a longtemps que plusieurs personnes dévotes et judicieuses en France, ont témoigné souhaiter que nous employassions dans nos exercices de piété une version des psaumes plus correcte et plus conforme à l'usage de notre langue et de notre siècle, que la version de Marot et de Bèze. Elle est devenue par le temps, non-seulement rude et désagréable, mais encore obscure, absurde et même burlesque en bien des endroits; et qui pis est, beaucoup de mots et d'expressions ne signifient plus maintenant ce qu'ils signifiaient autrefois, et ils portent dans l'esprit des idées sales et profanes. Les ennemis de notre religion saisissent ces endroits pour nous tourner en ridicule. Il importe donc de ne donner plus de prise à leurs méchantes satires. Nos formulaires de dévotion ne doivent rien avoir de barbare, d'équivoque, et encore moins de ridicule. Il est donc à souhaiter que l'Église de Genève, qui est la principale des Églises réformées où l'on se sert de la langue française, autorise par son exemple un changement si utile.» La lettre est du 10 mai 1688, et signée Rebou-

[1] Récit de la manière dont les psaumes de David, retouchés par M. Conrart, ont été introduits dans l'Église de Genève. Brochure de 31 pages in-4°.

let, pasteur de l'Église française de Zurich, et de dix ou douze ministres réfugiés, entre lesquels est M. J. Daillé, fils, ministre de l'Église réformée de Paris.

Quoique les raisons employées dans cette lettre soient extrêmement fortes, on conçoit aisément qu'il y avait plusieurs personnes qui trouvaient quelque inconvénient à faire ce changement. On trouva donc à propos de laisser encore écouler quelque temps, pour les y préparer insensiblement. On fit ensuite à Genève une édition de ces psaumes retouchés. Cela donna lieu à avoir le sentiment des autres Églises, qui presque toutes écrivirent des lettres d'approbation et d'encouragement. Enfin, après tous les préliminaires nécessaires, on se détermina à se servir de ces psaumes dans les temples. Ce fut le premier dimanche de novembre de l'an 1698, qu'on commença à les chanter publiquement à Genève.

Lorsqu'on eut vu le succès de ces nouveaux psaumes, la Compagnie des Ministres de Genève écrivit aux autres Églises une lettre circulaire où elle donne les principales raisons de ce changement. Elle est du 12 janvier 1700.

On reçut ensuite quantité de réponses des Églises réformées, qui marquaient qu'elles approuvaient ce que nous avions fait, et plusieurs même disent qu'elles se disposent à faire la même chose.

L'Église de Neuchâtel répond qu'ils ont marqué le premier dimanche du mois d'août 1700 pour l'introduction de ces psaumes. Celle de Bâle le dimanche 6 octobre de la même année. Les Églises françaises de Berlin et de Hesse-Cassel ne tardèrent pas à suivre cet exemple.

Vous jugez bien, Monsieur, qu'il doit s'être trouvé bien des particuliers de mauvaise humeur contre ce changement. Il faut mettre dans cette classe un certain nombre de vieillards. Outre qu'à cet âge-là on se déclare en général contre toutes les nouveautés, il faut convenir qu'il était fâcheux à des gens qui avaient appris dans leur enfance les anciens psaumes, de ne pouvoir

plus en faire usage sur la fin de leur vie, qui est le point où l'on a le plus de besoin de se soutenir et de se consoler par ces pieux cantiques.

Outre l'accoutumance, il y a encore des gens qui trouvent quelque chose de vénérable dans les expressions anciennes qu'ils n'entendent plus : semblables à ces anciens Romains, qui avaient un respect superstitieux pour de vieux mots de leur langue, et qui se firent un scrupule de rien toucher aux vers saliens, quoiqu'on ne les entendît plus.

Mais ces bizarreries de quelques particuliers doivent être comptées pour rien. Il est vrai que le synode des Églises Vallones, qui se tint à Rotterdam en septembre 1700, aurait voulu qu'on se fût contenté de faire quelques petits changements dans les vieux psaumes, et qu'on en conservât le fond; mais dans la suite ces Églises se sont conformées à toutes les autres.

Nous voilà donc depuis longtemps à couvert des railleries de nos adversaires, surtout dans notre Église de Genève. Cependant l'évêque de Marseille n'a pas laissé de revenir à la charge, de nos jours. Il a feint d'ignorer ce changement, afin d'avoir lieu de nous insulter de nouveau. Il y a environ dix ans qu'il donna un mandement à l'occasion de deux sermons qui furent prononcés à Genève en 1735, qui était l'année du second jubilé de la réformation. Son instruction pastorale est un tissu d'invectives contre notre religion. Il n'épargne pas nos psaumes, et transcrit deux couplets de ceux de Bèze, qu'il a trouvés bas et rampants. Voilà, dit-il, ce qu'on chante à Genève. Il y avait cependant environ quarante ans qu'ils avaient été retouchés, et qu'on en avait changé le style gaulois qui en faisait tout le ridicule. Le prélat a fait semblant de n'en rien savoir. Il est vrai qu'après coup, il met à la fin de son mandement un petit avis, pour avertir qu'il a appris depuis que les psaumes ne se chantent plus à Genève dans ce vieux langage; mais peu de personnes feront attention à l'avertissement, et le trait ridicule aura déjà fait son effet. Ce sont là de ces fraudes pieuses fort ordinaires au prélat,

et qu'il compte que l'intention rectifie. Tout cela tend *ad majorem Dei gloriam* : c'est la devise des RR. PP. jésuites ses bons amis.

B. La musique des Psaumes.

(Goudimel, Bourgeois, Claudin ont tous travaillé à la musique des psaumes; les airs de France n'ont pas été adoptés. — Gravité de cette harmonie : elle contraste avec la musique légère, copiée d'airs badins ou inconvenants adoptée par quelques catholiques, comme l'abbé Pellegrin et le père Martial de Brive.)

(*Journal Helvétique*, Août 1745.)

Monsieur,

Rien de plus difficile que de dire précisément de quelle main sont les airs de nos psaumes. Ceux qui en ont parlé sont presque tous partagés là-dessus.

Florimond de Rémond, dont on ne doit pas tout à fait négliger le témoignage, malgré son esprit de partialité et sa haine contre nous, dit « que Calvin eut soin de mettre les psaumes entre les mains des plus excellents musiciens qui fussent en la chrétienté, entre autres de Goudimel, et d'un autre nommé Bourgeois, pour les coucher en musique. » De Thou a dit de même « que Goudimel avait mis en musique les psaumes de Marot et de Bèze, tels qu'ils se chantent chez les réformés. » Mais d'autres ont dit que ce fut Claudin le jeune, aussi excellent musicien, qui composa la musique de nos psaumes.

Il serait aisé de concilier ces différents témoignages, si l'on s'en rapportait à Varillas, dans son *Histoire de Charles IX*, qui prétend que Goudimel et Claudin le jeune n'étaient qu'une même personne qui avait deux noms différents; mais M. Bayle a prouvé clairement que cet historien s'est trompé en confondant ainsi ces deux musiciens [1].

[1] *Diction. critique*, article Goudimel.

Une autre conciliation, plus commode et plus naturelle, c'est de dire qu'ils y ont travaillé tous deux. On peut aussi supposer que Claudin le jeune a composé la musique simple, et que Goudimel a donné cette musique à quatre parties. Le martyrologe des protestants dit « que Claude Goudimel, excellent musicien, avait travaillé heureusement sur les psaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique, en forme de mottets, à quatre, cinq, six et huit parties; qu'il fut tué à Lyon dans le massacre de 1572, mais que son travail sur les psaumes rendra toujours sa mémoire chère aux réformés. »

Pour le musicien nommé Bourgeois, à qui Florimond de Rémond a aussi donné quelque part à la musique des psaumes, De Pours nous apprend que son nom de baptême était Louis, et qu'il avait mis en musique quatre-vingt-trois psaumes, à quatre, cinq et six parties, imprimés à Lyon en 1561, et qu'il avait aussi composé un livre intitulé: *Le droit chemin de musique*, imprimé à Genève l'an 1550.

Il est bon de remarquer que, quand les psaumes de Marot parurent, ils ne furent pas d'abord mis en musique; ceux qui les chantaient leur adaptaient quelque air déjà connu. Dès que les musiciens y eurent mis la main, cette musique souffrit même quelques changements. Dans la première édition des psaumes de Marot, faite à Genève, avec la liturgie, il y a quelque différence dans le chant d'avec nos psaumes d'aujourd'hui.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que voilà des éclaircissements suffisants sur les auteurs de la musique de nos psaumes? Malheureusement nous allons nous trouver entièrement dépaysés par une anecdote que M. Bayle nous fournit dans son Dictionnaire, et qui lui a été communiquée par M. Constant, de Lausanne, son ancien ami.

Voici donc l'extrait d'une lettre que ce professeur de théologie lui écrivit sur la musique de nos psaumes:

« J'ai déterré une chose assez curieuse, c'est un témoignage que M. de Bèze donna de sa main, et au nom de la Compagnie

ecclésiastique, à Guillaume Franc, le 2 novembre 1552, où il déclare que c'est lui qui a mis le premier en musique les psaumes comme on les chante dans nos églises, et j'ai encore un exemplaire des psaumes imprimés à Genève où est le nom de ce Guillaume Franc, et outre cela un privilége du magistrat, signé Gallatin, en 1564, où il est aussi reconnu pour l'auteur de cette musique. »

M. le professeur Ruchat a dit l'équivalent [1], mais sur des mémoires de Plantin qui se sont trouvés fautifs. Ayant eu depuis peu quelque défiance là-dessus, il a cherché à voir le témoignage même de Bèze. On le lui a communiqué, et, à la première lecture, il a été convaincu que M. Constant lui a fait dire tout autre chose que ce qui s'y trouve, et c'est d'après lui que je vais rectifier l'anecdote.

On cite deux preuves pour attribuer à Franc la musique de nos psaumes. La première, c'est le témoignage de Bèze, qu'il donna comme recteur en 1552; mais on n'y trouve rien de semblable. Il roule uniquement sur la pauvreté du chantre, sur le triste état de sa famille, le peu de santé de sa femme, la modicité de sa pension, qui ne suffisait pas pour l'entretenir lui et ses enfants.

L'autre preuve est une édition de psaumes imprimés à Genève, avec le nom de Guillaume Franc, où l'on voit à la tête un privilége du magistrat de Genève, qui le reconnaît pour l'auteur de cette musique.

Si M. Constant a eu un exemplaire de ces psaumes, nous en avons aussi un dans notre bibliothèque publique; ainsi nous pouvons en parler avec connaissance de cause. Le privilége dit simplement: « Qu'il est permis à Guillaume Franc, chantre en l'Église de Lausanne, de faire imprimer les psaumes de David, mis en rime françoise par C. Marot et Théodore de Bèze, et y ajouter les chants qu'il a faits nouveaux sur aucuns d'iceux. »

[1] *Hist. de la Réformation*, tome VI, p. 535.

Voici ce que c'est que ces chants nouveaux, comme il l'explique lui-même dans la préface.

Il y déclare que, dans cette édition des psaumes, il a retenu les chants usités dans l'Église, et il loue le travail des musiciens qui les ont composés; il trouve seulement quelque inconvénient à faire servir le même chant à plusieurs psaumes. La raison qu'on avait eue pour faire servir quelques-uns des airs des psaumes de Marot pour quelques psaumes de la version de Bèze, c'est apparemment parce que le peuple les savait déjà et y était accoutumé. Mais Franc trouva que c'était pousser trop loin l'économie que d'employer un même chant pour plusieurs psaumes; il y fait remarquer cet inconvénient, c'est qu'une personne qui arrive dans l'église après que le psaume est commencé, ne peut pas deviner quel psaume l'on chante. Il composa donc une musique nouvelle pour trente ou quarante psaumes, qui encore n'a pas pris, car l'Église de Lausanne se conforme à cet égard aux autres Églises. Après cela fions-nous aux anecdotes!

Je ne sais, Monsieur, si vous vous rappelez que Maimbourg s'avisa de critiquer la musique de nos psaumes. « Ils furent mis en musique, dit-il, en un certain air de chanson mol et efféminé, qui n'a rien de dévot et de majestueux [1]. » Cette critique n'est point du tout fondée. Comme nos psaumes sont de différents caractères, le chant en est fort varié, mais toujours assorti à la nature du sujet. Les psaumes pénitenciaux, par exemple le VIe, le LIe et d'autres de ce genre, ont un air languissant et triste, qui marque la componction et la douleur; les psaumes de louange et d'actions de grâces ont un chant plus animé. Le XIXe, où David admire les ouvrages du Créateur qui publient sa gloire, a quelque chose de gai et de libre, mais rien de mou et d'efféminé.

On sait qu'on employa à cette musique les plus habiles mai-

[1] *Hist. du Calvinisme*, p. 98.

tres de ce temps-là, et qu'elle fut trouvée fort belle. Voici ce qu'en a dit un fort bon juge : « Les airs de ces psaumes, qui furent composés par de savants musiciens, se font admirer encore aujourd'hui par leur variété, et par la proportion harmonieuse qu'ils ont avec la matière. Le temps, qui n'épargne pas les chants, non plus que les autres choses, semble n'oser toucher à ceux-là [1]. »

Maimbourg était un imprudent de toucher cette corde, et de reprocher à nos psaumes un certain air de chanson mol et efféminé. C'est précisément chez les catholiques romains que se trouve l'usage de choisir des airs profanes, des airs de chansons bachiques, ou de chansons tendres et amoureuses, pour les appliquer à des cantiques spirituels; je ne parle pas du vieux temps, où nos bons aïeux ne se faisaient aucun scrupule de mêler le sacré avec le profane. On a des Noëls et des cantiques de l'abbé Pellegrin sur l'air des vaudevilles les plus communs et des chansons les plus tendres de l'opéra [2]. Ce poëte est de nos jours ; il présenta encore au roi de France des vers sur sa convalescence au mois de septembre de l'année dernière, et je n'ai pas appris sa mort depuis ce temps-là. Il y a apparence, Monsieur, que son recueil de cantiques spirituels ne vous est pas tombé entre les mains. Pour vous en donner une idée, je vais transcrire ici quelques-uns de ses chants.

On y trouve une chanson spirituelle sur ces paroles de saint Marc, chap. XIII : *Veillez et priez, car vous ne savez pas l'heure de votre mort*; sur l'air :

Qu'il est doux d'être aimé d'une bergère aimable !

Cantique CXLVI : *Pour quelle fin nous avons été créés*, et un autre sur ces paroles de saint Matthieu, VI : *N'affectez point de faire vos bonnes œuvres devant les hommes*; l'un et l'autre sur l'air :

[1] Préface des Psaumes de Conrart.

[2] *Nouveaux Noëls*, et Chansons spirituelles sur des airs d'opéra, et vaudevilles très-connus, par l'abbé Pellegrin. A Paris 1715.

Tout cela m'est indifférent.

Ce chant revient souvent sur les sujets les plus intéressants de la religion; il est très-bien assorti aux choses dont on ne se soucie guère; il donne à celui qui le chante un air de dégagement et d'indifférence très-expressif. Jugez si les vérités et les maximes de la religion doivent être chantées sur ce ton-là!

Cantique CL: *Que nous devons recourir à Dieu dans toutes nos afflictions*; sur l'air :

Un inconnu pour vos beaux yeux soupire.

Cantique CLV: *En quoi consiste la véritable dévotion*, et le CCXII sur le psaume VII: *Le Seigneur sonde les cœurs et les reins*; sur l'air :

Réveillez-vous belle endormie.

Cantique CCIV: *Qui fait le péché est esclave du péché*; Jean VIII; sur l'air :

Un tendre engagement va plus loin qu'on ne pense.

Je ne saurais me résoudre à en rapporter davantage. Ces titres seuls ne peuvent que révolter toute personne sage; ceux qui connaissent un peu l'esprit humain savent l'effet des idées accessoires. L'abbé Pellegrin n'avait-il donc jamais lu le chapitre de l'*Art de penser*, sur ce sujet? Prenez l'air d'une chanson tendre ou bachique, et appliquez-le à un cantique sur la religion; vous ne sauriez le chanter sans rappeler dans votre esprit les idées de galanterie ou de débauche de la chanson originale. Nous avons déjà assez de penchant à nous distraire, en nous occupant des matières de la religion. Si vous les mettez en vers et en chanson sur l'air de quelques poésies badines qu'on a accoutumé de chanter, le chant seul réveillera dans votre esprit ce qu'il y a de plaisant et de badin dans la chanson primitive. S'il y a des pensées gaillardes et licencieuses, elles viendront aussi se présenter au milieu de votre chant dévot, sans que vous soyez

les maîtres de l'empêcher. Outre les fâcheuses distractions que l'on cause, par la liaison qu'il y a entre certaines idées dans notre cerveau, il est clair que les matières de la religion perdent encore, par ces accompagnements, beaucoup de leur majesté et de leur grandeur. « Il faut, dit M. Bayle (Diction. art. Arius), éviter soigneusement l'imitation des airs du Pont-Neuf dans les cantiques spirituels; autrement on expose la religion au mépris et à la risée. »

On aurait bien eu besoin de ce sage avis dans le siècle passé. Nous trouvons quelquefois dans les bibliothèques des curieux des recueils de ce genre dont on ne peut que rougir, des cantiques spirituels sur les airs les plus libertins de la cour, ou sur des chansons de cabaret. On peut mettre, au premier rang, des cantiques de la façon d'un révérend père jésuite, « imprimés à Paris chez Florentin Lambert, à l'image de saint Paul devant saint Yves. » Un dévot capucin, marchant sur ses traces, a donné aussi au public un recueil des plus curieux dans ce genre; il se nomme le père Martial de Brive. C'est là que l'on trouve *Les soupirs de l'époux céleste*, sur l'air des *Enfarinés; Des dialogues entre l'homme et Satan*, sur celui de *Vous y perdez vos pas, Nicolas;* et un *Délaissement de toutes choses*, sur l'air:

Ce que fait et que défend
L'Archevêque de Rouen.

Si vous en voulez voir davantage, Monsieur, je vous renvoie à la réponse de M. Jurieu au père Maimbourg. Vous y trouvez un échantillon des *Cantiques spirituels* de Colletet, imprimés à Paris en 1660, sur des airs de vaudevilles si gaillards, ou plutôt si obscènes, que M. Jurieu, en les indiquant, s'est vu obligé de laisser quelques mots en blanc, la pudeur ne lui permettant pas de les désigner autrement que par des points[1]. C'est assurément faire grâce à une semblable musique, que de l'appeler simplement *molle et efféminée*.

[1] *Apologie pour les Réformat.* Tome I, p. 128.

XI

ORIGINE DE L'IMPRIMERIE A GENÈVE, ET LIVRE DE SAPIENCE IMPRIMÉ DANS CETTE VILLE EN 1478, NOUVELLEMENT ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE.

(Erreur de Ruchat, sur l'origine de l'imprimerie à Genève, réfutée. — Le livre des saints Anges, première production des presses genevoises. — Livre de Sapience, inconnu aux bibliographes : son auteur, son but, son analyse détaillée, critique et anecdotique.)

(*Bibliothèque Germanique*, tome XXI, année 1731).

MONSIEUR,

Vous me parûtes surpris dernièrement de ce que l'imprimerie a pénétré si tard dans Genève ; elle n'y est, me dites-vous alors, que dès le seizième siècle. Vous citâtes, pour garant de cette date, M. Ruchat, dans son *Histoire de la Réformation de la Suisse*. J'ai examiné l'endroit, et je l'ai trouvé tel que vous l'aviez dit. Il recherche l'année que l'imprimerie s'est introduite dans les principales villes de Suisse ; il vient ensuite à Genève. « Genève, dit-il, a eu une imprimerie dès le commencement du seizième siècle ; j'ai vu un missel, ajoute-t-il, imprimé à Genève l'an 1505, par Jean Belot, natif de Rouen, par ordre d'Aymon de Montfaulcon, évêque et comte de Lausanne, et administrateur de l'évêché de Genève, comme porte la dernière feuille. Après Jean Belot, on vit à Genève un imprimeur allemand, nommé Wygand-Koln, natif de Franconie ; j'ai les *Constitutions synodales du diocèse de Lausanne*, imprimées à Genève chez cet homme-là, par ordre de l'évêque Sébastien de Montfaulcon, l'an 1523, en caractère gothique. »

L'autorité d'un historien aussi exact que l'est M. Ruchat, doit être d'un grand poids, et je ne suis pas surpris qu'elle vous ait imposé ; cependant, il est constant qu'il a retardé de plus de

vingt années l'établissement de l'imprimerie dans notre ville. Une petite méprise comme celle-là ne peut faire aucun tort à cet habile homme ; on lui rend la justice que, pour l'essentiel, son histoire est des plus fidèles. Je me flatte qu'il ne trouvera pas mauvais que j'indique ici quelques titres de livres imprimés à Genève avant le seizième siècle.

Le premier ouvrage imprimé à Genève, est le *Livre des saints anges*, achevé d'imprimer le 23 mars 1478 ; c'est un in-folio, que quelques auteurs ont attribué au cardinal Ximénès, pour n'avoir pas pris garde qu'à la dernière page il est dit que ce livre a été composé en 1392, c'est-à-dire longtemps avant la naissance de Ximénès.

En 1480, on imprima aussi à Genève la *Légende dorée* en latin, avec le nom de l'imprimeur, *per Magistrum Adam Steynschaber de Schuinfordia*; in-folio.

En 1490, *Passionale Christi*, chez Jaques Arnollet.

En 1491, *Missale ad usum Gebennensis dyocesis, per Magistrum Johannem Fabri*; in-folio.

En 1495, *Fleurs et manières des temps passés* ; in-folio.

La même année, *Le Fascicule, ou Fardelet hystorial* ; traduit de latin en français par le R. P. Farget de l'ordre des Augustins; in-folio.

En 1498, *Missale completum ad usum Cathedralis Ecclesiæ Gebennensis*, avec la marque de l'imprimeur I. B., qui est apparemment Jean Belot.

La même année, *Les sept sages de Rome.*

Vous voyez, Monsieur, que voilà sept ou huit livres imprimés à Genève avant le seizième siècle. On en trouve la plupart dans la bibliothèque de cette ville, et ceux qui ont fait l'histoire de l'imprimerie, comme Naudé, La Caille et Maittaire, les ont presque tous connus; mais en voici un qui a échappé à la recherche des curieux, et dont je vais vous donner quelques échantillons ; c'est le *Livre de Sapience*, imprimé à Genève l'an 1478, le neuvième jour du mois d'octobre, comme le porte la notice

qui est la fin. C'est un folio, sans nom d'imprimeur, mais qui, à en juger par le caractère, est du même que le *Livre des anges*; il n'y a qu'environ six mois d'intervalle entre l'impression de ces deux ouvrages. L'auteur était originairement Guy de Roye, archevêque de Sens, qui le composa en latin, en 1388; mais il fut ensuite traduit et augmenté par un religieux de l'ordre de Cluny, dont on ne sait pas le nom. Ce *Livre de Sapience* ne doit pas se confondre avec l'*Orloge de Sapience*, *translaté de latin en françois*, et imprimé in-folio, par Antoine Vérard, libraire de Paris, en 1493; ce sont deux ouvrages tout différents. On peut les confronter dans la bibliothèque de Genève, où on les trouve l'un et l'autre.

Le *Livre de Sapience* est une explication du *Pater*, du *Credo*, du *Décalogue* et des *Commandements de l'Église*, à la manière de ce temps-là. Le but de l'auteur, comme il en avertit dès le commencement, est de fournir des matériaux aux pasteurs pour instruire leur troupeau. « Il a travaillé surtout, dit-il, pour les simples prestres, qui n'entendent ni le latin ni les escriptures. » Pour rendre sensibles ses leçons, il les appuie de quantité d'exemples tout à fait populaires, et c'est ce qui fait le caractère de son livre; on y voit partout une naïveté qui fait plaisir, quelquefois même il a des traits assez divertissants; car, dans ce siècle-là, il fallait instruire et faire rire en même temps.

Ce bon homme avait fort à cœur l'instruction du peuple. Dans divers endroits de son livre, il gémit de la négligence des pasteurs de son temps, qui n'instruisaient point leur troupeau. Sur cet article, il prend fort son sérieux; en expliquant le *Pater*, quand il en est au *pain quotidien*, il décharge son cœur à cet égard. Après avoir parlé du pain corporel, il dit qu'il y a aussi un *pain spirituel* que nos pères spirituels doivent nous donner. « Les peres espirituels, dit-il, sont les prelas et les prestres qui nous doibvent donner le pain espirituel, c'est la doctrine de la sainte escripture, si comme Dieu leur commande en levangille. Mais las! le monde est tout plain de prestres, et il y en a peu

qui veullent dire la parole de Dieu ; hélas ! que diront plusieurs prestres au jour du jugement, qui ont prise l'ordre de prestrise, et toutefois ils n'ont point de honte de vivre désordonnément. Pour lesquieulx dit le Sage que les mauvais prestres sont la ruyne du peuple, par les mauvais exemples qu'ils leur donnent. Tu ne les trouveras pas en leglise pour enseigner le peuple, mais pour recepvoir les offrandes. Et aussi les trouveras avec les tourbes de gens dissolus et plains de mauvaises meurs, et ne les congnoitras, ne verras differens de l'habit des hommes seculiers, auxquels ils dussent enseigner, et riens n'en font, mais sont es jeux et es esbatemens plus dissolus souvant que ne sont les aultres en dis et en fais. Illecques jurent et se parjurent, et dient de mauvaises parolles, et des mors et des vifs. Les rentes et les revenues demandent plusieurs foys rigoureusement, et plusieurs foys en font grans dommaiges aux pouvres gens, et dient de grandes villainies, et prenent aulcune foys à deux mains. Ils sont vestus de la laine des brebis de notre Seigneur, et menguent la chair, et puis les laissent mourir de fain sans repaistre de la parolle de notre Seigneur comment ils sont tenus. De laquelle parolle plusieurs ne scevent gaires, mais vont en tavernes et boivent et gormandent, et souvent se entrebattent, et vivent luxurieusement, et despendent bien mauvaisement les biens des trespassez, et petitement en font leur devoir... Au moins, dit saint Gregoire, s'ils n'ont science pour prescher et le peuple enseigner, si vivent bonnement et tiennent vie de innocence pour donner bon exemple... Mais plusieurs en y a si dissolus, que c'est grand pitié pour leur mauvaise vie et mauvais exemple qu'ils montrent au monde, car ils tuent ceulx qu'ils deussent vivifier, dont ils en rendront estroit compte au jour du jugement à notre Seigneur. »

J'ai abrégé ce portrait, qui est beaucoup plus étendu dans notre auteur, et je viens à sa conclusion : « Par les paroles dessus dites nous demandons à notre Seigneur Jesu-Christ qu'il nous donne le pain de salut et de doctrine, lequel les prestres

ne nous veullent donner, et disons : *panem nostrum cotidianum*; Père, donne nous le pain corporel, et fay germer la terre et porter fruit pour nous soustenir corporellement, et nous donne le pain espirituel, c'est assavoir inspire nos prelas et nos prestres de leglise, que la doctrine que tu leur as donnée, ils nous la vuellent distribuer saigement et charitablement. Et si ils ne le vuellent faire, veulles nous repaistre par la divine inspiration de ton saint esperit, affin que par toi nous puissions avoir le pain de la vie espirituelle par dedens, lequel il nous vuelle distribuer par devocion. Doncques *panem nostrum cotidianum da nobis hodie.* »

Il n'est pas nécessaire, Monsieur, de vous remarquer qu'alors on disait régulièrement *Toi* à Dieu dans les prières. Si je voulais faire le controversiste à l'occasion de ce passage, ce serait plutôt pour inférer de ce portrait des ecclésiastiques la nécessité de la Réformation. Grâce à Dieu, le clergé a eu honte de ses déréglements ; il est beaucoup plus réglé aujourd'hui, surtout en France. On y voit un nombre considérable de pasteurs éclairés qui prennent soin de faire connaître la religion à ceux qui leur sont soumis; cependant il y a bien encore des choses à désirer à cet égard, de l'aveu des catholiques romains eux-mêmes. Il n'y a que quelques jours que je lisais une réflexion qui peut naturellement trouver sa place ici ; je l'ai tirée d'un livre imprimé à Paris au commencement du siècle sous le titre de : *Règles de la bonne et solide prédication.*

« Les pasteurs, dit cet auteur sensé, doivent instruire par eux-mêmes leurs paroissiens; il y a pourtant plusieurs curés qui négligent de satisfaire à un si juste devoir. Et, pour me servir d'une comparaison familière, comme il n'y avait autrefois que les dames de grande qualité qui se dispensaient du devoir de nourrir leurs enfants ; qu'ensuite les autres dames d'une médiocre qualité les ont imitées, et qu'enfin la délicatesse et l'insensibilité des mères envers leurs enfants est venue à ce point, qu'il suffit aujourd'hui à une femme d'une condition bien médiocre, d'être riche et d'avoir de quoi mettre son enfant en nour-

rice, pour se croire exempte de la loi naturelle de le nourrir; de même, depuis que quelques prélats se sont relâchés dans la fonction de prêcher, beaucoup de pasteurs fort au-dessous d'eux laissent aussi le ministère de la prédication.» —La période est un peu longue; mais, dans le fond, elle est fort judicieuse. Les pasteurs qui pourraient instruire et qui n'en veulent pas prendre la peine, sont très-dignes de la censure de notre auteur. A l'égard de ceux qui manquent de lumières, ne pourraient-ils point s'excuser comme ces mères qui prennent des nourrices, parce qu'elles manquent effectivement de lait? Mais il y a bien de la différence; pourquoi se sont-ils chargés d'un emploi dont ils ne peuvent pas remplir les fonctions? Le seul parti qu'il leur reste à prendre, est de résigner le bénéfice à des gens qui s'en acquittent mieux qu'eux, ou, s'ils y sont encore à temps, de travailler à acquérir les lumières qui leur manquent. C'est dans cette vue que notre ancien auteur du *Livre de Sapience* l'avait composé; il se présentait comme une source où les prêtres ignorants pourraient puiser sans peine et sans effort ces eaux salutaires, ou, pour parler avec saint Pierre, *le lait de la Parole de Dieu*, pour le distribuer ensuite à ceux qui attendaient d'eux cette nourriture spirituelle. Reste à voir si ce lait s'y trouve pur et sans aucun mélange frauduleux; c'est ce dont je ne veux pas être garant.

Dans son *Credo* on trouve déjà marchandise mêlée; il ne saurait s'empêcher de fourrer quelques traits de légende parmi les principaux articles de la religion. Décrivant la passion du Sauveur, il le représente arrivé au Calvaire. « Là, dit-il, fut le roi des angels despoullie tout nud devant tout le peuple, couvert tant seullement dung viel suayre environ les rains, et dient aucuns que ce fut une piece du mantel de sa doulce mere doulante qui y estoit presente, qu'elle coupa pour le couvrir, et peult estre legierement cru; et dient que en tous les lieux ou le crucifiement est paint de main de bon maistre, que le mantel de nostre Dame et le drap qui est environ les rains de nostre Seigneur

doibvent estre d'une couleur. » Il dit ensuite « que la benoiste croix en quoi fust crucifié nostre Seigneur, fust de quatre bois, c'est assavoir de palme, de cedre, de cypres et dolive. » Il s'étend beaucoup sur les vertus de la croix, et il n'oublie pas le secret de saint Louis pour passer sûrement sur un pont. « Saint Loys avoit de coustume que, quant il passoit par dessus quelque pont, il disoit tousiours : *Surrexit dominus de sepulcro, qui pro nobis pependit in ligno.* Et disait : se le pont est de pierre, je ne doubte point a passer, car le sepulchre ou nostre Seigneur fut ensepvely estoit de pierre ; et se le pont est de bois, je ne doubte point à passer, car la croix ou nostre Seigneur Jesu-Christ fut mis pour le crucifier estoit de bois, et par ainsi il passoit surement. » L'efficace du signe de la croix vient aussi à son tour. Un chrétien doit toujours débuter par là en se mettant à table, et un jour il en prit mal à une religieuse pour l'avoir oublié. « Une nonnain entra une fois en son jardin, dit notre auteur, et vit une lettue, et en eult voulente d'en mengier, et la cueillit tantost et la menga sans faire le signe de la croix, et tantost elle fut prise du diable qui entra en elle, et cheut à terre; ung saint homme qui avoit nom Acquin vint à elle et la conjura, et tantost le diable commenca a crier et a dire : Que tay je fait? je me seoye cy sur cette lettue, elle est venue et ma mors; et tantost par le commandement du saint homme et par la vertu du signe de la croix, le diable sen alla et la laissa. »

On nous cite saint Grégoire, dans ses dialogues, pour garant de cette histoire. Pour moi, je la trouve fort vraisemblable, surtout si l'on suppose que cette laitue était une laitue pommée, les enveloppes redoublées de cette plante étaient fort propres à cacher l'embuscade, et favorisaient les mauvais desseins de l'ennemi.

Je n'ajoute plus qu'un article du *Credo* ; c'est celui du jugement dernier. Voici comme il le décrit : « Le dernier jugement sera en la vallée de Josaphat, laquelle est entre Iherusalem et le mont dolivet... Adonc toutes manieres de gens tous entiers re-

susciteront sans faillir ung seul poil de la teste, et tous vifs en corps et en ames, en tel eage comme nostre Seigneur fut crucifie, c'est à savoir en leage de trente et deux ans et trois mois, et jeunes et vieux, et enfans mors nez, tous viendront au jugement. »

Le jugement suppose l'immortalité de l'âme; notre auteur ne manque pas de la prouver. Il est bon que vous voyiez sa manière de philosopher. « Il est moult de simples gens, dit-il, qui dient qu'ils ne scevent quelle chose c'est de lame, et que quand le corps est mort, qu'il ne sentira jamais ne bien, ne mal: qui est mauvaise heresie de le dire, et pire encore de le croire. Plusieurs philosophes en ont parlé en maintes manieres, mais nous devons croire les dis des sains et des bons catholiques et maistres, qui dient que lame est une substance espirituelle et raisonnable, de neant créée pour visiter le corps humain; car tu vois que quand lame est hors du corps, il demeure tout coy comme une beste morte. Et le homme quand il engendre lenfant, il ne engendre point lame, mais Dieu la met de sa grace... Se lame estoit mortelle avecques le corps, pour neant requerrions les sains, pres ne loing, lesquels nous aydent plusieurs foys par devers nostre Seigneur pour leurs prieres; et touteffois nous sommes certains et scavons veritablement que leurs corps sont morts, et n'en avons de plusieurs que les os, dont appert-il que leurs ames vivent. »

Sur le *Décalogue*, quand il en est au commandement d'*honorer son père et sa mère*, après avoir donné le sens littéral et rapporté maintes histoires tragiques d'enfants, qui n'ont pas eu les égards qu'ils devaient pour ceux à qui ils étaient redevables de la vie, il n'oublie pas de pousser aussi le sens spirituel de ce précepte. « Item ceux font contre cettui commandement, dit-il, qui ne portent honneur a leurs prelas, curez et autres ministres de notre Seigneur Jésu-Christ. On lit que Constantin le grand, empereur de Romme, disoit: Se je veoie ung prestre pecher, je le couvreroie de mon mantel, affin qu'on ne le vist ne sceust

son peché, pour lesclandre et pour le deshonneur qui en peut advenir. » Ne vous rappelez-vous point, Monsieur, d'avoir lu dans le dictionnaire de M. Bayle, que les peintres ont tort de n'avoir pas choisi ce trait de Constantin pour sujet d'un de leurs tableaux ? Il trouvait que cette *Charité constantine* figurerait fort bien dans les cabinets des curieux à côté de la *Charité romaine*, qui a été peinte tant de fois.

Notre auteur ajoute « que ceux qui descouvrent les pechez de leurs peres espirituels, font comme Can qui descouvrit son pere Noe pour veoir sa nature vergoigneuse, pour laquelle chose son pere le fit serf de ses frères et de toute sa progeniee, et d'illecq en avant commenca servitude, si comme dit lescripture.» Si nous regardions notre auteur comme un simple particulier, il serait difficile de le disculper de la faute qu'il reproche aux autres; il découvre continuellement la turpitude du clergé de son siècle. Outre ce que nous en avons déjà rapporté sur le *pain quotidien*, voici encore un trait qui m'a paru assez vif. Après avoir relevé les mauvaises mœurs des prêtres de son temps, il conclut de cette manière : « Saint Ambroise dit que mieux plaist a Dieu labayer des chiens, le mugir des beufs, le gronder des porceaux, et le hannir des asnes, que le chant de telles personnes qui sont tant luxurieuses. »

Sur le précepte du *Décalogue* qui défend la luxure, il nous apprend que les luxurieux sont puants, et en voici la preuve. Un ange fut envoyé du ciel pour enterrer un pèlerin qui était mort dans un bois, et il mena avec lui un ermite. «Et ainsi qu'ils l'enterroient, lermite bouchoit et estouppoit ses narilles pour la puanteur dicellui corps. Et voycy venir chevauchant un beau jeune jouancel moult fort luxurieux, qui par devant eulx passa sur un beau chevau, et avoit ce jouancel ung chapeau de fleurs sur sa teste. Et tantost langel boucha ses narilles, dont lermite fut moult esbahy, et luy demanda pourquoy il avoit bouché son nez à la venue du jouancel, et non pas pour la puanteur du corps mort?—«Langel lui respondit que la chair d'ung chascun

bon et saint homme sera de très bonne odeur devant Dieu, mais les hommes ne la sentent point pour ce qu'il sont nourris en pechie, qui leur est moult souef et bon florant. »

Voici encore une petite moralité sur la luxure, que je suis sûr qui vous agréera plus que la précédente. Il blâme certaines gens qui, après s'être confessés de ce péché, en retiennent encore l'odeur ou la saveur, et voici comme il explique sa pensée: « Cellui retient l'odeur du peche, dit-il, qui bien sen confesse et sen repent, mais voulentiers en oyt parler; et cellui retient la sapveur du peche, qui bien sen confesse et repent, mais souvent pense aux pechez qu'il a fait, et se delite aux mauvaises pensées, et bien lui plaist combien qu'il ne les voulsist pas faire. »

Sur la *Confession*, il exhorte fort à confesser surtout les péchés de la chair, si l'on en est coupable, et à ne pas les cacher par une mauvaise honte. Cette leçon a d'abord un exemple à sa suite pour l'appuyer; le voici: « Nous lisons d'une noble nonnayn de bonne vie et sainte, laquelle fut deceue de l'ennemi et fut engrossée de son varlet: elle cuida estaindre son peche par grant penitence de corps, et tres dure vie qu'elle menoit et mena longtems: assez gemist, assez ploura, mais oncques nosa confesser son peche, tant pour la noblesse d'elle, comme pour sa sainteté dont elle estoit renommée, et mourut sans confesser ce peche, et fut dampnée perpetuellement... Hee, pour Dieu, doulces pucelles et doulces femmes qui par nature estes honteuses, prenez vous icy garde, et ne perdez pas vos belles ames ne vos corps, pour ung peu de honte qui est si tost passée. »

Sur les *dîmes*: « C'est peche davarice de mal payer les dismes. Tu me pourres dire: Sire je ne sçay pas bien de quoy je doy dismes, ne comme je les doy payer: Je te dy que tu dois disme de tes bles, de tes vins, et de tes prez, de tes courtils, lectaiges, fruis, bestes, oyseaulx, plumes, eulx, fours, molins, marchandises et de tout le gain que tu fais en quelque maniere que ce soit. Et dient les maistres en droit, que les usuriers et les folles femmes doibvent le disme de leur gain. »

Sur *l'excommunication* : « Moult de gens simples ne doubtent point les sentences dexcommeniement, et dient que leur pot n'en laisse point a boullir au feu. » Après plusieurs raisonnements pour combattre ces incrédules, vient une histoire qui ne laisse plus aucun doute sur cette matière : « A Troyes en Champaigne eubt un evesque qui excommenia le bailly de la cite, puis le absolut, et le convia a disner avecques luy. Après disner levesque lui demanda s'il n'estoit pas plus aise que quant il estoit excommenie. Le bailly luy respondit que il nen faisoit pas grant compte. Et tantost levesque, pour luy monstrer son erreur, fist apporter un pain blanc et fist une roye parmy, puis dist : *Pain, de l'auctorite de Dieu et de saint Pierre l'apôtre, je te excommenie par cy*. Et tantost la moitie du pain devint noire comme charbon. Quant le bailly vit celuy, et toute la compaignie, furent moult esbahis. Adonc, dit levesque au bailly, certainement vous estiez ainsi noir envers Dieu quand vous estiez en sentence. Et puys dist : *de l'auctorite de Dieu et de saint Pierre, je te absoux*. Tantost le pain fut tout blanc comme il estoit par avant. Or voys tu comment on doit doubter la sentence d'excommeniement ! »

Quoique notre auteur recommande fort les *jeûnes* commandés par la sainte Église, il ne laisse pas d'indiquer à la fin du chapitre un expédient pour les éluder. « On lit d'ung riche homme, dit-il, qui ne pouvoit jeuner, mais mengeoit tous les jours matin, et faisoit menger les pouvres avecques luy, et disoit a notre Seigneur : Sire, se tu me reprens au jour du jugement de ce que je mengue matin, je te reprendray, car tu mengues aussi matin que moi ; car ce que on fait aux pouvres, tu as dit que on le fait à toi. »

Vous voyez bien, Monsieur, qu'avec ce tour ingénieux, on peut se dispenser de tous les jeûnes les plus incommodes. Un homme un peu à son aise n'a qu'à manger un chapon le vendredi saint ; l'action sera rectifiée, pourvu qu'il arrête le premier pauvre qui passera et qu'il le mette à table avec lui ; dès là le

voilà parfaitement disculpé. Si le Seigneur lui reproche au dernier jour d'avoir mangé gras dans un jour si saint, il a sa réponse toute prête : « Vous y étiez, Seigneur, répondra-t-il, et je n'ai rien fait que de moitié avec vous. »

Ce livre finit par les *vœux de religion*. Dans ce chapitre, l'auteur exalte d'abord l'état de virginité ; ce que j'y ai trouvé de particulier, c'est un tour fort consolant pour ces pauvres vierges, qui, dans le pillage d'une ville emportée d'assaut, se sont trouvées exposées à la brutalité du soldat. Selon lui, leur virginité ne fait que croître et embellir de cette aventure. « Se on depucelle une vierge oultre sa voulente, dit-il, le mérite de la virginite ne appetisse point, mais accroist. De quoy dit la sainte escripture en la vie de sainte Luce, laquelle dist au mauvais tirant qui la voulait faire depuceller : Se tu me fais corrompre contre ma voulente, la couronne de ma virginite en sera doublée, pourquoy tu y doibs penser diligemment. »

Il n'épargne pas plus les moines de son temps que les prêtres séculiers, qu'il a assez maltraités dès le commencement ; il se plaint de ce que plusieurs d'entre eux donnaient dans le luxe et recherchaient trop le plaisir. « Helas, dit-il, moult y a aujourduy de religieux qui nont que labbit de religion. Ils vuellent avoir les delices du monde et la revenue de la religion sans paine, ils amassent finances pour monter en haut estat ou pour despendre en mauvais usaiges. Ils vuellent avoir les jeux et esbatemens des chiens et des oyseaulx, et donnent à leurs chiens ce qu'ils deussent donner aux pouvres pour l'amour de Dieu. Ils sont montez, ils sont parez comme chevaliers, car se tu rencontres ung chevalier ou ung religieulx, tu ne les sçauras discerner... On lit dung chevalier lequel estoit mal monte et en petit estat, qu'il encontra ung moyne lequel chevauchoit et estoit en grand estat, auquel il demanda a qui il estoit : le moyne luy respondit qu'il n'avoit Seigneur que Dieu. Le chevalier luy dist : Se vous estes a Dieu, aussi suis-je, nous sommes freres et compaignons, mais nous avons mal party, car vous estes tres bien

monte et bien vestu, et je le suis tres petitement. » La conclusion fut que le chevalier contraignit le moine à changer d'habit et de cheval avec lui.

Notre auteur, quoique religieux lui-même, pousse aussi vigoureusement les moines de son temps sur leur délicatesse. « Helas, dit saint Bernard, comme il y a grande difference de nous aux autres moynes qui estoient pour le tems de saint Anthoine! Car plusieurs foys, quant ils visitoient lung laultre, ils parloient tellement des choses espirituelles, quils en oublioient le boire et le mengier... Mais a present quant nous mengons, tant comme il y a de mets, tant y a il de rumeurs, et disons: ce n'est pas bien cuit, la saulse nest pas bien faicte, la viande est mal sallée, ou elle lest trop. Le bon moyne, dit saint Bernard, doibt ressambler lasne; il doibt faire ce que on luy commande, et doibt menger ce que on luy met devant. » Il se plaint de ce que ceux qui ont renoncé à la viande, veulent du poisson de trois ou quatre sortes, et apprêté différemment; il ajoute qu'il leur faut du meilleur vin, et qu'ils le boivent pur. « Et plusieurs en y a qui font changer leur hanap par deux ou trois foys en ung menger, et diront: Je vueil de celluy ou de celluy, cestuy n'est pas bon. Et en plusieurs lieux, aux grans festes, diront qu'ils doibvent avoir vin despices et fait de bonnes pouldres, et pour quoy est ce mais, que pour ce que on en boive plus, et plus delicieusement, et quant la teste sera bien plaine et que le vin montera ou cervel, que voudront ils faire quant ils seront levez de table? Ils ne voudront pas lire ne estudier. »

Je n'ajoute plus qu'un trait sur les moines, après quoi je finis ; il s'agit de la manière dont le supérieur d'un couvent fit comprendre à ses religieux le danger qu'il y avait d'employer une servante, quoique vieille. Le tour est des plus ingénieux : «Ung abbe estoit alle en lointain pays: quant il revint, il trouva que ses moynes avoient mis demourer en labbaye une bonne femme, et bien vieille, pour laver et nettoyer leurs choses, et non pas pour pecher. Quant il en parla aux moynes, ils lui res-

pondirent quelle nestoit pas suspicieuse. Labbe commanda au cuisinier quil sallat fort toutes les viandes du soupper, et luy commanda que apres le soupper il fermast si bien tout, que on ne peust trouver a boire si non les laveures des escuelles. Advint quant les moynes furent couchez, il en y eust qui avoient si grant soif, qu'ils se leverent et queroient par labbaye a boire; mais ils ne trouverent riens que la laveure des escuelles, lesquels, pour la grant soif quils avoient, en beurent tout leur saoul. Le matin labbe demanda que cestoit qu'il avoit oy toute la nuit par labbaye. Les moynes lui disdrent que ce avoient ete ils qui queroient a boire; mais ils ne peurent trouver fors que la laveure des escuelles, que ils avoient beu pour la tres grande soif que ils avoient. Labbe leur respondit et dist, que se par lardeur de la soif ils avoient ainsi beu celle eaue orde, aussi bien par lardeur de la chair pourroient ils faire leurs voulentes de celle vieille femme. Et par ainsi la femme sen alla de labbaye. »

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que cette leçon est tout à fait dans le goût oriental? Il me semble qu'elle a du sel, et qu'elle est des mieux assaisonnées.

C. BIOGRAPHIE CONTEMPORAINE.

XII

ÉLOGE HISTORIQUE DE J.-ANTOINE ARLAUD, PEINTRE.

(*Journal Helvétique*, Juin 1743; *Bibliothèque Britannique*, 3me trimestre de 1743, tome XXI, 2me partie).

Jaques-Antoine Arlaud naquit à Genève le 18 mai 1668; il y fit ses études premières fort régulièrement jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans. Avec une heureuse mémoire et la conception fort

aisée, il fit de grands progrès dans les belles-lettres. Le goût lui en est resté toute sa vie; il aurait poussé ses études plus loin, et se serait tourné du côté de la prédication, s'il avait eu un peu plus de fortune. Obligé de choisir quelque genre de vie qui le fit subsister, il préféra à tout autre la peinture, pour laquelle il se sentait de la disposition; il fit en peu de temps de grands progrès dans le dessin, et il se passa bientôt de maître. On sait qu'il n'apprit à dessiner que pendant deux mois. Toutes les connaissances qu'il a acquises après cela dans l'art de la peinture, il ne les devait qu'à lui-même.

Il alla à Paris à l'âge d'environ vingt ans, résolu d'y fixer son séjour, comme le lieu le plus propre à se perfectionner et à gagner quelque chose dans la suite. La difficulté était de subsister dans les commencements, ne tirant presque aucun secours de sa famille. Son père était un habile horloger, qui, outre son industrie, avait un petit fonds de campagne, mais il était assez chargé d'enfants. Arlaud trouva le secret de surmonter ces premiers obstacles; il peignait pendant le jour pour fournir à son entretien, et une partie de la nuit il dessinait, pour se fortifier dans une partie si essentielle à un peintre. Le genre de peinture qu'il avait choisi était la miniature. Ces premières années durent lui coûter beaucoup; mais son talent se développant tous les jours avec une surprenante rapidité, il ne tarda pas à avoir la vogue pour les portraits. Dans peu d'années, il effaça tous les peintres en miniature de Paris. Son pinceau acquit une finesse et une délicatesse à laquelle personne n'était encore parvenu, et l'éclat de son coloris effaça tout ce qu'on avait vu jusqu'alors.

Un commencement de fortune et une réputation des plus brillantes furent les heureuses suites de ses talents; il ne pouvait plus suffire aux ouvrages qu'on lui demandait; il était recherché par les personnes de la plus haute distinction. Plusieurs princes et princesses de la cour de France voulurent avoir leurs portraits de sa main.

Son art lui donnait accès chez les personnes du plus haut rang; il était surtout bien reçu au Palais Royal. Madame, Princesse Palatine, mère du dernier Régent, avait beaucoup de bonté pour lui; elle s'est déclarée, dans toutes les occasions, sa généreuse protectrice. Pour lui donner des marques de sa bienveillance, elle lui envoya, en 1718, son portrait en grand de la main de Largilière. M. Arlaud l'a légué par son testament à la bibliothèque de Genève, avec d'autres qu'il avait reçus de même de plusieurs autres princes.

M. le duc d'Orléans n'avait pas moins de bonne volonté pour M. Arlaud que Madame. Ce prince, comme tout le monde le sait, avait un goût décidé pour les beaux-arts; il aimait surtout la peinture, et était un excellent connaisseur; il dessinait très-bien et maniait même le pinceau. Pour se perfectionner encore plus le goût, il trouva à propos de s'attacher M. Arlaud, qui lui a donné assez longtemps des leçons de miniature; il l'appelait son *maître en peinture*. Pour l'avoir plus aisément sous sa main, il lui donna un appartement dans sa belle maison de St-Cloud. Cette préférence, dans une ville où il y a tant d'habiles peintres, et où l'on peut choisir sur un si grand nombre, dit beaucoup en faveur de M. Arlaud. Ce que ce grand prince goûtait principalement en lui, c'est qu'il entendait foncièrement son art; qu'il était en état d'en développer les véritables principes, et d'en déduire toutes les conséquences; il avait étudié avec beaucoup de soin les règles de la peinture et savait les appliquer à propos. On connaît quantité de peintres, très-habiles d'ailleurs, dont la plupart n'ont que la main; il ne faudrait pas s'aviser de leur demander la raison de ce qu'ils font de bien, ils ne sauraient vous l'expliquer. Ce sont, par manière de dire, des *natures plastiques*, qui rendent bien un homme, un animal, une plante, mais sans savoir ce qu'elles font. M. Arlaud était en état de rendre raison de tout, et c'est ce qu'il fallait à un prince qui voulait tout approfondir. Notre Genevois, fort comme

il l'était sur l'*érudition pittoresque*, était donc parfaitement son homme.

Quand M. Arlaud faisait le portrait de quelqu'un, il savait y donner de la vie et peindre en quelque manière l'âme ; il s'appliquait surtout à bien exprimer le caractère de la personne dont il s'agissait. Ce qui l'aidait beaucoup à réussir de ce côté-là, c'est qu'il était excellent physionomiste ; il savait découvrir, presque au premier coup d'œil, ce qu'on avait dans l'intérieur. Le moindre geste disait beaucoup pour lui ; à cet égard, il était en quelque manière redoutable. La cour, quoique le pays de la dissimulation, était quelquefois transparente pour lui. Un courtisan s'en plaignait un jour avec vivacité ; *ce diable d'Arlaud*, disait-il, *lit jusque dans le fond de notre âme.*

Une autre chose qui contribuait encore à rendre ses portraits animés, c'est qu'il savait entretenir le feu et la vivacité des personnes qu'il peignait, par une conversation qui ne tarissait point. On eût dit que son pinceau était un instrument de musique, qui devait toujours être accompagné de la voix ; il était éloquent, possédait bien sa langue, trouvait toujours les expressions les plus propres et les plus énergiques ; sa conversation était spirituelle et ordinairement enjouée. Vous sentez bien, Monsieur, combien de semblables entretiens sont propres à donner une attitude animée aux personnes que l'on peint.

M. Arlaud, dès que sa fortune le lui permit, pensa à acquérir, quand l'occasion s'en présenterait, quelques tableaux des grands maîtres anciens et modernes. Peu à peu il en eut un assortiment assez raisonnable. Son but était, en se procurant ces excellents originaux, de les étudier avec soin pour faire de nouveaux progrès dans son art. Son cabinet passait pour une des curiosités qu'un étranger ne devait pas négliger de voir à Paris. Quelques-unes des descriptions de cette grande ville en ont fait une mention honorable ; voici ce qu'en dit Brice dans la sienne :

« Dans la rue de Condé est l'appartement de Jaques-Antoine Arlaud, qui réussit si heureusement dans les portraits en mi-

niature, qu'aucun maître ne peut à présent lui disputer en ce genre si difficile. Son cabinet est rempli de tableaux excellents, du Titien, d'Annibal Carrache, de Rubens, et des autres peintres en réputation; mais on ne trouvera dans aucun autre cabinet un plus beau choix de paysages de Forest, et d'une perfection plus exquise [1]. »

Aussi M. Arlaud avait de fréquentes visites des curieux, mais les gens de bon goût cherchaient encore plus le peintre que les peintures. Sa conversation seule attirait beaucoup de personnes d'esprit.

J'ai déjà dit, que le fort de notre peintre était le portrait. Voici le jugement qu'en portait le Régent; il lui disait un jour: « Avant vous, les peintres en miniature faisaient des images; c'est vous qui leur avez appris à faire des portraits. Votre miniature a toute la force de la peinture à l'huile. » Il faut convenir qu'outre la beauté du coloris de ses portraits, on est surtout frappé de sa force. La détrempe, entre ses mains, s'exprime aussi énergiquement que l'huile. Quoiqu'il réussît si bien au portrait, et qu'il pût à peine suffire à ceux qu'on lui demandait, cependant il ne se bornait pas là. Les grands peintres aiment surtout travailler à quelque morceau d'histoire; c'est là qu'ils signalent le mieux leurs talents. M. Arlaud nous a donné dans ce genre une *sainte famille*, c'est-à-dire un petit Jésus, avec sa mère et Joseph; nous avons aussi de lui une *Madeleine*, qui passe pour un chef-d'œuvre. Ces deux pièces sont les plus grandes que l'on fasse en miniature, et par conquent des ouvrages de longue haleine; il les a laissées à la bibliothèque publique, où les curieux pourront les voir.

Mais le morceau de peinture le plus curieux qui soit sorti de ses mains, c'est sa fameuse *Léda*; c'est ce qui a le mieux fait connaître ses talents. Cet ouvrage a fait du bruit; ceux qui l'ont vu en ont parlé fort avantageusement; chacun, à sa manière,

[1] Brice, *Descrip. de Paris*, 6me édit., 1713, tome III, p. 73.

a fait l'histoire de ce tableau, mais les leçons varient beaucoup, et on les a chargées d'anecdotes suspectes. Voici exactement et en détail tout ce que je sais là-dessus :

M. Arlaud trouva à Paris, chez M. Cromelin, qui avait un cabinet fort curieux, un bas-relief de Michel-Ange, qui lui parut de la dernière beauté; c'était un marbre blanc d'environ deux pieds de large, sur une hauteur proportionnée, où était représenté Jupiter changé en cygne et qui tenait *Léda* de fort près. Il lui prit envie de copier cet original, et précisément de la même grandeur; il se proposa que sa copie, qui devait être sur papier, fît sur le spectateur le même effet que le marbre même. Au premier examen de l'ouvrage, il paraissait être simplement à l'encre de Chine. Avec un peu plus d'attention, on y découvrait quelques teintes de bistre, pour mieux imiter un marbre que le temps a jauni; mais, en y regardant de plus près, on y apercevait quantité d'autres couleurs, mises en œuvre avec un art merveilleux, pointillées avec une délicatesse infinie et qui les rendait imperceptibles. De ce travail, il est résulté une copie si semblable à l'original, que ce papier était devenu du marbre où étaient des figures en relief. La plupart de ceux qui l'ont vu ont commencé par y porter la main, pour s'assurer, par l'attouchement, de ce qu'ils voyaient. Les yeux ne pouvant pas faire la distinction entre la peinture plate et la sculpture, les doigts venaient à leur aide; je vous avoue que la première fois que je vis la *Léda* à Paris, j'y fus trompé comme les autres. Rangez-moi, si vous jugez à propos, dans la classe des *badauds-tâtonneurs*; j'y portai la main, je le confesse, mais je ne l'y portai qu'après des sculpteurs eux-mêmes, qui s'y étaient aussi mépris.

Ce qui fait le mérite distinctif de ce tableau, à ce que disent les connaisseurs, c'est que les gradations y sont observées avec tout l'art imaginable; que les figures y sont tout à fait saillantes, parce que le clair-obscur y a été mis en œuvre dans toute sa perfection. Comme ce terme de *clair-obscur* avait quelque obs-

curité pour moi, je me le suis fait expliquer aux gens du métier, et voici l'idée qu'ils m'en ont donnée :

« L'artifice du *clair-obscur* consiste à donner à toutes les figures d'un tableau un grand relief, qui débrouille les objets et les détache les uns des autres par le moyen de la lumière et des ombres ; il consiste encore à traiter les jours avec intelligence, afin que la lumière diminue doucement et se dégrade peu à peu, de manière qu'elle finisse et se termine dans une ombre diffuse et légère, et qu'enfin elle devienne comme insensible. Le *clair-obscur* tient comme le milieu entre les jours et les ombres qui entrent dans la composition du sujet. Les Grecs l'appelaient le *ton* de la peinture, pour nous faire entendre que, comme dans la musique il y a mille tons différents qui s'unissent les uns aux autres d'une manière insensible, pour faire un son harmonieux, de même dans la peinture, il y a une force et une dégradation de lumière presque imperceptible. »

L'usage bien entendu du *clair-obscur* fait la perfection et la conformation du coloris ; c'est par cette distribution enchanteresse des lumières et des ombres que la *Léda* a fait illusion aux sens.

La *Léda*, après avoir fait l'admiration de tout Paris, donna particulièrement dans la vue du duc de la Force. Frappé de sa beauté, il pensa à la posséder ; le voilà donc rival de Jupiter. Pour jouir de ce bel objet, il ne pensa pas à se métamorphoser en cygne, comme avait fait ce Dieu ; quand il l'aurait pu, ces sortes de stratagèmes ne sont bons qu'une fois, et on s'en défie dans la suite. Il emprunta de Jupiter un autre artifice qui ne manque presque jamais, quoiqu'il dût être usé depuis le temps qu'on l'emploie ; c'est celui dont se servit ce dieu pour la conquête de Danaé. Notre duc, à son imitation, fit pleuvoir l'or et l'argent ; il alla jusqu'à offrir douze milles livres pour avoir *Léda* à sa disposition, et elle fut à lui à ce prix.

Peu de temps après cette négociation, M. Arlaud passa en Angleterre ; c'est en 1721 qu'il fit ce voyage. Outre la curiosité

de voir ce pays, il lui était mort un frère à Londres l'année précédente; il était peintre en miniature comme lui, et avait aussi de la réputation; il laissait une veuve qui était une dame de mérite, que M. Arlaud voulut aller voir dans cette triste circonstance. Madame eut la bonté de lui donner une lettre de recommandation pour la princesse de Galles, qui est morte reine d'Angleterre. Il fut fort bien reçu à la cour; on le gratifia de diverses médailles d'or, qui ont aussi versé dans la bibliothèque publique. Il n'est pas nécessaire que j'avertisse qu'il y porta de ses ouvrages qui furent admirés. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce voyage, de peur qu'il n'interrompe trop l'histoire de la *Léda*.

De retour en France, il s'aperçut bientôt de quelque refroidissement chez le duc de la Force pour l'acquisition qu'il avait faite. Ce seigneur s'était engagé trop avant dans ce qu'on appelait en France les *actions ;* et la chute du Mississipi avait entraîné celle de sa fortune; il chercha donc à se dégager auprès de M. Arlaud. Outre la solide raison du bouleversement de ses affaires, il en employa une autre qui fit de la peine au premier possesseur. Il lui dit que, dans sa passion pour *Léda*, il l'avait regardée comme fille unique, qu'on la lui avait donnée comme telle, et qu'il venait d'apprendre avec surprise qu'elle avait une sœur, que l'on venait de loger en Angleterre chez le duc de Chandos. Il se plaignait de ce que M. Arlaud avait remis à ce seigneur une seconde *Léda*, qui faisait beaucoup de tort à la première. Je crois que le duc de la Force mourut quand les choses en étaient à peu près à ce point-là. Son héritier, qui est un de ses frères, se crut encore moins obligé à tenir la convention; mais, afin que M. Arlaud ne se plaignît pas, en lui rendant sa *Léda*, on lui donna trois ou quatre mille livres de dédommagement.

Un ami de notre peintre lui ayant demandé quelques éclaircissements sur cette *Léda* d'Angleterre, voici sa réponse : il lui dit que, prévoyant qu'on lui enlèverait la copie qu'il avait faite

de ce bas-relief, et ne pouvant pas se résoudre à en travailler une seconde, ce qui lui aurait trop emporté de temps, il alla vers un habile peintre flamand, qu'il chargea d'imiter sur la toile le plus parfaitement qu'il pourrait sa *Léda*; qu'il le dirigea avec soin, et qu'enfin il en résulta un tableau à l'huile qui ressemblait autant au sien, que la différence de ces deux sortes de peinture le peut permettre, et que voilà ce que c'est que la *Léda* anglaise, dont le duc de Chandos eut envie et qu'il paya fort bien.

M. Arlaud ayant recouvré ce précieux morceau travaillé avec tant de soin, ne pensa plus à s'en défaire; se voyant une fortune de trente ou quarante mille écus, il se détermina à quitter Paris et à venir jouir dans sa patrie du fruit de son travail. Il revint donc à Genève en septembre 1730; il nous apporta sa *Léda* et la plupart de ses beaux tableaux. Tant qu'il a vécu, les étrangers ont demandé à voir son cabinet, comme une des principales raretés de notre ville; mais le plus intéressant de tous ces morceaux de peinture était la *Léda*, pour laquelle on marquait un empressement particulier. Les uns en voulaient à la beauté de l'ouvrage, et quelquefois de jeunes gens au sujet même du tableau,. qui n'était rien moins que modeste. Si la troupe curieuse était un mélange des deux sexes, comme cela arrivait quelquefois, les *petits-maîtres* s'échappaient et donnaient souvent un peu trop d'essor à leur imagination égayée. La pudeur des dames en souffrait, et celle du maître du cabinet par contre-coup.

Un beau matin notre peintre mit sa *Léda* en pièces. Le bruit s'en répandit bientôt; on sut le fait, mais on n'en savait pas encore la cause. Cela donna lieu à des réflexions de bien des sortes. Le premier jugement, et par conséquent un peu précipité, fut de dire que c'était là une boutade de peintre. Les habiles peintres, tout comme les bons poëtes, ont leur verve, dit-on; la verve tient toujours un peu de la fureur, et la pauvre *Léda* en a été la victime. Ainsi donc, le sacrificateur à son tour

ne fut pas épargné ; chacun, suivant son différent tour d'esprit, lui prêta peu charitablement quelque vue secrète

Je me trouvai un jour dans une compagnie où l'on tâchait de deviner le motif d'une action si extraordinaire. Il est revenu à M. Arlaud, nous dit quelqu'un, qu'il y a des gens qui répandaient que la *Léda* n'était pas de lui, ou au moins qu'il ne l'avait pas dessinée; cela l'a mis de mauvaise humeur, et sur-le-champ il l'a mise en pièces. « Vous lui prêtez-là un beau moyen de se justifier, répliquai-je! Rien n'était plus propre à confirmer ce mauvais bruit. Au moins le sage Salomon en aurait jugé ainsi. Tout le monde sait ce qui se passa dans ce fameux jugement qui lui fit tant d'honneur : deux femmes réclamaient chacune un enfant, celle qui consentit qu'il fût mis en pièces fut jugée par cela même la fausse mère. »

Ce fut en 1738 que M. Arlaud détruisit ainsi son ouvrage. Le comte de Lautrec était alors à Genève avec la qualité de médiateur de la part de la France, pour pacifier les troubles de la République ; il avait vu le cabinet de M. Arlaud et avait été frappé de la *Léda*. Quand on lui apprit sa destruction, il n'en voulut rien croire. Pour savoir ce qui en était, il alla incessamment chez notre peintre, qui, ayant avoué, essuya de vifs reproches de ce seigneur pour avoir gâté un si bel ouvrage. M. de Lautrec lui dit, moitié sérieux, moitié badinage, qu'il avait été envoyé à Genève pour empêcher qu'il ne s'y commît ni excès, ni violence, que la destruction de la *Léda* était un manque de respect à son caractère ; que l'ayant louée autant qu'il l'avait fait, elle devait être censée sous sa protection, au moins pendant tout le temps que durerait sa commission de plénipotentiaire.

M. Arlaud se défendait mal, ne parlait qu'à demi-mot pour sa justification, et l'on ne savait trop que penser là-dessus ; mais, après sa mort, on a su le véritable motif de ce sacrifice, qui ne peut que lui faire honneur. Devenu septuagénaire, M. Arlaud regarda sa *Léda* d'un autre œil qu'auparavant ; il s'était retiré dans sa patrie pour s'occuper de la religion et de la

grande affaire du salut. Dans ces principes, il se fit des scrupules sur une peinture qui était assurément lascive et capable d'enflammer l'imagination. Témoin plus d'une fois des mauvais effets que cet objet avait produits, il voulut en arrêter le cours; il se revêtit de la sévérité de ces illustres Romains, qui savaient se dépouiller, quand il le fallait, de toute la tendresse paternelle, et prononcer un arrêt de mort contre leurs propres enfants, lorsqu'ils les trouvaient coupables.

On a su depuis peu, d'un sage ecclésiastique de notre ville, qu'il s'était ouvert à lui là-dessus, et qu'il lui avait proposé ce cas de conscience. Il est vrai que le directeur consulté ne poussa pas la rigueur jusqu'à condamner entièrement la *Léda*; il ne voulait pas qu'on la gâtât, il conseilla seulement de la montrer avec plus de réserve; son avis était qu'on ne la fît voir qu'aux *initiés*, c'est-à-dire aux experts en peinture. Cette distinction paraît fort sage, mais un peu difficile dans l'exécution; comment se défaire de tant de demandes importunes, auxquelles cette réserve aurait exposé notre peintre? Il était fort délicat sur le mensonge, et comment se débarrasser autrement des curieux indiscrets? Peut-être encore porta-t-il ses regards plus loin que le cours de sa vie, et craignit-il les impressions que cet objet pourrait faire après sa mort, lorsqu'il serait entre les mains de quelque curieux qui ne se piquerait pas de tant de circonspection.

M. Arlaud avait beaucoup lu la vie des peintres; peut-être y trouva-t-il un trait qui pût l'exciter aussi à faire ce sacrifice. Un fameux peintre d'Italie avait fait autrefois, pour le duc de Ferrare, un beau tableau représentant de même *Léda*, avec Jupiter changé en cygne; il trouva qu'on ne sentait pas assez le prix de son ouvrage, et il en chargea un de ses disciples qui le porta à François Ier, protecteur des beaux-arts. Ce prince paya bien le tableau, qui a orné pendant plusieurs règnes un des palais des rois de France; mais, malgré la beauté de la peinture, on fut enfin choqué du sujet du tableau; on le trouva dangereux,

et on s'aperçut, un peu tard, qu'il avait bien des fois excité des idées impures. M. Des Noiers, ministre d'État sous Louis XIII, se fit un scrupule de laisser subsister plus longtemps cette peinture lascive, et la condamna au feu.

Nous devons donc comparer M. Arlaud, mettant en pièces sa *Léda*, à ces poëtes qui, sur le retour, brûlent leurs *Juvenilia*, c'est-à-dire les vers trop libres qu'ils ont composés dans la jeunesse. On en a plusieurs exemples, mais ils n'en viennent guère là que quand ils sont dans un âge fort avancé. Le Père Tournemine s'y méprit; comme directeur de conscience, il exhorta vivement le poëte La Motte à supprimer ses *Odes anacréontiques*. Le conseil était prématuré; on lui promit bien qu'on n'en ferait plus, mais il ne put pas obtenir qu'on en fît le sacrifice. Voici la réponse que lui fit le poëte :

Je suis, paradoxe ordinaire,
Assez sage pour n'en plus faire,
Mais trop peu pour les supprimer.

M. Arlaud a donc poussé plus loin la délicatesse de conscience, et sans y être sollicité, il a su se résoudre de lui-même à faire le sacrifice de cet objet dangereux. Cependant, je suis fâché de voir qu'on ne lui rend pas tout à fait justice là-dessus. Les amateurs des beaux-arts persistent à dire qu'il est allé trop vite, et que ce zèle *iconoclaste* doit être regardé comme un coup d'étourdi; mais peut-être sera-t-on plus équitable si l'on veut bien prendre pour arbitre le sage Rollin, et le faire prononcer là-dessus.

« Nous avons naturellement assez de penchant au mal, dit-il. A quoi faut-il donc s'attendre, quand la sculpture avec toute la délicatesse de l'art, et la peinture avec toute la vivacité des couleurs, viennent allumer une passion déjà trop ardente par elle-même? Quels ravages ne causent point dans l'imagination des jeunes personnes ces nudités indécentes, que les sculpteurs et les peintres se permettent si communément? Elles peuvent bien faire honneur à l'art, mais elles déshonorent pour toujours l'ar-

tiste. Sans parler même ici du christianisme, qui abhorre toutes ces sculptures et ces peintures licencieuses, les sages du paganisme, tout aveugles qu'ils étaient, les condamnent presque avec la même sévérité. Sénèque dégrade la peinture et la sculpture, et leur ôte le nom d'arts libéraux, dès qu'elles prêtent leur ministère au vice.... Il n'est pas jusqu'aux poëtes qui se déclarent vivement contre ce désordre. Properce condamne hautement ces tableaux qui pénètrent jusqu'au cœur, et qui semblent donner des leçons publiques d'impureté. Nos ancêtres, dit-il, ne mettaient point ainsi le crime en honneur, et ne le donnaient point en spectacle [1]. »

On a placé dans notre bibliothèque un beau portrait de M. Arlaud, de la main de son ami De Largilière; il est représenté la palette à la main, et peignant actuellement sa *Léda*. Il serait à souhaiter que cet habile peintre eût fait un second portrait qui fit voir l'auteur de la *Léda* la mettant en pièces trente ans après; on aurait pu le placer auprès du premier et l'exposer au public. A mon sens, cette dernière attitude ferait encore plus d'honneur au peintre genevois que la première.

Quoique je me sois déjà fort étendu sur ce sujet, je ne saurais me résoudre à le quitter sans raconter une particularité assez singulière. On dit que M. Arlaud, voulant détruire sa *Léda*, ne le fit pourtant pas avec la précipitation et la fougue d'un homme en colère, mais que cela se fit d'une manière fort mesurée. Il la coupa avec attention et art; il en sépara chaque membre, et en fit à peu près une dissection anatomique. Pour le cygne, il se contenta de lui couper les ailes. On ajoute que ces morceaux sont parvenus, je ne sais comment, à divers curieux, qui les conservent avec soin comme des fragments précieux; on dit que le ministre d'un grand prince a eu la tête de la *Léda*, une dame une main, une autre qui est allée en Angleterre, y a emporté un des pieds. Vous voyez donc,

[1] Rollin, *Histoire ancienne*, tome XI, p. 203.

Monsieur, que ce beau tableau n'est pas absolument perdu, et que, comme dit le proverbe, *on en a tiré pied ou aile*. Ces membres mutilés ne laisseront pas de donner encore quelque idée de l'ouvrage ; n'admirez-vous pas le sort de la *Léda* ? Après cette fin tragique, les restes de son corps sont recherchés avec empressement ; on la traite presque comme une sainte, dont on dépèce les membres pour en faire des espèces de reliques, et que l'on distribue à ceux qui se sont le plus attendris sur son martyre.

M. Arlaud s'était peint lui-même en miniature, dans l'attitude où l'avait représenté son ami de Paris, je veux dire travaillant à sa Léda. Peut-être ne fit-il que copier le portrait susmentionné de Largilière. Cette miniature a eu un sort bien glorieux. Le grand-duc de Florence (je parle de Jean Gaston, le dernier des Médicis,) avait fait ramasser avec beaucoup de soin, pour mettre dans sa fameuse galerie, les portraits des peintres célèbres, faits par eux-mêmes ; il n'en voulait que de cette espèce. En 1736, celui de M. Arlaud y fut placé avec les autres. L'année suivante, le prince lui envoya sa médaille en or, qui est d'une grande valeur ; on l'estime quatre cents livres. M. Arlaud a voulu, par son testament, qu'elle fût conservée dans la bibliothèque de notre ville, comme un monument honorable.

Jusqu'à présent, je n'ai envisagé M. Arlaud que comme peintre ; je pourrais aussi le présenter comme un homme de lettres assez éclairé, comme un homme de bien distingué par la régularité de ses mœurs, et même comme un chrétien d'une piété exemplaire. Je m'étendrai peu sur ces articles, quoique l'honnête homme et le chrétien l'emportent sur le grand peintre ; mais je ne dois point perdre de vue qu'il s'agit ici principalement de faire connaître un habile artiste. Cependant, quand toutes ces qualités se trouvent réunies, il faut convenir qu'elles donnent un grand relief à celui qui les possède.

M. Arlaud avait naturellement du génie, beaucoup de lecture, et sa mémoire conservait fidèlement tout ce qu'il avait lu : il

entendait assez bien les belles-lettres, la fable, l'histoire; il parlait aisément, et raisonnait en philosophe. Il fréquentait plusieurs savants de Paris, et tenait fort bien sa partie avec eux; il était surtout fort lié avec l'abbé de Longuerue. Pour les beaux-arts, il ne s'en était pas tenu à la peinture; il raisonnait également bien sur la sculpture et sur l'architecture. Il avait assez étudié l'histoire naturelle, et avait beaucoup de goût pour la physique expérimentale. Sur l'article des couleurs, il parlait non-seulement en habile peintre, mais surtout en bon physicien. Je ne dois pas omettre les relations qu'il eut à Londres avec l'illustre Newton; il le voyait souvent, et ce grand astronome prenait plaisir à sa conversation; il ne dédaignait pas de parler quelquefois philosophie avec lui. De retour à Paris, il reçut de lui une lettre fort polie; il est vrai que M. Arlaud s'était donné quelques soins pour faire graver les figures de l'*Optique de Newton* en français, que l'on avait imprimée à Paris in-4°, et surtout pour la vignette qui est au frontispice, dont il avait corrigé le dessin. L'auteur, par reconnaissance, lui en envoya un exemplaire relié en maroquin rouge, et l'accompagna d'une lettre des plus gracieuses, en date du 22 octobre 1722; l'un et l'autre se voient dans notre bibliothèque. Cette traduction française est de M. Coste, mais retouchée par M. de Moivre, excellent mathématicien de Londres. Ces corrections ne sont que dans l'édition de Paris.

Il avait étudié la religion dans ses véritables sources, et la connaissait par ses beaux côtés. Il était d'une société de gens de lettres, composée principalement de théologiens, qui se voyaient un jour de la semaine et qui traitaient régulièrement quelque matière de religion. M. Arlaud disait son avis à son tour, avec beaucoup de justesse, quoique toujours avec beaucoup de modestie, insinuant fréquemment que ces questions n'étaient pas tout à fait de son ressort. Il excellait sur les matières de morale et avait une grande connaissance du cœur humain. Ce qui l'avait beaucoup aidé à bien connaître les hommes, c'est qu'il avait

eu occasion d'en fréquenter de toutes sortes de caractères, et, comme il le disait lui-même, *depuis le sceptre jusqu'à la houlette*, et qu'il les avait étudiés avec un esprit réfléchi.

M. Arlaud était un homme de bien. Ses mœurs étaient fort réglées; il a passé sa vie dans un chaste célibat. Sa table était honnête, mais fort simple; il en avait proscrit les ragoûts, et tout ce qui flattait la sensualité; il n'aimait ni la bonne chère, ni le jeu. Tout son plaisir consistait dans la conversation des gens éclairés, dans la lecture et la promenade. Dès qu'il se fut retiré dans notre ville pour y finir ses jours, il avait acheté dans le voisinage un très-joli fonds de campagne, où il allait se promener fort souvent. Vous savez, Monsieur, que nous avons de très-belles vues à Genève et dans les environs, mais celle de M. Arlaud renchérit sur les plus riantes; elle donne sur le lac Léman, qui offre un bassin magnifique avec la plus belle eau du monde, environné de côteaux très-bien cultivés. En habile peintre, il sentait dans ce paysage des beautés qu'un œil moins connaisseur n'eût pas su si bien apprécier; c'est là qu'il méditait sur les beautés de la nature, et sur les merveilleux ouvrages du Créateur.

Cette retraite philosophique, que M. Arlaud avait su se ménager pour la vieillesse, me rappelle un plan de vie qu'un homme d'esprit traçait pour un Genevois qui aurait du talent, et que notre peintre avait suivi exactement, sans en avoir eu connaissance. Je me trouvais un jour à Londres en conversation avec M. Sylvestre, médecin français établi en Angleterre, qui a travaillé avec M. Des Maiseaux à la belle édition in-4° des œuvres de Saint-Evremond; il avait fait le voyage d'Italie avec mylord Monthermer, fils du duc de Montaigu, et il y avait pris beaucoup de goût pour la peinture et pour les beaux-arts. « Savez-vous, me disait-il, l'idée que je me fais d'une ville comme la vôtre? Genève est bon pour y naître et pour y recevoir une éducation convenable; on peut s'y bien former l'esprit et le cœur. Mais quand on est formé et que l'on se sent quelque génie, il faut se

retirer de là, et se jeter dans quelque grande ville, comme Paris ou Londres, pour y développer ses talents et gagner du bien, sauf à se retirer dans sa patrie, quand on commence à vieillir; alors c'est prendre un parti fort sage que de chercher à vivre tranquillement dans un petit lieu, moins bruyant qu'une capitale, y jouir de la conversation de ses amis, et se préparer tout doucement à la mort. Votre Genève convient donc dans la première et dans la dernière période de la vie. » Voilà parfaitement le plan de la vie de M. Arlaud.

J'en étais à ses mœurs, dont je me suis un peu écarté; j'y reviens. Il était communicatif; il se faisait un plaisir d'aider de jeunes gens en qui il trouvait de la disposition; il leur faisait part non-seulement de ses connaissances, mais de quelque chose de plus réel; il était bienfaisant et charitable.

Il se piquait d'une grande sévérité; on peut même dire que c'était là son caractère distinctif. Au milieu de la cour, qu'il fréquentait souvent, il avait su conserver cette simplicité de mœurs qui est si rare. Quand il avait l'honneur d'approcher les grands, sa franchise ne se démentait point. Louis XIV lui avait fait dire de venir un jour dans son cabinet, avec quelques-uns de ses meilleurs ouvrages; il s'y rendit au temps marqué. Ce prince y était seul, et examina tout fort attentivement; il eut la bonté de marquer au peintre sa satisfaction d'une manière fort flatteuse. Le roi en parla sur ce ton-là à quelques seigneurs de sa cour. L'un d'eux rencontrant M. Arlaud, qui était encore à Versailles, lui dit obligeamment que le roi avait loué ses ouvrages. « Sa Majesté me fait bien de l'honneur, répondit notre peintre, mais elle me permettra de dire que l'Académie s'y connaît encore mieux. » Sur quoi ce seigneur, qui l'honorait de son amitié, s'écria aussitôt, en lui frappant sur l'épaule: « Voyez donc ce républicain, qui ne semble presque pas sensible aux éloges d'un grand roi! »

Reste à vous présenter M. Arlaud comme chrétien. Après avoir montré qu'il était homme de bien, la chose ne sera pas

difficile; ces deux titres se ressemblent beaucoup et entrent assez l'un dans l'autre. J'ajouterai seulement, sur ce dernier article, que M. Arlaud était assidu aux exercices sacrés, et qu'il y paraissait toujours avec dévotion et avec décence. Quand il écoutait un sermon, il y était tout entier; il ne connaissait point les distractions, et il nous disait qu'il s'était fait une habitude de l'attention dans le commerce des grands. En sortant de l'église, il rendait raison du sermon aussi exactement qu'il l'aurait fait de quelque tableau qu'on lui aurait fait voir. Dans le particulier, il lisait tous les matins la sainte Écriture avec beaucoup de réflexion.

Mais, dira-t-on peut-être, ce portrait n'est-il point un peu flatté, et ne sent-il pas l'oraison funèbre? J'en vais faire mes preuves tout à l'heure, en prenant pour modèle l'illustre M. de Fontenelle, qui, dans les éloges historiques des académiciens qu'il a donnés au public, ne dissimule point leurs travers. A défaut de son style inimitable, j'imiterai du moins sa bonne foi.

J'ai dit que M. Arlaud était modeste lorsqu'il parlait des matières de religion devant des théologiens; mais cette modestie ne se soutenait pas toujours; dès qu'il s'agissait de peinture, on ne la retrouvait plus. Non-seulement il sentait bien tout ce qu'il valait, mais il voulait que les autres le sentissent. Si quelque peintre, qui n'avait pas autant de talent que lui, lui apportait quelque ouvrage pour avoir son avis, la critique se faisait ordinairement d'une manière un peu sévère. Tout habile qu'il était en morale, il oubliait alors les assaisonnements que demande la correction fraternelle. Vous l'auriez pris pour un maître de novices, qui aurait pris à tâche d'anéantir entièrement l'amour propre dans quelque jeune sujet destiné à la vie monacale. Ses amis l'ont averti plus d'une fois que, dans ces cas-là, il affectait trop de faire sentir la supériorité de ses talents. La petite amertume de ses avis l'avait rendu redoutable aux autres peintres.

Une autre faiblesse, qui a bien du rapport avec celle-là, c'était beaucoup de goût pour les louanges, une soif ardente de

la réputation ; il voulait qu'on lui assignât une place honorable parmi les grands peintres, et semblait avoir hérité des anciens Romains le désir d'immortaliser son nom ; il paraissait fort sensible au jugement que l'on porterait de lui après sa mort. On a remarqué, il y a longtemps, que les habiles peintres, tout comme les grands poëtes, sont assez remplis d'eux-mêmes, et ne se piquent pas beaucoup de modestie. Le métier semble porter cela.

On a beaucoup fait valoir la modestie des anciens peintres ou sculpteurs, qui, mettant leur nom au bas de leurs ouvrages, se servaient du terme *faciebat*, et non de *fecit* : un tel peignait ce tableau, ou travaillait à cette statue. On avait regardé jusqu'à présent ce formulaire comme modeste, l'ouvrier n'osant pas donner cette production comme quelque chose d'achevé ; malheureusement c'est tout le contraire. M. Bayle nous a fait voir que c'était leur orgueil qui les avait fait exprimer ainsi ; ils voulaient insinuer par là que leurs ouvrages les plus finis n'étaient qu'une espèce d'ébauche, et que s'ils avaient eu le temps d'y travailler davantage, on aurait vu tout autre chose. Et afin que l'on ne dise pas que c'est là un tour malin de cet ingénieux auteur, il s'autorise du suffrage de Pline, qui l'avait déjà expliqué de cette manière.

J'avoue que cette bonne opinion de soi-même, regardée avec des yeux un peu sévères, est assurément un défaut. Cette soif de la réputation ne peut passer que pour une faiblesse ; ce désir de la gloire ne doit pas trop nous agiter, si nous sommes sages. Un homme d'esprit a dit, avec raison, *que la gloire après la mort, n'est pas plus estimable qu'un bon vent après le naufrage.* L'espérance de faire parler de soi quand on n'est plus, ne vaut assurément pas ce qu'elle coûte ; mais, après tout, c'est une pièce nécessaire dans la société, et dont on ne saurait se passer ; c'est un instinct que nous a donné l'auteur même de la nature pour nous servir d'aiguillon, et qui produit de très-bons effets. Le public profite de quantité de beaux ouvrages, dont il ne

jouirait pas sans ce désir de gloire qui anime les habiles artistes. Passons donc à M. Arlaud cette ardeur pour s'immortaliser et pour faire parler de lui; elle a toujours été la passion des grands hommes. Si c'est là se repaître de fumée, nous savons qu'il a travaillé sérieusement pour une autre immortalité infiniment plus réelle, et qui a été le véritable objet de ses désirs.

Il a manqué à M. Arlaud une chose qui contribue beaucoup à la perfection d'un peintre, c'est d'avoir vu l'Italie. Attaché comme il l'a été à Paris pendant quarante ans, il ne lui a pas été possible d'entreprendre ce voyage. Tout ce qu'il a pu faire, c'est de s'être échappé, à diverses reprises, pour voir tantôt l'Angleterre, tantôt quelques-unes des provinces de France, et il a tiré de ces voyages tout le parti possible. Retiré dans sa patrie, il a parcouru la Suisse; mais, quoique rendu à lui-même, il était trop tard pour penser à l'Italie; il n'a vu que de loin cette terre promise des peintres, cette mère des beaux-arts, qu'ils souhaitent tous de voir de près.

Il y a plus de quinze ans qu'il avait quitté le pinceau, ensuite d'un coup qu'il avait reçu à la tempe à Paris, et qui l'empêchait de s'appliquer; il s'avisa, l'année dernière (1742), de le reprendre pour mettre la dernière main à des ouvrages destinés à la bibliothèque publique, et il retrouva la délicatesse, la force, le talent du passé.

Il était allé passer ce printemps (1743) à sa campagne; le 25 mai il fut attaqué au milieu de la nuit d'une espèce de suffocation, qui nous l'a enlevé en moins d'une demi-heure. Sa mort a été des plus douces; il était âgé de soixante et quinze ans; ainsi sa course était à peu près achevée. Son testament a confirmé l'idée avantageuse qu'il avait donnée de lui pendant sa vie; il laisse la plus grande partie de son bien, qui est considérable, à un frère qui a toujours demeuré avec lui depuis son retour de Paris, et une autre partie est allée à des neveux. Il a fait des legs très-considérables en médailles, tableaux, recueil d'es-

tampes et livres à la bibliothèque publique, dont il était un des directeurs.

Le célèbre Jean Dassier, habile graveur, dont les belles médailles sont aujourd'hui répandues dans toute l'Europe, était son proche parent. M. Dassier a un fils encore jeune, qui est aussi un excellent médailliste; il est à Londres, où il a déjà un emploi pour la monnaie. Vous voyez que les talents et l'industrie sont héréditaires dans cette famille.

Je lisais l'autre jour les *Principes de l'architecture, de la sculpture et de la peinture*, de Félibien; il dit, dans le chapitre de la peinture en émail, « qu'environ l'an 1670, on commença à faire des portraits émaillés en France, au lieu de ceux qu'on faisait en miniature. Les premiers qui parurent les plus achevés et de plus vives couleurs, furent ceux que Jean Petitot et Jaques Bordier apportèrent d'Angleterre à Paris. » Il a oublié de dire qu'ils étaient l'un et l'autre Genevois; ils travaillaient ensemble. M. Petitot faisait les têtes, et M. Bordier les habits.

Voilà donc des Genevois qui, de l'aveu de Félibien, ont les premiers porté le portrait en émail fort loin, et un autre Genevois, qui de l'aveu du duc d'Orléans, a poussé la miniature au plus haut degré. Il y a, ce me semble, de quoi illustrer notre ville.

XIII

ÉLOGE HISTORIQUE DE JEAN-JACQUES BURLAMAQUI.

(La famille des Burlamachi, réfugiés italiens pour cause de religion, en France, puis à Genève. — Le jurisconsulte J.-J. Burlamaqui).

(*Journal Helvétique*, Avril 1748 ; *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, an 1750 tome VI, 2me partie ; réimprimé dans le tome III de l'édition des *Principes du droit politique* de Burlamaqui ; Supplément. Genève et Copenhague, Cl. et Ant. Philibert, 1764, in-12).

A M. Formey.

MONSIEUR,

Les principes du droit naturel, de M. Burlamaqui, imprimés à Genève en 1747, vous ont donné une idée avantageuse de l'auteur. Différents journaux qui en ont fait l'extrait, en ont jugé comme vous. Celui *des Savants* de Paris en a fait un long article, et regarde cet ouvrage comme ce qu'on a de meilleur sur cette matière [1].

Après l'avoir lu, vous avez souhaité d'en connaître l'auteur, mort bien peu après la publication de son livre. J'avais cru que c'est une règle assez établie dans la république des lettres, que l'histoire d'un ouvrage est proprement l'histoire de son auteur, je veux dire que c'est ordinairement tout ce que le public en veut savoir. Mais vous revenez à la charge dans une seconde lettre : je n'ai plus d'excuse pour reculer.

Vous me faites diverses questions sur M. Burlamaqui ; elles ne regardent pas uniquement lui-même. Vous voulez aussi connaître sa famille, et vous me demandez d'où elle est originaire ; je vais donc commencer par là. Le nom seul, Burlamaqui, vous indique déjà que cette famille doit être italienne ; elle est effec-

[1] *Journal des Savants*, Mars et Juillet 1748, édit. de Paris. *Biblioth. raison.* Tome XXXIX. Part. II. *Mém. de Trév.* 1748, Août et Sept. I part. et *Biblioth. Germ.* Tome V et VI, I part.

tivement venue de Lucques. J'ai entre les mains un livre latin assez vieux, intitulé *Statuts de la République de Lucques*, où l'on voit, qu'en 1539, on chargea dix sénateurs de revoir les édits, de les réformer et de les faire imprimer de nouveau [1]. A la tête de ces *décemvirs* paraît un Nicolas Burlamaqui, qui présida à cette révision. Il doit y avoir une branche de cette famille établie en France, et qui y fait une bonne figure.

Celle qui s'est fixée à Genève avait commencé par négocier à Lyon et à Paris. Vous savez, Monsieur, que suivant le sage usage des républiques d'Italie, le commerce ne déroge point. Quelques familles italiennes avaient déjà été éclairées à Lucques sur la religion. Ces négociants, sous le prétexte de leurs affaires, faisaient les voyages de Lyon, où ils professaient la religion réformée. Je trouve, dès l'an 1560, un Michel Burlamaqui tantôt à Lyon, tantôt à Paris, tantôt dans la petite ville de Luzarche, à huit lieues de Paris, où le plus grand nombre des réfugiés de Lucques trouvèrent à propos de séjourner quelque temps.

De Luzarche ils se retirèrent à Montargis, auprès de Renée de France, sœur de François Ier et duchesse de Ferrare. Dans cette petite ville, la femme de Michel Burlamaqui, qui était de l'illustre maison des Calandrini, accoucha d'une fille, dont la princesse, qui était leur protectrice déclarée, voulut être la marraine; ce fut en 1568. Elle eut encore un fils en 1570, qui, dans la suite, se retira à Genève; c'était Jaques Burlamaqui.

Quelque envie que j'aie d'abréger ce détail généalogique, qui n'intéresse guère que la famille même, je ne saurais me résoudre à supprimer un événement qui regarde ces Italiens réfugiés en France, et que, j'en suis sûr, vous ne traiterez pas d'indifférent; c'est le sort de ces nouveaux réformés à la fatale journée de la Saint-Barthélemy, en 1572. Voici ce que j'ai trouvé là-dessus dans de bons mémoires. Une partie se trouva à Paris, et Michel Burlamaqui était de ce nombre; il fut attaqué par les

[1] *Statuta Civitatis Lucensis*, 1539.

massacreurs, se trouvant avec son beau-frère Calandrini; ils eurent le bonheur d'écarter les assassins, et d'échapper par une espèce de miracle. Mais, après avoir sauvé leurs personnes, ils furent fort en peine pour leurs enfants; il s'agissait de leur chercher un asile. Personne n'aurait pu soupçonner l'endroit où ils s'avisèrent de les cacher. Ces deux parents, qui étaient associés, étaient les commissionnaires du duc de Guise, qui les employait assez souvent. Ignorant sans doute la part qu'il avait au massacre, ils envoyèrent leurs enfants à son hôtel et les mirent sous sa protection; c'est à peu près comme si quelques-uns des pères des petits enfants de Bethléem, pour les dérober au massacre, les avaient envoyés cacher au palais d'Hérode. Cependant cette démarche, si contraire à la prudence humaine, ne laissa pas de réussir. Ces innocentes victimes furent épargnées, et nos familles italiennes doivent leur conservation à celui-là même qui avait résolu d'extirper entièrement le nom *réformé*. Une partie de ces réfugiés, qui se trouvèrent encore à Luzarche, échappa aussi d'une manière assez heureuse: ils sortirent de la ville à minuit, et, après avoir couru mille dangers, ils eurent le bonheur de rencontrer la duchesse de Bouillon, qui se retirait à Sedan, et voulut bien les recevoir dans sa compagnie; cette ville leur servit d'asile, et ils y firent leur séjour. Ces circonstances m'ont paru assez curieuses pour vous les communiquer, quoiqu'elles m'écartent un peu de mon sujet. J'y reviens.

Pour m'en tenir plus précisément à la famille sur laquelle vous me demandez des instructions, je trouve dans l'*Histoire de Genève*, sur l'an 1625 ou environ, qu'il est fait mention d'une dame Renée Burlamaqui, que le célèbre d'Aubigné, aïeul de Madame de Maintenon, épousa en secondes noces, à Genève. Il en parle dans son Histoire, mais comme s'il s'agissait d'un tiers, à la manière de César dans ses Commentaires. « On parlait, disait-il, de lui faire épouser une personne fort considérée à Genève tant pour sa vertu que pour son illustre extraction;

elle était de la maison de Bourlamachi de Lucques [1]. » Il y a apparence que cette Renée Burlamaqui était née en France, qu'elle était nièce et filleule de cette première Renée dont la duchesse de Ferrare avait voulu être marraine. Depuis ce temps-là, rien de plus commun que de voir des Renée dans cette famille; ce nom était affecté ordinairement aux aînées, apparemment pour conserver la mémoire de l'honneur que leur avait fait la duchesse de Ferrare, la marraine primitive.

Je n'ai plus que deux mots à dire des ancêtres de notre auteur, qui se transplantèrent à Genève. Ce fut son trisaïeul qui y vint le premier en 1591 ; il négocia en soie; il eut un fils qui continua ce commerce. Son petit-fils étudia en théologie; il se nommait Fabrice. Il fut demandé par l'Église de Grenoble, où il exerça son ministère plusieurs années; il revint mourir dans sa patrie dans un âge fort avancé; c'était un savant d'une vaste littérature. Fabrice eut pour fils unique Jean-Louis, mort en 1728, conseiller et secrétaire d'État. C'est le père de notre auteur, auquel il est plus que temps de venir présentement.

Jean-Jaques Burlamaqui est né à Genève le 19 juillet 1694. Je ne m'arrêterai point à ce qu'on pourrait remarquer chez lui, tandis qu'il était encore jeune. Ceux qui écrivent la vie d'un savant devraient toujours se souvenir qu'elle renferme bien des particularités qui n'intéressent guère le public, et dont il tient quitte l'historien. Ce qui s'est passé dans la jeunesse est ordinairement de ce genre; il vaut mieux présenter le savant tout formé, que de le suivre dans ses premières études et d'en faire remarquer les progrès. Malgré cette sage règle, vous me permettrez bien, Monsieur, de vous rapporter une petite singularité du nôtre, qui mérite, ce me semble, quelque attention. Non-

[1] Page 147. Dans une édition des *Aventures du baron de Fœneste*, à Bruxelles 1729, on voit une note fort injurieuse à la mémoire de cette dame. L'éditeur cite pour son garant le *Segraisiana*. Mais cette calomnie est réfutée par des raisons tout à fait convaincantes, dans la *Biblioth. Germaniq.* tome XXV, p. 216.

seulement le jeune Burlamaqui faisait fort exactement ses petites études du collége, mais il avait un talent particulier pour exciter ses amis à en faire autant; il savait fixer leur dissipation, et, soit par son exemple, soit par ses sages avis, il leur donnait du goût pour l'étude. Ils s'en souviennent encore aujourd'hui, et admirent l'ascendant qu'il avait pris sur eux.

Après avoir fait exactement sa philosophie, il se tourna du côté de la jurisprudence; il y fit de si rapides progrès, qu'à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans il fut fait professeur en droit; mais, avant que d'enseigner, il demanda à ses supérieurs la permission d'aller voyager.

Nous pouvons nous dispenser de le suivre dans ses voyages. Voici pourtant une circonstance que je ne dois pas omettre; c'est que, s'étant arrêté quelque temps à Oxford, on fit beaucoup d'attention à ses talents. En conséquence, les directeurs de cette université s'étant assemblés, résolurent de lui faire présent de quelque livre considérable, et de lui marquer en même temps, par une espèce de patente imprimée, que c'était un faible témoignage de la considération que lui avait attirée parmi eux ses lumières et sa sagesse. On lui donna l'*Histoire de l'université d'Oxford*, en deux volumes grand folio, richement reliée, et on y mit à la tête l'extrait de la délibération prise sur son compte, signé du vice-chancelier, en date du 30 juin 1721.

Pour son voyage de Hollande, il n'en aurait pas été content s'il n'avait pas poussé jusqu'à Groningue, pour voir M. Barbeyrac, qui y enseignait le droit depuis trois ou quatre ans. Ce célèbre professeur parut fort satisfait de notre voyageur, et il a dit à diverses personnes qu'il n'avait jamais trouvé d'esprit plus juste et plus net. On peut dire en général, de ses voyages, qu'il s'y est attiré d'une manière particulière l'amitié et l'estime de toutes les personnes de mérite qui l'ont connu.

De retour dans sa patrie, il y a enseigné le droit fort régulièrement pendant quinze ou vingt ans. Enfin, sa santé affaiblie ne lui permettant plus de s'acquitter de ses fonctions, il prit le

parti de demander sa démission, pour pouvoir jouir de quelque tranquillité le reste de ses jours. Mais il ne goûta pas longtemps ce repos attaché à la condition de simple particulier; il se fit une ouverture dans notre Petit-Conseil, et on le sollicita à la remplir. C'est assez la marche dans notre République, que ceux qui se sont fait quelque réputation par leur manière d'enseigner le droit, soient appelés ensuite à la magistrature. On y a vu entrer de cette manière un Jaques Godefroy, un Jaques Lect, et quelques autres savants jurisconsultes. M. Burlamaqui résista longtemps, s'excusant toujours sur la faiblesse de sa santé; il fallut lui faire une espèce de violence, et il ne se rendit qu'à la voix de sa patrie, qui lui demandait instamment ses lumières et ses conseils. Son élection réunit tous les suffrages, et se fit par une espèce d'acclamation. La crainte qu'on avait de le perdre fit qu'on le déchargea de tout ce qu'il y avait de pénible dans ses fonctions, et qui exigeait quelque vigueur de corps. Le président lui déclara que le Conseil ne lui demandait uniquement que ses avis dans les délibérations.

Malgré cette attention à le conserver, nous le perdîmes le 3 avril dernier (1748), comme vous l'avez appris; il est mort d'une phtisie, dont il était attaqué depuis environ dix ans. Nous le regrettons beaucoup, et vous conviendrez aisément, Monsieur, que ce n'est pas sans fondement. C'était un très-beau génie, et un excellent caractère du côté du cœur; il a toujours marqué beaucoup d'amour pour la vérité et pour la vertu.

Il y avait quelque chose de plus chez lui que de l'amour pour la vérité; il était né avec une dextérité merveilleuse pour la trouver. Quelque enveloppée qu'elle fût, il savait la démêler fort heureusement; c'était un esprit également juste et pénétrant; il méditait beaucoup, et toujours avec succès. La faiblesse de sa vue l'empêchait de lire autant qu'il aurait souhaité; il était obligé de rentrer fréquemment en lui-même, pour chercher dans la méditation ce que les autres trouvent dans les livres. Je crois, Monsieur, que vous conviendrez avec moi, que tel que je vous

le dépeins, il aurait peut-être perdu quelque chose à lire; trop de lecture peut étouffer le génie, au lieu de l'aider. Ce n'était donc point un de ces savants qui n'ont la tête remplie que d'idées empruntées; c'était un esprit véritablement original, comme il paraît par ses ouvrages.

Ceux qui méritent beaucoup ont ordinairement un défaut, c'est d'aller trop loin; ils donnent dans des idées un peu creuses, dans des spéculations trop métaphysiques. Pour lui, il sut toujours éviter cet écueil, et s'arrêter sagement au point que la raison lui marquait pour limite; il approfondissait un sujet, mais il n'y voyait que ce qui y était réellement, et rien au delà.

Pour sa manière d'enseigner, il se distinguait par sa méthode, sa clarté et sa précision; ce n'était pas assez, pour lui, de s'exprimer d'une manière à se faire entendre, il voulait encore qu'on ne pût pas ne le pas entendre. Ses idées et ses expressions étaient si nettes, qu'on n'avait besoin ni d'interprète, ni presque de réflexions pour en démêler le sens.

Sa précision était encore ce qui le caractérisait le mieux; c'était une suite de la justesse et de la netteté de ses idées; il ne souffrait rien d'inutile au sujet qu'il traitait. Son premier soin était d'écarter tout ce qui y était étranger. Je ne crains pas, Monsieur, que vous soyez de ceux qui s'imaginent que le trop de précision nuit quelquefois à la clarté; chez lui elle y aidait plutôt que d'y être contraire. L'art qu'il avait de rapprocher les idées, les rendait non-seulement plus vives, mais encore plus claires. Vous savez que la clarté qui naît de la précision frappe dans l'instant, et s'aperçoit d'un coup d'œil; celle qu'on croit produire par un style diffus, ne vient que peu à peu, et fait languir l'auditeur, pour ne pas dire qu'elle l'ennuie assez souvent. Le grand art est de réunir différents traits de lumière dans une phrase qui n'ait pas trop d'étendue.

Les leçons de M. Burlamaqui eurent bientôt un grand succès. On ne tarda pas à reconnaître la supériorité de ses talents, et les avantages de sa manière d'enseigner. Son auditoire était fort

fréquenté, non-seulement par des étudiants ordinaires, mais par des étrangers de distinction.

La noblesse anglaise, qui vient ordinairement faire quelque séjour dans notre ville, n'aurait pas cru en avoir profité, si elle n'avait pas fait un cours de droit naturel sous cet habile maître. Il a eu l'honneur d'enseigner assez longtemps S. A. S. le prince Frédéric de Hesse-Cassel, qui vint faire ses études à Genève en 1732, et qui y passa quatre ou cinq années. Son séjour fut interrompu par un voyage de quatre ou cinq mois, que le prince fut obligé de faire à Cassel. Il ne put pas se passer de son cher professeur; il l'emmena avec lui, et le ramena ensuite à Genève, comblé des marques d'estime et de considération qu'il avait reçues dans cette cour. A son départ de Cassel, le prince Guillaume lui fit une gratification de six cents louis.

Le prince George étant venu en 1744 à Genève, où il passa environ deux années, goûtait extrêmement les entretiens de M. Burlamaqui, le voyait fréquemment et l'honorait de toute sa confiance; ce qui fit qu'un de ses amis lui appliqua un jour ce vers d'Horace :

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

Cette clarté et cette précision, qualités si nécessaires à un homme qui enseigne, n'empêchaient pas que notre professeur ne fût encore éloquent quand il le fallait. Il avait, plus qu'aucun autre, le talent de persuader; il trouvait toujours, pour s'exprimer, les termes les plus propres et les plus énergiques, et, loin que sa précision rendît ses discours secs et décharnés, il vérifiait parfaitement une maxime de feu l'abbé Girard, qui dit, dans ses *Synonymes français*, « que les idées précises embellissent le langage ordinaire, et qu'on peut même dire qu'elles en font le sublime. »

Malgré la faiblesse de sa vue, il ne laissait pas d'avoir assez de littérature; il connaissait les beautés des anciens auteurs, et savait en faire usage dans l'occasion. Ce qu'il avait de particu-

lier, c'est beaucoup de goût pour les beaux-arts, peinture, sculpture, architecture, musique; mais la peinture faisait sa passion dominante; il en parlait et en jugeait avec beaucoup de justesse. Ce goût semblait être né avec lui, et être le fruit du naturel et du génie.

Pour vous prouver, Monsieur, que quand il parlait peinture, ce n'était pas le simple jargon d'un demi-connaisseur, voici ce que je tiens d'un habile artiste: « M. Burlamaqui, m'a-t-il dit, aimait la peinture, mais, de plus, il en avait saisi les vrais principes avec autant de sagacité, de précision et de netteté, que ceux de la jurisprudence. C'était un bon juge, non-seulement dans les choses communes, mais encore dans ce que cet art a de plus difficile et de plus délicat; il ne paraissait jamais si bon connaisseur qu'aux yeux des artistes du premier ordre, qui, pendant quarante ans, avaient brillé et fréquenté les plus grands maîtres dans la ville du monde où les beaux-arts fleurissent le plus. »

Pour vous donner la clef de ce dernier article, je crois qu'il regarde M. Arlaud, célèbre peintre en miniature, qui, après avoir exercé son art avec beaucoup d'applaudissement à Paris, se retira à Genève sa patrie, et logeait dans la même maison que M. Burlamaqui. Étant ainsi à portée l'un de l'autre, ils avaient le plaisir de parler fréquemment de leur chère peinture. Après la mort de cet habile peintre, M. Burlamaqui établit une correspondance dans les pays étrangers, pour pouvoir s'entretenir d'un art qu'il affectionnait si fort.

Quoique sa fortune fût médiocre, il s'était fait un riche recueil d'estampes les plus estimées. On voit même dans son cabinet quelques tableaux des plus grands maîtres, d'Annibal Carrache, de Rembrand, du Parmesan, et d'autres. Il en avait peu, mais tout était exquis; il ne s'en laissait point imposer par le beau coloris d'un tableau, ou par le burin délicat d'une estampe, au préjudice de la justesse et de la correction du dessin.

Il préférait les estampes gravées par les bons peintres, à celles des plus célèbres graveurs.

Il aurait voulu voir ce goût un peu plus répandu dans sa patrie; il avait fort à cœur surtout que l'on établit à Genève une école de dessin, où un bon dessinateur, gagé par le public, donnerait des leçons à un certain nombre de jeunes gens destinés à exercer diverses professions où le dessin est nécessaire, ou directemeut, ou d'une manière indirecte; il parlait fréquemment de ce projet, qu'il affectionnait beaucoup. Nous avons dans Genève un grand nombre d'ouvriers qui ne manquent pas d'adresse, mais dont le dessin perfectionnerait beaucoup le goût, et donnerait à leurs ouvrages une élégance qui les ferait encore plus rechercher. M. Burlamaqui n'a pas eu la satisfaction de voir former cet établissement, qui vient enfin d'être réglé dans nos Conseils; mais il a la gloire d'en avoir conçu le premier le projet, de l'avoir fortement appuyé dans toutes les occasions, et surtout d'avoir aidé à former un habile artiste, que l'on vient de choisir pour diriger cette école, et qui est actuellement à Paris pour se pourvoir de tous les meilleurs modèles dont il aura besoin dans la suite.

Les qualités du cœur répondaient à celles de l'esprit chez M. Burlamaqui. On trouvait en lui l'homme véritablement sociable, les mœurs les plus douces et les plus liantes, une humeur toujours égale; il ne lui arrivait guère de contredire les autres. Malgré la supériorité de ses lumières, il souffrait tranquillement que l'on fût d'un sentiment opposé au sien. Loin de heurter de front ceux qui ne pensaient pas comme lui, il se contentait dans le cours de la conversation, de les éclairer d'une manière douce et presque imperceptible; il les remettait insensiblement dans la bonne voie, et les faisait revenir, comme d'eux-mêmes, de leurs préventions.

Il y a plus: c'était une belle âme, un cœur noble et généreux, toujours prêt à s'employer pour ceux qui avaient besoin de lui. Son penchant à faire du bien s'est fait connaître surtout

à l'égard de quelques jeunes gens qui avaient du talent, et qui manquaient des secours nécessaires pour les développer; il les aidait non-seulement de ses conseils, mais plus réellement encore. On a vu à Paris des artistes fort experts qui ont reconnu, dans toutes les occasions, qu'ils lui devaient tout ce qu'ils étaient. Il était l'ami du genre humain, toujours prêt à rendre aux autres toutes sortes de bons offices; c'était un cœur véritablement tourné vers cette bienveillance universelle, que le célèbre Fénelon, archevêque de Cambrai, a si fort recommandée.

La bibliothèque de Genève s'est ressentie après sa mort de sa générosité; il a fait, par son testament, un présent considérable en tableaux, en livres rares et précieux, recueils d'antiquités, tels que le *Museum Florentinum*, et divers autres de grand prix. Tous ses recueils d'estampes, si bien choisis, y ont aussi versé.

J'ai déjà dit que dès qu'il eut cessé d'enseigner, il fut vivement sollicité à entrer dans le Petit-Conseil de notre République. Il n'est pas nécessaire de m'arrêter beaucoup ici, Monsieur, à vous le représenter comme magistrat. Vous concevrez aisément qu'avec ses lumières sur la jurisprudence, et un cœur droit, il ne pouvait qu'être un bon juge en matière d'affaires civiles. C'était un magistrat des plus accessibles et des plus affables; il n'a jamais rebuté personne de ceux qui allaient à lui. Ceux qui le consultaient s'en sont toujours bien trouvés. Comme il avait le jugement exquis, l'esprit dégagé de préjugés, les conseils qu'il donnait semblaient dictés par la sagesse.

Il se distinguait aussi du côté de la politique. La nature de notre gouvernement, les intérêts de notre petite République, lui étaient parfaitement connus. Ses lumières étaient même fort supérieures, et, s'il avait été placé sur un plus grand théâtre, on l'aurait regardé comme un véritable homme d'État.

Jusqu'ici, Monsieur, je vous ai fait voir dans M. Burlamaqui le jurisconsulte, l'homme de lettres, le connaisseur en matière de beaux-arts, le juge, le politique, et surtout l'homme de bien

et vertueux. L'article important reste encore à toucher, c'est celui de la piété et de la religion. Si nous n'y trouvions pas le chrétien, que serait-ce au fond que toutes ces qualités humaines? Mais c'est ici le beau côté de celui que nous regrettons: il a toujours montré un grand attachement à la religion. Il l'avait bien étudiée, il aimait à en parler, et il y ramenait autant qu'il pouvait la conversation.

Il était fortement persuadé de sa vérité, et de la divinité de l'Évangile. Quoique dans son ouvrage imprimé il ait si bien développé la religion naturelle, il sentait parfaitement combien il nous importe d'avoir une loi *positive*, qui lui servît de supplément et qui la confirmât; il appuyait beaucoup sur la nécessité de la révélation. Il était bien éloigné de la pensée de ces auteurs qui nous débitent hardiment que la raison seule peut fournir tout ce qu'on trouve dans l'Écriture sainte.

Il disait à un de ses amis, peu de temps avant de mourir, qu'il n'y avait pas bien longtemps qu'il avait travaillé dans ses *Principes du droit naturel*, le chapitre de l'*Immortalité de l'âme;* qu'il avait manié ce sujet avec beaucoup d'affection et de plaisir, sentant bien que sa mort n'était pas éloignée; mais que ce que l'Évangile dit de positif là-dessus, est tout autrement satisfaisant. Il appelait les déclarations de Jésus-Christ sur la vie à venir, *la bonne parole du maître*, qui fait le solide fondement de nos espérances.

Voilà à peu près, Monsieur, ce que vous avez exigé de moi; je puis vous assurer que le portrait n'est point flatté. Ce sont-là de justes éloges que nous ne saurions refuser à un homme qui a fait autant d'honneur à sa patrie; il a jeté parmi nous les véritables fondements de la jurisprudence. Ses *Principes du droit naturel* peuvent à eux seuls donner une idée fort avantageuse de son génie. M. Burlamaqui était un de ces hommes rares, qui excellent dans leur profession. Les ouvrages de ceux qui instruisent si utilement le genre humain, doivent leur assurer une place honorable dans la mémoire de toutes les personnes éclairées.

Son souvenir doit être cher d'une manière particulière à tout ce que nous avons de bons citoyens, amis du mérite et de la vertu. M. Jean Dassier, qui tient bien sa place dans cette classe, vient de graver la médaille de M. Burlamaqui ; elle est fort belle et fort ressemblante ; elle fait également honneur et au savant et l'artiste.

Je suis, etc.

XIV

ÉLOGE HISTORIQUE DE GABRIEL CRAMER, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A GENÈVE.

(*Journal Helvétique*, fév. 1752. *Bibliothèque impartiale*, 1752, t. V, 3e partie.)

Gabriel Cramer naquit à Genève le 31 juillet 1704, dans une famille qui nous a donné beaucoup de médecins. Son père, qui avait exercé cette profession avec beaucoup de succès, mourut dans un âge avancé il y a environ une année. Il laissa trois fils : l'aîné s'était appliqué au droit, et y avait si bien réussi, qu'il l'a enseigné pendant quelques années dans notre Académie en qualité de professeur ; il n'a quitté ce poste que pour entrer dans la magistrature, où il remplit aujourd'hui une des premières places. Le second des fils était notre philosophe ; le cadet s'est tourné, comme ses ancêtres, du côté de la médecine, et n'a pas moins de réputation que le père. Les talents sont héréditaires dans cette famille.

Notre philosophe fit ses premières études avec beaucoup de promptitude et un succès surprenant ; il répondait parfaitement, et au delà de ce qu'on aurait osé espérer, aux soins que l'on donnait à son éducation.

Le jeune Cramer, sorti du collége, se déclara pour la philosophie et les mathématiques. Il y fit de rapides progrès, sans

que l'application avec laquelle il s'occupa de ces sciences nuisît aux autres études qu'il devait faire.

En 1724, M. Cramer, ayant à peine vingt ans, disputa la chaire de philosophie. M. Calandrini, qui n'était guère plus âgé, se présenta pour le même poste. Jugez de la surprise du public, lorsqu'on vit ces deux jeunes amis briller dans cette dispute! Elle leur valut beaucoup d'applaudissements. Il est vrai que la chaire fut donnée à un troisième concurrent d'un âge plus mûr, et qui la remplit encore aujourd'hui fort dignement; mais on donna aux deux jeunes compétiteurs une chaire de mathématiques qui fut partagée entre eux. On leur permit de voyager, pourvu qu'ils ne le fissent pas tous deux en même temps, de peur que l'Académie ne souffrît trop de leur absence, et ils surent profiter l'un et l'autre de cette concession.

M. Cramer alla voyager en 1727; il commença par Bâle, où il fit un petit séjour, et il logea chez MM. Bernouilli. Il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour apprendre d'eux tout ce qu'il en voulait tirer. Un mois ou deux suffisaient à un géomètre à qui déjà rien n'était difficile. En Hollande, il lia une amitié étroite avec l'illustre M. s'Gravesande. Partout il s'attira l'affection et l'estime des gens de lettres. Il finit son voyage par Paris, où il arriva sur la fin de 1728, et où il fit des connaissances fort utiles.

Enrichi des nouvelles acquisitions qu'il avait faites dans les pays étrangers, il revint dans sa patrie, et s'occupa plus sérieusement que jamais de ses études et de ses fonctions.

Dans la suite, il fut chargé seul de la chaire de mathématiques, avec le titre de professeur en philosophie.

En 1747, il fit un second voyage à Paris, et voici à quelle occasion: le prince héréditaire de Saxe-Gotha était venu fort jeune à Genève, où il avait fait ses premières études. M. Cramer fut chargé de lui donner quelques leçons. Ce prince, voulant aller à Paris, fit prier notre philosophe de l'y accompagner pour lui continuer ses soins. Le séjour fut d'une année dans cette capi-

tale. Il y fit beaucoup de connaissances; il voyait ce qu'on appelle la bonne compagnie de l'un et de l'autre sexe. Il fut recherché par plusieurs personnes de mérite et même d'un rang distingué. M. le chancelier d'Aguesseau l'invitait souvent à sa table, et goûtait beaucoup sa conversation. Outre le savant, on trouvait encore chez lui l'homme de goût et d'esprit; il jugeait parfaitement bien d'une pièce de théâtre, et il se fit une espèce de réputation de ce côté-là. Il prit si bien le goût et les manières de Paris, que dans l'espace d'un mois ou deux il n'y parut plus en étranger.

Il n'est pas nécessaire de dire qu'il fréquenta surtout MM. de l'Académie des sciences, et qu'il fut fort accueilli d'eux. Le trait suivant montrera la considération qu'ils avaient pour lui : après la mort de M. de Crousaz, quand il fut question de remplir sa place de membre de l'Académie, ces Messieurs proposèrent, selon la coutume, deux sujets au roi; ils indiquèrent M. Van Swieten, premier médecin de l'impératrice, et M. Cramer. S. M. choisit M. Van Swieten, qui est un savant fort estimé; mais la politique eut beaucoup de part à ce choix. La cour de France ne voulut pas manquer cette occasion d'agréer à celle de Vienne.

M. Cramer était de la Société royale de Londres, de l'Académie de Berlin, de celles de Montpellier et de Lyon, et de l'Académie de l'Institut de Bologne. On voit quelques pièces de lui dans les *Transactions philosophiques* et dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (dissertation sur Hippocrate de Chio dans les *Mémoires pour* 1748, p. 482).

M. Calandrini, après avoir enseigné d'une manière distinguée la philosophie dans notre Académie, et s'être acquis une grande réputation dans les pays étrangers, fut fait conseiller d'État en 1750, et laissa son emploi à M. Cramer.

Cette même année parut un de ses ouvrages de mathématiques qui lui fait beaucoup d'honneur; il porte pour titre : *Introduction à l'analyse des lignes courbes algébriques*, par Gabriel

Cramer, à Genève, 1750; in-4°. M. Daniel Bernouilli ayant lu ce livre, écrivit à un homme du métier: « Cet ouvrage est au-dessus de mes éloges, et digne de ceux des premiers géomètres de l'Europe. »

En approfondissant ainsi ce sujet difficile, M. Cramer ne négligeait pas pour cela les autres parties des mathématiques. Quelque vaste que soit cet objet, aucune ne lui avait échappé; il s'était fort appliqué à l'architecture, et il en a donné des preuves dans un mémoire sur les moyens de réparer notre cathédrale, auquel il a travaillé avec M. Calandrini. La finesse de son goût s'étendait sur tous les arts: musique, peinture, gravures, tout lui était connu.

M. Cramer était bon logicien. La justesse du raisonnement était ce qui le caractérisait le mieux; quelque matière qu'il maniât, il avait l'art de trouver d'abord quelque heureux principe sur lequel il bâtissait, et dont il savait tirer des conséquences lumineuses qui répandaient beaucoup de jour sur son sujet. Il portait partout la lumière, et avait cette étendue d'esprit qui nous fait envisager un objet par toutes ses faces.

La physique était son élément. Rien ne peut mieux prouver son habileté dans cette science, que la manière dont un célèbre académicien de Paris, M. de Mairan, qui est regardé comme le premier physicien de l'Europe, parle de lui dans ses ouvrages. Dans les *Mémoires de l'Académie pour* 1738, traitant de la lumière et des couleurs, après avoir établi que nous devrions voir dans l'eau, et au travers de l'eau, les objets connus tout autrement colorés qu'ils n'ont coutume de nous paraître, il ajoute: « J'ignorais qu'il y eut jusqu'ici d'expérience bien exacte et bien concluante sur ce sujet, mais M. Cramer, professeur de philosophie et de mathématiques à Genève, avec qui je suis en commerce de lettres (et l'on va voir de quelle utilité est le commerce d'un homme de son caractère et de son savoir), M. Cramer, dis-je, s'étant fait la même difficulté, m'a fourni une expé-

rience exacte, et en même temps la solution de toutes les difficultés qu'elle pouvait faire naître. »

M. de Mairan avait donné un système nouveau et fort ingénieux sur la propagation du son dans les différents tons qui le modifient (*Mém. de l'Académie*, 1737, p. 1). Il y faisait remarquer une grande analogie du son avec la lumière et les couleurs. Il invita M. Cramer à lui en dire son sentiment; celui-ci (qui, n'étant encore qu'étudiant, avait fait des *thèses sur le son*, qui étaient ce qu'on avait vu jusqu'alors de meilleur sur cette matière) répondit en juillet 1740. Cette première lettre est remplie de politesses, mais qui n'excluent pas la franchise et la sincérité; il dit à M. de Mairan qu'il a fait dans l'acoustique ce que Newton a fait dans l'optique; cependant il trouve, dans son système, quelques difficultés qu'il ne lui dissimule point. M. de Mairan répondit, convint avec bonne foi de la réalité des objections de M. Cramer, les rejeta modestement sur l'imperfection de nos connaissances, et ajouta de nouveaux éclaircissements de nature à répandre du jour sur la matière. M. Cramer r'écrivit en octobre, proposa encore une objection sur ce que le nouveau système compare le son à la lumière, et ajouta une solution ingénieuse qui lui était venue à l'esprit. On trouve un extrait fort étendu de ces lettres dans le *Journal des savants*, de mars 1741 (p. 170, édition in-4°). Voici la conclusion de cette correspondance savante: « M. de Mairan souscrit à cette réponse, qu'il trouve décisive..... Il remercie M. Cramer de la lui avoir fournie, et il loue sa sagacité de l'avoir imaginée. »

On retrouve encore plus d'une fois M. Cramer dans le *Traité sur les aurores boréales* [1], de M. de Mairan; mais ce que cet académicien écrivit à un de leurs amis communs, quand il eut appris sa mort, est ce qui fait le plus d'honneur au défunt: « Nous venons, dit-il, de faire une perte irréparable; je n'ignore

[1] On y voit (p. 61 et 103) une description fort singulière d'un phénomène de cette nature, communiquée par M. Cramer. C'était proprement une aurore australe qui parut à Genève le 15 février 1730.

pas la liaison intime qui existait entre vous et M. Cramer. Vous savez aussi, Monsieur, l'amitié que j'avais contractée avec lui depuis plus de vingt ans; elle n'avait fait que se fortifier de plus en plus, parce que je découvrais toujours en lui de nouvelles qualités, aussi aimables que respectables. Je le consultais avec confiance, et j'étais animé dans mon travail par l'idée que mes faibles productions pourraient obtenir son suffrage..... Toute l'Académie des sciences fut bien affligée à la dernière assemblée, que je leur appris la triste nouvelle de sa mort. »

M. Cramer fut appelé en 1750, le jour des *promotions* de notre Académie, à traiter à son tour, dans un discours public, un sujet de sa profession. Mais bien des gens qui assistent à cette cérémonie n'ont qu'une légère teinture des sciences, et il faut savoir s'accommoder un peu à leur portée. Le dernier discours de ce genre, que nous donna notre professeur, roula sur une question d'histoire naturelle, ou plutôt de botanique: il s'agissait de savoir ce que l'on doit penser de l'opinion commune du changement du blé en ivraie. Ce qui rendait cette question intéressante, c'est que nos *promotions* précèdent immédiatement la moisson, et que cette année-là nos champs étaient fort infectés d'ivraie. Ce ne sont pas seulement les gens de campagne labourant la terre qui prétendent que le froment se change en ce mauvais grain, mais des personnes mêmes qui ont cultivé leur esprit sont infatuées de cette opinion. M. Cramer se déclara contre cette prétendue métamorphose; mais au lieu de donner à son discours un air de dispute, il en fit un ingénieux dialogue, qu'il supposait s'être passé dans une promenade de deux amis, qui, les jours précédents, avaient cultivé un champ où l'ivraie abondait. On comprit bien que les deux interlocuteurs étaient un de ses collègues et lui. Ils épluchent la matière; le pour et le contre y sont très-bien exposés. Quoique le sujet n'en paraisse pas fort susceptible, on y trouve cette élégance et cette grâce que l'on appelle *aménités*. La triste et malheureuse ivraie, l'*infelix lolium* de Virgile, se change en fleur entre ses mains.

Ce discours débité par un habile orateur, qui avait la voix fort belle, qui excellait dans la récitation, qui variait son ton à propos, comme le demande le dialogue, ce discours ne pouvait pas manquer d'être extrêmement applaudi. On vient de l'imprimer dans le *Museum Helveticum* de M. Zimmermann, de Zurich. On y perdra, à la vérité, les grâces de la récitation; mais on y trouvera la question très-bien traitée pour le fond, ornée de tours ingénieux et exprimée dans la latinité la plus pure.

D'ordinaire, le goût des mathématiques et celui de l'érudition s'excluent. La géométrie souffre tout au plus que l'on cultive la physique, car il y a entre elles quelque alliance; mais elle ne permet guère qu'on se partage entre elle et les autres sciences. Cependant M. Cramer était bien autre chose que mathématicien et philosophe; né avec un esprit pénétrant et une grande mémoire, laborieux, lisant beaucoup et avec une rapidité prodigieuse, ayant l'art d'apercevoir d'un coup d'œil ce qu'il y avait à remarquer dans un livre, c'était une encyclopédie vivante, un génie universel, qui embrassait tout et qui réussissait à tout.

On avait formé dans notre ville quelques sociétés littéraires, où il se trouvait très-régulièrement. On y traitait différentes matières de science, et il était prêt sur tout. S'agissait-il de la religion? Il en parlait en théologien consommé. Souvent on mettait sur le tapis quelque passage de l'Évangile qui paraissait n'avoir pas été bien entendu; il ne manquait guère alors d'y trouver un sens satisfaisant, à l'aide de son goût critique, et avec le secours de la langue grecque qu'il entendait très-bien. Il ne lisait jamais les anciens géomètres grecs que dans leur langue originale.

On peut encore donner rang à M. Cramer parmi les antiquaires; il avait étudié l'histoire avec soin, et il avait un talent particulier pour déchiffrer les anciennes inscriptions à demi ou presque entièrement effacées. Les écritures les plus bizarres et les plus surannées ne l'arrêtaient point; on en jugera par le trait suivant:

M. Lullin, professeur d'histoire ecclésiastique dans notre Académie, fit, il y a dix ou douze ans, de fort beaux présents à la bibliothèque publique de notre ville. Parmi les pièces rares dont il l'a enrichie, on voit des *tablettes cirées* telles que les avaient les anciens. Ce sont huit ou dix planches de bois fort minces, de la hauteur d'un petit in-folio, enduites d'une couche de cire colorée, sur laquelle on avait écrit avec un *style* ou poinçon. On y voyait de l'écriture d'un bout à l'autre, mais personne n'en pouvait lire un mot. Alexandre Pétau, conseiller au Parlement de Paris au commencement du dix-septième siècle, à qui elles avaient appartenu, avait fait des tentatives inutiles pour les expliquer. On voit, par un feuillet de papier que le relieur avait mis au commencement du livre, que ce curieux avait essayé d'en rendre trois ou quatre lignes, où il a même fait des fautes, et qu'il fut obligé d'abandonner l'ouvrage. Dès que nous les eûmes, nous les montrâmes à divers hommes de lettres, qui n'en purent rien tirer non plus. Enfin, nous priâmes M. Cramer de les examiner à loisir chez lui. Dans l'espace de huit jours, il les dépouilla entièrement, et nous les renvoya avec un cahier de papier où l'on voyait d'un côté une copie figurée de chaque page, qui imitait parfaitement la forme bizarre des lettres et les abbréviations, et vis-à-vis l'explication en caractères ordinaires; il n'y manquait que les endroits où la cire avait été gercée ou enlevée dans l'original. Les voyageurs qui viennent voir notre bibliothèque trouvent ces tablettes fort curieuses, mais ceux qui ont du goût ne manquent pas de remarquer que la copie l'est bien autant que l'original [1].

Enfin, M. Cramer se distinguait aussi du côté de la politique; il était membre du Grand Conseil des Deux Cents, et du Conseil secret des Soixante. Il y parlait ordinairement avec quelque étendue sur les questions proposées, et toujours avec beaucoup de justesse; il s'exprimait avec facilité, liberté et énergie; il

[1] Voyez ci-dessus, p. 79, et *Bibliothèque raisonnée*, XXVIII, 460; *Mém. de Trévoux*, juillet 1742, art. L.

avait la voix fort belle et toutes les qualités qui font l'orateur. Quand son tour venait de parler, on apercevait un grand silence dans l'assemblée.

Depuis quelque temps, M. Cramer était atteint d'une espèce de langueur dont on ne connaissait pas bien la cause, mais que l'on pouvait attribuer vraisemblablement à un excès de travail. Les remèdes ne paraissent pas convenir à ce mal; on lui conseilla un voyage dans les provinces méridionales de la France. On le tirait par là de son cabinet, et on lui procurait un exercice qui devait lui être salutaire. Deux ou trois amis, à qui la même ordonnance convenait, se joignirent à lui, et ils partirent au solstice d'hiver 1751. Quelque précaution qu'ils prissent, le froid ayant considérablement augmenté à Noël, M. Cramer s'en ressentit. Nos voyageurs ne laissèrent pas de continuer leur route, mais à peine avaient-ils mis le pied dans le Languedoc, que M. Cramer sentit ses forces diminuer entièrement, et il expira le 4 janvier 1752, dans la petite ville de Bagnols, d'un affaiblissement total de la nature, comme un édifice qui croûle sous son propre poids; il n'avait pas encore quarante-huit ans.

Après sa mort, on a trouvé dans son cabinet un grand recueil de lettres écrites aux principaux savants de l'Europe, que l'on peut regarder comme autant de dissertations. Il y en a sur la détermination des orbites et des mouvements des planètes, sur la fameuse question des forces vives, sur le mouvement de l'apogée de la lune, et sur divers ouvrages qui paraissaient, sur lesquels les auteurs souhaitaient d'avoir son avis. Cette correspondance était si étendue, qu'elle aurait suffi seule pour occuper un savant; on ne doute pas que ce grand travail n'ait abrégé ses jours.

On vient de me communiquer, sur cet affligeant sujet, une lettre de M. Daniel Bernouilli, adressée à un savant de notre ville. « Notre gazette, dit-il, nous avait déjà appris la triste nouvelle que vous venez de me marquer; elle m'a touché au vif. J'ai perdu un intime ami; votre ville et notre Suisse ont

perdu un de leurs plus beaux ornements, et toute l'Europe un savant du premier ordre, né pour augmenter et pour perfectionner les sciences. C'était non-seulement un illustre, mais encore un aimable savant. »

C'était un aimable savant, en effet, que Gabriel Cramer. Né avec une physionomie heureuse, on le voyait toujours avec un air ouvert et affable, un de ces extérieurs prévenants qui nous gagnent l'affection des autres, avant même qu'ils sachent ce que nous valons.

Mais il était surtout aimable par les qualités du cœur. Sensible aux charmes de l'amitié et doué des qualités les plus sociables, il ne se trouvait jamais mieux que dans ce cercle d'amis qui formaient nos sociétés littéraires. Il n'est pas besoin de dire combien on y goûtait sa conversation également solide et enjouée; il avait une ample provision d'anecdotes bien choisies, qu'il plaçait toujours à propos.

C'était un bon citoyen, fort attaché à sa patrie, et qui en a donné des preuves nombreuses. Il n'a jamais refusé aucun travail qui pouvait tendre au bien public; on l'a vu s'ensevelir dans nos archives pour les mettre en ordre et y déchiffrer des titres anciens qui avaient arrêté tous nos archivistes. Peu avant sa mort, il était fort occupé de la réparation de notre cathédrale.

M. Cramer a toujours vécu dans la plus étroite union avec sa famille; il se plaisait au milieu des siens, dans la maison paternelle, et c'est peut-être pour ne pas s'en séparer, qu'il n'a pas pensé au mariage. Je sais bien qu'on n'est pas embarrassé à donner la raison de ce que les gens de lettres évitent les nœuds du mariage: c'est ordinairement pour vaquer à l'étude avec moins de distraction. L'abbé Le Blanc, dans ses *Lettres d'un Français*, écrites de Londres, dit que les hommes célèbres devraient garder le célibat. Son sentiment paraît fondé, mais il en donne une raison bien mince, c'est que *une Madame Newton et une Madame de Fontenelle sonneraient mal aux oreilles.*

Mais ce qui est le plus important, ce qui donne surtout du

prix à ces qualités estimables, c'est que M. Cramer était un véritable chrétien. Il avait bien étudié la religion chrétienne, s'était fortement convaincu de sa vérité et de son excellence, et lui était profondément attaché. Dans toutes les occasions, il l'appuyait et la défendait de toutes les forces de son beau génie; il avait une dextérité merveilleuse à résoudre les objections que tant de gens se plaisent aujourd'hui à faire contre la révélation. S'il est triste pour nous d'avoir perdu un sujet de ce mérite, il est consolant de le voir mourir dans des sentiments si chrétiens, et qui ont été toute sa vie ses principes dirigeants.

M. Jallabert vient d'être élu professeur de philosophie à la place de M. Cramer; il avait auparavant la physique expérimentale. On a de lui un *Traité de l'électricité*, qui lui a fait beaucoup d'honneur, et il s'est acquis une solide réputation par divers autres endroits.

Genève, le 20 janvier 1752.

TABLE DES DISSERTATIONS

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Ire Partie. — Dissertations sur l'histoire physique.

IIme Partie.—Dissertations concernant la Bibliothèque de Genève, ses manuscrits, ses livres rares et ses curiosités.

Pages

B. Histoire ecclésiastique et littéraire.

C. Biographie contemporaine.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

G

L

M

N

O

P

R

S

T

V

W

Y


Bd. J+D 2|198